

**Mémoires
de l'Académie d'Orléans
Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts**



Chasse nocturne, Musée Ashmolean d'Oxford

ANNÉE 2021
VI^e Série : Tome 31
Volume édité en 2022



5, rue Antoine Petit 45000 Orléans
<http://www.lacado.fr>

2021		Auteurs	Pages	Titres
		Christian Froissart	1	<i>Edito</i>
7 janvier	B01	Pierre Bonnaire	3	Prix Nobel de la Paix Programme alimentaire mondial
7 janvier	B02	André Brack	5	Prix Nobel de Physique les trous noirs
7 janvier	B03	Daniel Locker	7	Prix Nobel de chimie Crispr-cas : modification du génome.
7 janvier	B04	Michel Monsigny	11	Prix Nobel de physiologie/médecine Le virus de l'hépatite C
7 janvier	B05	Jean Paul Pollin	17	Prix Nobel d'Economie Sur la théorie des enchères.
4 mars	B06	J. P. Pollin	19	Covid et néo-capitalisme
15 avril	B07	F LHomer & G Basset	27	Hommage à Philippe Jaccottet
6 mai	B08	Philippe Baguenault	37	Chevaux de course et bien-être animal
21 octobre	B09	Guy Basset	43	La canonisation du père de Foucault
25 novembre	B10	André Brack	47	Le télescope spatial James Webb
2 décembre	B11	Pierre Bonnaire	49	René Dumont, Agronome d'hier et de demain
4 septembre	B12	Pierre Bonnaire	53	A propos de Duhamel du Monceau de G de Fougeroux
	B13	Claude Baconnet	55	Les épidémies de 1348, 1918, 2020
21 Janvier	C01	Michel Mareau	61	L'espoir de désarmement nucléaire, victime de la nouvelle donne stratégique
4 février	C02	Daniel Locker	69	Le peintre Paolo Uccello ou la perspective dans tous ses états
18 février	C03	Marc Baconnet	79	Jean Baptiste Louvet de Couvray (1760-1797), écrivain célèbre et député du Loiret sous la Convention
15 avril	C04	André Brack	99	La responsabilité de l'homme dans le réchauffement climatique ?
6 mai	C05	Pierre Bonnaire	105	René de Maulde, Historien de la forêt d'Orléans
27 mai	C06	Jean-Pierre Navailles	137	L'art, le pastiche, et la caricature, au 19 ^e siècle
3 juin	C07	Guy Duhamel de Fougeroux	153	L'apparition des grands magasins parisiens
17 juin	C08	Xavier Vavasseur	195	Autour de la vénerie
7 octobre	C09	Christian Froissart	209	Joseph Dombey ou les mésaventures d'un grand botaniste
4 novembre	C10	Guy du Hamel de Fougeroux	227	Henri-Louis du Hamel du Monceau, un académicien inspecteur général de la Marine
25 novembre	C11	Claude Joly	251	La banque de France à Orléans
2 décembre	C12	Claude Baconnet	265	Théodulfe d'Orléans, évêque, théologien, poète
16 décembre	C13	Isabelle Baranger	279	Du XIX ^e siècle à nos jours, le logement social à Orléans, 1 ^{ère} période : 1850-1950
16 et 17 nov.	colloque	Guillaume F. Le Trosne	301	Guillaume-François Le Trosne
4 Mars	IM1	Marc Baconnet	319	In memoriam Hommage à notre consœur Irène Ajer
1 avril	IM2	Françoise L'Homer	321	In memoriam Hommage à notre confrère Pierre Muckensturm
17 juin	IM3	P. Bonnaire	325	Hommage à Roger Lafouge
			327	



Éditorial

Quelle fierté de pouvoir vous présenter, regroupés dans ces pages, les travaux de l'Académie d'Orléans pendant l'année 2021.

Fierté d'abord d'avoir vu notre académie continuer son activité selon le rythme prévu initialement, malgré la pandémie qui la privait de réunions. Seuls le traditionnel *dîner-débat*, le *Printemps de l'Académie* et le voyage dans le Berry ont dû être sacrifiés à la sécurité sanitaire. Pour le reste, les conférenciers ont recouru au virtuel pour s'exprimer grâce à quoi nombre de leurs consœurs et confrères ainsi qu'un public élargi ont pu les écouter, profiter de leurs connaissances et débattre avec eux.

Fierté d'avoir, à cette occasion, constaté l'extraordinaire capacité de notre vénérable compagnie à s'adapter à une situation nouvelle, à acquérir des techniques innovantes et à en capitaliser les acquis.

Fierté d'avoir exhumé, en collaboration avec plusieurs laboratoires universitaires, la mémoire du juriste orléanais Guillaume-François Le Trosne lors d'un colloque tenu à Orléans au mois de novembre.

Fierté d'avoir recouvré la joie de nous retrouver lors d'une accalmie d'entre deux vagues pour admirer Yèvre-Le-Châtel sous la conduite de notre confrère Alain Di Stefano et pour découvrir les orgues de Pithiviers sous les doigts virtuoses de son titulaire, Damien Colcomb.

Fierté enfin pour l'érudition, la diversité, l'accessibilité des textes de nos membres, regroupés dans ces mémoires. Merci à tous ceux qui ont contribué à leur réalisation, que ce soit en tant que conférenciers, correcteurs, traducteurs sans oublier d'en féliciter l'éditeur, notre confrère Michel Monsigny.

C'est pourtant en toute humilité que je vous souhaite une bonne lecture.

Christian Froissart

Président de l'Académie d'Orléans

Le Prix Nobel de la paix 2020

Pierre Bonnaire

"Le Comité Nobel norvégien a remis le Prix Nobel de la paix 2020 au Programme alimentaire Mondial (PAM) le 10 décembre. David Beasley directeur exécutif depuis 2017 recevait le Prix dans le cadre d'une cérémonie organisée virtuellement entre Oslo et Rome, où siège l'agence humanitaire onusienne, en raison de la pandémie de Covid-19.

Le Comité a attribué le Nobel de la paix au PAM « pour ses efforts de lutte contre la faim, pour sa contribution à l'amélioration des conditions de paix dans les zones touchées par le conflit et pour avoir agi en tant que force motrice des efforts pour empêcher l'utilisation de la faim comme arme de guerre et de conflit ».

Berit Reiss-Andersen Présidente du Comité Nobel norvégien, lors de la cérémonie a déclaré que le PAM « représente exactement le type de coopération et d'engagement internationaux dont le monde a cruellement besoin aujourd'hui ».

David Beasley, en remerciant le Comité Nobel norvégien pour la récompense décernée à son agence a déclaré « Nous croyons que l'alimentation est le chemin vers la paix », considérant également que le Prix Nobel de la paix est plus qu'une récompense, « c'est un appel à l'action ».

Selon lui, il y a urgence, rappelant que 270 millions de personnes à travers le monde luttent pour se nourrir, 30 millions dépendent à 100 % du PAM pour leur survie : ils risquent actuellement de tomber dans la famine.

« Ne pas répondre à leurs besoins entraînera une pandémie de faim qui éclipsera l'impact de la Covid » prévient David Beasley.

Annexe

D'après ONU info du 3 décembre 2020,

- jusqu'à 32 millions de personnes supplémentaires pourraient faire face à une extrême pauvreté, a alerté jeudi la CNUCED, relevant que la crise économique liée à la Covid-19 devrait « réduire à néant des années de progrès laborieux » des pays les moins avancés (PMA).

- Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a une nouvelle fois plaidé mardi pour un « New Deal » au niveau international et un Nouveau contrat social au niveau national pour répondre à la crise déclenchée par la pandémie de Covid-19.

- La population mondiale devant atteindre 9,7 milliards d'habitants d'ici 2050, la production alimentaire devra suivre le rythme et les experts estiment que l'océan peut fournir une grande partie de la nourriture dont nous avons besoin. Ce nouvel article de notre série sur l'aquaculture se concentre sur les possibilités de développer considérablement la pisciculture.

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a revu à la baisse ses prévisions sur la production mondiale de céréales, laquelle devrait néanmoins atteindre un record historique.

La famine

Le nombre de personnes au bord de la famine risque de doubler à cause de la pandémie de la COVID-19 : 135 M et 265 M en 2020.

La sous-alimentation* dans le monde : 690 millions

48 M en Caraïbes, 250 M en Afrique, 30,8 M au Moyen-Orient, 350,2 M en Asie.

Une crise alimentaire amplifiée.

Depuis 5 ans les chiffres repartent à la hausse.

-1/4 des personnes soit 2 milliards est en insécurité alimentaire** et n'a pas accès à une alimentation saine,

- 1/3 des femmes en âge de procréer sont anémiées,

- 144 millions d'enfants souffrent de retard de croissance lié à la malnutrition

- 75 % des personnes qui souffrent de la faim vivent en zone rurale

Les voix citoyennes s'élèvent, au Nord comme au Sud, pour appeler à un changement radical de nos systèmes agricoles et alimentaires.

- Protection des moyens d'existence et relance économie

200 millions de personnes sont au chômage

2,5 milliards de personnes n'ont pas de compte bancaire

1,4 milliard de personnes vit avec moins de 1 \$ par jour

70 % des pauvres sont des femmes

Promouvoir des moyens d'existence durables et innovants

40 % c'est la baisse de la disponibilité en eau dans le sahel depuis 20 ans

15 %de la production alimentaire mondiale se fait en zone urbaine

52 % de la population mondiale vit de l'agriculture

79 % c'est l'augmentation des récoltes grâce à l'agroécologie.

Les causes

1. L'agro-business étouffe les agricultures familiales

2. Les dérèglements climatiques vont augmenter de 20% le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2080

3. En 2016, sur 815 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde 489 millions vivaient dans des pays en conflit.

4. La spéculation sur les produits alimentaires aggrave l'instabilité et la volatilité des prix sur les marchés

La disparition de la biodiversité des espèces cultivées :

4 multinationales se partagent 60 % du marché mondial des semences.

75 % de la diversité des cultures a été perdue entre 1900 et 2000

Les solutions

Œuvrer pour une transition des modèles agricoles.

- Éviter le détournement des productions alimentaires par les agrocarburants.

- Réguler le secteur privé, les activités des multinationales, les marchés agricoles.

- Organiser une meilleure gouvernance des politiques agricoles au niveau international.

- Lutter contre les accaparements de ressources naturelles (terre, eau).

Soutenir l'agroécologie et l'agriculture familiale en favorisant :

- l'adaptation des communautés aux changements climatiques.

- la gestion collective et la relocalisation des systèmes alimentaires.

- l'autonomisation durable des communautés paysannes.

Renforcer les droits des paysans et paysannes du sud

- Défendre une agriculture diversifiée.

- Soutenir les marchés locaux et non la spéculation.

- Lutter contre les OGM.

- Favoriser l'accès aux semences paysannes et à la biodiversité.

Un juste partage des richesses -Lutter contre l'évasion et la fraude fiscales Promouvoir les biens communs **soutenir les efforts de paix**

* La prévalence de la sous-alimentation, principal élément d'évaluation de la faim, est une estimation de la proportion de la population dont la consommation alimentaire est insuffisante pour leur assurer une vie saine et active.

** L'insécurité Alimentaire est un état dans laquelle se trouve tout individu lorsque la disponibilité d'aliments sains et nutritifs, ou sa capacité à acquérir ces aliments par des moyens socialement acceptables, est limitée ou incertaine.

Pierre Bonnaire

Académie d'Agriculture, Sciences, Belles

Lettres et Arts : *Section Agriculture*

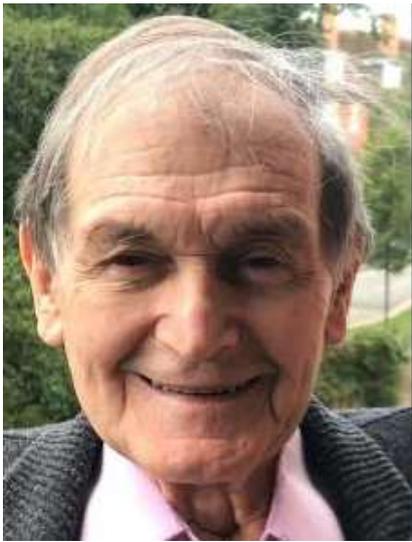
Brève établie à partir « ONU info »

disponible sur Internet

Séance du 7 janvier 2021

Le Prix Nobel de physique 2020

André Brack



Roger Penrose



Reinhard Genzel



Andrea Ghez

Le prix Nobel de physique 2020 a été attribué au Britannique Roger Penrose (89 ans, université d'Oxford), à l'Allemand Reinhard Genzel (68 ans, directeur à l'Institut Max Planck de physique extraterrestre à Garching près de Munich et professeur à l'université de Californie à Berkeley) et à l'Américaine Andrea Ghez (55 ans, professeur à l'université de Californie à Los Angeles), trois pionniers de la recherche sur les trous noirs, ces objets fascinants de l'astrophysique.

Un trou noir est un objet céleste si compact que l'intensité de son champ gravitationnel empêche toute forme de matière ou de rayonnement de s'en échapper. Il résulte de l'effondrement gravitationnel d'une naine blanche (résidu d'une étoile modeste qui a épuisé son carburant nucléaire) ou d'une étoile à neutron (résidu d'une étoile massive en fin de vie et explosant en supernova).

L'existence de trous noirs avait déjà été suggérée par Albert Einstein en 1915. En 1965,

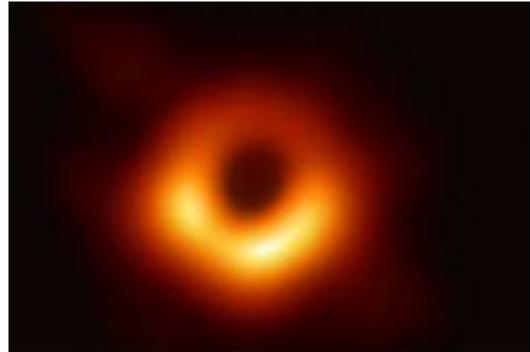
Roger Penrose démontre, par le calcul, que les trous noirs sont une conséquence de la relativité générale d'Einstein : la plupart des galaxies doivent loger en leur centre un trou noir résultant de l'effondrement gravitationnel complet d'une étoile. Professeur à l'université d'Oxford, cosmologiste brillant, esprit curieux et inventif, il s'intéresse également à la théorie des cordes, des trous de verre, à la conscience et à des questions telles que « Qu'y avait-il avant le Big Bang ? » ou « Comment l'univers et l'espace-temps sont-ils nés ? ».

Andrea Ghez et Reinhard Genzel ont observé les étoiles proches du centre de la Voie Lactée dans les années 1990. Leur comportement ne peut s'expliquer que par la présence d'un objet compact non lumineux, non observable par les télescopes, quatre millions de fois plus massif que notre Soleil, qui ne peut être qu'un trou noir baptisé depuis Sagittarius A*.

Depuis cette première mise en évidence indirecte, trois techniques ont permis de



Réseau mondial d'observatoires radio



*Gaz ionisés autour du trou noir M87**

visualiser l'environnement immédiat des trous noirs :

1. Éjection de gaz ionisés observée par radio à l'aide d'un réseau mondial de télescopes synchronisés.

De nombreuses antennes radio indépendantes et séparées de plusieurs centaines à plusieurs milliers de kilomètres ont été synchronisées pour créer un télescope virtuel, « *L'Event Horizon Telescope* » ayant un diamètre effectif équivalent à celui de la Terre, une haute sensibilité et un haut pouvoir de résolution. Ce dispositif a permis de visualiser les gaz ionisés qui entourent le trou noir M87*.

2. Émission de jets d'hydrogène ionisé visualisés simultanément par plusieurs techniques, rayons X, radio, optique et infra-rouge.

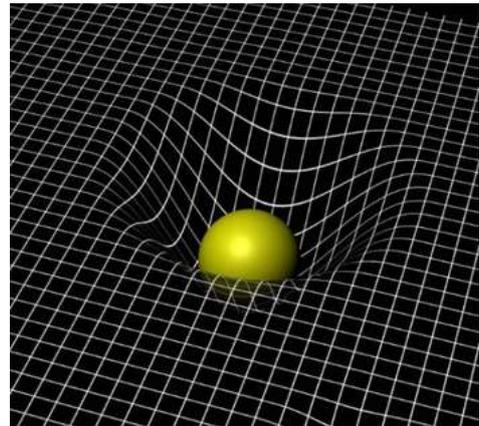
Des jets d'hydrogène ionisé s'échappent du trou noir géant au cœur de la galaxie spirale M106,



Émission de jets d'hydrogène ionisé

à 25 millions d'années-lumière. L'image composite est la superposition des rayons-X observés par le télescope Chandra de la NASA (en bleu), les données radio du réseau terrestre Karl Jansky (en violet), des résultats optiques de Hubble (en jaune) et l'infra-rouge du télescope spatial Spitzer de la NASA (en rouge).

3. Détection des ondes gravitationnelles générées par la fusion de deux trous noirs.



Détection des ondes gravitationnelles

Selon la théorie de la relativité générale d'Einstein, l'espace et le temps sont liés par une constante universelle, la vitesse de la lumière dans le vide. Les grandes masses déforment cet espace-temps en le courbant, générant ainsi des ondes gravitationnelles. C'est le cas notamment des trous noirs et plus particulièrement des trous noirs qui fusionnent. En 2020, douze ondes gravitationnelles ont déjà été observées, toutes issues de la coalescence de deux trous noirs.

Mise au point des ciseaux moléculaires Crispr-Cas9

Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna

Prix Nobel de Chimie 2020

D. Locker



Figure 1. Les deux lauréates du prix Nobel de chimie 2020

Le prix Nobel de chimie 2020 a été attribué à Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna pour la mise au point du système « Crispr-Cas9 » de modification du génome. Si tous les prix Nobel sont forcément historiques, celui-ci l'est encore un peu plus que d'autres. En effet la chercheuse Emmanuelle Charpentier est la 3^e femme française à décrocher un Prix Nobel de Chimie, partagé avec l'américaine Jennifer Doudna. De plus, les travaux fondateurs de la technologie Crispr-Cas9 datent d'à peine 8 ans !

Emmanuelle Charpentier :

Elle a étudié la biochimie et la microbiologie à l'université Paris VI et soutenu en 1995 une thèse réalisée à l'Institut Pasteur. À partir de 1996, elle entame plusieurs post-doctorats qui la conduisent sur différents sites de recherche notamment aux États-Unis. En 2002, elle obtient un contrat pour diriger un groupe de recherche en tant que professeure invitée à l'université de Vienne en

Autriche. Elle y reste jusqu'en 2009, année où elle est nommée professeure associée à l'université d'Umeå (Suède) et prend la tête d'une équipe de recherche. En 2013, elle devient professeure à la faculté de médecine de Hanovre (Allemagne) et au *Centre for Infection Research* de Brunswick (Allemagne). Depuis 2014, elle partage son temps entre trois institutions, celles d'Umeå, d'Hanovre et de Berlin où depuis 2015 elle est directrice du laboratoire de Biologie des infections à l'institut Max Planck. Elle n'aura eu un poste fixe qu'en 2013 et son premier technicien en 2015.

Emmanuelle Charpentier est membre : de l'Académie des sciences de Paris, de l'EMBO, de l'Académie nationale des sciences allemande, de l'Académie nationale des sciences de Suède, de l'Académie nationale des sciences d'Autriche, de l'Académie nationale des sciences des USA. Elle a également obtenu de nombreux prix, seule ou avec ses collaborateurs. En 2016, d'après le *Time*, elle fait partie des 100 personnalités de l'année.

Jennifer Doudna :

Au début de sa carrière scientifique, elle s'est concentrée sur l'ingénierie des ribozymes et la compréhension de leurs mécanismes d'action. Elle est passée par le laboratoire de Thomas Cech, un autre prix Nobel, à l'Université du Colorado (USA). Elle a déterminé pour la première fois la structure tridimensionnelle d'un ribozyme. En 2000, Doudna est promue au poste de professeure de biophysique moléculaire et de biochimie à Yale (USA). En 2002, elle accepte un poste de professeure de Biochimie et de Biologie

Moléculaire à l'Université de Berkeley (Californie).

À partir de 2020, Jennifer Doudna poursuit ses travaux à l'Université de Californie à Berkeley. Elle dirige l'*Innovative Genomics Institute* (un centre conjoint des Universités de Californie : l'UC Berkeley et l'UC San Francisco). Son laboratoire se concentre sur la compréhension des processus biologiques impliquant l'ARN.

Crispr-Cas9 : la collaboration Emmanuelle Charpentier-Jennifer Doudna

Jennifer Doudna et Emmanuelle Charpentier se rencontrent à la conférence de Porto Rico en 2011 ; elles mettent alors en place une collaboration qui aboutit en 2012 à la publication d'un article dans *Science*¹. Elles y démontrent que le système Crispr-Cas9 ne nécessite que 3 éléments pour couper et réparer un ADN en un point précis et donc modifier le génome

Les brevets

Il y a eu précipitation pour breveter la technique. Les collaborateurs de Doudna et l'UC Berkeley ont déposé une demande de brevet, tout comme le groupe de Zhang du *Broad Institute* affilié au *Massachusetts Institute of Technology* (USA). Quelques mois après la publication de Doudna et Charpentier, ce groupe avait montré que Crispr-Cas9 pouvait modifier les gènes dans les cellules humaines cultivées.

Avant que la demande de brevet de l'UC Berkeley ne soit décidée, un brevet a été accordé aux enquêteurs de Broad et l'UC Berkeley a intenté une action en justice contre la décision. Cette action n'est pas terminée !

L'histoire de CRISPR

Elle est riche d'enseignements pour les agences de financement, le grand public et les jeunes chercheurs. Elle montre que les découvertes scientifiques sont le plus souvent totalement imprévisibles. Les premiers acteurs de la découverte de Crispr ne cherchaient pas. Il est

aussi instructif de noter que les acteurs de la découverte de Crispr ont eu des difficultés pour publier leurs résultats. Leurs articles étaient souvent rejetés par les principales revues. De plus ce sont toujours des collaborations entre scientifiques éloignés qui ont abouti à résoudre l'énigme *CRISPR*.

Crispr-Cas9 : Comment ça marche ?

Le locus Crispr-Cas9 est constitué de quatre gènes codants (*cas9*, *cas1*, *cas2* et *cas2*), le *tracrRNA* et la région *CRISPR* (Fig. 2). Cette dernière contient des séquences répétées, palindromiques, avec de l'homologie pour le *tracrRNA*, séparées par des régions d'espacement dérivées de virus envahissants. Le gène *cas9* code une nucléase qui coupe l'ADN du virus.

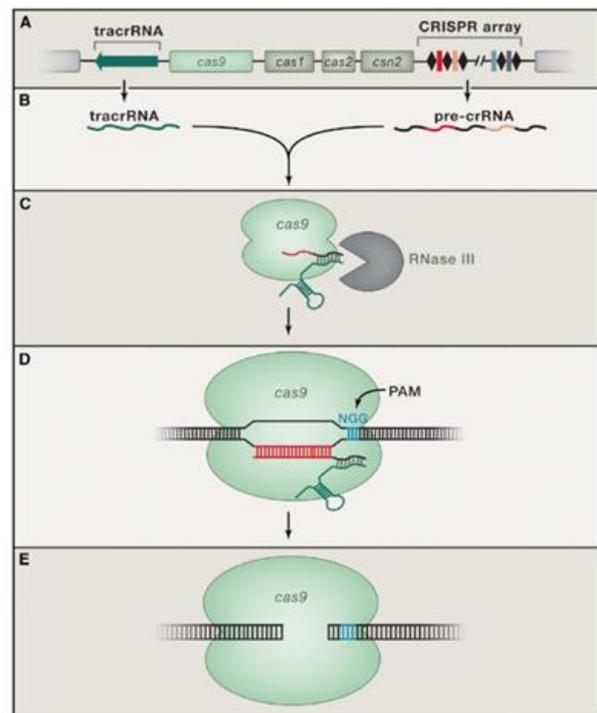


Figure 2. Mécanisme du Crispr-Cas9

Dans un premier temps la région *CRISPR* et le *tracrRNA* sont transcrits, donnant naissance à un long pré-ARNr et un *tracrRNA*. Ces deux ARN s'hybrident par la région d'homologie puis sont transformées en formes plus courtes par une endonucléase *Cas9* capable de couper un ADN

¹ Jinek, M., Chylinski, K., Fonfara, I., Hauer, M., Doudna, J. A., Jennifer A. Doudna, Charpentier, E. (2012) *A Programmable Dual-RNA-Guided DNA*

Endonuclease in Adaptive Bacterial Immunity. Science 337, 816-821

double brin et une ribonucléase l'enzyme RNase III. Le complexe Cas9 + tracrRNA + crRNA commence alors la recherche des séquences d'ADN qui correspondent à la séquence d'espacement. La **Cas9** possède deux régions à activité nucléase, chacune permettant de couper un brin de l'ADN ciblé. Elle se lie en d'abord à une séquence spécifique de 3 à 5 nucléotides appelée *Protospacer Adjacent Motif (PAM)*, située après la séquence ciblée par l'ARN guide, puis au complexe formé entre l'ARN guide et l'ADN. Elle déroule l'hélice d'ADN à cet endroit rendant ainsi la séquence cible accessible pour la coupure.

Une fois la coupure réalisée, il y a deux possibilités : soit une inactivation de la séquence soit la réparation de la séquence en se servant d'un modèle.

Utilisations récentes de la technologie Crispr-Cas9

Cette nouvelle technologie est très prometteuse, notamment pour la thérapie génique (Fig. 3). Elle pourra permettre de corriger facilement une mutation, cause d'une

maladie. Il suffira d'apporter la protéine Cas9, l'ARN ciblant le gène et un troisième partenaire, un ADN « réparateur » du gène. Les résultats sur les modèles animaux tels que les souris ou les chiens myopathes sont très encourageants.

On peut donc s'attendre à voir bientôt une floraison de travaux montrant des corrections de mutations chez l'homme. L'avantage du système Crispr-Cas9 sera l'élimination du gène muté et son remplacement par la séquence normale, ainsi que l'adaptation facile à tout type de mutation grâce à un simple changement de la séquence de l'ARN ciblant le gène. On pense notamment à la correction de l'anémie falciforme (bêta-thalassémie). Des applications en cancérologie sont également envisagées (inactivation d'un oncogène, par exemple).

Il faudra, dans tous les cas, éviter les effets du mauvais ciblage de l'ARN (*off target*). La mise au point de cette méthode pour les cellules humaines est récente et la marge d'amélioration reste importante.

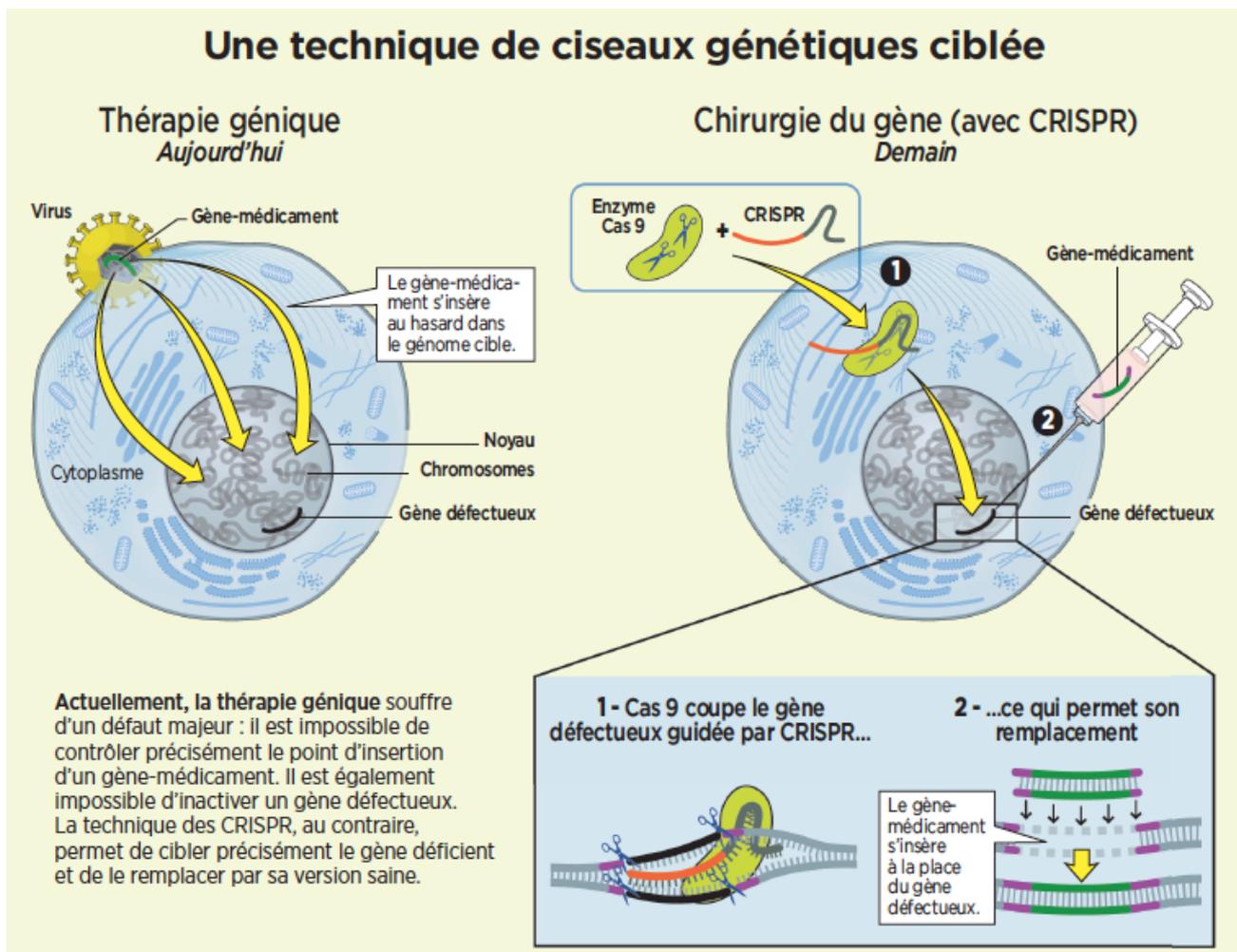


Figure 3. Ciseaux génétiques et thérapie génique

Chez les végétaux, le système a été testé sur la tomate pour modifier les gènes impliqués dans la résistance aux virus. Le système Crispr-Cas9 s'est avéré très efficace. A terme, la transformation permettra d'obtenir des plantes semblables aux plantes mutées naturellement ou par des agents mutagènes.

Dans la lutte contre les insectes nuisibles cette technologie a permis à une équipe américaine de rendre un moustique résistant à l'infection par le *Plasmodium* (parasite responsable du paludisme) Il est prévu de libérer ce moustique dans la nature ~~pour~~ afin qu'il transmette le gène modifié à l'ensemble des moustiques. On pourrait ainsi éviter que plus de 200 millions d'humains souffrent du paludisme et qu'un demi-million en meurent annuellement.

Les dérives récentes de la technologie : la modification d'embryons humains

En novembre 2018, He Jianku, un chercheur chinois, annonce, dans une vidéo diffusée sur Youtube, la naissance des premiers bébés génétiquement modifiés, deux jumelles. Il affirme avoir utilisé la technique Crispr-Cas9 sur les embryons (conçus par fécondation *in vitro*) afin de les protéger d'une éventuelle infection par le virus du SIDA, leur père étant séropositif. Son université se désolidarise de ce professeur et, à la demande de la Commission Nationale de la Santé Chinoise, les autorités sanitaires de la province du Guangdong ouvrent une enquête. Ces travaux suscitent un tollé dans la communauté scientifique. He Jianku suspend ses travaux. Il a été condamné par la justice chinoise à 3 ans de prison.

Reuves

Mémoires de l'Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts année 2016 V^{ie} série : Tome 26 page 179-181 « CRISPR-Cas9, une nouvelle technologie qui permet de modifier l'ADN à loisir » : Brève prononcée, le 2 juin 2016 par Daniel Locker Professeur des Universités, honoraire. Membre titulaire de l'Académie d'Orléans

Remerciements

Je suis très reconnaissant à Michel Monsigny (Professeur honoraire des Universités) d'avoir lu et corrigé cette brève.

Daniel Locker

Professeur honoraire des Universités, Membre titulaire de l'Académie

Communication du jeudi 7 janvier 2021

Les prix Nobel de physiologie ou Médecine 2020

Michel Monsigny

Le prix Nobel de « physiologie ou médecine » a été décerné en 2020 conjointement à Harvey J. Alter, Michael Houghton et Charles M. Rice pour la découverte du virus de l'hépatite C. Les lauréats se partagent 10 millions de couronnes suédoises soit environ 325 000 € chacun.

Un virus est une nanoparticule qui à l'état isolé est inerte mais qui devient subversive dès qu'elle entre dans une cellule vivante. Une nanoparticule est un corps dont le diamètre est inférieur à 1/10 de micron ; en l'occurrence, le VHC (Figure 1) a un diamètre de l'ordre de 50 nm.

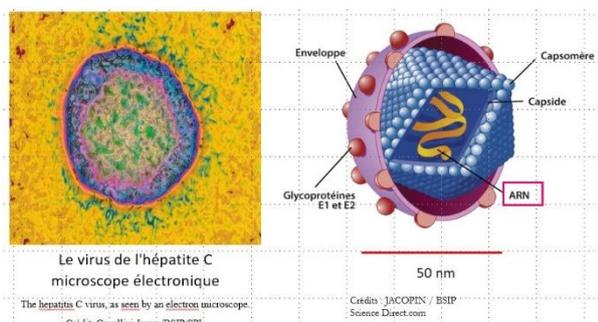


Figure 1. Le virus de l'hépatite C

Il existe cinq types de virus conduisant à une hépatite : ces virus sont appelés VHA, VHB, VHC, VHD et VHE. Les trois premiers virus sont les plus communs. Le VHA est un hépatovirus à transmission orale dont le génome est à ARN simple brin. Le VHB est un hépaDNAvirus à transmission sanguine dont le génome est à ADN double brin. Ces deux premiers virus sont efficacement combattus par un vaccin.

Le VHC est un flavivirus également à transmission sanguine dont le génome est à ARN simple brin. On ne dispose pas de vaccins pour lutter contre ce virus.

Les flavivirus sont des nanoparticules délimitées par une membrane lipidique en double couche analogue à la membrane des cellules animales. Cette membrane porte deux glycoprotéines c'est-à-dire des protéines substituées par des structures glucidiques (sucres). À l'intérieur de la nanoparticule, le génome est un ARN monocaténaire (simple brin) de 9600 nucléotides ; cet ARN est accompagné de diverses enzymes : des protéases c'est-à-dire des enzymes qui coupent sélectivement des protéines, une hélicase (qui a pour but de libérer les parties de l'ARN qui s'enroulent sous forme d'hélices) et une enzyme clé : l'ARN polymérase ARN dépendante.

Les lauréats (Figure 2) sont âgés respectivement de 85 ans pour Alter, 71 ans pour Houghton et 68 ans pour Rice. Les publications clés qui les ont conduits au prix Nobel datent de 1975, 1989 et 1997.



Figure 2. Les lauréats 2020

En 1975, Alter et ses collaborateurs ont décrit une hépatite transfusionnelle due à une hépatite virale de type « non A - non B ». En 1989,

Houghton et collaborateurs ont publié les données techniques qui les ont conduits à isoler un clone d'ADN dérivé du génome de l'hépatite virale « non A – non B » transmise par le sang. La même année Alter et Houghton ont conjointement publié un article décrivant un test permettant d'identifier la circulation d'anticorps dirigés contre le virus étiologique majeur de l'hépatite humaine « non A - non B ». Enfin, en 1997, Rice a démontré que l'hépatite C pouvait être transmise par inoculation intrahépatique d'un ARN viral transcrit. Le premier article signalé a été publié dans le célèbre journal de médecine américain (USA) le *New England journal of Medicine*, les trois autres articles ont été publiés dans un journal de grand renom également américain : *Science*.

Dans une cellule, le génome se situe dans le noyau sous forme d'ADN ; cet ADN est transcrit sous forme d'ARN messenger (ou ARN+) qui est ensuite traduit en protéines

Un flavivirus contient un ARN messenger (ARN+) qui pourra être transformé en protéines par les outils cellulaires utilisés normalement pour fabriquer les protéines propres à la cellule. Une cellule infectée par le virus de l'hépatite C va en outre permettre la synthèse d'un ARN moins (ARN-), c'est-à-dire un ARN viral copie inverse de l'ARN+ ; cette synthèse de l'ARN- est possible grâce à l'ARN polymérase ARN dépendante apportée par le virus lui-même. Cet ARN- est ensuite utilisé avec les outils de la cellule pour fabriquer des quantités d'ARN messenger viral (ARN+) qui vont permettre la fabrication des particules virales en grand nombre.

Le virus de l'hépatite C appartient à l'un des sept génotypes identifiés jusqu'à présent et à l'un des quelque 70 sous-types (Figure 3). Le génotype le plus fréquent est le génotype 1 qui représente 46 % environ du virus dans la population mondiale ; le deuxième génotype important est le génotype 3 qui représente 30 % des infections virales, il est présent un peu partout dans le monde et en particulier dans le nord de l'Europe et dans l'Asie du Sud ; chacun des autres génotypes représentent moins de 10 % et sont répartis de façon plus ou moins spécifique dans les différents continents. Cette notion de génotype est importante comme nous le verrons un peu plus tard car selon le génotype les médicaments utilisables sont différents.

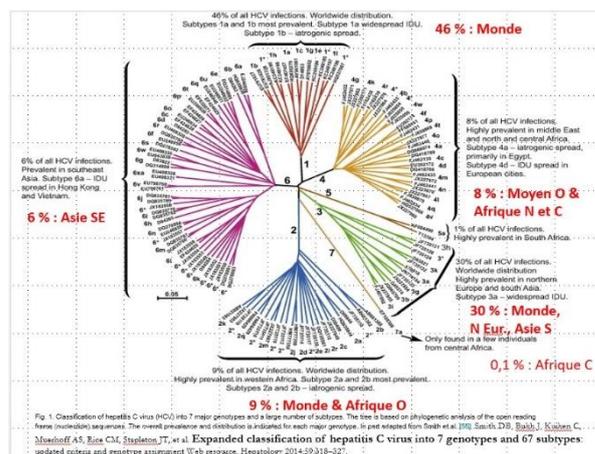


Figure 3. Classification des 7 génotypes et 67 sous-types du virus de l'hépatite C en 2014

Quelques précisions sur le mécanisme de reproduction du virus de l'hépatite C (Figure 4). Le génome contient essentiellement 9600 nucléotides c'est-à-dire unité d'acide ribonucléique. Cet ARN messenger va permettre la synthèse d'une protéine géante qui sera ensuite coupée par des protéases virale et cellulaires. Il y a 10 protéines qui sont respectivement

la protéine de nucléocapside

les protéines de surface qui sont des glycoprotéines E1 et E2 insérées dans l'enveloppe lipidique e sept protéines dites non structurales NS qui comprennent

une protéine transmembranaire qui est inclus dans la membrane lipidique
plusieurs protéases

une hélicase qui sert à dépolymériser l'ARN c'est-à-dire à éliminer les parties hélicoïdales de l'ARN

plusieurs cofacteurs et bien sûr l'ARN polymérase ARN dépendante.

La polyprotéine contient 3010 aminoacides : c'est une protéine géante qui, pour être active, doit être découpée en morceaux plus petits (Figure 4) :

C : nucléocapside,

E1 et E2 : glycoprotéines de surface ;

p7 : canal ionique ;

NS2 : protéase à cystéine ;

NS3 : métallo-protéase ;

NS4A : protéase à sérine / ARN hélicase / nucléotide triphosphatase ;

NS4B : cofacteur ;

NS5A : protéine de résistance à l'interféron ;

NS5B : ARN polymérase.

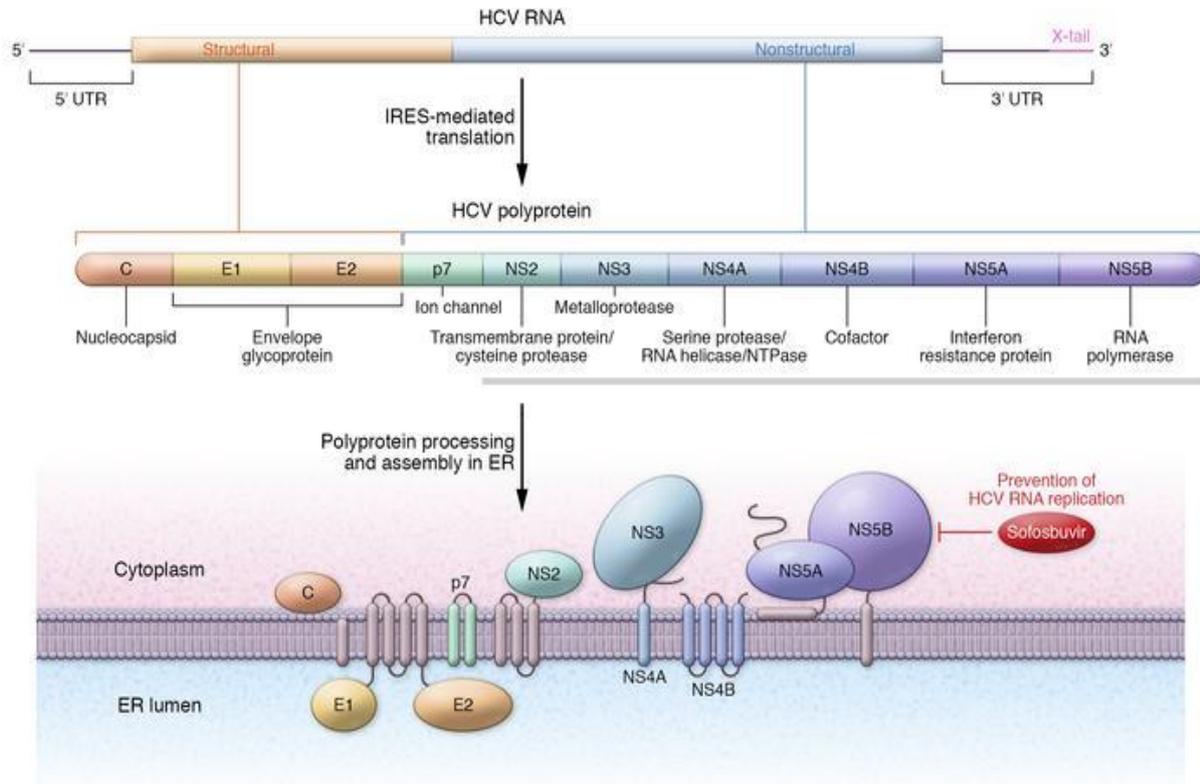


Figure 4. Schéma du génome viral (ARN+) du virus de l'hépatite C et schéma de la polyprotéine qui, après coupure par des protéases s'organise sous forme d'une dizaine de protéines autour de la membrane du réticulum endoplasmique à l'intérieur de la cellule R. Bartenschlager, C. Rice, M. Sofia *J Clin Invest.* 2016;126(10):3639-3644. <https://doi.org/10.1172/JCI90179>

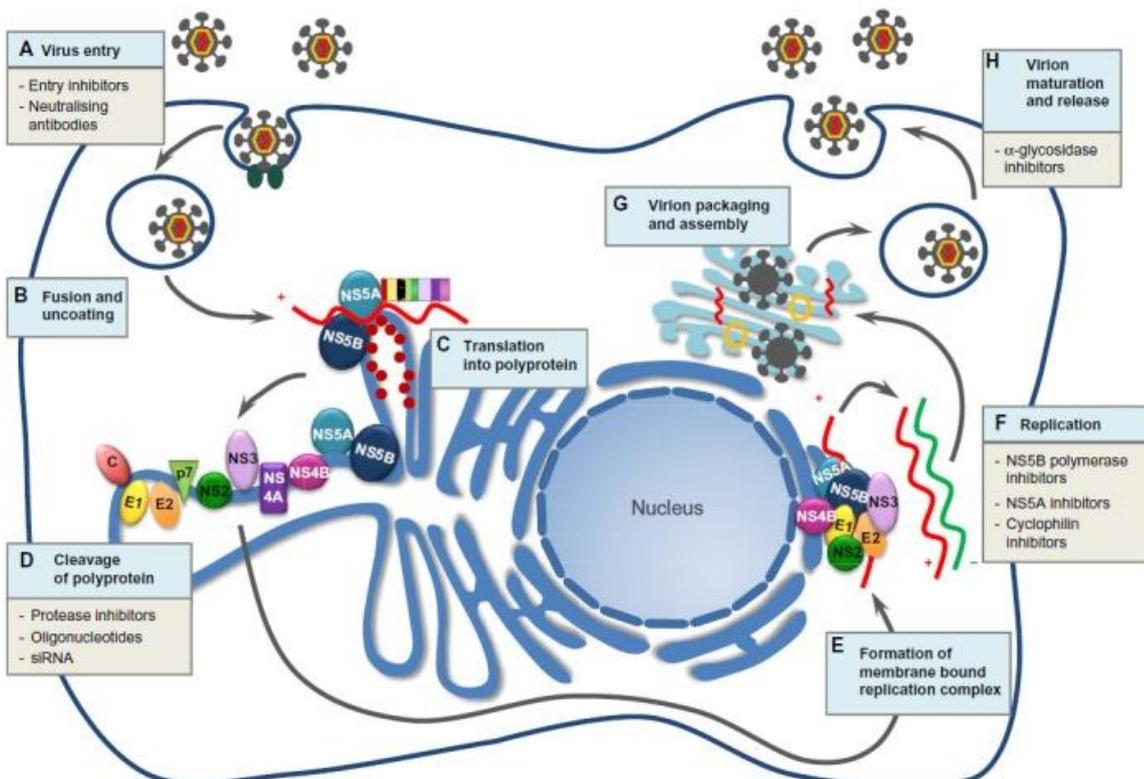


Figure 5. Schéma récapitulatif de l'entrée, de la formation et de la sortie du virus dans une cellule animale. P. de Leuw, C. Stephan, *GMS Infect Dis.* 2017 ; doi: [10.3205/id000034](https://doi.org/10.3205/id000034)

À l'intérieur de la cellule (Figure 5), les particules virales se forment en utilisant des membranes intracellulaires dans laquelle s'enchaînent les glycoprotéines de surface ; à l'intérieur de la particule naissante se regroupent l'ARN messager viral, entouré des protéines de la nucléocapside et des diverses enzymes spécifiques du virus.

A : entrée ;

B : fusion entre la membrane du virus et celle des endosomes cellulaires ;

C : synthèse de la polyprotéine ;

D : maturation par hydrolyse de la polyprotéine en protéines fonctionnelles ;

E : formation d'un complexe de réplication associé à la membrane cellulaire ;

F : Processus de réplication ;

G : assemblage de la particule virale ;

H : maturation du virion et libération du virus.

Les découvertes des trois lauréats du prix Nobel 2020 ont permis de concevoir des tests sanguins sensibles qui ont éliminé le risque d'hépatites transmis par transfusion dans une grande partie du nom. Cette percée a également permis le développement de médicaments antiviraux capables de guérir la maladie. L'hépatite C reste un problème majeur de santé mondiale, mais il est désormais possible d'éliminer la maladie. On peut espérer qu'en 2025, cette pathologie aura disparu.

Les médicaments utilisables pour lutter contre ce virus sont de trois types (Figure 6) :

- * des inhibiteurs des protéases virales
- * des inhibiteurs de la protéine NS5A et
- * des inhibiteurs de la protéine NS5B « l'ARN polymérase ARN dépendante »
- * et probablement, dans l'avenir, des inhibiteurs de l'hélicase ou des glycoprotéines de surface.

Protéase NS3/4A	Protéine NS5A	H*	ARN polymérase NS5B	E*
Grazoprevir	Elbasvir		Sofosbuvir	
Voxilaprevir	Lepidasvir		Ribavirin	
Glecaprevir	Daclatasvir			
	Velpatasvir			
	Pibrentasvir			

Figure 6. Médicaments utilisés dans le traitement de l'hépatite C classés en fonction de la cible. *H : hélicase ; *E : glycoprotéines de l'enveloppe (E1 et E2)

Il existe plusieurs molécules (Figure 7) ayant les activités requises et elles sont en général utilisées en combinaison (Figure 8).

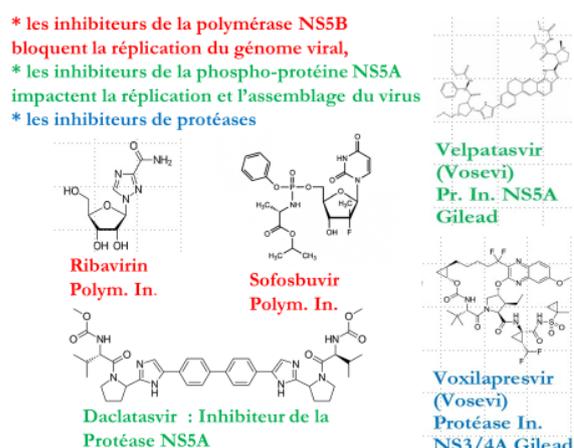


Figure 7. Quelques exemples de médicaments utilisés pour combattre le virus de l'hépatite C.

G*	Médicaments	Pharmac.
1	Elbasvir & Grazoprevir	Zepatier 2016
1	Sofosbuvir & Ledipasvir	Harvoni
2	Sofosbuvir & Ribavirin	
3	Sofosbuvir & Daclatasvir	Daclinzia 2015
4	Sofosbuvir & Lepidasvir	Harvoni 2014
N	Sofosbuvir	Solvadi 2013
N	Sofosbuvir & Velpatasvir	Epclusa 2016
N	Sofosbuvir & Velpatasvir & Voxilaprevir	Vosevi 2017
N	Pibrentasvir & Glecaprevir	Mavyret 2017

G* : génotypes ; N : génotypes variés.
Inhibiteurs de l'ARN polymérase, de la réplication et de l'assemblage, de protéases

Figure 8. Diverses combinaisons de médicaments en fonction du génotype.

Ces médicaments ont été développés dans les années récentes après 2010.

Comme souvent pour les prix Nobel scientifiques, le comité a attendu que les découvertes des lauréats aient conduit à des applications utiles pour la santé humaine. C'est ce qui explique le décalage temporel considérable entre les articles fondamentaux de ces lauréats et l'attribution des prix Nobel.

Références

Hépatite transfusionnelle non due à une hépatite virale de type A ou B Feinstein SM, Kapikian AZ, Purcell RH, Alter HJ, Holland PV. **Transfusion-associated hepatitis not due to viral hepatitis type A or B.** *N. Engl. J. Med.* 1975; 292:767-770.

Isolement d'un clone d'ADNc dérivé d'un génome d'hépatite virale non A, non B. transmise par le sang Choo QL, Kuo G, Weiner AJ, Overby LR, Bradley DW, Houghton M. **Isolation of a cDNA clone**

derived from a blood-borne non-A, non-B viral hepatitis genome. *Science.* 1989; 244:359-362.

Un test pour la circulation d'anticorps dirigés contre un virus étiologique majeur de l'hépatite humaine non-A, non-B. Kuo G., Choo QL, Alter HJ, Gitnick GL, Redeker AG, Purcell RH, Miyamura T, Dienstag JL, Alter CE, Stevens CE, Tegtmeier GE, Bonino F, Colombo M, Lee WS, Kuo C., Berger K, Shuster JR, Overby LR, Bradley DW, Houghton M. **An assay for circulating antibodies to a major etiologic virus of human non-A, non-B hepatitis.** *Science.* 1989; 244:362-364.

Transmission de l'hépatite C par inoculation intrahépatique avec de l'ARN transcrit Kolykhalov AA, Agapov EV, Blight KJ, Mihalik K, Feinstone SM, Rice CM. **Transmission of hepatitis C by intrahepatic inoculation with transcribed RNA.** *Science.* 1997; 277:570-574.

Remerciements.

Je remercie Daniel Locke qui a très cordialement accepté de relire et corriger ce court mémoire

Le jeudi 7 janvier 2020

Prix Nobel de Sciences Économiques 2020

Jean Paul Pollin

Le Prix Nobel de Sciences Economiques a été attribué cette année à deux enseignants-chercheurs américains de l'Université de Stanford, Paul Milgrom et Robert Wilson, pour leurs travaux sur la théorie des enchères.

La pratique des enchères est très ancienne, mais son utilisation s'est étendue à partir des années 1980 avec la dérèglementation des entreprises de réseaux et en particulier des télécommunications. On s'en sert désormais couramment pour l'attribution de concessions de ressources publiques ou de biens communs. C'est ainsi que sont vendus des titres de dettes publiques (ou qu'est allouée la monnaie centrale aux « banques de second rang »), des permis d'exploitation, des fréquences radio, des droits à polluer... Mais on s'en sert aussi naturellement pour des ventes privées, selon des formes et des objets renouvelés (c.f. « ebay » ou les droits de retransmission d'évènements sportifs).

Ajoutons qu'il existe des systèmes d'enchères assez différents. On distingue notamment les enchères anglaises (ascendantes), hollandaises (descendantes), sous plis privés..., et dans leurs détails les différences peuvent être nombreuses. La question centrale consistant alors à trouver le système optimal pour la vente d'un bien ou service donné, en fonction d'un objectif particulier (celui du vendeur) ou collectif (l'intérêt

général). Dans cette optique les travaux de Milgrom et Wilson ont permis de mieux analyser et résoudre deux types de problèmes :

* Il s'agit d'abord des conséquences de l'imperfection et de l'asymétrie des informations dont disposent les participants au marché sur les appréciations qu'ils font du bien ou du service mis aux enchères d'une part, et de ses caractéristiques objectives d'autre part. Ces incertitudes peuvent amener les acheteurs potentiels à limiter leurs offres par crainte de surestimer l'objet en question et d'être ainsi victimes de ce que l'on nomme « la malédiction du vainqueur ». On montre alors qu'une enchère anglaise, réduisant l'incertitude sur les informations privées, conduit à un prix d'adjudication supérieur. On montre aussi que le vendeur a tout intérêt à donner et faire certifier le maximum d'information sur les caractéristiques du bien ou du service.

* Il s'agit d'autre part d'un problème de délimitation des marchés lorsque ceux-ci sont possiblement liés. Les objets concernés peuvent être homogènes mais divisibles tels que des lots de dettes publiques ou d'électricité ; ils peuvent au contraire être hétérogènes mais interdépendants comme des fréquences radio sur des zones distinctes.

Dans le premier cas se pose la question de savoir comment organiser l'enchère pour éviter les ententes entre acheteurs et si les attributions doivent se faire au même prix pour les différentes quantités attribuées. Dans le second cas la question est de définir la taille optimale du lot mis aux enchères (l'espace pertinent des zones pour les fréquences, par exemple), ce qui revient à choisir entre un risque d'inefficience (une taille trop faible accroît le prix de revient) et le risque de constitution d'un monopole.

Sur ces différents problèmes les lauréats du Nobel ont apporté des réponses théoriquement fondées, mais aussi des propositions concrètes de conception des marchés d'enchères.

Une pandémie qui reflète et aggrave les failles du néo-libéralisme

Jean Paul Pollin¹

Résumé

Cet article se propose de montrer que la succession de crises (financière, sanitaire, écologique), qui affectent les pays avancés depuis le début de ce siècle, est la conséquence de dysfonctionnements de leurs systèmes économiques et sociaux remodelés par le néolibéralisme. En ce sens trois fragilités de ces systèmes méritent une attention particulière. D'une part, l'accroissement des interdépendances entre économies qui conduit, en l'absence d'une gouvernance globale, à diffuser et amplifier les chocs de toutes natures auxquels sont soumis les pays concernés. D'autre part, la perte de résilience des firmes dont la gestion des risques a négligé la protection contre l'incertitude pour privilégier la rentabilité de court terme. Enfin, la montée des inégalités qui rendent les crises socialement plus difficiles à supporter et plus coûteuses à résorber. Ces failles interrogent sur l'évolution souhaitable de la place et des modes d'intervention des États et plus généralement sur l'avenir du néolibéralisme.

Abstract

A Pandemic that reflects and exacerbates the flaws of neoliberalism

This article intends to show that the succession of crises that affected advanced countries since the beginning of this century is the consequence of the dysfunction of their economic and social systems reshaped by neoliberalism. In this sense three weaknesses of these systems deserve special attention. On the one hand, the increase in interdependencies between economies which leads, in the absence of global governance, to spread and get worse the different types of shocks endured by some countries. On the other hand, a loss of resilience of firms whose risk management neglected protections in the face of uncertain events to favour short term profitability. On the other hand a loss of resilience of firms whose risk management neglected protections in the face of uncertain events to favour short term profitability. Lastly the rise of inequalities which make crises more socially unacceptable and more costly to resolve. These flaws raise questions about the desirable evolution of the place and forms of state intervention and more generally about the future of neoliberalism.

¹ Professeur émérite à l'Université d'Orléans. Contact : jean-paul.pollin@univ-orleans.fr

Le capitalisme néo-libéral qui s'est déployé dans les pays avancés à partir des années 70, est soumis depuis deux décennies à des chocs successifs de grande ampleur. La crise financière de 2008 (succédant à l'éclatement de la « bulle Internet » de 2001) a débouché sur ce que l'on a appelé la « Grande Récession », pour la rapprocher de la « Grande Crise » de 1929. Or, ses conséquences s'estompaient à peine quand l'économie mondiale s'est trouvée frappée par l'actuelle pandémie dont les effets que l'on observe n'ont guère eu d'équivalents dans l'histoire contemporaine, du moins si l'on exclut les temps de guerre. Tandis que simultanément la montée des désordres écologiques nous rappelle qu'ils font peser sur nos systèmes économiques et sociaux des risques majeurs à une échéance qui se rapproche.

On peut toujours penser ou espérer que cette succession de crises, sur un temps relativement court, relève d'une simple coïncidence. Apparemment les origines de ces trois types d'événements sont bien différentes : d'abord des innovations incontrôlées dans des systèmes financiers trop faiblement régulés, puis l'irruption d'un virus à taux de reproduction et de létalité élevés, enfin des atteintes à l'environnement susceptibles de provoquer des catastrophes de plus en plus graves et fréquentes. Il est de fait bien difficile de trouver des liens et des points communs entre ces dysfonctionnements.

Or, à l'inverse de ce point de vue, l'objet de cet article consiste à montrer que ces crises procèdent des transformations profondes auxquelles ont été soumis nos systèmes économiques et sociaux durant les dernières décennies, sous l'influence de l'idéologie néo-libérale. Dans cette perspective la pandémie qui nous touche peut être considérée comme reflétant, et aggravant pour partie, les fragilités induites par ces transformations.

Plus précisément trois de ces fragilités nous semblent devoir retenir l'attention. D'une part la contradiction entre les interdépendances croissantes des économies induites par la globalisation et l'affaiblissement d'une gouvernance mondiale susceptible d'en assurer la coordination. D'autre part la perte de résilience des firmes face à des chocs incertains qui a « échappé » à leur gestion des risques soumise à la particularité de leurs objectifs.

Enfin, la montée des inégalités (plus généralement des fracturations sociales) qui ont sans doute pesé sur la croissance, mais aussi aggravé et rendu plus inacceptable l'incidence des chocs. Nous considérons qu'une grande part des explications que l'on peut donner à la succession et à la gravité des crises se trouve dans les réponses à ces trois types de questions.

Une globalisation en panne de gouvernance

L'ampleur et le rapide développement de la pandémie au plan mondial sont à l'évidence en rapport avec la forte extension des échanges internationaux de biens, de services, de capitaux et de personnes intervenue depuis l'après-guerre. Ils ont permis une transmission persistante du virus en permettant ses allers retours entre les pays. Les effets de cette circulation s'analysent comme des externalités négatives exercées par les pays les uns sur les autres, concrétisant le fait que la santé est un bien commun mondial. Ce qui justifie la mise en place d'expertises, de règles, de bonnes pratiques coordonnées. C'est-à-dire l'existence d'une gouvernance globale en ce domaine, mais aussi bien au-delà comme on va le montrer.

Des interdépendances vecteurs de risques systémiques

Quant à l'impact économique de la pandémie il ne se limite pas aux seules conséquences directes de la maladie sur les offres et demandes globales dans les pays pris séparément. Il est aussi fonction des interdépendances de leurs systèmes productifs et de leurs conjonctures respectives. En effet, d'une part la fragmentation internationale des chaînes de valeurs conduit à transmettre les baisses ou ruptures de productions d'un pays à l'autre par les problèmes d'approvisionnement que cela induit. On a ainsi observé au début de la crise que certains secteurs (notamment l'automobile et la pharmacie) avaient été mis en difficulté par l'arrêt de segments de leurs

chaines de production dans les pays étrangers². D'autre part les fluctuations de l'activité dans les différents pays (de même que leurs actions de politique économique qui visent à y répondre) se transmettent à leurs partenaires par les évolutions des échanges commerciaux.

De sorte que les chocs initiaux, c'est-à-dire les effets directs de la crise sanitaire (l'impact du virus), se diffusent au plan économique mondial en s'amplifiant selon un mécanisme classique de multiplicateur. L'appréciation du phénomène est naturellement difficile et fatalement imprécise. Parce qu'il dépend des pays considérés et parce que son estimation est conditionnée par le choix des modèles utilisés et des hypothèses retenues (notamment la mesure des chocs initiaux et la définition des canaux de transmission). Mais dans l'ensemble les travaux empiriques qui se sont efforcés de quantifier le multiplicateur en question en viennent à conclure que les effets d'interdépendance que l'on vient d'évoquer conduisent à doubler l'incidence des chocs initiaux³. Ce sont ces interdépendances qui donnent à cette crise son caractère systémique.

On notera au passage que des mécanismes analogues ont joué pour transformer la crise financière de 2008 en une « Grande Récession ». On s'était alors étonné de la disproportion entre le coût très élevé de cette crise et l'importance modeste des montants des crédits subprimes qui lui avaient donné naissance. C'est que dans ce cas aussi les chocs provenant de la diffusion des produits toxiques issus de la titrisation de ces crédits se sont trouvés amplifiés par les interdépendances entre établissements financiers d'un côté et les conjonctures nationales de l'autre.

Il devrait en être de même dans les crises climatiques et écologiques à venir. Les atteintes à l'environnement (notamment les émissions de gaz à effet de serre) qui s'analysent aussi comme des externalités négatives vont, comme le coronavirus, se diffuser sur l'ensemble de la planète. Et leurs conséquences économiques

vont s'aggraver en se diffusant selon des mécanismes semblables à ceux évoqués précédemment.

Une gouvernance économique mondiale qui se délite

Dans la mesure où la globalisation augmente l'interdépendance des économies, on pouvait s'attendre à ce que les instances internationales de régulation et de coordination, issues de l'après-guerre dans l'esprit de Bretton Woods, voient leurs compétences s'accroître. Ceci pour éviter que le libre jeu des intérêts nationaux conduise à des situations globalement sous optimales. Or, c'est précisément le mouvement inverse que l'on constate depuis quelques années, sur fond de déclin du multilatéralisme⁴.

Le déroulement de la crise sanitaire offre une illustration édifiante de cette contradiction. De fait elle a été gérée de façon relativement différente selon les pays, avec des concertations très limitées, y compris en Europe. Et bien que légitimes ces divergences de conceptions et de mises en oeuvre se sont révélées peu compatibles avec l'ouverture des frontières. Pire encore, on a assisté à d'étranges phénomènes de compétition pour l'accès à des masques, des médicaments et des vaccins, alors que sur un tel sujet une coopération semblait devoir s'imposer. Quant à l'Organisation Mondiale de la Santé, qui a fait l'objet de critiques pour certaines déplaçées et discutables pour d'autres, ses messages sont restés pratiquement inaudibles et ses capacités d'expertise peu sollicitées.

Les autres types d'externalités ou d'interdépendances que nous avons évoqués sont également en panne de régulations et de coordinations. L'Organisation Mondiale du Commerce peine désormais à définir et faire respecter des règles permettant de poursuivre l'ouverture des échanges ou d'éviter sa régression. Il en est de même pour la coordination des politiques économiques dont on discute depuis des décennies sans parvenir à

constater. Disons simplement que la tentation du repli, qui nourrit les populismes, naît de la volonté de préserver les souverainetés nationales dans un monde hyper-globalisé qui rend nécessaire leur partage. Ce qui n'exclut pas que dans certains cas la globalisation ait été poussée trop loin.

² On rapporte, par exemple, que 80% des principes actifs utilisés dans la fabrication des médicaments sont produits à l'étranger.

³ Cf. Kohlscheen *et al.* (2020).

⁴ Nous ne souhaitons pas traiter des causes et modalités de ce déclin que nous nous bornons à

des résultats significatifs⁵. En fait la gouvernance de la mondialisation se fragmente, prenant la forme d'accords régionaux qui n'ont souvent pas l'envergure souhaitable et peuvent même parfois s'avérer contreproductifs⁶.

En ce sens, l'histoire des tentatives visant à construire une gouvernance mondiale du changement climatique est symptomatique. Car elle est faite de reculades et d'ambitions perdues. En 1975 la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement traduisait la volonté d'instaurer une autorité chargée de mobiliser et d'impulser des initiatives coordonnées en ce domaine. Mais le projet est pratiquement mort-né et il a cédé la place aux Conférences des Parties à partir de 1992. Mais celles-ci ne sont jamais parvenues à faire adopter des dispositions vraiment contraignantes sur la base des diagnostics auxquelles elles parvenaient. De sorte que les initiatives sont en ce domaine sont aujourd'hui portées par des accords bilatéraux entre Etats, ou régionaux et par des associations (de ville, d'entreprises, d'ONG...) sans que l'on sache si cela peut déboucher sur des résultats cohérents. Cette démarche est donc un substitut imparfait à la constitution d'une gouvernance supranationale, même si elle est évidemment préférable à l'inaction et a fortiori au repli sur soi.

Une résilience sacrifiée à des objectifs financiers de court terme

La résilience des économies et des organisations qui les structurent est soudainement devenue une question à la mode. Jusqu'ici on parlait plutôt de gestion des risques et l'on s'interrogeait sur leur possibilité de

diversification et sur l'arbitrage optimal entre les rendements et les risques de décisions courantes ou stratégiques. La question de la résilience d'une organisation se pose en des termes bien différents : comment faire pour qu'elle puisse résister ou s'adapter à des transformations ou des perturbations fortes et imprévues de son environnement ?

De la gestion des risques à celle de l'incertitude

Ces deux problématiques ne s'excluent pas, mais elles cherchent à résoudre des problèmes dissemblables : en l'occurrence la gestion de types d'événements de natures distinctes. Dans un cas il s'agit de chocs stochastiques probabilisables et dont la distribution est généralement approximée par une loi normale. Alors que dans le second cas on parle d'événements rares, de grande ampleur, non probabilisables dont on ne connaît pas précisément les conséquences et dont on ne sait même pas si et quand ils surviendront⁷. En suivant la terminologie proposée par F. Knight on parle alors d'incertitude plutôt que de risques, ce terme s'appliquant à des aléas probabilisables.

En définitive, le management des risques dans une organisation et le renforcement de la résilience relèvent de méthodes différentes: les techniques de gestion de portefeuilles d'actifs ou d'activités ne s'appliquent pas au traitement d'événements incertains et encore moins à des chocs systémiques qui ne sont ni diversifiables ni assurables, du moins en totalité. Plus précisément, en situation d'incertitude les mesures de protection consistent à se doter de marges de manœuvre, de dispositifs de sécurité, de réserves physiques ou financières qui

⁵ La régulation bancaire internationale mise en place sous l'égide du Comité de Bâle est peut être à considérer comme une heureuse exception, dans la mesure où elle est parvenue à définir et faire à peu près respecter des principes et des pratiques cohérents et coordonnés dans son domaine. On peut certes lui reprocher de n'avoir pas été assez rigoureuse et évolutive, donc lui imputer une part de responsabilité dans la crise financière. Mais le durcissement qu'elle a imposé, contre les lobbies bancaires, à la suite de cette crise montrent aujourd'hui leur utilité dans la crise ; Cf. J Giese et A. Haldane (2020).

⁶ Cf. J.Pisani-Ferry(2019).

⁷ On parle parfois de « cygnes noirs » à propos de ce type d'événements extrêmes. Tandis que P.Bolton et al. (2019) emploient l'expression de « cygnes verts » concernant les chocs présents et à venir imputables au changement climatique. Ceci pour évoquer les particularités de ces chocs qui restent néanmoins des événements extrêmes. L. Pereira da Silva (2020) reprend cette terminologie pour l'étendre à la crise actuelle et en tirer les conséquences de politique économique qui lui semblent s'imposer.

permettent de supporter, au moins pendant un temps, les difficultés auxquelles l'organisation peut se trouver confrontée : il s'agit de la constitution de stocks, de liquidités, de capacité inemployées... Cela peut aussi consister à faire des choix potentiellement réversibles, ce qui revient à se doter d'options permettant de reconsidérer les décisions en fonction des situations rencontrées.

Ces idées sont loin d'être neuves. Elles avaient déjà été développées dans les années 50/60 par les travaux développant l'idée d'une rationalité limitée qui opposait au principe d'optimisation, celui d'atteinte de niveaux de « satisfaction » évolutifs, visant à faire l'apprentissage progressif des contraintes. Dans le prolongement, la théorie comportementale de l'entreprise expliquait que les firmes devaient préserver une marge de manoeuvre par rapports aux contraintes perçues (un « slack managerial ») capable de jouer un rôle d'amortisseur ou de coussin de sécurité pour faire face à des événements imprévus, des erreurs d'appréciation de l'environnement stratégique, ou encore pour laisser une marge aux discussions entre les parties prenantes de l'entreprise⁸. Dans tous les cas il s'agissait de remettre en cause d'un point de vue théorique aussi bien qu'empirique le principe d'optimisation sous contrainte retenu par une théorie un peu trop élémentaire de l'entreprise.

La résilience à l'épreuve de l'objectif de valeur actionnariale

La financiarisation de l'économie, qui s'est imposée dans le sillage de la vague libérale, a fait oublier (voire a discrédité) ces raisonnements. La globalisation financière a permis la constitution de fonds d'investissements de très grande taille qui ont étendu leur emprise sur les économies de nombreux pays avancés. A partir des années 80 leur influence a progressivement affecté les objectifs, la gouvernance et le comportement des firmes de ces pays. Ce que l'on a appelé l'activisme actionnarial a orienté les politiques d'entreprises vers la recherche de la rentabilité et plus précisément vers la maximisation de la valeur actionnariale. Dans le même temps ce mouvement a été relayé et

justifié par la thèse ou l'idéologie, portée par M. Friedman, selon laquelle les dirigeants d'entreprises n'avaient de responsabilité que vis-à-vis de leurs actionnaires.

Ces faits et ces idées ont eu diverses conséquences discutables qu'il n'est pas question de détailler ici. Pour s'en tenir à la seule question de la résilience disons que son principe et ce qu'elle implique dans les faits se sont révélés contradictoires avec l'objectif de maximisation de la valeur actionnariale. La volonté de constituer des réserves de toutes sortes, d'aménager des dispositifs de précaution ou de préserver des « écarts aux contraintes » nuit fatalement à la rentabilité. Et nombre d'observations témoignent que l'arrivée d'actionnaires activistes a provoqué l'élimination plus ou moins rapide de ces moyens et méthodes de protection face à l'incertitude. L'adoption des techniques de « juste à temps » ou de production « à flux tendus » en donne aussi de bonnes illustrations. De même que la délocalisation de segments de chaînes de valeur susceptibles d'augmenter la rentabilité aux dépens de la robustesse des processus de production.

Remarquons toutefois que dans la période récente des déclarations, manifestes ou rapports venant de responsables d'entreprises (Business Round Table aux US, Rapport Sénart/ Notat en France, par exemple) ou d'institutions internationales (FMI), prenant notamment parti pour une responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, démontrent une prise de conscience des dysfonctionnements induits par l'emprise excessive de la finance et par l'idéologie perverse de la valeur actionnariale sur les politiques d'entreprise. Il reste à voir cependant si ces bonnes orientations résisteront à l'épreuve de la concurrence commerciale et financière internationale.

Une rupture de la cohésion sociale

De nombreux travaux ont montré que les inégalités de revenus, de richesses et de conditions de vie s'étaient largement creusées depuis le début des années 80⁹. Cela est vrai dans la quasi-totalité des pays pour lesquels on

⁸ Cf. R. Cyert et J. March (1963)

⁹ On parle ici des inégalités internes aux pays considérés. On sait qu'en revanche les inégalités

dispose d'indicateurs fiables : le Rapport sur les inégalités mondiales montre une concentration des revenus au profit des 10% des plus aisés et une concentration de la richesse mondiale au profit du 1% des plus riches¹⁰. Dans les pays développés, ceci s'opère aux dépens des classes moyennes dont le développement avait joué un rôle important dans la relative pacification des relations sociales dans l'après-guerre.

Mais à côté ou au-delà de ces inégalités on observe que se sont aggravés d'autres morcellements tels que la réduction de la mobilité sociale, les disparités de culture et de capital social, les déchirures territoriales ... qui sont peut-être plus dangereuses. Car elles entraînent des cloisonnements entre groupes sociaux qui ont vocation à se reproduire et à provoquer une fracturation durable de la cohésion sociale.

On donne généralement deux explications à ces évolutions. D'une part l'internationalisation des productions et des échanges et d'autre part le progrès technique qui l'un et l'autre induisent une disparition d'emplois intermédiaires (en particulier dans l'industrie) ainsi qu'une polarisation des marchés du travail en deux segments relativement étanches : l'un concernant des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés, le second correspondant à des emplois de caractéristiques inverses. On comprend qu'il soit difficile et peu souhaitable de remettre en cause les forces de la globalisation et du progrès technique. Pour autant la rupture de la cohésion sociale auxquelles elles ont donné lieu n'était pas inéluctable. Et les politiques qui ont cherché à y répondre n'étaient pas appropriées.

Ce que la pandémie a changé à la vision des inégalités

On imagine bien que les chocs systémiques dont on parle affectent différemment les divers groupes sociaux et touchent plus gravement les plus fragiles. Sans surprise on observe que, dans la crise actuelle, la dégradation de la situation

entre pays (tout spécialement entre pays avancés et émergents) ont fortement baissé, permettant à des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté.

¹⁰ Ces statistiques et beaucoup d'autres peuvent être retrouvées sur le site : WID.WORLD

des ménages a été d'autant plus forte qu'ils se situaient dans une tranche de revenus plus faibles. Les pertes d'emplois totales ou partielles ont évidemment affecté les salariés précaires, les ouvriers et les employés plus que les cadres (24% contre 8%, selon l'INSEE)¹¹. Et, les facteurs de fragilité se recoupant, les conditions de vie durant la crise ont été particulièrement inégalitaires, les problèmes de promiscuité dans le logement, d'exposition au virus, d'accès limité aux équipements informatiques s'ajoutant aux difficultés pécuniaires ; sans oublier le risque d'accentuation des inégalités scolaires¹². A l'évidence la pandémie a contribué à creuser les inégalités et à fracturer un peu plus la cohésion sociale¹³.

Il faut ajouter que la pandémie a également fait ressortir une contradiction gênante entre l'utilité sociale de certains emplois et les rémunérations consenties à leurs titulaires : on pense particulièrement au secteur médico-social, mais aussi à la grande distribution, aux services d'entretien... Cela a fait ressortir à quel point il peut être dangereux de s'en tenir aux jeux de marchés pour fixer ce que valent les emplois (dans tous les sens du terme) et le statut de ceux qui les occupent. Les inégalités ont alors été ressenties comme de véritables injustices et elles ont du reste été jugées tellement choquantes que l'on a, dans l'urgence, cherché à les masquer par l'attribution de primes et par des déclarations compatissantes. On s'est donc efforcé d'intervenir pour atténuer ce qui apparaissait comme une anomalie aux yeux de tous ou presque. De façon plus pragmatique, il fallait aussi agir pour que cette révélation n'aggrave pas les difficultés de recrutements présents et à venir sur ce type d'emplois. Ce qui tend à montrer les limites d'un raisonnement qui explique que le développement des inégalités procède de la formation d'un optimum économique qui ne peut ni ne doit être corrigé. Un optimum qui, en l'occurrence est construit selon des critères trop étroits et à trop courte vue.

¹¹ Cf. INSEE Première (2020)

¹² Cf. M.A. Barbara (2020)

¹³ Tout comme l'on s'attend à ce que les crises environnementales accroissent les inégalités entre les pays et à l'intérieur de chacun d'entre eux. Cf. FMI (2020)

Ce que les politiques publiques pourraient faire

Inégalités et pertes de confiance dans les institutions sont porteuses de crises sociales, mais elles sont aussi des freins à la croissance économique comme l'ont montré de nombreux travaux¹⁴. Car l'affaiblissement de la mobilité sociale et la segmentation du marché du travail, comme toutes les formes de cloisonnement, bloquent les capacités d'accroissement des compétences ou l'acquisition de « capital social ». Ce qui réduit l'employabilité d'une partie de la population active ainsi que la productivité en limitant la diffusion des innovations. De même que la perte de confiance dans les autres et dans son avenir dissuade d'investir et de coopérer au sein des organisations qui composent le système économique.

Tout cela ne pouvait pas être ignoré par les politiques publiques des pays avancés. Celles-ci se sont donc efforcées de contenir ces évolutions préoccupantes. Mais pour l'essentiel elles ont cherché à rectifier la distribution primaire des revenus par des transferts et la fiscalité. Ce qui est de nature à apaiser les tensions sociales mais ne résout pas la question de fond. De sorte qu'elles sont devenues plus coûteuses à mesure que s'aggravait le problème qu'elles étaient incapables de traiter. En d'autres termes, les politiques inspirées par un néolibéralisme soucieux de réduire la place de l'Etat, ont choisi une approche cosmétique qui s'est révélée relativement dispendieuse et sans réelle efficacité. Régler un problème structurel de cet ordre suppose que l'on intervienne sur ses causes plutôt que de chercher à compenser ses conséquences.

Naturellement le lien social se construit de multiples façons par l'intervention de nombreuses intermédiations individuelles et collectives. Mais pour ce qui est de l'Etat agir sérieusement consisterait d'abord à réhabiliter les services publics, dégradés et parfois réintégrés dans la sphère marchande, pour permettre un égal accès des citoyens à la santé, l'éducation, la culture, les nouveaux moyens de communication... Cela consisterait aussi à

restaurer des politiques d'aménagement du territoire et de l'habitat capables de tarir des sources importantes de discriminations. Cela consisterait encore à cesser de faire l'apologie de la flexibilité pour se soucier au contraire de la protection et de la stabilité de l'emploi qui est un facteur majeur d'intégration, d'acquisition de compétences et de sécurisation individuelle et collective. Dans tous les cas, il s'agit au fond de rétablir l'égalité des chances ; une idée qui figure parmi les principes fondateurs du libéralisme, mais que ses nouvelles versions semblent avoir oubliée.

En attendant les Etats vont devoir intervenir pour que les dégâts causés par la crise sanitaire ne deviennent pas insupportables et la charge en sera d'autant plus élevée que ce sont les plus fragiles qui ont été les plus touchés et qu'ils ne sont pas en mesure d'en assumer la moindre part.

Conclusion

Peut-on induire de la profondeur et de la succession des crises que traversent les systèmes économiques et sociaux des pays avancés qu'ils sont devenus intrinsèquement plus fragiles ? Il est vrai que l'origine de la crise sanitaire actuelle est d'origine exogène et se diffuse de manière analogue à ces pandémies que le monde a connu dans le passé dans des contextes économiques très différents. Par contre, nous pensons avoir montré que l'ampleur des conséquences de cette crise est bien fonction des caractéristiques factuelles et des fondements doctrinaux qui ont prévalu dans les économies développées durant ces quatre à cinq dernières décennies. Quant aux crises financières récentes et écologiques à venir elles sont clairement endogènes au fonctionnement de systèmes qui ont privilégié la place des choix individuels et le libre jeu des marchés par rapport à l'intérêt général (ou le Bien Commun).

Plus précisément nous avons cherché à montrer que l'instabilité grandissante des économies en question pouvait s'expliquer par trois principales raisons. D'une part le délitement d'une gouvernance mondiale qui

¹⁴ Parmi les nombreux travaux réalisés par le FMI sur cette question on se bornera à citer : A. Berg et

D. Ostry (2011), E. Gould (2016) et S. Aiyar et C. Ebeke (2019)

empêche la gestion des interdépendances entre économies résultant de la libéralisation des échanges. D'autre part de la perte de résilience de ces économies due à la négligence des risques que l'on ne sait pas prévoir ni mesurer (l'incertitude radicale). Enfin la fracturation de la cohésion sociale associée notamment à une montée des inégalités et à un recul du rôle régulateur des Etats. Tout cela se traduisant par une croissance faible et volatile après que l'on ait parlé, dans les années 90, de nouvelle révolution industrielle et de « Grande Modération ».

Ce constat ne saurait s'interpréter comme une condamnation du capitalisme ou comme la preuve de sa fin prochaine quelques 30 ans après avoir proclamé sa victoire définitive (« La fin de l'Histoire » selon F. Fukuyama). Ce débat n'a d'ailleurs aucun sens dès lors que l'on place sous le même terme les systèmes économiques anglo-saxons et le « capitalisme d'Etat » chinois, qui ont entre eux plus que des nuances. En réalité il existe et a toujours existé des variétés de capitalisme et c'est une de ces variétés qui est aujourd'hui dans une impasse : sa version néolibérale qui s'est construite contre le courant keynésien ou social-démocrate de l'après-guerre. Et l'on peut penser que nos systèmes économiques n'en sortiront qu'en révisant profondément leurs finalités, leurs valeurs et leurs modes de fonctionnement. Peut être la crise que nous traversons nous aidera-t-elle à en prendre conscience.

Bibliographie

- Aiyar S. et C. Ebeke (2019), *Inequality of Opportunity, Inequality of Income and Economic Growth*, FMI, *Working Paper*, no 34, Février.
- Barbara M-A (2020), Inégalités et conditions de vie face au confinement, *Trésor Eco*, n° 264, Août.
- Berg G. et J.Ostry (2011), *Inequality and Unstable Growth: Two Sides of the Same Coin?* FMI, *Staff Discussion Note*, Avril.
- Bolton P., M. Despres, L. Pereira Da Silva, F.Samama et R. Svartzman (2019), *The Green Swan: Central Banking and Financial Stability in the Age of Climate Change*, BRI, Janvier.
- Cyert R. et J. March (1963), *A Behavioural theory of the firm*, Prentice Hall.

- FMI (2020), *How will the COVID-19 Pandemic Affect Poverty and inequality?*, Annexe au chapitre 1^{er} du *Fiscal Monitor*, Octobre.
- Giese J. et A. Haldane (2020), *Covid-19 and the Financial System: A Tale of Two Crises*, *Oxford Review of Economic Policy, Issue Supplement*, Août, pp. S20-S21
- Gould E. et A.Hijzen (2016), *Growing Apart, Losing Trust? The Impact of Inequality on Social Capital*, FMI, *Working Paper* n° 176, Août.
- INSEE Première (2020), Confinement: des conséquences inégales selon les ménages, no 1822, Octobre.
- Kohlscheen E., B. Mojon et D. Rees (2020), *The Macroeconomic Effects of the Pandemic on the Global Economy*, BIS Bulletin, Avril, pp. 1-7. 10
- Pereira da Silva L. (2020), *Green Swan 2- Climate Changes and Covid-19: Reflections on Efficiency and Resilience*, BIS *Management Speeches*, Mai.
- Pisani-Ferry J. (2019), *Collective Action in a Fragmented World*, Bruegel *Policy Brief*, Septembre.

Hommage à Philippe Jaccottet¹

(30 juin 1925 – 24 février 2021)

Guy Basset et Françoise L'Homer-Lebleu

Résumé

Après une courte introduction de Marc Baconnet, président de la section Lettres de notre académie, cet hommage à deux voix se propose dans un premier temps de retracer la carrière poétique de Philippe Jaccottet, né en 1925 à Moudon, en Suisse francophone, et décédé le 24 février 2021 à Grignan, en Provence, où il s'était installé en 1953, puis, dans un second temps, de se pencher plus spécifiquement sur l'œuvre considérable de traducteur qu'il accomplit tout au long de sa vie, que ce soit à partir du grec ancien, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais, du tchèque, du russe ou même du japonais.

Abstrat

After a short introduction by Marc Baconnet, chairman of the Arts department of our Academy, this two-voiced tribute first plans to recall the poetic career of Philippe Jaccottet, born in 1925 in Moudon, in French-speaking Switzerland, and died on February 24th 2021 in Grignan, in Provence, where he had settled in 1953; then, in a second time, to focus more specifically on his considerable work as a translator he accomplished throughout his life, either from ancient Greek, from German, Italian, Spanish, English, Czech, Russian or even from Japanese.

¹ Brève de la section Lettres, le 15 avril 2021

Chers collègues,

Avant de laisser la parole à Guy Basset et à Françoise L'Homer, deux annonces de nature très différente.

En ce qui concerne l'orthographe inclusive, dont je vous ai déjà parlé, les choses évoluent peu, sinon qu'il apparaît que c'est de moins en moins un problème d'orthographe, et de plus en plus un problème politique. On peut donc s'attendre au pire... Jusqu'ici seule l'Académie française a pris nettement position contre. On est dans une situation où il n'est évidemment pas question d'interdire (puisque la politique s'en mêle), et encore moins de rendre obligatoire. Il est donc urgent d'attendre. Je me propose de prendre contact avec Xavier Darcos, chancelier de l'Institut de France, pour faire avec lui le point de la situation.

Je tiens à vous signaler la parution de *L'Anthologie bilingue de la poésie latine* qui vient de paraître dans la collection *La Pléiade*, parce qu'elle est d'une grande qualité et particulièrement originale. Elle ne se limite pas en effet à la seule production de la latinité romaine (jusqu'au IV^e siècle ap. J.C.), mais intègre toute poésie écrite en latin, des origines à nos jours. On y trouve en particulier beaucoup de poèmes du Moyen Âge, par exemple des poèmes du célèbre évêque d'Orléans sous Charlemagne, Théodulfe, des hymnes chrétiens (le fameux *Dies iræ*) et des poèmes latins de Du Bellay, Baudelaire et Rimbaud. Elle sort même des frontières françaises (Italie, Hollande, Angleterre, Allemagne). Elle est publiée sous la direction d'un latiniste, Philippe Heuzé, grand spécialiste de Virgile, que je connais bien. Les traductions sont remarquables.

Marc Baconnet

Sur le chemin de Philippe Jaccottet

Avant d'évoquer Philippe Jaccottet, je voudrais signaler à nos confrères et à nos collègues la parution récente d'un ouvrage qui traite de l'histoire de l'Orléanais au XVIII^e siècle. Claude Michaud qui a longtemps enseigné à l'université d'Orléans avant de

rejoindre Paris, et qui connaît bien l'histoire de l'Orléanais, vient de publier à l'automne dernier un ouvrage intitulé *Un jansénisme provincial, l'exemple d'Orléans*. Cet ouvrage prend place aux côtés de la thèse de Gaël Rideau dirigée par notre confrère Jean Pierre Vittu en 2005. Celle-ci n'avait fait l'objet d'une publication qu'en 2009 aux Presses universitaires de Rennes sous le titre *De la religion de tous à la religion de chacun : Croire et pratiquer à Orléans au XVIII^e siècle* (nouvelle édition *openbook* en 2019). Rappelons aussi le travail plus pointu de Micheline Cuénin paru en 2007 sur la personnalité du Cardinal de Coislin, enterré dans la cathédrale. Voilà trois livres complémentaires parus en quinze ans sur l'histoire religieuse d'Orléans au XVIII^e siècle.

* * *

Il n'y a pas non plus de barque funéraire à quai,
pas de ciel au-dessus,
pas de vieux sphinx pour assurer l'équilibre.
Il y a seulement des murs de toutes parts
comme n'en ont
que les tombeaux.

Philippe Jaccottet
« Ayant raté le titre », *Et néanmoins* (p. 1093²)
(Texte paru en 2000, écrit après 1996).

Philippe Jaccottet, décédé récemment le 24 février 2021, est un des rares poètes à être entré de son vivant dans la prestigieuse collection de *La Pléiade* chez Gallimard. Ce volume paru en 2014, réunit ses œuvres en prose et en vers, dont certains *Carnets* (1980-1998), œuvres qui sont qualifiées d'« œuvres de création ». Cet ensemble constitue en quelque sorte son testament que viennent compléter ses parutions ultérieures notamment ce livre de poèmes paru quelques jours après sa disparition, *La clarté Notre-Dame*. Nous disposons aussi, à cette occasion, d'une biographie quasi officielle jusqu'en 2014, ce qui est bien suffisant si l'on note que c'est à Grignan, ville symbolique des lettres, où il s'était retiré depuis 1953, peu après son mariage, il y a près de soixante-dix ans, qu'il est décédé. Né en Suisse dans une famille protestante le 30 juin 1925, Philippe Jaccottet

² Les chiffres mentionnés sont les numéros des pages de l'édition de *La Pléiade*.

commence très tôt à écrire et à publier : dès 1945, à vingt ans, il publie en Suisse un premier recueil (*Trois poèmes aux démons, précédés de Agitato*) qu'il choisit de ne pas faire figurer dans l'édition de *La Pléiade*. Il est suivi d'un second volume en 1947, *Requiem*, né du regard porté sur des photos qui montraient des cadavres de jeunes otages français. Ce dernier figure dans les annexes de l'édition de *La Pléiade* suivi de longues remarques écrites en 1990.

Fin septembre 1946, Philippe Jaccottet a déjà fréquenté le milieu littéraire suisse, notamment deux hommes avec qui il restera toute sa vie très lié et fidèle à leur mémoire après leur mort : Gustave Roud et l'éditeur Mermod. Ce dernier le fait travailler et Philippe Jaccottet gagne Paris où il va rencontrer de nombreuses personnalités littéraires parmi lesquelles Francis Ponge, André du Bouchet, Yves Bonnefoy, Jean Tardieu, des poètes de sa génération... En septembre 1953, il commence sa collaboration à la *Nouvelle Revue Française* en donnant trois poèmes. Il y collabora quarante ans, y présentant plus de cent cinquante contributions en marge de ses autres travaux poétiques. Philippe Jaccottet poursuivra toute sa vie cette activité de recensions et de critiques dans plusieurs supports, le nourrissant à la fois matériellement et spirituellement.

C'est en décembre 1953 que paraît son premier ouvrage chez Gallimard, *L'effraie*, publié dans la célèbre collection « Métamorphoses » dirigée par Jean Paulhan. Philippe Jaccottet prend place immédiatement au milieu des plus grands poètes contemporains : Breton, Michaux, Aragon, Ponge... Le livre reçoit en mars 1956 le prix suisse Rambert, premier d'une série des nombreuses distinctions qui lui seront attribuées.

Si Grignan est devenu sa base de travail, Philippe Jaccottet saura s'en échapper périodiquement pour participer à des manifestations littéraires ou pour, tout simplement, parcourir le monde, accueilli souvent par des amis : c'est ce qui marque

principalement sa biographie officielle avec la chronologie de ses publications et avec quelques références familiales (il a deux enfants).

Si sa poésie est née, comme il en convient, de l'effondrement des valeurs et de la perte de sens aux lendemains immédiats de la seconde guerre mondiale, elle ne cessera d'évoluer, mêlant des vers et des proses, et intégrant les richesses de ses lectures, tant formellement que par une proximité avec les haïkus quand il les découvrira. Comme pour beaucoup de poètes, sa pratique de la poésie sera accompagnée d'une réflexion sur la poésie : « Pour nous, qui vivons de plus en plus entourés de masques et de schémas intellectuels, et qui étouffons dans la prison qu'ils élèvent autour de nous, le regard du poète est le bélier – il emploiera la même image (au sens animal et au sens militaire, à la mort de Ponge³) – qui renverse ces murs et nous rend, ne serait-ce qu'un instant, le réel, et avec le réel, *une chance de vie* », écrit-il en 1968 dans *L'entretien des muses*, qui rassemble de nombreux textes critiques sur la poésie du XX^e siècle, texte non repris dans l'édition de *La Pléiade*. Ce livre sera complété en 1987 par un second livre de « lectures de poésies » dont le titre est vraiment comme un programme de lectures en vue d'écriture : il s'intitule *Une transaction secrète*. Toute lecture, toute poésie n'est-elle pas en quelque sorte une transaction, une transaction avec le réel ? Si Philippe Jaccottet parle des autres poètes, c'est plus pour souligner une communauté de littérature, de poètes qu'un accord profond : chacun a droit à son expression qui peut faire naître d'autres expressions.

Dans une intervention à la télévision en 1974⁴, il assignait à la poésie la tâche de rendre compte de « la dimension secrète du monde » et de faire émerger « une clarté qui viendrait du plus haut sur les objets quotidiens, sur les moments les plus simples et les plus quelconques de la vie », en quelque sorte une « lumière insaisissable ».

³ P. LXX (biographie).

⁴ À écouter sur le site de l'INA <https://www.ina.fr/ina-eclairer>

actu/video/i05061218/philippe-jaccottet-a-propos-du-role-de-la-poesie (référence en place le 6 février 2022).

Retracer le parcours poétique de Philippe Jaccottet et ses évolutions demanderait plus de temps et des études critiques existent déjà en nombre : les plus importantes sont signalées dans la bibliographie de l'édition de la Pléiade (pp. 1608-1609). Relevons simplement l'abondance et la variété des publications de cet auteur⁵, et leur articulation souterraine avec le monde de l'art. Plusieurs des volumes de poésie paraissent d'abord illustrés par des artistes, dont son épouse. Soulignons aussi la simplicité dans laquelle s'exprime Philippe Jaccottet : ses textes, ses poésies coulent, pourrait-on dire, et se lisent facilement. L'attention au regard et l'inquiétude iront souvent de pair dans la poésie de Jaccottet : il faudrait évoquer les nombreuses descriptions de paysage, de villes ou de scènes et le « travail du poète » « de veiller comme un berger/et d'appeler tout ce qui risque de se perdre s'il s'endort », écrivait-il dès 1958. (*L'ignorant*, « Paroles dans l'air », p. 155). Avec Philippe Jaccottet c'est l'air du temps qui prend forme en poésie.

En avril 1971 – il y a cinquante ans déjà – la collection de poche Poésie/Gallimard publie une anthologie de ses œuvres, avec une préface importante de Jean Starobinski, critique d'origine suisse, récemment disparu : la biographie officielle note qu'elle marque « un tournant dans la réception critique », sans doute autant que d'assurer une large diffusion de la poésie de Jaccottet. Puis en 1976, Philippe Jaccottet rentrera avec un choix de poèmes dans la collection des « Poètes d'aujourd'hui » chez Seghers, et le premier colloque universitaire qui lui sera consacré à Paris l'est dès janvier 1985 (publié en 1986 et de nouveau en 2000). En 1991, François Barat réalisait pour le Centre Georges Pompidou à Paris le premier film sur Jaccottet. À partir de 1969, Philippe Jaccottet a commencé à déposer ses manuscrits à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

⁵ Voir la bibliographie de ses œuvres réunies dans *La Pléiade*. Hors éditions bibliophiliques, elle comprend près d'une quarantaine de « poèmes, proses et carnets », principalement publiés dans la collection Blanche de Gallimard, et plus d'une vingtaine de titres divers (anthologies, proses de voyage, correspondance), pp.1603-1605.

Poésie et traduction constituent pour Philippe Jaccottet deux poumons qui le font vivre. Et on vit quant même mieux avec deux poumons qu'avec un seul surtout quand les deux ont trait à la langue, au rapport aux langues ! Pour l'évocation de ce deuxième poumon (ou de ce premier) qu'est la traduction, il est tout à fait naturel que je m'efface devant l'ultra-compétence et la notoriété de Françoise L'Homer par ailleurs à l'origine de cet hommage de l'Académie. Nous y retrouverons aussi le caractère international de l'écrivain – même s'il semble avoir été plus apprécié, au moins au début, en France que dans son pays d'origine, pourtant toujours présent chez lui. Je laisse donc la parole à Françoise L'Homer pour tracer l'adret ou l'ubac de cette œuvre.

Guy Basset

Philippe Jaccottet traducteur

Dans une de ses dernières communications, notre confrère Pierre Muckensturm, commentant les récentes avancées de l'intelligence artificielle, se demandait si nous savions qu'aujourd'hui, « toutes les brèves que nous lisons dans notre journal sont rédigées par un ordinateur qui a eu connaissance auparavant de la dépêche de l'agence de presse et qui est capable d'adapter son texte à la couleur politique du journal⁶ ». Mais qu'en est-il de la poésie ? Il existe certes des logiciels de traduction automatique, mais faites l'expérience avec un poème et vous verrez : je l'ai faite avec *Erlkönig*, « *Le Roi des aulnes* », ce poème de Goethe qu'ont appris pas cœur tous ceux d'entre vous qui ont fait jadis ne serait-ce que deux ans d'allemand au lycée. Le résultat est déroutant, et si parfois on reconnaît au moins les mots, souvent ils sont traduits à contresens – les saules deviennent des « pâturages », la ronde des elfes, le « train de nuit », et le Roi des

⁶ Pierre Muckensturm, *Comment peut-on innover aujourd'hui ?*, in : *L'Innovation*, *Akados* n°34, Actes du colloque de la Conférence Nationale des Académies d'octobre 2019 à l'Institut de France, p. 230.

aulnes, « le roi de Dieu⁷ » – mais surtout, il leur manque ce souffle mystérieux qui transforme une simple « information » en texte poétique. Ce souffle, Philippe Jaccottet l'avait, révélé à lui-même dès sa jeunesse par son maître et compatriote le poète Gustave Roud⁸, traducteur de Novalis, de Hölderlin, de Rilke et de Trakl et qui lui avait fait découvrir le romantisme allemand, et encouragé par ce grand mécène qu'était l'éditeur suisse Henry-Louis Mermod⁹ rencontré en 1946 à Lausanne. Henry-Louis Mermod le plongea directement dans le grand bain en lui confiant la traduction, qui paraîtra dès 1947, de *La Mort à Venise*, cette nouvelle de Thomas Mann¹⁰ si bien rendue en 1971 par le film éponyme de Luchino Visconti. Deux ans plus tard paraissait de Thomas Mann encore, à ces mêmes éditions Mermod et traduit par Jaccottet, l'essai intitulé *Études, Goethe – Nietzsche – Joseph et ses frères*. Ce furent pour Philippe Jaccottet les premières d'une longue série de traductions, d'ailleurs entreprises pour nombre d'entre elles d'abord comme gagnepain, et que, tout en faisant nettement le départ entre les deux, il mena à côté de son œuvre personnelle jusqu'au début des années 1990.

Je ne puis vous donner la liste de toutes ses traductions, elle est impressionnante¹¹. C'est à lui que nous devons en France d'avoir

découvert toute l'œuvre de l'Autrichien Robert Musil à laquelle il travailla jusqu'en 1989, l'auteur entre autres des *Désarrois de l'élève Törless*¹² et de *L'Homme sans qualités*¹³, cette fresque gigantesque – mille huit cents pages et non terminée – de l'Empire austro-hongrois sur son déclin en 1913 devenu *Kakanien*¹⁴ sous la plume de Musil et la Cacanie sous la sienne. À lui aussi que nous devons nombre de traductions de Rilke, de ses poèmes parus pour certains d'entre eux dans le petit livre qu'il écrivit pour la collection des *Écrivains de toujours* aux éditions du Seuil¹⁵ ; ou encore de la correspondance que Rilke entretint avec Lou Andreas-Salomé¹⁶, aimée de Nietzsche avant de l'être par lui, ainsi qu'avec Boris Pasternak¹⁷. Et puis, pour la langue allemande, c'est lui encore qui dirigea le volume que la Pléiade consacra en 1967 à Hölderlin, volume dans lequel à côté de ses propres traductions, il intégra des traductions entre autres de Gustave Roud bien sûr et de Jean Tardieu, de Michel Deguy et d'André Du Bouchet. De Hölderlin découvert comme dit plus haut en 1946 grâce à Gustave Roud et dont l'an dernier on célébra d'ailleurs le 250^e anniversaire de la naissance, il avait en 1957 déjà traduit *Hypérion*¹⁸. Pour son œuvre de traducteur, et en particulier pour ses travaux sur

⁷ *Die Weiden* « les saules » deviennent des « pâturages » chez Systran et chez Reverso ; « *den nächtlichen Reihn* », cette « ronde nocturne » que mènent les filles du Roi des aulnes, devient « les rangs nocturnes » chez Google, « la série nocturne » chez systran, « les rimes nocturnes » chez Reverso, et, selon que l'on cite la strophe entière ou simplement le vers concerné : « le combat nocturne », « la file d'attente » ou « le train de nuit » chez deepl. Quant à *Erlkönig* (« le Roi des aulnes »), il devient « Erlking » chez google, « le roi de Dieu » chez systran, et reste *Erlkönig* chez deepl et chez Reverso, ce qui est un moindre mal. Consultations effectuées le 3 avril 2021.

⁸ Gustave Roud : 1891 à Saint-Légier (canton de Vaud) – 1976 à Moudon (canton de Vaud).

⁹ Henry-Louis Mermod, 1891 Sainte-Croix (canton de Vaud) – 1962 Lausanne.

¹⁰ Thomas Mann, 1875-1955, *Der Tod in Venedig*, 1912, traduction de Philippe Jaccottet, *La Mort à Venise*, Lausanne, éd. Mermod, 1947.

¹¹ On trouvera la liste et les références des traductions effectuées par Philippe Jaccottet aux

pages 1606 à 1608 du volume de *La Pléiade* qui lui est consacré (Paris, Gallimard, 2014).

¹² Traduction de Philippe Jaccottet parue en 1960 aux éditions du Seuil.

¹³ Traduction parue en 1957-58 aux éditions du Seuil.

¹⁴ Nom forgé à partir des initiales de *Kaiserlich* et de *Königlich*, dans *Kaiserliche und Königliche Monarchie Österreich-Ungarn* (« Monarchie austro-hongroise ») et faisant par ailleurs référence au grec *κακός* (adv. « mal, d'une manière défectueuse, déshonorante »).

¹⁵ Philippe Jaccottet, *Rilke par lui-même*, coll. *Écrivains de toujours*, Paris, éd. du Seuil, 1970.

¹⁶ *Rainer Maria Rilke, correspondance avec Lou Andreas-Salomé*, Paris, Gallimard, 1979.

¹⁷ *Rainer Maria Rilke, Boris Pasternak, Marina Tveriaïeva, correspondance à trois*, Paris, Gallimard, 1985.

¹⁸ Friedrich Hölderlin, *Hyperion*, première ébauche de traduction par Philippe Jaccottet, Lausanne, éd. Mermod, 1957, ainsi qu'au *Mercure de France* en 1965 pour une édition augmentée. Réédité en 1973 dans la collection *Poésie* chez Gallimard.

Hölderlin lui fut en 1997 attribué le prix Friedrich Hölderlin¹⁹.

Ce sont là toutes des traductions de l'allemand qu'il avait appris dans sa jeunesse, et il y en eut bien d'autres. Citons pour l'allemand encore la grande poétesse autrichienne Ingeborg Bachmann²⁰, Walter Benjamin²¹, Adolf Muschg²², Peter Härtling²³, Ludwig Hohl²⁴, Thomas Bernhard, Conrad-Ferdinand Meyer, Goethe et Hermann Hesse. Mais il ne se contenta pas de l'allemand, il y eut aussi dans les années 50 le grec de Platon pour *Le Banquet* paru à Lausanne en 1951²⁵ puis celui d'Homère dont il traduisit l'*Odyssée* pour le Club français du livre²⁶, rendant les alexandrins du texte grec en vers de quatorze syllabes afin de leur donner l'ampleur nécessaire; l'espagnol avec Luis de Gongora²⁷; le tchèque avec les poèmes de Jan Skácel que cependant, ne connaissant pas le tchèque et dérogeant à la règle qui veut que l'on traduise directement de la langue source à la langue cible, il traduisit à partir de la traduction qu'en avait donnée le poète allemand Rainer Kunze²⁸. Et puis aussi l'italien avec entre autres Carlo Coccioli²⁹, Piero Gazzola³⁰, Carlo

Cassola³¹, Giacomo Leopardi³², Carlo Fruttero³³, Franco Lucentini³⁴, Piero Bigongiari³⁵, Eugenio Montale, Pétrarque et Le Tasse même, mais surtout Giuseppe Ungaretti, son ami, à qui je réserverai une place à part.

C'est fin septembre 1947 à Rome que Philippe Jaccottet rencontra pour la première fois Giuseppe Ungaretti, à l'occasion d'un congrès consacré à l'avant-garde littéraire où se pressaient nombre de grands noms de la critique européenne. À Ungaretti revenait le soin de conclure, et « faisant enfin irruption dans cette morgue capitonnée », écrivit en 1968 Philippe Jaccottet dans la *Gazette de Lausanne*, résonna la voix d'Ungaretti « pour souhaiter à l'avenir de la littérature une poésie "*chi c'illumini*", qui nous illuminât³⁶ », des paroles d'autant plus fortes qu'Ungaretti était un « homme blessé³⁷ », marqué par les guerres et par les deuils. À l'époque, Jaccottet ne connaissait que très peu l'italien ; il se mit donc à l'apprendre mieux afin de pouvoir, par « cette transaction secrète » qu'est toute traduction disait-il³⁸, faire entendre aux lecteurs français la voix de celui qui devint pour lui « comme une figure tutélaire³⁹ », son

¹⁹ *Le Monde*, 7 novembre 1997.

²⁰ Ingeborg Bachmann, *Malina*, roman, Paris, éd. du Seuil, 1973.

²¹ Walter Benjamin, *Rastelli raconte...* Paris, éd. du Seuil, 1987.

²² Adolf Muschg, *Histoires d'amour*, trad. de Philippe Jaccottet, Vevey, éd. Bertil Galland, 1975. Réédition chez Gallimard en 1977.

²³ Peter Härtling, *Hölderlin*, Paris, éd. du Seuil, 1980.

²⁴ Ludwig Hohl, *Chemin de nuit*,

²⁵ Éd. Rencontres, Lausanne, 1951, réédité en 1970 aux éditions L'Aire à Lausanne.

²⁶ Homère, *Odyssée*, Paris, Le Club français du livre, 1955, réédité en 1982 chez Maspero.

²⁷ Luis de Gongora, *Les Solitudes*, Genève, éd. La Dogana, 1984. *Treize sonnets et un fragment*, Genève, éd. La Dogana, 1985.

²⁸ Rainer Kunze (né en 1933 à Ölnitz dans les Monts métallifères, Rainer Kunze fut un des poètes dissidents de la RDA qu'il quitta en 1977. Lauréat des prix Georg Trakl, Georg Büchner et Friedrich Hölderlin.

²⁹ Carlo Coccioli, *Le Jeu*, Lausanne, La Guilde du livre, 1950.

³⁰ *La Bible des pauvres*, Lausanne, éd. Mermod, 1956.

³¹ Traductions toutes effectuées pour les éditions du Seuil : *Fausto et Anna*, 1961 ; *La Ragazza*, 1962 ; *La*

Coupe de bois 1963 ; *Un cœur aride*, 1964 ; *Le Chasseur*, 1966 ; *Une liaison*, 1971 ; *Mario*, 1971 ; *L'Antagoniste* en 1978.

³² Giacomo Leopardi, *Œuvres*, traduites en collaboration avec Juliette Bertrand et Georges Nicole, Paris, Del Duca, 1964.

³³ Carlo Fruttero et Franco Lucentini, *La Femme du dimanche*, Paris, éd. du Seuil, 1973.

³⁴ *Ruines avec figures*, Paris, Le Seuil, 1975.

³⁵ *Les Remparts de Pistola*, traduction de Philippe Jaccottet et André Unghetto, Marseille, éd. du Sud, 1988.

³⁶ Philippe Jaccottet, *Giuseppe Ungaretti, Pour un anniversaire*, in : *La Gazette de Lausanne* des 17/18 février 1968, publié dans Philippe Jaccottet, *Une transaction secrète, Lectures de poésie*, Paris, Poésie/Gallimard, 1987, p. 179.

³⁷ *Suno un uomo ferito*, « Je suis un homme blessé », tel est le premier vers de son poème *Pietà*, écrit en 1928 durant la Semaine Sainte à Subiaco, alors qu'il venait de retrouver la foi chrétienne.

³⁸ Cf. *supra* le titre du recueil dans lequel Jaccottet rassembla en 1987 les articles qu'il avait consacrés à la traduction poétique.

³⁹ *Ibid.*

ami, « l'un des plus proches de tous les poètes qu'il ait connus⁴⁰ ». Traduits par lui parurent d'Ungaretti en 1965 aux éditions du Seuil son « journal de voyage » *À partir du désert*,⁴¹ puis en 1973, conjointement aux éditions de Minuit et au Seuil, ses poèmes rassemblés dans *La Vie d'un homme*⁴². Et surtout, n'oublions pas, paru en 1969 sous le titre *Innocence et Mémoire*⁴³, un recueil dans lequel sont regroupés nombre d'articles, de cours, de conférences et autres textes qu'Ungaretti avait consacrés aux auteurs qu'il avait croisés sur son chemin. Parmi eux un long essai sur Giacomo Leopardi déjà cité, ce chantre de la mélancolie emporté en 1837 par le choléra, l'auteur de *Zibaldone*⁴⁴ (« Fourre-tout de pensées »), dont Ungaretti partageait avec Jaccottet la prédilection qu'il avait pour lui. « J'ai eu de la chance avec mes traducteurs, écrivait Ungaretti au journaliste et critique littéraire Leone Piccioni en mai 1966 : [Ingeborg] Bachmann et [Paul] Celan, les deux plus importants poètes allemands, et Jaccottet, un très bon poète et un traducteur parfait⁴⁵ ». De Paul Celan, je parlerai plus bas, mais ici déjà soulignons que Paul Celan lui non plus ne connaissait que des rudiments d'italien quand en 1965 il fut sollicité pour le traduire⁴⁶.

Il est un autre poète que Philippe Jaccottet traduisit parce que c'était lui aussi un homme blessé, meurtri dans sa chair, mais dont « la parole qu'on avait voulu écraser », écrit-il, ressurgit dans ses poèmes « comme l'eau des

torrents qui claque en coup de fouet au visage⁴⁷ », et par là-même sa poésie prenait une valeur universelle. Il s'agit du poète russe Ossip Mandelstam⁴⁸, condamné à l'exil en 1934 pour son *Épigramme contre Staline* et mort d'épuisement en déportation à Vladivostok en décembre 1938. Pour lui, Philippe Jaccottet apprit le russe qu'il ne connaissait pas et se mit à traduire. Les traductions de ses poèmes parurent à Genève en 1981 dans un numéro spécial de la *Revue des Belles-Lettres*.

Il y eut un autre poète de la même veine qu'Ossip Mandelstam devant lequel pourtant il avoua avoir échoué, et j'ai déjà cité son nom. Né Paul Pessach Antschel en novembre 1920 à Czernowitz en Bucovine, nous le connaissons sous le nom de Paul Celan, et il devint français : Une famille juive, des parents internés en 1942 dans un des camps nazis d'Ukraine, son père qui y meurt du typhus, sa mère, assassinée d'une balle dans la nuque, et lui-même interné au camp de travail de Tabaresti en 43. La région libérée par l'Armée rouge en 44, il part à Bucarest, et dès 1945 y écrit *Die Todesfuge* (« la Fugue de la mort »), traduisant en allemand, dans la langue qui était la sienne, sa véritable patrie, et dans des vers qu'on ne peut oublier, l'horreur traversée. En automne 47, quelques semaines avant l'abdication du roi Michel de Roumanie et la proclamation de la République populaire de Roumanie (30 décembre 47), il prend la route de l'exil, à pied, direction la Hongrie puis

⁴⁰ Philippe Jaccottet, *Giuseppe Ungaretti (1888-1970)*, La Nouvelle Revue Française, juillet 1970, publié dans Philippe Jaccottet, *Une transaction secrète, supra*, p. 181. Cet article a été écrit en hommage à Ungaretti décédé en juin 1970.

⁴¹ Giuseppe Ungaretti, *À partir du désert, journal de voyage* (« *Il deserto e dopo* », 1961), traduction de Philippe Jaccottet, Paris, le Seuil/Tel quel, 1965.

⁴² Giuseppe Ungaretti, *La vie d'un homme. Poésies 1914-1970* (« *Vita di un uomo, tutte le poese* »), traduit par Philippe Jaccottet en collaboration avec Pierre-Jean Jouve, Jean Lescure, André Pieyre de Mandiargues, Francis Ponge et Armand Robin, Paris, éd. de Minuit/Le Seuil, 1973.

⁴³ Giuseppe Ungaretti, *Innocence et Mémoire*, traduit de l'italien par Philippe Jaccottet, Paris, Gallimard, Les Essais CXLIII, 196.

⁴⁴ Giacomo Leopardi (1798, Recanati, États pontificaux – 1837 Naples), *Zibaldone di pensieri*,

Florence, éd. Le Monnier, 1921. Il s'agit du journal intellectuel que tint Leopardi de 1817 à décembre 1832.

⁴⁵ *Fremde Nähe, Celan als Übersetzer* (« Étrange proximité, Celan traducteur »), catalogue de l'exposition tenue au *Deutsches Literaturarchiv* (« Archives littéraires d'Allemagne ») au Musée national Schiller de Marbach-sur-le-Neckar en 1998, p. 490.

⁴⁶ Lettre de Paul Celan à Anneliese Botond, 26 octobre 1967, *supra* p. 486.

⁴⁷ Philippe Jaccottet, *Quelques notes à propos de Mandelstam*, in : *Revue des Belles-Lettres*, Genève, 104^e année n°1-4, 1980, repris dans Philippe Jaccottet, *Une transaction secrète, supra*, p. 209.

⁴⁸ Ossip Mandelstam, 1880 Varsovie – 1938 Vladivostok.

Vienne où il arrive le 17 décembre 47. *La Fugue de la Mort* y paraît dans son premier recueil de poèmes *Der Sand aus den Urnen* (« *Le Sable des urnes* »). Et en juillet 1948, c'est le départ pour Paris. Après des études de germanistique – et naturalisé français – tout en continuant à écrire et à traduire, y compris Ungaretti et Mandelstam, il devient lecteur d'allemand à la rue d'Ulm. Rattrapé par ses ombres, la nuit du 19 au 20 avril 1970 il se jette dans la Seine, tout près, croit-on, du Pont Mirabeau... Un mois auparavant⁴⁹, il était à Tübingen, dans la tour où dans la demi-nuit de son esprit Hölderlin avait passé les trente-six dernières années de sa vie.

Sollicité par les éditions du Seuil pour traduire Paul Celan qu'il « avait rencontré une fois, grave, lointain, et proche pourtant⁵⁰ », après quelques essais, Philippe Jaccottet cependant recula. « Quelle que soit l'admiration que j'ai pour Celan écrivit-il, cette poésie de l'extrême tension ne m'était pas assez proche », tant il est vrai que « compte aussi pour traduire l'affinité d'un poète avec celui qu'il traduit ». Jaccottet cependant lui consacra un bel hommage dans le numéro spécial que *Les Études germaniques* consacrèrent en juillet 1970 à celui que le professeur Claude David appelait « le plus grand poète français de langue allemande⁵¹ » qui venait de disparaître.

Parmi les traductions que l'on attribue à Philippe Jaccottet, il en est une pourtant qui n'en est pas vraiment une : il s'agit des *Haïku*

⁴⁹ Paul Celan participait à un colloque qui se tenait à Heidelberg pour commémorer le 200^e anniversaire de la naissance de Friedrich Hölderlin né le 20 mars 1770. Paul Celan devait y faire une lecture de son dernier recueil de poèmes, mais ceux-ci, considérés comme peu compréhensibles ne trouvèrent que peu d'écho. (Catalogue de l'exposition *Fremde Nähe, Paul Celan als Übersetzer*, *supra*, p. 91 et 551.

⁵⁰ Philippe Jaccottet, *Aux Confins (Paul Celan)*, *Les Études germaniques*, 25^e année, n°3, juillet-septembre 1970. Repris dans *Une transaction secrète*, *op. cit.* p. 212.

⁵¹ C'est ainsi que le nomma le professeur Claude David, germaniste, dans l'hommage qu'il lui consacra en 1970.

⁵² *Haïku* « présentés et transcrits » par Philippe Jaccottet et illustrés par Anne-Marie Jaccottet, Saint-Clément-de-Rivière, éd. fata morgana, 1996. Le

publiés en 1996 aux éditions fata morgana⁵², et qui comme le précise le sous-titre, plus que des traductions de poèmes sont en fait des « transcriptions ». Des transcriptions faites à partir de l'anglais dans la traduction qu'en avait donnée au début des années 50 un poète anglais épris de culture japonaise, Reginald Horace Blyth⁵³. Dans ces poèmes d'une grande sobriété, obéissant à des règles très strictes et où la nature tient une grande place, Philippe Jaccottet avait vu comme des « tableaux en miniature » dans lesquels on pouvait « retrouver toute la profondeur du monde ». Lui-même maîtrisait mal l'anglais, mais il assumait de se contenter de transcrire ces poèmes à partir de l'anthologie de Blyth, quitte à ce qu'il y ait une erreur possible – et j'ajouterais que par bonheur, il ne s'agit ni d'une dépêche diplomatique ni d'un texte liturgique ! L'important, c'était de « traduire l'émotion que suscite le poème ». « C'est la fidélité à l'expérience bouleversante de la lecture qui devient alors l'exigence » commentait en 1999 Nathalie Billant Rannau dans le numéro que la revue *Atala* consacra à la traduction⁵⁴.

« Il faut », écrivait Philippe Jaccottet dans l'article de la NRF qu'il écrivit en 1959 à propos des *Élégies de Duino* de Rilke⁵⁵, qu'en lisant la traduction, « le lecteur français qui ne sait rien de Rilke » non seulement « découvre le grand œuvre », mais aussi « qu'il ressent le choc⁵⁶ », et c'est finalement aussi ce qu'il tenta de faire avec les haïkus. C'est à la place de ce lecteur ignorant que doit se mettre le traducteur, au prix d'un

Dictionnaire de l'Académie française consultable en ligne définit le haïku comme étant « au Japon [un] poème de trois vers de cinq, sept et cinq syllabes, évoquant de manière allusive un incident, un spectacle naturel, un état d'âme, mis en rapport direct ou indirect avec une des quatre saisons ».

⁵³ Réginald Horace Blyth, 1898 dans le Sussex – 1964 Tokyo.

⁵⁴ Nathalie Billant Rannau, *Le haïku comme mythe de la pure poésie*, Rennes, revue *Atala* n°2, « La traduction ».

⁵⁵ Rainer Maria Rilke, *Les Élégies de Duino*, traduction de Philippe Jaccottet, Genève, éd. La Dagona, 2008.

⁵⁶ Philippe Jaccottet, *Rainer Maria Rilke, Les Élégies de Duino*, in : *La Nouvelle Revue Française*, mars 1959. Article repris dans *Une Transaction secrète*, *op. cit.*, p.158.

certain effacement de soi certes – « L’effacement soit ma façon de resplendir ! » écrivait-il en 1958 dans *L’Ignorant*⁵⁷ » – mais en « tâchant de rendre sensibles à d’autres que lui d’heureuses rencontres » et de leur offrir « le fruit de rencontres essentielles, dans [sa] vie de poète, de traducteur et d’homme tout court⁵⁸ ».

En 1997, alors que depuis quelque temps déjà il n’était plus tenu de traduire pour vivre, Philippe Jaccottet publiait aux éditions Gallimard sous le titre *D’une lyre à cinq cordes* une anthologie des poèmes qu’il avait traduits... Mais... à quoi bon des poètes aujourd’hui ? « À quoi bon des poètes en un temps de détresse ? », demandait Hölderlin en 1801 dans une élégie qui fit couler beaucoup d’encre, y compris celle de Heidegger, et qui a nom *Brot und Wein*, « Le Pain et le Vin » : « *Wozu Dichter in dürftiger Zeit ?* ». La réponse, Philippe Jaccottet nous la donna il y a peu, à la fin le *La Clarté Notre-Dame*⁵⁹, l’un des trois derniers recueils publiés à sa demande fin février/début mars derniers⁶⁰, à titre posthume, et c’est de nouveau par la bouche de Hölderlin qu’il nous la donne, avec ces vers tirés de *Patmos*⁶¹, le dernier et « peut-être le plus bel hymne que Hölderlin ait écrit et achevé avant que sa pensée ne s’égare un peu » écrit-il :

« *Nab ist*
 Tout proche
Und schwer zu fassen der Gott.
 Et difficile à saisir le Dieu
Wo aber Gefahr ist, wächst
 Mais là où il y a danger, croît
Das Rettende auch.
 Aussi ce qui sauve.
 [...]
 So gib unschuldig Wasser,
 [Alors], donne-nous une eau innocente
O Fittige gib uns.
 Oh donne-nous des ailes⁶²... »

Voilà ce qu’en des temps de détresse nous donnent les poètes, et avec eux leurs « passeurs », ceux qui les font circuler d’une langue à l’autre, leurs traducteurs, en en rendant le sens, le souffle, et l’émotion qui nous touche : « des ailes » qui nous portent au-delà de nous-mêmes, et « une eau innocente », pour tenir tout au long du chemin qui reste à parcourir. Comme si, concluait Philippe Jaccottet à la toute dernière page de ses œuvres, en un ultime viatique encore offert à ses lecteurs, « en ce début de poème, en quelques vers, [Hölderlin] avait dit presque tout l’essentiel⁶³ ».

Françoise L’Homer-Lebleu

Nous remercions notre confrère Marc Baconnet d’avoir bien voulu relire notre texte. Merci aussi à notre confrère Jean-Pierre Navailles pour sa relecture du résumé en anglais.

⁵⁷ *L’Ignorant, Poèmes 1952-1956*, Paris, Gallimard, la Blanche, 1958. Cité par Didier Cahan dans un article du *Monde* du 8 octobre 2009.

⁵⁸ Argumentaire de son anthologie *D’une lyre à cinq cordes*, Paris, éd. Gallimard, 1997.

⁵⁹ Philippe Jaccottet, *La Clarté Notre-Dame*, Paris, Gallimard, coll. Blanche, février 2021.

⁶⁰ *Le Dernier des Madrigaux* et *La Clarté Notre-Dame*, Paris, éd. Gallimard, coll. Blanche, février 2021,

respectivement 42 et 44 pages. *Bonjour, Monsieur Courbet*, Chêne-Bourg (Suisse), éd. la Dogana, coll. Le Bruit du temps, mars 2021.

⁶¹ Friedrich Hölderlin, *Patmos*, composé en 1803.

⁶² Traduction de Gustave Roud, *Hölderlin, La Pléiade* (op. cit.), reprise ici par Philippe Jaccottet.

⁶³ Philippe Jaccottet, *La Clarté Notre-Dame*, op. cit., pp. 43-44.

Les Courses de chevaux et le « bien-être animal »

Philippe Baguenault de Puchesse

Rien de curieux que ce sujet soit abordé, dans cette Académie, par la section Agriculture.

Les Courses sont sous la tutelle de 2 ministères :

Le Ministère des Finances et de la Relance qui supervise la régularité de toutes les opérations et, en particulier, des paris. Cette activité est très profitable pour le Trésor Public qui prélève un pourcentage important sur les jeux. Contrairement aux parieurs, l'état gagne à tous les coups.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui supervise toute l'activité élevage et hippodromes.

Ce court exposé aura 3 parties :

- L'importance de l'Élevage et des Courses
- L'évolution de l'organisation et de la sécurité des hommes et de l'animal
- Le bien-être animal

En France, il est élevé 4 races de chevaux ayant comme objectif les courses.

Races pour les Courses au galop

- Le pur- sang anglais est la race de base pour les courses au galop. C'est celle qui se produit sur les hippodromes les plus connus comme Chantilly ou Paris-Longchamp en France et Epsom ou Ascot en Angleterre. Depuis 2 siècles, les grands éleveurs ont toujours cherché à obtenir des chevaux capables de gagner le Derby d'Epsom ou le prix de l'Arc de Triomphe. Les très bons chevaux ont vu leur valeur augmenter d'une

manière considérable sous l'impulsion des Princes Arabes qui sont passionnés par les Courses et ont beaucoup investis comme le Cheik Mohamed Al Maktoum (Dubai) ou le prince Abdullah qui vient de mourir. Ils ont créé des élevages dans le monde entier avec une grande réussite. Les principaux élevages français sont en Normandie, dans l'Orne et un peu dans le Sud-Ouest

- Les AQPS : Autre Que de Pur-Sang. C'est un croisement entre les Pur-Sang et ce qu'on appelait les chevaux de selle. Cette race produit des chevaux plus robustes et sont particulièrement adaptés pour les courses d'obstacle comme à Auteuil ou Cheltenham.

Leurs prix sont beaucoup moins élevés, mais cette race réussie particulièrement bien sur les Iles Britanniques où il y a beaucoup de propriétaires passionnés des Courses d'obstacle. Ils viennent acheter chez nous la crème de la production. C'est dans le Centre (Allier, Saône et Loire) où on trouve les meilleurs élevages

- Les Chevaux Arabes Purs ou croisés (Anglo-arabes). Il y a toujours eu une tradition d'élevage de ces races dans le Sud-Ouest et les Courses étaient surtout cantonnées dans cette région, à Bordeaux ou La Teste par exemple. Les prix étaient assez modestes. Mais les propriétaires Arabes se sont intéressés à cette race et il existe maintenant des Courses importantes en France, en Angleterre et dans les Émirats. Il y a même une Course pour Pur- Sang Arabe à

Paris Longchamp le jour du Prix de L'Arc de Triomphe.

Race pour les Courses au trot

- La race trotteuse qui est la plus importante en nombre ; il y a environ 8,000 naissances par an. Les Courses les plus importantes se courent sur l'hippodrome de Vincennes et la Course la plus connue est le Prix d'Amérique qui se court le 4^{ème} Dimanche de Janvier. Cette race est beaucoup plus robuste mais l'amélioration des performances des chevaux est extraordinaire. Il y a 50 ans, un cheval qui trotait le km en 1'20 était parmi les meilleurs (45km/h). Aujourd'hui, les meilleurs trottent le km en 1'10 soit 51,43km/h. Dans les autres races, on ne retrouve pas la même progression. Il y a un nombre considérable d'éleveurs, souvent avec 1 ou 2 poulinières. On les retrouve dans toute la France. Ce sont souvent des agriculteurs qui ont trouvé là un nouveau débouché.

- Pour mémoire, on peut citer les poneys : Un certain nombre de courses de poneys permettent à des jeunes de découvrir les courses : de nombreux grands jockeys ont commencé ainsi leur carrière.

Ces éleveurs font naître des athlètes de haut niveau. Depuis leur naissance, jusqu'à leur carrière de course, ils sont soignés, entourés, bichonnés.

Le marché des chevaux de Courses

Au galop, une certaine partie des éleveurs gardent leur production et font courir pour leur propre compte comme l'Aga Khan ou les frères Wertheimer. D'autres vendent leur production directement ou par l'intermédiaire d'office de vente comme Arquana.

Les célèbres ventes de yearling (chevaux de 1 an) de Deauville du 15 août présentent les plus beaux pedigrees et réunissent des acheteurs venus du monde entier, Japon, Émirats, Amérique, Grande Bretagne, Australie etc. Les prix sont parfois très élevés, au-delà d'un million d'Euro.

Il n'y a pas d'acheteur français pour le très haut de gamme. En 2020, vous connaissez presque tous le français qui a mis le plus d'argent dans l'achat d'un yearling, mais vous ne

devineriez pas son nom. C'est Antoine Griezmann, capitaine de l'équipe de France de football. Mais il a un budget beaucoup plus raisonnable.

Au trot, presque tous les éleveurs gardent leur production, les entraînent et font courir sous leur propre couleur. Il y a peu de ventes organisées.

Les entraîneurs

Pour préparer ces chevaux à la compétition, ils sont confiés à des entraîneurs. Ceux-ci emploient des lads qui les soignent et les montent. Un lad s'occupe de 3 chevaux qui sont sortis tous les matins. Chantilly a le centre d'entraînement le plus connu, mais il y en a dans toute la France, Calas à Marseille, Chasey sur Ain près de Lyon, La Teste de Buch, Deauville, Maisons Laffitte, Royan la Palmyre pour l'obstacle etc.

Au trot, les entraîneurs ont très souvent leur propre piste sur lesquelles ils font travailler leurs chevaux. Le seul centre important est Grosbois à l'est de Paris. C'est un endroit magnifique. Je l'ai fait visiter à mes amis du Rotary qui ont adorés.

Les Hippodromes

La France est le pays du monde où il y a le plus d'hippodromes, environ 230, soit la moitié des hippodromes d'Europe. Ils sont répartis dans tous les pays mais c'est dans l'Ouest où on trouve la plus grande concentration. Car c'est la région dans laquelle on trouve le plus grand nombre d'éleveurs. C'est important de garder cette structure car elle permet d'animer les campagnes et de garder une activité agricole et de perpétuer la tradition.

Certains hippodromes sont spécialisés : Paris Longchamp, Chantilly, Saint Cloud et Deauville pour les courses plates avec des pistes en herbe et des pistes « tous temps », Auteuil pour les courses d'obstacle avec des pistes en herbe et des obstacles variés, haies, rivières, fences etc. Vincennes et Enghien pour les courses au trot et des pistes en terre battue. En revanche, la grande majorité des hippodromes de province, comme

Orléans, accueille les trois spécialités, sur des pistes en herbe.

Les jockeys et autres professions

Enfin, pour piloter ces chevaux, il faut des jockeys qui sont presque tous spécialisés en plat comme Pierre Charles Boudeau où Christophe Soumillon, en obstacle comme Kevin Nabet, ou au trot Comme Jean Michel Bazire ou Eric Raffin.

Pour les préparer, il faut des soigneurs et des cavaliers d'entraînement.

Toutes ces professions se sont, depuis des années, beaucoup féminisées.

Il ne faut pas oublier :

Certains autres métiers connexes tels que vétérinaires, maréchaux ferrants, nutritionnistes, ostéopathes, bourreliers, journalistes etc.

Puis aussi, tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre, en province, pour faire tourner les hippodromes qui ne servent que quelque fois par an.

Toutes ces activités emploient environ 60.000 personnes.

La Formation

Pour former à tous ces métiers, un organisme a été créé : L'AFASEC. Créé en 1988, l'AFASEC a pour mission d'accompagner le développement du secteur des courses hippiques et de former de futurs professionnels sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Économie, des Finances et de la relance.

Au début, il était destiné à former en alternance des jeunes qui avait comme employeur un entraîneur, et qui se destinait au métier de jockey ou de cavalier d'entraînement. La première année, il y avait une fille parmi tous les garçons. Aujourd'hui, elles sont en majorité.

Pour leur permettre de se lancer, elle bénéficie dans beaucoup de courses au galop d'une décharge de 1,5kg. Si elles ne sont pas encore en majorité dans les pelotons, elles gagnent beaucoup de courses. En 2020, Marie

Vélon a battu le record en France pour une femme en gagnant 82 courses plates.

Actuellement l'AFASEC a 5 centres de formation en France pour tous les métiers des courses. Ils font même la formation d'adultes. Il participe aussi au bien-être animal en participant à la reconversion des chevaux qu'ils utilisent pour leur enseignement.

Féminisation des Courses

Un événement extraordinaire vient de se passer en Angleterre : une femme jockey irlandaise de 30 ans a gagné 6 courses d'obstacles pendant le meeting de Cheltenham, premier jockey de ce meeting, puis a été la première femme jockey a remporter le très célèbre Grand National de Liverpool, épreuve mythique, créée en 1839, longue de 7.000 mètres avec 30 obstacles énormes. Seule Liz Taylor l'avait gagné en 1946, mais au cinéma et déguisé en garçon, car, à l'époque les femmes n'avaient pas l'autorisation de monter en Courses. La taille des obstacles a été un peu diminuée pour éviter un trop grand nombre de chutes qui dérangeait les défenseurs de la cause animale.

Évolution des Courses

Quand j'étais jeune, les jockeys ne portaient ni casques ni gilets de protection. Quand le casque est devenu obligatoire, les jockeys n'en voulaient pas car ils trouvaient cela disgracieux et souvent ils n'attachaient pas leur jugulaire. Le code des courses a été contraint de fixer des amendes pour qu'ils les attachent. Cela paraît aujourd'hui incroyable.

Pour éviter les accidents, les jockeys doivent faire garder leur ligne aux chevaux. Les courses sont maintenant filmées et ces films permettent aux Commissaires de sanctionner les jockeys fautifs.

Pour le bien-être animal, sur les hippodromes, plusieurs mesures ont été prises.

Le nombre de coups de cravache est maintenant limité : Il y a une dizaine d'année, il a été limité à 12, puis à 10, puis à 8 et maintenant à 6. Les sanctions sont importantes : 7 à 10

coups : 75€ d'amendes minimum, 11 et+ interdiction de monter pendant 6 jours au moins.

Le maintien de la cravache semble indispensable pour permettre au jockey de maîtriser sa monture.

Les éperons sont interdits

Les lisses qui bordent les pistes étaient toutes en béton. Maintenant elles sont en matières synthétiques. Elles sont donc plus souples et facilement démontables.

Les pistes ont été améliorées, en particulier par l'arrosage automatique.

Des pistes « tous temps » ont été créées. En France, ces pistes sont en sable fibré, avec un mélange de produits qui leur permettent de garder une bonne souplesse et d'éviter, un peu, les projections qui sont très désagréables pour les chevaux et les jockeys. Elles peuvent également être utilisées en hiver, alors que les pistes en herbe sont trop lourdes.

Pour les trotteurs, des pistes spéciales ont également permis d'avoir des surfaces beaucoup plus roulantes pour les sulkys et beaucoup plus régulières pour les chevaux.

Les obstacles ont été modifiés : les barres d'appels et les lisses sont en matières synthétiques plus souples et moins dangereuses. A Auteuil, temple de l'obstacle français, de nombreux obstacles ont été améliorés comme la rivière du huit qui s'appelle maintenant la plage.

15 millions d'euro ont été investis depuis 20 ans pour l'amélioration de la sécurité sur les hippodromes français.

Dopage

La lutte contre le dopage est extrêmement virulente avec des contrôles non seulement après la course, mais aussi chez les entraîneurs, contrôles qui sont inopinés. Mais, comme dans tous les sports, il y a une course incessante entre le tricheur et le contrôleur : Le premier cherche le produit que le second ne pourra pas encore déceler. Les 3 premiers chevaux de toutes les courses sont contrôlés et certains autres d'une manière aléatoire. Le nombre de chevaux disqualifié pour dopage est très faible. Souvent, des médicaments ont été prescrits par des

vétérinaires pour soigner ces chevaux avec un délai de rémanence pendant lequel ils ne peuvent pas courir. Certains chevaux éliminent moins vite ces produits et peuvent être testés positifs malgré le respect de ce délai prescrit. C'est arrivé il y a quelques années à un cheval japonais venu courir le Prix de l'Arc de Triomphe et il a été distancé de la 3^{ème} place.

Plusieurs associations s'occupent maintenant de la reconversion des chevaux après leur carrière : La plus connue est « Au-delà des pistes ». Elles sont financées par un prélèvement sur les gains des propriétaires. Beaucoup de chevaux partent dans des cercles hippiques, mais aussi pour le dressage, le concours complet ou la chasse à courre etc. Autrefois, on disait que les mauvais chevaux partaient pour la boucherie, mais c'est très mal vu aujourd'hui.

Les courses, malgré toutes les améliorations, restent un sport dangereux, aussi bien pour les chevaux que pour les jockeys.

Un article de Libération du 5 janvier 2021 indique que 135 chevaux sont morts sur les hippodromes en 2019. Le journaliste raconte qu'il a vu 2 chevaux se tuer le même jour, sur l'hippodrome de Ploermel. Malgré toutes les améliorations des pistes, le cheval peut mettre le pied dans un trou et se casser la jambe. Malheureusement, il n'est pas possible de soigner une fracture, et, contrairement aux sous-entendus de ce journaliste, quelle que soit la valeur du cheval. Une jument de l'Aga Khan, gagnante du Prix de Diane, s'est cassée la jambe sur une plage et a dû être euthanasiée.

Au début du mois de mars, 4 activistes du groupe « Direct Action Everywhere » se sont enchaînés sur la piste de l'hippodrome de Golden Gate Fields aux USA. Ce groupe a bloqué non seulement les courses mais aussi le centre de vaccination Covid qui était sur place. Ils ont expliqué que : « leur but est d'être présent assez longtemps pour empêcher la réunion de courses de se tenir. Mais aussi faire en sorte que les courses en général s'arrêtent ce qui serait un pas important pour arriver à interdire toute exploitation animale. »

Brève du 6 mai 2021

Des groupes demandent même qu'on arrête de monter les chevaux car ils considèrent que c'est une forme d'esclavage.

La manière de voir les animaux dans notre monde actuel a beaucoup évolué. Certains voudraient voir traiter les animaux à l'égal des humains.

Deux affaires récentes ont secoué le monde des courses anglo-saxon.

Une vidéo du gentleman rider irlandais **Rob James** le montrant riant sur un cheval mort a été publiée le 1^{er} mars. Il a été condamné immédiatement à 1 an de suspension.

Gordon Elliott était l'un des 3 plus grands entraîneurs irlandais de chevaux d'obstacle. Il avait, sous sa coupe, plus de 100 chevaux et employait une quarantaine de personnes. Une ancienne photo le montrant souriant, assis sur un cheval mort, a été publiée sur les réseaux sociaux le 27 Février. L'Irish Horseracing Regulatory Board a immédiatement pris les faits en compte et lui a retiré sa licence pour un an. Il a estimé que « le public, lié ou non aux courses, a manifesté son indignation qu'un cheval, même mort, soit traité de cette manière. Le comité partage l'indignation du public et insiste sur le fait qu'un animal, vivant ou mort, doit recevoir le même respect surtout de la part des personnes qui en ont la charge. »

Même s'il n'y a pas eu de « maltraitance animale » a proprement parlé, ces faits sont d'un mauvais gout inqualifiable. Les conséquences sont d'autant plus importantes que cela a été dévoilé juste avant le meeting de Cheltenham, Jeux Olympiques des Courses d'obstacle, et que les propriétaires ont dû trouver, en catastrophe, des entraîneurs pour préparer leurs chevaux.

En conclusion, je dirais que les courses doivent donc continuer de s'adapter à cette évolution de notre société en respectant les sensibilités raisonnables.

Mais même si le « bien-être animal » doit avoir droit à tout notre respect, si, un jour, par malheur, avec ma voiture, je dois écraser un enfant ou un chien, je choisirai le chien, sans hésitation.

Philippe Baguenault de Puchesse

En marges de la canonisation du Père de Foucauld

Guy Basset

La science vient de Dieu, reste en Dieu et conduit à Dieu¹

Certains s'en réjouiront, d'autres s'en offusqueront tellement la personnalité de Charles de Foucauld est complexe et que sa légende, née dès la fin de sa vie, a contribué à créer une image de lui controversée. Ancien militaire devenu présumé espion, missionnaire colonial ou savant, ermite mystique : ces qualificatifs reviennent à plus ou moins juste titre quand on l'évoque. Mais il en est désormais ainsi : l'Église Catholique a décidé d'en faire un saint. Ce fut certes un réel parcours du combattant. Amorcé dès mars 1927 à Ghardaïa par les Pères blancs, son procès en canonisation s'achève un siècle plus tard après avoir utilisé un certain nombre de postulants, au moins sept et avoir été pris dans les rets de la politique nationale voire même internationale. Cela a entraîné notamment à la demande du pape Paul VI une suspension des démarches à partir de 1956 et jusqu'en 1967 en raison de la guerre puis de l'Indépendance de l'Algérie...

Rappelons que la spiritualité du Père de Foucauld marqua, dès sa mort, de nombreux prêtres comme laïcs et que l'abbé Riobé, futur évêque d'Orléans, fut influencé toute sa vie par la spiritualité du P. de Foucauld, et il fut dès 1951 à l'origine de l'Union sacerdotale Jesus-Caritas,

association pour prêtres diocésains. La Béatification, étape indispensable avant toute canonisation qui était prévue le 15 mai 2005 fut reportée au 13 novembre 2005 en raison du décès de Jean-Paul II. Quinze ans plus tard, le 26 mai 2020 un décret de la Congrégation pour la Cause des Saints, en officialisant le second « miracle » (après un premier miracle une guérison inexplicable d'un cancer des os en Italie en 1984) ouvrait la voie à l'annonce d'une prochaine canonisation², (chute de hauteur qui aurait pu être mortelle le 30 novembre 2016 dans la chapelle d'un collège privé catholique, l'Institution Saint Louis à Saumur, ville où Foucauld avait étudié en 1878-1879 comme élève à l'école de cavalerie).

Je voudrais revenir devant vous autres scientifiques, sur un aspect fortement méconnu des dernières années de sa vie, celle de sa contribution à la connaissance du monde touareg et à la langue touareg qui appartient à la grande famille des langues berbères. Le fait est parfois signalé mais trop souvent à la marge. Ainsi le pape Paul VI déclarait-il en 1967 dans son encyclique *Populorum progressio* : « Qu'il suffise de rappeler l'exemple du Père Charles de Foucauld qui fut jugé digne d'être appelé pour sa charité, le *Frère*

¹ *Carnets de Tamanrasset 1905-1916*, Paris, Nouvelle Cité, 1986, octobre 1955, p. 51.

² Depuis cette intervention, la date de la cérémonie officielle de canonisation a été fixée au 15 mai 2022.

universel et qui rédigea un précieux dictionnaire de la langue touareg » (§ 12). Le Pape François, de son côté, dresse un portrait de Foucauld dans l'avant dernier paragraphe (§ 286) de sa récente encyclique, *Fratelli Tutti*, en reprenant l'expression « Frère de tous les hommes et femmes » mais sans citer le dictionnaire. Ce dictionnaire, sur lequel je reviendrai, ne fut en fait publié qu'en 1951, 35 ans après la mort du Père de Foucauld et constitue en quelque sorte le point d'orgue d'une œuvre plus importante et plus diversifiée.

Reprenons d'abord les choses chronologiquement. Quand l'officier de Foucauld quitte l'armée après un séjour en Algérie, et prépare son voyage au Maroc, à Alger, il se met à apprendre l'arabe, et s'initie même un peu au berbère avec le professeur de l'École des Lettres d'Alger, Émile Masqueray. Rappelons que la première œuvre scientifique de Foucauld qui n'est religieux ni prêtre est sa *Reconnaissance au Maroc*, né d'un voyage récompensé par une Médaille d'or de la société de géographie de Paris dès 1885, et publié quelques années plus tard qui marque une étape importante dans la connaissance géographique de ce pays.

Quand il revient, récemment ordonné prêtre, en Algérie, et s'installe à Beni Abbès en 1901, c'est dans le projet de partir ultérieurement au Maroc, et il entreprend de commencer une traduction de fragments du Nouveau Testament. Il réalise ainsi à cette occasion de sommaires travaux de vocabulaire et de grammaire touareg. Mais, sans vraie formation de base, il vient buter rapidement sur des difficultés. C'est alors qu'il fait appel à son ami A. de Calassanti-Motylini, ancien interprète militaire, professeur à la medersa de Constantine, qui, déjà intéressé lui-même par le touareg, obtient une mission en pays touareg. Tous deux, Motylinski et Foucauld, travaillent entre juin et octobre 1906 ensemble et séparément le touareg à Tamanrasset, (où Foucauld avait commencé à s'installer dès août 1905 dans les bagages symboliques de l'armée). réunissant des textes (poèmes, proverbes), des

vocabulaires, des éléments de grammaire. Mais Motylinski meurt quelques mois après en mars 1907, Foucauld s'offre à terminer son œuvre. C'est ainsi que paraît en 1908 à Alger sous ce dernier nom un livre qui porte le titre « Grammaire et dictionnaire français-touareg » qu'il faut en fait attribuer au Père de Foucauld qui a refusé d'être nommé. A partir de cette date, Foucauld va se piquer au jeu et élaborer sa propre œuvre scientifique en partant parfois d'éléments de Motylinski, dans son souvenir toujours rappelé. Mais la part de Motylinski s'estompe peu à peu. Le Père mènera de front les différents travaux qui seront tous publiés, sous son nom, de façon posthume après la guerre. Seul un dictionnaire abrégé touareg-français avait été adressé pour être publié, avant sa mort, dans les premiers mois de 1914. Mais la guerre vint retarder le projet qui ne vit donc le jour que de façon posthume.

Le travail sur le touareg du Père de Foucauld a revêtu trois formes complémentaires qu'on ne saurait dissocier :

un essai de **grammaire**, œuvre de synthèse théorique fragile que le Père de Foucauld élaborait avec soin mais aussi avec difficultés. Pour l'aider à tirer des règles de grammaire, Foucauld avait sollicité l'aide d'un médecin militaire protestant le Docteur Dautheville qui réalisa la conjugaison d'environ 500 verbes. C'est la seconde œuvre publiée en 1920 à Alger.

des **recueils de textes**, qui constituent la base ou la matrice des autres axes

Deux ensembles différents ont été publiés

d'abord des *Textes touaregs en prose (dialecte de l'Ahaggar)*, ensuite deux volumes de *Poésies* – au total 575 – qui proviennent de plusieurs tribus différentes (Kel Ahaggar, Taitoq, Kel Ajjer..). Ces textes comprennent à la fois la version touarègue et une traduction française. Ils apportent, outre une approche sur la poétique touareg, des informations sur la vie quotidienne, l'histoire et les événements vécus par les touaregs. Les deux tomes ont été publiés en 1925 et 1930 à Paris.

des **dictionnaires**. Ils sont au nombre de trois plus un

1 un *Dictionnaire abrégé touareg-français (dialecte de l'Ahaggar)* en deux volumes de 791 pages imprimées qui se termine par des exemples de conjugaison, Ce sont les premiers volumes publiés, le tome 1 dès 1918, le tome 2 en 1920 à Alger,

Il fallut attendre dix ans après les *Poésies*, vingt ans après le premier dictionnaire pour que paraisse en 1940

2 un *Dictionnaire abrégé des noms propres* du dialecte de l'Ahaggar, volume imprimé de 360 pages, accompagné de deux cartes (pays touareg et Ahaggar),

Il fallut encore attendre dix ans pour que paraisse en 1951

3 le dictionnaire ou encyclopédie toujours cité, Ce *Dictionnaire touareg-français (dialecte de l'Ahaggar)*, œuvre de 2027 pages manuscrites qui fut publié en fac-similé en quatre volumes. La précision du vocabulaire est accompagnée de croquis ou de notations brèves à caractère souvent de nature ethnologique. L'ampleur des descriptions le fait souvent qualifier d'encyclopédie. Ce dernier dictionnaire marque une évolution dans la connaissance de la langue et de la civilisation touarègue et sert encore aujourd'hui de référence principale dans les études savantes.

4 Un dictionnaire abrégé français-touareg est évoqué notamment dans une lettre à Marie de Blic du 10 février 1914, mais il est resté à l'état de projet. Il devait remplacer l'ouvrage paru en 1908, *Grammaire et dictionnaire français-touareg* sous le nom de Motylinski, mais attribué de plus en plus souvent à Foucauld lui-même.

Textes, dictionnaires, grammaire constituent donc une étude systématique et complète du touareg qui, avant le Père de Foucauld, n'avait pas été étudié de façon aussi poussée. Dès les premières publications éditées par René Basset, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, professeur d'arabe et de berbère, mon grand-père, ses travaux ont été connus et cités dans le monde scientifique, faisant référence et rendant indispensable la publication des autres travaux

restés inédits, tâche à laquelle s'est attelée pendant près de 30 ans (de 1925 à 1952), son fils, mon oncle André Basset.

Cette œuvre a donné lieu à des travaux sur son élaboration, comme à l'interprétation des matériaux livrés à la recherche. Bien plus, comme le notait récemment, en 2013, Dominique Casajus : « l'œuvre fait autorité encore aujourd'hui (...) On ne peut pas travailler sérieusement sur la langue des Touaregs et même d'une façon générale sur leur culture, si l'on n'a pas à portée de sa main » son œuvre (*Dictionnaire et Poésies*).

On pourrait également ajouter à cette œuvre constituée différentes notes d'analyse et de synthèse envoyés à certains correspondants et les relevés météorologiques que Foucauld faisait régulièrement et adressait à Alger. L'œuvre scientifique du Père de Foucauld est donc non seulement considérable mais aussi multiforme.

Charles de Foucauld, *Pierres feuilletées, Anthologie thématique du "Dictionnaire touareg-français - Dialecte de l'Ahaggar*, Carlo Ossola éd., Limoges, Lambert-Lucas, 2020, coll. « La lexicothèque ». Michel Bourgin, *L'âme touarègue décrite par Charles de Foucauld*, Tours, Edita, 2021.

Charles de Foucauld et A. de Calassanti-Motylinski, *Textes touaregs en prose*, S. Chaker, H. Claudot, M. Gast éd., Aix-en-Provence, Edisud, 1984

Antoine Chatelard, « Charles de Foucauld linguiste, ou le savant malgré lui », *Études et Documents berbères*, 1995, p. 145-177.

Maurice Serpette, *Foucauld au désert*, préface de Théodore Monod, postface de Jean-François Six, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

Dominique Casajus, *Charles de Foucauld moine et savant*, Paris, CNRS éditions, 2009.

Dominique Casajus, « Les travaux scientifiques de Charles de Foucauld et leur présence dans la recherche actuelle », *Bulletin trimestriel des Amitiés Charles de Foucauld*, n° 191 juillet 2013, p. 3-15. (reproduit sur internet :

<https://balsbs.archives-ouvertes.fr/balsbs-00862073>

Lancement du télescope spatial James Webb

André Brack¹

Après trente-deux ans d'attentes et de multiples reports, le lancement du télescope spatial James Webb, couramment désigné par son sigle JWST (Figure 1), développé conjointement par la NASA et l'ESA, eu finalement lieu le 25 décembre 2021 par une fusée Ariane 5 ECA tirée depuis le centre spatial de Kourou en Guyane.



Figure 1. Le télescope spatial James Webb

Sa destination finale est le point L2 de Lagrange, distant de 1,5 million de kilomètres de la Terre. Ce point de l'espace suit fidèlement la Terre dans son mouvement de rotation autour du Soleil, la force centrifuge y étant exactement compensée par l'attraction de la Terre et du Soleil (Figure 2). Une fois sur place, l'observatoire spatial s'insère sur une orbite autour du point de Lagrange pour profiter en permanence du flux solaire, l'éloignant ainsi jusqu'à 800 000 km du point. Il parcourt cette orbite en environ six mois en effectuant des corrections environ tous les 21 jours.

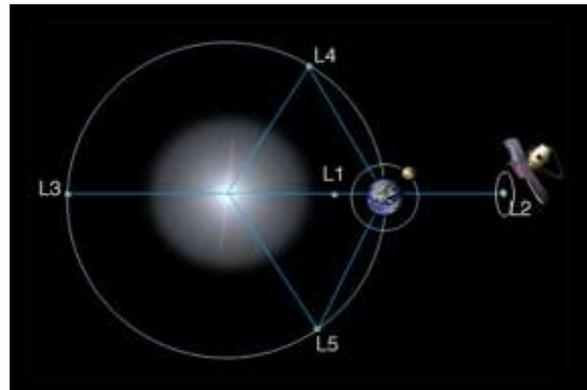


Figure 2. Le point L2, l'un des cinq points de Lagrange

Le nouveau télescope va succéder à Hubble lancé en 1990 qui arrive en fin de vie après avoir fourni d'innombrables photos merveilleuses (Figure 3).

On pourrait s'étonner du nom donné au nouveau télescope. Edwin Hubble fut un astronome américain qui passa à la postérité pour avoir décrit en 1929 un décalage vers le rouge de la lumière des galaxies, décalage attribué à l'expansion de l'Univers. James Webb, quant à lui, se distingua comme deuxième administrateur de la NASA de 1961 à 1968, aux temps héroïques des missions Apollo. Le nouveau télescope aurait pu s'appeler « Georges Lemaître », prêtre et astronome belge qui avait prédit l'expansion de l'Univers deux ans avant Edwin Hubble, malheureusement dans un article écrit en français.

Le JWST est un énorme instrument de 6,2 tonnes et d'environ 9 milliards d'euros qui mobilisa une impressionnante équipe de chercheurs, ingénieurs et techniciens (Figure 4).

¹ Point d'actualité. Novembre 2021



Figure 3. Filaments de gaz ionisés dans constellation du Cygne (en haut). Nébuleuse de gaz et de poussières, pouponnière d'étoiles, dans la constellation de l'Aigle (en bas).

Le miroir primaire du JWST est beaucoup plus imposant que celui de Hubble, la taille passant de 2,4m à 6,4m. Alors que Hubble observait l'espace essentiellement en lumière UV et visible, le JWST scrutera le ciel en lumière infrarouge, ce qui lui permettra de « voir » à travers les nébuleuses sombres.

Au nombre des tâches qui lui sont demandées, le JWST continuera à nous fournir de merveilleuses images de l'espace. Il aura également comme mission de nous renseigner sur les balbutiements de l'Univers. En observant les décalages de la lumière vers le rouge, Hubble avait déjà découvert une galaxie formée il y a 13,4 milliards d'années. Le nouveau télescope devrait encore améliorer notre connaissance des premières étoiles et galaxies qui sont apparues dans l'Univers après sa naissance il y a 13,819 milliards d'années.



Figure 4. L'équipe projet devant une maquette à l'échelle 1 et le télescope en phase finale

Le nombre d'exoplanètes découvertes au-delà du Système solaire ne cesse d'augmenter. Il était de 4890 en décembre 2021. Après décomposition du spectre infrarouge d'une exoplanète mesuré par JWST, les raies absorptions permettront de déduire la composition moléculaire de son atmosphère et d'évaluer la possible présence de vie.

Pluton, découverte en 1930 par l'astronome américain Clyde Tombaugh, fut retirée de la liste des planètes du Système solaire en 2006 par l'Union astronomique internationale. Il existerait néanmoins une neuvième planète aux confins du Système solaire repérée de manière indirecte par les perturbations de l'orbite de plusieurs objets au-delà de Neptune. Hubble ne pouvant la photographier, les espoirs reposent maintenant sur le JWST.

Le 8 janvier 2022, l'équipe du télescope spatial a réussi à déployer avec succès l'emblématique miroir primaire plaqué or de 6,4 mètres, dernier déploiement des constituants sensibles.

René Dumont

Agronome d'hier et de demain, 1904-2001

Pierre Bonnaire

Il y a 29 ans, René Dumont¹ nous quittait indépendant et volontaire jusqu'au bout. Rares sont ses élèves de l'Agro des années 60 qui ne trouvaient pas en eux quelque chose de lui, reconnu par ses pairs comme un homme d'engagements, consacrant sa vie à la lutte contre la faim sur le terrain, dans des actions internationales et de développement durable dont il fut un des pionniers.

En rendant hommage à ce globe-trotter, allant au secours des plus miséreux de la planète, c'est aussi rappeler son attachement au Loiret sur les bords du Loing à Montargis où il vécut la fin de sa vie en compagnie de Charlotte Paquet.

Nous évoquerons très succinctement, le professeur, l'agronome, et le visionnaire en se référant à son abondante bibliographie. Entre techniques et réflexions philosophiques son œuvre écrite apparaît comme traversée par sa foi dans l'homme et dans l'agriculture, tout en étant marquée du sceau de la pédagogie.

Le professeur d'agronomie comparée

À l'Institut national agronomique de Paris, il était titulaire d'une chaire, faite sur mesure, pour réinventer une matière enseignée dès 1876 qui sera enrichie au gré de son expérience socio-économique et par sa sensibilité aux problèmes

écologiques, acquises au cours de ses voyages nombreux entre le Nord et le Sud.

Dès 1933 à 29 ans, après deux séjours au Tonkin² où il se fait remarquer « pour son esprit critique et son sens aigu des réalités » il intègre l'Agro de Paris où il sera promu Maître de Conférences en 1947 et enseignera en tant que professeur de 1953 à 1974.

En 1960, les promotions de la rue Claude Bernard se pressaient pour venir écouter le maître avec lequel ils dialogueraient. Son discours transversal émaillait les cours de ses collègues en charge de l'agronomie générale ou de l'agronomie spéciale ou de la zootechnie. Tous étaient des spécialistes de renom qui apportaient lors des amphithéâtres plus clairsemés, les derniers résultats obtenus au laboratoire ou au champ.

Avec René Dumont, nous devenions des agronomes du monde. Car l'expert insaisissable dans l'espace et dans le temps, savait délivrer des messages nous informant des enjeux et de ses relations avec les maîtres du monde. Quittant Mao la veille, il rencontrerait le lendemain soir Fidel Castro, en tête-à-tête ou les prémices d'une certaine amitié.

Vers 1970 en quête du développement agricole dans les démocraties populaires et en Afrique il apporte « un souffle extérieur de vécu apprécié par nombre d'élèves ».

¹ Ce texte est en partie construit à partir des articles et des communications publiées dans le n° 488 des « Ingénieurs de la vie. La revue des ingénieurs de l'INA P-G (Institut national agronomique Paris-Grignon) » consacré à René Dumont et aux informations données sur internet.

² En 1935 l'un de ses premiers ouvrages « La culture du riz dans le delta du Tonkin ». En 1936 il publie « Misère ou prospérité paysanne » où il s'indigne des méfaits du marché.

L'agronome globe-trotter.

Sa vocation, cette force préalable à la construction de l'être et qui ne retire rien à celles des professeurs découvreurs, débute aux contacts de son grand-père et de son oncle agriculteurs dans les Ardennes. D'aucuns estiment qu'ils sont la source de ses aptitudes à définir et évaluer les méthodes de cultures et les modes d'exploitation. Elles conduiront le technicien de l'agriculture né à exceller jusqu'à lui conférer une sorte « de génie de la clinique et de la prévision », selon son éminent collègue et zootechnicien Jacques Delage.

Cet ancien directeur de l'INA a révélé plus tard avoir repéré d'autres causes de son incessante motivation. L'homme vivait aussi « trois hantises : la guerre, la misère et la famine ». La première il la vivra avec l'occupation, et le conduira à militer pour l'objection de conscience dès 1934. La seconde, la vie économique et sociale dans la réalité de la crise de 1930 et lors de ses missions au Tonkin. Enfin la famine qui l'accaparera toute sa vie.

Il vivra *crescendo* les résultats obtenus par la recherche et l'expérimentation initiée par les agriculteurs du monde, petits et grands capables de s'adapter en de nombreux domaines aux progrès. Dès 1940 il se compte comme artisan de la Révolution fourragère.

A la sortie de la Guerre il contribuera aux travaux du Commissariat général au Plan³.

De 1955 à 1965 il lancera son va-tout, au secours des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine où des populations en grand nombre sont rongées par la faim⁴.

³ Les leçons de l'agriculture américaine (1947)
Voyages en France d'un agronome (1951)

⁴ Révolution des campagnes chinoises (1957) ;
Évolution des campagnes malgache (1959) ; Terres vivantes (1961) ; La réforme agraire à Cuba (1961) ;
l'Afrique noire est mal partie (1962)

⁵ COP-21 : « *Conference of parties* », les « parties » étant les signataires de la Convention (195 pays + l'Union européenne). Une COP est une grande conférence internationale sur le climat qui réunit les États engagés depuis 1992 par la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Le visionnaire.

« *Si nous ne parvenons pas à réduire les émissions de gaz carbonique, la dégradation des climats risque d'atteindre le point de non-retour à partir duquel on ne serait plus sûr de pouvoir rétablir un ordre climatique viable.* », cette phrase n'est extraite d'aucun des multiples rapports et discours de la COP-21⁵ sur le climat. Elle est prononcée par René Dumont en 1972.

Deux ans plus tard, lors de la campagne présidentielle de 1974, pull-over rouge⁶ et l verre d'eau à la main, il ne craint pas de donner à son auditoire politique la définition de l'écologie⁷ fondée par Ernst Haeckel en 1866 et de prédire le désastre des temps futurs dans son livre « *L'utopie de la mort* » (1973). Seuls 1,32% des suffrages se porteront sur lui.

Il fut ainsi un précurseur des discours d'aujourd'hui visant à transformer la civilisation occidentale profiteur des ressources de la planète et gaspilleuse. Le public gardera l'image d'un René Dumont dont l'utopisme « *a fait de lui le réaliste intransigeant dont les leçons resteront à jamais des exemples* » comme l'exprime François Sigaut 2004, directeur de l'École des hautes études en sciences sociales.

Un autre aspect de sa modernité est *sa revendication au droit à l'erreur* lorsqu'il plaide pour *le contrôle des naissances* pour résorber l'accroissement de la faim estimée à 800 millions de personnes encore aujourd'hui. Il reconnaît qu'au-delà du taux de 3%, Chine exceptée, que c'est le développement qui limite le nombre des naissances qui croît avec la pauvreté et plus encore lors de conflits armés. En effet, aujourd'hui on estime que les famines liées aux catastrophes naturelles sont maîtrisées mais elles souffrent dans leur ensemble d'une mauvaise répartition des bénéfices du progrès.

(CCNUCC). COP-21 : la COP qui s'est tenue à Paris en 2015. La COP-26 s'est réunie à Glasgow en fin octobre-début novembre 2021.

⁶ René Dumont est arrivé, cravaté en jaune. Hurllements dans l'amphi ! Un geste. Un silence. « Elle est en soie, c'est mon ami Fidel qui me l'a offerte. »

⁷ Cette science moderne en devenir était enseignée à l'Agro par Vernet comme elle le fut à l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy dès 1920 par Guinier.

En se référant à une contribution de Marcel Mazoyer, son successeur, professeur émérite de l'INA il est facile de suivre très rapidement les dates qui marquèrent les différentes étapes de sa route. Dans « L'Afrique noire est mal partie » (1962) il s'exprime sur les promesses de l'indépendance qui ne seront pas tenues. Ses analyses suivantes sur la situation des politiques agraires et agricoles dans les pays soviétiques et à Cuba ne suffisent pas à contenir la croissance d'après-guerre, le gaspillage, et l'explosion démographique. Ses inquiétudes grandissent et sonne l'alarme dans « Nous allons à la famine » (1966). Au terme d'un voyage en 1983, il a 79 ans, il constate le bilan négatif du socialisme⁸ et du libéralisme⁹.

L'association pour la création de la Fondation René Dumont en publiant « Un agronome dans son siècle » sous la direction de Marc Dufumier nous sensibilise sur les rapports de l'agronome d'exception avec les courants politique. René Dumont était « réservé à l'égard des expériences qui se référaient au « socialisme » prétextes de détournements et manifestations d'autoritarisme. Il n'en est point resté un grand pourfendeur du libéralisme ». Il se sentait préoccupé par le coût et l'usage des engrais et des produits phytosanitaires. Claude Esnault, en 2004 exulte « René Dumont se reconnaîtrait-il dans la politique agricole prônée aujourd'hui par les Verts ? J'en doute. »

Conclusions

Au bilan, la lutte contre la faim reste plus que jamais d'actualité. Si tous les hommes n'ont pas les mêmes montres et compteurs kilométriques, René Dumont avait ceux pour le mouvement lié à l'évolution de la condition humaine et de l'un de ses maux irrémédiables : la faim, source de tous les désordres.

Plus proche de l'agriculture raisonnée que des cultures bio à peine émergentes à son époque,

René Dumont a donné à la France une position de leader qui ne reposait pas uniquement sur des aides financières comme ailleurs sur des dollars. Depuis qu'il nous a quittés, certains ont pris le relai dont des ONG qui n'ignorent pas son rôle comme fer de lance, agissant inlassablement auprès des états et autres instances pour surmonter les obstacles vers une meilleure répartition des richesses.

Aujourd'hui la lutte contre la faim s'inscrit dans la course à une agriculture décarbonnée¹⁰, à une alimentation toujours plus bio et au véganisme qui aurait peut-être fait bondir René Dumont solidaire de l'homme pour des changements, mais avec raison gardée. Cette agriculture en devenir, tirée par les populations urbaines et sous l'influence de lobbies, appartient aux nouvelles technologies dont celles de la transition énergétique.

Enfin, en observateur de la famine dans le monde, René Dumont n'a jamais cessé de porter, somme toute un double message de paix, l'un entre les hommes, l'autre entre les hommes et la nature désormais incontournable pour notre survie menacée par les changements climatiques ignorés ou peu évoqués à l'heure de ses combats¹¹.

Pierre Bonnaire

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans,

Section Agriculture

Ingénieur GHGREF

Le 4 novembre 2021

⁸ « Finis les lendemains qui chantent » (1983, 1984, 1985)

⁹ « Le libéralisme en question » (1988). « Libéralisme ou démocratie » (1994) après avoir dénoncé ses politiques dans « cette guerre qui nous déshonore » (1992) et réclamé « la « Démocratie pour l'Afrique » (1991).

¹⁰ Pour la Commission européenne, de Bruxelles, (15 juin 2021) l'agriculture européenne a le potentiel de réduire ses émissions de gaz à effet de serre hors

CO₂ : méthane et oxydes d'azote, de 20 % en 2035 avec des pratiques comme l'efficacité de l'utilisation des engrais, l'agriculture de précision, des troupeaux de ruminants sains, et un travail sur la digestion anaérobie.

¹¹ Patrick Brun se souvient du professeur assis sur le bureau de l'amphithéâtre de l'Agro, sac au dos et racontant ses rencontres avec Nasser, à qui il conseillait, pour le développement du delta du Nil, de faire appel à des colons israéliens !.

A propos de l'ouvrage de **Guy de Fougeroux**

Henry-Louis Duhamel du Monceau¹ **Un académicien inspecteur de la marine.**

La publication confidentielle d'« Un académicien inspecteur de la Marine. Henry-Louis DUHAMEL du Monceau (1700-1782) » de Guy de Fougeroux, membre de l'Académie d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et arts d'Orléans est pour lui « une continuation de sa biographie » destinée à ses héritiers et leur famille d'aujourd'hui.

Pour autant, l'Académie d'Orléans, qui en est destinataire, incite à se pencher sur le résultat d'un travail de recherche et d'inventaire à sa disposition qui vient en complément de celui des journées consacrées à l'encyclopédiste de renom, en l'année 2000.

Ce document repose sur la bibliographie existante et sur divers documents qui ont reçu l'imprimatur de l'Académie des Sciences et de l'Académie de la Marine créée en 1752. Après avoir relaté ou approfondi les domaines de l'Académicien et son rôle en tant qu'inspecteur de la Marine en une quarantaine de pages, le lecteur dispose de 44 annexes qui enrichissent la rédaction du mémoire présenté.

Elles sont constituées de nombreuses reproductions de bonne qualité de documents manuscrits tels le projet de Règlement pour une Académie de la Marine du Port de Brest ou celui de l'Hôpital royal à l'École de chirurgie du port de Brest, de notes -telle celle sur la poudre à canon, des plans aquarellés de l'arsenal ou de la corderie de Rochefort, de la ville, du port et de l'arsenal de Brest, de planches empruntées aux ouvrages publiés par Duhamel du Monceau relatives à l'exploitation des bois, à la Physique et

aux Transports des bois, de premières pages de quelques ouvrages dont ceux propres à l'Architecture navale -avec leur table des matières, des maquettes de bateaux, des scènes de travail d'ouvriers spécialisés de la corderie ou en forêt etc.

L'intérêt du lecteur ou du chercheur est aussi d'accéder à une meilleure connaissance des maîtres de l'Architecture navale du XVIII^e qui possèdent les avancées de la science. Ils sont soutenus dans leur ardeur par les souverains en quête d'une marine moderne pour conquérir les mers ou des territoires stratégiques à des fins militaires ou économiques.

Enfin, Guy de Fougeroux nous apporte un travail historique sur les grandes figures de sa famille et de ses proches incluant des bibliographies incontournables sur : le Seigneur de Bondaroy (HLDDM), Armand-Eustache Fougeroux de Blaveau, André de Fougeroux de Secval, Paul Ozée de Bidé de Chezac notamment. Les textes sont agrémentées de reproductions cartographiques, de plans, de graphiques qui justifient là encore l'important travail de recherche et de mise au point que nous saluons avec reconnaissance et une certaine émotion.

Pierre Bonnaire

Membre titulaire de la section Agriculture de
l'Académie d'Orléans

Le 4 septembre 2021

¹ Paris, 1700-1782

Les épidémies de 1348, 1918 et 2020 : essai de comparaison

Claude Baconnet

Comme suite à l'étude de Michel Pertué (« les grandes épidémies qui ont frappé l'Empire romain »), je propose une étude comparée de trois pandémies.

Bactéries et virus sont à l'origine de la pandémie en 1348, en 1918 et aujourd'hui. La peste noire ou mort noire, qui a sévi entre 1348 et 1352 a pour origine une bactérie qui a été très tardivement identifiée en 1894 par un médecin franco-suisse, Alexandre Yersin, et baptisée *Yersinia pestis*. Elle se manifesta sous deux formes, bubonique et surtout pulmonaire. Elle est le plus souvent mortelle. Le rôle des rats et des puces a été déterminant dans la transmission de la maladie.

La grippe espagnole en 1918 est d'origine virale, et son origine continue à être discutée. C'est en Espagne, restée neutre pendant la première guerre mondiale, et non soumise à la censure comme dans les pays belligérants, qu'une épidémie de grande ampleur est signalée, provoquant de nombreux décès. D'où son nom ! C'est un virus de la grippe A (H1N1). Cette vague virale très contagieuse présente des symptômes respiratoires.

Dans la pandémie actuelle l'agent responsable très vite cerné, est un nouveau corona virus, le Covid-19, inconnu jusqu'alors. Le réservoir de ce virus est probablement animal (chauve-souris, pangolins des marchés vivants de la Chine), mais la transmission inter-humaine est établie.

L'EXPANSION DE LA MALADIE

Dans les trois cas le fléau se répand à l'échelle du monde.

En 1348. Le monde connu est un monde sans l'Amérique, l'Océanie et une grande partie de

l'Afrique, mais l'Europe et l'Asie sont très bien reliées par la Méditerranée et la steppe asiatique. Ce monde est déjà interconnecté. L'épidémie est sans doute partie d'Asie centrale.

Au 13^e siècle la dynastie des Mongols s'installe en Chine ; les Khans mongols de la Horde d'or dominant le monde des steppes de la Sibérie à la Caspienne. Un commerce terrestre fructueux s'établit le long de la « route de la soie » et aboutit aux comptoirs de la Mer Noire tenus par les Génois et les Vénitiens, puis dans les ports de la Méditerranée.

Venue d'Asie la peste est signalée en 1346 à Péra, comptoir génois en face de Constantinople. Le fléau gagne Alexandrie, Messine, Marseille en 1347. Suivant les courants commerciaux et les échanges la maladie se répand en Provence (Avignon et la papauté), remonte la vallée du Rhône. Elle progresse aussi vers la Catalogne, l'Aquitaine. Le port de Bordeaux est touché en juin 1348. La peste gagne l'Angleterre par voie maritime et revient en France par la Normandie. Elle affecte Paris, capitale royale en août 1348.

La guerre de Cent ans s'interrompt alors devant le fléau. Elle s'étend encore à l'Europe du nord (Scandinavie), à l'Allemagne, à l'Italie. Cette peste noire devient moins meurtrière à partir de 1353, et malgré des retours dévastateurs (exemple 1360-1362) s'éteint progressivement.

La grippe espagnole de 1918 éclate dans un monde où les échanges sont déjà planétaires. L'Europe le domine par son avance technologique, industrielle, financière, son activité commerciale, ses conquêtes coloniales en Asie et en Afrique. Elle éclate la dernière année d'une guerre devenue mondiale. Le rôle

des militaires et leurs déplacements vont être essentiels dans la transmission de la maladie. Son origine reste encore discutée aujourd'hui par les historiens. Elle serait née aux Etats-Unis (Kansas) d'un virus aviaire. Y a-t-il eu un lien avec la Chine ? Les États-Unis sont très vite submergés par l'épidémie qui se répand au gré des mouvements de troupes (débarquement à Bordeaux en avril 1918) dans toute la France, en Grande-Bretagne et dans les autres pays européens. Par le biais des relations maritimes les empires coloniaux sont touchés (Afrique, Asie) mais aussi l'Amérique latine. Elles se manifestent en trois vagues successives et ne disparaît qu'en 1921. La population mondiale s'est progressivement immunisée contre l'agent infectieux.

La pandémie actuelle 2020, en cours d'expansion, plus de 184 pays touchés fin mars 2020.

Aujourd'hui la mondialisation est complète : les hommes, les produits agricoles et industriels, les capitaux, les informations s'échangent de plus en plus, et de plus en plus vite, sur la planète.

L'origine se situe en Chine avec pour épice centre la ville industrielle de Wu Han. Le virus se répand malgré un confinement strict dans la province, les autres régions sont plus ou moins touchées. Il attaque les pays limitrophes : Hong Kong, Taïwan, Singapour, la Corée du sud, le Japon... L'espérance de pouvoir endiguer le fléau s'avère vaine. Par le Moyen-Orient, puis depuis le printemps l'Europe occidentale, notamment dans un premier temps l'Italie (le nord surtout), puis l'Espagne et la France, plus tardivement le Grande-Bretagne, moins intensément l'Allemagne. Enfin les Etats-Unis, particulièrement les régions côtières (New York, la Californie) deviennent le premier foyer épidémique. La Russie est dans l'expectative. Il semble que la nouvelle route de la soie, prônée par les chinois depuis quelques années, a pu être le véhicule du virus. Les échanges économiques, la présence d'une diaspora chinoise nombreuse, dans des pays comme l'Iran ou l'Italie du Nord, ont sans doute été déterminants dans la diffusion épidémique. L'Amérique latine (Brésil), l'Afrique, l'Inde sont en cours de contamination. Le manque de détection actuel ne laisse aucun doute sur la venue du virus dans ces régions.

LA MORTALITÉ ET SES CONSÉQUENCES.

1348 : la « mortalitas », « la mort noire »

Entre 1347 et 1352 on évalue entre 20 et 40 millions le nombre de morts en Europe. Cela représente sans doute un tiers de la population. Dans les villes la proportion atteint la moitié, premières touchées à cause de la promiscuité, du manque d'hygiène, des contacts commerciaux plus intenses.

Des exemples sont évocateurs de l'ampleur de cette mortalité. En France, dans la petite ville de Givry-sur-Saône, le vicaire de la paroisse note sur son registre 50 décès en mars 1348, mais 302 au mois d'août. La population française tombe de 17 à 10 millions d'habitants. En Italie 80% des conseillers des villes disparaissent. En Espagne de 30 à 60% des évêques. De nombreux cardinaux de la papauté d'Avignon décèdent.

L'Europe n'est pas seule décimée. L'empire byzantin paie un lourd tribut et accroît son déclin. Le monde musulman n'est pas épargné, la ville du Caire voit sa population passer de 500 000 à 300 000 habitants. La peste s'est abattue en Europe sur une population nombreuse en réel essor démographique au 13ème siècle, mais dès le début du 14ème très affaiblie par les famines et les guerres.

Les conséquences économiques sont profondes : on assiste à une chute brutale de la production agricole faute de bras (céréales, vins moins 50%). Les échanges se contractent, les faillites se multiplient, la main d'oeuvre est devenue rare et on doit mieux la rémunérer, le servage disparaît complètement. La médecine de l'époque est très démunie devant la maladie dont on ignore les mécanismes de transmission. On pense que la corruption de l'air est à l'origine de la peste. On voit cependant apparaître quelques mesures de prophylaxie. On se défend par des fumigations ; on recourt déjà à la quarantaine. Les premiers confinements apparaissent à Raguse en 1377, à Venise en 1403, à Marseille dès 1383. Des lazarets sont créés pour les contagieux.

Des règlements de peste sont rédigés. Les voyageurs doivent être munis d'un « billet de santé » pour entrer dans les villes. L'explosion du nombre des décès pose d'énormes problèmes. Les bras manquent pour les sépultures. Les cimetières sont insuffisants (de nouveaux sont

créés en dehors des villes). On autorise même l'immersion des corps dans le Rhône en Avignon, et à Venise dans le grand canal. Les rites religieux sont abrégés. Les prêtres en première ligne paient un très lourd tribut. L'insécurité dans les villes désertées augmente. On les quitte en effet pour la campagne. Boccace dans le *Décameron* met en scène des jeunes gens qui ont fui la ville de Florence et les dangers de la peste.

On cherche aussi des coupables. L'angoisse s'abat sur les populations, provoquant des réactions de fuite et d'agressivité. Les lépreux, les sorcières, les juifs surtout sont les boucs émissaires. Les médecins, incapables de guérir, sont souvent des juifs, de même que les banquiers que l'on jalouse. On accuse les juifs d'empoisonner les puits. Les violences se multiplient contre eux, en Provence, dans la vallée du Rhône, en Alsace. Un véritable pogrom a lieu à Strasbourg. L'Allemagne, la Suisse sont aussi concernées. Le pape Clément VI à Avignon promulgue en vain une bulle pour les protéger. La population ébranlée se réfugie dans la prière ; les processions (les flagellants) sont organisées par l'Église, qui condamne les recours aux charmes, amulettes et autres talismans qui se multiplient dans l'angoisse générale.

Sur le plan artistique les conséquences sont aussi importantes. Les thèmes douloureux l'emportent : Vierges de douleur, Christs en croix, danses macabres (à Rouen dans l'âtre Saint Maclou, dernier témoin des charniers de pestiférés du Moyen Âge), représentation célèbre de Bruegel du Triomphe de la mort. L'art funéraire se transforme : le gisant dans les chapelles est remplacé par le cadavre du « transi ».

La « grande tueuse » de 1918

Le virus est violent, nouveau, la population n'a aucune immunité. Dans le monde on évalue les pertes entre 20 et 50 millions de morts, certains vont jusqu'à 100 millions. En France la grippe dite espagnole a provoqué au moins 240 000 morts, dont 33 000 dans l'armée, qui s'ajoutent aux hommes décédés aux combats. En dehors de l'Europe, l'Inde voit disparaître 6% de sa population avec 18 millions de morts, la Chine sans doute 9 millions, les États-Unis au moins 500 000.

C'est aux États-Unis que commence l'épidémie, et le pays est vite en proie au chaos. L'Europe ensuite, dès octobre 1918. La maladie est accompagnée de complications pulmonaires qu'on ne sait pas soigner. Les adultes entre 30 et 40 ans sont les plus touchés sans que l'on trouve une explication. Il est certain que les organismes affaiblis par les privations de la guerre ont mal résisté (cf. la guerre de cent ans en 1348). Les morts par la grippe se sont ajoutés aux pertes liées au conflit, mais les non-belligérants ont été aussi profondément frappés.

Les moyens de lutte sont pourtant sans commune mesure avec ceux du Moyen-Âge. La révolution pasteurienne a eu lieu (premier vaccin en 1885, création de l'institut Pasteur en 1888). Calmette a fait de nombreuses expériences en Indochine sur les maladies infectieuses. La prise de conscience a été tardive à cause de la guerre et de la censure. On a sous-évalué l'épidémie, comme diluée dans l'horreur des combats, et ses conséquences cachées par les morts plus glorieux de la guerre. Il est étonnant que par la suite aucune étude scientifique sérieuse et approfondie n'ait été entreprise.

Les conséquences économiques et sociales se perdent dans celles de la guerre elle-même. On retrouve cependant des manifestations communes à toutes les épidémies : multiplication des enterrements collectifs, les responsables des pompes funèbres étant dépassés, mesures de quarantaine, port de masques protecteurs... Les liens entre la mortalité et la pauvreté sont avérés.

Malgré l'euphorie de la victoire, des critiques se sont élevées. On a essayé de trouver des boucs émissaires. En France on accuse les allemands d'empoisonner la nourriture des soldats français. Les clivages sociaux entre riches et pauvres, villes et campagnes, Paris et la province sont présents. Des remèdes divers, des élixirs sont employés montrant l'angoisse des populations.

On peut noter aussi la création au sein de la SDN d'un comité d'hygiène, ancêtre de l'OMS. Mais les conséquences de la guerre sont trop prégnantes et gommement celles, plus spécifiques, de l'épidémie qui mérite cependant le nom de « grande tueuse ».

La pandémie actuelle de 2020

En 2020 la mondialisation est complète. On parle de globalisation même si un monde connecté, plus réduit, existait précédemment.

L'origine de l'épidémie est asiatique, comme pour la peste noire. Les premiers cas sont détectés en novembre 2019 autour de Wu Han, province du Hubei, et contrairement aux virus précédents (1957 la grippe asiatique, 2002 le SRAS, 2012 le MERS), qui avaient été cantonnés en Asie, le corona virus actuel s'étend avec une extrême rapidité. La peste noire, elle, avait très lentement gagné l'Europe au gré de la navigation maritime. Les moyens de communications modernes très denses, notamment aériens, ont été les vecteurs de cette explosion. Au 31 mars 184 pays sont contaminés. Il faut noter que le virus se répand aujourd'hui en temps de paix, contrairement à la peste noire en pleine guerre de Cent Ans, et à la grippe de 1918 dernière année du premier conflit mondial.

L'information circule très rapidement (ce n'était pas le cas en 1348, ni en 1918 à cause de la censure appliquée par les pays en guerre) dans un monde médiatisé. Elle décrit les progrès du mal. Le compte macabre des décès est quotidien. Même si 85% des cas sont bénins, la mortalité est forte, concernant surtout les personnes âgées et épargnant les jeunes.

La science se mobilise immédiatement face au virus. Les moyens scientifiques sont impressionnants : réanimation, antibiotiques contre les surinfections. Les laboratoires sont en relations constantes et échangent leurs découvertes. La recherche d'un vaccin est lancée. Pour la première fois une action de coordination internationale est mise en place dans le cadre de l'ONU avec l'OMS. C'est la grande différence avec les crises antérieures.

Les différents États mettent en place des politiques d'urgence : confinement, multiplication des tests de détection, port de masques... Au départ ces politiques divergent, certains préférant laisser l'épidémie créer des immunités afin qu'elle s'éteigne d'elle-même (exemple : Hollande, Suède, au début Grande-Bretagne, Trump aux Etats-Unis). Mais l'unanimité progressivement s'affirme autour du vieux remède du confinement ou de la quarantaine employé dès 1348... L'emploi des masques de protection, dont la fabrication est trop concentrée dans quelques pays (Chine surtout), donne lieu à une véritable concurrence, voire à une surenchère.

Comme précédemment les conséquences économiques et sociales sont profondes. Les

liens étroits tissés par la globalisation se déchirent. Les échanges maritimes et aériens s'arrêtent brutalement, mettant en péril les chaînes de production liées entre elles au travers de la planète (pharmacie). Les productions industrielles diminuent, ou même s'effondrent (automobile, aéronautique). Les services sont très touchés, comme le tourisme qui était devenu mondial. Les bourses reculent drastiquement, même si la crise actuelle n'a pas d'origine financière, comme celles de 1929 ou de 2008.

La consommation baisse : 3 milliards et demi d'hommes sont confinés. Tous les secteurs sont concernés : l'énergie (chute de la consommation du pétrole, le prix du baril passe de 100 à 25 dollars), l'automobile, l'aviation, mais aussi la pêche, la restauration et l'hôtellerie, les loisirs culturels, les voyages...

La montée accélérée du chômage concerne toutes les sociétés et provoque dans les pays développés l'intervention des gouvernements. En France : aide aux entreprises pour éviter les licenciements et indemnisation partielle du chômage. Il est impossible de prévoir l'ampleur et la durée de la récession. L'État français envisage de soutenir les grandes entreprises (Air France par exemple menacé de faillite ou de rachat) par une entrée au capital ou même une nationalisation temporaire. Une intervention au niveau européen est en cours de négociation. Il est certain que la fracture entre pays riches développés et pays pauvres marqués par la pression démographique, l'analphabétisme, le retard technologique va s'approfondir (exemple : comment nourrir la population de l'Égypte, 100 millions d'habitants en 2020, pays le plus peuplé d'Afrique, sans importations de céréales).

Sur le plan social, comme pendant la peste noire ou la grippe espagnole, l'angoisse gagne les esprits. Les fausses nouvelles se répandent par les réseaux sociaux (théorie du complot, un virus échappé d'un laboratoire, ruée sur des remèdes miracles). Les mêmes réflexes poussent les urbains à se réfugier à la campagne, comme dans la Florence du 14ème siècle. Les parisiens partent pour l'ouest de la France avant le confinement. La fracture sociale devient manifeste notamment dans l'habitat des villes, là où le tissu urbain est très dense (le département 93 dans la région parisienne).

Les réactions égoïstes de certains sont identiques dans les trois crises : jalousies,

dénonciations, vols (de masques...), refus de côtoyer certains voisins. Mais le dévouement sans limite des soignants, l'aide aux plus pauvres sont des aspects réconfortants. Les croyants font appel à la prière. Le pape François s'adresse aux catholiques sur une place Saint Pierre désertée, au pied du crucifix miraculeux de l'église romaine de San Marcello, invoqué déjà en 1552 lors d'une épidémie de peste qui ravageait la ville.

Au moment où ce texte est rédigé nous sommes au centre de la pandémie, la visibilité est nulle ! Quelle sera sa durée ? son ampleur ? sa mortalité ?

Comment la sortie du confinement et la reprise d'une vie sociale et économique normales pourront-elles s'organiser ? Y aura-t-il de nouvelles vagues épidémiques ? Cette tragédie aura-t-elle des conséquences sur les relations internationales (Chine-USA), sur le fonctionnement de l'Europe dépourvue d'une politique sanitaire commune qui est à la peine après le Brexit ? De nouvelles orientations du capitalisme mondial seront-elles possibles ? Quel avenir pour l'action écologique ? Comme toujours dans les grandes catastrophes se révèlent le meilleur et le pire de la nature humaine.

Claude Baconnet

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans

Section Belles Lettres et Arts

Communication brève

L'espoir d'un désarmement nucléaire victime de la nouvelle donne stratégique

Michel Mareau

« *L'Histoire humaine n'est que l'histoire des défis qu'elle a dû relever.* »
Toynbee

Résumé

Les 6 et 9 août 1945 les États Unis larguent deux bombes atomiques respectivement sur Hiroshima et Nagasaki (plus de 120000 morts). Le Japon se rend, les combats s'arrêtent. L'arme atomique vient d'entrer dans l'Histoire et pour longtemps. La course à la possession de ce type d'arme s'engage et dès la fin de l'année 1968 les grandes puissances États-Unis, URSS, Royaume Uni, France et Chine la posséderont. Devant cette monstruosité, des négociations s'engagent et le 1er juillet 1969 est signé le Traité de Non-Prolifération (TNP). Au plus fort de la guerre froide le stock d'armes nucléaires avoisinera les 80000 têtes. Malgré tout, la diplomatie joue son rôle et de traités en traités, ajouté à l'effondrement de l'ex URSS, le stock de ces armes diminuera jusqu'à environ 15000 TN déployées dans les années 2010 (Obama). Russes et Américains possèdent 95% du stock. Les attitudes commencent à changer devant la mondialisation galopante ou l'espace géoéconomique devient le nouveau lieu d'affrontements, sans oublier la montée en puissance d'un activisme antinucléaire. En étudiant brièvement les forces et les faiblesses des cinq grandes puissances dont l'Union Européenne nous montrerons comment les leviers de politique économique visent à obtenir des avantages géopolitiques... pendant ce temps il nous faut constater que la demande de protection nucléaire dans une logique du faible au fort ne cesse d'augmenter... Ma modeste conclusion sur l'emploi de ce type d'armes pourra surprendre.

Abstract

Hopes for Nuclear Disarmament Deluded by the Strategic New Deal

In 1945, on August the 6th and the 9th, the USA launched two atomic bombs over Hiroshima and Nagasaki, killing over 120.000 people. Japan submits and fights stopped. The atomic bomb had entered History for long. And racing to possess that type of arm started as soon as late 1968 for the Super Powers, such as USA, USSR, Great Britain and China. However, its monstruosity leads to the Non-Proliferation Treaty of July 1st 1969. At the worst period during the cold war, nuclear barrels reached near to the number of 80.000, to diminish down to 15.000 thanks to diplomacy and treaties (Obama in 2010) and the fall of ex-USSR. Russia and America hold 96% of the stocks. Yet, mentalities are changing as the general picture reveals a galoping World-wide economy while anti-nuclear lobbying is at work. A brief study of the strong and weak points of the Super Powers, among which the European Union, will show how economic incentives target geopolitic advantages... while one has to acknowledge that the demand for nuclear protection is ever increasing within the logics of strong and weak... My modest conclusions on the use of this type of arms might seem surprising.



Introduction

"Mon Dieu qu'avons-nous fait..." c'est le cri en ce matin du 6 août 1945 du copilote de l'Enola bay, l'avion américain d'où a été lâchée sur Hiroshima la première bombe atomique de l'histoire. Trois jours plus tard le Président Truman autorisait un deuxième tir sur Nagasaki. Le Japon se rend, les combats s'arrêtent. L'arme atomique est entrée et pour longtemps dans l'Histoire.

À cet instant, la prophétie d'Ernest Renan, quand il imaginait que la puissance de l'État scientifique (totalitaire) s'organiserait au travers de la possession d'une arme absolue, capable de détruire le monde, est devenue réalité. À ceci près, que ce sera l'état démocratique par excellence, les États-Unis d'Amérique, qui conçoit, met au point puis en œuvre aussitôt après cette "arme absolue".

En 1945 face à la supériorité des armées soviétiques, la possession de l'arme atomique permet aux États-Unis un très dissuasif rééquilibrage des forces.

Souvenons-nous qu'aussitôt après, face à la monstruosité de l'événement, le président Truman propose à l'URSS de Staline l'interdiction d'emploi de l'arme nucléaire (plan Baruch) ; Staline refuse. L'Union Soviétique procédera à son premier essai nucléaire en 1949.

La diplomatie nucléaire se conceptualise 'menace d'emploi si l'adversaire n'accède pas à votre demande...?'

Les rapports de force sont désormais complètement modifiés. La dissuasion devient la composante essentielle des stratégies de sécurité.

Chaque camp devient capable de représailles massives. Avec les progrès rapides des deux grands (possession de la bombe H, miniaturisation des têtes nucléaires, les vecteurs...) nous entrons dès les années 1960 dans l'ère d'équilibre de la terreur en vigueur jusqu'à la fin de la guerre froide : La Destruction Mutuelle Assurée (MAD). Les trois autres membres du conseil de

sécurité seront en capacité nucléaire dans les 20 ans qui suivent : Royaume Uni (1952 A- 1967 H) France (1960 A - 1968 H) Chine (1964 A- 1967 H). La France met en exergue le concept de dissuasion du "faible au fort" ; la notion d'intérêts vitaux est précisée.

Très tôt le concept de dissuasion nucléaire apparaît complexe tant la menace d'emploi est monstrueuse et c'est Khrouchtchev, parmi les premiers, qui esquisse l'idée qu'une coexistence pacifique est peut-être possible avec en corollaire, dans son esprit, la certitude qu'à la fin le système communiste l'emporterait sur les contradictions du capitalisme.

L'affaire fait son chemin et débouche après de longues et difficiles négociations, (crise de Cuba entre JFK et Khrouchtchev) à la signature du très important traité de non-Prolifération Nucléaire le 1er juillet 1968 encore en vigueur aujourd'hui et pilier de référence.

Dans La première partie de mon propos je rappellerai les principaux traités qui dans l'esprit du TNP ont permis de réduire le stock de Têtes nucléaires (TN) dans le monde d'un maximum de 80 000 têtes nucléaires stratégiques ou tactiques au plus fort de la guerre froide à environ 14 000 / 15 000 têtes nucléaires en 2018 malgré une certaine prolifération (Inde, Pakistan, Corée du Nord... Israël) et sans que l'action des antinucléaires ait eu une réelle influence (Pugshaw, Campagne pour le désarmement nucléaire de Bertrand Russell, IDN initiative pour le désarmement nucléaire, Greenpeace, ONG "campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires" qui obtient en 2017 le prix Nobel de la Paix...) et permettent cependant la ratification en 2020 du traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) par cinquante pays.

Dans la deuxième partie, nous examinerons la situation des grandes puissances nucléaires dans le

monde incertain qui se dessine, tout entier, victime au même moment du virus COVID-19, et les conséquences en matière de désarmement.

Première partie.

40 ans de traités visant à la non-prolifération et au désarmement nucléaire...

La crise majeure des « missiles » de Cuba (1962) a marqué le monde soudain terrorisé tant la réalité de la menace monstrueuse d'emploi des armes nucléaires était devenu perceptible. S'ensuit l'initiative de Khrouchtchev de « coexistence Pacifique », puis les négociations qui, comme indiqué dans l'introduction, déboucheront à la signature le 1er juillet 1968 à l'ONU du traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP) visant à limiter d'une part le nombre d'États dotés de l'arme nucléaire et d'autre part les arsenaux existants (nombre d'armes, vecteurs + têtes) ainsi que leurs perfectionnements. Ce traité signé par une quarantaine d'États entrera en vigueur le 1er mars 1970. Certains pays ne le ratifieront que plus tard ou pas. C'est aujourd'hui un traité universel de référence auquel seuls 4 pays n'adhèrent pas. (L'Inde, Pakistan, Corée du Nord (s'en est retirée en 2001) et Israël). La Chine, les États-Unis, l'Iran n'ont pas ratifié le traité. Ce traité distingue, les EDAN, pays dotés de l'arme nucléaire à la date du traité et ayant conduit des essais (USA, URSS, Royaume-Uni, France et Chine) et les ENDAN, États non dotés de l'arme nucléaire. Les EDAN sont très favorisés, ils doivent donner l'exemple... Les EDAN (par ailleurs membres du Conseil de Sécurité de l'ONU) s'engagent à n'aider personne à acquérir l'arme nucléaire (matériaux bruts, matières fissiles et équipements associés...).

Les ENDAN ne fabriquent pas d'arme nucléaire et ne cherchent pas à s'en procurer. En contrepartie, le traité leur permet l'usage pacifique de l'atome (recherche, production, utilisation pacifique...). Le TNP confie à l'AIEA (Agence Internationale pour l'Énergie Atomique), créée sous

l'égide de l'ONU (autorité de tutelle), la responsabilité du contrôle de l'usage pacifique des matières nucléaires des ENDAN (article 3)

L'article 5 du traité prévoit un engagement collectif des 5 EDAN en vue d'un désarmement nucléaire à terme ("Global zéro...").

Tous les 5 ans le traité fait l'objet d'un suivi en vue de sa prorogation et autres problèmes. En 1995 (25 ans après son entrée en vigueur) à la majorité absolue des Nations, l'ONU a décidé de maintenir indéfiniment les termes du traité. ("Global zéro...").

Les étapes

- SALT I - SALT II - SALT III entre l'URSS et les États-Unis (1972-1979) concernent successivement : la fixation d'un plafond pour les armes offensives, la limitation du nombre d'armes (déployées ou pas) mais pas de la puissance (MIRV) ou la limitation de la puissance mais pas du nombre.

- Traité ABM 1972.

- Traité FNI (force nucléaire intermédiaire) 8 décembre 1987 (Gorbatchev / Reagan).

C'est le début de l'effondrement du régime stalinien, la fin de la guerre froide et le soulagement pour l'Europe menacée par les SS20 Russes auxquels répondaient les Pershing américains (quasi obsolètes aujourd'hui) missiles de portée intermédiaire (500 à 5000 km). Le Hadès français a été déployé. Le retrait prévoit la destruction des armes ; il sera respecté et environ 3000 ensembles missiles-têtes furent détruits avant 1991. La confiance régnait et l'accord prévoyait le contrôle de l'exécution des mesures de destruction par des inspecteurs de l'autre pays concerné. C'est un premier pas effectif vers un désarmement possible et contrôlé. On se parle, la diplomatie a repris le dessus. Le climat de confiance se confirme. S'en suivront deux traités importants :

- le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE 1995) ou (CTBT)

- le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT)

	START	SORT	NEW START
DATE	31/07/1991 05/12/1994	24/05/2002 01/06/2003	08/04/2010 05/02/2011
Nombre de T.N.	6000 déployés	1700-2200 déployés	1500 déployés
Nombre de lanceurs air/mer/terre	1600	-	800
	Expire en 2009	BUSH / POUTINE Malgré refus US d'appliquer ABM (11 septembre 2001)	- maintien du dispositif de transparence - victoire diplomatique d'OBAMA avant révision TNP (2010)

Barack Obama, élu président les États-Unis, en s'emparant de la cause au désarmement nucléaire lui donne une grande visibilité et une légitimité sans égale jusque-là. Dans son discours de Prague en avril 2009, il affiche son programme d'efforts en vue de la réduction des armes nucléaires dans le monde (ratification des traités CTBT et FMCT) tout en annonçant que "les États-Unis maintiendraient une force de dissuasion adossée à des armes nucléaires aussi longtemps que celles-ci existeraient". A ce moment de l'histoire, les États Unis sont la seule puissance dont les capacités d'intervention militaires sont globales. Le monde change, on commence à parler du terrorisme nucléaire, la prolifération inquiète ... "si la menace d'une guerre nucléaire globale s'est éloignée, le risque d'attaque nucléaire s'est accru..." NPR 2010. (Nuclear Posture Review). La Chine commence à inquiéter la Russie tout en s'assurant une certaine maîtrise de la mer de Chine.

À l'évidence, dans un monde où la sécurité des états semble (sans doute à tort) uniquement le fait de menaces de nature asymétriques, la possession d'armes nucléaires reste utile en particulier quand on est en situation d'infériorité militaire. (Dissuasion du faible au fort)

En même temps les initiatives remplaçant le désarmement nucléaire en bonne place et avec à-propos dans l'ambiance générale du début de règne du président Obama, ont été nombreuses. On notera en particulier l'initiative assez construite menée par des personnalités comme H. Kissinger, Sam Nunn "un monde sans armes nucléaires". Les campagnes pour l'interdiction des armes nucléaires sont plus actives. La question devient alors : "comment une thématique de désarmement nucléaire peut-elle faire progresser la lutte contre la prolifération".

Deuxième partie.

Le monde a changé. La fin de l'après "Guerre Froide".

2.1 — Les États-Unis, en même temps qu'ils se désengagent de certains conflits, ne semblent plus contrôler le Nouveau Monde, qui se dessine, au travers des organismes internationaux. Un certain 11 septembre, les symboles de leur puissance ont été atteints. Les guerres, non gagnées en Irak et en Afghanistan, ont coûté très cher au point d'imposer au Pentagone en 2011 un plan drastique d'économie de 500 milliards de dollars sur 10 ans. Malgré tout leur puissance

reste intacte en matière de droit (le dollar), de maîtrise de l'espace, de cyber power et bien sûr militaire. Ils sont quasi autonomes en matière énergétique. Cependant l'ensemble des moyens nucléaires qui arrive en fin de vie doit être progressivement renouvelé (hors missiles de croisières et ABM). Même avec D. TRUMP et ses improvisations dans tous les domaines, les Etats Unis restent capables de "jouer" entre "valeurs et intérêts". Le budget de la défense en 2020 est annoncé en croissance à 720 milliards de dollars. En outre la société américaine a des réelles difficultés

2.2 — La Chine, dictature communiste, est entrée dans l'OMC ; elle est membre des G20 et G7. Ayant mené "zéro guerre" et mettant tout en œuvre pour réussir sans doute le plus grand miracle économique de l'histoire contemporaine, Xi Jin Ping peut affirmer "notre volonté est bien de devenir la première puissance en 2047" (Davos 2017 et 2018), cela sans heurts et dans un ordre international qui ne lui soit pas antagonique, "low cost" comme l'écrit D. Dodement. La Chine n'est pas autonome en matière énergétique. (Par exemple elle prête de l'argent à certains pays gagé sur des approvisionnements de

pétrole...) La Chine a une capacité de production à bas coût lui permettant d'inonder le monde de ses produits dont à l'évidence certains sont stratégiques dans les chaînes de valeur, mais elle reste dépendante en matière énergétique (pétrole, gaz) d'où la nécessité d'un certain nombre d'accord avec la Russie en particulier (accord sur les livraisons de gaz (36 milliards de dollars), pacte de Shangai (sécurisation d'OBOR) et l'union EURASIE). La Chine montre sa volonté d'une nouvelle gouvernance mondiale à l'horizon 2047.

Le "doux commerce" n'est jamais neutre politiquement, c'est aussi une guerre. Peut-elle rester paisible "The flag follows the trade" ? la guerre d'usure avec les Etats-Unis a commencé.

En 2047, la Chine aura perdu environ 200 millions d'hommes et de femmes en âge de travailler. Le budget chinois de la défense est en hausse discrète depuis 2010 pour atteindre 240 milliards de dollars en 2018 dans un concept stratégique de mise en œuvre de "Fleet in being" (protégé au port) à la différence des pays occidentaux "Fleet at sea" (la permanence...). Taiwan est un problème majeur de souveraineté.

Part du PIB Monde	2012	Projection 2030
Union Européenne	23,00%	16,00%
États-Unis	21,90%	15,00%
Chine	11,50%	24,00%

En 2035 nous serons environ 8 milliards d'hommes et de femmes ; l'Union européenne en représentera 7 % à 8 % avec la moyenne d'âge la plus élevée (44 ans).

2.3 — L'Union européenne est en panne d'union, comme à l'arrêt. Contrairement à ce qu'avaient pensé les pères fondateurs (Jean Monnet...) le passage de l'union économique à l'union politique ne s'est pas produit et donc pas

de définition de l'intérêt commun, de ce qui est vital. La conséquence directe est l'absence d'autonomie stratégique par la difficulté de penser "l'un dans le multiple, le multiple dans l'un" *unitas multiplex* (Edgar Morin) ... Et pourtant la civilisation européenne existe... sous le "Nato umbrella", elle n'a pas de défense en propre. L'Initiative Européenne d'Intervention (IEI) est à suivre...

L'OTAN, plus grande puissance militaire au monde, est une alliance d'États souverains liés pour se défendre contre une certaine conflictualité qui va de la menace russe à ses frontières, au terrorisme nomadisé et à la sécurité des approvisionnements. L'Europe doit se souvenir de son passé brillant et douloureux pour surmonter les incertitudes actuelles et se concentrer sur ses intérêts communs dans une vision à moyen et long terme, oublieuse de la "boutiquerie actuelle" se rappelant avec le Général de Gaulle que "on ne peut s'en remettre à des nations extérieures pour sa sécurité sur le long terme". Avec en 1987 la signature du traité sur l'interdiction des armes nucléaires de portée intermédiaire (INF), l'Europe avait perdu sa position de "champ de bataille" des grandes puissances ; qu'advient-il avec la fin de l'INF. Donald TRUMP a semblé remettre en cause l'application de l'article 5 du traité régissant l'OTAN. L'Europe est mal placée en termes d'autonomie énergétique ; elle est riche de son intelligence, de ses hommes d'esprit, de son niveau de développement, de son attractivité. Mais elle manque "cruellement d'incarnation" entièrement occupée à essayer de dominer ses crises internes (économique, sociale, institutions, famille, immigration, montée des "chacun pour soi", terrorisme...).

2.4 — La Russie avec la mise en essai de son nouveau missile 9M729 à double capacité, très performant et de moyenne et longue portée (500/2500 km) associé à de nouveaux lanceurs contrevenait gravement et sciemment au traité INF. Ce moment marque une étape essentielle de la modernisation de l'arsenal russe. Pour se défendre de cette accusation, la Russie a mis en avant le déploiement par les Américains du système anti-missile AEGIS MK41 en Roumanie et demain en Pologne, sans oublier les drones armés à long rayon d'action. Je pense que les Russes et les Américains "s'agacent" sur le front européen alors que le sujet est ailleurs en Asie. La Russie est un immense pays ; sa population est relativement peu nombreuse dans un espace

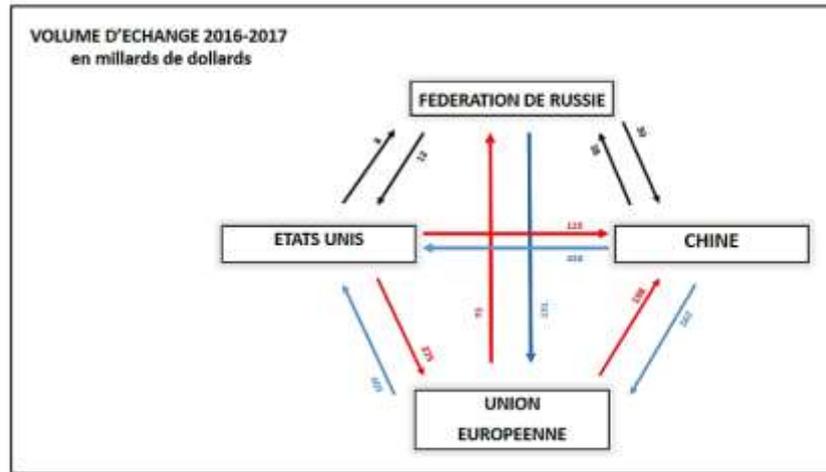
de 17 millions de kilomètres carrés avec du vide plus on va vers l'est et des frontières avec une quinzaine de pays. Son Produit Intérieur Brut 2700 milliards de dollars est du niveau de l'Italie ou de l'Espagne. Le système économique avec de grandes disparités tient à son indépendance énergétique, en particulier avec le gaz, principale source de devises avec le blé. Poutine est arrivé au pouvoir en 2000, juste avant la perte du Koursk ; c'est un excellent stratège avec une politique étrangère très active ; mais il n'est pas en mesure de régler seul les conflits dans lesquels il s'est impliqué. Tout autant que Donald Trump, Vladimir Poutine trouve les traités trop contraignants à une époque de changements stratégiques significatifs et où l'édifice d'une certaine maîtrise des armements qui ne concernait jusque-là que russes et américains perd sa cohérence. Budget de la défense : 68 milliards de dollars. Son rêve de Grande Russie est réel.

2.5 — La France, 1% de la population mondiale, 2% de la richesse mondiale, restera, après le Brexit, la première puissance militaire de l'Union européenne, seule dotée de l'arme nucléaire, avec un concept d'emploi fort s'appuyant sur des forces armées capables de coopérer avec des alliés dans des schémas complexes d'emploi. En ce sens et loin du statu quo actuel, consciente qu'on se protège mieux ensemble que tout seul elle met en avant (9/2017) l'initiative européenne d'intervention (IEI). Tout dépendra de l'implication allemande, sinon son avenir risque de se dessiner ailleurs.

L'effort de défense de la France reste significatif à 36 milliards d'euros (2 % de la richesse nationale). Les premiers renouvellements des forces nucléaires interviendront dans les années 2030 ; les efforts budgétaires pour être au rendez-vous sont à prévoir dès 2023-2025 (les 4 SNLE, un ou deux porte-avions, les TN) N'oublions pas les menaces sécuritaires subies du fait du terrorisme islamique importé ou interne "multifacettes" qui a fait de notre pays un adversaire désigné. Les difficultés sociales et économiques actuelles, la perte de repère et donc de confiance

installent une grave crise de mécontentement général vis-à-vis d'une mondialisation mal préparée. Sans aborder les conséquences de la crise mondiale liée au COVID-19 ayons l'humilité de comprendre que le moment n'est plus à un multilatéralisme décisif alors qu'une certaine forme de protectionnisme général réapparaît, comme si on se défendait mieux tout seul ... Et pourtant Environnement, Numérique, Immigration, Energie, Pauvreté ne se traiteront pas tout seul.

En matière énergétique (qui conditionne beaucoup les comportements géopolitiques), le mix français avec le nucléaire lui est actuellement très favorable. Il faut regretter qu'on ne parle jamais des filières à venir "neutrons rapides" et ITER... Au total la France, qui affronte de nombreux défis économiques, sociaux, sécuritaires, doit maintenir dans le désarroi identitaire actuel, sa capacité à décider et agir seule, s'il le faut, pour défendre ses intérêts.



Conclusion

Avant d'essayer de conclure, provisoirement et prudemment, je rappellerai que la Cour de Justice Internationale, le 8 juillet 1996, a légitimé l'arme nucléaire dans son avis consultatif :

"La menace d'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles de droit international applicables dans les conflits armés...", précisant "qu'au vu de l'état actuel du droit international, et des éléments dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace d'emploi serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un état serait en cause"

La fin définitive du traité INF entre les États-Unis et la Russie intervenue dans un contexte géostratégique radicalement changé que j'ai tenté de vous présenter, que risque-t-il de se passer ? Et nous n'évoquerons pas la part BC de NBC. Les traités avaient un intérêt majeur, voire une

vertu c'est qu'ils amélioraient la connaissance des arsenaux et leurs évolutions possibles. On se parlait avec une certaine confiance. Jusqu'à l'arrivée de Donald Trump président de la première puissance au monde, un monde devenu multipolaire dans une configuration très instable où les guerres, les révolutions semblent se multiplier et durent. Le centre du capitalisme mondial bascule vers la Chine, le mythe de la convergence est terminé ; « plus l'histoire devient universelle plus elle apparaît moins pacifique (nationalisme, fanatisme religieux, ambitions de domination...). » L'histoire semble à nouveau en mouvement, c'est un tourbillon. Voilà ce que l'on peut trouver dans la dernière publication de la NPR (Nuclear Posture Review 2019).

- New Start avait été un succès, sa prolongation prévue en 2021 peut-être compromise avec la fin de l'INF (qui était devenu un rempart)

- les armes nucléaires actuelles, en grande partie trop puissantes, dans un schéma action/réaction apocalyptique sont sans doute en train de devenir

non dissuasives (on ne croit plus à leur emploi... c'était déjà R. Aron)

- pour se protéger dans sa zone d'intérêts (au-delà du pré carré...) mieux vaut des couples vecteurs/têtes moins puissants, ayant la double capacité nucléaire/classique et d'emploi quasiment tactique (missile de croisière ou équivalents au missile 9M729 russe). "Le Martinet remplacerait le Pilon" (I. Gomard) avec des charges plus petites, plus précises... L'adversaire est dissuadé d'avancer.

Dans le basculement vers l'Est, la Chine, qui veut étendre son territoire en y incluant les atterrages de la mer de Chine, est entourée à l'ouest par le grand désert russe et ses ressources minières, à l'est par la très dissuasive puissance américaine et au sud par l'Inde. N'oublions pas Taïwan et l'accord de défense avec les États-Unis. Le déploiement des missiles de croisière va rapidement augmenter ainsi que l'armement de moyenne portée. Assurément le Moyen Orient riche en gaz et pétrole reste très instable et porteur de conflit, le fait religieux s'y est imposé sur le plan politique, le reste ayant échoué. On ne devrait pas assister dans les années à venir à une nouvelle et coûteuse course aux armements mais à l'émergence d'armes de plus en plus efficaces (précision, indétectabilité (leurres) à partir d'espaces communs (mer, air) avec une maîtrise plus au moins complète "du numérique" (cyber espace, maîtrise des algorithmes et de la cryptographie, durcissement des systèmes) on peut cependant penser que les contraintes budgétaires conduisent à une certaine limitation, à la stricte suffisance.

Une première mesure dans le sens d'une détente et dans une logique d'apaisement du triangle EU-Ru-Chine pourrait être la destruction des stocks d'armes non déployées et en réserve...) dans le cadre de l'éventuelle prolongation en 2021 du traité New Start. A l'avenir tout traité ou accord sur le nucléaire associera le Chine.

Et pourtant malgré les problèmes du monde qui sont aussi ailleurs, environnement, pauvreté,

énergie, gouvernance, immigrations... la demande de capacités de dissuasion "nucléaire", directe ou par alliance, afin de compenser tous les types de déséquilibre, reste persistante. La redistribution de puissance à l'échelle du monde est en jeu, en particulier vers l'Asie. Nous pouvons penser avec B. Tertrais que même si les Grandes Puissances décidaient d'aller vers le zéro nucléaire auquel les traités les engagent, seuls les États voyous ("rogue states") continueraient d'en posséder. Quant à la France, pays libre avec quelques autres, elle garde des ressources insoupçonnées et ne doit pas avoir honte de défendre ses intérêts dans le cadre, espérons-le, d'une Europe incarnée et passée du statut de très Grand Marché à celui de Grande Puissance affirmant son autonomie politique, industrielle et opérationnelle. L'Initiative Européenne d'Intervention lui en donne les moyens. La guerre n'est pas proscrite dans le monde. La dissuasion nucléaire décourage autant qu'elle encadre l'usage de la force, il faut prendre acte cependant de la montée d'aspirations morales autant que politiques au démantèlement nucléaire dont le TNP doit rester la pierre angulaire.

"La guerre que l'on fait n'est jamais celle que l'on a prévue" SUN TSE.

"Ce n'est pas le plus fort ni le plus intelligent qui survit, mais celui qui sait le mieux s'adapter au changement..." DARWIN.

Michel Mareau

Académie d'Orléans

Membre correspondant

Le 21 janvier 2021

Le peintre Paolo Uccello

ou la perspective dans tous ses états

Daniel Locker

Résumé

Paolo di Dono, dit Paolo Uccello, est né à Florence en 1397 où il décède en 1475. Dès l'âge de dix ans, il devient l'un des assistants du sculpteur Lorenzo Ghiberti (1378-1455). Après avoir reçu une solide formation de peintre, il rejoint en 1424 la *Compagnie des peintres de San Luca*. Dès 1425, il commence à travailler sur des fresques à Florence puis à Prato. Vers 1450, il réalise son chef d'œuvre. Il s'agit de trois grands tableaux représentant la bataille de San Romano qui opposa en 1432 Florence et Sienne. Tout au long de sa vie, il fait des recherches sur la perspective, une vraie passion allant parfois jusqu'à l'obsession.

Abstract

Paolo di Dono, known as Paolo Uccello, was born in Florence in 1397 where he died in 1475. From the age of ten he became one of the assistants of the sculptor Lorenzo Ghiberti (1378-1455). First, he received a solid training as a painter, then he joined the Company of Painters of San Luca in 1424. In 1425, he began to work on frescoes in Florence and then in Prato. Around 1450, he produced his most famous work: three large paintings about the battle of San Romano between Florence and Siena in 1432. Throughout his life, he made his research on perspective a real passion, sometimes to the point of obsession.



Introduction

Paolo Uccello est né à Florence en 1397, son père exerçait la profession de barbier-chirurgien. Sa mère serait issue d'une famille noble originaire de Pérouse. Giorgio Vasari, dans son livre « La vie des peintres » explique simplement son pseudonyme, Oiseau en italien Uccello : « comme il avait une prédilection toute spéciale pour les oiseaux, on l'appela Paolo Uccello ».

Dès l'âge de dix ans, en 1407, il devient l'un des assistants du sculpteur Lorenzo Ghiberti (1378-1455) qui travaillait sur le Baptistère Saint-Jean de Florence. Il est employé au polissage des sculptures en bronze qui ornent la porte nord et il reste apprenti chez Ghiberti de 1407 à 1414. Il y fait la connaissance d'artistes de renom tels que Masolino, Donatello, Masaccio, Michelozzo ... Après avoir reçu les formations de peintre, sculpteur, orfèvre et architecte, il rejoint en 1424 la *Compagnie des peintres de San Luca*. En 1435, il commence à travailler à des fresques représentant la vie de la Vierge ainsi que celle de différents saints dans la cathédrale de Prato (Toscane). À la même époque il reçoit une commande officielle de la ville de Florence pour la réalisation d'une fresque dans la cathédrale : il s'agit d'un monument équestre à la gloire du condottiere Sir John Hawkwood (Giovanni Acuto en italien). À cette époque, la renommée de Paolo Uccello est déjà considérable. Vers 1450, il réalise son œuvre la plus célèbre, la Bataille de San Romano, qui opposa en 1432 Florence et Sienne.

En 1452 (à 55 ans) il épouse Tommasa di Benedetto Malifici qui lui donnera un fils Donato en 1453 puis une fille Antonia en 1455. Il continue à produire pendant la décennie 1460-1470 ; entre 1465 et 1469, il séjourne à plusieurs reprises à Urbino avec son fils Donato et travaille à la cour de Federico da Montefeltro, duc d'Urbino (1422-1482). Puis il mène une vie très recluse jusqu'à sa mort en 1475.

Tout au long de sa vie, ses recherches sur la perspective sont pour lui une vraie passion. Elle lui sera sévèrement reprochée par Giorgio Vasari : « Paolo Uccello aurait été le peintre le plus élégant et le plus original depuis Giotto, s'il avait consacré aux figures d'hommes et aux animaux le temps qu'il perdit dans ses recherches sur la perspective. Sans

doute, c'est une chose ingénieuse et belle, mais celui qui en fait une étude trop exclusive perd son temps, se fatigue l'esprit, le rend stérile et compliqué, et finit par adopter une manière sèche aux contours anguleux ».

Son Œuvre

Les Fresques

1435. La cathédrale St Etienne de Prato

La chapelle de la Vierge de la cathédrale St Etienne de Prato est célèbre pour ses fresques murales, attribuées à Paolo Uccello et achevées par Andrea di Giusto Manzini. Les portraits de différents saints sont insérés dans les niches de l'entrée. Le mur de gauche est consacré à l'histoire de Saint Étienne. Dans la lunette, la « *Dispute de Saint Étienne* » présente le saint condamné à la lapidation pour blasphème car il a prononcé le nom divin par définition imprononçable.

Détail : Sur le fond de la fresque la « *vue de Jérusalem* » a été achevée par Andrea di Giusto.

La naissance de la Vierge 1435-1440



Figure 1. Naissance de la vierge à Prato

Les personnages sont peints grandeur nature et semblent sortir des coulisses.

Détails : Sur le côté une servante descend un escalier dans une posture très maniériste avant la lettre. L'architecture de la chambre est représentative du goût de l'époque à Florence, avec un escalier en marbre et un plafond polychrome.

Présentation de la Vierge au temple, dans laquelle, sur la droite, nous trouvons le portrait de l'artiste.

Mariage de la Vierge Marie avec Joseph

En présentant Marie en tant que « vierge », l'Évangile de Luc précise qu'elle était « accordée en mariage à un homme de la maison de David appelé Joseph ». On distingue ce dernier de l'ensemble des prétendants car il est le seul à tenir un rameau fleuri signifiant qu'il a été choisi par Dieu.

425-1427. Le cloître vert de Santa Maria Novella

La Création et la Chute (488 cm x 478 cm)



Figure 2. La chute

Uccello travaille à plusieurs époques différentes au cloître vert de Santa Maria Novella à Florence. Sa première fresque représente la Création et l'Automne. Comme les autres fresques du cloître, elle montre plusieurs scènes du Livre de la Genèse : la création des animaux et d'Adam dans la lunette supérieure et en dessous la création d'Eve et la Chute. Les deux œuvres ont été transférées sur toile et restaurées en 2013-2014. L'Automne peut être comparé à la Tentation d'Adam et Eve de Masolino se trouvant dans la chapelle Brancacci à Florence, qu'Uccello a certainement vue. Les deux fresques étaient les premières d'un cycle dans le cloître.

1447. Le cloître vert de Santa Maria Novella : Histoire de Noé (215 cm x 510 cm)

Déluge et Retrait des eaux, vers 1447. Uccello peint simultanément le déluge et le retrait des eaux (215 cm x 510 cm) : à gauche, l'arche vue de trois-quarts est prise par la montée des eaux, à droite vue de face, elle est rescapée de la tempête divine.

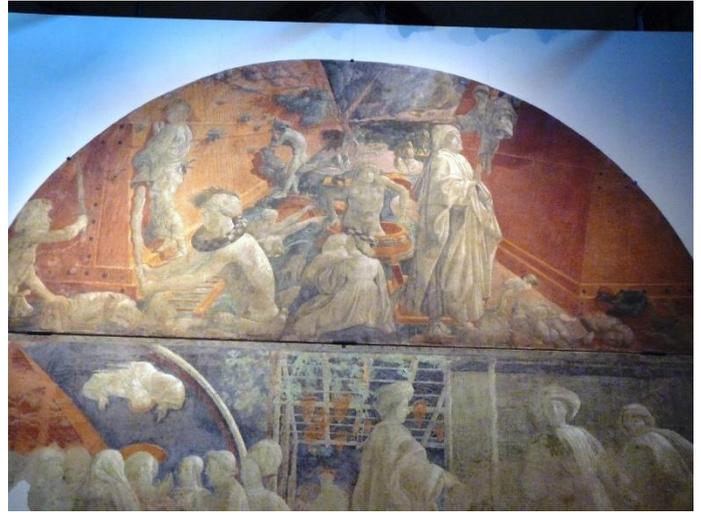


Figure 3. Cloître vert, histoire de Noé, Déluge et Retrait des eaux.

Détails : sur la gauche un homme se noie et un autre tente d'échapper au déluge en se réfugiant dans un tonneau. À droite, Noé reçoit une branche d'olivier d'une colombe. Le grand personnage scrutant l'arrivée de l'arche pourrait être Cosme de Médicis. À noter quelques éléments morbides comme ces enfants noyés le ventre gonflé ou ce corbeau crevant l'œil des noyés.

Toutes les fresques du cloître ont été restaurées en 1859 mais très endommagées lors de l'inondation de Florence en 1966. Elles ont été détachées après l'inondation, nettoyées et relocalisées à leur propre emplacement en 1983.

1447. Les fresques du cloître de San Miniato al Monte

Il s'agit d'une série de fresques très abimées qui ornent l'étage supérieur du cloître surplombant le Palazzo dei Vescovi Fiorentini. Les scènes, très fragmentaires, montrent la vie des saints.

1436. Les fresques du Duomo de Florence

En 1436, Uccello est chargé de compléter le décor du Duomo de Florence, par une fresque monochrome représentant Sir John Hawkwood (820 cm x 515 cm), célèbre mercenaire anglais qui commanda les troupes florentines à la fin du XIV^{ème} siècle. Le premier projet déplaît aux commanditaires. Ils décident que le cheval et son cavalier doivent être effacés et commandent au peintre un nouveau cheval et un nouveau cavalier sous prétexte qu'ils ne sont pas peints comme il convient. Le dessin sous-jacent à la fresque actuelle



Figure 4. Sir John Hawkwood, Dôme de Florence

montre qu'Uccello avait peint à l'origine le condottiere armé de pied en cap. Dans la version définitive, il porte une veste sans manche, la *giornea*, et un manteau ; seuls ses jambes et ses pieds sont protégés par une pièce d'armure.

Détails : La position du cheval et le sarcophage sont vus en perspective pour une vision en position basse de la fresque. Le cavalier est peint avec une couleur imitant le bronze et un fond rouge signifiant le triomphe du cavalier.

En 1443, dans la même cathédrale il travaille sur le cadre de l'horloge monumentale. Dans les quatre coins, il peint des têtes de prophète. L'artiste a également peint le fond bleu du cadran dont les 24 heures sont disposées dans le sens contraire à l'usage. La division du temps démarre au coucher du soleil qui est le moment où l'on récite l'Ave Maria. La grande aiguille indique les heures à partir du coucher du soleil.

Les peintures

1425. Annonciation au Musée Ashmolean d'Oxford (65 cm x 48 cm)



Figure 5. Annonciation, Musée Ashmolean d'Oxford

Cette peinture est très marquée par le style gothique. Le tableau est organisé en trois parties dans lesquelles Uccello raconte une histoire à lire comme une bande dessinée ! Au sommet, Dieu le Père, enfermé dans une amande, confie à l'ange Gabriel la branche de lys. Derrière eux, les anges penchés vers le sol célèbrent l'instant. Au milieu, Gabriel planant dans le ciel descend visiter la Vierge dans sa loggia ; elle arrête sa lecture. Devant la Vierge, la colombe du Saint-Esprit descend du ciel.

On note que la taille des protagonistes augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche du sol.

1456. L'œuvre majeure d'Uccello : La bataille de San Romano

Uccello a peint trois tableaux de vastes dimensions (182 cm × 320 cm pour le plus grand) représentant cette bataille de San Romano qui opposa, en 1432, Florence et Sienne. La famille Bartolini Salimbeni est à l'origine du projet qui a été repris (volé ?) ensuite par Laurent de Médicis, dit le

Magnifique (1449-1492), pour décorer sa chambre dans le Palazzo Medici-Riccardi de Florence.

Les trois panneaux sont visibles actuellement au Louvre, au Musée des Offices de Florence et à la National Gallery de Londres.

1^{er} **panneau** Niccolo Mauruzi da Tolentino à la tête de ses troupes (182 cm x 320 cm) National Gallery Londres.



Figure 6. Bataille de San Romano, panneau de Londres

Ce condottiere (v. 1350-1435) a commandé les troupes de plusieurs cités italiennes (Crémone, Naples, Florence, Milan) et joué un rôle décisif dans la victoire de Florence à San Romano.

C'est le panneau le moins bien conservé comme on peut le voir au bas du tableau, avec un sol sans herbes ni cailloux.

Détails : Un soldat mort est représenté dans une perspective identique à celle du Christ mort tel qu'il sera peint un siècle plus tard par Mantegna. Les lances sont abaissées de gauche à droite. La scène est très dynamique : au centre le cheval blanc cabré du condottiere prêt à repousser les assaillants, sur la droite deux soldats se battent avec, en opposition, un cheval noir et un cheval blanc ; en arrière-plan, les soldats siennois s'enfuient avec une belle décomposition du mouvement.

2ème panneau Bernardino della Ciarda désarçonné, Musée des Offices à Florence.

Bernardino della Ciarda est l'un des chefs de l'armée siennoise. Sur son cheval blanc, il est désarçonné par un coup de lance du chef florentin. Le tableau illustre la défaite de Sienne. On aperçoit



Figure 7. Bataille de San Romano, panneau de Florence

ici des animaux fuyant la bataille. Leur représentation ne tient aucun compte de l'éloignement du paysage dans lequel ils se trouvent : ils sont surdimensionnés pour être visibles.

Détails : En bas et à gauche du tableau la signature d'Uccello est visible sur un bouclier : Pauli Ugieli opus. On peut aussi discerner, à l'arrière du tableau, les troupes siennoises en déroute et même dans le lointain des vivandières puisant de l'eau pour les combattants. Une tête incongrue qui semble observer la scène apparaît sur le bord droit du tableau.

3ème panneau La contre-attaque décisive de Micheletto Attendolo da Cotignola, Musée du Louvre.



Figure 8. Bataille de San Romano panneau de Paris

Micheletto da Cotignola attaque l'armée siennoise par l'arrière. Le tableau met en évidence le mouvement des troupes. Les lances pointées vers le ciel ou vers l'adversaire strient l'image et accentuent la dynamique guerrière. Uccello réussit à créer l'illusion d'un déplacement général de l'armée florentine. Il parvient à rendre cohérent cet enchevêtrement de cavaliers et de fantassins. La virtuosité d'Uccello lui permet de suggérer le déroulement du combat dans un espace clairement défini. On ne peut malheureusement plus juger de l'effet que devaient produire les armures resplendissantes des cavaliers, peintes à la feuille d'argent et aujourd'hui ternies.

Détails : Sur son cheval noir cabré, Micheletto da Cotignola donne le signal de l'attaque. Les soldats attendent l'assaut, l'un d'eux prépare son arme sur la gauche, les cavaliers chargent l'ennemi, les lances sont abaissées en position offensive. Le nombre de jambes de soldats produit un effet de masse mais est parfaitement incohérent par rapport au nombre de corps !

La Bataille de San Romano est à l'évidence l'aboutissement de l'œuvre d'Uccello. Devant les trois panneaux, nous sommes en présence d'une armée en marche ; cette dynamique est rendue perceptible sur le panneau de Londres par la charge des cavaliers, sur celui de Florence par le galop et la ruade d'un cheval et sur celui du Louvre par l'enchevêtrement des lances. On pourrait presque se croire dans une salle de cinéma au début du XX^{ème} siècle pendant la projection du film d'Eisenstein « Alexandre Nevski » retraçant l'invasion des chevaliers teutoniques et notamment la bataille sur le lac gelé de Peipous.

1460. Chasse nocturne à l' Ashmolean Museum d'Oxford (165 cm x 65 cm)



Figure 9. Chasse nocturne, Musée Ashmolean d'Oxford

Le tableau tout en longueur représente une chasse avec sur la partie supérieure un grand espace très sombre dominé par des chênes. Une lune visible en haut du tableau semble indiquer que cette chasse se déroule la nuit. Une troupe de chasseurs, très peu organisée, est accompagnée de nombreux lévriers qui bondissent sur la pelouse verte. Les animaux chassés, des chevreuils (?) s'enfuient de toute part.

Détails : Certains cavaliers ont le nez en l'air et ne semblent pas se soucier vraiment de la chasse. La composition du tableau est parfaitement circulaire et rappelle les recherches d'Uccello sur les formes circulaires.

Citons P. Sollers parlant de la chasse d'Oxford

« Là, c'est l'apothéose des lignes, des fuites, des récits simultanés fuyants. On entend les cris, les appels, les aboiements ; on touche le torrent bleu coulant sur la droite ; on entre par tous les côtés à la fois : on est dans l'affolement des cerfs et des chiens, dans la vénerie cachée qu'est la vie humaine. La forêt vert sombre est interminable. La battue n'aura pas de fin. Et vous, vous avez pour toujours ces bâtons, ces épieux, ces lances, ces grands compas terribles plantés en plein dans les yeux. Que voulez-vous, c'est l'Histoire. »

1470. St Georges terrassant le dragon



Figure 10. St Georges terrassant le dragon, version National Gallery

Uccello a peint trois versions de cette légende entre 1430 et 1470. Il est intéressant d'observer son évolution sur une quarantaine d'années. Son premier Saint Georges de 1430 à Melbourne (62 cm x 38 cm) reste très influencé par la peinture byzantine avec un fond doré. Le second de 1435 à Paris (131 cm x 103 cm) est intermédiaire entre le Gothique international et la première Renaissance. Le tableau de Londres réalisé en 1470 (52 cm x 90 cm) est l'aboutissement du savoir-faire de l'artiste.

La scène est facilement interprétable : le dragon détenait la princesse dans la grotte, Saint Georges en armure sur son cheval blanc vient la délivrer et transperce de sa lance la tête du dragon.

Morale du tableau : le bien doit vaincre le mal, le dragon doit se soumettre au preux chevalier et à la douce princesse.

Détails : Il ne faut pas s'étonner qu'une scène historiquement située au IV^{ème} siècle comporte des accessoires du XV^{ème} siècle : armure, vêtements de

la princesse. La raison d'être des rectangles herbeux au premier plan réside dans la volonté du peintre d'accentuer visuellement la perspective en ajoutant des figures géométriques suivant la ligne de fuite.

1460 ? La Thébaïde Musée des Offices Florence (83 cm x 118 cm)



Figure 11. La thébaïde, Musée des offices à Florence

C'est un ensemble de préceptes, d'anecdotes et de paroles, attribués aux ermites et aux moines qui peuplèrent les déserts égyptiens au IV^{ème} siècle et mis par écrit dans la première moitié du V^{ème} siècle. Les recueils connurent un grand succès et furent traduits dans presque toutes les langues de l'Église ancienne. Ces textes sont considérés comme un classique de la littérature chrétienne des premiers siècles.

Détails : on voit Saint Jérôme dans sa grotte en adoration devant le crucifix, l'apparition de la Vierge à Saint Bernard de Clairvaux ou encore Saint Benoît prêchant.

Les prédelles

1456. Crucifixion au Musée Thyssen-Bornemisza, Madrid (45 cm x 67 cm).

Cette Crucifixion avec la Vierge, St Jean, St Jean Baptiste et St François est sans doute une prédelle (45 cm x 67 cm) dans laquelle la symétrie des personnages est parfaite.

Détail : le plissé de la robe de St Jean Baptiste est assez surprenant !

1468. Miracle de l'hostie profanée, Galerie nationale des Marches à Urbino (43 cm x 351 cm)

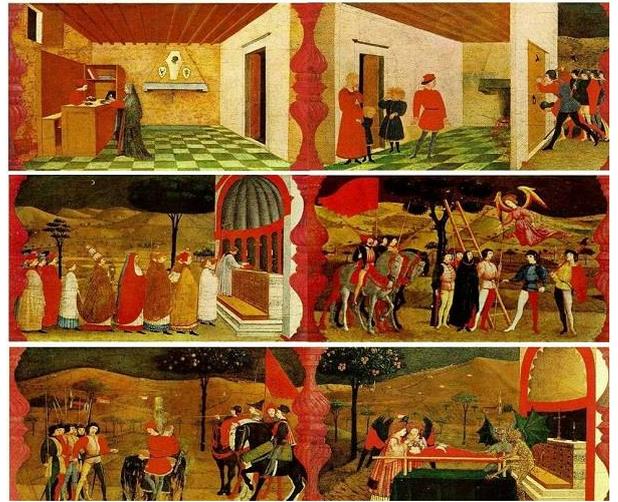


Figure 12. Miracle de l'hostie profanée

Le panneau avec le miracle de l'hostie profanée, peint par Paolo Uccello entre 1467 et 1468, constitue la prédelle d'un grand retable représentant la communion des apôtres, exécuté par le flamand Justo di Ghent (Joos van Wassenhove) entre 1473 et 1474. Les deux œuvres sont commandées pour l'église de la Confraternité du *Corpus Domini* d'Urbino. La prédelle raconte une ancienne légende (vers 1290 à Paris) resituée dans le climat anti-juif du milieu des années 1400 avec la naissance en Italie des « Monti di Pietà » pour la gestion de prêtres modestes dans le but de remplacer les banquiers juifs.

L'histoire se déroulant de nuit est racontée en six scènes divisées par des colonnes torsadées. Dans la première scène, une femme venant d'avoir volé une hostie consacrée, la vend à un prêteur juif. Dans la seconde, le Juif et sa famille, ont vu saigner l'hostie après avoir tenté de la brûler et sont arrêtés par des hommes en armes. Dans le troisième épisode, l'hostie est à nouveau consacrée. La femme sacrilège est pendue au quatrième épisode alors que dans le cinquième, le Juif et sa famille sont brûlés sur le bûcher. Dans la dernière scène les anges et les démons se disputent l'âme de la femme.

Détails : L'œuvre est caractérisée par des inventions originales en matière de perspective. On le voit très bien en observant les diagonales du

carrelage des deux premiers tableaux qui se dirigent vers le point de fuite du tableau.

1431. La prédelle de Quatara, musée de Karlsruhe

Elle représente *Saint Jean à Patmos*, *l'Adoration des mages et des saints* (Florence, Seminario Maggiore) et *l'Adoration de l'Enfant avec trois saints*.

Les portraits



Figure 13. Portrait d'un jeune homme. Musée de Chambéry

Uccello a peint plusieurs portraits dont celui d'un jeune homme 47 cm x 36 cm exposé au musée des Beaux-Arts de Chambéry, daté de 1440-1450.

Paolo Uccello et le mazzocchio

Où que l'on pose les yeux sur les tableaux d'Uccello, ils rencontrent une figure géométrique par excellence : le **mazzocchio** autrement dit le **toire**. Cette forme semble avoir littéralement obsédé l'esprit d'Uccello. Dans *le Déluge*, deux mazzocchi sont présents, pas moins de quatre figurent dans le panneau florentin de *la Bataille de San Romano* ; deux dans le panneau de Paris ; autant d'occurrences auxquelles il convient d'ajouter la coiffure des deux chefs de guerre florentins.

A l'origine, le mazzocchio est une couronne servant à porter une coiffure sur la tête. A quoi donc pouvait servir un mazzocchio pendant les batailles ou dans l'arche de Noé ? Seul Uccello avait sans doute la réponse.

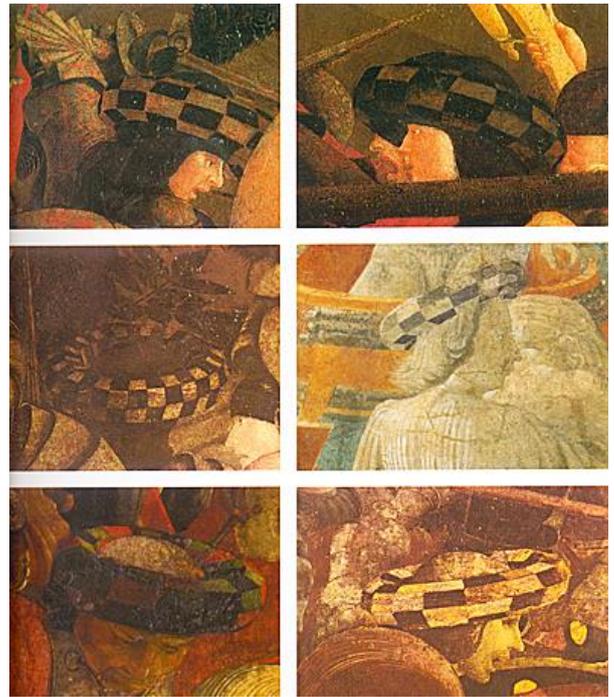


Figure 14. Quelques exemples de mazzocchi trouvés dans les œuvres d'Uccello

Conclusion

Paolo di Dono a joué un très grand rôle en tant que peintre novateur de la renaissance. C'était un intellectuel, élevé dans la culture antique, avec un goût prononcé pour les mathématiques. En cela, il fût aidé par son amitié avec Brunelleschi. Il a toujours laissé libre court à son imagination. Nous pourrions dire que c'était un « drôle d'oiseau ». Sa démarche et son approche de la perspective annoncent les recherches des peintres de la seconde Renaissance dont Léonard de Vinci. Et si ses œuvres ont pu être parfois rejetées par ses contemporains, elles séduiront plus tard les cubistes et fascineront les surréalistes. Citons P. Sollers, le monde du 11/12/1992 : « Pas de hasard non plus dans le fait qu'Antonin Artaud s'identifie carrément à lui dans un de ses textes les plus étranges, *Paul les Oiseaux*, comme si Uccello était le meilleur acteur d'une nouvelle exploration charnelle de la vie mentale (« Être au niveau des objets et des choses, avoir en soi leur forme globale et leur définition du même coup »). Uccello en avance sur la crise de notre siècle, et la dépassant de toutes parts à la verticale ? »

Références :

Paolo Uccello, Géométrie et Perspective débridée, vidéo d'Anne Steinberg-Vieville
<https://www.youtube.com/watch?v=amKBxGfbNHg>, consulté le 10 mars 2022

Dans la collection palettes : Les Batailles de San Romano par Alain Jaubert
<https://www.youtube.com/watch?v=HRGIZHp10zc>, consulté le 8 mars 2022

Apparences Paolo Uccello « Le Quattrocento »
<https://www.aparences.net/periodes/le-quattrocento/paolo-uccello/#table>, consulté le 1 mars 2022

Paolo Uccello, peintre de l'inquiétude
 Publié le 9 janvier 2018 par Lunettes Rouges
 consulté le 10 mars 2022
<https://www.lemonde.fr/blog/lunettesrouges/2018/01/09/paolo-uccello-peintre-de-linquiétude/>

Sollers la peinture et la sculpture : La déclaration de guerre de Paolo Uccello « San Romano, une bataille en mouvements »
<https://www.pileface.com/sollers/spip.php?article2234>, consulté le 10 mars 2022

Paolo Uccello et la représentation du mouvement. « Regards sur La Bataille de San Romano » De James Bloedé. Beaux-arts de Paris, 2015

Le diaporama complet de la conférence du 4 mars est sur le site de l'Académie :
<http://www.lacado.fr/conferences-2021.html>

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur Jean Pierre Navailles et Monsieur Michel Monsigny d'avoir bien voulu relire et corriger mon texte

Daniel Locker

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans
 Section Sciences

Communication du 4 février 2021

Jean-Baptiste Louvet de Couvray¹

1760-1797

Marc Baconnet



Un célèbre inconnu
 Député du Loiret à la Convention
 Il publie un roman à succès
 « *Les Amours du chevalier de Faublas* »
 aujourd'hui édité dans la collection *La Pléiade*

« Un petit libertin de bonne compagnie ! »

Résumé

Jean-Baptiste Louvet (1760-1797) a eu une vie romanesque, courte et bien remplie. Il est surtout connu aujourd'hui comme l'auteur des *Amours du chevalier de Faublas*. Ce roman fut entre 1787 et 1790 le plus grand succès de librairie à la fin du XVIII^e siècle, non seulement en France, mais en Europe. Il tombe amoureux fou de Marguerite Denuelle, une amie d'enfance, mariée contre son gré à quinze ans à un joaillier. Ils deviendront amants en 1784 et se marieront en 1793 dans des conditions dramatiques.

À partir de 1790 il s'engage dans la politique, d'abord dans une filiale du club des Jacobins, le club des Lombards, puis ayant fait la connaissance de Roland de la Platière, qui deviendra ministre de l'Intérieur, il s'engage aux côtés des Girondins. Il fonde un journal, *La Sentinelle*, et est élu en septembre 1792 député du Loiret à la Convention. Il s'oppose à Robespierre. Proscrit par celui-ci il est obligé de s'enfuir pour échapper à la guillotine. Ce sera une fuite épique à travers la France, de la Bretagne et des grottes de Saint-Émilion au Jura et à la Suisse en passant par Orléans. Une errance qui va durer seize mois.

Après la mort de Robespierre il est réintégré dans son siège de député, sera élu président de la Convention, et fera partie du comité chargé de préparer la nouvelle constitution du Directoire. Élu député de la Haute-Vienne, gravement malade, il est nommé consul à Palerme pour pouvoir se soigner, mais meurt de phtisie le 25 août 1797 à 37 ans.

La seconde partie de la communication sera consacrée à ses talents d'écrivain. Il incarne toutes les qualités de style et de finesse du Siècle des lumières, mais préfigure ce que sera le roman de Laclos à Zola en passant par Walter Scott, Alexandre Dumas, Stendhal, sans oublier un sens du théâtre qui va de Beaumarchais à Feydeau.

¹ appelé aussi Louvet du Loiret

« ... sa petite taille, sa physionomie douce, ses yeux bleus, ses cheveux blonds, ses traits délicats. »
(Jean-Antoine Barrère, député du Directoire)

« Si quelques fois je suis trop gai, pardonnez-moi. Tant de romans m'avaient fait tant bâiller ! Je tremblais d'être comme eux soporifique ». (Préface de *La Fin des Amours de Faublas*)

« L'espérance entra dans mon cœur ; il me parut très possible qu'en fait de tendresse, la philosophie radotât, et que les romans seuls eussent raison. » (p.421)

Abstract

*Jean-Baptiste Louvet (1760-1797) had a romantic, short and full life. He is best known today as the author of the *Amours du Chevalier de Faublas*. This novel was between 1787 and 1790 the greatest bookstore success at the end of the 18th century, not only in France, but in Europe. He fell madly in love with Marguerite Denuelle, a childhood friend, married against her will at fifteen to a jeweller. They became lovers in 1784 and married in 1793 in dramatic conditions.*

*From 1790, he became involved in politics, first in a branch of the Jacobins club, the Club des Lombards, then as he had made the acquaintance of Roland de la Platière, who was to become the Home Office Minister, he joined the Girondins. He founded a newspaper, *La Sentinelle*, and was elected Member for Loiret to the Convention, in September 1792. He opposed Robespierre. Banished by him, he was forced to flee and escape the guillotine. It was an epic escape through France, Brittany and the caves of Saint-Émilion to the Jura and Switzerland via Orléans. A wandering that was to last sixteen months.*

After the death of Robespierre, he was reinstated as Member and elected president of the Convention. He was on the committee in charge of preparing the new constitution of the Directoire. Elected member for Haute-Vienne, seriously ill, he was appointed consul in Palermo to be able to take care of himself, but died of consumption on August 25th, 1797 at the age of 37.

The second part of this paper will be devoted to his talents as a writer. He embodied all the qualities of style and finesse of the Enlightenment, but foreshadowed what became the novel from Laclos to Zola through Walter Scott, Alexandre Dumas, Stendhal, including a sense of theatricals which goes from Beaumarchais to Feydeau.

I - L'homme : une vie romanesque, courte et bien remplie

1 - De 1760 à 1791, amoureux et écrivain

1 - 1 Jeunesse.

Naît à Paris le 12 juin 1760 au pied de la tour Saint-Jacques (paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie), fils d'un marchand mercier papetier, au coin de la rue des Écrivains et de la rue Saint-Denis. Se sentit-il prédestiné par le nom de la rue ? Sa mère est séparée de biens de son mari. Il n'eut pas une enfance heureuse. Le père « dur et brutal » préfère le fils aîné Pierre-Louis qui héritera du commerce, et reniera son frère quand il sera proscrit. Pour se distinguer de lui, et aussi d'un avocat qui aurait porté le même nom que lui, Jean-Baptiste s'appellera Louvet de Couvray. Barrère le décrit ainsi : « ...sa petite taille, sa

physionomie douce, ses yeux bleus, ses cheveux blonds, ses traits délicats. »



Figure 1- Église Saint-Jacques-la-Boucherie et la tour Saint-Jacques

Il est doué pour les études et à 17 ans devient secrétaire du baron de Dietrich, minéralogiste, de l'Académie des sciences (1786), commissaire du Roi à la visite des usines (1785), ami de Lavoisier et de Lafayette. C'est chez lui que fut composé à sa demande *La Marseillaise*, quand il était maire de Strasbourg de 1790 à août 1792, mais, contrairement à ce qu'a popularisé le tableau d'Isidore Pils, ce n'est pas Rouget de Lisle qui l'a chantée, mais le baron lui-même (« Mon mari, qui est bon ténor, a chanté le morceau qui est fort entraînant et d'une certaine originalité. C'est du Gluck en mieux, plus vif et plus alerte »), ce qui ne l'empêcha pas d'être guillotiné le 29 décembre 1793. Cette rencontre et ce commerce avec un des plus grands savants de son temps, qui fut aussi un des premiers Girondins, n'a pu qu'influencer un jeune homme de 17 ans.

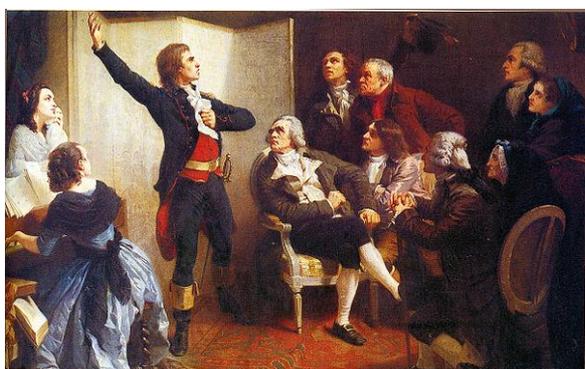


Figure 2 - *La Marseillaise* chantée dans le salon du baron de Dietrich, maire de Strasbourg

Il sera ensuite commis chez un libraire imprimeur, Jean-François Prault, imprimeur du Roi, quai des Grands-Augustins, qui publie l'Encyclopédie méthodique (Encyclopédie Panckoucke). Cette fois, c'est le monde de l'édition qu'il découvre. Il apprend comment on fabrique et diffuse un livre, il sait ce qui plaît au public. On voit apparaître les deux activités qui vont être les siennes : la politique et l'écriture.

1-2 Marguerite Denuelle, l'amour de sa vie

Il a vingt-trois ans et est amoureux fou de Mme Chollet (Marguerite Denuelle) qui a le même âge que lui, à deux mois près. Ils se sont connus très jeunes. Elle devient sa maîtresse en 1784. Elle est fille d'un marchand de vin qui a privilège du roi, mariée contre son gré en 1775 à Théodore Chollet, originaire de Nemours, riche joaillier quai des Orfèvres, qui fera faillite. « Comme elle entrait dans sa seizième année on l'avait obligée d'épouser un homme riche » dit Louvet dans ses *Mémoires*. (p.16). « M. Cholet

qu'elle avait épousé à quinze ans, forcée par ses parents – Aussi ne vous attendez, disait-elle à son futur, ni à mon amitié, ni à mon amour, et ni alors à ma fidélité. » (Note de Félix, le fils de Louvet et de Marguerite). Elle obtient, comme la mère de Louvet, la séparation de biens en août 1779.

Il est mal aimé, elle est mal mariée. Ils avaient toutes les raisons de se rencontrer.

Une des raisons qui le pousse aussi à écrire et publier, c'est le besoin d'argent pour s'établir avec Marguerite. Il vit non loin de Paris, à la campagne, elle à Nemours, chez une amie. Il préfère la tranquillité de la vie de province aux turbulences parisiennes. « Enfermé dans un jardin, à quelques lieues de Paris, loin de tout importun, j'écrivais au printemps de 1789, six petits volumes qui devaient, précipitant encore la vente des premiers, fonder ma petite fortune. » (*Mémoires* p. 15 et p. 16))

Ils forment tous les deux un couple fusionnel que rien, sauf la mort, ne pourra séparer. Si on a l'impression qu'il est libertin dans ses œuvres, il est peu probable qu'il le soit dans sa vie.

« Que les heures sont lentes ! Je ne saurai vivre sans toi. Ma bien-aimée donne-moi un jour, un jour tout entier. Viens, viens, ma bien-aimée, viens dans ma retraite... »

1 - 3 *Les amours du chevalier de Faublas*

Il publie, en opuscules périodiques, 13 sur trois ans de 1787 à 1790, (aurait-il inventé le roman feuilleton ?) *Les Amours du chevalier de Faublas* qui se présente sous la forme de trois romans : *Une année de la vie de Faublas* (1787), *Six semaines de la vie de Faublas* (1788), *La fin des amours de Faublas* (1790)

Le roman connaît un immense succès, peut-être le plus grand succès de librairie des années qui précèdent la Révolution. Au total 13 fascicules (7 pour *Une année* et 6 pour la suite). On possède un exemplaire aux armes de Marie-Antoinette. Très vite traduit en allemand, en anglais, en espagnol et diffusé un peu partout dans une Europe qui parle français. À l'intérieur même de l'histoire apparaît un long épisode polonais, raconté par un ami de la famille, qui rompt totalement avec la tonalité du roman. C'est un roman dans le roman : il s'agit de délivrer une prisonnière enfermée injustement dans un château fort : brutalités, combats, vie rude dans les châteaux-forts et les forêts de Pologne,

LES AMOURS
DU CHEVALIER
DE FAUBLAS,

PAR LOUVET DE COUVRAY.

Ornée de huit superbes gravures, dessinées par Collin, élève de Girodet, gravées par les premiers artistes de Paris, et précédée d'une Notice sur Louvet, par M. ***

TOME PREMIER.



A PARIS,
CHEZ AMBROISE TARDIEU, LIBRAIRE,
RUE DU BATTOIR, N° 12.

Louvet de Couvray
Les Amours du
chevalier de Faublas
Édition de Michel Delon



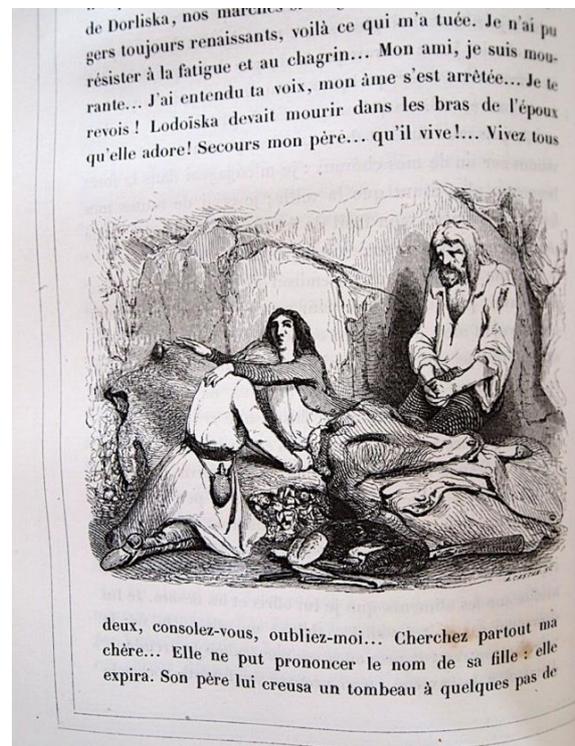
folio classique

Figure 3 - la première édition de 1787,

à droite la dernière édition de 1996



Figure 4 - Lodoïska délivrée,



mort de Lodoïska.

Elle ne peut dévoiler le nom de sa fille.

présence d'une femme extraordinaire, Lodoïska (Louise), l'héroïne du roman. Enlevée par le traître Dourlinski, elle sera délivrée par son mari Lovzinski. Très vite ils devront vivre une vie de proscrits, face à l'invasion russe, elle devra se déguiser en paysan et finira par mourir. Le héros, Pulauski, père de Lodoïska, ira mourir en Amérique lors de la guerre d'Indépendance. Louvet s'est inspiré de l'histoire réelle du comte Pulaski et de son fils.

Ainsi, dans le roman, deux mondes s'opposent, un monde raffiné qui recherche le plaisir, le monde des libertins, et un monde brutal qui lutte pour sa liberté et sa survie, qui paraît d'un autre âge, mais néanmoins contemporain dans le roman, la division de la Pologne et la guerre de Sécession en Amérique.

La Pologne est à la mode. Marat lui-même a écrit un roman par lettres *Les aventures du jeune comte Potovsky*, Casanova écrit une *Istoria delle turbulenze della Polonia*, et Rousseau *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. Louvet ne se trompait pas en mettant en scène les malheurs de la Pologne.

Mais surtout c'est une intrigue qui séduit les contemporains. La mode est aux représentations d'opéra qui mettent en scène le même schéma. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui « l'opéra sauvetage » (Grétry *Richard cœur de lion* 1784, parmi une trentaine d'opéras entre 1764 et 1813). Il convient de délivrer in extremis des prisonniers enchaînés par l'arbitraire d'un pouvoir absolu, en ameutant tout un peuple épris de justice et de liberté. En fait Louvet a fort bien senti qu'il y avait là l'expression d'un inconscient collectif, qui véhiculait une mythologie dans laquelle on rêve de prendre d'assaut un château-fort prison, pour libérer un prisonnier injustement détenu. Depuis une trentaine d'années on rêve de prendre des Bastilles...

L'épisode suscite un tel engouement qu'aussitôt deux compositeurs s'en emparent.

Le 18 juillet 1791 création de l'opéra de Cherubini *Lodoïska*, au théâtre Feydeau. Énorme succès, 200 représentations, il est aussitôt adapté en allemand, polonais, danois, joué à Londres le 9 juin 1794 au théâtre Drury Lane, à la Fenice de Venise en 1796, à Milan à la Scala 26 décembre 1799, à Varsovie 2 décembre 1804, à New York en 1826.



Figure 5 - Luigi Cherubini 1760-1842

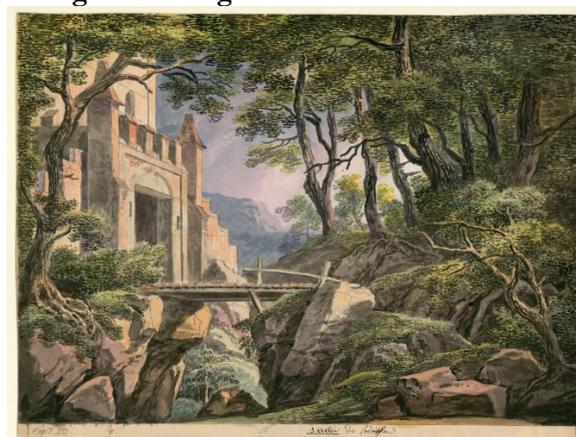


Figure 6 - Lodoïska de Cherubini, le décor d'origine



Figure 7 - Lodoïska (Mariella Devia) dir. Muti le dernier enregistrement.

Quinze jours après, le 1er août 1791, Rodolphe Kreutzer, celui de la sonate, crée salle Favart *Lodoïska ou les Tartares*, adaptée en suédois, russe, néerlandais... L'épisode est trois fois mis en scène sous forme de ballet.

Il existe à l'heure actuelle quatre enregistrements de l'opéra de Cherubini, dont l'un dirigé par Riccardo Muti en 1991, l'autre, le

plus récent, par Jérémie Rhorer, effectués lors même d'une représentation.

Beethoven a été très impressionné par la Lodoïska de Cherubini (qu'il a vu dès sa création quand il avait vingt-cinq ans) et son thème, au point de s'en souvenir quinze ans plus tard dans son opéra *Fidelio*, où Florestan sera délivré tout à fait à la fin par sa femme déguisée en homme.

Dans *le Chevalier à la rose* de Richard Strauss (1911) on retrouve au début une scène de déguisement (Octavian déguisée en soubrette) inspirée par *Les Amours du chevalier de Faublas*.

Tout au long du XIXe siècle le roman sera réédité. Balzac et Stendhal ont lu et aimé Faublas. Balzac compare le caractère de la Sanseverina avec celui de Mme de Lignolle, qui sera une des maîtresses de Faublas.

C'est un immense succès littéraire, musical et théâtral.

1 - 4 Marguerite Denuelle-Lodoïska

On a là un exemple peut-être unique de l'osmose qui peut exister entre un romancier et ses personnages. Habituellement le romancier s'inspire de modèles rencontrés dans sa vie pour les transposer dans son œuvre (Flaubert et Madame Schléssinger, transposée dans Madame Arnoux). Ici c'est le contraire qui va se passer : ayant créé le personnage de Lodoïska qui séduit toute une génération, Louvet baptise sa femme, au sens le plus fort du terme, du nom de son héroïne qui entre ainsi dans sa vie quotidienne. Aussi bien dans sa correspondance que dans ses *Mémoires*, il l'appelle toujours Lodoïska, et ses amis aussi. Joséphine de Beauharnais appelle la femme de Louvet Lodoïska. Mais le plus étonnant, c'est qu'il vivra avec elle, en 1793, des moments qui ressemblent fort aux passages les plus dramatiques de son roman écrit en 1786. Il a écrit son errance avant de la vivre. On a un va-et-vient permanent entre le roman et la vie, mais c'est le plus souvent le roman qui précède la vie.

Il s'en explique clairement dans ses *Mémoires*, p.16 et 17 :

« Qui m'eût dit, en 86, lorsque j'écrivais les combats, les périls, toutes les nobles infortunes [de Pulauski] du père de Lodoïska, que bientôt ma destinée aurait avec la sienne tant de frappants rapports. [...] Qui me l'eût dit, qu'elle aurait toute la force, toute la magnanimité que je me plaisais à donner à l'épouse de Lowzinski ? »

1-5 Il publie aussi en 1791 *Émilie Varmont, ou le Divorce nécessaire et les amours du curé Sévin*

Il prône la nécessité d'autoriser le divorce, en particulier pour les femmes qui le demandent, ainsi que le mariage des prêtres.

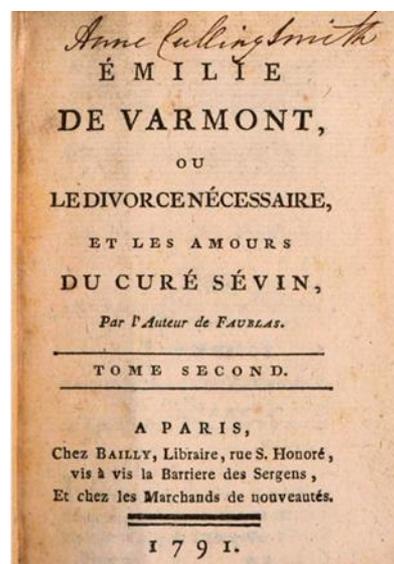


Figure 8 - Sur la première édition d'Émilie de Varmont ne figure pas le nom de Louvet, mais seulement la mention « Par l'Auteur de Faublas », preuve de l'immense succès du roman.

1 - 6 *L'Élection et l'audience du grand Lama Sispi*

Il écrit des pièces de théâtre, perdues, dont *L'Élection et l'audience du grand Lama Sispi* dans lequel vous reconnaissez naturellement le pape Pie VI. A-t-il inventé le verlan ? C'est une farce où Sispi, qui ressemble fort au grand Lama disparu, se fait élire son successeur et reçoit toutes sortes de doléances contre le Tiers-État.

« L'autre comédie a pour titre *L'Élection et l'audience du grand lama Sispi* ou, si mieux l'aimez, *Pie six* est un chinois vagabond qui arrive dans le Thibet au moment où le bruit de la mort du grand lama vient de s'y répandre. Sispi ressemble si fort au défunt qu'on l'élit son successeur, après de grands débats et un long examen. Alors arrivent à sa cour des Européens qui viennent solliciter les malédictions contre le Tiers-État de France. Parmi les émigrés, Sispi distingue Mirabeau, Bouillé, Calonne et surtout la duchesse de Polignac. Chaque changement dont ces gens se plaignent Sispi le trouve fort beau d'abord ; mais quand on lui apprend ce qu'il y perd il s'indigne.

Alors cependant, *général choisi par le roi*, tu te montres, et que viens-tu dire aux *représentans du peuple*? qu'il faut qu'ils respectent le pouvoir exécutif. Eh! pourquoi n'ordonnes-tu pas aux agens de celui-ci de respecter l'Assemblée nationale, et sur tout de se respecter eux-mêmes? Que tu aimes la constitution, que par conséquent il faut détruire les clubs. D'abord le prouves-tu que tu aimes la constitution? Et puis ne sais-tu pas que ces clubs sont dans la constitution même? Que tu as ton armée. Lafayette, tu te trompes; cette armée n'est pas la tienne; elle est celle de la nation, et je ne doute pas qu'elle ne te le prouve dès que tu l'y auras obligée. Qu'il faut rester dans la ligne constitutionnelle; oui, tant que les conspirateurs ne la franchiront pas.

Néanmoins à travers tes prières, on entend tes menaces. Toi aussi, devenu *puissance*, tu promets la neutralité, pourvu que le premier des deux pouvoirs reste constamment dans l'état de pure défense qui doit, tôt ou tard, entraîner sa ruine. Tu veux que les représentans du peuple voyent d'un oeil constamment tranquille, ou l'inertie perfide, ou les hostilités secrètes, ou les audacieuses usurpations de quiconque arrête les ressorts du gouvernement, afin de pouvoir dire que la machine, qui ne va pas, doit être changée. Tu veux que nous restions paisibles au milieu des conspirateurs qui s'agitent; tu veux qu'avec une sécurité stupide, nous attendions qu'enfin l'étranger vainqueur de tes amis

P. S. Le moyen le plus facile, le plus prompt et le moins dispendieux, de répandre la vérité, dans un moment où de tous les points de l'empire on prête l'oreille, c'est un journal susceptible d'être affiché; l'extrait des nouvelles de chaque jour et des réflexions qu'elles fournissent, peut être réduit à un espace extrêmement court par celui qui voit les objets à une certaine hauteur et qui n'envisage que le bien public.

La souscription de ce Journal patriotique est pour Paris de 2 l. 10 s. pour 25 feuilles, et pour les départemens de 5 liv. pour 30 feuilles; en prenant deux affiches de chaque numéro, on en recevra 35 pour 10 liv.

NOUVELLES. Le vingt juin 92, les hommes de 89 se sont réveillés. Plus de 50,000 citoyens, armés de fusils ou de piques, et réunis sous les drapeaux de leurs divers bataillons, ont défilé devant l'Assemblée nationale à laquelle ils ont demandé PLUS DE VIGUEUR, et devant le roi qu'ils ont pressé de sanctionner les deux décrets et de rappeler les trois ministres. Louis XVI a bravement mis sur sa tête le bonnet de la liberté qui lui étoit offert; les feuillans en concluront que le roi des François est avili. Non loin du roi, étoit sa femme que la foule immense qui passoit a toujours saluée même avec bienveillance, et les journaux aristocratiques vont dire que ce peuple d'anthropophages massacre tous ceux qu'il croit devoit ne pas aimer! ô peuple, comme ils te calomnient!

Luckner, au lieu d'écrire contre les Jacobins, a pris Courtray. Nos troupes en ont bravement chassé les Autrichiens; et les habitans nous ont reçus avec de grandes marques de joie.

La correspondance entre le ministre de l'intérieur Roland, et Monsieur Lafayette vient d'être mise en vente à l'imprimerie du Cercle Social, et servira encore à faire connoître l'esprit révolutionnaire du général. On va se demander si c'est ainsi qu'écrira un ami de l'égalité.

La place me manque, c'est grand dommage pour la *platte gazette* à qui j'avois deux mots à dire. Elle étoit l'autre jour par trop virulente. J'y reviendrai.

Figure 9 – La sentinelle

On nous tard, tout ce que ce cadre doit fournir de critiques et plaisanteries.»

Il fait représenter *La Grande Revue des armées blanche et noire* (sic), vingt-cinq représentations au tout nouveau Théâtre Molière. « En 1791, lorsque le pacte de Pillnitz fut publié, je brochai dans l'espace de 36 heures, une espèce de comédie parade très gaie, très satirique surtout ». Les couleurs noire et blanche sont celles des émigrés : les uns portaient la cocarde blanche, les autres la cocarde noire.

2- De 1791 à 1797 : vie parisienne, engagement politique, député du Loiret, puis de la Haute-Vienne

La Révolution est en marche. Les États généraux se sont transformés en Assemblée constituante (9 juillet 1789-30 sept. 1791). Nous sommes maintenant au début de l'Assemblée législative en septembre 1791. Elle ne durera qu'un an, jusqu'au 21 septembre 1792, et sera remplacée par la Convention (sept. 1792 au 26 oct. 1795).

Louvet continue son activité littéraire, mais songe de plus en plus au journalisme. Il écrit dans le *Journal des Débats et des Décrets*. Il est alors au club des Jacobins, dans la section des Lombards, qui siège tout près de la rue des Écrivains. Le 25

décembre 1791, il se présente à la barre de l'Assemblée pour demander un décret d'arrestation contre les Princes et les émigrés ; sa pétition, qui connaît un succès immédiat, est décrétée d'impression.

C'EST mercredi que l'on va commencer le procès de Louis le dernier : vous allez exercer l'un des plus grands actes de votre souveraineté. Quel que soit le tribunal qui le juge, quel que soit le mode du jugement, n'oubliez pas, Républicains, que ce sera toujours vous qui le jugerez. Voici l'instant de votre majesté : il faut qu'elle soit pleine, entière, immense, sublime comme la nation française.

Communément un crime suffit à l'homme : mais il semble qu'ici l'homme n'ait pas suffi au crime. Louis le dernier a fait le roi jusques dans les forfaits. Il les a mesurés sur cette grandeur imaginaire dont les despotes s'environnent. Il sembloit qu'il prévît que la plus grande nation du monde devoit être son juge, et qu'il vouloit que le colosse du délit fut égal à la masse imposante et pure qui devoit en connoître.

Où le règne de la loi commence, cesse celui de la vengeance, cesse celui de la pitié. Jugez ! L'esprit de vengeance vous dégraderoit, mais aussi le penchant à la pitié n'est plus en votre pouvoir. Vous n'avez plus la faculté de vous attendre ni de vous irriter : vous ne devez ni larmes à son sort, ni clamours contre ses offenses. Vous devez la loi. Rien en-deçà, rien en-delà.

Figure 10 -

« Que des millions de nos soldats-citoyens se précipitent sur les nombreux domaines de la

féodalité, qu'ils ne s'arrêtent qu'où finira la servitude et que les palais soient entourés de baïonnettes. » (Pétition du 25 décembre 1791)

1 - Journaliste, militant et député

Louvet va nouer des fréquentations qui lui permettront de faire une carrière politique. C'est en particulier un familier du groupe qui gravite autour de Madame Roland et de son mari, figures majeures du groupe des Girondins au début de l'Assemblée législative. La fuite du roi en juin

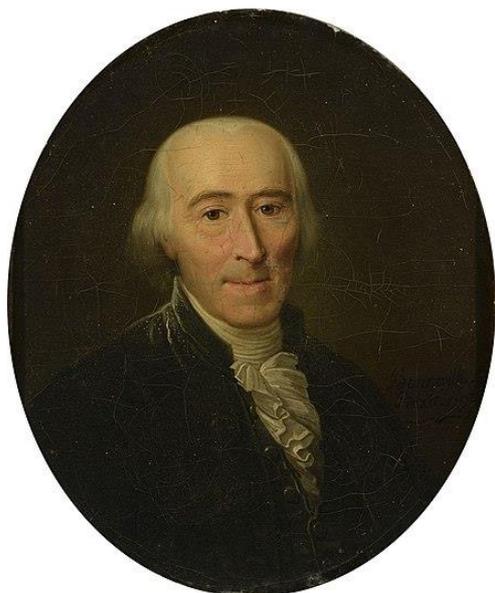


Figure 11 -
Roland de la Platière, Girondin, ministre de
l'Intérieur,

1791, la guerre et les défaites militaires aggravent les tensions entre le roi et l'Assemblée législative. La révolution du 10 août 1792 met fin à la monarchie. On décide l'élection d'une nouvelle assemblée au suffrage universel, la Convention. Des troubles éclatent à Paris, et les massacres de septembre, que Louvet approuve, inaugurent une première Terreur.

En mars 1792 il lance un journal *La Sentinelle*, dont la formule est très originale : grand format sur fond rose, affiché sur les murs de Paris, donc lecture gratuite, bien qu'il y ait aussi possibilité de s'abonner. Il paraît tous les deux jours, a beaucoup de succès, et est tiré à quelques milliers d'exemplaires.

Des extraits : « Alors cependant, *général choisi par le roi* (La Fayette), tu te montres, et que viens-tu dire aux représentants du peuple ? qu'il faut qu'ils respectent le pouvoir exécutif. Eh ! pourquoi n'ordonnes-tu pas aux agents de celui-ci de respecter l'assemblée nationale, et sur tout

de se respecter eux-mêmes ? Que tu aimes la constitution, que par conséquent il faut détruire les clubs. D'abord le prouves-tu que tu aimes la constitution ? Et puis ne sais-tu pas que ces clubs sont la constitution même ? Que tu as ton armée. Lafayette tu te trompes ; cette armée n'est pas la tienne, elle est celle de la nation... » (début 1792)

« C'est mercredi que l'on va commencer le procès de Louis le dernier ; vous allez exercer un des plus grands actes de votre souveraineté. Quel que soit le tribunal qui le juge, quel que soit le



et sa femme Manon Roland

mode du jugement, n'oubliez pas, républicains, que ce sera toujours vous qui le jugerez. Voici l'instant de votre majesté : il faut qu'elle soit pleine, entière, immense, sublime comme la nation française. » (vers le 10 décembre 1792)

Le journal est financé par le Ministre de l'Intérieur Roland de la Platière (1734-1793), ministre de mars 1792 au 23 janvier 1793 dont il est devenu l'ami, surtout par l'intermédiaire de sa femme, la fameuse Madame Roland, grande admiratrice de Louvet et aussi amoureuse du député François Buzot. C'est le groupe que fréquente Louvet avec Jérôme Pétion et Charles Jean-Marie Barbaroux, chevalier servant de Manon Roland.

Voici ce qu'écrivit Mme Roland à propos de Louvet :

« Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétention et plus de bonhomie ; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible et bon citoyen, écrivain

vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner avec les Grâces et souper avec Bachaumont ». (La gastronomie fait partie de la vie mondaine et de la politique : cf. Talleyrand et Cambacérés)

Lettre de Mme Roland à Bancal des Essarts : « Faites comme Louvet à la Convention... » Elle parle de « la noblesse de son front et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment ».

C'est un habitué des dîners chez les Roland :

« ces dîners étaient souvent remarquables par cette gaîté d'esprit qu'aucune situation n'ôte aux Français quand ils sont réunis en société, et qui était naturelle à des hommes contents d'eux et flattés de leur élévation. Le présent leur cachait l'avenir. On oubliait les soins du ministère. On s'arrangeait dans ses hôtels comme pour y demeurer toujours. Madame Roland seule, en voyant les dorures des appartements, répétait que c'était pour elle le luxe d'une auberge. C'était Louvet, c'était Dumouriez qui charmaient les conversations. »

(*Souvenirs d'Étienne Dumont*)

C'est Mme Roland qui lancera Louvet contre Robespierre.

Le 10 août 1792, il prend part à l'insurrection qui conduit à la chute de la royauté et justifie, dans son journal, les massacres de Septembre.

Poussé par Roland et Brissot, il est élu député du Loiret le 8 septembre 1792 à la Convention. Le fait d'être élu le met en face de ses responsabilités. Le voilà Girondin. On le surnomme « le maître des cérémonies de Mme Roland ». Le 29 octobre 1792 c'est lui qui demande un décret d'accusation contre Robespierre et Marat (« Robespierre, je t'accuse d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir. »)

Il est exaspéré par les évolutions de nombre de ses amis et connaissances : « Il n'y a plus que deux partis en France : celui des philosophes, et celui des voleurs. »

2 - Proscrit sous la Terreur, une errance épique

Lors du procès de Louis XVI, il est pour l'appel au peuple, et demande le sursis. Il pense que la mort du roi est « une impérite ». Il fait partie des Girondins proscrits par Robespierre.

« Décrété d'arrestation » il est obligé de s'exiler le 2 juin 1793.

3 - « *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le 31 mai 1793* » écrit pendant son errance, dans les grottes de Saint-Émilion en novembre 1793 et dans les cavernes du Jura en avril 1794, et publié en 1794. Grand succès, il y eut trois éditions successives.

Commence alors une errance qui va durer seize mois et est une véritable épopée.

Il va aller d'Évreux à Caen, à Quimper, puis il retrouve Lodoïska. Ils se marient à Vire, l'assemblée ayant voté le droit au divorce. Il prend pour témoins ses amis députés girondins Buzot, Pétion, Salle et Guadet, en fuite avec lui (« C'était Guadet déguisé en garçon tapissier, il avait fait vingt-deux lieues à pied... »). Il arrive à Bordeaux (par bateau), se cache dans les grottes de Saint-Émilion, décide de partir seul et repart en passant par Mussidan, Périgueux, Aixe, Limoges, Châteauroux où il apprend que Madame Roland vient d'être guillotinée, Vierzon, Salbris, la Ferté où il apprend le suicide de Roland, et arrive enfin à Orléans : « Je venais d'entrer dans le département où tout un peuple, libre de son choix, m'avait élu... cependant j'arrivais au milieu de lui, fugitif, déguisé, proscrit, trop heureux s'il me laissait passer. Orléans, son chef-lieu, renfermait depuis longtemps mes plus implacables ennemis » toujours déguisé « certains hommes prennent bien des habits de femmes », se prépare au suicide lors du contrôle : « s'il eût dérangé quelques brins de paille, ou soulevé le coin de ce manteau ! Dans l'instant même s'en était fait, je déchargeais mon arme, je quittais mon pays et Lodoïska, je tombais dans les abîmes de l'éternité. », puis Toury, Étampes, Étréchy, Paris, où il retrouve Lodoïska. Ils partent tous les deux vers le Jura. Il se fait alors appeler Jean-Joseph Frauchaud, et elle Jacquet. Ils passent en Suisse près d'Échallens. Le 22 septembre Lodoïska accouche d'un fils, Félix, qu'ils laissent en nourrice et rentrent à Paris à la fin de l'année 1794 où ils doivent se cacher encore quelques temps.

Ils étaient sept (en haut de gauche à droite Fig. 12) : Barbaroux (né en 1767, 27 ans), Buzot (né en 1760, 33 ans), Guadet (né en 1755, 39 ans), Pétion (maire de Paris en 1791 et 1792, 38 ans), et en bas à gauche, Xavier de Freyssinet de Valady (27 ans), et à droite Louvet. Il n'y a pas de portrait



Figure 12 -

du député Jean-Baptiste Salle, mais un texte de lui, ici reproduit (Fig. 13), qui montre très clairement quel était l'état d'esprit de ces Girondins par rapport à la violence qui se déchaîne : « éloigner de nous les fléaux de la guerre civile ». Tous, sauf Louvet, vont mourir guillotins ou en se suicidant comme Pétion et Buzot, quelques jours avant la mort de Robespierre ! Barbaroux se suicide, mais ne meurt pas et sera guillotiné. Jean-Baptiste Salle tente lui aussi de se suicider, le coup ne part pas, il sera guillotiné, en même temps qu'Élie Guadet. Freyssinet de Valady, qui est militaire, sera fusillé en décembre 1793.

On a du mal à imaginer aujourd'hui la barbarie avec laquelle on faisait régner la terreur.

« Que la maison occupée par Buzot à Évreux, serait rasée, et qu'il n'en pourra être jamais bâti sur ce terrain. Il y sera élevé une colonne sur laquelle sera cette inscription : « Ici fut l'asile du scélérat Buzot, qui, représentant du peuple, conspira la perte de la République française. »

Par ailleurs Élie Guadet est condamné et guillotiné la 1^e messidor, à Bordeaux, place Dauphine, en même temps que son père, sa tante, son beau-frère et sa belle-sœur, Madame Bouquey, guillotinée à 38 ans pour l'avoir hébergé.

més, & je me suis dit : « quel que soit le parti que
 » prenne l'Assemblée, il mécontentera un grand nom-
 » bre de citoyens. Soit que Louis XVI soit maintenu
 » sur le trône ; soit qu'il en descende : l'Assemblée
 » sera accusée avec un égale chaleur. Il nous importe
 » d'éviter toute exagération d'opinion, si nous voulons
 » éloigner de nous les fléaux de la guerre civile : il nous
 » importe de rallier les esprits autour de l'Assemblée

Figure 13 -



Figure 14 - Madame Bouquey, belle-sœur de Guadet

Le neveu de Buzot sera lui aussi guillotiné.

On comprend pourquoi Lodoïska et Louvet ont rêvé de s'embarquer pour l'Amérique, comme Mme Roland avec Buzot.

Même une fois revenu et réintégré, Louvet va encore courir de grands risques. Il est présent avec Lodoïska à l'assemblée le 1^{er} Prairial de l'An III, où le député Ferraud est assassiné en pleine Convention (lettre du 24 mai 1795). Louvet, qui était présent, relate l'événement à son ami Villenave et sera chargé par la Convention de faire l'éloge funèbre du député.

Quintidi prairial an III.

Nous venons d'échapper à quatre jours d'un danger perpétuel, et le plus grand que nous ayons jamais couru. Le 1er prairial, Féraud fut tué à la tribune, comme il allait y monter, à la place que j'y occupais cinq minutes auparavant. Nous sommes restés sous les baïonnettes des assassins depuis midi jusqu'à onze heures du soir. Ma digne femme avait trouvé moyen de se mêler avec les brigands, avec eux elle est entrée. Elle était venue s'asseoir auprès de moi, n'ayant pas l'air de me connaître, et ne pouvant combattre que par son silence les outrages, les imprécations, les menaces de toute espèce qu'on nous prodiguait. Nous sommes restés ainsi jusqu'à onze heures, que de dignes gens vinrent nous délivrer, après que Bergoing et Kervélégan se furent ouvert un passage avec quelques braves, le sabre à la main. Nous sommes restés jusqu'à onze heures, et à minuit nous devions être massacrés.



Figure 15 - Lettre de Louvet à Villenave Journée du 1^{er} Prairial an III à la Convention

4 - Les trois dernières années 1794-1797 : député de la Haute Vienne, membre du comité des dix, consul à Palerme

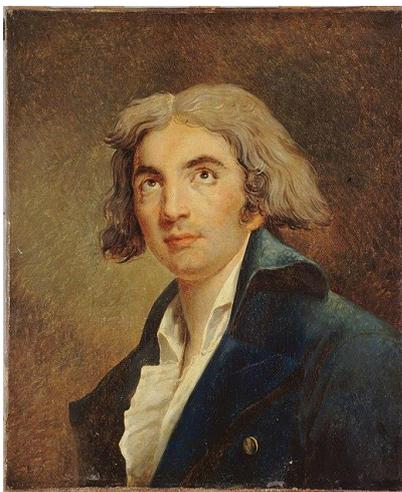


Figure 16 - Marie-Joseph Chénier et Benjamin Constant

Il est farouchement républicain, girondin, contre la peine de mort, pour une démocratie censitaire. Il va en même temps être attaqué par les anciens Jacobins, qui le considèrent comme un traître, et par les Thermidoriens, qui le considèrent comme un dangereux jacobin.

Réintégré à la Convention, il en est élu président (19 juin-4 juillet 1795), ce qui confirme sa notoriété, et sera de nouveau élu au Conseil des

Cinq cents dans 19 départements. Il choisit la Haute-Vienne.

En 1795 il rencontre Benjamin Constant, qui a sept ans de moins que lui. Il sera pour lui un "premier parrain politique", sera son formateur, son Mentor, et le convaincra de se rallier à la constitution de l'an III. C'est Benjamin Constant qui écrira son éloge funèbre.

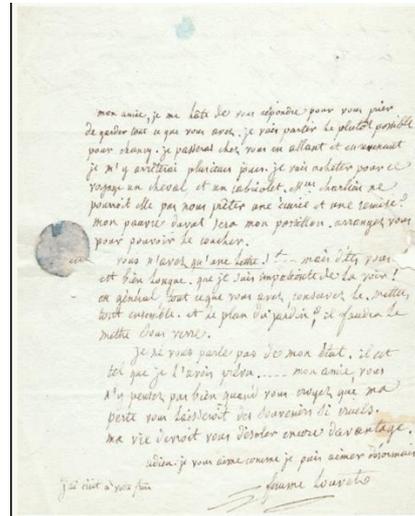


Figure 17 - Lettre de Lodoïska écrite quelques temps après la mort de Louvet

Il fait partie du Comité de dix membres chargé de rédiger la nouvelle constitution et est nommé

à l'Institut national des Sciences et des Arts (classe de littérature et des beaux-arts, section grammaire). Il est donc « académicien ».

Il est en proie aux attaques de la jeunesse thermidorienne qui vient manifester devant sa librairie du Palais royal : « À bas la louve ! À bas la belle Lodoïska ! » On notera ici encore que les manifestants appellent Marguerite Lodoïska...

Il entretient alors des relations suivies avec Tallien, Barras, Joséphine de Beauharnais et Bonaparte (qui a 9 ans de plus que Louvet), Mme de Staël, Benjamin Constant, qui ramène de Suisse leur enfant Félix, et Sieyès, qui restera fidèle à son souvenir en faisant entrer son fils au Prytanée.

Sa santé se dégrade. Le tirage au sort fait qu'il n'est pas renouvelable comme député. Mais le Directoire voulant rendre hommage à ses services

et à ses convictions, pour lui permettre de se refaire une santé, le nomme consul à Palerme.

5 - Les derniers moments, août 1797

Il ne pourra jamais y aller. Il meurt de tuberculose dans la nuit du 25 août 1797, entouré d'amis proches, dont Marie-Joseph Chénier.

À sa mort sa femme tente de se suicider en s'empoisonnant à l'opium.

Benjamin Constant fait le lendemain 26 août son éloge funèbre dans son journal *La Sentinelle*, en des termes qu'on peut toujours méditer aujourd'hui : « Louvet est mort à 37 ans, après six mois d'une douloureuse maladie. Il été brisé par ce fléau des temps de parti, par ce qu'on appelle l'opinion publique, par cette opinion qui se compose des mensonges de quelques-uns, de la malignité de plusieurs, de la sottise de presque tous [...] Nous ajouterons qu'après avoir occupé longtemps les premières places de la République, Louvet est mort pauvre ; qu'au milieu des persécutions qui l'affectaient douloureusement, il était avec ses amis spirituel, doux, bon, et qu'il a su faire le bonheur et mériter le dévouement absolu d'une femme douée d'un grand courage et de mille qualités estimables, et dont l'attachement passionné, la sensibilité profonde, la douleur touchante, commandent à tous les cœurs honnêtes la sensibilité et le respect »



Figure 18 - La tombe de Jean-Baptiste Louvet et de Marguerite Denuelle-Lodoïska au cimetière de Montargis.

Sa femme conserve son cadavre dans un cercueil de plomb dans leur appartement, puis l'inhumera dans leur propriété du petit château de Chancy, (« Mon ami, je me hâte de vous répondre pour vous prier de garder tout ce que vous avez. Je vais partir le plutôt possible pour Chancy ») dans la commune de Presnoy à quelques kilomètres de Montargis. Marguerite-Lodoïska y mourra en 1827 dans l'incendie du château. Finalement ils seront inhumés au cimetière de Montargis.

II *Les Amours du chevalier de Faublas et l'écrivain*

1 - L'intrigue

Un tout jeune homme (16 ans), le chevalier de Faublas, tombe amoureux d'une jeune fille, Sophie de Pontis, amie de sa sœur Adélaïde, élevées toutes deux dans un couvent. Elle lui échappera toujours, d'abord parce qu'elle est enfermée dans un couvent, puis, le jour où enfin il peut l'épouser, elle est brutalement enlevée à la porte de l'église au moment de la sortie, puis cachée par ses mystérieux ravisseurs. C'est l'éternelle absente omniprésente. Elle devient par la force des choses la femme idéale, toujours désirée et jamais atteinte.

Entre temps il fait son éducation amoureuse.

Il aura plusieurs maîtresses, la marquise de B***, l'initiatrice (on pense à Rousseau et Mme de Warens, Faublas appelle parfois la marquise « ma chère maman »), la comtesse de Lignolle, maîtresse impérieuse et fantasque, la baronne de Fonrose, une libertine imprévisible, Coralie une danseuse de l'opéra, Justine une servante (qui se fera appeler par la suite Mme de Montdésir), Mlle de Mésanges.

Il a trois amours dont il ne peut se détacher : la marquise de B***, la comtesse de Lignolle et Sophie, et va connaître toutes les formes de l'amour :

L'amour pur, idéal et fidèle avec Sophie, d'abord platonique par la force des choses,

L'amour initiatique, refuge et protecteur, avec la marquise de B***,

L'amour passion avec la comtesse de Lignolle,

Les amours ancillaires, amour uniquement charnel, avec Justine et Coralie

« Cet étonnant jeune homme court de sofa en alcôve, saute par les fenêtres, passe par les cheminées. »

2 - Richesse et foisonnement du roman : de Laclos à Zola

C'est un roman libertin à la mode du XVIIIème siècle, mais qui préfigure aussi Alexandre Dumas par le rebondissement des épisodes, et a un côté roman de cape et d'épée, loin de Balzac, avec des incidences psychologiques, roman qui annonce Stendhal dans certaines de ses notations, roman populaire en feuilleton avant même la dénomination officielle de ce type de roman au XIXème siècle, roman historique (l'épisode polonais de Lodoïska, qui annonce Walter Scott qui ne publiera son premier roman qu'en 1814), roman épistolaire, roman noir, et surtout roman d'apprentissage... Roman qui contient toutes les potentialités que développera le roman au XIXe siècle et préfigure de façon extraordinaire toutes les métamorphoses de l'écriture romanesque au siècle suivant, de Mme de Staël à Zola.

Le roman est beaucoup plus cohérent qu'il n'y paraît dans son foisonnement d'épisodes. On découvrira progressivement que M. du Portail, l'ami du père de Faublas, fut il y a une quinzaine d'années en Pologne le comte Lovzinski, mari de Lodoïska, parents de Dorliska, qui n'est autre que Sophie de Pontis... Ainsi on retrouve Lodoïska deux fois : une première fois dans la vie de Faublas qui épousera la fille de Lodoïska, et une deuxième fois dans la vie de Louvet en assimilant l'héroïne à Marguerite Denuelle.

3 - La première page : la traversée de Paris

« Ce fut en octobre 1783 que nous entrâmes dans la capitale, par le faubourg Saint Marceau. Je cherchais cette ville superbe dont j'avais lu de si brillantes descriptions. Je voyais de laides chaumières très hautes, de longues rues très étroites, des malheureux couverts de haillons, une foule d'enfants presque nus ; je voyais la population nombreuse et l'horrible misère. Je demandai à mon père si c'était là Paris ; il me répondit froidement que ce n'était pas le plus beau quartier ; que le lendemain nous aurions le temps d'en visiter un autre. Il était presque nuit ; Adélaïde (c'est le nom de ma sœur) entra dans son

couvent où elle était attendue. Mon père descendit avec moi près de l'Arsenal, chez M. du Portail, son intime ami, de qui je parlerai plus d'une fois dans la suite de ces mémoires.

Le lendemain mon père me tint parole ; en un quart d'heure une voiture rapide nous conduisit à la place Louis XV. Là nous mîmes pied à terre : le spectacle qui frappa mes yeux les éblouit de sa magnificence. À droite *la Seine à regret fugitive* ; sur la rive, de vastes châteaux ; de superbes palais à gauche ; une promenade charmante derrière moi ; en face, un jardin majestueux. Nous avançâmes, je vis la demeure des rois. Il est plus aisé de se figurer ma comique stupéfaction que de la peindre. À chaque pas, des objets nouveaux attiraient mon attention ; j'admirais la richesse des modes, l'éclat de la parure, l'élégance des manières. Tout à coup je me rappelais ce quartier de la veille, et mon étonnement s'accrût ; je ne comprenais pas comment il se pouvait qu'une même enceinte renfermât des objets si différents : l'expérience ne m'avait pas encore appris que partout les palais cachent des chaumières, que le luxe produit la misère, et que de la grande opulence d'un seul naît toujours l'extrême pauvreté de plusieurs. »

L'ouverture du roman fait penser à l'ouverture du roman de Stendhal *Le Rouge et le noir*, mais écrit beaucoup plus tard dans les années 1830, 45 ans après. C'est, dans un contexte fort différent, le même travelling qui introduit l'œuvre, un survol des rues de la ville avant d'en pénétrer au cœur. (« Pour peu que le voyageur s'arrête quelques instants dans cette grande rue de Verrières... » Stendhal)

4 - Fêtes galantes

*Lors d'un bal masqué, Faublas, déguisé en fille, est au bras de la marquise de B***. Il est interpellé par un masque.*

«...les uns te baptisent Faublas et te soutiennent beau garçon ; les autres vous nomment du Portail, et jurent que vous êtes très jolie fille. – Du Portail ou Faublas, lui répliquai-je fort interdit, que t'importe ? – Distinguons, beau masque. Si vous êtes une jolie demoiselle, il m'importe à moi ; si tu es un beau garçon, il importe à la jolie dame que voilà (en montrant la marquise) ». Je demeurai stupéfait. Il reprit :

« Répondez-moi, mademoiselle du Portail ; parle donc, monsieur de Faublas. – Décide-toi à me donner l'un ou l'autre nom, beau masque. – Ah ! Si je ne considère que mon intérêt personnel et les apparences, vous êtes mademoiselle du Portail ; mais si j'en crois la chronique scandaleuse, tu es monsieur de Faublas. » (p. 451) »

La rapidité des échanges, un ton faussement enjoué et badin, qui cache une réelle agressivité, le jeu de masques en quête d'une identité impossible, le dédoublement renouvelé de personnalités qui cherchent et qui se cherchent : on pense à la fois aux fêtes peintes par Watteau, mais aussi aux échanges murmurés des *Fêtes galantes* de Verlaine (par exemple « Sur l'herbe » ou « Les indolents »), à tel point qu'on peut se demander si Verlaine n'avait pas lu Louvet. On remarquera le jeu des pronoms, le passage permanent du « tu » au « vous » selon que le masque feint de s'adresser à un homme ou à une femme.

5- Du récit au dialogue, du dialogue au théâtre.

Un fiacre allait cahotant...

*Le chevalier de Faublas doit se rendre au début de la nuit chez sa maîtresse la marquise de B***. Mais au moment où Justine, servante de la marquise, l'introduit dans le boudoir, le mari arrive imprudemment. Faublas, avec l'aide de Justine, qui est aussi sa maîtresse quand la marquise est indisponible, n'a que le temps de se réfugier dans la cour. La porte cochère est fermée. Il ne lui reste qu'à se cacher à l'arrière d'un fiacre. Une longue attente commence. À trois heures du matin, il voit un homme avancer avec précaution dans la cour.*

Étrangement cahoté derrière, je songeais à quitter ma place, quand la voiture, remise par degrés dans son parfait équilibre, m'annonça que les athlètes reprenaient haleine. « Mon cher La Jeunesse ! dit alors une voix dont je reconnais les accents si doux ... hélas ! et si trompeurs... mon cher La Jeunesse ! ... Ma chère

Justine ! » répond aussitôt le butor ; et je sens la caisse reprendre son balancement perfide.

Faublas, très jaloux, demande plus tard à Justine de se justifier. La réponse de celle-ci est un modèle d'argumentation...

« Monsieur de Faublas, ne me dites pas ce qui s'est passé dans le carrosse, je le sais, j'y étais. – Tu veux donc bien en convenir ? – Oui ; mais je ne vous ai pas fait une infidélité. – Comment ! es-tu bien sûre de ce que tu dis là, mon enfant ? – Certainement je ne vous ai pas quitté pour la Jeunesse ; c'est au contraire la Jeunesse que j'ai trompé pour vous. – Ah ! Ah ! – Oui, monsieur de Faublas vous ne m'aimez que depuis quelques mois, vous ! – Et la Jeunesse ? – Il y a plus de deux ans ! Je vous ai préféré dès que je vous ai vu... » (p.673-674 et 676)



Figure 19 - « C'est vous mon Père ! »
Illustration d'une édition anglaise.

Déjà Feydeau

Faublas passe la nuit avec Coralie, danseuse à l'opéra. On sonne à la porte.

« Chevalier, fais-moi le plaisir d'aller ouvrir la porte ? » J'y cours en chemise ; j'ouvre, je vois un homme ! ... je vois... je crois me tromper ; je me frotte les yeux, je regarde encore, je m'écrie : - « Quoi ! se peut-il ? ... quoi ! c'est vous, mon père ! » Le baron recule de surprise en me reconnaissant. Il m'adresse avec violence cette question au moins inutile : « Que faites-vous ici, monsieur ? » Qu'aurais-je répondu ? Je garde un profond silence. » p. 613

Ainsi le père et le fils apprennent tout naturellement un matin dans l'embrasure d'une porte qu'ils ont la même maîtresse.

On passe constamment du récit au dialogue, parfois insensiblement parce que, selon Louvet, « c'est, ce me semble, où le personnage va parler, que l'auteur doit cesser d'écrire. »

Le monologue de Florval, avocat sans cause

Un monologue qui ressemble étrangement à celui de Figaro. Si l'action est datée par Faublas en 1783, n'oublions pas que « Six semaines de la vie de Faublas » a été publié en 1788. « Le Mariage de Figaro » a été créé en avril 1784.

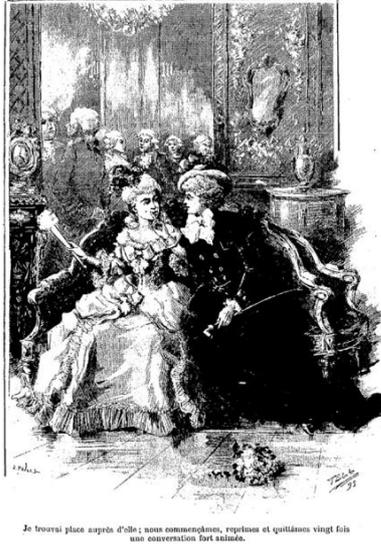


Figure 20 - « Dieux ! C'est un homme ! » Faublas est à gauche déguisé en femme « En garde, chevalier, me dit-elle. »

« La misère, interrompit le jeune homme, la misère ; il est donc vrai qu'elle peut tout flétrir, tout ! Jusqu'à la vertu même ! Est-ce ma faute à moi si, jeté par le hasard de la naissance dans la classe la plus indigente, j'ai vu mon enfance tourmentée de mille besoins, et condamnée à toutes les privations ! Est-ce ma faute si, faisant ensuite d'inutiles efforts pour fléchir l'ingrate fortune, je ne me suis livré qu'à des travaux mal payés, parce qu'ils étaient pénibles ; qu'à des entreprises échouées, parce qu'elles étaient honnêtes, qu'à des dangers ignobles, parce qu'ils étaient infructueux ? et lorsque, parvenu depuis à m'élever jusqu'au barreau, j'ai cru m'être ouvert une carrière également utile et glorieuse, suis-je coupable pour n'avoir rencontré que des confrères intéressés à nuire au talent qu'ils soupçonnent, que des procureurs incapables d'apprécier un mérite qu'on ne leur vante pas, que des amis hors d'état de me prêter dix louis pour acheter une grande cause ? Suis-je coupable pour m'être associé une compagne d'infortune, lorsque j'ai senti le vif aiguillon de cet appétit sensuel, qui est le plaisir des gens riches et le besoin des pauvres gens ? » (p.787)

6- Fausses identités, déguisements, travestissements : jeu de jupes, jeu de dupes

C'est un ami, le comte de Rosambert qui conseille à Faublas de se déguiser :

« Il est sage comme une fille ! poursuit le comte ; hé ! mais craignez-vous que votre honneur ne coure quelques hasards ? Habillez-vous en femme : sous des habits qu'on respecte, il sera bien à couvert. » ... Il me parut fort agréable d'aller voir Sophie sous les habits de son sexe. » p. 427. Il s'appelle alors Mlle du Portail.

À un bal, jeu pervers de Rosambert qui fait semblant de courtiser Mlle du Portail, dont il sait fort bien que c'est son ami Faublas déguisé, pour exciter la jalousie de la marquise de B*** sa maîtresse. Mais lui répond aussitôt le jeu équivoque de celle-ci qui demande à Mlle du Portail de séduire son mari le marquis de B***.

« Une très belle femme entra ... » La brutalité de l'apparition, et la sobriété de la description fait penser à Flaubert. La belle femme n'est pas décrite. C'est au lecteur de l'imaginer. Très souvent Louvet passe le relais à son lecteur. Commence alors un jeu subtil entre le déguisement et la vérité. Là encore ce sera au lecteur de trancher : la marquise a-t-elle compris que Faublas est un homme, ou plutôt à partir de quand a-t-elle compris ? Quand elle demande à Mlle du Portail de « faire quelques avances » à son

« Une très belle femme entra ; c'était la maîtresse du comte. Il lui présenta sa parente qui sortait, disait-il, du couvent. La dame (elle s'appelait la marquise de B***) m'accueillit très obligeamment ; je pris place au près d'elle, et les jeunes gens firent un demi-cercle autour de nous. Le comte, bien aise d'exciter la jalousie de sa maîtresse, affectait de me donner une préférence marquée. La marquise, apparemment piquée de sa coquetterie, et bien résolue de l'en punir en lui dissimulant le dépit qu'elle en ressentait, redoubla pour moi de politesse et d'amitié. Mademoiselle avez-vous du goût pour le couvent ? – Je l'aimerais bien, madame, s'il s'y trouvait beaucoup de personnes qui vous ressemblaient. » *et quelques instants plus tard, elle lui propose de venir prendre chez elle* « une collation légère » et lui parle de son mari « un singulier homme ... vous voudrez bien, s'il ne vous répugne pas de m'obliger un peu, vous voudrez bien lui faire quelques avances. » p. 429/69

Figure 20 -

mari, pour couvrir celui-ci de ridicule quand il découvrira la vérité ?

« Dieux ! s'écria-t-elle avec une surprise bien naturellement jouée si elle était feinte, c'est un homme ! » (p.75 éd. Folio, 435 La Pléiade)

Même incertitude lorsque la marquise s'évanouit : « Je n'ai jamais pu découvrir si cet évanouissement était bien naturel » (p. 468)

La même scène se répètera (p. 802) avec la baronne de Fonrose. Cette fois Faublas s'appelle Fanchette :

« Je ne pouvais plus raisonnablement douter qu'elle savait à peu près qui j'étais, que le danger de ma présence et de mon accoutrement si simple ne l'étonnait nullement ; qu'enfin le chevalier de Faublas pouvait sans indiscretion, et devait même se montrer.

On l'accueillit avec une grâce infinie. »

Et avec la comtesse de Lignolle p. 836 « Mademoiselle de Brumont êtes-vous bien sûre d'être un jeune homme ? – Jolie comtesse, en vérité, je ne puis avoir là-dessus aucune espèce de doute. – Eh bien, venez, venez, vengez-moi... »

Elle avait raison d'être fâchée contre son mari, j'avais raison d'être content de M. de Lignolle. Ce M. de Lignolle avait si peu fait que tout me restait à faire. »

Faublas et la marquise de B*** iront jusqu'à faire un couple inversé, Faublas déguisée en Mlle du Portail et la marquise de B*** en vicomte de Florville. Au début ils ont eu un peu de mal à s'y faire :

« Mais enfin vous voilà pour toute la journée le vicomte de Florville, et moi mademoiselle du Portail. Souvenez-vous en bien. Celui des deux qui se trompera ... Donnera un baiser à l'autre. – J'y consens, monsieur le vicomte. Quand nous

arrivâmes à Saint-Cloud, nous nous devons mutuellement cinquante baisers au moins. »

Le comble de l'embrouille c'est le moment où le mari de la marquise, fier de sa découverte, annonce que « Ainsi il est clair que mademoiselle du Portail a été là avec ce M. de Faublas ! »

Quant à la marquise de B*** elle manie fort bien l'épée déguisée en vicomte de Florville et n'hésitera pas à blesser grièvement en duel son ancien amant. (voir Le Tasse *Clorinde et Tancredi*) « Quoi ! Rosambert, vous irez vous battre avec une femme ! – Vous plaisantez c'est un grenadier que cette femme. »

Ces jeux de jupes sont aussi à intégrer dans un courant féministe très fort à la fin du XVIIIe siècle (Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Charlotte Corday, Mme Roland, Mme de Genlis).

Sophie, l'éternelle bien aimée, s'appelle successivement Sophie de Pontis, Sophie du Portail, Sophie Gœrlitz, Dorliska.

Ce goût du travestissement peut nous étonner. C'est ignorer qu'à l'époque il se pratique beaucoup plus fréquemment qu'aujourd'hui, à Venise bien sûr, mais aussi à Paris, et un peu partout en Europe. Chez Casanova les deux religieuses qui vont à leur rendez-vous amoureux avec l'Abbé de Bernis et Casanova y vont déguisées en homme, Chérubin se déguise en fille, l'abbé de Choisy passe la moitié de sa vie déguisé en femme (preuve : son portrait en femme), n'oubliez pas le chevalier d'Éon ni Théroigne de Méricourt, ni Lodoïska elle-même déguisée en paysan, ni chez Beethoven Léonore déguisée en Fidelio pour libérer son mari, ni la mort tragique de Gilda déguisé en homme dans *Rigoletto*. Mme de Rênal s'éprend de Julien parce qu'il ressemble à une fille. La liste serait longue de



Figure 21- L'Abbé de Choisy. Le chevalier d'Eon

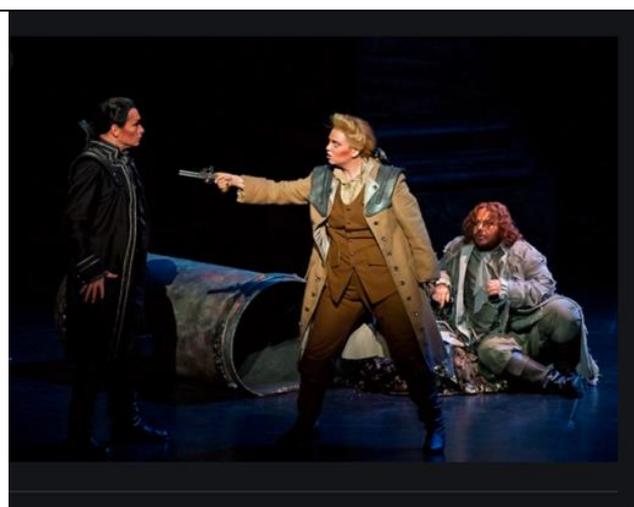


Figure 22 - Léonore déguisée en homme dans Fidelio de Beethoven

tous ces personnages qui ont usurpé les apparences de l'autre sexe pour tromper l'adversaire, ou mieux réaliser leurs désirs, ou mieux se sentir dans leur propre corps.

Il est vrai aussi que les vêtements féminins de l'époque, et encore plus les habits de religieuses, facilitent le déguisement. Des complices de Cadoudal se déplacent sans être inquiétés déguisés en religieuses.

Durant sa fuite Louvet sera déguisé en permanence.

Le 7 novembre 1800 une ordonnance « considérant que beaucoup de femmes se travestissent » interdit aux femmes de porter des vêtements masculins sans autorisation.

7- La vie quotidienne

Le café de la Régence (p.555), fait penser au *Neveu de Rameau*.

p. 910-911 Attitude généreuse de Mme de Lignolle envers ses paysans. Elle annule l'augmentation du bail imposé par son mari. Elle pratique la philosophie du siècle des lumières.

Le parler paysan est retranscrit à plusieurs reprises dans le roman. Il y a à certains moments dans le roman une présence du peuple, en arrière-plan, mais tout de même réelle.

8 - Le libertinage : plaisir et libération

Le terme de libertin est introduit au XVIIe siècle : licence de l'esprit qui rejette les croyances religieuses. Le libertin ne suit pas les lois de la religion, soit pour la croyance, soit pour la

pratique. Il refuse les contraintes de la morale et met au premier plan la recherche du plaisir, pour magnifier la vie, dans une optique souvent matérialiste. C'est sur le plan amoureux que le courant libertin va se développer le plus.

L'attitude de Rosambert et de la marquise de B*** quand elle rencontre pour la première fois Faublas déguisé en fille est l'exemple même d'un comportement libertin. Très vite Rosambert regrettera ce jeu qui ne sera plus un jeu. (p. 430-431)

La baronne de Fonrose distingue ainsi très nettement l'amour et le mariage. Il faut donc pratiquer séparément l'un et l'autre. Elle s'adresse au père de Faublas.

« Vous voilà ! Je vous admire ! À vous entendre, on croirait qu'une femme ne peut trouver son bonheur que dans les perpétuelles adorations de son mari ; et vous avez apporté du fond de votre province cette idée de l'autre siècle, que tout bon époux doit bourgeoisement assommer sa femme d'un éternel amour. Eh ! Mais monsieur d'où venez-vous ? Ignorez-vous encore que maintenant un honnête homme ne se marie qu'afin de se donner une maison, un état, un héritier ? » (p. 882)

Là encore, dans le roman, Louvet ne prend pas parti. C'est au lecteur d'apprécier.

Il y a pourtant des limites à ne pas dépasser : Faublas s'enfuit, écœuré, d'une maison de prostitution (p.477).

Pour le chevalier de Faublas le libertinage est une pulsion à laquelle il est difficile de résister. La vie ne se conçoit que dans une satisfaction de

désirs naturels, en deçà ou au-delà de la morale nécessaire, mais ce n'est que l'apprentissage de la vie, et qui n'a qu'un temps. «...Qu'il se souvienne surtout que Faublas commence son noviciat, et n'a guère que seize ans.»

Ce n'est pas une apologie du libertinage. La fin du roman suggère même le contraire.

9 - Le libertinage : solitude et tragédie

«C'est un fabliau, puis un marivaudage, et, pour finir, (parce qu'il faut bien finir) une tragédie élisabéthaine.» Paul Morand

Après avoir longtemps différé, Faublas va devoir choisir entre Mme de Lignolle et Sophie (p. 1196).

«Si je n'enlève Mme de Lignolle elle est perdue ; poursuivie par la famille de son mari, déshonorée dans sa propre famille, menacée d'une éternelle prison, elle n'a plus dans le monde que celui pour qui sa tendresse a tout sacrifié.»

«Sophie jusqu'à présent a supporté l'absence, parce que notre séparation n'était pas mon crime ; mais quand le jour même de son arrivée, j'aurai pris la fuite avec une rivale, ma femme délaissée... Si j'abandonne Sophie, elle meurt de chagrin.

Malheureux qu'ai-je donc à faire ? Rien, que de me dérober par une prompte mort à mes horribles perplexités... »

La fin est tragique : la comtesse de Lignolle, enceinte, se suicide en se jetant dans la Seine au Pont-Tournant, la marquise de B*** va mourir tuée par son mari qui a enfin découvert la vérité (p.1180 et 1204).

Faublas va sombrer pour un temps dans la folie. Louvet fait une description très clinique et médicale de ses désordres psychologiques.

Il finira enfin au bout des 1101 pages de l'édition folio par vivre des jours tranquilles avec Sophie, mais pas forcément heureux, en Pologne, le pays de Lodoïska (p. 1222) «Je jouis au sein de l'hymen d'une félicité que je n'ai jamais connue dans mes égarements», mais poursuivi par les fantômes de Mme de B*** et de la comtesse de Lignolle «...pour les hommes ardents et sensibles, abandonnés dans leur première jeunesse aux orages des passions, il n'y a plus jamais de parfait bonheur sur la terre.» Ce sont les derniers mots du roman.

On peut comparer avec la fin des *Liaisons dangereuses* : «On dit qu'elle a été défigurée par la

petite vérole» (Mme de Merteuil) et p. 1213 «La baronne de Fonrose est, dit-on, tout à fait méconnaissable»

Le libertinage, une partie de plaisir qui se paie très cher. Chez Louvet comme chez Laclos.

10 - Le style

Le style de Louvet a toutes les qualités et tous les charmes de la langue française à la fin du XVIII^e siècle : clarté, limpidité, légèreté, phrases articulées sans lourdeur, mouvement, rebondissement, éloquence et théâtralité parfois, mais vite compensées par un art du dialogue consommé et un art du récit capable de raconter aussi bien les aventures intimes des boudoirs que les exploits guerriers de valeureux combattants dans les forêts de Pologne. On sent l'évidente volonté de procurer du plaisir au lecteur, même dans les scènes les plus tristes et les plus dramatiques.

III- Conclusion : l'homme et le politique

Il a cherché la femme idéale et l'a trouvée. Il a cherché la république idéale et ne l'a pas trouvée.

Il nous fait mieux comprendre comment on passe du Siècle des lumières au Romantisme. On pourrait dire qu'il écrit le dernier roman libertin et le premier roman d'une nouvelle génération qui aimera Walter Scott.

Qu'aurait-il fait s'il n'était pas mort si jeune ? Je pense qu'on a suffisamment d'éléments pour discerner ce qu'il serait devenu. Il est viscéralement républicain, il est l'ami de Benjamin Constant, qui va ramener son fils de Suisse, et resta dans l'opposition durant tout l'Empire, et fut l'amant de Mme de Staël, elle-même farouche opposante à Napoléon (Benjamin Constant sera rayé du Tribunat par Bonaparte en 1802). Or on constate que très vite Louvet prend ses distances avec le général Bonaparte.

Voici ce que note son fils :

«Le 10 mars 1796 vive discussion entre Louvet et Bonaparte (qui a alors 27 ans) : «Vous qui êtes républicain, et qui voulez réellement, dites-vous, général, la République, faites des républiques de tous les pays qui avoisinent la France et que vous allez conquérir afin que la forme de leur gouvernement défende la forme du nôtre. Apparemment Bonaparte se montra réticent. Ils n'étaient pas loin d'être ennemis quand Louvet mourut. Mais Mme de Beauharnais, qui aimait à voir souvent Lodoïska,

s'efforça toujours d'empêcher une rupture complète.»
 (Pièce de la main de Félix Louvet, conservée aux archives du Loiret)

Ainsi son idéal républicain inébranlable, sa méfiance envers Bonaparte dès le début de l'ascension de celui-ci, son amitié avec Benjamin Constant, sa volonté de continuer à être un écrivain reconnu, laissent supposer qu'il aurait fait comme son ami, qui écrit son roman qui le rendra célèbre *Adolphe* (publié en 1816), au lieu de servir l'Empereur. La seule variable qu'on pourrait introduire dans ces conjectures c'est l'évolution parfois imprévisible d'un homme au fil du temps. Benjamin Constant a bien rallié Napoléon au moment des cents jours... ! Je ne le vois pas faire sous l'empire une carrière à la manière de Sieyès ou de Cambacérès, beaucoup plus opportunistes que lui, et qui ont réussi à se faire oublier au moment de la Terreur, ce qui ne fut pas le cas de Louvet.

Malheureusement il n'aura pu, en politique ou en écriture, ou dans les deux domaines à la fois, donner pendant de longues années encore la pleine mesure de ses talents. Il nous suffit de le connaître tel qu'il est.

Marc Baconnet

Académie d'Orléans

Section Belles-Lettres

Communication du 18 février 2021

La responsabilité de l'homme dans le réchauffement climatique ?

André Brack

Résumé

Dès la fin du XIX^e siècle, Svante Arrhénius, futur prix Nobel de chimie, présentait déjà que l'exploitation du charbon allait conduire à un réchauffement climatique. Ce grand scientifique voyait cela comme une évolution favorable puisque bénéfique à l'agriculture. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le changement climatique est indéniable mais les causes sont-elles naturelles ou anthropiques ? Quelles en sont les conséquences, aujourd'hui et demain ? Que faire ?

Abstract

From the end of the 19th century, Svante Arrhénius, future Nobel Prize in Chemistry, already sensed that coal mining would lead to global warming. This great scientist saw this as a favorable development since it was beneficial to agriculture. What about today? Climate change is undeniable, but are the causes natural or anthropogenic? What are the consequences, today and tomorrow? What to do?

Le constat

Le réchauffement climatique, appelé aussi réchauffement global (*global warming*, pour les Anglo-Saxons), est un phénomène d'augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère terrestre observé depuis plusieurs décennies. Selon l'évaluation de 2013 du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

l'élévation de la température moyenne à la surface du globe entre 1901 et 2012 est estimée à 0,9 °C. La première décennie du 21^{ème} siècle a été la plus chaude depuis la mise en place des systèmes modernes de relevés de température. En France, les preuves tangibles du réchauffement sont notamment fournies par la fonte des glaciers. Depuis 2002, les neuf glaciers pyrénéens réunis



Figure 1. La Mer de Glace en décembre 2019



Figure 2. Front du glacier de la Pilate en Oisans en 1923

perdent chaque année 3,6 hectares de glace. Le front de la Mer de Glace (Figure 1), le plus grand glacier de la France métropolitaine, recule de 30 mètres par an depuis 30 ans.

Dans le massif de l'Oisans, au bord du sentier menant au glacier de la Pilate, aujourd'hui tout au fond de la vallée, une plaque photographiée en 2019 indique l'emplacement du front du glacier en 1923 (Figure 2).

Au plan mondial, une équipe de chercheurs dirigée par l'Université de Leeds au Royaume-Uni, a suivi l'évolution des 215 000 glaciers terrestres, des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique et des icebergs dérivants à l'aide des données fournies par les satellites ERS, Envisat et CryoSat de l'Agence Spatiale Européenne ainsi que des missions Copernicus Sentinel-1 et Sentinel-2. La vitesse à laquelle la Terre a perdu de la glace a considérablement augmenté au cours des trois dernières décennies, passant de 0,8 trillion (un trillion équivaut à mille milliards) de tonnes par an dans les années 1990 à 1,3 trillion de tonnes par an en 2017. La Terre a ainsi perdu 28 trillions de tonnes de glace entre 1994 et 2017.

Les causes du réchauffement

Les différents facteurs, à la fois naturels et industriels, susceptibles de contribuer au réchauffement climatique, ont été passés en revue par les chercheurs de l'Institut Goddard d'Études Spatiales de la NASA. Au rang des facteurs naturels, il faut citer l'activité du Soleil, les variations des mouvements de la Terre et l'activité volcanique.

Le Soleil est à l'origine de la presque totalité de l'énergie reçue par la Terre et influence, de ce fait, le climat terrestre. Cependant, l'énergie solaire moyenne reçue ne varie que légèrement au cours du cycle solaire de onze ans. L'irradiance solaire a même légèrement baissé ces 35 dernières années.

La Terre ne poursuit pas son petit bonhomme de chemin en toute passivité. Elle tourne d'abord sur elle-même autour de son axe de rotation, phénomène qui est à l'origine de la succession des jours. Cet axe de rotation n'est pas perpendiculaire au plan orbital et fait actuellement un angle d'environ 23°. L'inclinaison de l'axe de rotation varie entre 24,5° et 22,0° suivant un cycle de 41 000 années. L'axe de rotation lui-même est animé d'un petit mouvement de toupie (précession des

équinoxes), un tour de toupie s'effectuant en 26 000 ans, environ. Enfin, la Terre tourne autour du Soleil et son orbite l'amène périodiquement plus près ou plus loin de l'étoile, selon un cycle de 100 000 ans. À l'évidence, ces trois mouvements de la Terre ne peuvent être tenus pour responsables de son réchauffement récent.

Est-ce l'activité volcanique ? Les aérosols expulsés massivement par les grosses éruptions volcaniques, comme celle du Pinatubo aux Philippines en 1991 ou de la Soufrière à Saint-Vincent, dans les Petites Antilles en 2021, réfléchissent la lumière du Soleil et refroidissent. Il peut même arriver que les températures moyennes chutent, mais l'effet est passager.

Tous les facteurs naturels combinés ne peuvent donc pas être la cause du réchauffement climatique. Restent alors les facteurs humains. Au titre de ceux-ci, on pourrait penser aux terres cultivées, aux aérosols et à la pollution par l'ozone. Les terres cultivées ont augmenté légèrement l'albédo, la part de la lumière renvoyée dans l'espace. Plus cette part est importante, moins la surface absorbe la chaleur du Soleil. Pour ce qui est des aérosols, les aérosols clairs font baisser la température en reflétant la lumière tandis que les aérosols sombres ont un pouvoir réchauffant. Globalement au niveau mondial, les aérosols ont eu un effet refroidissant. Quant à l'ozone formé dans la troposphère par les émissions humaines, il ne contribue que faiblement à l'élévation des températures de surface.

Restent donc les gaz à effet de serre. De quoi s'agit-il ? Le Soleil envoie à la Terre un rayonnement de lumière globalement blanche, qui va des rayons ultra-violet, dangereux pour les plus durs, aux rayons infra-rouge qui nous donnent cette agréable sensation de chaleur (Figure 3).

La surface terrestre renvoie 50% du rayonnement solaire dans l'atmosphère. Le rayonnement réémis, un peu plus rouge car la surface terrestre est généralement sombre, excite les molécules triatomiques, H₂O, CO₂, CH₄, N₂O, O₃ et réchauffe l'atmosphère. C'est le fameux effet de serre. Grâce à lui, la température moyenne à la surface de la Terre est de +15 °, sans lui, la température y serait de -19°. La vapeur d'eau, à elle seule, contribue pour 85% à l'effet de serre.

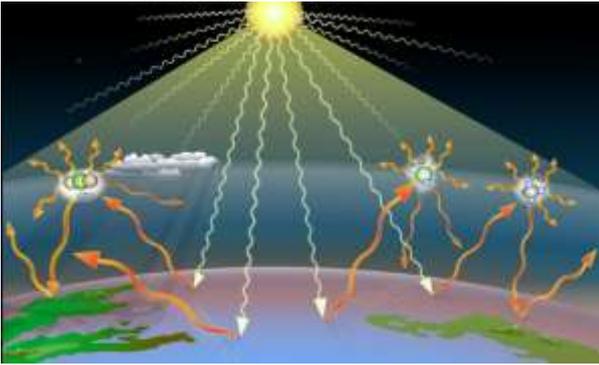


Figure 3. Principe de l'effet de serre

Dans le cadre du projet Epica, en Antarctique, des carottages de glace ont été effectués à plus de 3 500 mètres de profondeur. Les températures atmosphériques depuis 800 000 ans ont pu être déterminées grâce à l'analyse de la composition isotopique de l'oxygène piégé dans la glace. Dans les bulles d'air, il est également possible de déterminer la teneur en gaz, CO₂ et méthane. Gaz et température suivent des histoires parallèles sur de longues périodes de temps (Figure 4).

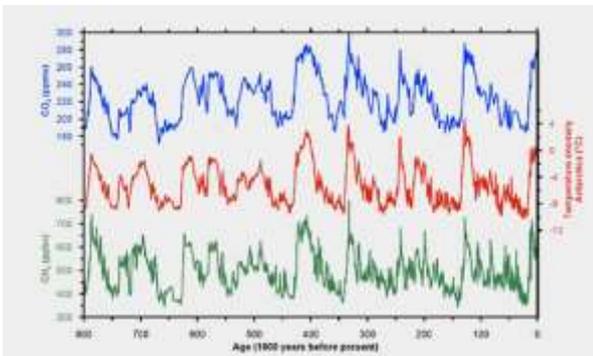


Figure 4. Depuis 800 000 ans, CO₂, méthane et température évoluent de concert

À noter que le CO₂ varie entre 180 parties pour million (ppm) et 280 ppm. Nous sommes aujourd'hui à plus de 400 ppm avec une progression de 2 ppm par an (415 ppm en 2019 ; 416,1 en 2020, année de la COVID 19).

L'augmentation récente de la teneur en CO₂ serait-elle d'origine volcanique ? Cela supposerait une activité croissante de volcanisme, ce qui n'a pas été observé. Par ailleurs, si l'on compare les émissions en CO₂ des volcans terrestres à celles de nos activités, ces dernières émettent en seulement 3 à 5 jours l'équivalent des rejets de

CO₂ pendant une année de tous les volcans terrestres réunis.

Il reste donc l'activité humaine, d'autant plus que la montée en CO₂ coïncide avec le début de la société industrielle au XIX^{ème} siècle. Depuis 250 ans et l'invention de la machine à vapeur par James Watt, nous brûlons du charbon, du pétrole et du gaz qui génèrent du CO₂ et du méthane fossiles (Figure 5).

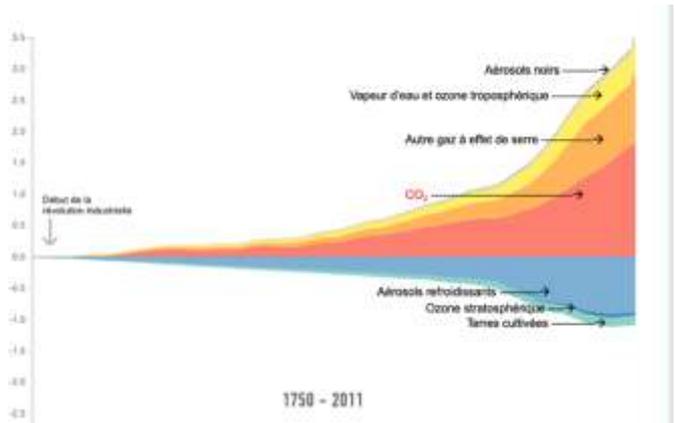


Figure 5. Contribution de l'activité humaine à l'effet de serre

Les conséquences

Le réchauffement anthropique de la planète va avoir des conséquences tant sur la terre ferme que dans les océans. Le réchauffement va accentuer la désertification des zones arides, favoriser les incendies de forêts, les épisodes caniculaires et provoquer un dégazage important de méthane en provoquant le dégel des pergélisols, ces sols gelés en permanence typiques des régions arctiques. Le dégel du pergélisol est d'autant plus préoccupant que le méthane a un potentiel de réchauffement 25 fois plus puissant que le CO₂. La quantité de méthane actuellement dégagée par le pergélisol en train de fondre est de l'ordre de 25 millions de tonnes par an. Environ 20 à 30 % des espèces évaluées à ce jour sont susceptibles d'être exposées à un risque accru d'extinction si l'augmentation du réchauffement mondial moyen dépasse 1,5 à 2,5 °. Les cultures, en particulier les vignobles, et les forêts devront évoluer en conséquence.

Les océans subissent les conséquences du réchauffement à plusieurs titres. Ils absorbent 93 % de la poussée de fièvre, surtout au niveau des eaux peu profondes, à moins de 700 mètres de la surface. Le réchauffement des océans s'est

accéléralé, la température de surface des océans a augmenté de près de 1° depuis le début des années 1990. Les dix dernières années ont été les plus chaudes enregistrées dans les océans. L'augmentation de l'évaporation entraîne une augmentation de la vapeur d'eau dans l'atmosphère qui, rappelons-le, contribue pour 85% à l'effet de serre. Des mesures de la vapeur d'eau stratosphérique au-dessus de Boulder, Colorado, présentent effectivement une nette tendance à la hausse sur 30 ans.

Le réchauffement des océans va provoquer une augmentation du volume de l'eau par simple dilatation thermique et par conséquent une montée du niveau de la mer, montée renforcée par l'apport de l'eau provenant de la fonte des glaciers continentaux et des calottes glaciaires. Parmi les autres conséquences du réchauffement des températures océaniques, on peut citer la perturbation du climat avec par exemple des pluies hivernales plus intenses et l'augmentation des phénomènes cycloniques.

L'océan absorbe non seulement la chaleur, mais aussi le CO₂ ce qui le rend plus acide. Lorsque le pH de l'océan baisse, le phytoplancton qui fournit l'essentiel de l'oxygène terrestre a du mal à survivre, tout comme les coraux. L'acidité et le réchauffement de l'eau risque également d'être fatals aux huitres.

Que faire ?

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry dans *Citadelle*, 1948

Le projet le plus surprenant consiste à vouloir réduire le rayonnement solaire en installant un écran géant au point L1 de Lagrange.

Ce point se trouve constamment entre le Soleil et la Terre car il est en parfait équilibre entre la force centrifuge et l'attraction du Soleil et de la Terre. Mais est-ce raisonnable ?

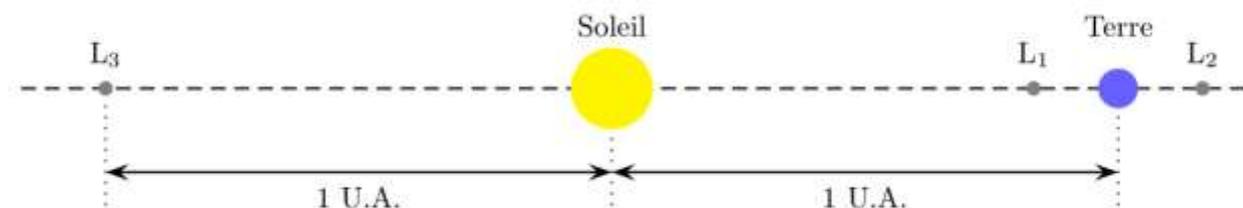


Schéma 1. Position du point de Lagrange par rapport aux positions du soleil et de la terre

L'enfouissement du CO₂ (Figure 6) paraît plus raisonnable mais n'est pas sans risques : risque de contamination des nappes phréatiques et risque de fuites quand on se souvient qu'en 1986, un dégazage brutal de CO₂ dans le lac volcanique Nyos au Cameroun, a provoqué la mort par asphyxie de 1 700 personnes.

La solution raisonnable, quoique difficile, impose de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et en particulier nos émissions de CO₂. Au niveau des états, la solution passe par la montée en puissance des énergies vertes, photovoltaïques, éoliennes, hydroélectriques.

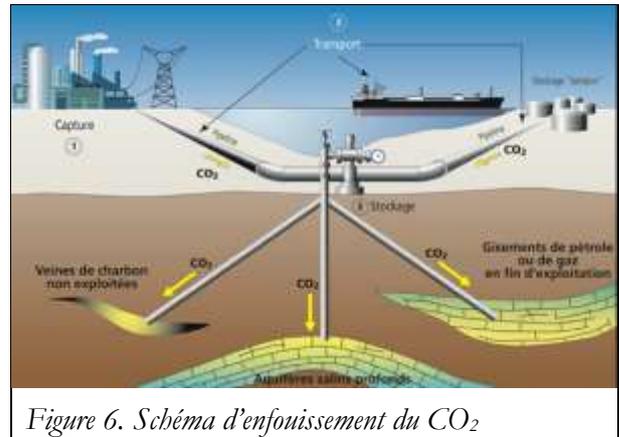


Figure 6. Schéma d'enfouissement du CO₂

Dans ce contexte, l'énergie nucléaire est un cas particulier car elle n'émet pas de CO₂ et se trouve donc être vertueuse de ce point de vue. Mal aimée des écologistes, elle présente un risque potentiel malheureusement démontré par les catastrophes de Tchernobyl en 1986 et Fukushima en 2011. L'énergie nucléaire produit également des déchets hautement radioactifs à très longue durée de vie.

À la différence de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, l'utilisation de la biomasse obtenue à partir du CO₂ atmosphérique par photosynthèse permet un recyclage du carbone en surface et n'introduit pas de carbone fossile dans l'atmosphère. La photosynthèse mue par

l'énergie solaire a été le principal support de la vie sur Terre sur près de 3,5 milliards d'années.
La cogénération au biogaz (Figure 7) apparaît aujourd'hui comme une solution prometteuse. Un moteur thermique est alimenté en biogaz naturel obtenu par méthanisation de végétaux. Le moteur produit de l'électricité et de la chaleur dans les cylindres, dans l'huile lubrifiante et dans les gaz d'échappement.

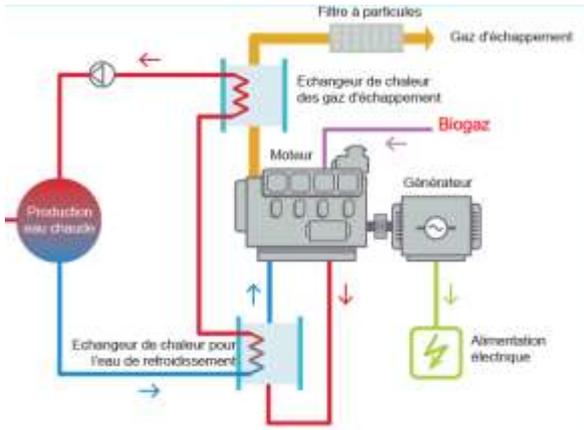


Figure 7. Principe de la cogénération

Mais le climat, c'est aussi l'affaire de tous : éviter la voiture, marcher, faire de la bicyclette, privilégier les circuits d'alimentation courts, manger des produits de saison et ... convaincre.

Conclusion

Le réchauffement climatique est une évidence. La montée des eaux et la désertification vont provoquer des migrations climatiques. L'accès à l'eau potable, qui prive déjà aujourd'hui une personne sur trois dans le monde, va encore devenir plus difficile. Face au réchauffement, l'idée que la planète est désormais entre les mains de l'humanité semble être de mieux en mieux acceptée.

La vie sur Terre a connu une histoire mouvementée marquée par des extinctions massives provoquées par des changements climatiques à l'échelle du siècle. Certaines espèces ont survécu en s'adaptant à leur nouvel environnement. Le changement climatique anthropique se déroule sur des décennies, un temps probablement trop court pour permettre la survie de nombreuses espèces, comme notamment les lémuriens de Madagascar, le grand hamster d'Alsace ou encore la baleine franche de l'Atlantique Nord.

André brack

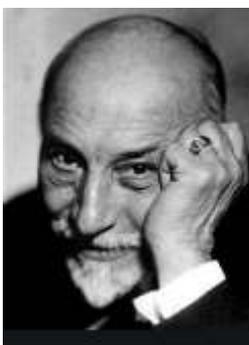
**Membre titulaire de l'Académie d'Orléans
Section Sciences**

andrebrack45@gmail.com



« Les faits ne pénètrent pas dans le monde où vivent nos croyances... »

Marcel Proust. *Du côté de chez Swann*



« Un fait est comme un sac : vide, il ne tient pas debout. Pour qu'il tienne debout, il faut d'abord y faire entrer la raison et les sentiments qui l'ont déterminé. »

Luigi Pirandello. *Six personnages en quête d'auteur*

René de Maulde la Clavière

(1848-1902)

Historien de la forêt d'Orléans.

Pierre Bonnaire

Résumé

Si l'heure est à une remise en cause de la gestion forestière traditionnelle sur la base prioritaire de la gestion durable de sa biodiversité, au bénéfice des résultats de la recherche, il est tout aussi patent que face à des phénomènes climatiques et à certains mouvements d'opinion, les acteurs de la forêt et du bois, dont les chasseurs, veulent aussi raison garder, tout en participant aux évolutions marquées du sceau des progrès scientifique et social désormais de dimension planétaire.

René de Maulde a su, il y a cent cinquante ans, cette année, après avoir exploré les archives de la forêt d'Orléans et les travaux de Pliguet¹, montrer la longue évolution des règles de droit s'appliquant à ce patrimoine soumis aux invasions, aux conflits entre possédants et usagers, entre pouvoir central et populations en quête de survie. Cet inventaire et les analyses de l'auteur à l'aune des aléas du temps forestier vont instiller les fondements d'une sylviculture des progrès à venir jusqu'alors émanant de l'ordonnance de Colbert et du Code forestier nouveau. Avec René de Maulde, arrive la forêt espace et productive des politiques de gestion des territoires et les ouvertures en conséquence du développement des sciences et des techniques du vivant qui suivront jusqu'à aujourd'hui.

Si la forêt a été la première pierre de touche de la carrière de René de Maulde, encore élève de l'École des Chartes, d'où il sort avec le diplôme d'archiviste paléographe il n'aura de cesse de toujours mieux conjuguer sa formidable capacité de synthèse aux réalités des terroirs de France et à une connaissance accrue des hommes et des femmes qui les ont façonnés à tous les niveaux de la Nation. Ses initiatives dans le domaine diplomatique semblent du même ressort et tenir du même élan de dynamisme animé par le pressentiment de la guerre future de plus en plus probable.

C'est en cela que l'œuvre accomplie révèle peut-être l'un des beaux esprits du Loiret du XIX^e siècle à l'heure quand s'installe la III^e République mais presque oublié.

Abstract

If the time has come for a questioning of traditional forest management on the priority basis of the sustainable management of its biodiversity, for the benefit of research results, it is just as obvious as in the face of climatic phenomena and certain movements of opinion, the actors of the forest and of the wood, including the hunters, also want to keep reason, while participating in the marked developments of the seal of scientific and social progress now of planetary dimension.

René de Maulde was able, (one 150 years ago, after having explored the archives of the forest of Orleans and the work of Pliguet) to show the long evolution of the law rules relevant to this heritage which was subject to invasions, conflicts between owners and users, between central power and local populations in search of survival. This inventory and the author's analyzes in the light of the vagaries of forest timing will lay the foundations for a progress forestry to come until then, emanating from the Colbert ordinance and the New Forest Code. With René de Maulde, comes the forest - space and productive of land management policies and the openings as a result of the development of life sciences and techniques that will follow until today.

If the forest was the first touchstone in the career of René de Maulde, still a student at the *École des Chartes*, from which he graduated with the diploma of paleographer archivist, he will never cease to combine his tremendous ability to synthesize the realities of the terroirs of France and an increased knowledge of the men and women who have shaped them at all levels of the Nation. Its initiatives in the diplomatic field seem to come from the same source and hold the same momentum of dynamism animated by the foreboding of a future war which is increasingly probable.

It is in this that the accomplished work perhaps reveals one of the fine spirits of the Loiret of the 19th century at a time when the Third Republic took hold but was almost forgotten.



¹ Plinguet, ingénieur des ponts et chaussées de SAS Monseigneur le Duc d'Orléans.

Introduction

L'œuvre de René de Maulde surprend par son abondance et sa diversité, malgré sa vie relativement brève et ses occupations professionnelles fort prenantes. A la lecture de sa bibliographie, la partie réservée à la forêt est plus modeste qu'il n'y paraît. Ses premiers travaux sous l'empire de ses professeurs et du milieu familial qui le conduiront à l'École des chartes révèlent une passion précoce et singulière pour la Forêt d'Orléans. Il y est né, il y découvre la vie de la société rurale et il y trouve une certaine jubilation au contact de la forêt vivante toujours recommencée.

Au cours d'une carrière de grand commis de l'Etat bientôt interrompue puis d'écrivain sans jamais rompre avec son Gâtinais il se révèle un spécialiste de faits historiques et de biographies d'hommes illustres fondateurs de certains aspects de la France et de l'esprit français.

Ses écrits, l'un sur l'ancien prieuré de Flotin, à 19 ans, couronné en 1869 par la Société d'Agriculture, l'autre sur la forêt d'Orléans du Moyen Age et de la Renaissance, à 22 ans qui lui vaut un Deuxième prix de l'Académie des Inscriptions,² fascinent par le talent déployé pour investir des trésors d'archives aujourd'hui disparues. Le temps imparti à cette conférence, conduit à reporter au moment des questions le regard porté par de René Maulde sur la forêt.

L'autre versant d'une biographie sommaire invite à suivre l'itinéraire d'un jeune sous-préfet passionné par la vie des territoires et à évoquer une œuvre littéraire très tôt entamée aux confins de l'histoire et de la diplomatie. Les échanges internationaux deviennent une autre passion qui le conduit à la création d'une instance toujours active et d'une revue de références. Ainsi en trop peu de mots nous tentons de montrer les qualités d'expertise d'un bel esprit du Loiret qui s'est éteint à 52 ans.

² Prix du Baron Gobert

³ « *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen âge et à la Renaissance* »³, publiée en 1871 à Orléans chez Herluison, Libraire-éditeur, rue Jeanne d'Arc.

Rencontre avec René de Maulde de la Clavière.

Un livre, un homme, une œuvre. C'est lors d'une tournée de routine en la Subdivision de l'Office national des forêts de Lorris que je découvrais dans un grenier poussiéreux parmi les documents non versés à la direction départementale des Archives, le livre de René de Maulde « *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen âge et à la Renaissance* »³.

Depuis lors, ce livre est devenu un trait d'union de la grande famille des forestiers de la forêt d'Orléans, des passionnés de l'histoire de la plus grande forêt domaniale française continentale et de sa congénère, la forêt privée d'une surface équivalente. Au total plus de 65 000 ha soit 3 fois celle de Fontainebleau ou 12 fois celle du domaine de Chambord.



Figure 1. René de Maulde de la Clavière par la Marquise de Wentworth

Un homme, une famille du Loiret. En 2002 la célébration de l'œuvre de René de Maulde,

magistralement organisée par « Histoire et Patrimoine »⁴ avec la municipalité de Nibelle, en présence de notre confrère François Bonis-Charancle alors maire, réunissait Henry de Chanville et son épouse, fille de Jeanne de Maulde⁵ et petite fille de René de Maulde et de Marie Usquin, inhumée à Nibelle en 1915 dont le père était professeur à l'École Polytechnique.

Les intervenants autour de Françoise Vieillard présidente de la Société de l'École des Chartes étaient Louis Dauge ambassadeur de France, vice-président de la Société d'Histoire générale et d'histoire diplomatique, créée par René de Maulde, Jacques-Henri Bauchy regretté confrère ancien Vice-président de l'Institut international de l'Histoire du notariat et votre serviteur en présence de Jacqueline Suttin présidente de l'Académie d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

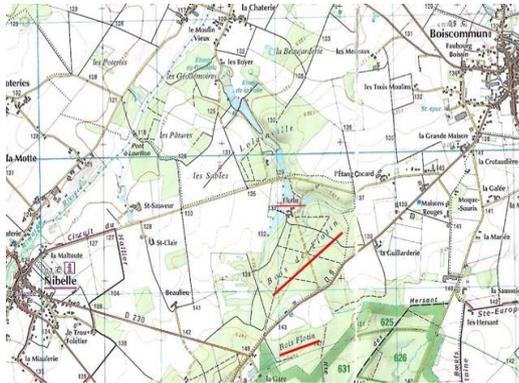


Figure 2. Forêt d'Orléans Massif d'Ingrannes. Bellegarde ONF 1/25 000. Carte IGN 29819 OT Carte randonnée Compatible GPS

La vie de René de Maulde la Clavière. Né le 16 août 1848 à Nibelle, au Domaine de Flotin, ancien prieuré des moines de Saint Augustin installés dans le cloître de Saint-Jean à Sens. Il est le frère Gustave de 3 ans son cadet et de deux sœurs aînées Marguerite et Cécile. A l'âge de 12

⁴ Cahier N°1 d'Histoire et patrimoine. Jacques Greibil. Novembre 202 « René de Maulde 1848-1902 Célébration du Centenaire de sa mort. 28 septembre 2002

Des opuscules « Le domaine de Flotin » et « Le prieuré de Flotin » également édités par « Histoire et Patrimoine » en juin 2002 informent sur le site de Flotin et la vie d'une famille qui depuis plus de 250 ans s'est dévouée à de grandes causes de notre pays.

ans il perd son aïeul le Dr Cayol, acquéreur du domaine en 1827.

Chartiste, licencié en droit, haut fonctionnaire, homme de lettre, René de Maulde la Clavière était propriétaire forestier et s'est révélé très tôt comme un historien des forêts du Loiret incontournable.

La vie professionnelle débute avec la III^e République. Sa sympathie pour Patrice de Mac Mahon⁶, élu président de la République en 1873 le conduira à interrompre sa carrière de sous-préfet avec l'arrivée de Jules Grévy en 1879 ; il aura parcouru la France métropolitaine tout en revenant revient régulièrement à Flotin où il pratique la chasse ... avec un livre dans sa poche !

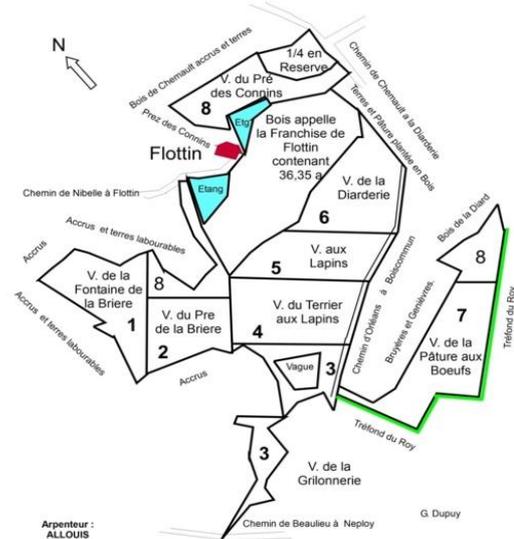


Figure 3. Carte d'Allouis de la forêt de Flotin d'après Gérard Dupuy

Puis il est l'initiateur et le *fondateur de la Société d'histoire diplomatique* dont le duc Albert de Broglie est le premier président. Il fut aussi président du Syndicat des propriétaires, industriels et commerçants de Paris et dans le Loiret administrateur du Syndicat des agriculteurs du Loiret élu président du « Comité forestier du département ». René de Maulde meurt à Paris le 29 mai 1902, dans son domicile

⁵ Eugène de Maulde son père fut élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Beaune la Rolande en 1848 et conseiller municipal en 1860.

⁶ Après son « j'y suis j'y reste ! » à Sébastopol, sa fonction de Gouverneur de l'Algérie en 1864 puis de chef des Versaillais en 1871 qui écrasa la Commune. Il tente un retour à la Monarchie avec son président du Conseil Albert de Broglie

du boulevard Raspail, laissant à sa veuve sans enfant et sera inhumée à Nibelle dans le Loiret.

Flotin. Situé, au nord-est du massif d'Ingrannes, en limite du canton du Frétoy de la forêt domaniale. René de Maulde en deviendra propriétaire en 1881. La Communauté de communes du Beaunois en est le propriétaire depuis 2012 dans le but de faire un terrain d'aventure en forêt.



Figure 4. Flotin actuellement. Photo Gauchy et Thibault

Haut lieu de la vie monacale, au cœur de la Forêt d'Orléans, agé de moins de vingt ans René de Maulde l'a décrite superbement dans un mémoire primé par la Société d'Agriculture d'Orléans au titre du concours de 1868. Ce texte se lit avec délectation, le style invite à savourer les moments parfois drôles de la mission des chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin venus de Sens, qui le créèrent au XII^e siècle et où finalement ils se perdirent...

René de Maulde rapporte les différentes phases de la vie ecclésiastique de Flotin tel que les définit Jacques-Henri Bauchy : la fondation (1169-1200), l'épanouissement (1200-1336), Le pressentiment de la décadence (1336-1444), la longue déchéance (1444-1646). La dernière phase relate « en termes pittoresques, traversées d'anecdotes quelquefois cocasses, la lente agonie (1646-1789) de ce prieuré.

Les études. L'élève de l'École des chartes (1870-1872). Une scolarité commencée à Boiscommun se

poursuit à Paris comme pensionnaire à Notre Dame des Champs, avec son frère Gustave. Il entre à l'École des chartes en 1867 et en sort 2^{ème} sur 6 en 1870 après avoir soutenu sa thèse d'archiviste paléographe avec succès intitulée « *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen âge et à la Renaissance* ».

Il fut reconnu par ses pairs disant de lui « *M. de Maulde était un véritable élève de l'École des chartes ; quelle que fut l'originalité de son esprit, il savait qu'en fait d'histoire la vérité s'établit uniquement sur des textes bien publiés et employés avec critique ; il ne s'est borné à tirer des documents les vérités qu'ils contiennent. Il a publié ces documents eux-mêmes* »⁷.

Après de lui « on était toujours sûr de trouver l'accueil le plus aimable , avec des marques de la plus entière complaisance »⁸.

En 1871 il devient licencié en droit et publie sa thèse qui devient un ouvrage de cinq cent trente-deux pages. C'est un ouvrage sans précédent qui rassemble les références de l'ensemble des documents d'archives, de nombreux récits et des commentaires d'une grande pertinence future pour les historiens et les forestiers puisque les archives de la forêt d'Orléans périrent au cours de deux incendies. L'un suite aux bombardements au cours de la dernière guerre et l'autre quelques années plus tard à la Conservation des Eaux et Forêts.

L'itinéraire du jeune sous-préfet. En quelques sept années, de sous-préfecture en préfecture, René de Maulde plonge dans les réalités et l'histoire de la vie locale de cinq arrondissements de la France métropolitaine.

-1872 Chef de cabinet du Vaucluse le 15 février et de l'Allier le 15 juin, il publie « Notice sur le savant orléanais Jacobus Guilloti » BSAHO

-1873 Promu sous-préfet à Bonneville (74) récemment acquise à la France avec le Comté de Nice après un plébiscite organisé par Napoléon III suite au Traité de Turin de mars 1860 et en échange de l'aide apportée à l'unité Italienne. Tout en s'imprégnant des richesses et des exigences de la montagne, et des coutumes d'Avignon, René de Maulde continue à s'intéresser aux conditions des hommes libres de l'Orléanais. La Savoie transparait comme faisant

⁷ Élie Berger, «René de Maulde » dans la Bibliothèque de l'École des chartes,t.62,1902,P463-465, part p 464

⁸ Élie Berger, «René de Maulde » dans la Bibliothèque de l'École des chartes,t.62,1902,P463-465, part p 465

office de seconde patrie en s'attaquant au « Concordat ou transaction passée entre Amédée VIII et le clergé de Savoie » paru en 1881 ou « Louise de Savoie et François Ier trente ans de Jeunesse (1485-1515) ».

- 1874 En juin le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes le nomme Officier d'Académie, aux Sables d'Olonne.

- 1875 « De la condition des hommes libres dans l'Orléanais du XIIème siècle » BSAHO, qui s'inspire de ses travaux antérieurs et ceux de Maurice Prou sur les chartes de coutume de Lorris.

- 1876 Sous-préfet sur place en juillet, il publie « Projet de règlement pour les guides de montagne » imprimé chez Jacob à Orléans, « Quelques documents relatifs à la condition des hommes libres dans l'Orléanais au Moyen Age, chartes, affranchissements, élections de députés » MSAHO

-1877 sous-préfet à Tournon et à Bernay.

-1878 nommé Secrétaire général des Ardennes le 1^{er} novembre 1878.

-1879 le 4 janvier paraît le décret de sa mise en disponibilité. Il est âgé de 31 ans. La démission de Mac-Mahon du 30 janvier, rend difficile sa position, il publie « Une vieille ville normande, Caudebec en Caux » et « Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XIIème siècle », « Les œuvres complètes de Jean de La Taille de Bondaroy », « De l'Origine des dindons ».

Une œuvre littéraire aux confins de l'histoire et de la diplomatie

René de Maulde publia près d'une trentaine d'ouvrages et de textes qui traduisent aussi les résultats de son travail de chartiste. A côté d'une histoire de Louis XII en 6 tomes, de la vie de différents personnages (Jeanne de France, Pierre de Rohan Gilles de Rais, Jean de la Taille, Louise de Savoie, Jacobus Guilloti, le duc Amédée VIII,) ont été édités différents livres sur la peinture, l'art de vivre, la diplomatie au temps de Machiavel... œuvre particulièrement féconde se révèle originale, fruit d'un travail de grande qualité.

Un essai de calendrier des publications établi au regard de différentes étapes de sa vie sans doute perfectible par des spécialistes :

-1869 « Notes historiques sur l'ancien prieuré de Flotin, dans la forêt d'Orléans »

-1871 « Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen âge et à la Renaissance »

-1881 « Concordat ou transaction passée entre Amédée VIII et le clergé de Savoie. » Ancien texte de droit français.

-1883 « Jeanne de France, duchesse d'Orléans et du Berry (1464-1505) » *Grand prix GOBERT d'histoire de l'Académie française en 1884*

-1885 « Pierre de Rohan, duc de Nemours, dit le Maréchal de Gié » chef de guerre (1451-1513) au temps de Charles VIII et Louis XII, « Anne de France, duchesse de Bourbonnais, et Louis XII ».

-1886 « Les juifs dans l'état français du Saint-Siège au moyen Age ».

-1887 « La mère de Louis XII, Marie de Clèves, duchesse d'Orléans ».

-1888 « Rapport de secrétaire général pour l'année 1887-1888 ». Revue d'histoire diplomatique.

-1889 « Les Origines de la Révolution française au XVIème siècle ». « Histoire de Louis XII » .

-1890 « La conquête du canton du Tessin par les Suisses ». « L'entrevue de Savone 1507 ».

-1892-1893 « La Diplomatie au temps de Machiavel ».

-1895 « Louise de Savoie et François Ier, trente ans de jeunesse (1485-1515) », « Procédures politiques du règne de Louis XII ».

-1896 « Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier »,

« Les Mille et une nuits d'une ambassadrice de Louis XIV »

-1898 « Les femmes de la Renaissance et le féminisme »

-1899 « Un essai d'exposition internationale en 1470 »

-1901 « L'Art de la vie »

-1902 « Saint Gaëtan (1480-1547) »

Après avoir fait ses premières armes dans son Loiret et sa forêt d'Orléans René de Maulde entame une œuvre littéraire qui interpelle en raison des différents thèmes abordés et par le champ des actions entreprises au contact des plus humbles et des plus illustres de ses concitoyens.

Fidèle à l'Orléanais il y puise les premiers éléments de son œuvre d'historien et ceux de son goût à la vie pratique des habitants. Dans « *La condition des hommes libres dans l'Orléanais du XIII^e siècle puis au Moyen Age.* » il met en lumière les particularités des chartes, des affranchissements, des élections des députés. Il écrit les 4 volumes sur Jean de La Taille de Bondaroy, créateur du théâtre classique.

L'attachement littéraire d'Henri-Louis Bauchy pour l'œuvre de René de Maulde vient de leur passion commune pour l'histoire et pour la vie de ses personnages les plus illustres de notre pays. Tous deux nous invitent à découvrir aussi la part d'histoire nationale née de leurs rencontres de proximité. Si Henri-Louis Bauchy privilégiait l'Orléanais au Gâtinais, il s'était aussi interrogé très tôt sur son œuvre qui pouvait contribuer « à élever l'âme de ces deux contrées ». Pour lui « *René de Maulde a consacré des travaux qui demeurent considérables* »

Sa lecture du tome deuxième de l'Histoire de Louis XII le combla puisqu'il y retrouvait le duc d'Orléans, Louis II d'Orléans, futur Louis XII, en 1486, qui introduisait dans sa maison personnelle Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles, compagnon d'armes de de Charles VIII et de Louis XII, « *père du peuple* ». Pour lui « *certaines travaux de René de Maulde montrent combien cet auteur appartenait à tous les temps et notamment au nôtre* » en référence à une biographie de Bernard Quilliet, professeur à l'Université de Paris VIII.

Et de faire état de l'article : « *De l'Origine des dindons* »⁹, transcription d'une lettre conservée à la Bibliothèque nationale, adressée à la régente Anne de Beaujeu par Aymar de Poitiers en 1484 par laquelle il évoque le dindon, fréquemment mentionné dans les textes du XVI^e siècle en tant que coqs et poules d'Inde introduits « *par des jésuites ou des missionnaires, soit à propos du sacre de Charles IX ; soit dans les poulaillers du roi ou des princes* ».

Le fondateur de la Société d'Histoire diplomatique.

« *Ce fut une de ses initiatives les plus fécondes.* ». C'est en ces termes que le duc Albert de Broglie le premier président de la Société d'histoire

diplomatique salue René de Maulde qui en fut aussi l'initiateur et comme l'exprima également Louis Dauge, vice-président de la Société d'Histoire générale et d'Histoire diplomatique en 2002.

À l'âge de 37 ans il se consacre à la création de la Société d'Histoire diplomatique en 1886, toujours vivante. Il lance quarante invitations pour une réunion de travail sur le thème : « *Donner plus de cohésion aux efforts jusqu'alors isolés, de ceux qui écrivent l'histoire diplomatique passée, comme de ceux qui préparent l'histoire diplomatique future : les érudits et les diplomates.* » et se donne comme premier président Albert de Broglie, qui accepte avec un « sourire plutôt sceptique ». René de Maulde est alors considéré comme un des meilleurs spécialistes des XV^e et XVI^e siècle. Ils sont une trentaine de « jeunes gens » à adhérer dont Baral un moment diplomate, qui dirige la *Revue du monde latin*, Albert Vandal, ancien auditeur du Conseil d'État connu pour ses ouvrages sur le XVIII^e finissant.

Avec Jules Grévy, est amorcé le départ des hauts fonctionnaires monarchistes ou mécontents à l'abri de difficultés matériels dont un Marquis de Vogüé qui « *troquait sans trop de regret la direction de l'ambassade de Constantinople pour la vice-présidence de l'association.* »

La *Revue d'Histoire Diplomatique* connaît un rapide succès et René de Maulde se défend de ce qu'elle devienne « *une sorte de conservatoire de nos anciennes gloires diplomatiques* » selon l'expression de Baral. Il souhaite « *qu'entre érudits et diplomates une collaboration s'institue qui élargira l'horizon des uns, enrichira la connaissance documentaire des autres.* » expression publiée dans la Revue.

Le titre 1 des statuts de la Société est rédigé dans ce sens : « *il est fondé à Paris une société sous le nom de Société d'Histoire diplomatique. Elle a pour but l'étude de toutes les questions d'histoire se rattachant aux relations internationales des divers États et plus particulièrement de la France* ». Jusqu'en 1900 « *ses rédacteurs se tinrent au-dessus des querelles partisans et traitèrent des faits internationaux avec objectivité* ».

Les noms des participants à la Société et la diversité des articles de la Revue multiplièrent le

1. Bibliothèque de l'École des Chartes Année 1879 40 pp. 332-334

nombre de correspondants étrangers car elle les tenait informée des recherches scientifiques. Pour son créateur, la revue atteignait le caractère international qu'il souhaitait. Pour Albert de Broglie « *il y voyait un moyen de contribuer « à faire cesser tant de préjugés qui divisent les peuples et qui ne sont dus souvent qu'à des souvenirs dénaturés et exploités par un étroit patriotisme.* »

Du congrès de La Haye à celui de Paris. Mais René de Maulde veut aller plus loin et prend l'initiative d'un congrès international à La Haye en 1898. Au terme de cette réunion, après avoir entendu une cinquantaine de communications, les 150 adhérents de tout pays, fixent le thème de la prochaine rencontre de Paris. En 1900 il créait le premier *Congrès international d'Histoire*, reprenant le vœu de son président : « *établir sur les faits principaux du passé un débat contradictoire entre historiens de toutes les nations* »

Il sera contraint de s'en écarter puisqu'en 1899 il demandait à être « relevé de ses fonctions » pour raison de santé. Sa démission largement justifiée par la fatigue liée la multiplicité des tâches « *n'était pas un vain prétexte* ». Elle était aussi le résultat « *d'une cabale montée contre lui* » par son ami Baral où « *les fouilleurs d'archives prenaient, selon lui, trop de place détrimment des diplomates.* » Ce reproche n'était pas justifié et l'attitude de Baral s'explique plutôt par sa jalousie inspirée par les succès de René de Maulde.

Un homme comblé d'honneur. René de Maulde la Clavière meurt à Paris le 29 mai 1902, dans son domicile du boulevard Raspail, laissant à sa veuve sans enfant. De nombreuses personnalités se réunirent pour un hommage unanime. Au nom de l'École des chartes Félix Bonnet évoqua « *la vie active et originale, éclairée par une imagination brillante et ne mémoire richement ornée d'un goût sûr et délicat et toute entière vouée à la connaissance* ». Quant à Elie Berger, qui prit la parole « *selon la volonté des siens* » il déplora que le véritable fondateur de la Société d'Histoire et Diplomatique ait été « *contraint de se séparer, non, sans amertume « du public sérieux et difficile auquel il s'adressait* ».

Il sera inhumé à Nibelle dans le Loiret. Il avait demandé que soit reproduite sur son cercueil « sa fière devise « *semper espero* »- j'ai toujours espéré.

Son activité pour avoir fait triompher ses idées de paix et de compréhension entre les peuples lui

valurent de nombreuses distinctions et décorations :

- Chevalier de l'Ordre de la couronne d'Italie(1876),
- Deuxième prix de l'Académie des inscriptions (Prix du Baron Gobert)
- Membre correspondant étranger par l'Académie des Sciences hongroises en tant que secrétaire de la Société d'Histoire diplomatique (1889)
- Membre correspondant de l'Académie des Belles-Lettres de Barcelonne (1890),
- de Grand officier de l'Ordre impérial de Medjidié de l'empire Ottoman (1894),
- Officier de l'Ordre impérial de St Sauveur par le roi de Grèce (1895),
- Officier de l'Ordre des St Maurice et Lazare par le roi Umberto 1^{er} d'Italie,
- Officier de l'Ordre de Wasa conféré par le Roi de Suède et de Norvège (1900).

Un historien de la forêt hors du commun.

En laissant aux forestiers, aux historiens, aux aménagistes, aux militants en tout genre pour sauver la terre et les hommes qu'elle supporte l'« *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen âge et à la Renaissance* » est un livre important qui étonne par la diversité des thèmes étudiés à l'image de la complexité de la forêt vivante. L'exploitation des archives de cette période lointaine et tourmentée, initiées par la royauté à la gestion soutenue depuis l'édit de Brunoy de 1346 donne accès dans une première partie aux conditions physiques de la forêt d'Orléans, à ses propriétés forestières ecclésiastiques, aux « bois royaux » et aux causes de sa destruction. Dans une seconde partie sont mises en exergue « De l'influence extérieure des bois ». Influence :

- des bois sur l'élevage des bestiaux,
- des divers usagers (au nombre de 350),
- des bois sur l'industrie agricole et sur les mœurs
- de l'art forestier,
- de la forêt et des bois sur les légendes.

Une troisième partie sur l'administraton intérieure des bois en distinguant :

- des officiers des Eaux et Forêts et de la justice forestière

- de l'administration forestière et de l'aménagement

- de la culture des bois

- de la chasse, de la pêche et du braconnage

En appendice sont donnés des exemples de tire d'usages entre 1187 et 1393.

En annexe sont rassemblés différents points de l'étude pour montrer son ampleur et certains détails qui lui donne une dimension d'intérêt national en constituant le fondement d'édits successifs, d'ordonnances dont celle de Louis XIV dite de Colbert, du code forestier de 1827 et des mesures législatives successives dont la dernière en vue de sa simplification à droit constant.

Il s'agit bien d'un inventaire approfondi fondé sur une étude paléographique des archives dispersées en de nombreux sites qui permet d'appréhender les règles établies, romaines, ou barbares à une époque encore privée d'acquis scientifiques.

Mais ce livre est aussi une opportunité pour décrire les débuts difficiles de la III^e République encore plus industrielle qu'industrielle, où le bois est la source d'énergie sans concurrence. Dans la préface de l'Étude l'auteur fustige tout d'abord les économistes qui "*se sont donné le mot pour prêcher la destruction des bois, reste des temps barbares*"; puis "*les administrateurs de deniers publics*" qui "*ont réclamé l'anéantissement des grandes forêts de l'Etat*" et enfin les historiens qui croient « *avoir tout dit pour caractériser une époque lointaine quand il a proclamé que des bois déserts couvraient tout le pays.* »

Dans notre pays la sylviculture et la physique des bois ont été l'affaire du Siècle des lumières. Un enfant du pays de Pithiviers, Henry-louis Duhamel du Monceau¹⁰, Inspecteur général de la Marine, un encyclopédiste a précédé la révolution ouverte par les travaux de Claude Bernard pour rendre la forêt plus productive, plus en accord avec l'homme. Cet homme promis que l'on ne rencontre jamais ! capable de

¹⁰ Henry-louis Duhamel du Monceau qui consacra une grande partie de ses recherches et de ses œuvres à l'agriculture et à la forêt, bénéficiant notamment de l'arrivée du microscope, des travaux de l'anglais Tull sur l'agriculture et des échanges entre académies.

¹¹ Cette conférence repose notamment sur deux œuvres : « Notes historiques sur l'ancien prieuré de Flotin, dans la forêt d'Orléans » par René de Maulde,

contenir sa demande – y compris sa démographie – tout en multipliant et en répartissant justement l'offre.

Sauf, celui qui vit toujours en forêt amazonienne qui a peut-être saisi la chance d'y rester.

Conclusions

Pierre Bonnaire

Membre titulaire

Académie Agriculture Sciences Belles-Lettres
et Arts

Conférence¹¹ zoom du jeudi 6 mai 2021

élève de l'École des Chartes ; Mémoire couronné par la Société, à son concours de 1868. Mémoires de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts. Tome onzième, pages 79 à 150 – 4^e Série des travaux de la Société, 42^e volume de la collection, Orléans, Imprimerie d'Émile Puget et Cie, rue vieille Poterie, 9, 1868.

Annexe

"L'étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen âge et à la Renaissance »

Une œuvre de René de Maulde au service de la forêt, celle d'Orléans et les autres.

Cette annexe est la reproduction d'une étude faite à partir du livre de RDM qui peut donner la dimension du livre. Il était impossible d'en aborder tout ou partie de la consistance dans la conférence qui était consacrée à la biographie et la bibliographie de son auteur .

La forêt d'Orléans n'est pas une part dévolue à sa vie professionnelle, mais elle n'en demeure pas moins l'objet d'un travail et d'une réflexion majeure pour quiconque veut comprendre son influence sur la pensée et les pratiques forestière française. P.B.

Un livre original, Cette étude approfondie des archives de la forêt d'Orléans publiée avec l'arrivée de la III^e République est une œuvre hors du commun.

Étonnant par la diversité des thèmes choisis d'une période tourmentée et peu encline au respect des règles de droit de l'époque par des seigneurs et des usagers soucieux d'accroître ou d'abonder leurs richesses matérielles au mépris de la permanence de l'état boisé. Ces règles établies émanent pour l'essentiel du droit romain et des usages pratiqués avec l'arrivée des barbares et en l'absence d'acquis scientifiques.

La sylviculture et la physique des bois seront davantage l'affaire du Siècle des lumières. Un enfant du pays de Pithiviers, Henry-louis Duhamel du Monceau, Inspecteur général de la Marne, un encyclopédiste consacra aussi une grande partie de ses recherches et de ses œuvres au bois, à l'agriculture, à la forêt, aux sciences et à de nombreux phénomènes bénéficiant de l'arrivée du microscope et des échanges entre académies.

Cette étude est la thèse de René de Maulde soutenue à 22 ans devant ses professeurs de l'École des chartes qui lui délivreront son diplôme d'archiviste paléographe. Elle est distinguée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres par la seconde mention au concours des Antiquités nationales. Elle fut très

vite saluée et reconnue par de nombreux journalistes et érudits.

Original et exceptionnel par l'abondance des données et la richesse des commentaires, le livre de René de Maulde de 532 pages présentées en 1870 tient en haleine le lecteur malgré des passages en latin ou non. De cet ouvrage transparait une « érudition sans pitié », comme la qualifie dès sa sortie le journaliste de l'Union.

Une forêt à une période charnière

Cette étude sans précédent est le résultat d'un travail d'archive, enrichi de faits historiques et littéraires pour comprendre l'évolution des règles de gestion forestière définies à plus ou moins long terme. C'est un panorama complet sur la vie de la forêt à l'aube d'une révolution de ses principes de gestion fondés sur des aménagements successifs visant à installer la futaie régulière en substitution aux régimes de taillis et de taillis sous futaie moins rémunérateurs et dont nous récoltons les fruits aujourd'hui. La forêt d'Orléans n'a jamais été aussi étendue, aussi riche en capital sur pied prometteur d'une biodiversité dont la richesse et la stabilité seraient sans précédent.

Cette synthèse est aussi utile à la découverte et à la compréhension des nombreux aspects de la vie et des mœurs des tréfonciers qui à partir de 1870 sont à la recherche de la mise en valeur des richesses stationnelles. La forêt doit désormais s'autofinancer, au prix d'une gestion raisonnée instillée par une administration forestière conquérante et en complément des sacrifices d'une population laborieuse aux conditions d'existence ingrate.

La forêt d'Orléans est loin d'être un Eldorado même s'il est à cette heure un gisement d'énergie sans concurrence, un territoire de chasse d'excellence et un élément clé d'aménagement de territoire. Elle est aussi considérée comme une réserve de terre potentiellement vouées à l'agriculture à l'heure où les forestiers de l'Etat auront maille à partir pour entreprendre deux grands chantiers qui marqueront jusqu'à aujourd'hui encore la conversion des taillis en futaie et la transformation des parties les plus pauvres en bois d'avenir et les vagues au moyen de reboisement et de boisement pour satisfaire

« une faim de bois » exprimée dès le XVII^e siècle .

En 1789 un forestier, cher à René de Maulde, Plinguet, Ingénieur de SAS le duc d'Orléans, auteur du *Traité d'aménagement des forêts d'Orléans et de Montargis* (1789), décrit la forêt d'Orléans comme une *"contrée humide ou noyée, dans un pays affreux, malsain, malheureux, où l'on ne trouve nulle part les moindres commodités, ... où l'on respire un air méphitique et d'où l'on rapporte le plus souvent des maladies"*. Et pourtant cet enfer exerçait un pouvoir d'attraction fort sur de nombreux riverains et autres populations venues d'ailleurs pour en récolter les fruits et les services.

Tous les lecteurs de l'ouvrage ou presque sont impressionnés par la somme des références et des sources consultées par l'auteur qui donnent un éclairage fort sur le rôle de la forêt pourvoyeuse de l'économie locale, sur la sociologie de toute une région et sur les règles des usages progressivement façonnées au gré des arbitrages et des jurisprudences rendues. A cette heure n'ont de cesse les luttes entre les populations locales en mal de ressources nourricières ou utilitaires et les détenteurs de droits institutionnalisés par le pouvoir central royal ou celui des communautés religieuses particulièrement nombreuses .

De cette opposition naîtront des droits d'usages âprement arrachés par les populations aux tréfonciers qui se défendent dans un combat sourd et incessant qui progressivement infléchira l'autorité centrale tout en les alertant sur leurs devoirs pour sauvegarder la pérennité de la forêt refuge et nourricière.

Les forestiers, dépossédés de leurs archives, depuis la moitié du XX^{ÈME} siècle pour cause de guerre et d'incendies ont grâce à cette thèse, la chance d'avoir à portée de main une trace ultime de l'histoire originelle de l'état actuel des forêts de Montargis, d'Orléans et d'ailleurs du duché d'Orléans. Ils disposent d'un bilan de cinq siècles des politiques forestières qui se sont succédé dans le Loiret. Il s'agit aussi de prendre possession des caractéristiques de la pensée forestière française dont les législateurs successifs s'empareront pour constituer plus tard le code forestier qui verra le jour en 1827 puis remanié et toujours d'actualité.

Tous les textes publiés après la Renaissance sont empreints des règles qui ont pris forme à cette époque. Les édits et ordonnances dont celle dite de Colbert publiée en 1669, le Code forestier, édifices juridiques d'une valeur incomparable, ont leur racines dans les textes rapportés par René de Maulde jusques y compris la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, approuvée à l'unanimité par les deux Assemblées pour conforter la vocation multifonctionnelle des forêts, leur gestion durable à l'échelle de notre planète pour une politique conjuguant écologie et production .

C'est dans ce contexte que nous avons pris possession du livre de René de Maulde qui, à bien des égards, se présente tel un traité du régime forestier, des droits d'usage, de l'organisation des Eaux et Forêts, de l'aménagement des forêts et bien d'autres choses encore capables d'exciter la curiosité ou susciter la critique de nombreux lecteurs depuis le terme de la guerre de 1870 jusqu'à nos jours.

Des réactions exprimées aux réflexions suscitées.

En 1870, au lendemain de la défaite, physiocrates, économistes, journalistes du monde rural ou littéraire trouvent dans la thèse de René de Mauide des appréciations et des éléments de réflexion utiles aux débats d'actualité : défrichement, héritages culturels, sources de connaissances...

Contrairement à d'autres parties prenantes **les forestiers n'ont pas fait connaître leurs réactions**. Il est peu vraisemblable que l'expertise à laquelle l'auteur se livre sur les Grands Maître des Eaux et Forêts, en soit la cause, même si à la page 377 l'auteur estime que « la plus grande tentation des officiers forestiers résidait dans la corruption » suivie d'une assertion pour très vite corriger cette réputation en ces mots : « Si quelques-uns ont succombé, beaucoup ont résisté aux tentations des plus puissantes ». En ce dernier tiers du XIX^{ÈME}, les forestiers se parent des habits de spécialistes de l'équipement du territoire engagés depuis le Second Empire (au cours duquel furent boisés de 2 millions d'hectares). Ils se distinguent de leurs prédécesseurs sur qui pouvait planer le doute.

La très sérieuse et toujours actuelle¹² Revue des Eaux et Forêts de mars 1872 rend hommage à l'auteur qui au prix "de recherches laborieuses" révèle des documents dépassant l'intérêt local, sensibilise le lecteur aux conséquences funestes des défrichements (rappelons qu'il aura fallu attendre 1859 pour que la réglementation prévue dès 1827 soit enfin applicable aux défrichements) et « mérite déjà l'attention bienveillante des forestiers ».

Cette invitation condescendante n'est pas pour autant une maladresse. Il est plus vraisemblable que le rédacteur de la note ait tout simplement passé un peu vite sur un livre à une époque où les forestiers sont aux prises avec les ravages des catastrophes naturelles celles à répétition en montagne et sur les littoraux et avec les conséquences humaines et administratives de la guerre. L'annexion des joyaux forestiers d'Alsace et de Lorraine par les Prussiens avait aussi pour conséquence de décapiter l'administration.

La lutte est engagée contre l'érosion torrentielle qui ravage les sols et les villages et pour fixer les dunes. Ces deux missions nouvelles confiées par la loi aux forestiers dans le cadre de la forêt élément du territoire, s'ajoutent à la réparation des erreurs des actions passées destructrices de la forêt décapitalisée sinon épuisée par les récoltes de bois pour les besoins individuels et industriels en matière d'énergie et de matière premières.

Une consultation des circulaires de l'administration forestière, entre 1865 et 1875 révèle l'effervescence qui règne dans les structures modernisées suite à la guerre. Un programme ambitieux d'aménagement des forêts publiques orientées vers l'accroissement de leur capital producteur et une meilleure mobilisation de ressource est engagé. Le thème récurrent de cette fin de siècle et pour longtemps encore est « la faim de bois » des sociétés en pleine expansion industrielle. Un siècle et demi plus tard nous savons que l'effort a porté ses fruits au point que la forêt française est aujourd'hui sous exploitée. Pour combien de temps depuis les accords de Kyoto?

Ainsi, le décalage d'appréciation du porte-parole des forestiers n'aura été que d'un instant

si on en juge par les références faites à l'ouvrage depuis lors. En effet les données précises et détaillées d'archives affichées par René de Maulde aident à mesurer l'impact historique du travail de l'administration sur la consistance de la forêt d'Orléans et à comprendre mieux son rôle dans la vie des territoires liée aux rapports de forces entre agriculteurs et forestiers succédant à celui entre possédants et démunis et plus tard entre les exigences de la production et les impératifs de la préservation de l'environnement.

D'autres réactions enthousiastes

A la lumière des documents consultés, les réactions littéraires ou journalistiques à « L'étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen âge et à la Renaissance » éclairent le champ, l'originalité, et les implications de l'ouvrage dans le contexte de la vie rurale après 1850.

C'est ainsi que Henri Pigeonneau dans « L'instruction Publique » du 1er octobre 1872 fait partager son enthousiasme pour un livre « *qui apporte plus que le titre ne promet !sans conjectures hasardées et assertions qui ne s'appuient sur le texte.... le Moyen âge en déshabillé... se révélant à nous par mille petits détails et incidents qui font la vie intime de la forêt, d'une époque, d'une société* ». Le critique souligne aussi le désastre de la Guerre de Cent ans, les conséquences de la charte de 1445 et la dépopulation de Marigny les Usages....

Dans le journal de l'Univers du 30 juillet 1872, Arthur LOTH estime lui aussi « qu'il s'agit bien plus que d'une étude juridique sur l'état et l'administration des forêts », celles-ci ont **"une histoire particulière qui touche de près l'histoire générale des peuples"** en énumérant alors leurs caractéristiques, leurs richesses matérielles indispensables au confort et aux stratégies de l'homme et des populations, bref « ce livre apprend l'Histoire ».

« Le journal des savants » de décembre 1871 met l'accent sur le travail approfondi, les études et les documents inédits qui lui permettent d'écrire *"que l'Orléanais a peu changé depuis l'époque gallo-romaine" et qu'il s'agit là "du fruit d'une érudition aussi consciencieuse que sûre"*,

¹² Revue forestière française aujourd'hui.

d'un savoir solide et de la connaissance poussée des institutions.

En octobre 1872, Auguste Longnon relève quelques erreurs, **et regrette l'absence d'index** tout en encourageant, plus encore, les non-spécialistes ou les étrangers à l'Orléanais, à lire l'ouvrage.

Il résume les différents sujets de la thèse et souligne son intérêt porté plus spécialement à sa lecture sur l'influence des bois sur l'industrie, sur les vignobles, les essaims d'abeilles etc. et les populations industrielles, riveraines ou lointaines (charbonniers, huchiers, charrons, charpentiers, tonneliers, potiers etc....), leur essor étant dépendant des conditions d'établissement en forêt au moyen d'une faible redevance. Il invite les lecteurs à découvrir les poésies et les poètes qui ont puisé leur inspiration dans la forêt d'Orléans.

A ces critiques s'ajoutent celle parue dans "LE FRANÇAIS" qui compare de Maulde à Alfred Maury, membre de l'Institut, directeur général des Archives, auteur du livre remarquable "*Des Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*" qui milite pour « *élever la sylviculture au niveau des autres sciences* », considérant « *que ce livre est l'œuvre d'un poète autant que d'un érudit* ».

Les commentaires exprimés dans "LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE" du 1^{er} mars 1872 sont tout aussi élogieux, d'aucuns estimant que « *cet ouvrage est un véritable monument historique* ».

"LE MESSAGER DE L'ALLIER" relatant le rapport présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres par M. de Longperier dans lequel il considère que la thèse de de Maulde « *fait le plus grand honneur à son auteur qui, très jeune encore, a su déjà acquérir une érudition solide et une sûreté de méthode qui en accroît l'efficacité.* »

Pour terminer ce florilège "Au Courrier du Loiret" du 24 décembre 1871 fait remarquer que l'Étude de René de Maulde « *s'appuie sur un nombre immense d'actes inédits* » d'où il est possible de dégager diverses considérations sur :

- le défrichement, les droits d'usages,
- la conduite de l'aménagement de la forêt, dans le cadre d'une organisation judiciaire et administrative adaptée « *dès le XII^{ème} siècle à une foule de propriétaires, soumis au régime forestier, leur interdisant le défrichement après une période où il s'est*

étendu par l'intermédiaire des couvents qui ont créés « plusieurs de nos plaines fertiles » ;

- les droits d'usage « *matière encore inexplorée et dans laquelle les auteurs spéciaux ont commis de bien grossières erreurs* ».

Tout en se rappelant le rôle de l'Etat qui n'a de cesse de restreindre les droits des citoyens, le journaliste invite les maires et les particuliers à *examiner la liste des droits d'usage contenue dans l'ouvrage, « avant que ne leur soit opposée la prescription de leurs droits ».*

Enfin après avoir commenté les différentes parties de l'ouvrage le lecteur est invité à considérer cet ouvrage, "*l'un des plus importants assurément qui ait paru sur l'histoire de notre pays*".

Ces commentaires unanimes ont confirmé la qualité de l'œuvre qui ne peut que s'amplifier avec le temps. Cette étude magistrale a fait date. Elle s'installe dans l'inventaire des sources du droit forestier et de l'histoire du peuple français bien au-delà de la forêt d'Orléans. Elle nous rappelle une époque où **chacun lutte sur le front de la misère et souvent davantage encore contre ceux qui veulent l'exploiter au mépris de la loi que des hommes dévoués aux institutions ont pour mission de faire respecter et d'appliquer.**

Un ouvrage d'actualité, détaillé, difficile à résumer, une préface mobilisatrice

Dans la préface l'auteur fustige tout d'abord les économistes qui "*se sont donné le mot pour prêcher la destruction des bois, reste des temps barbares*"; puis "*les administrateurs de deniers publics*" qui "*ont réclamé l'anéantissement des grandes forêts de l'Etat*" et enfin les historiens qui croient « *avoir tout dit pour caractériser une époque lointaine quand il a proclamé que des bois déserts couvraient tout le pays.*

Cette personnalisation catégorielle traduit sans doute un élan, une fougue particulière du jeune auteur qui tente d'expliquer :

- le périmètre des propriétés forestières,
- l'apport aux populations en conséquence des contraintes juridiques qu'elles supportent ou « *l'influence inspiratrice sur l'esprit de l'homme la forêt d'Orléans*".

Pour lui, il faut faire savoir que la forêt présente porte le sceau du passé en sachant faire "*abstraction des siècles : la chronique du passé n'est que le commentaire du présent*".

Le fil conducteur de l'étude est bien de retracer les influences successives de l'homme sur la forêt tour à tour cénobite au XII^{ème} siècle, guerrier, aménageur, chasseur, artiste ou artisan, qui peut demeurer fort et organisé grâce à *"une administration soigneuse sans égoïsme"*.

L'ouvrage est composé de trois parties et un appendice. La première partie apporte des explications fortes intéressantes sur la géométrie et la physique de la forêt d'Orléans.

La première partie porte sur la topographie de l'orléanais qui conduit, preuves toponymiques à l'appui, à réfuter le "système Lemaire et de Dom Morin" celui-ci, auteur d'"Histoire du Gastinois" qui milite en faveur de la continuité des massifs de Fontainebleau, Montargis et Orléans. En réalité *le Gâtinais était, une région défrichée dès l'époque barbare et gallo-romaine*. Les forêts d'Orléans et du Gâtinais constituaient une mosaïque. La partie centrale et compacte de la forêt d'Orléans doit sa persistance à travers les siècles à un régime forestier imposé aux différents types de propriétaires.

Un patrimoine millénaire à géométrie constante ?

Plus essentielle encore est la recherche effectuée pour connaître les propriétaires successifs des bois et forêts et les droits de gruerie et grairie, véritable pierre angulaire des comportements des tréfonciers et du pouvoir central. Parmi les principaux les établissements religieux propriétaires de forêts celles qui se trouvaient *"dans la main vivifiante de l'Abbaye de Fleury-Saint-Benoît"* étaient mis en valeur dans les pays de Lorris, à Châtenoy et à Bouzy au moyen de ses "mairies". Les bois royaux et de gruerie constituent la plus grande partie de la forêt d'Orléans.

-1543 : premier arpentage connu, exécuté à la demande du Duc Charles d'Orléans.

Il est suivi par celui commandé e

-1552 par Adrien de L'Hopital.

-1716 la forêt est bornée ; 1544 bornes sont prévues. Dans son ouvrage DOMET précise que la surface est alors de 76 010 arpents (environ 38 000 Ha), sachant qu'un édit de 1719 tentera en vain de réunir à la forêt les aliénations successives des "vagues" qui ont porté sur 11424 arpents entre 1553 à 1601.

-1789 les biens domaniaux couvrent 79 750 arpents dont 32 750 furent propriété du clergé.

Les divisions de la forêt prennent naissance avec les châtelainies, appelées « baillies » au XIII^{ème} siècle puis « gardes ». La Bussières et Montpipeau en font partie à partir du XIV^{ème} *« Cette division ne répond à aucune idée forestière »*. Les gardes se subdivisèrent en un nombre "très considérable" de "climats" tirant leur nom de la coutume, d'un fait ou du nom du tréfoncier, le marché immobilier a aussi contribué à une identification des territoires, chaque fois que les rois en ont acheté, les particuliers en ont donné, principalement aux propriétaires religieux.

L'origine du nom de la forêt d'Orléans. Ce fut d'abord la forêt des Leudes (Leodica sylva), la forêt commune aux hommes libres (Leudica capitulaire de 854, puis Leodica sylva au X^{ème} siècle, Legium au XI^{ème}, Logium au XII^{ème}, foresta lagii). Paul Domet quelques années plus tard estimera cependant que cette justification n'est pas entièrement prouvée.

Les causes de destruction des bois. L'analyse de l'auteur **apporte** au lecteur des informations sur le rôle des facteurs climatiques - du froid essentiellement-, de la foudre, des interventions irraisonnables des hommes soit directement soit par l'intermédiaire des animaux : la trilogie funeste incendies, pâturages, défrichement. C'est aussi l'explication de la genèse des "vagues" définis comme *"des landes, dépouillées de leur végétation forestière"* que remplacent *"des plantes que la Providence fait germer"*. Enfin on retiendra le statut particulier des "hôtes", propre à la forêt d'Orléans placés sous la main des moines défricheurs, jouissant d'une condition particulière, intermédiaire entre la liberté et le servage.

La seconde partie traite de l'influence extérieure des bois en s'arrêtant essentiellement sur la problématique **des droits d'usage** sur le plan juridique, historique et politique, sur la liste des 350 usagers. Nous y reviendrons avec plus de détails. Cet attachement de l'homme à la forêt se retrouve dans l'étude faite des **influences de la forêt, sur les industries, les mœurs les légendes et enfin l'art sous toutes ses formes d'expression.**

La troisième partie est consacrée **l'organisation progressive de la profession de forestier.** Des officiers ordinaires aux Grands Maîtres des Eaux et Forêts en charge de la

réglementation aux effets rémunérateurs, puis en s'arrêtant sur le rôle des sergents ; des arpenteurs, des enquêteurs et des Réformateurs l'organisation forestière est présentée sous forme d'une administration en évolution permanente. Cette partie fait place à l'aménagement des forêts et des étangs, et des actes de sylviculture. Enfin la chasse, la pêche et le braconnage ont été suffisamment étudiés pour retrouver tous les fondements du droit actuel concernant ces disciplines.

L'appendice est constitué de dix documents dont quatre ont été traduits à ma demande par Monsieur Dominique Iogna-Prat directeur de recherche au CNRS :

-d'une charruée de bois pour permettre aux pauvres de se chauffer Philippe II Auguste, 1187°)

-des moines de Ferrières de disposer du bois nécessaire pour le chauffage et la construction, Philippe IV le Bel, 1310

-du prieuré de Châteauneuf, concède l'usage du bois sec et du bois, Philippe IV le BEL, 1313,

-le quatrième (Charles IV le Bel, 1322) pour Flotin est le plus original ; il s'agit d'une demande renoncement à usage jadis concédé (bois sec, bois vert et « entresec ») et dont on note qu'à terme il risque d'entraîner le recul de l'espace boisé ; à la place, le roi concède deux charruées de bois vert, une semaine au choix, dans la forêt de Vitry. C'est semble-t-il un des premiers documents où l'on parle d'entresec.

L'apport de l'étude à une meilleure connaissance historique de la forêt

Suite à la lecture du livre, les forestiers peuvent oser un rapprochement avec un autre grand personnage fondateur de la science forestière à quelques lieues du domaine de Flotin. Comme Henry-Louis Duhamel du Monceau domicilié à Vrigny, nous y avait habitués, cent ans plutôt, pour la sylviculture et l'économie du bois fondées sur l'expérimentation et les méthodes scientifiques.

René de Maulde, preuve à l'appui, nous aide à **en finir aussi avec des vieilles fausses idées**. Il en est ainsi sur l'origine historique et géographique des forêts de Montargis en refusant les théories de Dom Morin ou sur le château du Hallier en réfutant les hypothèses de

Loiseleur, érudit orléanais comme il en fût, tout comme Duhamel du Monceau qui permit d'apprécier à sa juste valeur, *l'influence de la lune lors de l'abattage des arbres ou de l'eau douce ou salée lors de la conservation de la qualité technique des bois*.

L'histoire des forêts, comme chacun le sait, est aussi fidèlement écrite ou transcrite jusque dans le cœur des grands arbres et leur environnement naturel. Près d'un siècle et demi après la parution de l'étude de Maulde, les forestiers, sont tentés d'apporter leur témoignage sur la constitution et la qualité des forêts de cette époque et antérieurement, en interprétant les réalités de la forêt d'aujourd'hui.

Des documents techniques existent encore à l'ONF, nous y reviendrons en évoquant les aménagements de la forêt domaniale successifs et leurs acquis depuis celui rédigé en 1873 pour le massif de Lorris par l'Inspecteur des Eaux et Forêts Joubaire une des pierres de l'édifice du continuum de l'action des forestiers.

Sans doute, l'auteur, archiviste, historien, homme de lettres et de droit n'apporte pas aux forestiers de données dendrologiques globales quantifiées permettant de comparer la richesse de la forêt médiévale ou des temps modernes à celle gérée en 1870. Ce n'est pas le cas, en revanche, en ce qui concerne le prix des amendes, des transactions foncières, des ventes de produits et des services de la forêt.

A cette date l'état des territoires et de l'administration n'était pas l'objet de l'étude. Toutefois les forestiers d'aujourd'hui en l'absence de commentaires, sur les réalités de l'époque s'interrogent sur ce silence qui pourrait traduire l'absence de contact entre l'auteur et le corps forestier en exercice. Rappelons que, désormais ces agents au service de l'Etat relèvent du ministère des finances et non plus de la Justice jusqu'à la Révolution et qu'ils rejoindront celui de l'Agriculture et du Commerce le 15 décembre 1877.

Les spéculations sur l'état et la gestion de la forêt au cours du Moyen Age jusqu'à la révolution de 1789 invitent à avoir recours aux travaux d'Albert Plinguet, comme René de Maulde y engage. D'une rare qualité technique et qui le demeure, leurs investigations nous aident brillamment à **comprendre le spectacle de la forêt d'aujourd'hui** et à découvrir le patrimoine culturel forestier de l'Orléanais et du Gâtinais qui, somme toute, se révèle considérable pour la

région, pour notre pays et pour l'Europe si on se réfère à la mise en œuvre de ses directives de 1996.

- *L'origine des paysages forestiers d'aujourd'hui*

Parmi les nombreuses questions posées, celle de l'histoire de l'emprise territoriale de la forêt est intéressante. Les indications données par sur la réduction de la partie boisée portent davantage liée à sa vulnérabilité à la dent des bêtes aumailles (bovidés) qu'au René de Maulde x défrichements intempestifs qui donneront naissances aux « vagues ». Cette amputation se reconnaît encore aujourd'hui et nous aide à comprendre les paysages forestiers.

Les déprédations des animaux des usagers

Sur près de **10 000 ha des « vagues »** vont progressivement s'installer. Ces espaces vides d'arbres, livrés à la lande de bruyère et de genêt, sont combustibles, et traduisent un véritable **renoncement à la forêt**. L'impuissance des hommes prendra fin plus tard, lorsque les « vagues » deviendront des champs ouverts à l'introduction des pins semés et plantés pour fournir de la gemme et des bois de mines qui font défaut.

Contrairement aux réticences des populations connues au cours de la seconde moitié du XXe siècle, au bénéfice des actions du FFN en faveur des résineux, ces reboisements massifs furent accueillis avec satisfaction par les populations qui considéraient que l'épuisement des sols était la réelle cause de la disparition de la forêt. Pour elles, l'introduction de conifères reposerait les sols avant de les rendre aux feuillus un siècle après. Depuis lors les conifères ont essaimé, jusque sous les hautes futaies et sous les taillis. C'est ainsi que la plus grande forêt domaniale de France et celle de ses propriétaires riverains ou conjoints nous livrent depuis lors, des paysages aux teintes variées, les couleurs vertes et bientôt dorées des cimes des conifères et des feuillus se mélangent à celles des houppiers des pins sylvestres perchés sur les troncs de couleur

saumonée. Voilà ce qui les rend aussi, si attachants tout au long de l'année.

Le patrimoine des tréfonciers

Les 5 cartes de Fleury, répartissent les forêts en 5 gardes auxquelles s'ajoutent celles à l'ouest de la route de Paris, celles de Joyas et Goumas, aujourd'hui en grande partie disparue pour cause de terre à blé et autres spéculations à la gloire de la haute technicité de l'agriculture française :

Chaumontois : 9 000ha ; Vitry : 6 685ha ; Milieu : 6 730ha ; Neuville : 11 050ha ; Courcy : 10 077 ha

Tréfonds de la garde de Neuville : 41 forêts pour 6408 arpents (roi : 7082 arpents) d'après Vauclain et ventilation par Sergenterie Tréfonds de la garde de Courcy : 19 forêts pour 10 340 arpents (roi : 6900 arpents).

*La forêt ecclésiastique*¹³

La plus grande partie de la forêt d'Orléans appartient aux communautés religieuses qui sont aussi les seuls lieux où est prodigué un enseignement aux populations reconnaissantes. Leur apanage n'était pas de domaine de main morte mais un territoire « de mise en culture régulière et raisonnée ». La forêt, située en en dehors était en quelque sorte une sorte de réserve foncière vouée à l'agriculture où seul le droit de chasse intéresse le Roi.

Abbaye de Fleury ST Benoit : 7857 arpents soit 3919ha

Chapître de Sainte Croix : 12 300 arpents ou 6 150 ha

L'abbaye de St Euverte : 1091 arpents ou 546ha
Voir aussi les abbayes de Micy (?) ; La Cour-Dieu (2899 arpents ou 1449ha)

Les templiers d'Orléans 1290 a, Couvent des voisines à Bucy 2487 a, La Ste chapelle de Paris 965 a, Hôtel Dieu 1062a, Prieuré d'Ambert ? religieux de Vendôme 3000 a, La Commanderie d'Étampes 300 a, le Prieuré de Flotin 134 a, St Aignan, St Veiran Jargeau, Chapitre de Chartres et une liste d'établissements religieux et charitables.

¹³ Cf la Thèse de C THION de 2004, dont André Corvol est le professeur présentent des tableaux précisant l'implantations de la forêt royale, des autres propriétaires tréfonciers et des vagues

Les racines juridiques de la gestion durable

Un autre exemple réside dans les acquis de la jurisprudence ébauchée jour après jour, siècle après siècle qui vont servir de bases aux déclinaisons actuelles du droit civil ou pénal relevant des codes portant sur la forêt, l'eau, l'espace rural, le monde vivant et l'environnement.

Il en est ainsi du code forestier en matière de régime forestier applicable aux différents propriétaires, de bornage, de défrichement, de forêts de protection, de cantonnement des droits d'usages, du régime des produits non ligneux dont l'importance relative dans l'économie forestière est de plus en plus avérée même si elle diffère des motivations originelles. Le parcellaire de forêts, le tracé des routes, les distances de construction des habitations, des fours, des scieries vont en découler pendant des lustres.

Ces dispositions sont complétées par celles rendues utiles et nécessaire à la préservation d'un capital et d'un patrimoine devenu encore plus inestimable en raison des aménités qu'ils recèlent pour la vie et la survie de la planète si ce n'est pas de l'humanité dont il s'agit.

Autres documents associés à l'ouvrage forestier de René de Maulde

Les incitations à la gestion durable (ou soutenable) des forêts, traduites aujourd'hui par les législateurs de nombreux pays pour améliorer les rapports entre l'homme et la forêt ou approfondir la connaissance de l'héritage sont déjà, pour l'essentiel, dans la thèse de Maulde.

L'histoire de « *la forêt d'Orléans la plus étendue et la plus complexe du royaume* » comme l'a si bien qualifiée Plinguet est aussi l'histoire des hommes qui l'ont façonnée, vaille que vaille, du début du deuxième millénaire jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle.

En réalité, sauf à pécher par ignorance, d'autres auteurs ont livré des ouvrages capables de répondre à la curiosité de tous ceux qui se passionnent pour la forêt. Au premier rang figurent les forestiers qui ont ou auront l'honneur de servir à quelque niveau que ce soit les Forêt d'Orléans, de Montargis, outre du Hamel du Monceau et Plinguet déjà cités, Paul Domet a rédigé une « Histoire de la forêt

d'Orléans » en 1892 alors que Huffel enseignait pendant 37 ans l'histoire et l'économie forestière des forêts françaises », passionnant, comme l'est aujourd'hui le livre portant le même titre, du même auteur et de deux forestiers contemporains : Jean-Marie Ballu et Georges-André Morin .

En 1992 Jacques-Henri Bauchy (photo power point) est l'auteur de deux ouvrages l'« Histoire de la forêt d'Orléans. Forêt des libertés » paru en 1983, puis en 2004 « Histoires extraordinaires de la forêt d'Orléans.

Bernard Kalahora publie en 1984 « L'orléanais central : de l'autonomie à l'anomie. Une recherche en cours sur l'insertion de la forêt dans l'espace rural ».

Enfin la thèse de Catherine Thion en 2004 « La forêt d'Orléans, une forêt paysanne-Histoire des relations entre un espace et des communautés riveraines (1671-1789) » met l'accent sur la vie comparée des différents acteurs professionnels de l'époque

Une appréciation objective de la gestion forestière est-elle possible ?

Aujourd'hui, les conflits entre différentes minorités et les formes diverses de pouvoirs, sur le thème de la forêt, ne sont ni du même ordre ni de même nature, mais l'étude autorise à penser à tout l'intérêt que les partis opposés trouveraient à se donner le temps nécessaire pour s'y référer. Par exemple, les discussions voire les affrontements sur l'évolution des stratégies utiles à la gestion durable des forêts qui révèlent le décalage entre la pensée qui intègre le "pas de temps forestier" et celle qui feint de l'ignorer ou qui l'oublie.

C'est pourquoi beaucoup de présentations de la forêt par les médias trahissent l'absence de références culturelles en conséquence des objectifs à défendre. Il ne suffit pas de dire ou d'écrire que la forêt est « citoyenne » pour faire oublier la nocivité des formules toutes faites au profit d'amalgames, outils de la perversion. La forêt tropicale n'est pas la forêt tempérée, la non-gestion d'une forêt n'est pas un passeport pour une biodiversité maximale et éternelle, la forêt productive n'est pas l'antivaleur de la forêt nature etc....

En effet **rien ne serait plus injuste que de condamner sans nuance les forestiers et**

ceux de l'Etat notamment. Certains tentent de le faire oubliant que ces forestiers en général passionnés de nature et humbles devant ses phénomènes, sont **les acteurs d'une pièce écrite par d'autres deux ou trois siècles plutôt.**

Rappelons-nous ces époques où le bois est la seule ressource énergétique domestique et industrielle, où le défrichement est insuffisant pour faire vivre des populations à la démographie déséquilibrée, où encore plus récemment, en 1945, la seule filière de production industrielle de papier, est celle des fibres longues des conifères ou résineux.

C'est ainsi que le Fonds forestier national est créé en 1946. Cette institution donne à notre pays les outils techniques et les moyens financiers pour accroître la capacité de production de bois et de papier nécessaire et préalable à l'indépendance de la presse. Les forestiers ont souvent fait jusqu'à l'impossible et bien au-delà des frontières de l'hexagone, pour répondre aux exigences nées des contradictions entre les nécessités du court terme et les impératifs du long terme, s'inspirant aussi, à tout moment des recommandations exprimées dans la préface du livre de Maulde où il écrit que "**la guerre aux bois est la formule dernière de la civilisation**".

Le régime forestier de la forêt d'Orléans

RDM nous fait vivre la genèse du régime forestier tel que nous le connaissons depuis un siècle et ses évolutions. Le régime forestier appliqué aux forêts est l'ensemble des règles techniques, juridiques et administratives qui vont décider des rapports du gestionnaire et de la collectivité sur la forêt. Il va se traduire dans l'aménagement de la forêt, les exploitations des productions et les rapports entre les parties prenantes en charge du patrimoine fonciers.

Le droit de gruerie ou de « tiers et danger »

Au Moyen Age et à la Renaissance le régime forestier est conditionné par **la gruerie qui est "le fondement de tout ce qui concerne les bois"** qui n'apparaît en Orléanais que vers le XII^e siècle.

Les tréfonciers ne peuvent vendre leur bois sans la permission formelle du prince qui en échange apporte sa protection (en 1202 le prieur de Flotin reconnaît avoir obtenu cette autorisation). **C'est l'administration centrale qui l'exerce sans partage. La garde revient aux officiers ducaux.**

Le receveur ordinaire perçoit l'argent de la vente en qualité de gruyer, **le roi en prélève la moitié** auquel s'ajoutent :

-un droit de cire de 18 deniers par livr

-un droit de greffe également de 18 deniers par livre,

-un droit de gruyre s'élevant à 5 sols par livre, qui accompagne les droits de justice et de **grairie** qui consiste dans la jouissance des droits extraordinaires du tréfonds : **la paisson et la chasse.**

Le droit de gruerie n'est pas différent du « **droit de tiers et de danger** », cité dans les lettres ducales de 1400 relatives aux Bois de La Cour Dieu. Ce droit le plus "onéreux et injuste" dont on ignore la source. Il n'est pas lié à une indivision, mais **le tréfoncier possède un fonds servant, grevé d'une servitude** telle que le révèle, avant l'heure, l'accord passé entre Louis VII et l'abbaye de St Benoît.

Quel qu'en soit son nom, ce droit est d'une "rigueur extrême, qui dépouille le tréfoncier d'une grande partie de l'exercice et de l'émolument de ses droits légitimes de propriétaire pour les transmettre d'une manière quelque peu socialiste et barbare au domaine commun de l'Etat représenté par l'administration ducale".

En conséquence, chacun cherchait le moyen de l'esquiver au risque d'être emprisonné "en chastellet d'Orléans". Oubli de régler, vente secrète, vente des bois prélevés sur l'autoconsommation tolérée etc..... permettent de détourner les revenus en cause pourtant compensés par un service, la protection du Roi. PLINGUET a dressé la carte des tréfonds soumis à cette législation.

Bref ce fut une belle illustration de la formule toujours actuelle : "l'impôt tue l'impôt".

La pagaille juridico-foncière des grueries

Au XVI^e siècle, la situation devint effectivement intolérable pour le roi en raison de la réduction continue de ses revenus liés à la

fraude et à l'augmentation des charges engagées par les officiers. De leur côté, les tréfonciers estiment la garde de leur patrimoine mal assurée, les frais de vente ruineux.

Un Édit enregistré par le Parlement le 16 mai 1571 supprime les grueries, chacun sort de la "copropriété", le roi récupère la moitié des bois et le tréfoncier est libre ! L'édit du 16/07/1572 apporte des moyens complémentaires pour éteindre les droits de grueries par un cens fixe payé par le tréfoncier acquis au prix d'une adjudication.

Un nouvel Édit de février 1573 enjoint les tréfonciers, peu mobilisés dans leur ensemble, de faire procéder à l'arpentage de leur forêt et d'en abandonner la moitié en échange de l'exonération du cens. Les « Eaux et Forêts » installées place du Châtelet à Orléans commencèrent à procéder aux adjudications dès 1573. Mais ce travail considérable est bientôt réduit à néant.

Par l'édit de novembre 1581 qui déclare que tout est à recommencer en vertu de **l'édit de Moulin qui écarte toute réduction du domaine royal**. Il faut rembourser et restituer à chacun ses droits. Ce fut la pagaille ! Le rétablissement des grueries subsista jusqu'en 1789 et fut considéré alors comme une usurpation.

Ces faits conduisent à formuler deux remarques :

La première est que **les contrats d'accensement des bois, très rares, et d'inféodation sont distincts des droits de gruerie**. En effet le cens redevance annuelle et uniforme se distingue du droit de danger qui est intermittent. Ces deux droits ne procèdent pas du même principe, le censitaire qui est passible d'amende et relève des règles de droit pénal.

La seconde est de considérer que cet apport des droits anciens dans les règles de droit moderne se retrouve dans la fiscalité forestière actuelle. Celle-ci n'est pas liée au revenu des coupes, comme le cens.

L'impôt sur la forêt est payé annuellement et dissocié des rentrées financières des récoltes. Qu'il y ait récolte ou non, la base d'imposition est le revenu cadastral, elle est assortie de mesures pénales comme le cens.

Les Droits d'usage

Considérations générales

Les droits d'usages consistent à prélever une partie sur la forêt d'autrui, ils datent de temps immémoriaux c'est-à-dire bien vraisemblablement avant que l'on trouve des traces d'écrits sur la chose. Ces droits en vigueur sous cette forme pourraient remonter à l'époque gallo-romaine. Les lois barbares autorisaient à aller chercher le bois dans la forêt voisine.

Il est fait référence aussi à « La charte des Normands » pour le bois sans référence aux pâturages et les autres produits (Essaim, soutrage et feuillées).

Les droits d'usages constituent un point sensible de la gestion forestière.

En prenant au Sénat la parole lors des discussions du Code Forestier en 1827 sur les articles relatifs aux Droits d'usage, le Comte de Saint-Romain s'exprimait « On sait que l'exercice des **droits d'usage a été de tout temps une source féconde de difficultés et de procès ...** » page 641 du code avec les commentaires de Baudrillart.

Les droits d'usage concernent les concessions relatives aux pâturages, à la nourriture des animaux et aux peuplements de bois pour utilisations diverses. Ils font encore l'objet de nombreux articles du Code forestier suite aux dispositions prises lors des publications en 1827.

Origine et attribution des droits d'usage

René de Maulde s'interroge sur leurs origines et leur nature juridique. S'agit-il d'un "pur don", d'une simple concession ou s'agit-il d'une restitution aux riverains de tout ou partie de leurs prérogatives ? Il mentionne que dans les coutumes des Germains, **les droits d'usage seraient une institution de droit naturel**. "L'étranger possède une sorte de droit d'usage sur les forêts qu'il traverse". Cette libéralité pouvant aller jusqu'à rendre le propriétaire de ces forêts passible d'amende s'il s'opposait à des prélèvements de bois autre que ceux qu'il avait marqués pour son usage.

Le Prieur de Flotin à Nibelle obtient du Roi un droit d'usage en contrepartie d'une messe. Le Roi et le seigneur reconnaissent à diverses collectivités un droit d'usage fondé sur

l'usucapion : propriété fondée sur une possession prolongée pendant un temps donné.

Et puis les droits d'usages sont fondés et explicités sous forme de TITRE. Louis VII accorde un DU à Gaugidrur son fauconnier. Mais les DU sont funestes pour la gestion durable des forêts.

Aspect juridique

A partir du XII^{ème} siècle, le caractère de droit d'usage change et devient un droit général de servitude. Le bénéficiaire et le fournisseur sont liés par un titre, une concession spéciale pour que le droit d'usage réel, véritable démembrement des pouvoirs de propriétaires même si ces droits ne l'empêchent pas d'aliéner ou de défricher sa propriété. La servitude dans ce cas devenant caduque.

Le roi cède des droits d'usage dans les forêts de la couronne mais dans les autres forêts soumises à la gruerie, les tréfonciers accordent ces droits directement. En fait l'autorité royale se substitue très souvent à eux, en principe, avec leur consentement (cf. Lettre patente de 1298 qui donne en apanage au Conte d'Évreux la haute justice des bois de Gien).

La loi accorde les droits d'usage dans les bois d'autrui et de gruerie.

L'ordonnance de Brunoy (1346) porte défense d'accorder de nouveaux usages dans les forêts. "Une part de tolérance ne peut par transcription se transférer en droit de servitude" ne s'applique pas en forêt d'Orléans.

Enfin le droit d'usage est la conséquence du droit éminent s'imposant au propriétaire qui disparaît à la Révolution française. Le tréfoncier devient alors le propriétaire de tous les droits attachés au sol. C'est ainsi que le droit de chasse revient pleinement à ce propriétaire

En fait aussi, **les tréfonciers étaient contraints de demander eux aussi une concession formelle** pour leurs besoins personnels de l'usage de leur forêt. Seul l'évêque d'Orléans a pu résister jusqu'à l'arrivée d'Henri II qui en 1555 lui permet de prélever son bois de chauffage. L'auteur cite aussi

- l'arrêt de 1510 pour l'Abbaye Saint-Mesmin
- l'arrêt de 1265 pour l'Abbaye de Ferrière

Pratiquement, le grurier jouit d'un pouvoir important pour conférer ces droits. **La gruerie**

ressemble en fait à une copropriété qui dans "son application n'a rien de commun avec les droits d'usage, auxquels on serait porté à l'assimiler à première vue ». Les actes de concession se multiplient **même si celles de ducs étaient plus difficiles à obtenir que celles du roi. Mais les effets sur la forêt sont désastreux .**

Il a fallu attendre Philippe de Valois (VI 1293-1328-1350, époux de Jeanne de Bourgogne puis de Blanche d'Évreux – père de Jean II le Bon) qui **par l'ordonnance de Brunoy (1346) défend d'accorder de nouveaux usages dans les forêts.**

Les usages au XIV^{ème} siècle passent pour immémoriaux, les Parlements peu enclins à accorder des privilèges, se montrent accommodant envers les usagers. Un arrêt de 1265 accorde aux habitants de Châteauneuf-sur-Loire des droits d'usage qui provenaient de la transformation de tolérance sans preuves réelles ou formelles.

Pour l'auteur l'absence de précisions suffisantes dans les concessions établies au XII^{ème} siècle sont une des causes des abus qui s'ensuivirent, notamment en ne précisant pas les limites de l'endroit de la jouissance. **Ce sont les chartes épiscopales qui seraient rédigées avec le plus de précaution.** Les droits d'usage se réduisent aux droits d'usage du bois vert ou inutile et les droits de pâturage.

Droits d'usage du bois

Le bois, à la fois matière première et matériau de la civilisation industrielle est à cette époque **une ressource vitale**, quelle qu'en soit la qualité du bois ou des pâturages en forêt, l'homme ne peut vivre et souvent survivre sans elle. Les puissants en ont organisé les circuits, les plus pauvres se retrouvaient pour en partager toujours davantage d'où ce combat durant des siècles autour des droits d'usage dont **la diversité nous éclaire aussi sur les mœurs de la société et de son évolution.**

L'auteur nous entraîne dans un domaine difficile à saisir dans toutes ses complétudes mais ils nous aident à mieux comprendre certains de nos acquis culturels et linguistiques.

RDM nous apprend à distinguer :

Le bois vif délivré par l'officier forestier.

Les bois morts inutiles : Bois morts, entresec, mort-bois, remoisons et bois nuisible (fourchus, branchus, verts-gisants, etc..) dont le sens précis n'est acquis qu'après le 15^{ème} siècle.

« Le mort-bois est un bois qui ne porte point fruit ni pesson » : Charme, Tremble, Saule Marsault, Coudrier.

Les bois nuisibles : bois fourchus,

Les bois acoronés = bois d'arbres découronné ?

Les bois chaponnés = chapon = plant de vigne sans fruit.

A ces différentes catégories de bois s'attachent différents droits d'usage (voir aussi Jacques Henri Bauchy pages 142 à 146).

Le droit d'entresec appartenait au prieuré de Flotin.

En 1322 Charles le Bel (IV 1294/1322/1328, frère de Louis X. Le Hutin, Philippe V le Long et d'Isabelle d'Angleterre) le converti en une livraison de deux charretées de bois verts par semaine.

En 1189 Philippe Auguste (II 1165/1180/1223 marié à Isabelle de Hainaut, puis Ingerbugge, sœur du roi du Danemark, père de Louis VIII le Lion) accorde à Rebréchien un usage qui étend la notion de mort-bois à tout ce qui n'est ni chêne, ni hêtre. Nesploy se fait refuser le coudrier.

Le droit aux remoisons est accordé aux habitants lorsque le Seigneur reçoit un droit d'usage au bois, **c'est ce qui reste après avoir pris la grume** (bille et au-delà appelé la raideur.) Ce droit ouvrait la porte à la fraude puisqu'il y avait "les remoisons de malfaiteurs" donc d'arbres exportés délictueusement.

Le droit d'usage à "certains bois inutiles" déterminé dans chaque acte. Le plus important est l'usage aux verts gisants ou arrachés, "les arbres arrachés par auraige ou par fortune du vent".

Le droit d'usage du bois brisé et tout aussi sujet à fraude et à tromperie que le précédent. Bois brisé ou essaurné.

Les bois doivent servir à "édiffier" (héberger = édifier) et à "ardoir" (ardre, arder = brûler).

Enfin l'usager n'a pas la liberté d'utiliser le bois comme bon lui semble, l'emploi est

déterminé par le titre de l'usage. Il en est de même pour les modes de préhension, extraction et transport. Des concessions exigent que le bois soit transporté à "col" et seulement par les "femmes et valetons ne portant pas de brayes".

Au climat de Chaumontois existait "l'usage aux vingtième".

Droits d'usage des bestiaux

Plinguet (p. 88) rappelle les conséquences dramatiques qu'entraînerait la suppression du pâturage pour l'économie locale. Chaque troupeau afflige à la forêt une pression considérable. Certes, **l'accès du bois à la chèvre est constamment interdit**, mais le nombre des bestiaux autorisés n'est pas plus mentionné que celui des riverains qui revendiquent le droit d'aller en forêt en raison « que leur pays est infertile » L'autorisation de pâître est accordée dans les **taillis aux repousses de plus de 7 ans.**

Les chevaux élevés en Orléanais sont nombreux et réputés d'ailleurs le Grand Maître des Eaux et Forêts, Hector de Bouville y créa un haras au XV^{ème} siècle.

Les moutons de Sologne viennent aussi en forêt d'Orléans (arrêt de Jargeau de 1581).

Des troupeaux de porcs, pouvant compter 500 têtes ou plus qui se nourrissent sur les bords de Loire viennent en forêt d'Orléans.

Le panage, permission de faire pâître les porcs gratuitement ou a prix très modéré, se pratique au XIII^{ème}, pour des troupeaux de 60 à 100 porcs toute l'année sauf en mai. Il y avait parfois des limites pour l'âge des animaux (cf. charte de 1367) en faveur des communes de Bray, Bonnée, Les Bordes.

Le droit de glandée est la permission de ramasser les glands pour engraisser les porcs gras à la maison.

La Coutume de Lorris.

La première Charte de Lorris de LOUIS VI, père de Philippe Auguste, a été perdue. Celle connue aujourd'hui est en fait constituée de deux textes.

- L'un date de 1155 donné par Louis VII aux habitants de Lorris,

- Le second de 1494, réformé en 1531. Cette dernière est une Coutume « codifiée » comme la

qualifie J-H Bauchy s'appuyant sur l'ouvrage de Maurice Prou « *Les coutumes de Lorris et leur propagation aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles* ». De Maulde note que selon la coutume les droits d'usagers ne s'exercent que sur place, celui du bois mort est gratuit, que le don du bois est un délit, et qu'en échange des droits d'usage les bénéficiaires étaient tenus d'accomplir différentes tâches.

Les droits d'usages furent la plupart du temps acensés ou inféodés.

Ce cens appelé "fouage" (à Chanteau), forestage, festage, fauconnage, est dû par tête de bétail ou par feu. Le cens devient momentanément obligatoire à Châteauneuf-sur-Loire par un arrêt du parlement. Au 15^{ème} siècle toutes les maisons paient le fouage. Le prix est très variable selon la nature du produit échangé. Pour les porcs, 3 oboles si le nombre de têtes est inférieur à 7 et 1 obole par porc au-delà. Les officiers forestiers ont prétendu intervenir quelquefois pour confisquer le droit pour cause d'abus ; mais il n'y a jamais ou presque de preuve suffisante.

Enfin l'auteur conclut " *Mais dans tous les cas la valeur du cens reste très en dessous de la valeur du service rendu*" p. 160.

Pour supprimer les droits d'usage : la livraison, la monstree, le cantonnement.

La livraison. L'usager a l'obligation de se présenter au garde pour une délivrance conforme au titre. Le forestier marque du marteau les arbres à enlever. Les usagers sont hostiles à la "livrée".

La monstree, forme particulière de livrée, consiste à **attribuer à l'usager une étendue de bois à couper** entièrement sauf baliveaux (2 ou 3 arpents de haute futaie – 1 arpent = 300 charretées. Mais le marteau peut être confié à l'usager, exigeant une surveillance vigilante pour éviter l'outrepasse.

En 1451 le Prince de Flotin est condamné suite à une monstree car ses bûcherons avaient employé la scie, l'autre pour avoir coupé un chêne hors des limites de la monstree. Mais la monstree ou la livrée sur pied a conduit à la conversion en délivrance d'un certain nombre de cordes de bois coupé sous la surveillance des officiers forestiers aux frais de l'usager. Ceci fut

continu jusqu'au XVIII^{ème} et prépara la conversion des droits d'usages en rentes, consacrée dans l'ordonnance de 1669.

Le cantonnement : l'usager en échange de l'abandon radical de son droit obtient la propriété exclusive du droit forestier (les dispositions sont encore l'objet d'articles du Code forestier actuel (L. 138- 16/17) et elles sont également présentes dans la charte de Loris, dès le commencement du 12^{ème} siècle, qui se divise en deux catégories, celle favorable aux bourgeois, l'autre concerne les restrictions introduites ou maintenues par l'autorité royale, plus favorable pour le roi.

Les Concessions de droit d'usage aux bois morts. Les Usages.

Dans le Chaumontois, existent "les Usages de Lorris", forme du cantonnement sans recevoir en échange de tréfonds !!! Un arrêt de 1271 montre l'opposition entre forestiers et usagers au sujet de cette restriction. A Nibelle, ce type de **cantonnement incomplet** existe dans le bois de la Vieille-Taille près de Nesploy.

La Charte de Lorris ne suscite pas les concessions d'usage et sont considérés comme des cantonnements incomplets, qui se multiplieront au XIII^{ème} siècle. Parmi ceux évoqués dans l'ouvrage, celui créée en 1235 par le chapitre de Sainte-Croix conduit à l'abandon de 40 arpents dans la forêt de Planquine au Nord d'Orléans. Ce mode d'extinction d'usage a aussi été pratiqué dans les forêts royales même si les actes de cantonnement sont rares.

Quant aux habitants de Châteauneuf-sur-Loire, en 1555 ils **s'opposent à l'accensement des vagues**. Ils préfèrent recevoir en échange le délaissement de toute propriété de 2 pièces de vagues ; de part et d'autre de l'Étang de Giblois.

Enfin beaucoup de produits ou fruits faisaient aussi l'objet de concessions.

Au XV et XVI^e siècles plusieurs pièces de bois seront nommées Usages. Ils témoignent des cantonnements autour des villages (usages de Marigny, Gidy, Cercottes). A cette période l'auteur attire aussi l'attention sur les exceptions qui généreront des méthodes d'affranchissements des usages et donneront naissance à des charges qui perdureront jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle.

C'est ainsi que le Conseil du Duc d'Orléans recevait du chauffage en nature et qu'en 1485. Le receveur du Duché avait droit à un millier de fagots ; le garde de la prévôté en recevait mille et quatre mille bûches et que les personnels techniques de l'administration des Eaux et Forêts puis de l'Office national des forêts recevaient 15 à 30 stères/an de bois mis en charges sur les coupes adjudgées et vendues, jusque vers les années 1980. Ils ont été remplacés par des primes compensatoires.

Les divers usages Le rachat des usages

Le rachat apparaît moins vite que le cantonnement. En 1300 Philippe le Bel rachète sur la prévôté de Beaugency les droits d'usage de Bois Morts et de pêche donnés à l'Abbaye de Beaugency sur le Briou.

L'auteur se livre pages 187 à 218 à un inventaire systématique des différents usages et leur bénéficiaire. On constate les parts prépondérantes des paroisses et des communautés que les principes énoncés lors des Révolutions n'arriveront pas à rendre facilement et immédiatement applicables. La propriété accessoire du fonds étant encore plus difficilement négociable.

Regard sur le code forestier d'aujourd'hui

Comme nous l'avons déjà évoqué la marque des usages sur la forêt est restée très forte au point que la situation n'est pas complètement apurée. Le code forestier, aujourd'hui encore dans son article L.138.1 stipule qu'il ne peut-être fait dans les forêts de l'Etat **aucune concession de droit d'usage de quelque nature que ce soit.**

En revanche pour gérer les antériorités l'article L.138.2 précise que : « seuls sont admis les droits fondés et reconnus au 31 juillet 1827 par des actes du gouvernement, par des jugements ou arrêts définitifs ou recours, connus tels par suite d'instances administratives ou judiciaires devant les tribunaux dans le délai de deux ans à dater du 31/07/1827 par un usage en jouissances en ce moment.

L'affranchissement des droits d'usage

Les articles L138-16/17 stipulent les conditions législatives de l'affranchissement des forêts de l'Etat des usages au bois ressortit d'une décision ministérielle moyennant cantonnement et moyennant règlement gré à gré.

Pour les autres usages, et ceux de pâturage, panage et la glandée ils ne peuvent être cantonnés, mais ils peuvent être ni rachetés moyennant indemnités réglées de gré à gré.

Toutefois si l'absolue nécessité" pour les habitants d'une ou plusieurs communes s'exerçait le rachat ne peut être requis par l'Office national des forêts. L'ONF peut se pourvoir alors devant le tribunal administratif qui statue après enquête.

La suspension des droits d'usage

Si l'usage du pâturage est discontinu, l'ONF, conformément à l'article L. 138-18 peut après accord des parties transformer droit d'usage en **concessions pluriannuelles de droit d'usage** sans conduire à leur extinction par prescription trentenaire. Les communes peuvent participer au financement des travaux nécessaires.

Sur le plan pratique, l'ONF, suivant l'état de la Forêt peut réduire le droit d'usage du pâturage selon les dispositions de l'article L.138-3 à 10. Il désigne les chemins pour aller au pâturage ou au panage; en prenant les mesures pour éviter que les animaux rentrent dans les bois. La durée de panage et de la glandée est inférieure à 3 mois.

Le droit d'usage ne peut être pratiqué que dans les cantons réputés défensables, il faut une délivrance préalable des produits. Les dispositions applicables aux usagers sont affichées en mairie des communes. Les communes usagères sont responsables des condamnations pécuniaires des pâtres, désignés par le Maire. Rappelons que **les chèvres et moutons sont interdits en forêt.**

L'exploitation est confiée à un entrepreneur spécial respectant le cahier des charges et responsable. Le bois de construction doit être exploité dans un délai de deux ans. Le pâturage et l'exploitation des bois ne peuvent être réalisés que par les entrepreneurs. **Les bénéficiaires des usages ont l'interdiction de vendre le bois délivré ou de faire commerce des produits du pâturage**

Ainsi constatons-nous toujours la même rigueur des mesures législatives ou réglementaires qui sont la clé de voûte des moyens de **mise en défens de la forêt**. Ceci sera toujours et partout nécessaire, seule la bonne et complète application de ces mesures sera la preuve de la capacité des États à maîtriser les risques de débordement. C'est le grand pari tenu par ceux qui ont défini la gestion durable ou soutenable en générale et de la forêt en particulier, n'ignorant pas les aléas gravissimes auxquels la forêt peut être livrée à tout moment.

A cette civilisation du pâturage et du bois pour survivre décrite par l'auteur sont succédés matières pour vivre et s'équiper. Nous aurions peut-être tort de considérer que la forêt serait désormais exclue **la compétition énergétique ou des matières premières**.

Les scénarios décrits à travers les droits d'usage sont toujours d'une brûlante actualité. N'oublions pas que près de **80% de la consommation mondiale de bois sert à la production d'énergie domestique**. Cette récolte en outre insuffisante est une des premières causes de famine ou de malnutrition. Le contraste avec les pays tempérés est cinglant.

En France nous ne savons ou pouvons exploiter que la moitié de la production annuelle de nos forêts au risque de les voir dépérir sans pour autant accroître leurs potentiels de biodiversité et tirer profit entièrement de leur vocation à être des puits de carbone.

Pour couronner le tout, le déficit de la balance commerciale bois et produits transformés figure au deuxième rang après l'énergie depuis des décennies. Voici du travail pour des générations de forestiers !

L'évolution de l'encadrement forestier

L'administration forestière du Moyen âge à la Renaissance est une administration composée essentiellement de magistrats qui rendent la justice et exercent les contrôles sur le terrain conformément aux textes de l'époque, ordonnances, édits, lettres patentes. Les aspects techniques de ces contrôles sont peu présents, du moins jusqu'à la Réformation de 1537.

En forêt d'Orléans la justice est dans les mains du roi ou cédée avec le fonds aux princes apanagés, comme en témoignent les lettres

d'apanage du Duché d'Orléans et du Comté de Gien (1298).

La justice est essentiellement un droit pécuniaire.

La Charte de Lorris a incité à mettre en place une organisation militaire pour rechercher les flagrants délits. Les chevaliers et les sergents qui les accompagnent pour chacune des parties de la forêt d'Orléans prennent le nom de forestiers au 13^e siècle et gardent l'épée. Ils recouvrent des attributions judiciaires et ont des devoirs d'administration et de police. Cette organisation a perduré pendant tout le Moyen âge.

L'organisation de la hiérarchie

À côté de ces officiers ordinaires sont également recrutés des officiers extraordinaires spécialisés sur les aspects de la vie ou de l'économie de la forêt. Certains tréfonciers ont aussi des officiers particuliers qui leur « appartiennent » en faisant référence à Plinguet qu'il faut souvent « préférer un campagnard forestier » au juge qui ne sait pas évaluer la forêt.

Les officiers ordinaires. Le Grand-Maître des Eaux et Forêts (GMEF) est leur chef.

C'est une institution qui remonterait au XIV^e siècle où le magistrat est assujéti à résidence, révocable et assermenté, il exerce les fonctions de juge d'appel, de juge de premier ressort et d'administrateur général supérieur. Le Grand-Maître des Eaux et Forêts est le "Verdier" comme le relate l'acte du 28 décembre 1340 passé entre le roi de France (Charles V le Sage) et le seigneur de Montpipeau.

Le GMEF perçoit au XVI^e siècle 320 livres/an plus divers avantages dont celui de bois de chauffage ou une indemnité équivalente de 15 livres. Il porte le titre de "**souverain maître et bénéficie aussi du titre de capitaine de la châteltenie** ducale qui lui rapporte jusqu'à 120 livres/an de retraite au 15^e siècle.

Leurs juridictions sont très étendues. Jusqu'au 14^e siècle c'est le Bailli d'Orléans qui assume la responsabilité de GMEF La charge de GMEF se donne presque toujours **à un homme de cour, rarement à un forestier véritable**.

Cette haute magistrature se particularise par le nom des grandes familles d'Orléans. (Les Villard,

Les Bracque, les Hospital- constructeur du château du « Hallier »-, les Lachatre etc.....

Le Grand Maître des Eaux et Forêts est aussi un grand seigneur, un homme de Cour.

Il est secondé dans ses tâches par un **"lieutenant, intelligent, actif et laborieux"**. Parmi les nombreux noms invoqués dans l'ouvrage, Guillaume le Bouteiller cité en raison de toutes ses qualités et de ses origines paysannes, puisque, laboureur à Vitry aux Loges (1366) également cité, Hector de Bouville (1419) considéré comme le meilleur du Moyen Age et Hervé Lorens, "licencié en Lois". Les appointements d'un lieutenant général vers 1573 sont de 80 livres par an. L'organisation s'articule autour du siège de la grande Maîtrise où est installé le Grand Maître, le (ou les) lieutenant général, le procureur, un clerc et un greffier (ou clerc juré), le mesureur arpenteur pour établir la contenance des ventes (salaire : 36 livres/an.

Au 14^e siècle il y a 7 maîtres particuliers ou des gardes qui vivent "assez agréablement" sur le terrain où ils se logent dans des gentilhommières qui ne sont pas toujours dans le chef-lieu de la garde. Cet office est très recherché par des gentilshommes habitant dans des Châteaux. Ce fût le cas pour Fleurent puis Charles d'Illiers (1485) à Beaugency et de Vilars à Courcy. Les forestiers du Chaumontois sont logés par le Duc d'Orléans. Ils se déplacent à cheval avec une escorte.

Au 16^e siècle la charge de Grand Maître des Eaux et Forêts acquiert une grande importance et certains parmi eux se sont distingués, tel **Robineau de Lignerolles** qui a maîtrisé la mise en œuvre, difficile et épineuse, des ventes des droits de "grueries" et des "vagues". Les conclusions de ses jugements portant notamment sur la délivrance d'un droit d'usage révèlent "un esprit de critique droite et inflexible" sa capacité à persister et à poursuivre malgré les obstacles ou le travail à réaliser. Son énergie et son autorité reconnues lui ont permis d'obtenir des usagers la présentation des titres correspondant à leur droit au cours des années 1570 et 1571. Enfin l'auteur relate que Robineau de Lignerolles opéra une œuvre exemplaire de transformation et de régénération de la forêt et

savait "à l'honneur de l'hermine **ajouter l'honneur du caractère"**.

Les subalternes

Les sergents jouent le rôle d'huissier, de surveillant de police et de président "aux menus détails de l'administration". Ils semblent n'avoir rien à envier à leurs maîtres. Ils s'acquittent de leur mission avec qualité. Vers 1280 les sergents des gardes sont institués en vertu d'une ordonnance royale. Les baillis d'Orléans jouent un rôle prépondérant (ils les rétribuent pendant leur stage) mais également les personnes de l'entourage du roi par l'intercession de l'évêque.

L'Édit de 1583 créa une nouvelle catégorie parmi les sergents de grade supérieur : **les gardes-marteaux** à raison d'un par garde. Ils furent supprimés en 1716 puis rétabli en 1783.

Les **"serjans fievés"** ont leur charge attachée au fief.

Les **gardes traversiers**, sorte de brigade mobile qui intervient sur la totalité du territoire et leur zèle s'est surtout manifesté sur la Loire pour la surveillance de la pêche aux côtés des "Gardes des étangs".

Les **charpentiers** font parfois partie du corps des agents forestiers sans jamais avoir été soumis à la juridiction forestière.

Enfin la gruerie de Seichebrières est présentée comme une juridiction particulière. Alors qu'à Parcourt "le gruyer ou concierge" par l'ordonnance de 1479 a des missions précises de Maître des Eaux et Forêts, celles de Seichebrières datant de 1280 a sous ses ordres 7 sergents. Ses droits sont multiples en matière de coupe, de taxe, de prélèvements sur les récoltes de miel etc....

Les officiers extraordinaires

Ils ne connaissent que des affaires déléguées ; rarement leur compétence est générale. Ce sont les officiers temporaires : les enquêteurs et les réformateurs, les officiers locaux qui sont des officiers particuliers.

Les officiers temporaires

Les "enquêteurs" - appelés aussi « Enquerreurs » sont les membres ou les chefs

d'une commission temporaire nommée à l'effet de connaître et de juger la conduite des Officiers forestiers. Ses enquêtes ne sont pas spéciales aux Eaux et Forêts, elles ne sont spéciales que dans leur but. Elles conduisent à entendre tous ceux qui assistent à l'interrogatoire d'un forestier (1278 - sergent de Goumast, plus tard, B. de Villers dont l'affaire est transférée à la connaissance du Conseil du Roi Charles de Valois.)

Ils n'existent plus au XV^{ème} siècle. C'est le Grand Maître qui prend le titre et en assume la mission permanente. Il est chargé de la poursuite de ses agents.

Les officiers locaux : les officiers particuliers et les maires.

Quelques particuliers possédaient sur leurs bois les droits de justice haute, moyenne et basse. Mais le roi n'y abandonnait jamais son droit de contrôle par les "enquêteurs" forestiers, y compris à St Benoît malgré sa "puissante autonomie".

Les sergents de l'Abbaye avaient par privilège le droit de **porter l'arc et les flèches**. Il en était de même pour l'évêque d'Orléans, l'Hôtel Dieu ou la Ste Chapelle de PARIS.

"Le maire et un officier d'un ordre supérieur qui tient en fief une parcelle de territoire où il exerce certains droits seigneuriaux, notamment les droits de justice. Le maire est donc un officier porteur par occasion, non point par essence. Il peut faire office de sergent dans la forêt et percevoir les amendes, fruit des assignations ».

Classification des droits entre les juridictions civiles et forestières

La ligne de démarcation est souvent délicate. Elle peut cependant se résumer ci-après :

Si la possession des fonds ou du droit est en cause : juridiction civile.

Si le procès s'élève sur les droits d'usage, si la propriété de l'usage est en jeu : question civile, pour les droits exclusivement forestiers (droits d'usage, grueries) le procès ne s'élève plus sur "l'attribution du droit mais bien sur son existence, sur sa nature sur les modalités qui l'affectent" : juridiction exceptionnelle.

La sentence est donnée lors des "Grands Jours" qui se tenaient dans la châtellenie.

Cette juridiction spéciale des Eaux et Forêts avait été créée dans l'intérêt de la police et de la conservation des bois. **Ces tribunaux étaient réputés plus sévères que les tribunaux de droit commun.** Lorsque le Grand-Maître n'est pas souverain- maître, il ressort de la juridiction supérieure de la GMEF de France. **C'est "la Table de Marbre"** qui conserve la compétence suprême au 16^e siècle.

La coutume de Lorris autorisant les tréfonciers ou les riverains à y faire exception. Mieux encore, l'accord donné par Philippe Auguste à Rebréchien (1189) exonère le délinquant et tourne à l'impunité des habitants. Il en sera de même à la Cour Dieu (1212).

Aussi la compétence des officiers forestiers est limitée et sera définitivement fixée par l'ordonnance de 1716 confiant aux gardes les délits d'une valeur inférieure à 12 livres. Le Grand-Maître est alors juge d'appel.

Trois cents ans après cette fonction s'est perpétuée puisque le Chef du service régional des forêts a toujours la charge de défendre les intérêts de l'Etat dans les forêts publiques intercédant et intervenant à l'audience en qualité de substitut du procureur de la République.

Les forestiers en personne ou par mandataires authentiques rendent leurs comptes à la Cour des Comptes ducale à BLOIS qui ajoute son visa (le voyage dure 3 jours !). *"La plus grande tentative des Officiers forestiers résidant dans la corruption... Rendons au moins cette justice aux officiers forestiers : si quelques-uns ont succombé, beaucoup ont résisté aux tentatives les plus puissantes"*. Ceci est fortement dénoncé en effet, au XIII^{ème} siècle à Gien « **Le roi n'a pas plus loyal serviteur** ».

La réformation

C'est d'un autre ordre d'idées que les enquêtes. C'est une visite du domaine pour :

- en connaître la superficie,
- en examiner l'état, en régler l'aménagement,
- définir les causes de destruction,
- déterminer les mesures régénératrices.

C'est une inspection qui a lieu pour le compte de la forêt elle-même et par voie de

conséquences sur les officiers-forestiers. Certains d'entre eux en ont fait les frais. La première par lettre patente du 20 décembre 1456 va conduire à la suspension du Grand-Maître François Victor.

- *La réformation capitale de la forêt d'Orléans fut entreprise suite à l'ordonnance de LYON du 4 avril 1537, invitant le président THOU Grand Maître Réformateur des Eaux et Forêts et Réformateur général des Eaux et Forêts de France (GMEFF) et le président de St ANDRE à former une commission supérieure composée de 10 membres pour juger le procès de réformation sauf appel, par les sous commissaires. La commission supérieure pouvant alors juger aussi en premier ressort !*

L'ordonnance de FONTAINEBLEAU du 3 septembre 1537 constitue le corps des réformateurs "chargés de connaître des dégâts, abus, malversations pratiquées dans la forêt d'Orléans et procéder à une pleine et entière réformation". En plus des deux personnalités précédentes figurent le GMEFF, 8 conseillers au parlement et 6 conseillers du grand conseil et 2 avocats au parlement. L'opération dure 4 ans au cours desquels de St ANDRE est remplacé par de Montholon.

Pour aplanir les difficultés de la réformation, l'ordonnance du 25 Août 1538 défend aux tréfonciers sur les bois desquels est engagée l'instance de réformation de les exploiter avant jugement définitif. Pour percevoir les deniers de leurs coupes ils doivent accepter les titres et les deniers qui sont consignés. La Cour - Dieu résiste et obtient des lettres royales en sa faveur. Ici il est utile de citer de MAULDE dont chacun pourra apprécier la très grande aptitude à la synthèse : "Cette réformation a produit certainement d'excellents effets. Elle éteignit beaucoup de droits litigieux, fit cesser beaucoup d'incertitudes ; elle fixa les limites de la forêt d'Orléans, elle marqua surtout le début d'une ère nouvelle, où l'on ne devait plus considérer les bois comme un legs des temps barbares, comme des espaces perdus sur lesquels on peut empiéter indéfiniment, et d'où il ne faut s'appliquer qu'à tirer le plus de petits profits possibles : vieilles idées, vieux préjugés, bien difficiles cependant à faire disparaître, puisque, après les transformations d'opinion les plus complètes, ils trouvent encore aujourd'hui des adeptes. Depuis la réformation de 1537, on semble avoir adopté enfin une manière de voir plus sérieuse : on regarde les terrains boisés comme des

terrains utiles et qui, s'ils ne réclament pas de travaux aussi assidus qu'un champ de blé, n'en exigent pas moins des soins attentifs ; on s'aperçut enfin d'une manière pratique que toutes les peines que coûtait l'entretien d'un bois portaient leurs fruits, lents, mais sûrs, et qu'un siècle ne suffit presque jamais à réparer la faute d'un jour. Dès lors, des efforts louables ou plutôt des tâtonnements témoignent du nouvel intérêt qui s'attache aux forêts. Tout le seizième siècle se passe à chercher les règles formulées au dix-septième et devenues la base de la science forestière".

Entre la réformation de 1537 et 1669, toutes les réformations n'ont pas la même importance.

Celle de 1543 entreprises sous Charles de France Duc d'Orléans (François II 1543-1559) **est un arpentage**. Les lettres patentes de Villers Cotterêts du 6 juin 1543 rappellent que les Maîtres des Eaux et Forêts doivent procéder à une "visite annuelle, veiller sur les bois et leurs conservations, inspecter les sergents". Le GMEF est accompagné de 5 arpenteurs. Il s'agit là d'une règle d'or pour qui gère des forêts à quelque niveau que ce soit. Hélas ! Aujourd'hui encore le message n'est que rarement entendu.

Les autres réformations de 1556, 1573 et 1583 ne seraient en fait que des opérations des ventes et de rachats de "Vagues et des Grueries"

En conclusion : *Les officiers royaux et leurs justiciers ont été les premiers administrateurs de la forêt. Ils ont été les gardiens d'un patrimoine difficile à préserver en raison de la pression humaine à la recherche de nourriture et de ressources vitales. De leur action essentiellement fondée sur le pouvoir de justice a émergé la notion d'aménagement pour tenter d'équilibrer les effets d'une demande bien supérieure à l'offre. La délégation de pouvoir dont ils furent investis leur a permis d'accomplir une mission forte enviée mais aussi surveillée de toute part, au risque de perdre leur charge.*

Aujourd'hui, les forestiers de l'Office national des forêts en charge des forêts de l'Etat et leur alter ego de la forêt privée et de l'administration sont des techniciens possédant des connaissances biologiques fortes, investis de pouvoirs de police moindres mais tout aussi essentiels. **Il s'agit toujours pour eux d'exercer un très beau métier** en raison de sa diversité et de sa place dans la société où les

populations toujours de plus en plus instruites se sentent aussi codéfendeurs des risques latents destructeurs de l'effort de nos prédécesseurs. Cette nouvelle donne est une chance à ne pas gaspiller pour gérer durablement les forêts.

L'aménagement forestier

Au cours la période considérée par René de Maulde l'aménagement et la culture des bois n'ont pas la même signification qu'aujourd'hui surtout depuis l'introduction de la gestion durable. Jadis, lorsque l'objectif était prioritairement de produire le bois pour satisfaire les besoins vitaux de l'homme, le point commun aux aménagements qui se sont succédé pour la forêt d'Orléans pendant près d'un millénaire visait à organiser au mieux dans le temps et l'espace la sylviculture la mieux adaptée à appliquer localement à la haute futaie, au taillis ou à l'association de ces deux régimes dénommée taillis sous futaie.

Très bref historique

Il semblerait que le premier aménagement réalisé en Europe ait été rédigé en Autriche vers 1230. En 1346 Philippe VI de Valois en signant l'Ordonnance de Brunoy incite les Maîtres des Eaux et Forêts à visiter les forêts et les bois, à procéder aux ventes de telles façons que **"lesdites forêts se puissent perpétuellement soutenir en bon état"**.

Cette phrase a précédé les débats internationaux d'aujourd'hui opposant gestion durable ou gestion soutenable de la nature et gestion productive. L'adverbe perpétuellement n'a pas été repris. Pourtant, dans les deux cas, il renforce le sens des responsabilités du gestionnaire qui doit se mobiliser aussi pour des temps futurs en remettant sans cesse son ouvrage sur le métier, avec humilité, comme les forestiers des générations récentes en ont senti de plus en plus la nécessité. !...

René de Maulde s'appuie chaque fois qu'utile ou nécessaire sur les travaux de Plinguet qui estime que les propriétaires qui s'engagent à aménager leurs forêts le feront toujours avec plus de motivation que des agents qui ne le sont pas. L'aménagement permet à la forêt de moins s'épuiser. Il devient de plus en plus indispensable

pour contenir la pression des besoins des tréfonciers et autres commensaux plus ou moins consciemment destructeurs. Toutefois l'auteur nous interpelle lorsqu'il écrit : « *le Moyen-âge n'a guère connu d'autre aménagement que la haute futaie, c'est-à-dire des coupes à deux ou trois cents ans. Nous savons tous que nous sommes loin du compte, tant la faim de bois est grande dans tous les domaines* ».

En revanche l'idée de corrélér la durée de la révolution des essences en raison de la profondeur du sol peut ouvrir une voie de réflexion suite aux propos de la veuve de La Braze en 1543, qui signale aussi la capacité de la forêt à se régénérer naturellement à partir de glands tombant sur de l'humus du sol qu'elle faisait labourer (p 406). C'est devenu le fondement du renouvellement et de la gestion durable des forêts de chêne du Val de Loire.

C'est aussi en 1543 que la forêt est visitée et les aménagements vont être établis en réduisant l'âge d'exploitation des hautes futaies. Ce sera jusqu'au XIXe un mouvement incessant de réduction ou d'allongement de la durée de rotation, c'est à dire du temps qui sépare la naissance de l'arbre jusqu'à la récolte, poussé à son âge maximum. Les aménagements tenteront de combiner les périodes nécessaires à la croissance et au renouvellement des parcelles forestières

Mais les hautes futaies et les taillis vieillissent disparaissent progressivement. René de Maulde nous fait vivre **cette évolution qui conduisit la forêt à une décapitalisation sans précédent. Il faudra attendre la fin du XIXème siècle pour en corriger les méfaits.**

En 1571 il était interdit de prélever des arbres de plus de 12 ans. Tout aussi intéressante est l'évolution mentionnée des âges d'exploitabilité, suite à la lettre-patente de Villers-Cotterêts de 1543 et la localisation des cantons de haute – futaie en forêt de Montargis ou dans les environs d'Ouzouer. Aux paysages de désolation de grands arbres morts de vieillesse et sur pied succédera ceux des taillis surexploités lors des exactions des Bourguignons au cours de la Guerre de Cent ans.

Enfin de Maulde montre bien l'importance variable des surfaces de vendues, coupes ordinaires ou extraordinaires ; Au XVIème siècle, nous apprenons que les tréfonciers ecclésiastiques sont fortement taxés entraînant

des coupes et des ventes importantes de patrimoine. Cependant il estime qu'il est très **difficile d'évaluer la valeur des revenus de la forêt au moyen âge** même là où l'arpentage est fait (le bois coupé à cet effet s'appelle « bois de roupte » qui font l'objet d'enchères spéciales dès le XIII^{ème} siècle. A cet effet il nous livre diverses informations commerciales sur les cours des bois et les modalités des adjudications.

L'intérêt aussi des forestiers est de pouvoir apprécier dans son ouvrage *la grande permanence à travers les siècles, des clauses du cahier des charges liant le vendeur et l'acheteur sous le contrôle des Maîtres des Eaux et Forêts* : transferts de responsabilité, garanties, délais de paiement, prorogations de délais, droits de passage...mais aussi sur la compétition entre les différentes qualités de bois : charpentes, merrains.....

Les aménagements de la forêt d'Orléans

Pour revenir à la forêt domaniale d'Orléans (couvrant environ 70% du massif portant le même nom) pendant la période considérée par René de Maulde, ses aménagements étaient tributaires d'une économie de cueillette qui a précédé la période industrielle et postindustrielle.

L'aménagement aujourd'hui des 4 massifs en vigueur à l'Office national des forêts qui contient une analyse de la forêt de la période médiévale à nos jours et tel qu'il fut approuvé par le Ministre de l'Agriculture en charge des forêts. Une nouvelle phase d'aménagement intègre les recommandations de la directive européenne de 1992 « Natura 2000 » concernant plus de 2 000 ha de forêt.

Du milieu du Moyen-âge au début de la Renaissance.

La forêt est traitée à la révolution de 2 à 300 ans par une méthode apparentée au « tire et aire » (méthode de culture et l'aménagement des futaies où les coupes progressent de proche en proche) qui remplace le « furetage » (progression désordonnée d'une exploitation ne portant que sur des produits de valeur. Ce premier traitement régulier qui procède à des coups assurés de proche en proche sur des espaces restreints où sont laissées 20 réserves /ha environ, pour régénérer la forêt. "Des ordonnances datant de 1376, 1402, 1515 et 1573 vont prescrire aux adjudicataires de labourer et de semer en glands

les coupes une fois vidangées". Ces prescriptions vont le plus souvent rester lettre morte. L'influence néfaste du pâturage, des coupes abusives, d'outrepasse vont contribuer à ruiner la forêt. Le Duc d'Orléans apanagiste montrera du doigt à François Ier, au cours d'une chasse, l'état désastreux de la forêt.

Les règlements appliqués de 1573 à 1789.

Le premier règlement général des coupes réalisées après l'arpentage de la forêt date du 29 août 1573 limite à 100 ha/an les coupes de haute futaie à exploiter en "tire et aire" mais ceci fut appliqué entre 300 et 400 points différents fragilisant davantage encore la forêt.

En 1627 la forêt est réduite à l'état d'un vaste espace où se dressent quelques arbres épars et où les régénérations de taillis sont « abruties ». Le taillis est établi à des rotations de cinquante ans avec une coupe annuelle de 400 ha où seront réservés 24 baliveaux et 12 modernes/ha, véritable plan de balivage encore en vigueur pour le traitement du taillis sous futaie.

En 1661 la haute futaie disparaît. Les maîtres réformateurs estiment en 1671 que les landes couvrent plus de 6000 ha Les réformations de 1716 et de 1719 abaissent la révolution de 20 à 30 ans avec maintien de 32 baliveaux/ha, et tous les modernes maintenus ; la surface de la coupe annuelle passe de 400 à 714 ha avant d'être ramenée à 510 ha. Les vides sont réensemencés avec des glands.

En 1785 Plinguet est scandalisé par « l'état de chaos et de confusion » de la plus grande forêt royale.

Après 1789.

La Révolution n'a fait qu'accélérer la dégradation. La période sombre va perdurer.

En 1810 le pin maritime est introduit à Vitry et le pin sylvestre en 1823 à Thifontaine.

De 1832 à 1848, 400 ha sont reboisés dans la partie non apanagée.

Les aménagements de 1820 à 1867 ne sont pas appliqués.

A l'heure où de Maulde hante Flotin la forêt est vide sur 30 % de sa surface.

Le régime de futaie est rétabli et le reboisement en pin est une mesure transitoire avant de revenir aux feuillus.

L'aménagement rédigé par Joubaire inspecteur à Lorris est appliqué. Les **reboisements commencent en 1875 et le pin maritime est écarté suite aux dégâts du verglas lors des hivers de 1879 et 1880**. Le pin sylvestre va "envahir" la forêt : 2600 ha entre 1823 et 1867, 9000 ha de 1868 à 1890, au total le 1/3 de la forêt où les vides n'occupent plus que 1% de la surface totale. En 1889 sous la pression des commerçants du bois les efforts de conversion des taillis et taillis-sous-futaie en futaie vont être arrêtés après 20 années d'effort des forestiers. Celui-ci persistera jusqu'en 1946.

Le nouveau et le futur

L'aménagement de 1889 est prorogé deux fois. Rédigé dès 1946 le nouvel aménagement est approuvé en 1958. Il procède au retour à la futaie régulière sur 31650 ha Le taillis sous futaie est réduit à 2900 ha mais aussi à la réorganisation foncière. Le parcellaire est resté le même depuis lors.

L'aménagement élaboré en 1970 sous l'autorité de Robert Fol par Xavier Laverne est approuvé en 1975. La futaie est généralisée à l'ensemble de **la forêt qui produit chaque année 10 fois plus que l'ensemble du capital sur pied des gros arbres inventoriés en 1890** sous Domet.

Régénérations naturelles assistées, éclaircies résineuses prioritaires conduisent aussi progressivement les forestiers à étendre l'aire du chêne partout où les conditions pédologiques et de station le permettent. Cette à cette tâche que je me suis consacrée au prix d'une révision d'aménagement à mi-période pour **accroître de près de 1000 ha l'emprise des chênes et rattraper le retard d'éclaircies résineuses sur une surface équivalente grâce à l'introduction de la mécanisation venue de Finlande**.

Ainsi l'histoire de la forêt à travers les aménagements nous apprend que les résultats acquis sont le fruit d'un travail continu et toujours remis en cause de siècle en siècle. Ce travail peut être anéanti en quelques années, voir, en quelques instants, par l'homme et encore plus radicalement par les forces de la nature : vent, verglas, insectes et champignons.

La révision d'aménagement en cours prend à son compte les efforts de clarification de la

vocation des sols et des écosystèmes. Toutefois la vocation multifonctionnelle de la forêt d'Orléans, son étendue, son rôle de forêt de plateau, à cheval sur les versants de deux bassins, et bien d'autres choses encore du domaine de la sociologie ou des politiques d'aménagement du territoire, de Natura 2000 lui conféreront une dimension nouvelle, relativisant la gestion de base des bois et du gibier qui après avoir atteint une prospérité sans précédent mais la présence du cerf en danger.

Conclusion

Nous voici arrivés au terme de ce voyage dans les temps anciens chers à certains parmi vous. Je sollicite leur indulgence n'étant ni historien ni littéraire et seulement motivé par deux richesses de la terre, ô combien ! L'homme et la forêt. L'exercice n'était pas facile pour que l'exposé des résultats soit aussi peu fastidieux que possible. de Maulde nous a aidés à revisiter la vie quotidienne des hommes d'une époque vivante.

Comme de très nombreux écrivains de cette deuxième moitié du XIXème siècle où l'effervescence intellectuelle est grande, la pensée conquérante, aventurière sans pour autant être aventureuse, RDM dans son étude a peut-être sacrifié la forme à la richesse des idées et des réflexions.

Ni tout à fait historique ni scientifique, **le texte apporte à chaque page la justesse de la preuve** soumise au discernement de son auteur. Puissant, vertueux, rigoureux tout étant avide de connaître et pressé de transmettre le fruit de ses découvertes, l'auteur fait sortir au grand jour la vie d'une époque considérée comme obscure ou difforme en attendant que Régine Pernoud si chère aux Orléanais, nous aide à en finir avec des idées fausses sur le Moyen-âge.

Enfin je voudrais aussi rendre hommage à l'auteur, **lui qui préfère les sonnets de La Taille aux odes de Charles d'Orléans** concoctées dans les salons loin des odeurs et des couleurs de la forêt vivante et bourdonnante, pour remercier René de Maulde du bonheur qu'il suscite par l'un des aspects de son ouvrage qui confine à l'art ou l'imaginaire. C'est lorsque de Maulde invite son lecteur à découvrir la poésie, les légendes que recèlent les forêts d'Orléans et de Montargis que j'ai ressenti une succession des

situations, une multiplicité de paysages comme une invitation à l'épopée où évoluent des personnages. Majestueux et forts ils plieront parfois sous la volonté ingénieuse des plus faibles. Sur toile de fond de savonneries aux couleurs vives, la magnificence et la munificence des détenteurs du pouvoir interfèrent, pour vivifier villages, forêts, pâturages aux bords des étangs et chemins creux.

Et puis il y a les sculpteurs sur bois. Le matériau rayonne au début du second millénaire : maisons, églises, cathédrales, palais de justices, prisons sont en bois. J'ai rencontré Drouin Jacques et Collardin Chapelle qui ont sculptées les superbes stalles de Saint Benoît en 1412. Lorsque la pierre prendra une place de plus en plus importante les sculpteurs de pierre comme leurs prédécesseurs iront chercher leurs motifs en forêt d'Orléans. RDM conclura **que note région va créer le style forestier de l'ornementation des maisons et des édifices religieux** : garnitures de feuillages, guirlandes entrelacées de lierre et de chêne etc.

C'est à ce spectacle que j'ai croisé en les saluant respectueusement des Grands-mâîtres des Eaux et Forêts endimanchés, des roturiers rassasiés de droits d'usage s'affrontant avec les sergents fiéféés ou requérant à la Table de Marbre ; je ne pouvais hélas ! atteindre le Roi ou l'évêque qui savaient peut-être faire **la sourde oreille aux derniers souffles d'une forêt rompue et agonisante**. J'ai vu les religieux défricheurs de la toute puissante Eglise échanger leurs nourritures terrestres au prix fort contre des messes qui finiront par être oubliées même par les moines les plus dévots, fussent-ils de Flotin. Les ballots de paille qui sont presque religieusement empilés dans la chapelle aujourd'hui ne contribuent pas à exciter davantage mon imagination ou à mieux vivre les conséquences d'un Edit, fruit de la négociation ou de l'excès de pouvoir

Pour terminer vous constatez que cet exposé n'a pris en compte ni la chasse ni la pêche, pourtant développées dans l'ouvrage, pour m'y consacrer une prochaine fois, car il est indispensable de continuer à faire vivre la mémoire de René de Maulde qui nous a tant appris. Ce fut un des buts prioritaires de la SAFO créée en 2004 avec une poignée de passionnés

dont certains ignoraient René de Maulde La Clavière mais de là-haut nous a soutenus, puisqu'avec ses 357 adhérents est toujours là

Aujourd'hui les populations la forêt d'Orléans sont de toute autre condition. Le périmètre forestier jouxte celui des propriétés d'agriculteurs, des « rurbains » et des résidences secondaires. Le plus grand nombre de ses visiteurs sont des promeneurs fidèles qui ne résistent pas moins à l'ineffable appel venu de ses profondeurs. La forêt leur offre une sorte d'enchantement, toujours aussi mystérieux ! C'est aussi un autre but pour la SAFO qui souhaite seule ou avec d'autres associations et collectivités développer l'accueil en forêt.

L'histoire de la forêt d'Orléans perçue à travers l'œuvre de René de Maulde est aussi l'histoire de la forêt française qui a tant appris au monde. C'est pourquoi nous souhaiterions rendre hommage une fois encore à l'archiviste paléographe qui n'a pas fini d'aider les forestiers avec le concours des populations à accomplir leur œuvre au profit de la Nature tant sollicitée, de sa biodiversité toujours plus magnifiée et de sa gestion durable de plus en plus incontournable.

Pierre BONNAIRE

Ingénieur agronome

Ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts

BIBLIOGRAPHIE

- J-H. Bauchy - Histoire de la Forêt d'Orléans. Forêt des libertés ; Dossier de l'Histoire - 1984.
- B. de Dinechin - Duhamel du Monceau. CME. 1998.
- P. Domet - Histoire de la forêt d'Orléans - Librairie Herluison. 1892.
- G. Dupuy - Diverses notes et inventaires des richesses patrimoniales de la forêts domaniale : carrefours, zones humides, vénerie, fontaines et sources, lieu-dit
- G. Huffel - Histoire des forêts françaises de l'origine jusqu' la suppression des Maîtrises Ecole nationale des Eaux et Forêts. Imprimerie Jacob l'Aîné à Orléans.
- B. Kalahora publie en 1984 « L'orléanais central : de l'autonomie à l'anomie. Une

recherche en cours sur l'insertion de la forêt dans l'espace rural ».

- X. Laverne - Guide du promeneur en forêt d'Orléans. ONF/IGN .1976.
- R. de Maulde - Étude de la condition forestière de l'Orléanais au Moyen Age et à la Renaissance/ Librairie Herluison.1871.
- M. Plinguet - 'Traité sur les réformations et les aménagements des forêts, avec une application à celles de Montargis et d'Orléans.1789.
- C.Thion en 2004 « La forêt d'Orléans, une forêt paysanne-Histoire des relations entre un espace et des communautés riveraines (1671-1789) ».
- Code forestier .1827- (2 tomes) publié par M. Baudrillart – Paris - Arthus Bertrand, librairie, rue, Hautefeuille, n°23.
- Code rural - Code forestier- Dalloz, Paris.2002

L'Art, le pastiche et la caricature, au 19^e siècle

Jean-Pierre Navailles

Résumé

Le Déjeuner sur l'herbe d'Édouard Manet a suscité tant de sarcasmes et de caricatures lors du Salon de 1863, que bien peu de contemporains auraient imaginé que le tableau entrerait au Louvre, trois décennies plus tard. C'est là un exemple, parmi beaucoup d'autres, des rapports qu'entretiennent l'art, le pastiche et la satire, en particulier au XIX^e siècle. Occasion de rappeler combien telles œuvres de Courbet, Manet, Monet, etc., ont été vilipendées, avant d'être portées aux nues par la critique, et leurs auteurs encensés, après avoir été mis au pilori.

D'abord exclues du Salon, la plupart des toiles de ces artistes se trouvent désormais accrochées aux cimaises du Louvre ou d'autres grands musées. Mais la notoriété a ses revers : des maîtres aussi vénérés que Vinci, Vermeer ou Millet, ne sont-ils pas mis à contribution, par leur lointaine postérité, pour faire la promotion de yaourts, de camemberts, de savonnettes, d'eaux minérales, ou de sèche-cheveux ? C'est ce cheminement de la peinture jusqu'à la publicité, *via* le pastiche et la parodie, que je vous propose de retracer à travers quelques études de cas.

Abstract

Art, pastiche and caricature, in the 19th century

Lunch on the grass by Édouard Manet aroused so many sarcastic comments and caricatures by the time of the 1863 Art Exhibition that very few contemporaries would have imagined this painting would enter the Louvre three decades later. It is an example, among many others, of the relationship between art, pastiche and satire, particularly in the 19th century. The opportunity for recalling how much works by Courbet, Manet, Monet, etc., have been vilified before being extolled by critics, and such artists highly praised after being pilloried.

Excluded from the Paris art exhibitions in the first place, most of these artists' paintings are nowadays displayed in the Louvre or other great museums. But fame has its drawbacks : artists as worshipped as Vinci, Vermeer or Millet, are involved by their distant posterity in promoting the sale of yoghourts, camembert cheese, soap, mineral water, or hair-dryers. This is the process from art to advertising, via pastiche and parody, I intend to trace through a few case studies.



Je dois dire d'emblée que mon propos va se borner aux arts graphiques, à la peinture, ce qui exclut le pastiche musical, domaine dans lequel excellait, par exemple, Jacques Offenbach. Je ferai également l'impasse sur les nombreux écrits à la manière d'écrivains comme Victor Hugo, dont les œuvres ont fait l'objet de nombreux pastiches ou parodies. Par pastiche, j'entends imitation à visage découvert, ce qui le différencie du plagiat qui avance masqué, autrement dit de la simple copie, du décalque, qui veut se faire passer pour l'original.

Exercice de style ou source d'inspiration, le recours des peintres au pastiche et à la parodie est aussi ancien que la peinture elle-même. Cela est particulièrement vrai du 19^e siècle qui abonde en exemples d'emprunts, de détournements, de 're-visitations', pour utiliser une expression à la mode. Ainsi lorsqu'il expose l'*Olympia*, au grand dam de la critique et du public, Édouard Manet propose une version moderne de la *Vénus d'Urbain* (1538) du Titien, tableau lui-même inspiré de la *Vénus endormie* (1510c) de Giorgione. À son tour, la toile de Manet sera moult fois pastichée, détournée, et même défigurée (Cézanne : *Une moderne Olympia*, 1873-4 ; Picasso : *Parodie de l'Olympia*, 1902c ; Blix : *Le Rire*, 7-12-1907).

C'est de façon plus ou moins consciente que les artistes s'inspirent des œuvres du passé et qu'ils laissent affleurer les allusions et les emprunts dans leurs propres créations. Pour ma part, je vais tenter de montrer ce qui relève du pastiche et ce qui est du ressort de la parodie, voire de la caricature, à travers quelques études de cas.

I – Vous avez dit pastiche ou parodie ?

Comme un musicien fait des gammes ou bien improvise sur un thème, certains peintres se livrent à des variations à partir d'une scène de groupe ou d'un portrait. Cela ne relève ni du pastiche, ni de la parodie, mais d'une interprétation personnelle de l'œuvre de

référence. Je laisse à votre appréciation quelques exemples de reprises qui tranchent avec leur modèle. La gravité du pape, dans le *Portrait d'Innocent X* par Velasquez, se mue en grimace sous le pinceau de Francis Bacon.

Dans un autre registre, *Les Ménines* ont inspiré à Picasso de multiples versions diverses et foisonnantes du tableau de Velasquez. À l'inverse avec Sophie Matisse, c'est le vide après le trop-plein. L'arrière-petite-fille d'Henri Matisse fait place nette en escamotant tous les personnages pour ne garder que le décor des *Ménines*. Ne reste que le plateau sans les acteurs, mais on reconnaît la scène qui va s'y tenir.

Un point commun au pastiche et à la parodie, c'est qu'ils procèdent l'un comme l'autre de l'imitation d'une œuvre connue, qu'elle soit picturale, littéraire ou musicale. Mais imitation qui s'inscrit dans des registres différents, respectivement la dérision pour la parodie, l'humour pour le pastiche et la satire pour la caricature. Pour que la parodie ou le pastiche fassent mouche, il faut que l'œuvre imitée soit facilement reconnue et identifiée. En somme que la source d'inspiration soit entrée dans la mémoire collective de telle sorte que s'établisse une connivence entre l'image et celle ou celui qui la regarde. C'est toujours gratifiant de saisir le clin d'œil que nous adresse le pasticheur. Et pour nous mettre sur la voie, le pasticheur conserve généralement quelques éléments de l'œuvre qu'il démarque.

Quand Daumier pastiche un tableau aussi connu que *La Leçon d'anatomie* (1632) de Rembrandt, il n'est pas besoin de lire la légende pour savoir à quelle œuvre celui-ci fait référence (Figure1). Dans la lithographie de Daumier, les sénateurs français ont pris la place des édiles présents à la leçon du docteur Tulp de Rembrandt. Là, c'est le corps de la Constitution que le président du Sénat se prépare à disséquer. Le caricaturiste Jeannot utilise le même scénario dans *Le Rire* (6-07-1907). Il montre Waldeck-Rousseau qui s'apprête à dépecer le corps de la République bâillonnée sous les yeux de Combes,



Rembrandt (1632)

Figure 1. La Leçon d'anatomie

Clémenceau, Jaurès, Briand, etc. Et enfin, mais la liste est loin d'être exhaustive, je renvoie au *Canard enchaîné* (1985) et à la caricature de Cabu dans laquelle Jean-Marie Le Pen tient le rôle d'anatomiste et dont les protagonistes riment avec parachutistes.

Parmi les tableaux du 19^e siècle, *Le Radeau de la Méduse* (1819) de Théodore Géricault est assurément de ceux qui ont le plus inspiré les pasticheurs. Son sujet est emprunté à un événement d'actualité qui a révolté l'opinion publique, le naufrage le 2 juillet 1816 de la frégate *La Méduse*. Le naufrage entraîna la mort de 160 personnes, dont 147 abandonnées sur un radeau de fortune. Le tableau représente avec beaucoup de réalisme la poignée de rescapés qui ont survécu à de terribles souffrances : la soif, la faim, la folie, et même le cannibalisme de survie. Ce drame grandement dû à l'incompétence du capitaine causa un scandale retentissant qui rejaillit sur la période de la Restauration tout entière.

Le Radeau de la Méduse sert, et sert encore, comme métaphore de l'incurie d'une institution et de la vénalité d'hommes politiques, du naufrage d'un gouvernement. En pleine affaire Dreyfus, ce sont les membres de l'état-major de l'armée qui partent à la dérive en brandissant un faux (*Le Sifflet*, 21-04-1899).

Plus près de nous, les références au tableau *Le Radeau de la Méduse* restent de monnaie courante.



Daumier (1869)

On songe à Georges Brassens dans sa chanson *Les Copains d'abord* (1964), ou bien à Goscinny et Uderzo dans *Astérix le légionnaire* (1967). Le capitaine des pirates dont le bateau vient d'être coulé par les Gaulois se dit « médusé ». La toile de Géricault a également servi à illustrer le fiasco de l'équipe de France et de son sélectionneur Raymond Domenech lors de la coupe du monde de football en 2010. C'est un tout autre équipage que le caricaturiste Philippe Mongey aligne au départ du Vendée globe.

Citons encore Banksy, artiste britannique contemporain, qui a réalisé plusieurs graffs dans le centre-ville de Calais, dont un pochoir (Figure 2) qui pastiche *Le Radeau de la Méduse*. On y voit au premier plan un radeau croulant et coulant sous le poids des migrants qui hèlent en vain un des ferries qui fait la navette entre Calais et Douvres. Sur son site Banksy a ajouté ce commentaire : « Nous ne sommes pas tous dans le même bateau ». Cette fresque et bien d'autres du même artiste ont fait l'objet de polémiques. Les graffs ne sont pas forcément bien vus, car ils peuvent nuire à l'image d'une ville. Mais la mairie de Calais a d'abord envisagé d'installer des plexiglass pour les préserver en évitant les vols. Et pour cause : Banksy est une valeur montante des galeries d'art, dont les œuvres se marchendent à plusieurs milliers d'euros. Finalement, le rideau est tombé sur le radeau :



Figure 2. Pastiche du Radeau de la Méduse. Banksy (Calais)

l'œuvre de Banksy a été recouverte de peinture lors du ravalement de l'immeuble.

Pour sa part le caricaturiste serbe Gradimir Smudja embarque toute une pléiade de figures emblématiques de l'art occidental à bord du radeau, en hommage aux chefs-d'œuvre que l'on doit à Delacroix, Manet, Ingres, Géricault, Renoir, Fragonard, Courbet, Daumier, Degas, Boucher, Cézanne, Toulouse-Lautrec, Seurat, David.

Le pastiche et la parodie consistent à imiter une œuvre connue tout en lui apportant des modifications dans le but de faire le portrait-

Gustave Caillebotte :
***Les Raboteurs de parquet* (1875)**

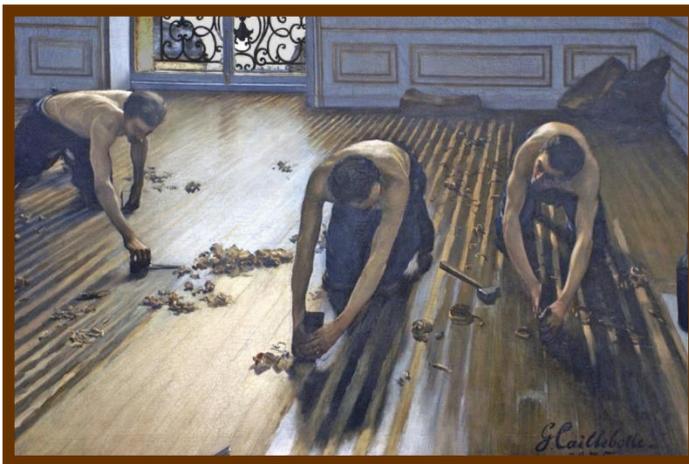


Figure 3. Les Raboteurs/Rayeurs de parquets

Les RPR ou les
Rayeurs de Parquets Réunis

De gauche à droite : Copé, Sarkozy, et Alliot-Marie (Charlie Hebdo 2002)



charge d'un personnage étranger au tableau ou d'évoquer un événement d'actualité. Il suffit parfois de situer un tableau célèbre dans un contexte actuel comme *Le Cri* d'Edouard Munch, 1893 et la crise sanitaire, dans *Le Canard enchaîné* en 2021. Cela peut également tenir à la transformation du titre, quand celui-ci se prête à un jeu de mots. Ainsi le tableau de Gustave Caillebotte intitulé *Les Raboteurs de parquet*

(1875) devient dans *Charlie Hebdo* (13-02-2002) *Les Rayeurs de parquet Réunis* avec trois personnalités politiques (Jean-François Copé, Nicolas Sarkozy et Michèle Alliot-Marie) que le caricaturiste a dotées d'énormes incisives propres à décaper le plancher (Figure 3).

Autre exemple de métamorphoses d'un tableau et de son titre, celles que subit *Le Serment des Horaces* (1785) de Jacques-Louis David. C'est d'abord *Le Serment des Voraces* (1814) qui charge Cambacérès dont nul n'ignorait l'appétit pour le pouvoir et la bonne chère, ni le penchant pour l'homosexualité (Figure 4).



Le Serment des Horaces (1785)

Figure 4. Le serment des Horaces / Voraces

On le voit ici en compagnie d'un jeune éphèbe et de deux de ses inséparables amis : d'Aigrefeuille et Villevielle. Dans *Le Serment des ultras*, lithographie de 1819, trois représentants de la noblesse, coiffés d'éteignoirs, jurent sur un faisceau de clystères tenus par un prêtre, de tout faire afin d'abolir la Charte et de rétablir les privilèges.

Ce n'est pas la seule toile de David à avoir été reprise, imitée et parodiée. C'est également le cas de *Bonaparte franchissant le Grand-Saint-Bernard* (1800). Ce tableau inspire jusqu'aux caricaturistes d'outre-Manche. Encore récemment, il a fourni la trame d'un dessin satirique retraçant l'entrevue entre Emmanuel Macron et Theresa May, en pleines tractations sur le Brexit (Peter Brookes, *The Times*, 19-1-2018). Celle qui était alors Première ministre se trouvait réduite à ramasser le crottin derrière la monture du flamboyant président français. Banksy fait lui aussi référence au tableau de David dans un graff, cette fois sur un mur de Paris, où l'on voit Bonaparte aveuglé par sa cape pourpre ...

Pour illustrer le distinguo entre pastiche et parodie, on peut évoquer une toile bien connue des Orléanais intitulée *L'Apothéose de la canaille* (1885). Le tableau de Boutet de Monvel est une charge anti-communarde et anti-affairiste (Figure 5). Le personnage qui couronne le roi des gueux, c'est Robert Macaire qui, lui, est le roi des



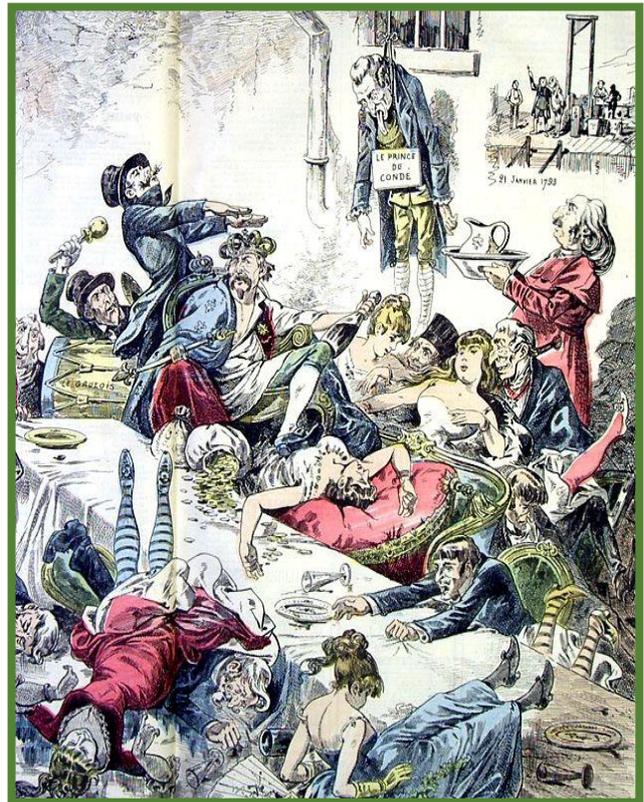
Le Serment des Voraces (1814)

coquins et de la 'magouille'. Robert Macaire est flanqué de son comparse Bertrand qui cogne sur la grosse caisse. Aux pieds du roi des gueux, au reste fort sales, le cadavre d'une femme, une forêt de bras, de mains aux ongles noirs, toute une populace d'émeutiers avinés brandissant piques et poignards. Il s'agit là d'un condensé d'images dépréciatives de la Commune. Boutet de Monvel pastiche, disons s'inspire d'une lithographie d'Adam et Arnout, ainsi que d'un dessin de Daumier, qui ont trait tous deux au pillage de la salle du trône au palais des Tuileries, lors de la révolution de 1848. À la première, Boutet de Monvel emprunte la structure pyramidale de la scène d'émeute, au second, la posture du gavroche engoncé dans le trône (*Le Charivari*, 4-03-1848).

Par un juste retour des choses Boutet de Monvel se trouve à son tour parodié par Pépin dans une double page du journal satirique *Le Grelot* (14-06-1885). La charge contre la Commune se transforme en un réquisitoire contre la royauté, ironiquement intitulé : *L'Apothéose de la monarchie*. C'est une scène de débauche, de gabegie, de turpitude, de suicide (du prince de Condé retrouvé pendu à l'espagnolette de sa chambre au château de Saint-Leu), de trahison (en bas à gauche de l'image : Philippe Égalité vote la mort au procès de son cousin) et d'exécution capitale (de Louis XVI). Un peu plus d'un mois avant la caricature du *Grelot*, *Le Figaro*, en date du 22 avril 1885,



L'Apothéose de la Canaille
Boutet de Monvel (1885)



L'Apothéose de la Monarchie
Pépín : *Le Grelot* (1885)

Figure 5. L'Apothéose de la Canaille/Monarchie

titrait : « Nouvel incident au Salon ». Sur ordre d'une instance gouvernementale, le tableau de Boutet de Monvel avait été décroché du Salon, la veille du vernissage. Les autorités craignaient que cette image très dégradante de la Commune ne fût de nature à provoquer, en plein Salon, des critiques et des altercations. *Le Figaro* profita de l'occasion pour exposer la toile incriminée dans ses propres locaux. Cet incident qui n'était pas le premier à se produire dans le cadre du Salon nous amène à nous intéresser de plus près au choix des œuvres exposées, au rituel du Salon, aux réactions des visiteurs, ainsi qu'aux comptes rendus des caricaturistes, qui sont comme l'envers du décor.

II – Les Salons et le regard des caricaturistes

Le Salon des artistes français offre chaque année un panorama de la peinture et de la

sculpture contemporaines, dans la limite des œuvres qui y sont exposées. Et c'est chaque fois l'occasion pour les caricaturistes d'exercer leur verve aux dépens des peintres et des sculpteurs.

Les peintres eux-mêmes et les caricaturistes nous livrent leurs témoignages sur les rites et le cérémonial du Salon. Ils nous montrent les retardataires déposant leurs œuvres *in extremis* et apportant les dernières retouches jusqu'au jour du vernissage : ce qui peut obliger à grimper sur des échelles pour atteindre les toiles accrochées le plus haut.

Le grand peintre anglais William Turner était coutumier des ultimes ajouts à ses tableaux, lors des expositions à la *Royal Academy* (William Parrott : *W. Turner on Varnishing Day*, 1846). En 1832, celui-ci exposait une marine, sobre, dans les tons gris sans la moindre couleur vive. Il s'agissait de *Helvoetsluys – le « ville d'Utrecht », 64, prenant la mer*. Son tableau était accroché à côté

d'une toile de John Constable (*L'inauguration du pont de Waterloo*). Et le regard de Turner allait constamment de son tableau à celui de Constable. Tout à coup Turner prit sa palette et peignit un rond de la grandeur d'une pièce d'un shilling, couleur rouge minium sur la mer grise. Rouge que rendaient encore plus vif les teintes froides de sa toile.

Dans les derniers moments permis pour les retouches, Turner revint vernir la tache après l'avoir transformée en bouée. Et la bouée fit l'effet d'une bombe qui, sans éclipser le tableau de Constable, lui donnait l'air terne par comparaison. (J'emprunte ici à Pierre Wat, *Beaux-Arts*, hors-série, 2010, p.51, ainsi qu'au biopic *Mr. Turner*). Le Salon était aussi un champ clos où les artistes entraient en lice pour se défier et rompre quelques lances avec leurs confrères.

Puis a lieu l'ouverture officielle avec ses mondantités à Paris, comme à Londres pour l'inauguration de la *Royal Academy* ; viennent ensuite les jours de visite. Daumier excelle à croquer les bourgeois ébahis et souvent outrés comme ces « Amateurs de plus en plus convaincus que l'art est perdu en France » (*Le Charivari*, 7-05-1852). Étant donné la cohue qui règne surtout les jours où l'entrée est gratuite, et vu le grand nombre d'œuvres à découvrir, chaque visiteur y va de sa tactique pour rentabiliser au mieux le temps de la visite. Daumier montre un couple qui, d'un commun accord, décide que la femme regarderait les tableaux du côté gauche et le mari du côté droit. Ils n'auraient plus qu'à échanger leurs impressions, le soir en rentrant à la maison (*Le Charivari*, 18-04-1859). Une autre difficulté tient, comme on l'a vu, à l'accrochage parfois si haut des œuvres exposées que les visiteurs doivent se munir de jumelles ou d'échasses pour les observer d'un peu plus près (Cham : Salon de 1879).

Les artistes imbus de leur talent ne sont pas non plus épargnés par la satire. Daumier se moque du rapin qui prend le public à témoin de l'incompréhension dont il s'estime victime (*Le*

Charivari, 6-04-1859) et de cet autre qui, de dépit d'avoir été « refusé », détruit sa propre œuvre (*Ibid.*, 4-03-1842). Autre cible de Daumier : le critique d'art influent qui arpente les allées du Salon et va critiquant, le carnet de notes à la main (*Ibid.*, 24-06-1865). Bien peu de femmes figurent parmi les exposants, mais quand le pont de la critique déclare à propos de l'une d'elles : « Elle peint ou elle sculpte comme un homme », cela se veut être un compliment !

C'est un tout autre procès qu'instruisent les caricaturistes étrangers lorsqu'ils dénoncent le laxisme des gardiens de musée en France et qu'ils présentent le Louvre comme une passoire. À en croire le *cartoonist* américain (Samuel Ehrhart), tous les visiteurs emportent un souvenir de leurs déambulations dans les galeries du Louvre, pour l'un, un tableau, pour l'autre, une statuette (« *Daily scene in the Louvre* », *Puck*, 11-10-1911). Il faut dire que la satire date de 1911, année du vol de *La Joconde*. Ce vol retentissant et les ratés de l'enquête fournirent la matière à de nombreuses caricatures. Un dessin de Georges Leonnec représente un guide de l'agence Cook qui en est réduit à montrer aux visiteurs étrangers le piton auquel était accroché le célèbre tableau (*La Vie Parisienne*, 1911), (Figure 6). De ce fait, le « clou » de la visite du Louvre méritait à juste titre son nom.

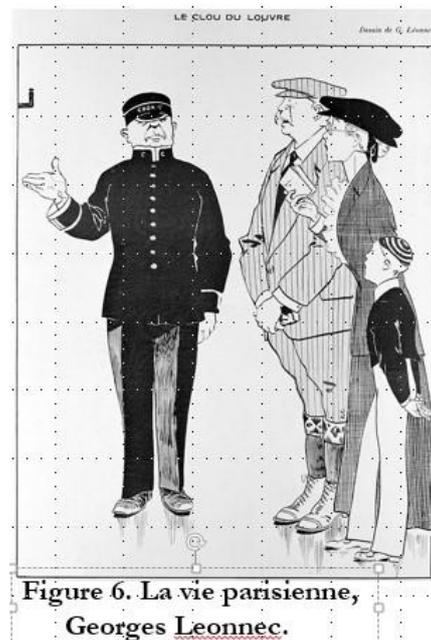


Figure 6. La vie parisienne, Georges Leonnec.

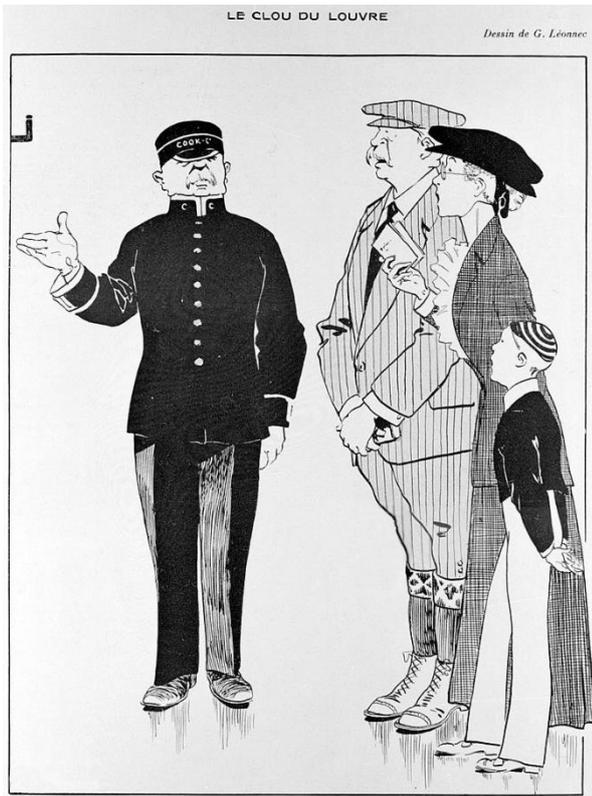


Figure 6. La vie parisienne, Georges Leonnac.

Lors de chaque Salon paraissent des comptes rendus sur le mode humoristique dans la presse illustrée (*Le Charivari*, *Le Journal Amusant*, *L'Éclipse*, *L'Illustration*, etc.). Sous l'appellation de salons caricaturaux, salons comiques ou bien salons pour rire, Nadar, Cham, Bertall, Stop, et consort, prennent pour cible certaines œuvres exposées, de préférence celles considérées en leur temps comme audacieuses, pire comme révolutionnaires, parce qu'elles vont à l'encontre de codes et de normes esthétiques bien établis. Et les numéros incrustés dans les caricatures renvoient au catalogue officiel du Salon, ce qui permet d'identifier les tableaux exposés et, du même coup, ceux qui sont pastichés.

S'il fallait établir le hit-parade des peintres ciblés par la satire au 19^e siècle, Gustave Courbet et Édouard Manet formeraient assurément le duo de tête. Rien d'étonnant dans le cas de Courbet car il offre plusieurs angles d'attaque : les principes réalistes de sa peinture, son anticléricalisme, son engagement politique sous la Commune, quand ce n'est pas son physique.

Il est le peintre du 19^e siècle dont il existe le plus de portraits-charge. Et lorsque l'accès au Salon ne lui est pas refusé, Gustave Courbet s'attire une volée de bois vert pour les tableaux qu'il y expose. La critique est presque unanime à juger hideux ses *Casseurs de pierres* avec leurs gros sabots et leurs pantalons rapiécés (caricature de Quillenbois, *L'Illustration*, 21-07-1855). En un mot, on reprochait au sujet du tableau et à son traitement, de manquer d'enjolivures. À propos des *Paysans de Flagey revenant de la foire* (1855), Bertall signale et souligne ce qu'il considère comme une gaucherie dans l'attitude des personnages. Le caricaturiste transforme la raideur des paysans et des animaux qui composent le cortège en une cohorte de mannequins articulés et de figurines de Lego avant l'heure.

Si Courbet figure sans conteste parmi les peintres « refusés » les plus célèbres du 19^e siècle, ce n'est pas celui par qui sont arrivés les scandales les plus retentissants. Dans ce domaine la palme revient à Édouard Manet. Et la création du « Salon des Refusés » est intimement liée à ses 'scandaleux' *Déjeuner sur l'herbe* et *Olympia*. Napoléon III, qui reprochait au jury son extrême sévérité avec 3 000 œuvres refusées sur les 5 000 présentées, demanda d'exposer les œuvres refusées à côté du Salon officiel, afin de permettre au public d'être seul juge, en dernier ressort. La mansuétude du pouvoir n'évita pas aux tableaux de Manet de faire l'objet de diatribes des plus virulentes. On dut même placer les toiles sous la protection de deux gardiens afin de les préserver des coups de canne de visiteurs outrés. Dans le *Déjeuner sur l'herbe*, la présence d'une femme nue aux côtés de deux gandins très collet monté, faisait pousser les hauts cris. Un siècle plus tard, changement de tabou, ce n'est pas la nudité de la femme mais son embonpoint qui est visé (*Punch*, 22-04-1987), (Figure 7). La Sophie privée de crème brûlée pour retrouver la ligne, c'est en fait Victorine Meurent qui a posé comme modèle pour *Olympia*. Plus récemment dans le *Times* (4-05-



Edouard Manet (1863)

Figure 7. Le déjeuner sur l'herbe

2017), le trio du *Déjeuner sur l'herbe* se compose de Theresa May, alors Première ministre britannique, à qui Michel Barnier présente la facture du Brexit et de Jean-Claude Juncker qui trinque à leur santé.

Avec *Olympia* taxée de « courtisane faisandée », de « muse de la jaunisse », on atteint le summum de la détestation, comme en témoigne le réquisitoire sans appel que dresse Théophile Gautier : « *Olympia* ne s'explique d'aucun point de vue, même en la prenant pour ce qu'elle est, un chétif modèle étendu sur un drap. Le ton des chairs est sale, le modèle nul. [...] Que dire de la négresse qui apporte un bouquet dans un papier et du chat noir qui laisse l'empreinte de ses pattes crottées sur le lit ? ».



Édouard Manet (1863)

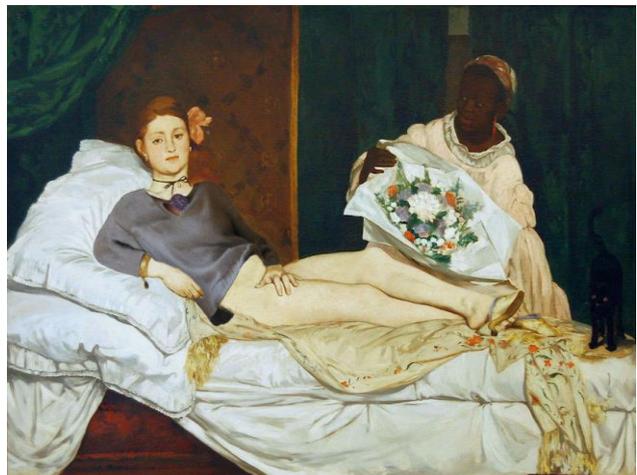
Figure 8. Olympia



Punch (22-04-1987)

Montrer une courtisane dans son costume de travail, si l'on peut dire, qui attend le client dont le bouquet annonce la venue, cela bafouait les règles de la convenance et n'avait rien à voir avec les nus académiques de l'époque. Olympia n'avait pas les formes olympiennes d'une déesse vue à travers le prisme de l'art officiel. Quelle aubaine pour les caricaturistes comme Bertall qui se plaît à accentuer le côté anguleux de ce corps féminin, le manque de finesse des pieds et des mains. Et pourtant, une marque de pull-overs ne s'y est pas trompée en prenant Olympia comme symbole de *sex appeal* (Figure 8). Comme modèle de sexe à pull, pour faire un mauvais jeu de mot.

Les Salons ont souvent donné lieu à des batailles d'Hernani, mais les attaques visant en



Pull gris avoine « Olympia »

particulier *Olympia* se sont distinguées par leur virulence. On imagine la stupeur des rieurs et de la critique, s'ils avaient su que, quarante ans après sa première exposition, *Olympia* entrerait au Louvre grâce à une souscription lancée par Monet et au soutien de Georges Clemenceau. Par la suite, on le sait, le *Déjeuner sur l'herbe*, et l'*Olympia* ont été affectés au musée d'Orsay.

Selon la formule de Champfleury : « Comme un homme qui tombe dans la neige, Manet a fait son trou dans l'opinion publique ». Pour preuve les innombrables références à son œuvre, parfois cocasses comme dans ce *cartoon* de Steve Bell qui place sur la couche d'*Olympia* un personnage identifiable à son casque de scooter (*The Guardian*, 2014). Parfois l'apport de Manet se double d'un emprunt à Rembrandt, comme dans cette composition de l'artiste grecque Teta Makri (2014). Et l'on pourrait citer bien d'autres exemples d'emprunts suivis de parodies comme *Le Balcon* de Manet (1868) dont le sujet emprunté à Goya, est parodié par André Gill (1869), puis repris et pastiché par Magritte (1950).

Il ne faut pas s'étonner que les artistes 'refusés' taxent les Salons de « forteresses de la médiocrité » ; ni être surpris du fait que, de toutes les branches de l'Art, la peinture soit la cible favorite des comptes rendus satiriques. Un certain esprit de revanche n'est pas étranger aux caricaturistes qui auraient, eux-mêmes, souhaité être reconnus en tant que peintres. Tous n'ont pas la palette de talents d'un Daumier, à la fois dessinateur satirique, peintre et sculpteur. Cham en tout cas se montre acerbe envers les premières œuvres qualifiées d'impressionnistes. Il campe un gardien de musée qui, par prudence, dit-il, veut dissuader une femme enceinte d'entrer à l'exposition des peintres impressionnistes. Le même Cham présente la peinture impressionniste comme l'arme secrète des Turcs pour faire fuir leurs ennemis.

Mais la peinture n'est pas la seule à être dans le collimateur de la satire. La statuaire aussi, du moins quand elle fait scandale. C'est le cas par exemple de la statue d'Emmanuel Frémiet

intitulée *Gorille enlevant une femme* (1887). L'animal, d'une taille impressionnante, tient une femme nue au corps pantelant sous son bras droit, un bloc de silex dans sa patte gauche et il tourne la tête en direction de poursuivants. Bien avant la chanson de Georges Brassens, l'intention, qu'on prêtait au gorille, fit scandale et rendit célèbre la statue en question. Les trompettes de la renommée (à nouveau Brassens) lui firent franchir les frontières, tout en lui donnant une autre interprétation. À la 'une' de l'illustré américain *Puck* (18-01-1899), le militarisme français prend la place du gorille et Marianne celle de la captive. Il s'agit, bien évidemment, d'une charge politique en pleine affaire Dreyfus.

Je tiens en outre à préciser, c'est là ma seconde remarque, que les toiles à scandale ne furent pas les seules à être parodiées. Les tableaux d'un Meissonier et d'un Neuville le furent également, malgré l'adhésion de la critique et l'accueil enthousiaste du public. Le seul défaut, que montaient en épingle les caricaturistes pour moquer les toiles de Meissonier, était leur petit format. Les admirateurs avaient bien du mal à les apercevoir en raison de la taille des tableaux ... et de l'ampleur des crinolines (Vernier, 1856). Dans la caricature de droite, la toile n'est guère plus grande qu'un timbre-poste. Et Cham fait dire à un visiteur du Salon de 1857 : « Sapristi ! voilà une diablesse de mouche qui s'est posée sur le Meissonier et me cache tout le tableau » (*Le Charivari*, 1857).

Quand André Gill pastiche « *Le Massacre de la rue Transnonain* » (1834), dans *La Lune rousse* (18-2-1877), le pastiche tient bien plus de l'hommage que de la parodie. La caricature de Gill est d'ailleurs dédicacée « à son cher maître Daumier ». Et l'on y retrouve le gisant dont la poitrine est percée, non par la mitraille, mais par le glaive de la loi de 1868, qui contrôle et réprime la presse. Glaive dont la lame porte l'inscription de la loi scélérate et dont le pommeau est à l'effigie de Badinguet, autrement dit de

Napoléon III. Il y a beaucoup d'autres exemples de la reprise d'un thème, de l'imitation d'une œuvre, qui relèvent de l'hommage bien plus que du pastiche ou de la parodie. On peut mesurer l'influence du maître sur son élève, quand quatre ans après *Le Fijfre* (1866) de Manet, Eva Gonzalès expose *Le Petit Soldat* au Salon de 1870.

Le tableau d'Alphonse de Neuville intitulé *Les dernières cartouches* (1873) fournit un autre exemple des toiles les plus souvent reproduites à la fin du 19^e siècle. On est à la veille de la capitulation de Napoléon III à Sedan. La scène se situe à Bazeilles, dans les Ardennes, en 1870. Des soldats français retranchés dans une auberge brûlent leurs ultimes munitions dans un combat désespéré contre les Prussiens. Cette icône de l'esprit de résistance fut pastichée à maintes reprises, en particulier par les deux camps qui s'affrontent pour ou contre Dreyfus. C'est *La Feuille* (20-09-1897) avec « En joue ... Faux ! », à propos des faux documents produits par le lieutenant-colonel Henry ; et c'est *La Silhouette* (13-02-1898) pour les antidreyfusards. Sur la caricature de Bobb dans *La Silhouette*, tous les défenseurs de Dreyfus : Clemenceau, Picquart, Reinach, Guyot et Zola sont coiffés d'un casque à pointe prussien, ce qui les assimile à des traîtres.

Les caricaturistes actifs de nos jours recourent au même procédé pour traiter de certains événements d'actualité. Ainsi Plantu transforme-t-il *Les Joueurs de cartes* (1890 c.) de Paul Cézanne en joueurs de Monopoly, à propos des appartements de la mairie de Paris loués à vil prix. De la même façon, Cabu prend *Le Tricheur à l'as de carreau* (1636 c.) de Georges de La Tour, comme modèle, pour illustrer les rivalités entre chiraquiens et balladuriens, au sein du RPR, en 1998.

Avant de voir comment on glisse du pastiche à la publicité, ouvrons une parenthèse concernant la forme que peut prendre le détournement, pour ne pas dire, le dévoiement des œuvres d'art.

III – Repentir et repeint

À propos de détournement du sens originel d'un tableau, il convient de faire la différence entre le repentir et le repeint. Selon la définition qu'en donne le *Robert*, le repentir est un changement qu'apporte l'artiste à son tableau en cours de réalisation, tandis que le repeint est effectué après coup, parfois par une main étrangère. Pour illustrer ce distinguo on peut comparer la gestation de *L'Angélus* de Jean-François Millet à la métamorphose du tableau de Gustave Courbet intitulé *La Toilette de la morte*, puis rebaptisé *La Toilette de la mariée*, depuis un siècle.

L'Angélus (1859) de Millet figure assurément au nombre des œuvres iconiques qui ont été pastichées, parodiées et caricaturées au cours du 19^e siècle. Comme nul ne l'ignore, le tableau représente deux paysans, un homme et une femme, qui ont posé leurs outils pour se recueillir et prier à l'écoute de l'angélus qui sonne au clocher dans le lointain. Détail à ne pas négliger un panier de pommes de terre est posé sur le sol entre les deux personnages qui courbent la tête. C'est le prétexte d'une des premières caricatures de *L'Angélus* que l'on doit à Paul Hadol (*La Vie parisienne*, 1865). Rappelons qu'au milieu du 19^e siècle la maladie de la pomme de terre, le mildiou, a fait des millions de victimes de la famine, en particulier en Irlande. Plus près de nous les caricaturistes (Konk et Batellier) se servent de *L'Angélus* comme symbole de la ruralité que menace l'urbanisation galopante avec l'annexion des terres arables.

Cette œuvre a inspiré de nombreux peintres des 19^e et 20^e siècles. Salvador Dali en particulier a été fasciné par la toile de Millet qu'il a réinterprétée à sa manière et à laquelle il a consacré un livre (*Le Mythe tragique de L'Angélus de Millet*). Dans son livre, Dali écrit que les paysans figurant sur le tableau ne sont pas simplement en prière à l'écoute de l'angélus du soir, mais qu'ils se recueillent sur la tombe de leur enfant. Sur l'insistance de Dali, le Louvre fit

radiographier la toile. L'examen révéla la présence d'une forme rectangulaire que masque le panier de pommes de terre. Par sa taille ce caisson noir peut faire penser à un cercueil d'enfant, c'est du moins ainsi que l'interprète Dali. Reste à savoir pour quelle raison Millet aurait procédé à la modification de son tableau. Est-ce de son propre chef ou bien sur les instances de son commanditaire ? La question reste ouverte mais, dans l'un ou l'autre cas, le repentir est de la main de Millet.

Il n'en va pas de même pour le tableau de Gustave Courbet qui porte le nom de *La Toilette de la mariée*, depuis sa vente en 1919. On pourrait croire à une méprise, car la toile était précédemment connue sous l'appellation *La Toilette de la morte*. C'est que les héritiers – plus exactement les héritières – de ce tableau, trouvant le sujet trop macabre, l'ont maquillé et rebaptisé dans le but d'en obtenir un meilleur prix. Elles ont donc procédé à la résurrection de la défunte que l'on prépare pour une tout autre cérémonie que celle prévue par le peintre. La toilette de la morte est ainsi devenue la toilette de la mariée. *Exit* la défunte, mais les protagonistes de la scène ne semblent pas à la noce ! La supposée future mariée est tout avachie sur son siège et peine à tenir un miroir. Les rayons X révèlent en outre qu'elle était nue pour cette dernière toilette. Quant au drap

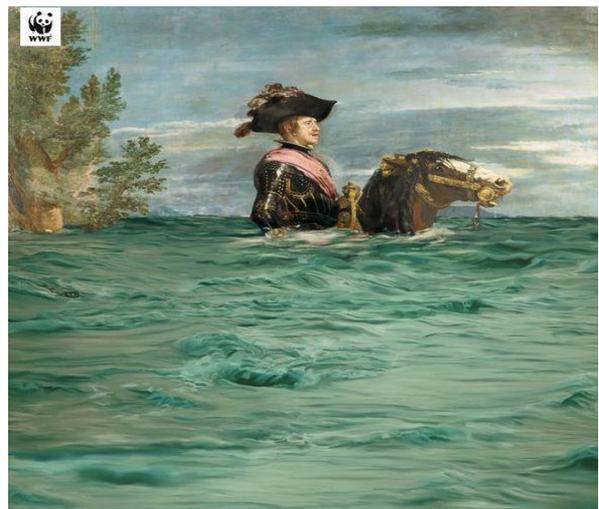
qu'étendent les femmes au second plan, il fait penser à un linceul plutôt qu'au lit nuptial. En d'autres termes, la toile n'est compréhensible que si l'on restaure l'idée originelle en évacuant la notion de mariage.

Il arrive également que le détournement de tableaux célèbres ait des finalités écologiques ou simplement ludiques. Ainsi la fondation WWF (*World Wide Foundation*) fait prendre l'eau au cheval de Philippe IV par Velasquez dans le but d'alerter l'opinion publique sur la montée du niveau des mers (Figure 9). De même les magasins Leclerc utilisent le *Dimanche après-midi à l'Île de la Grande Jatte* (1884) de Georges Seurat pour faire la promotion de leur campagne : « Nettoyons la nature », sur le mode avant et après. Avant le nettoyage, la Grande Jatte apparaît toute souillée de papiers gras, d'assiettes et de gobelets jetables ; après le nettoyage, la Grande Jatte redevient telle que Seurat l'a dépeinte. Quid des plages dont aucun peintre n'a fixé l'image, avant d'être souillées, comme à Marseille. Coluche aurait persiflé les géants de la grande distribution qui se targuent de collecter ce qu'ils ont semé.

Venons-en à la quatrième et dernière partie.



Diego Velasquez : *Philippe IV à cheval*



... victime de la montée des eaux

Figure 9. La peinture classique lanceuse d'alerte sur le réchauffement climatique (WWF).

IV – Du pastiche à la publicité

Les frontières entre peinture, pastiche et publicité ne sont pas toujours étanches et certains artistes n'ont pas hésité à les franchir dans l'un ou l'autre sens. Daumier a été un excellent peintre et un dessinateur satirique hors pair. David, Manet, Monet ont pratiqué la caricature à leurs débuts. James Tissot a réussi parallèlement comme peintre de la vie mondaine à Londres et comme caricaturiste pour *Vanity Fair*. Toulouse-Lautrec a fait des affiches pour des cabarets et des cafés concerts (Les Ambassadeurs, Le Divan Japonais, Le Moulin Rouge), pour des artistes de music-hall (Jane Avril, Yvette Guilbert), et même pour les chaînes de vélo (Simpson, 1896).

Quand ils ne sont pas eux-mêmes peintres ou dessinateurs, les publicitaires vont faire leur marché dans les musées, les galeries d'art et les salles des ventes. En Angleterre, par exemple, la marque de savon Pears se porte acheteuse de la toile de John Everett Millais intitulée *Bubbles* (*Bulles de savon*, 1885-6), en vue de la transformer en affiche.

Les échanges entre publicité et caricature ne sont pas à sens unique. Je veux dire par là qu'une réclame peut faire l'objet d'une caricature qui, à son tour, est récupérée et recyclée par la publicité. C'est le cas par exemple du dessin de Harry Furniss (*Punch*, 1884) qui fait la satire des réclames pour cosmétiques, comme celle où figure l'actrice Mary Anderson. Celle-ci déclare ne vouloir utiliser pour son teint que des savons de la marque Pears. Le caricaturiste substitue à la reine de beauté, un pochard visiblement peu porté aux ablutions, et lui fait dire : « J'ai utilisé votre savon voilà deux ans. Depuis, j'en ai pas utilisé d'autres ! [sic] » Le dessin fut racheté par Pears qui, non sans humour, le transforma en affiche.

Il peut également arriver qu'une affiche célèbre, comme celle pour la peinture Ripolin, serve de support à la caricature politique. Ainsi en pleine affaire Dreyfus, le caricaturiste

Édouard Couturier remplace les peintres Ripolin par les cinq ministres de la Guerre successifs (Mercier, Billot, Cavaignac, Zurlinden, Chanoine) qui ont cautionné l'un après l'autre, couche après couche, le mensonge initial qui avait fait condamner le capitaine Dreyfus (*Le Sifflet*, 1898). Cabu utilise le même procédé dans un tout autre contexte, avec Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, et Raymond Barre, en 1995.

Le pastiche, la parodie et la caricature, c'est là leur point commun, procèdent par décalque, détournement et déformation. Bien évidemment, ce sont les œuvres d'art emblématiques qui sont le plus souvent détournées pour vendre divers produits ou services. *L'Angélus* a été très largement reproduit sur des supports tels que des calendriers, des canevas, des boîtes alimentaires, des cahiers d'école, etc. Il a servi d'étiquette à des marques de bière ou de camembert. *La Laitière de Vermeer* est devenue l'icône d'une marque de desserts lactés. Sur le prospectus d'un salon de la caricature, le célèbre radeau de la Méduse est un assemblage de crayons bien affûtés. Sur l'emballage d'une bouteille d'absinthe, figure l'autoportrait de Van Gogh.

Il suffit parfois d'introduire un panneau, une enseigne pour travestir un tableau en affiche : *Terrasse de café le soir*, 1888, de Van Gogh, mise à la sauce McDonald. *La naissance de Vénus* est prise en otage par une marque de sèche-cheveux et *La Joconde* fait, à son corps défendant, la promotion du masque, du gel hydro-alcoolique, et du papier toilette en période de confinement (Figure 10). On peut donc comprendre que, lasse d'être à l'affiche, *La Joconde* aimerait se faire plus discrète. Outre leur détournement dans un but commercial, les chefs d'œuvre du passé peuvent également servir de toile de fond à des mesures d'actualité. Ainsi les agents de police verbalisent-ils les commensaux de *La Cène* (Léonard de Vinci, 1490c) qui ne respectent ni la distanciation physique, ni le port du masque.



Botticelli



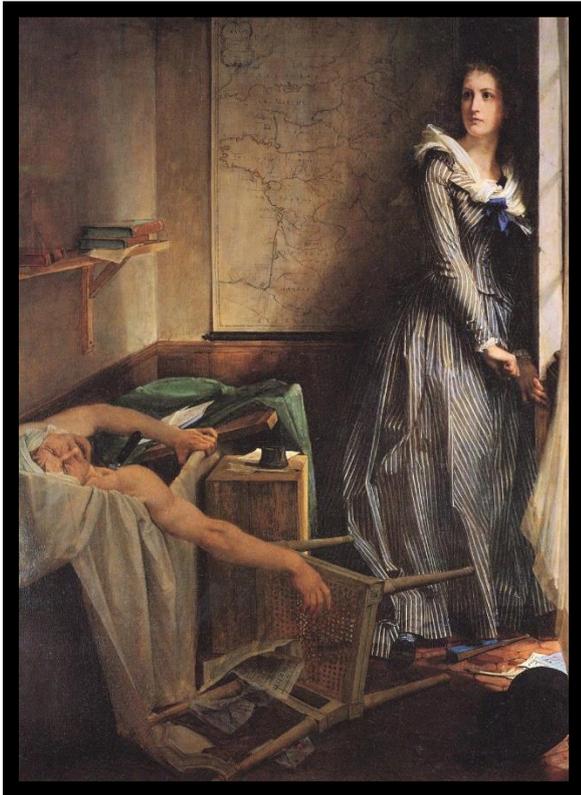
Vinci

Figure 10. La naissance de Vénus et la Joconde.

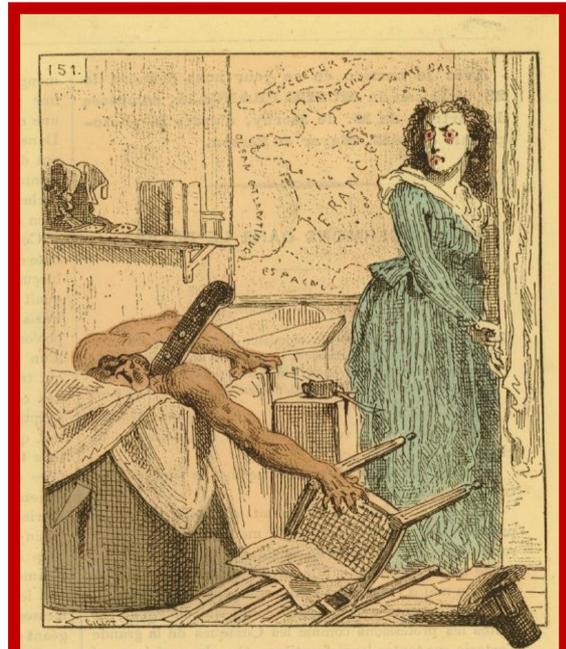
En guise de conclusion, permettez-moi de vous soumettre un dernier exemple qui résume mon propos – exemple du glissement de l'œuvre d'art dans le pastiche et la parodie, avant de finir en eau de boudin dans la caricature et la publicité. Il s'agit de *La mort de Marat* (ou *Marat assassiné*, 1793) de Jacques-Louis David. Le tableau a été beaucoup parodié, comme dans ce dessin animé de Dave Brown (*The Independent*, 18-01-2014) où Marat-Hollande est trucidé - non par Charlotte Corday – mais par *Closer*, dont on voit la couverture à droite sur le tableau. Je laisse à votre sagacité le soin de décrypter le sens de la tour Eiffel en berne et les circonstances dans lesquelles « la petite mort » en question a frappé l'ex-président. L'assassinat de Marat a inspiré plusieurs autres peintres dans le sillage de David, comme Paul Baudry (*Charlotte Corday*) en 1860, et Jules Aviat (*Charlotte Corday et Marat*) en 1880. Ces deux artistes ont peint côte à côte Charlotte Corday et sa victime, à la différence de David qui lui s'était refusé à représenter la meurtrière, estimant que cela lui ferait trop d'honneur.

Dans la veine qui leur est propre, les caricaturistes ont parodié la scène. Cham s'amuse à mettre Charlotte Corday au coin, histoire de lui apprendre à ne plus déranger les gens dans leur bain. Firmin Gillot, quant à lui, fait la satire de la scène avec cette légende : « Marat s'étant plaint que son bain était trop chaud, Charlotte Corday l'a refroidi ! ... Admirons le sang froid de l'héroïne. Quel beau coup ! Comme c'est envoyé ! » (Figure 11).

On notera la taille de l'arme du crime, un énorme poignard qui a transpercé et la victime et la baignoire ! La publicité étant prompte à s'approprier des tableaux célèbres, la toile de David aurait bien pu servir à faire la promotion pour des baignoires sabot ou des articles de coutellerie. C'est en fait à la réclame pour l'extrait de viande Liebig qu'en est réduit l'assassinat de Marat, dans un chromo couleur d'hémoglobine (Figure 12). La boucle est bouclée : de Marat, on est passé à Dracula !



Paul Baudry (1860)



- Marat s'étant plaint que son bain était trop chaud, Charlotte Corday le refroidit. - Admirons le sang-froid de l'héroïne. Quel beau coup ! Comme c'est envoyé !

Firmin Gillot (1861)

Figure 11. Marat et Charlotte Corday



Figure 12. Marat et Charlotte Corday, façon Liebig

La prochaine fois que vous mangerez du consommé de tomate de Liebig ou du Viandox, cela vous évoquera peut-être Charlotte Corday à la manière des madeleines de Marcel Proust. J'ajoute que le conférencier n'est sponsorisé par aucune des marques commerciales dont il a été fait mention, mais vous l'aviez ... deviné.

PS : J'adresse mes vifs remerciements à mes distingués confrères, Messieurs Daniel Locker et Michel Monsigny, pour leur relecture attentive de ce texte.

Jean-Pierre Navailles

Membre titulaire

Académie d'Orléans

Section belles-Lettres et Arts

Le jeudi 27 mai 2021

L'apparition des grands magasins parisiens

Guy du Hamel de Fougeroux

Résumé

Les lois d'Arralde et Le Chapelier avaient aboli le corporatisme dès 1791, mais le commerce va mettre un demi siècle à véritablement évoluer. Après la création des premiers passages parisiens, précurseurs des centres commerciaux, il faut signaler l'apparition d'une nouvelle forme de commerce, les « magasins de nouveauté ». C'est dans l'Almanach du Commerce de 1821 qu'apparaît pour la 1^o fois cette appellation. Ils sont les premiers à afficher des prix fixes avec des marges moins élevées. Citons « Les Deux Magots », « Au Petit Saint Antoine », « A La Madeleine », « Au Grand Colbert », « Au Pauvre Diable », « A La Ville de Saint Denis », « Au Coin de Rue » rive droite, « Au Petit Saint Thomas », « Au Faubourg Saint Germain », « A Saint Joseph » rive gauche.

Le Petit St Thomas peut être considéré comme le premier d'entre eux et le véritable précurseur des grands magasins : il ouvre en 1815 au 34 rue du Bac puis déménage en 1820 à l'angle de la rue du Bac et de la rue de l'Université. C'est le premier modèle utilisé par Zola pour écrire « Le Bonheur des Dames ».

L'innovation commerciale au travers des grands magasins

1. Le Bon Marché

En 1835, Aristide Boucicaut entre comme employé au « Petit St Thomas » où il devient rapidement chef de comptoir. Il épouse Marguerite Guérin. En 1852, il investit les économies de sa femme dans un nouveau commerce qu'il rachète complètement en 1863. Le 9 septembre 1869, Marguerite Boucicaut pose et scelle la 1^o pierre du futur magasin, avec la truelle que lui tend l'architecte Alexandre Laplanche. Le chiffre d'affaires, 450 000 F en 1852, 21 millions en 1869, atteint 73 millions en 1887. C'est le 27 mars 1882 qu'Emile Zola visite le magasin pour compléter sa documentation en vue de son roman. L'annexe rue de Babylone est ouverte en 1899 et un nouveau magasin (l'actuelle Grande Epicerie de Paris) est construit dans les années 1900.

Le mérite de Boucicaut a consisté à définir les règles de base de cette formule appelée le Grand Magasin :

- L'entrée libre, sans obligation d'achat
- Le prix marqué et affiché
- L'acceptation des retours et des rendus (pour cette mesure, il est le premier)
- Le bénéfice réduit sur chaque article
- La vente de masse et la rotation rapide des stocks
- Le premier, il a distribué des ballons aux enfants, tradition qui s'est perpétuée pendant longtemps
- La diversification de l'offre.

Boucicaut a également innové en imaginant de nouvelles formes de vente : la création de grandes expositions saisonnières, la vente par correspondance, la création d'un service livraisons.

2. Magasins du Louvre

Inaugurés le 9 juillet 1855, ils ont été créés par Charles –Auguste Hériot et Alfred-Hippolyte Chauchard, à l'intérieur de l'hôtel du Louvre, construit par les frères Péreire et. En 1863, ils adoptent comme enseigne le nom de « Grands Magasins du Louvre ». Ces deux enseignes sont les vrais précurseurs de la formule du grand magasin. Suivront :

- le B.H.V. fondé par Xavier Ruel, colporteur, comme Boucicaut, puis vendeur à la sauvette en 1856,
- le Printemps créé en 1865 par Jules Jaluzot, chef de rayon au Bon Marché,
- *la Samaritaine où Ernest Cognacq ouvre un premier magasin en 1870,
- les Galeries Lafayette nées en 1893 de l'association de deux alsaciens, Théophile Bader et Alphonse Kahn,
- la Belle Jardinière créée le 25 octobre 1824 par Pierre Parissot, près du marché aux fleurs, rue de la Lanterne, d'où son nom,
- les Magasins Réunis, en 1894 place de la République d'abord sous l'enseigne du Bazar du Château d'Eau, et en 1912 avenue des Ternes

- les Nouvelles Galeries, créées en 1891 sous l'enseigne Les Grands Bazar devenus Nouvelles Galeries en 1899
- Enfin les Trois Quartiers montés en 1886 et qui seront regroupés en un seul immeuble seulement en 1930.

L'innovation architecturale

La création des grands magasins a également été l'occasion d'une grande innovation sur le plan technique et architectural. Le Bon Marché est le premier à avoir fait un usage intensif du fer et du verre, le fer pour sa légèreté et sa rapidité de mise en œuvre, le verre pour répondre au besoin de lumière, à un moment où l'éclairage électrique n'existait pas. Le côté novateur réside également avec le premier éclairage électrique à grande échelle en 1883, l'invention du cuvelage métallique pour assurer l'étanchéité des sous-sols, l'utilisation des premiers téléphoniques : le réseau du Bon Marché était comparable à celui de la ville d'Orléans. Les premiers escalators sont installés en 1904. En 1876, il est éclairé par 400 grandes lampes de type Cance et Jablochkov (lampes à arc) et 2000 lampes Edison (lampes incandescentes). Les magasins du Louvre jusqu'alors éclairés par 3 000 becs de gaz, commencent dès 1879 à s'équiper en électricité, et un « tramway » (sorte de petit train), passant par le sous-sol, fut aménagé pour relier les deux parties du magasin. Pour les autres mentionnons l'éclairage électrique du magasin du Printemps en 1883 (160 bougies Jablochkov et 112 lampes Edison). Jaluzot fait construire par l'architecte René Binet, un escalier à deux départs et quatre révolutions, merveille de grâce et de légèreté. C'est « A la ville Saint Denis », 91 rue du Faubourg St Denis, qu'est installé le 1^{er} ascenseur à piston hydraulique en 1867. Le Printemps, inaugure le sien, appelé « ascenseur de Vienne » le 5 avril 1874, construit par le centralien Léon Edoux, inventeur de l'appareil et du mot ascenseur. La Samaritaine se caractérise par ses fondations en ciment, sa charpente métallique, des gaines de ventilation logées dans le vide des poteaux intérieurs, des canalisations d'eaux pluviales et gaines de chauffage dans le vide des poteaux de façade. Les Galeries Lafayette emploieront pour la première fois le « ciment armé », la Belle Jardinière fera appel à la technique de la fonte moulée et du fer laminé et riveté déjà utilisés par BALTARD et sera le premier magasin équipé d'une climatisation par air pulsé avec filet d'eau en 1868.

L'innovation sociale

Le Bon Marché peut être considéré comme l'initiateur des innovations sociales plus ou moins imitées par tous les autres. Aristide Boucicaut, tout en ayant une exigence très forte vis-à-vis de son personnel, a su mettre en œuvre une réelle politique sociale en avance sur son époque, lui permettant d'attirer les meilleurs vendeurs : - Intéressement du personnel avec la mise en place de l'intéressement au CA par la création de la guelte, système qui perdure aujourd'hui dans la démonstration, et qui pouvait atteindre le double du salaire de base : le salaire fixe annuel était compris entre 1 200 et 1 500 francs, et un bon vendeur pouvait gagner 3 600 francs de guelte.

- Une politique de promotion interne : aucun chef ou sous-chef ne pouvait être choisi en dehors du personnel en place.
- Suppression des pénalités financières pour le personnel (la loi ne les abolira qu'en 1932), remplacées par des avertissements (ceci dit le moindre petit écart était suivi par un licenciement : des 400 personnes recrutées en 1873, 39% furent licenciées dans les 5 années suivantes).
- Création du repos dominical, qui ne sera imposé par la loi qu'en 1906.
- Mise en place d'un service médical assurant des soins gratuits : embauche d'un médecin dans les années 1870, suivie de la création d'une infirmerie rue de La Chaise.
- Logement du personnel célibataire : en 1878 il existait 50 chambres de femme et 28 chambres d'hommes.
- Création d'une caisse de prévoyance le 31 juillet 1876 dans la quelle Boucicaut verse 62 000 F la première année. Elle était alimentée chaque année par une somme prélevée sur les bénéficiaires, à la discrétion des Boucicaut. Les employés, ne pouvaient en bénéficier qu'après 5 ans d'ancienneté, passé l'âge de 60 ans (50 pour les femmes). Les sommes versées produisaient un intérêt annuel de 4 %. C'était une forme d'intéressement avant l'heure, l'argent versé étant bloqué, sauf en cas de décès.
- Accès gratuit à des formations culturelles : formations aux langues, à la musique instrumentale et vocale (rappelons que l'Orchestre du Bon Marché donnera son premier concert en janvier 1873)
- La reprise du personnel sous les drapeaux : à la déclaration de guerre de 1870

L'innovation dans la communication

Le développement de l'activité commerciale des grands magasins va être amplifié par une forte croissance de la communication, les grands magasins utilisant des moyens spécifiques : l'affichage, les catalogues, les agendas, les cartes postales, les objets publicitaires.

Abstract

The appearance of Parisian department stores

The laws of Arralde and Le Chapelier had abolished corporatism in 1791, but trade will take half a century to truly evolve. After the creation of the first Parisian passages, precursors of shopping centers, it is necessary to point out the appearance of a new form of commerce, the "novelty stores". It was in the Almanac du Commerce of 1821 that this appellation appeared for the first time. They are the first to display fixed prices with lower margins. We can mention "Les Deux Magots", "Au Petit Saint Antoine", "A La Madeleine", "Au Grand Colbert", "Au Pauvre Diable", "A La Ville de Saint Denis", "Au Coin de Rue" on the right bank, "Au Petit Saint Thomas", "Au Faubourg Saint Germain", "A Saint Joseph" left bank.

Le Petit St Thomas can be considered the first of these and the true precursor of department stores: it opened in 1815 at 34 rue du Bac then moved in 1820 to the corner of rue du Bac and rue de l'Université. This is the first model used by Zola to write "Le Bonheur des Dames".

Commercial innovation through department stores

1. Le Bon Marché

In 1835, Aristide Boucicaut joined the "Petit St Thomas" as an employee, where he quickly became head of the counter. He marries Marguerite Guérin. In 1852, he invested his wife's savings in a new business which he bought out completely in 1863. On September 9, 1869, Marguerite Boucicaut laid and sealed the first stone of the future store, with the trowel given to her by the architect Alexandre The board. The turnover, 450,000

F in 1852, 21 million in 1869, reached 73 million in 1887. It was on March 27, 1882 that Emile Zola visited the store to complete his documentation for his novel. The annex rue de Babylone was opened in 1899 and a new store (the current Grande Épicerie de Paris) was built in the 1900s.

The merit of Boucicaut consists in defining the basic rules of this formula called the Department Store:

- Free admission, no obligation to purchase
- The marked and displayed price
- The acceptance of returns and returns (for this measure, it is the first)
- Reduced profit on each item
- Mass selling and rapid inventory turnover
- The first, he distributed balloons to the children, a tradition that has continued for a long time
- The diversification of the offer.

Boucicaut has also innovated by imagining new forms of sales: the creation of major seasonal exhibitions, mail order sales, the creation of a delivery service.

2. Louvre stores

Inaugurated on July 9, 1855, they were created by Charles –Auguste Hériot and Alfred-Hippolyte Chauchard, inside the Hôtel du Louvre, built by the Péreire brothers and in 1863, they adopted the name "Grands Magasins du Louvre". These two signs are the true precursors of the department store formula. Will follow:

- the B.H.V. founded by Xavier Ruel, pedlar, like Boucicaut, then street vendor in 1856,
- Printemps, created in 1865 by Jules Jaluzot, department manager at Bon Marché,
- La Samaritaine where Ernest Cognacq opened a first store in 1870,
- the Belle Jardinière, created in 1893 from the association of two Alsations, Théophile Bader and Alphonse Kahn,
- the Belle Jardinière created on October 25, 1824 by Pierre Parissot, near the flower market, rue de la Lanterne, hence its name,
- the Magasins Réunis, in 1894 place de la République first under the sign of the Bazar du Château d'Eau, and in 1912 avenue des Ternes
- the Nouvelles Galeries, created in 1891 under the name Les Grands Bazars, which became Nouvelles Galeries in 1899
- Finally the Three Quarters built in 1886 and which will be grouped together in a single building only in 1930.

Architectural innovation

The creation of department stores was also an opportunity for great technical and architectural innovation. Le Bon Marché was the first to have made intensive use of iron and glass, iron for its lightness and speed of implementation, glass to meet the need for light, at a time when electric lighting was not didn't exist. The innovative side also lies with the first large-scale electric lighting in 1883, the invention of metal casing to seal basements, the use of the first telephones: the Bon Marché network was comparable to that of the city of Orleans. The first escalators were installed in 1904. In 1876, it was lit by 400 large Cance and Jablochkov type lamps (arc lamps) and 2000 Edison lamps (incandescent lamps). The shops of the Louvre, hitherto lit by 3,000 gaslights, began to be equipped with electricity in 1879, and a "tramway" (a sort of little train), passing through the basement, was fitted out to connect the two parts of the store. For the others let us mention the electric lighting of the Printemps store in 1883 (160 Jablochkov candles and 112 Edison lamps). Jaluzot had the architect René Binet build a staircase with two departures and four revolutions, a marvel of grace and lightness. It was "A la ville Saint Denis", 91 rue du Faubourg St Denis, that the first hydraulic piston lift was installed in 1867. Printemps inaugurated its own, called the "Vienna lift" on April 5, 1874, built by the centralien Léon Edoux, inventor of the device and the word lift. La Samaritaine is characterized by its cement foundations, its metal frame, ventilation ducts housed in the void of the interior posts, rainwater pipes and heating ducts in the void of the facade posts. The Galeries Lafayette will use "reinforced cement" for the first time, La Belle Jardinière will use the technique of molded cast iron and laminated and riveted iron already used by Baltard and will be the first store equipped with air conditioning by forced air with net of water in 1868.

Social innovation

Le Bon Marché can be considered as the initiator of social innovations more or less imitated by all the others. Aristide Boucicaut, while having very high standards vis-à-vis his staff, was able to implement a real social policy ahead of his time, allowing him to attract the best salespeople: - Incentive of staff with the in place of profit-sharing on the turnover by the creation of the *guelta*, a system which continues today in the demonstration, and which could reach double the basic salary: the fixed annual salary was between 1,200 and 1,500 francs, and a good salesman could earn 3,600 *Guelta* francs.

- An internal promotion policy: no chef or deputy chef could be chosen outside the staff in place.
 - Abolition of financial penalties for staff (the law will not abolish them until 1932), replaced by warnings (that said, the slightest deviation was followed by dismissal: of the 400 people recruited in 1873, 39% were dismissed in the next 5 years).
 - Creation of Sunday rest, which will not be imposed by law until 1906.
 - Establishment of a medical service providing free care: hiring of a doctor in the 1870s, followed by the creation of an infirmary in rue de La Chaise.
 - Accommodation for unmarried staff: in 1878 there were 50 women's rooms and 28 men's rooms.
 - Creation of a provident fund on July 31, 1876 into which Boucicaut pays 62,000 F the first year.
- It was funded each year by a sum taken from the profits, at the discretion of the Boucicaux. Employees could only benefit from it after 5 years of seniority, after the age of 60 (50 for women). The sums paid produced an annual interest of 4%. It was a form of profit-sharing before its time, the money paid being blocked, except in the event of death.
- Free access to cultural training: training in languages, instrumental and vocal music (remember that the Bon Marché orchestra will give its first concert in January 1873)
 - The resumption of the personnel under the flags: with the declaration of war of 1870

Innovation in communication

The development of the commercial activity of the department stores will be amplified by a strong growth in communication, the department stores using specific means: posters, catalogs, diaries, postcards and, advertising items.

Rappel historique

Avant la Révolution, le commerce était aux mains de petits commerçants, dont la principale corporation était celle des merciers, « marchands de tout, faiseurs de rien », sortes de bazars à dominante textile. Il a existé des prémices de regroupements de commerces : citons la galerie des merciers du Palais mentionnée dès 1410, face à l'actuel boulevard du Palais, les rues dédiées à un commerce particulier, telles que pour les merciers la rue Quincampoix remplacée au XV^e siècle par la rue du Feuure (aujourd'hui rue Berger), le Pont Neuf et ses boutiques, sorte de mini centre commercial avant l'heure, les imprimeurs rue St Jacques, les marchands de tableaux sur le pont Notre Dame, les Galeries de bois édifiées dès 1784 au Palais Royal par Victor Louis pour le Duc de Chartres (Philippe Egalité)

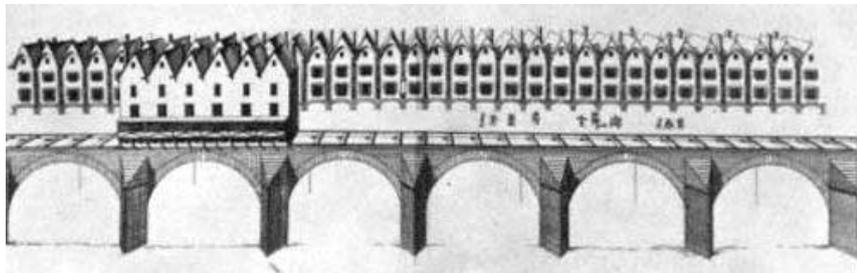
La Révolution avait aboli le corporatisme dès 1791, mais le commerce va mettre plusieurs années à véritablement évoluer : la vente à la surbaine, dont le nom désigne la vente à la binette du client, et le marchandage, appelé vente au procédé, continuent à être pratiqués dans la première moitié du XIX^e siècle.

Le Pont Notre Dame en 1576 puis en 1660. Les maisons furent démolies en 1787.

Les premiers passages parisiens sont les véritables précurseurs des centres commerciaux : les Passage Montesquieu ouvert en 1812, de la Ville L'Evêque en 1815 (à l'emplacement de l'actuel passage de La Madeleine), de l'Opéra en 1822 ; la Galerie Vivienne

fut créée en 1823, la Galerie Colbert est née en 1826, le Bazar de l'Industrie fut créé 27 boulevard Poissonnière, entre 1827 et 1829, sur les plans de Paul Lelong. A une époque où la plupart des rues n'étaient pas encore pavées, pouvoir flâner dans un lieu sec éclairé le jour par une verrière et la nuit par le gaz, était un luxe. Beaucoup d'entre eux déclineront suite à la crise économique de 1847 et aux événements de 1848, peu propices au commerce.

Parallèlement, il faut signaler l'apparition d'une nouvelle forme de commerce, les « magasins de nouveauté ». C'est dans l'Almanach du Commerce de 1821 qu'apparaît pour la 1^o fois cette appellation. Ils sont les premiers à afficher des prix fixes avec des marges moins élevées. Citons « Les Deux Magots », « Au Petit Saint Antoine », « A La Madeleine », « Au Grand Colbert », « Au Pauvre Diable », « A La Ville de Saint Denis » rive droite, « Au Petit Saint Thomas », « Au Faubourg Saint Germain », « A Saint Joseph » rive gauche.



Le Petit St Thomas peut être considéré comme le premier d'entre eux et le véritable précurseur des grands magasins : il ouvre en 1815 au 34 rue du Bac. Puis son propriétaire, Siméon Mannoury, s'installe en 1820 à l'angle de la rue du Bac et de la rue de l'Université. C'est le premier modèle utilisé par Zola pour écrire « Le Bonheur des Dames ». DE cette enseigne, sont issus les frères Fabre qui créent le magasin « A Sainte Barbe » en 1840,



Le magasin Aux Deux Magots après son transfert en 1873 de la rue de Seine à la place Saint-Germain-des-Prés. A cette époque, l'enseigne rappelle toujours la pièce de théâtre éponyme. Le bâtiment abrite aujourd'hui le café du même nom

Delacroix qui devient gérant de « La Ville de Saint Denis » en 1847, Hériot pour fonder le Louvre en 1855 avec Chauchard, et surtout Aristide Boucicaut en 1848. Comme pour les précédents beaucoup d'entre eux souffriront de la crise de 1847-1848, accentuée par la création d'une taxe sur les magasins de plus de 25 employés, d'autant plus qu'ils manquaient de capitaux et qu'ils ne pouvaient résister à la moindre crise de trésorerie.

C'est le développement des communications, avec l'apparition le 30 janvier 1828, de la 1^o compagnie d'omnibus, les fameuses Dames Blanches, avec cent omnibus, qui sera rapidement concurrencée par d'autres compagnies : Les Tricycles, Les Favorites, Les Carolines, Les Diligentes, Les Citadines, et ensuite le désenclavement des quartiers de Paris grâce aux travaux du Baron Haussmann, qui ont permis l'apparition de nouvelles formes de

commerce. Ensuite la politique économique du Second Empire va créer les conditions favorables à l'éclosion des grands magasins. Ces derniers vont se situer en fonction du lieu de résidence ou de travail de la clientèle : le Bon Marché au milieu des clients du Noble Faubourg, le Printemps près de la gare St Lazare, le Louvre près des grands commis de l'Etat travaillant autour du Palais Royal et du Louvre, la Samaritaine et le BHV au milieu de la clientèle populaire.



AllPosters

Dame blanche



Les Citadines

L'innovation commerciale Au travers des grands magasins

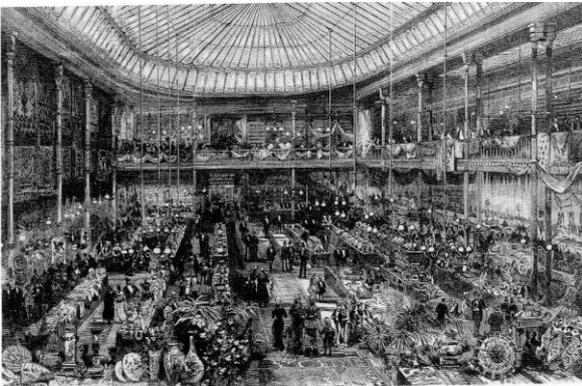
1. Le Bon Marché

En 1827, la société Branche, Marois et Cie fonde un magasin au 34 rue de Sèvres, auquel elle donne le nom de « Trois Quartiers ». Les associés ne s'entendent pas, les affaires ne

marchent pas, la société est dissoute en 1831. La même année ou la suivante, Paul Videau rachète le magasin, puis les affaires marchant bien, s'agrandit sur le 137 rue du Bac et en 1848 s'associe avec son frère. C'est sans doute à cette occasion qu'il rebaptise le magasin « Le Bon Marché ».



Jacques Aristide Boucicaut est né à Bellême (Orne) le 14 juillet 1810. Fils d'un chapelier, il travaille d'abord chez un marchand de nouveautés ambulante, en faisant les marchés du Perche. Il aimait les chevaux et était très habile dans la conduite des attelages. En 1835, il entre



Au Petit Saint-Thomas, le nouveau grand hall de 1878 où sont exposés des articles de Chine et du Japon

comme employé au « Petit St Thomas » où il devient rapidement chef de comptoir. Il profite de ses rares instants de liberté pour apprendre l'anglais. Il épouse Marguerite Guérin, née à Verjux (71) le 3 janvier 1816. Aristide Boucicaut, chef de rayon au Petit Saint Thomas, est obligé de quitter ce dernier qui doit licencier. En 1852, il investit les économies de sa femme et prend des parts dans l'affaire Videau. En 1863, il

emprunte 2 millions à Henry Maillard et rachète les parts des frères Videau.



La chance lui sourit : il achète quelques maisons rue de Sèvres, puis l'hospice des Petits Ménages déménageant à Issy-les-Moulineaux, il peut continuer à s'agrandir. Entre 1869 et 1887 il peut racheter l'ensemble de l'îlot, à l'exception du 5 rue de Babylone, appartenant à la ville de Paris.

L'hospice des Petits Ménages

Le 9 septembre 1869, Marguerite Boucicaut pose et scelle la 1^o pierre du futur magasin, avec la truelle que lui tend l'architecte Alexandre Laplanche. Un document écrit sous sa dictée et signé par lui fut placé dans les fondations :

« Paris 9 septembre 1869. Après des agrandissements successifs et toujours insuffisants, je me suis décidé à l'achat de nouveaux terrains, et ma femme pose aujourd'hui la première pierre du monument auquel plus tard viendront s'ajouter sur un plan uniforme, les anciens magasins du Bon Marché. Je désire donner à cette construction spéciale une organisation philanthropique qui me permette, en me rendant utile à mes semblables, de témoigner à la Providence ma profonde reconnaissance pour le succès dont elle n'a cessé de couronner mes efforts ; car devenu chef de cette maison en 1852, alors que son chiffre d'affaires ne dépassait pas 450 000 F, je puis évaluer de même chiffre, pour l'année 1869, à la somme de 21 millions. Ont signé : Boucicaut père, propriétaire, Boucicaut fils, Liger, Maillard, Querey, Morin, Pascal, Lefebvre, Gouin et Laplanche – architecte ».



Aristide Boucicaut

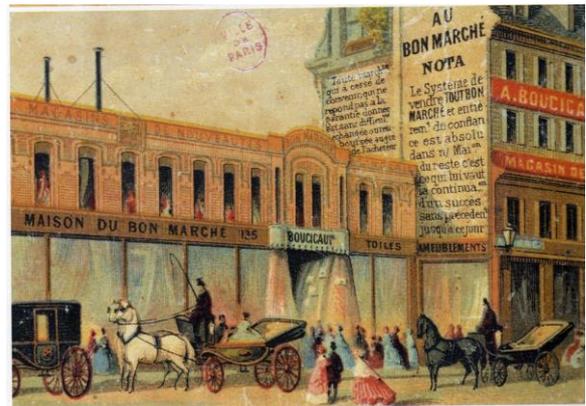


Marguerite Boucicaut

Le chiffre d'affaires, 450 000 F en 1852, 21 millions en 1869, atteint 73 millions en 1887.

C'est la dynastie d'architectes Boileau qui prend la suite de Laplanche. En 1874, Louis-Charles Boileau (1837-1914) réalise la façade Velpeau, des lanternaux et des escaliers monumentaux. En 1879 la campagne de travaux concerne la rue de Babylone, contournant le n^o

5 et atteint en 1887 l'angle Bac-Sèvres, achevant ainsi l'ensemble de l'îlot.



Cette gravure de 1872 présente le premier tronçon des nouvelles constructions du Bon Marché



Le magasin en 1875

C'est le 27 mars 1882 qu'Emile Zola visite le magasin pour compléter sa documentation en vue de son roman.

L'annexe rue de Babylone est ouverte en 1899. Un nouveau magasin (l'actuelle Grande Epicerie de Paris) est construit dans les années 1900. A peine achevé, l'immeuble est réquisitionné comme hôpital militaire. Il sera détruit par un grave incendie qui se déclenche dans la nuit du 22 décembre 1915. Louis Hippolyte Boileau, 3^e architecte de la dynastie, est le concepteur de ce bâtiment pour lequel il utilise le métal enveloppé de briques et habillé de marbre, dans un style « moderne pour l'époque.

En 1887, le Bon Marché est divisé en 5 grands secteurs comportant 74 rayons :

Les soieries, la draperie, les lainages, les tissus fantaisie, les indiennes

Les costumes et confection pour dames, les vêtements pour hommes, garçons et fillettes, les jupons peignoirs et robes de chambre, les modes et coiffures, les cravates, les gants, les chaussures.

Les trousseaux et layettes, les toiles, les calicots, le linge de table et de maison, les rideaux, la bonneterie, les chemises, les mouchoirs, ruches et dentelles

Les étoffes d'ameublement, les meubles, les sièges et tapisseries, la literie, les couvertures et tapis.

La parfumerie, les rubans, les fleurs, la passementerie, les objets de Chine et du Japon.

Chaque chef de rayon est responsable de la vente et gère ses achats.

Bien que certaines méthodes « modernes » de commerce aient déjà été pratiquées par d'autres, comme nous l'avons vu avec le prix affiché, le mérite de Boucicaut a consisté à définir les règles de base de cette formule appelée le Grand Magasin :

L'entrée libre, sans obligation d'achat

Le prix marqué et affiché

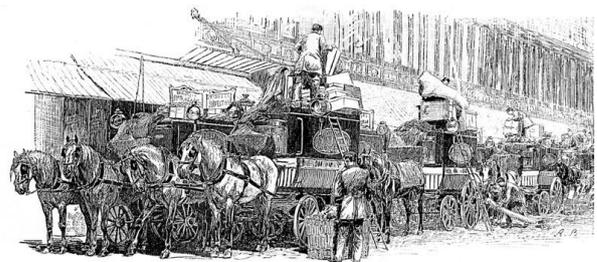
L'acceptation des retours et des rendus (pour cette mesure, il est le premier)

Le bénéfice réduit sur chaque article : alors qu'à l'époque la marge moyenne pratiquée dans le commerce était de 41 %, le Bon Marché ne prélevait qu'une marge de 13.5 % (là aussi il innove)

La vente de masse et la rotation rapide des stocks : le mot magasin est d'origine arabe et désignait un entrepôt. Son utilisation n'est apparue qu'avec la création du grand magasin.

Le premier, il a distribué des ballons aux enfants, tradition qui s'est perpétuée pendant longtemps

La diversification de l'offre : aux comptoirs initiaux (châles, capes & étoles, doublures, chapeaux pour dames, chemises et cravates, tissus et cotonnades, literie, mercerie), Boucicaut va progressivement ajouter de nouveaux rayons : le prêt-à-porter en 1860, les maillots de bain et les robes vers 1870, les tapis en 1860, l'ameublement dans les années 1870, le matériel de camping vers 1880, les articles de voyage en 1872, la parfumerie, la maroquinerie et l'argenterie en 1875, la papeterie et les jouets dans les années 1880, suivis de la bijouterie, de la broserie et de la sellerie.



La livraison des marchandises, dans Paris et la banlieue.

Le rayon « ganterie »



Boucicaut a également innové en imaginant de nouvelles formes de vente :

La création de grandes expositions saisonnières : le Blanc en janvier (il en eut l'idée en voyant tomber la neige), les soldes en juin et décembre, les tapis d'orient en septembre, le jouet en décembre.

La vente par correspondance pour laquelle il a été le premier à créer un catalogue. Dès 1873, il visite l'Europe (Belgique, Allemagne, Pays Bas, Autriche) pour mettre en place l'expédition des catalogues et étudier les relations postales et douanières entre la France et ses voisins. Le Bon Marché expédiera jusqu'à 500 000 catalogues par saison et recevra 6 000 lettres par jours, dont 4 000 commandes. Le travail de dépouillement du courrier occupera 250 personnes.

La création d'un service livraisons : la 1^o voiture à cheval est mise en service dès 1856.



La table tournante du service des expéditions du Bon Marché en 1920



Province	50 229 105
Algérie	1 208 371
Corse	178 786
Tunisie	163 350
Autres colonies	790 803
Angleterre	1 084 899
Suisse	776 955
Amérique du Sud	771 180
Allemagne et Luxembourg	547 580
Belgique	461 262
Bulgarie, Roumanie et Serbie	345 578
Hollande	304 074
Italie	294 333
Espagne	197 807
Amérique centrale	167 702
Colonies étrangères	158 787
Scandinavie	152 045
Turquie	147 698
Amérique du Nord	136 998
Autriche-Hongrie	132 956
Russie	87 361
Portugal	78 441
Grèce	62 640
Autres	569 664

2. Magasins du Louvre



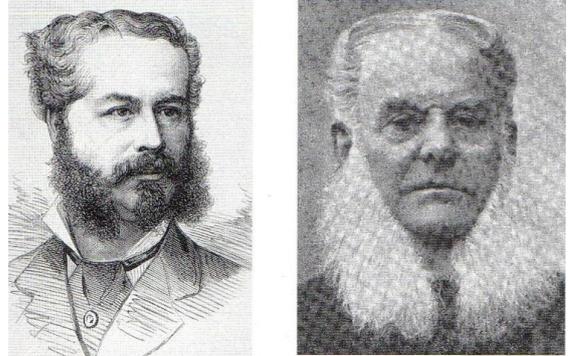
Inaugurés le 9 juillet 1855, reprenant l'enseigne d'un magasin de nouveautés appelée « au Louvre », existant dès 1830, à l'emplacement aujourd'hui occupé par l'Hotel du Louvre

Créés par Charles –Auguste Hériot et Alfred-Hippolyte Chauchard, à l'intérieur de l'hôtel du même nom, construit par les frères Péreire à la demande de Napoléon III, dans le cadre de l'exposition universelle de 1855. Les deux associés ont l'expérience des magasins de

nouveauté. En 1863, ils adoptent comme enseigne le nom de « Grands Magasins du Louvre » et le terme de Grands Magasins sera dorénavant adopté par tous les autres. En 1875, ils rachètent l'ensemble des immeubles du Grand Hôtel du Louvre, ce qui leur permet d'agrandir le magasin, sur la totalité du RdC, l'entresol et le 1^o étage. Les travaux d'agrandissement s'achèvent en 1879. Le magasin joue plutôt la qualité que le prix, et il sera le premier à lancer des catalogues, appelés albums. Au XX^e siècle, ils ouvrent des filiales en



province et des agences à Alger, Madagascar, au Caire, à Londres, Constantinople, Buenos Aires et Bucarest. Mais la crise de 1929 aura des conséquences fâcheuses pour le magasin qui ne s'en remettra pas et fermera définitivement le 15 juin 1974.

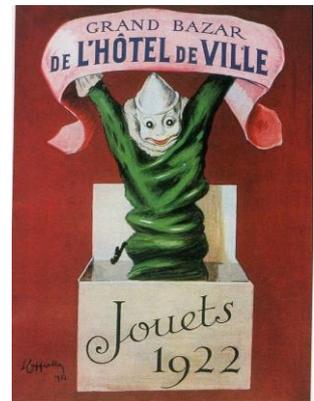


Les fondateurs des Grands Magasins du Louvre en 1855,
Charles-Auguste Hériot (1827-1879) et
Alfred-Hippolyte Chauchard (1821-1909)

3. Le BHV



Xavier Ruel (1822-1900),
fondateur du BHV



Rayon des manteaux des Grands Magasins du Louvre au début du XX^e siècle

Il fut fondé par Xavier Ruel, natif d'Annonay, colporteur, comme Boucicaut, puis vendeur à la sauvette, qui employait plusieurs camelots revendant « au parapluie ». Le meilleur camelot étant celui placé à l'angle des rues de Rovoli et des Archives, c'est là qu'il loue une boutique en 1856, grâce, dit la légende, à une bourse de l'impératrice Eugénie, qu'il aurait sauvée en maîtrisant les chevaux emballés de sa voiture. A l'origine l'enseigne sera d'ailleurs le « Bazar Napoléon » et ne prendra le nom de BHV qu'en

1870. A la mort de Ruel, le 31 janvier 1900, le magasin emploie 900 personnes. Sa spécialité était les comptoirs à prix fixe : tout à 5 cts, tout à 10 cts, etc... Après sa mort, le magasin introduira une offre de mode dans son assortiment.



4. Le Printemps

Jules Jaluzot, fils d'un notaire de la Nièvre, chef de rayon au Bon Marché, investit dans les années 1860 la dot de sa femme dans la construction d'un immeuble rue du Havre, entre la rue de Provence et le boulevard Haussmann, car habitant le quartier, et voyant le développement de la gare St Lazare, il pressent le développement du quartier.. Il conserve pour le commerce le RdC , le sous-sol et l'entresol et loue bourgeoisement les autres étages. Le magasin est inauguré en grandes pompes le 3 novembre 1865, et béni par le curé de La Madeleine. Zola y fera référence dans « Le



Jules Jaluzot (1834-1916), fondateur du Printemps

Jules Jaluzot

Bonheur des Dames » : « *Ce bon vivant ne venait-il pas de faire bénir son nouveau magasin par le curé de la Madeleine, suivi de tout son clergé !* ».

Les affaires prospèrent et en 1874 il a 250 employés et reprend petit à petit les étages supérieurs et les immeubles voisins. Son sens de la communication lui fera appel de façon régulière aux médias :



La maison du printemps



« *Le Printemps est un jardin de l'industrie où les produits de la nature se transforment en tissus légers* ». La politique du magasin se résume à trois mots : qualité, prix, honnêteté. Devise du magasin : « *E probitate Decus* », « *mon honneur, c'est ma probité* »

En 1911 est créé l'atelier d'art Primavera auquel participeront de nombreux artistes :

Guillemard, Sognot, Colette Gueden. Ce nom désigne toujours un rayon cadeaux – décoration du Printemps. En 1921, le bâtiment jusque là utilisé comme entrepôt est transformé en magasin et prend l'enseigne Brummel. C'est enfin en 1931 qu'est créée la chaîne de magasins populaires à l'enseigne Prisunic. Emporté par le succès Jules Jaluzot spéculera sur le sucre, mettant en difficulté le magasin, Il doit démissionner le 28 août 1905 sous la pression des actionnaires qui confient la gestion à Gustave Laguionie, ancien chef de rayon passé dans le commerce de gros.

5. La Samaritaine



Ernest Cognacq (1839-1928) et Louise Jay (1838-1925),
fondateurs de la Samaritaine

Ernest Cognacq est né en 1839 à l'île de Ré. En 1851, à la mort de son père, il quitte le séminaire où il poursuivait ses études et mène une existence trouble entre La Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Lyon, Avignon et Marseille. Il arrive à Paris vers 1857 et travaille dans plusieurs magasins de nouveautés : *Au Gagne Petit*, *A la Nouvelle Héloïse*, *à Notre Dame de Lorette*, *Aux Dames Françaises*, *Au Tapis Rouge*, *A La Madeleine*. En 1861, première galère : il est condamné par le Tribunal de la Seine pour « injures par paroles envers un agent de l'autorité et outrage public à la pudeur ». En 1867, avec 5 000 F d'économies, il ouvre une boutique, plutôt une cabane en bois, sur un terrain vague rue de Turbigo, qu'il nomme Au Petit Bénéfice.



de la Samaritaine sur le Pont-Neuf à Paris
du Promoteur des Bâtiments (L'Époque) sous le règne de Louis-Philippe. Peint par Paul Delvaux.
Collection: Robert de Selys



Le bistrot dont Ernest Cognacq sous-loue la moitié de la surface moyennant 15 Francs par jour le 21 mars 1870

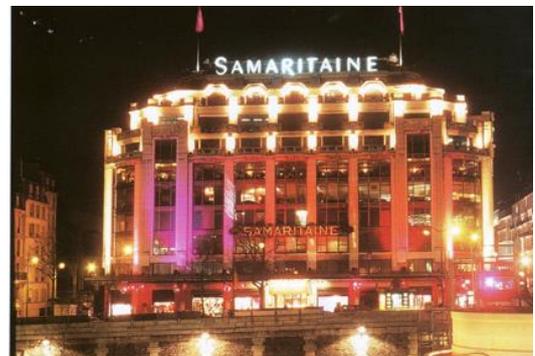
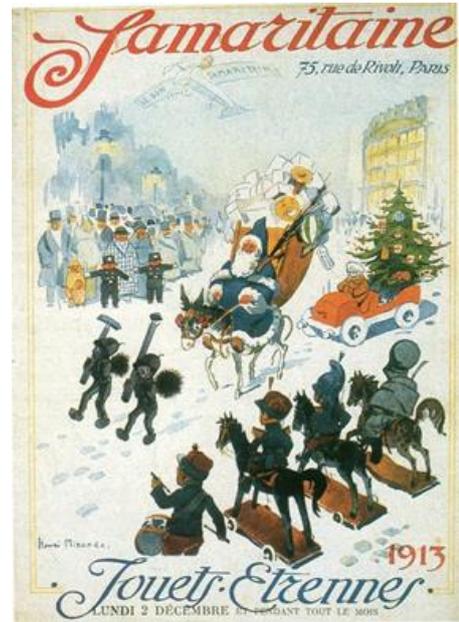
C'est un échec, il est ruiné, et devient camelot, installé sur le Pont Neuf avec un parapluie. Son bagout lui apporte un certain succès, et il sous-loue en 1869, une salle de café à l'angle des rues du Pont-Neuf et de la Monnaie. Le 21 mars 1870 il reprend le bail et s'installe à l'enseigne de la Samaritaine, nom donnée à la pompe installée sous le règne d'Henri IV sous le Pont Neuf, pour alimenter Paris en eau potable. En 1872, il épouse Louise Jay, née en 1838 à Samoëns (74), fille d'un maçon et première au rayon de confection du Bon Marché, qui lui apporte 8 000 Francs en dot. En 1874, ils réalisent 840 000 Francs de CA et occupent 40 employés. En 1902, leur CA atteint cent millions.

Le bistrot dont Ernest Cognacq sous-loue la moitié de la surface moyennant 15 Francs par jour le 21 mars 1870

1890 : ils rachètent un organisme de crédit : « La Semeuse de Paris ».

1910 : ils achètent des terrains boulevard des Capucines et y font construire la Samaritaine de luxe qui ouvrira en 1917. En 1914, l'entreprise est transformée en Société en commandite par actions.

En 1928, un petit neveu d'Ernest, Gabriel Cognacq, prend les rênes de l'entreprise où il fait rentrer Georges Renand, ancien d'HEC comme lui, et qu'il avait connu pendant la Grande Guerre. Il en fera très vite son homme de confiance. En 1933, la Samaritaine emploie 9 000 personnes. En 1951, Gabriel Cognacq décède et Georges Renand lui succède, et très vite associe son fils Maurice à la gestion de l'entreprise. Mais le départ des Halles pour Rungis dans les années 1970 sera mortel pour l'entreprise qui va devenir déficitaire pendant 30 ans. Le rachat par LVMH en 2001 ne permettra pas de faire redémarrer l'entreprise qui fermera en 2005 pour des raisons de sécurité.



Catalogue de vêtements de deuil en 1905 montrant l'importance pris par le rayon de deuil dans les Grands Magasins

6. Les Galeries Lafayette



Bader

L'enseigne est née en 1893 de l'association de deux alsaciens, Théophile Bader et Alphonse Kahn, le second venant d'ouvrir une boutique de frivolités à l'angle des rues Lafayette et de la Chaussée d'Antin, vendant des *gants, voilettes et colifichets*. En 1896, ils se transforment en grand magasin et prennent l'enseigne « Galeries Lafayette » du fait de leur emplacement au 1, rue Lafayette.

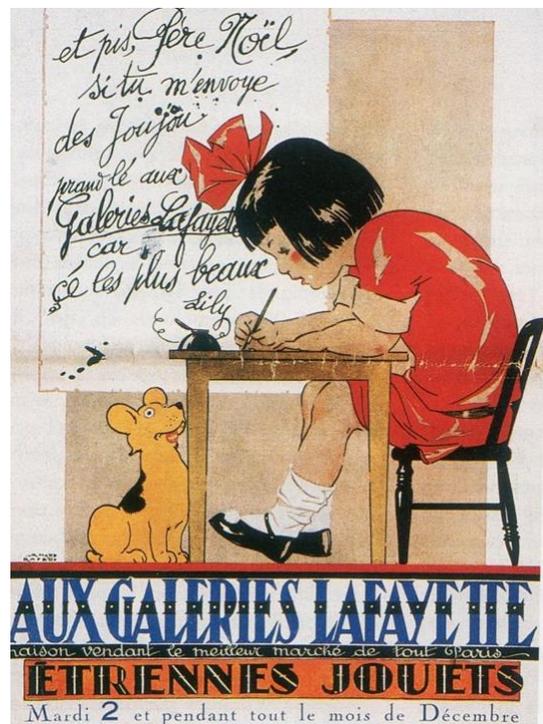
En 1899, l'occasion leur est donnée de traverser la rue de la Chaussée d'Antin et d'investir une bande entre le boulevard Haussmann et la rue Mogador.

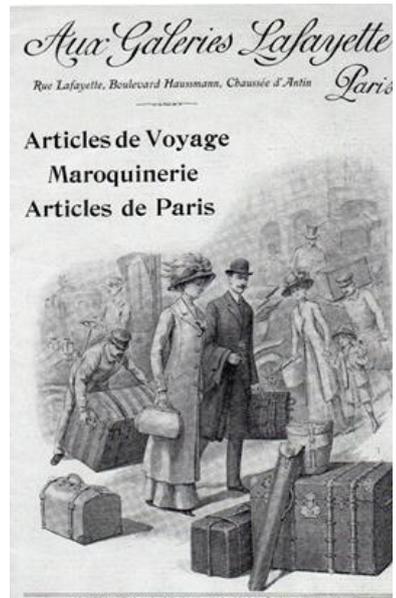
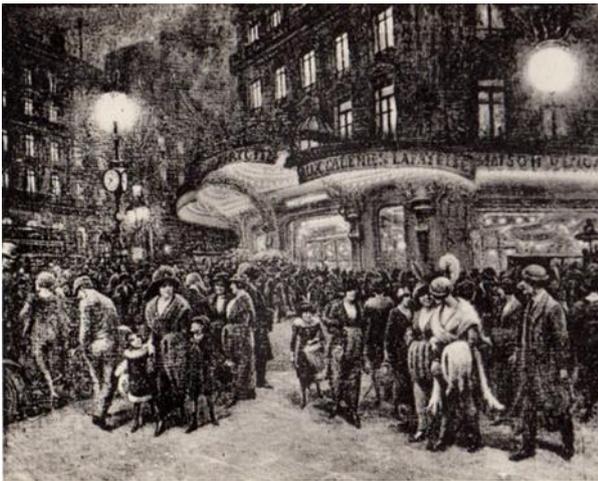


En 1919, Védrines relève le défi lancé par les Galeries Lafayette en posant son avion sur la terrasse panoramique du Grand Magasin

Ils sont les premiers à avoir créé un atelier Bader de fabrication de chapeaux. Le point fort des Galeries c'est la mode grâce au flair de Bader qui sait anticiper les nouvelles tendances. De même Bader développe une politique événementielle forte, qui sera marquée par la pose de l'avion de Jules Védrines sur la terrasse du magasin le 19 janvier 1919, événement qui sera renouvelé par l'atterrissage de l'avion d'André Labarthe toujours sur la terrasse, le 4 juillet 1948.

Les Galeries Lafayette décorées pour la visite des [souverains britanniques](#) à Paris en avril 1914.







7. La Belle Jardinière

**Lundi prochain, 25 Octobre 1824,
OUVERTURE DES MAGASINS
à Prix Fixe,
DE LA BELLE JARDINIÈRE,**

Situés Pont Notre-Dame, au coin des rues de La Lanterne
et du Haut-Moulin, près le marché aux Fleurs.

PARISSOT, fils aîné, ci-devant Faubourg Saint-Antoine, Propriétaire de ces Magasins, étant connu suffisamment dans la capitale et aux environs pour vendre très-bon marché, et surtout pour la bonne qualité des étoffes et la solidité du teint (qu'il continuera de garantir), croit inutile d'employer le moyen dont se servent ordinairement ses confrères qui ouvrent des maisons nouvelles, en annonçant les prix de leurs Marchandises qui n'existent presque toujours que sur l'affiche.

Or, comme le public est persuadé d'avance qu'il vendra très-bon marché, il suffit qu'il annonce que ses nouveaux Magasins de LA BELLE JARDINIÈRE, Pont Notre-Dame, seront simplement fournis de tous les articles ci-après détaillés, et de beaucoup d'autres dont l'énumération serait trop longue à faire. Savoir :

Grandes quantités de TOILES de toutes espèces, blanches, jaunes et écru, telles que CRÉTONNE, Toiles de Gand, de Courtray, de Seala, de Bretagne et de Hollande; Toiles jaunes d'Alençon et de ménage; Mousselines, Percalis, Calicots blancs et écrus, Madapolams, Jacoas, Basins et Batistes.

Quantité considérable d'INDIENNES, Toiles de Jony, Toiles Perses, Toiles de Mailhouse et Mousselines imprimées; Soierie, MERINOS et Schalls; Rouennerie de toutes espèces; COTONADES, Guingams et Mouchoirs de Rouen, des Tules et de Cholet; Bonneterie de divers genres et Tricots; Toiles à Matelas en fil et en coton, et COUTILS de Bruxelles pour lits.

Assortiment des plus complets en DRAPS D'ELBEUF, de Sedan, de Louviers, de Berry et autres; grande quantité de Laines à l'usage de la campagne, tels que Mollétons, Espagnolettes, Flanelles, Casimir, etc.

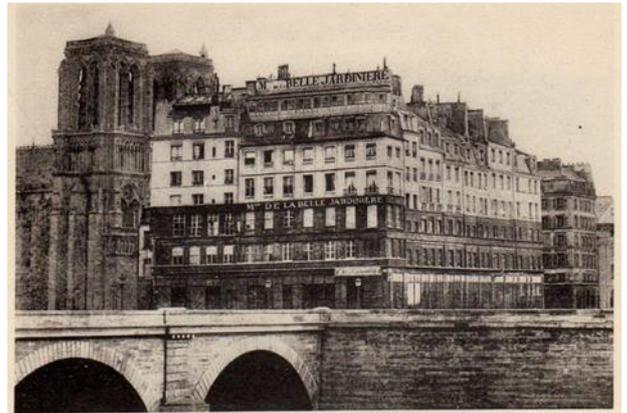
Déjà de COUVERTURES de Laine d'une des meilleures manufactures de France, Couvertures de Coton, et généralement tous les articles de draperies et de laines; Doublures de toutes espèces, et beaucoup d'autres Marchandises dont le détail serait trop long, qui seront vendues avec garantie à très-bon marché, et expressément à prix fixe.

FACTURE N°		Vendu à M		payable	
N°	Année.	Paris, le		Fr.	C.

Créée le 25 octobre 1824 par Pierre Parissot, près du marché aux fleurs, rue de la Lanterne, d'où son nom. En 1866, expropriée par l'Hôtel-Dieu, elle déménage et vient s'installer à son emplacement actuel, au débouché du Pont Neuf. On y vendait à prix fixes des toiles et des vêtements, ainsi que des uniformes et des livrées. Le succès fut immédiat et dès 1830 Pierre Parissot rachète les immeubles voisins pour s'agrandir.

Un des immeubles de l'actuel ensemble BJ avait appartenu aux manufacturiers Saint Frères, fabricants de toiles, d'où les statues de saints ornant sa façade. Il était exploité par Henri Esders qui s'installera rue de Rivoli à la suite de ce rachat.

Premier magasin équipé d'une climatisation par air pulsé avec filet d'eau en 1868.



MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

2 RUE DU PONT NEUF EN FACE LE PONT NEUF
PARIS PARIS

SUCCEP SALES

LYON 25 Rue S'Pierre.	MARSEILLE 22 Rue Pavillon	NANTES Cours Napoléon	ANGERS 72 Rue S' Landry
---------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------

Carte publicitaire de la Belle Jardinière avec la vue extérieure des bâtiments et les réseaux des succursales en province

8. Les Magasins Réunis

Place de la République : l'emplacement, auparavant occupé par un cirque, fut repris vers 1894 par la chaîne nancéienne des Magasins Réunis, sous le nom de Bazar du Château d'Eau. Il fut aménagé par l'architecte Marcel Oudin aux environs de 1910. Les boiseries des entrées voûtées étaient probablement de Majorelle.



Carte publicitaire présentant l'ensemble des Magasins Réunis ouvert en 1867, place du Château d'Eau, actuellement place de la République. Ils lancent le système d'achat avec les obligations warant.

Avenue des Ternes : Marcel Oudin et Emile Robert avaient construit en 1912 pour M. Boisselat un magasin dénommé « A l'économie ménagère » qui fut racheté par les Magasins Réunis à la fin de 1914. Le bâtiment est en ciment armé revêtu d'un parement de grès.

9. Les Nouvelles Galeries

Un simple marchand forain, Godard, crée à Paris en 1861 une affaire de gros. Il favorise la création de magasins en province connus sous le nom de Grands Bazars. Un de ses cadres, Napoléon Demogé lui succède en 1866, puis, Julien Demogé, qui lui-même cède à la place à un de ses adjoints, devenu son gendre, Ariste Callorbe. En 1891, tous les Grands Bazars s'unissent à la centrale parisienne pour fonder la *Société des Grands Bazars Réunis*, devenue en 1899 la *Société Française des Nouvelles Galeries Réunies*.

Parmi les magasins, citons :

Lyon : avril 1855 : construction d'un grand magasin dénommé *A la Ville de Lyon*, devenu en 1886 le *Grand Bazar*.

Le Havre : ouverture en 1892 du *Grand Bazar*

Bordeaux : ouverture rue Ste Catherine en 1894

Lille : création des Galerie Lilloises

Le Mans : ouverture des *Nouvelles Galeries* en 1899

Rennes : ouverture en 1885

Tours : ouverture d'un Grand Bazar en 1888

Bourges : création d'un magasin en 1905

10. Les Trois Quartiers

En 1829, les sœurs Gignoux créent un magasin de nouveautés au 326, rue Sainte Honoré. En 1827, leur nièce et héritière épouse le fils d'un chirurgien, dénommé Gallois. Vers 1847, un monsieur Pottier s'associe au couple Gallois-Gignoux, et devient le seul patron en 1886. Il meurt en 1896 et son fils Georges Pottier lui succède.

C'est en 1930 que les Trois Quartiers entreprendront la réunification et l'harmonisation de leurs immeubles, sous la direction de l'architecte Louis Faure-Dujarric



L'innovation Architecturale

La création des grands magasins a également été l'occasion d'une grande innovation sur le plan technique et architectural.

1. Le Bon Marché

C'est le premier à avoir fait un usage intensif du fer et du verre. Le fer permettait de construire plus léger et plus rapidement. Le verre répondait à un besoin de lumière, à un moment où l'éclairage électrique n'existait pas : le bâtiment principal comportait 16 verrières, surplombant des vides appelés trémies. Le sol du RdC était en pavés de verre pour laisser passer la lumière.

Le 9 septembre 1869, Marguerite Boucicaut pose et scelle la 1^o pierre du futur magasin, avec la truelle que lui tend l'architecte Alexandre Laplanche. Les travaux, interrompus par la guerre, le 5 janvier 1871 le magasin sera d'ailleurs touché par un obus, sont achevés en 1872¹. Une seconde tranche de travaux est entreprise par Louis-Charles Boileau, qui introduit le fer dans la construction, en faisant appel à l'entreprise Moisant, puis à celle d'Eiffel. Le 5 décembre 1887, le magasin est achevé, sauf une enclave rue de Babylone achetée seulement la même année



Cette gravure de 1872 présente le premier tronçon des nouvelles constructions du Bon Marché

¹ Pendant la Commune, Martinet, employé au tapis, et Karcher, sous-chef du service des expéditions,

Le magasin actuel représente 1 ha au sol et 52 800 m² de planchers. Le côté novateur réside :

Dans l'utilisation du métal : certaines verrières sont signées Eiffel

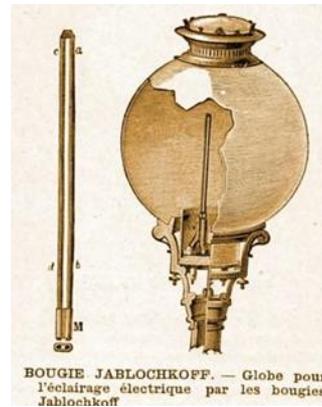
L'invention des premières fenêtres horizontales
La recherche d'un maximum de lumière grâce aux verrières

Le premier éclairage électrique à grande échelle en 1883

L'invention du cuvelage métallique pour assurer l'étanchéité des sous-sols

L'utilisation des premiers téléphoniques : le réseau du Bon Marché était comparable à celui de la ville d'Orléans.

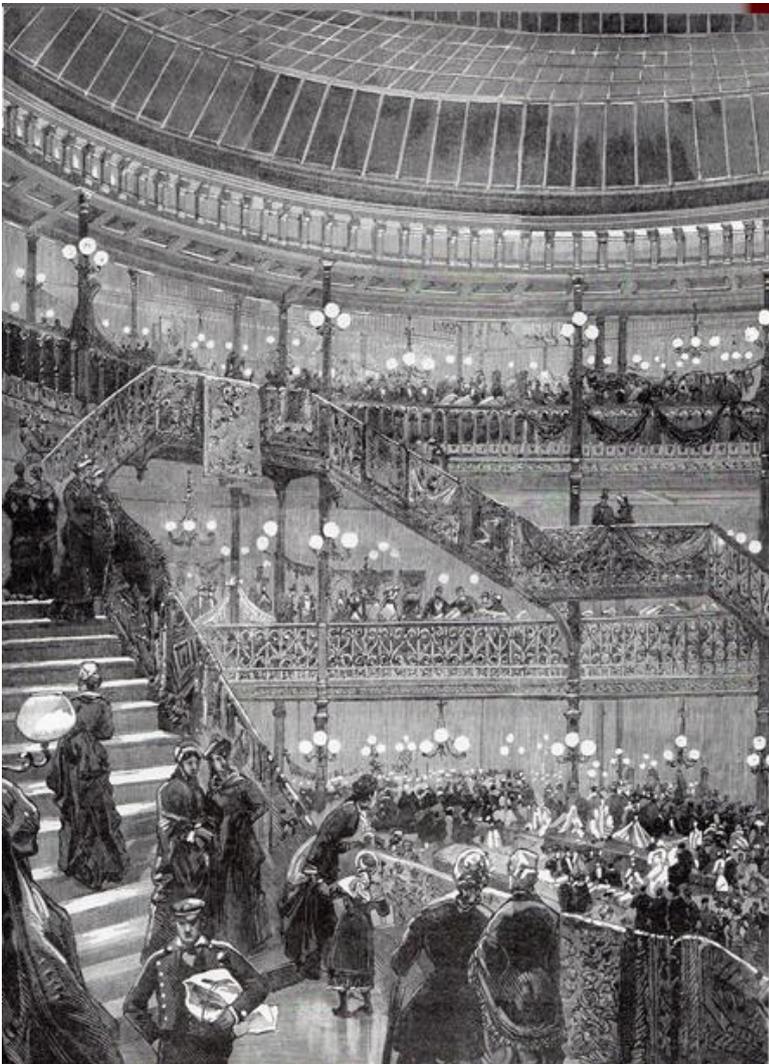
En 1915, est construit le « nouveau magasin » de l'autre côté de la rue du Bac. Le bâtiment, transformé en hôpital militaire brûlera accidentellement en 1915. Il fut reconstruit par Louis-Hippolyte Boileau, fils de Charles, en utilisant une structure métallique. Le hall était cerné de rampes et balustrades en bronze et fer forgé, éclairé par une coupole, soulignée de rampes électriques. Démoli en 1979, l'ensemble a été racheté et constitue une partie du décor du sauna « Déco », 115 Herengracht à Amsterdam. Cette innovation dans le style dit « moderne » se retrouvera plus tard dans le pavillon Pomone de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels de 1925, dans l'hôtel Lutétia, dans le Palais du Trocadéro réalisé en 1937 par Louis-Hippolyte Boileau et Carlu.



traversent régulièrement les lignes communardes, pour communiquer avec la poste établie à Versailles



Les bougies Jablochkoff éclairent l'[avenue](#) et la [place de l'Opéra](#) durant l'[Exposition universelle de 1878](#) à Paris



Les premiers escalators sont installés en 1904.

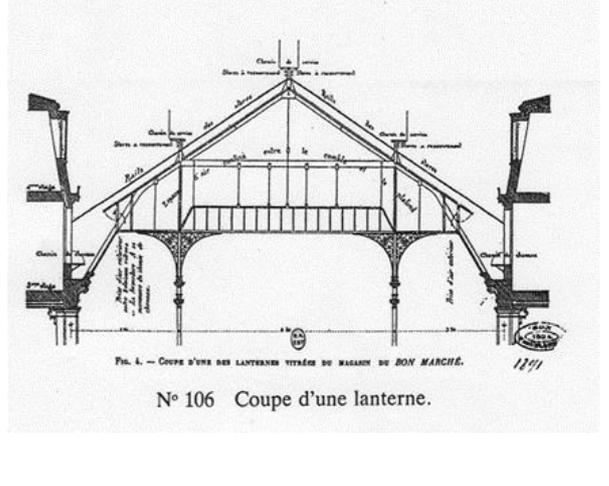
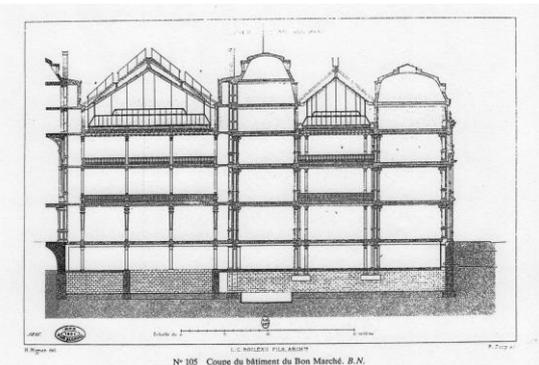
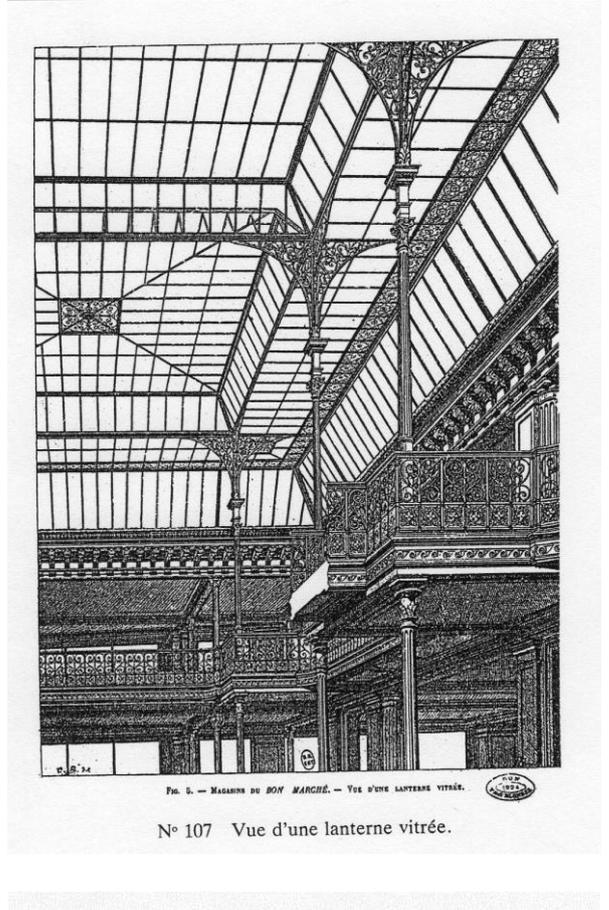
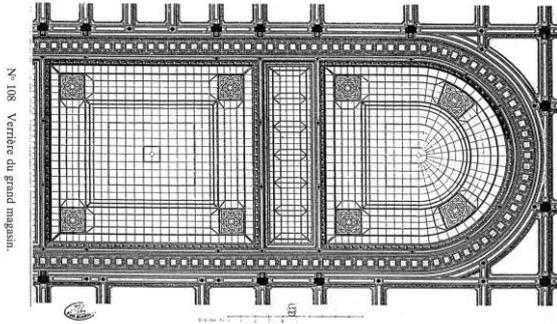
En 1876, il est éclairé par 400 grandes lampes de type Cance et Jablochkov (lampes à arc) et 2000 lampes Edison (lampes incandescentes). A l'origine chaque lampe était commandée par un interrupteur individuel : il y avait donc au sous-sol une grande salle aux murs couverts d'interrupteurs qu'actionnaient matin et soir une armée d'électriciens.

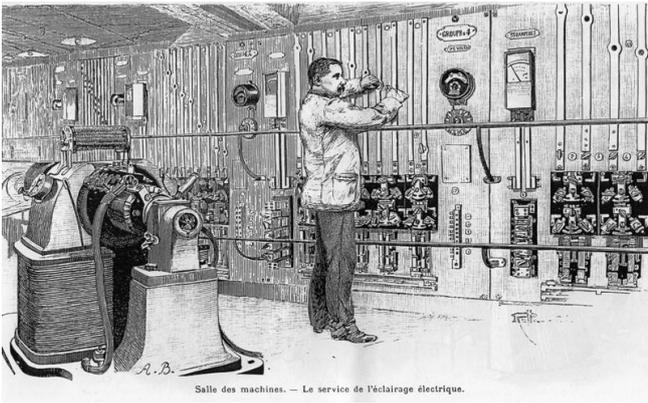


L'escalier des nouveaux bâtiments du Bon Marché dans les années 1880



Pavillon du Bon Marché réalisé par L.-H. Boileau pour l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes

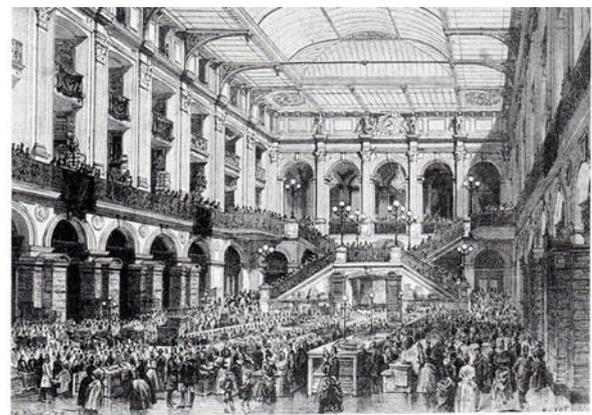




2. Les Magasins du Louvre

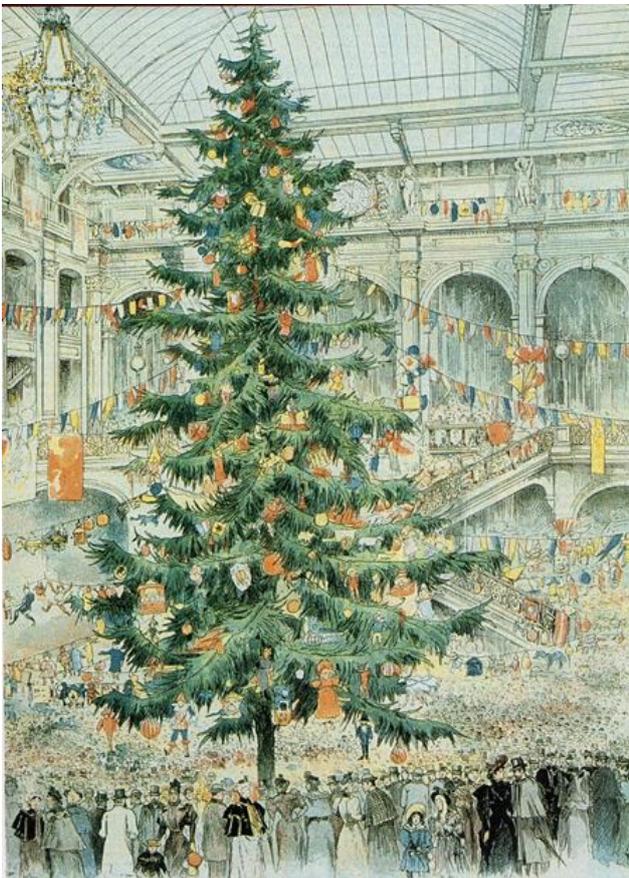
Dès 1879, le magasin, jusqu'alors éclairé par 3 000 becs de gaz, commence à s'équiper en électricité.

Au milieu du RdC se trouvait la cour d'honneur de l'hôtel : un « tramway » (sorte de petit train), passant par le sous-sol, fut aménagé pour relier les deux parties du magasin. En 1887, le transfert de l'hôtel est décidé, pour consacrer la totalité de la surface au magasin, et en rendre la circulation plus facile.





Salon de lecture des Grands Magasins du Louvre aménagé dans l'ex-salle à manger de l'hôtel du Louvre



3. *Le BHV*

L'aménagement du bâtiment actuel fut réalisé de janvier 1912 à octobre 1913 par les architectes Granon et Roger.



Vue extérieure du magasin du BHV à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue du Temple en 2001.

4. *Le Printemps*

Le magasin fut ravagé par un incendie le 9 mars 1881. Dès le 18 juillet les travaux de fondation du nouveau bâtiment démarrent sous la direction de Paul Sédille, et le 5 mars 1883, la partie donnant sur la rue du Havre est rouverte au public. Ce nouveau magasin est éclairé par électricité : 160 bougies Jablochkov (lampes à arc) et 112 lampes Edison (lampes incandescentes). Il fait construire par l'architecte René Binet, un escalier à deux départs et quatre révolutions, merveille de grâce et de légèreté. Le 23 mai 1907, il pose la première pierre du

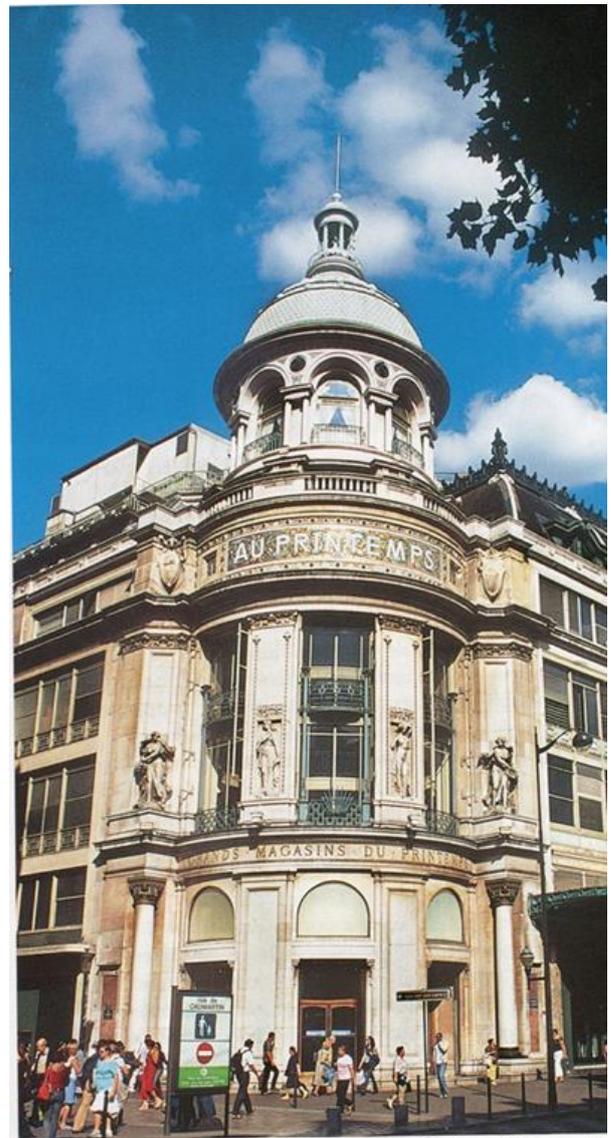


Les magasins du Printemps en 1874 après ses agrandissements



Nouveau Magasin, entre la rue Caumartin et la rue Charras. Il sera inauguré en avril 1910. La bâtiment, de la forme d'un quadrilatère cerné de 4 rotondes, brûlera le 28 septembre 1921, mais la grande verrière sera épargnée.

C'est « A la ville Saint Denis », 91 rue du Faubourg St Denis, qu'est installé le 1^o ascenseur à piston hydraulique en 1867. Le Printemps, inaugure le sien, appelé « ascenseur de Vienne » le 5 avril 1874, construit par le centralien Léon Edoux, inventeur de l'appareil et du mot ascenseur.



Vue extérieure du magasin historique du Printemps à l'angle de la rue du Havre en 2011



L'incendie du Printemps en 1881



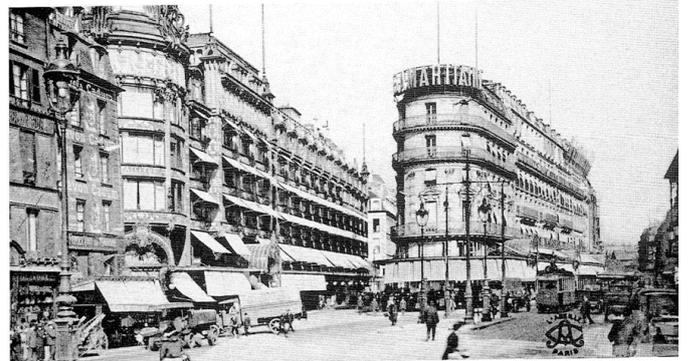
5. La Samaritaine

C'est en 1883 que Cognacq fait la connaissance de Frantz Jourdain, jeune architecte de 36 ans, un des tenants de l'Art Nouveau. En 1903 il dessine les plans d'un nouveau magasin aux 15 et 17 rue de la Monnaie. Les travaux démarrent en 1905, fondations en ciment, charpente métallique. Les façades sont terminées dès octobre avec



Le nouveau bâtiment de la Samaritaine en 1906-1907

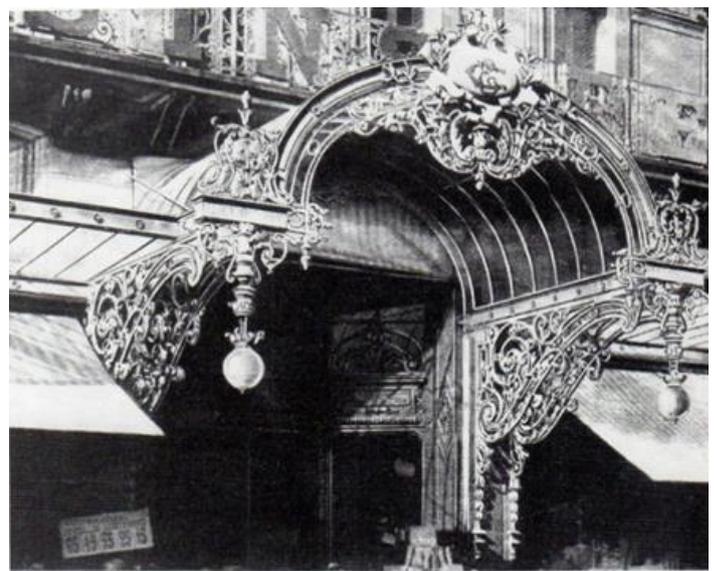
quelques innovations : gaines de ventilation logées dans le vide des poteaux intérieurs, canalisations d'eaux pluviales et gaines de chauffage dans le vide des poteaux de façade.



La Samaritaine : ancien bâtiment à droite, et nouveau magasin à gauche au début du XX^e siècle



Façade de la Samaritaine rue de Rivoli, vers 1926-1928



La marquise, aujourd'hui disparue, réalisée par Sauvage pour la Samaritaine du Pont-Neuf servait à protéger les clients des intempéries



Les fenêtres au sud sont doublées de stores commandés électriquement. Sur des bois durs sculptés par Janselme ont été enchâssées des plaques en cuivre repoussé et martelé par Edouard Schenck, le tout reposant sur des socles en grès. En 1924, ils reprennent la négociation avec la ville pour l'agrandissement du magasin côté Seine, nécessitant la disparition de la rue des Prêtres St Germain, en échange de laquelle la Samaritaine cédera une surface de terrain équivalente sur les quais.

Le grand magasin initial déplaçant à la ville de Paris, Jourdain s'associe avec Henri Sauvage, qui devient l'architecte en titre du nouveau projet. Le bâtiment possède une structure complètement en acier, avec un doublage de pierre en façade. Il fut achevé en 1928.

Le magasin 3, délimité par les rues de Rivoli, du Pont Neuf et Boucher fut inauguré le 17 octobre 1930. Le magasin 1 fut livré fin 1928 début 1929.

6. Les Galeries Lafayette

Georges Chedanne aménage en 1907-1908, la bande le long du boulevard Haussmann sur une dizaine de mètres de profondeur.

De 1910 à 1912, Ferdinand Chanut, du cabinet de Chedanne, dirige les travaux sur le reste du magasin, où sera employé pour la 1^o fois le « ciment armé ». En 1932, Bader vieillissant, cède la place à ses deux gendres, Raoul Meyer et Max Heilbronn, qui font appel à Pierre Patout

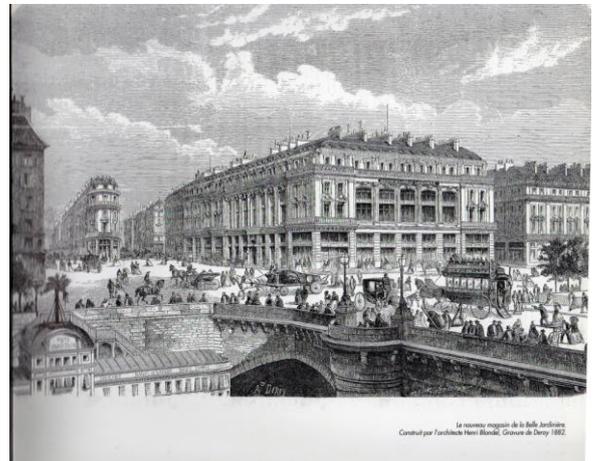
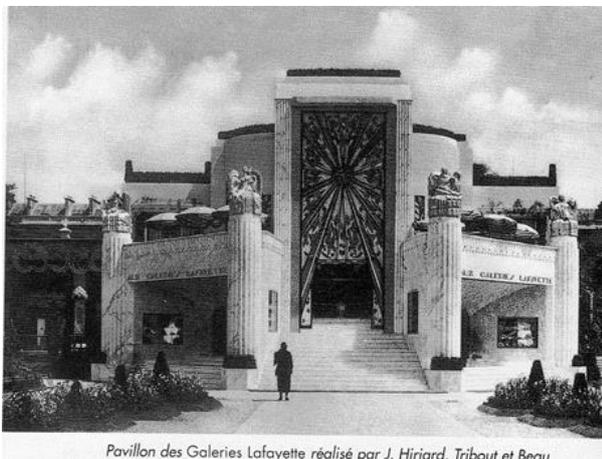
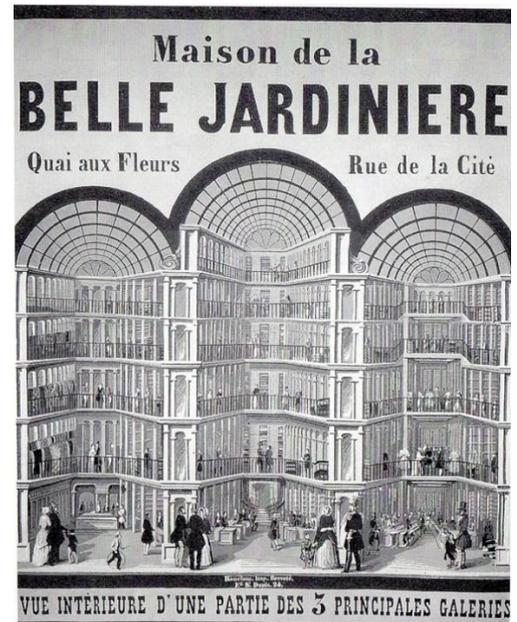
pour les travaux d'agrandissement. La façade « Patout » ne sera réalisée que sur 40 m rue de la Chaussée d'Antin et sur 10 m rue Mogador.



Façade des Galeries Lafayette, réalisée par Chanut, rue de la Chaussée-d'Antin, 1912

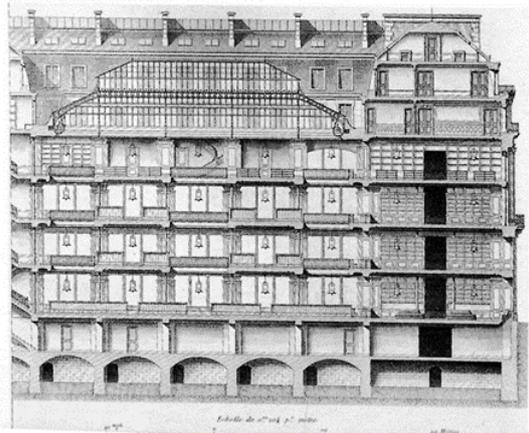
7. *La Belle Jardinière*

La construction de la Belle Jardinière, l'architecte BLONDEL fit appel à la technique de la fonte moulé et du fer laminé et riveté déjà utilisés par BALTARD.



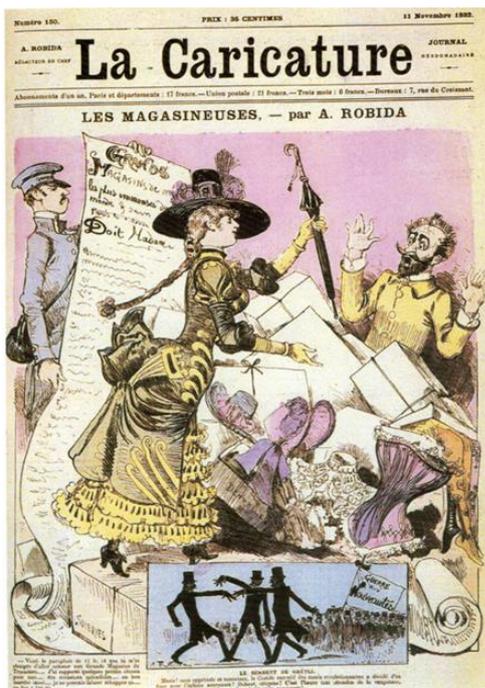


Verrière de l'atelier des coupeurs. Vue sur l'un des patios couverts.



L'innovation sociale

Cette création des grands magasins a enfin et surtout été marquée par de nombreuses innovations dans le domaine sociale, que l'on qualifierait sans doute aujourd'hui de paternalisme, mais qui ont été de véritables avancées.



1. Le Bon Marché

Aristide Boucicaut, tout en ayant une exigence très forte vis-à-vis de son personnel, a su mettre en œuvre une réelle politique sociale en avance sur son époque, lui permettant d'attirer les meilleurs vendeurs :

Intéressement du personnel avec la mise en place de l'intéressement au CA par la création de la guelte, système qui perdure aujourd'hui dans la démonstration, et qui pouvait atteindre le double du salaire de base : le salaire fixe annuel était compris entre 1 200 et 1 500 francs, et un bon vendeur pouvait gagner 3 600 francs de guelte.

- Une politique de promotion interne : aucun chef ou sous-chef ne pouvait être choisi en dehors du personnel en place
- Suppression des pénalités financières pour le personnel (la loi ne les abolira qu'en 1932), remplacées par des avertissements (ceci dit le moindre petit écart était suivi par un licenciement : des 400 personnes recrutées en 1873, 39% furent licenciées dans les 5 années suivantes)
- Création du repos dominical, qui ne sera imposé par la loi qu'en 1906
- Mise en place d'un service médical assurant des soins gratuits : embauche d'un médecin dans les années 1870, suivie de la création d'une infirmerie rue de La Chaise.
- Logement du personnel célibataire : en 1878 il existait 50 chambres de femme et 28 chambres d'hommes.
- Création d'une caisse de prévoyance le 31 juillet 1876 dans la quelle Boucicaut verse 62 000 F la première année. Elle était alimentée chaque année par une somme prélevée sur les bénéfices, à la discrétion des Boucicaut. Les employés, ne pouvaient en bénéficier qu'après 5 ans d'ancienneté, passé l'âge de 60 ans (50 pour les femmes). Les sommes versées produisaient un intérêt annuel de 4 %.

C'était une forme d'intéressement avant l'heure, l'argent versé étant bloqué, sauf en cas de décès.

- Accès gratuit à des formations culturelles : formations aux langues, à la musique instrumentale et vocale (rappelons que l'orchestre du Bon Marché donnera son premier concert en janvier 1873)

- La reprise du personnel sous les drapeaux : à la déclaration de guerre de 1870, il fera afficher l'avis suivant : « *Aux employés : tout employé inscrit sous les drapeaux sera inscrit pour recevoir une indemnité de 15 F par mois. Libre et dispo, in reprendra sa place ; estropié ou infirme, on lui en fera une* ». Il ira même, pendant le blocus de Paris en 1871, jusqu'à distribuer près de 45 000 rations alimentaires à plus de 16 000 personnes.

Cela n'empêchait pas les grèves². La première eut lieu le samedi 25 septembre 1869, pour refuser le travail du dimanche. Le magasin ouvrit néanmoins le lendemain avec la mobilisation du personnel d'encadrement, des employés administratifs et l'assistance du personnel des maisons de gros.

Après sa mort, Marguerite Boucicaut poursuivra l'œuvre entreprise :

Après la mort d'Aristide, en 1880, elle divisera le capital du Bon Marché en 400 actions de 50 000 F chacune, dont 150 seront données gratuitement au personnel.

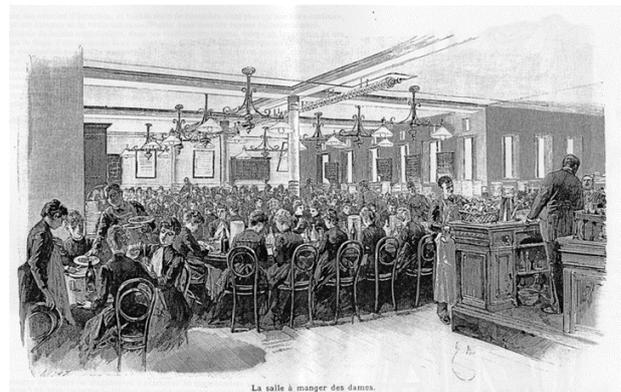
En juillet 1885, elle crée une caisse de retraite pour les employés, dans laquelle elle versera 4 millions de francs dès l'année suivante. Elle ouvrait droit à une pension après 20 ans de service dans la maison et à condition d'être âgé au minimum de 50 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.

En 1887, elle décide de verser une indemnité aux réservistes rappelés pour leurs 13 ou 28 jours.

La générosité de Marguerite Boucicaut ne se limitera d'ailleurs pas au personnel du Bon Marché, puisqu'elle fera un don de 150 000 francs or (environ 600 000 €) à Pasteur, qu'elle créera des maisons de refuge pour filles-mères, une maison de retraite, un hospice de retraite et un mouvoir et qu'elle léguera la majeure partie de sa fortune à l'Assistance Publique, ainsi que 16 millions au personnel du magasin (ce don était conditionné à la création d'un hôpital, l'hôpital Boucicaut du XV^e arrondissement, aujourd'hui fermé). Elle construira également des écoles à Gergy et à Verjux (71) en 1881.



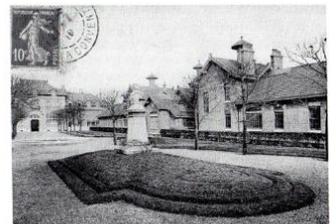
Salle à manger des employés hommes du Bon Marché



La salle à manger des dames.



Pavillon de l'hôpital Boucicaut réservé à l'accueil des employés du Bon Marché



Vue extérieure de l'hôpital élevé sur le terrain acheté grâce à la donation de Madame Boucicaut à l'Assistance Publique - Hôpital de Paris

² Le syndicat des employés du commerce fut créé en 1868

Néanmoins, les employés étaient soumis à des règles très strictes : la courtoisie la plus absolue était exigée.



Hôpital Boucicaut

Une tenue irréprochable s'imposait. Le vendeur était tenu d'accompagner et de renseigner le client avec le maximum d'empressement. Il était bien entendu interdit de fumer. L'obéissance totale à la hiérarchie était imposée, ainsi que le respect du règlement intérieur, et tout manquement était sanctionné par le licenciement. Les vendeurs sous performants étaient licenciés, ainsi que ceux faisant une erreur, notamment d'encaissement. Même une vie privée considérée comme « amoral » entraînait le renvoi du salarié. En échange, après 10 ans d'ancienneté, un employé risquait rarement le renvoi.

2. Les autres grands magasins

Au BHV, Xavier Ruel créera également des caisses de prêts, de secours et de retraite pour le personnel. Pendant la Commune, il fait distribuer chaque matin mille livres de pain aux

pauvres de son quartier. En souvenir de sa fille Louise, morte de la tuberculose, il fonde une institution à Cannes, *La Villa des Enfants* ou *Villa Louise Ruel*, pour recevoir gratuitement pendant 6 mois, les jeunes filles malades de la région parisienne.

A la Samaritaine, les époux Cognacq-Jay créent une fondation (qui possède toujours le musée de ce nom) qui possédera une maison de retraite à Rueil-Malmaison ainsi qu'une pouponnière, un centre d'apprentissage à Argenteuil, une maison de retraite à Monnetier-Salèves, des immeubles de logement bon marché à Levallois (1930) et boulevard d'Italie (1931).

En 1933, le personnel de la Samaritaine comprendra 9 000 personnes, dont 375 caissiers et caissières, 800 garçons de magasins, 180 inspecteurs, 200 contrôleurs de comptabilité, 800 à 1 500 employés divers, 3 à 5 000 vendeurs et vendeuses. Parallèlement de fortes pressions sont exercées pour éviter tout développement du syndicalisme dans l'entreprise.

Le personnel bénéficiait de 15 jours de congés payés annuels, ainsi que de 15% de remise sur ses achats dans le magasin. Le déjeuner leur était offert gratuitement. Au 7^e étage, une immense salle de culture physique et de gymnastique fut aménagée. Près de 40 % des bénéfices étaient distribués au personnel, ayant 3 ans de présence et âgé d'au moins 25 ans. Le nombre de part par salarié variait selon le poste occupé : d'une part pour les ouvriers et garçons à 8 parts pour les intéressés (cadres supérieurs), chaque part valant entre 2 000 et 2 500 francs. En outre la Samaritaine fonctionne comme une banque de dépôt dans laquelle les salariés peuvent placer leur argent moyennant un intérêt de 6% par an. Des allocations familiales sont également versées, 900 francs pour le 1^{er} enfant, somme à laquelle s'ajoute 300 francs par enfant supplémentaire. En sus, des indemnités maladie sont versées aux salariés non assurés sociaux, il existe une garderie, une caisse de solidarité, un sanatorium à Bligny, 2 préventoriums pour enfants à Royan et St Martin de Ré, une

maternité rue Eugène Milon, une école d'horticulture à Champagne s/Seine, des colonies de vacances.

On retrouve les mêmes avancées au Printemps : création d'un rayon d'épargne, d'une caisse de secours et d'une caisse de retraite



Immeuble Cognacq-Jay rue Baudin à Levallois



Fondation Cognacq-Jay à Rueil

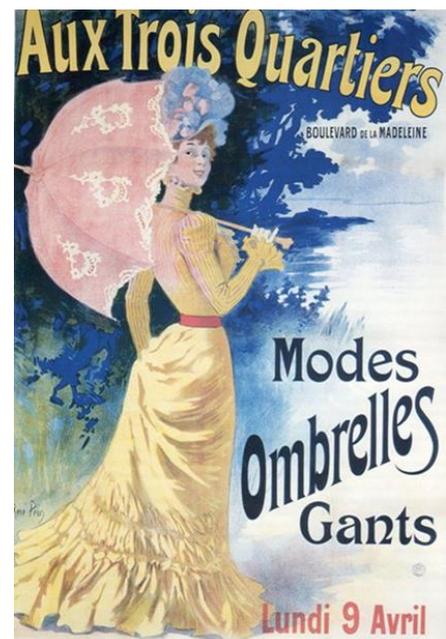


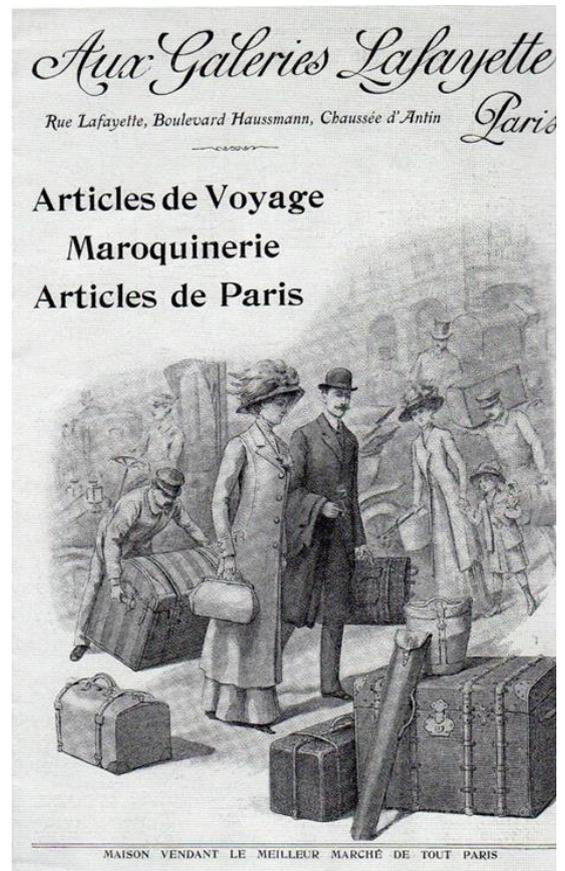
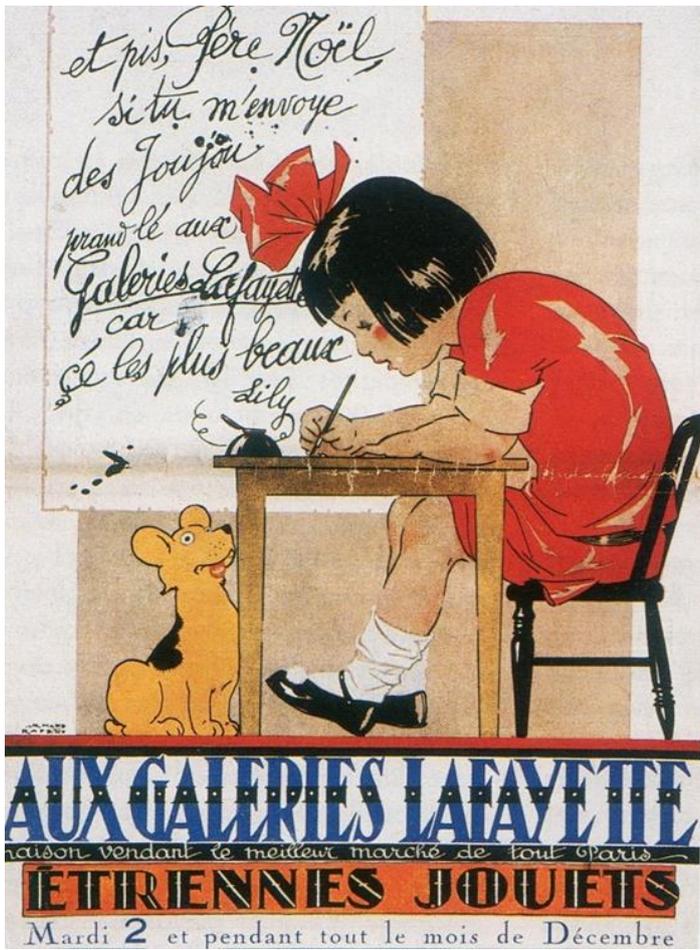
Salle à manger des employés femmes du Printemps. Ces dernières disposent, dès l'origine, d'un réfectoire séparé de celui des hommes

L'innovation dans la communication

Le développement de l'activité commerciale des grands magasins va être amplifié par une forte croissance de la communication, les grands magasins utilisant des moyens spécifiques :

L'affichage







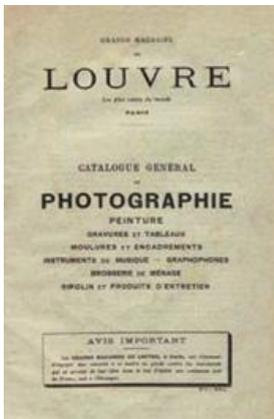
Affiche 1919

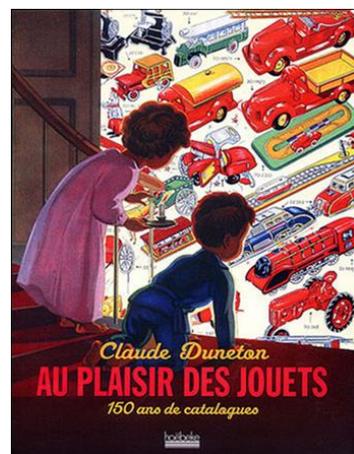
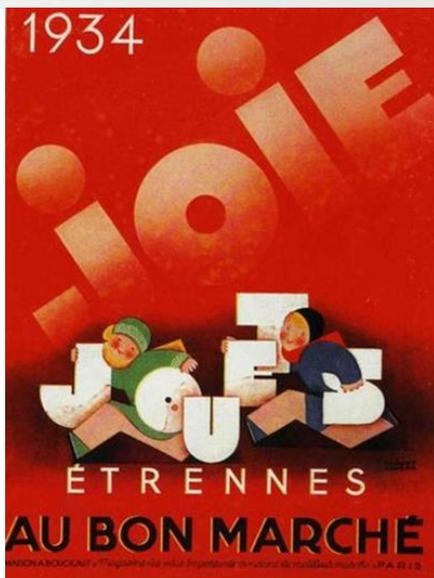
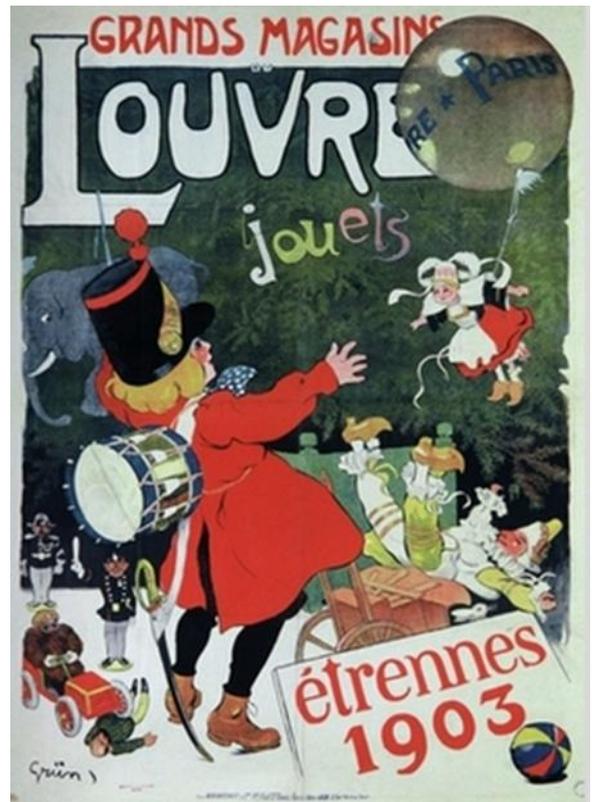
Les catalogues, par types de produits ou par type d'opérations commerciales. Ceux du Bon Marché feront jusqu'à 100 pages



Catalogue 1910









buvard, généralement rose, étant insérée entre chaque page. Ces agendas vont s'enrichir petit à petit par des renseignements pratiques à destination des parisiens ou des touristes, des informations en lien avec l'actualité. Par exemple, celui de 1913 (cf photo qui suit) contient un fascicule intitulé « la France sur terre, sur mer et dans l'air. En 1920, il contiendra une carte d'Alsace-Lorraine et des vues de Metz, Mulhouse. Les agendas du Louvre seront plus orientés vers la ménagère, avec une mise en page permettant la tenue des comptes d'une maison. A compter des années 30, leur format sera réduit, et ils se présenteront tous comme des livres format demi A4 à l'italienne, avec une page par jour sur laquelle figure une colonne pour la tenue des comptes, et un maximum de renseignements pratiques. Ce support n'était d'ailleurs que la reprise des almanachs apparus à la fin du XVII^e siècle.



Les agendas. Au départ, le Bon Marché crée dans les années 1880 des agendas buvard, de grand format (30 x 20 cm), comportant des pages divisées en 4, soit 4 jours par page, souvent illustrées de dessins ou caricatures, une feuille de

AU BON MARCHÉ
PARIS MAISON A. BOUICCAUT PARIS

Lundi 11 MAI et jours suivants

**TOILETTES
D'ÉTÉ ET DE CAMPAGNE**
Bains de Mer



Articles de Sport et de Voyage
PHOTOGRAPHIE, PEINTURE
AMEUBLEMENTS POUR LA CAMPAGNE

« Toilettes d'Été et de Campagne, Bains de Mer », agenda 1908 du Bon Marché.

AU BON MARCHÉ
PARIS MAISON A. BOUICCAUT PARIS

Lundi 28 NOVEMBRE et jours suivants

SOLDES et OCCASIONS
en Nouveautés d'Hiver
OBJETS CONFECTIONNÉS
largement diminués de prix

AFFAIRES EXCEPTIONNELLES À TOUTS NOS COMPTOIRS

Le système de crédits n'est à votre portée qu'en achetant dans le Magasin du BON MARCHÉ



« Soldes et Occasions en Nouveautés d'Hiver », agenda 1910 du Bon Marché.

AU BON MARCHÉ
Nouveautés
PARIS MAISON A. BOUICCAUT PARIS



Les Magasins de « BON MARCHÉ », établissons construits pour un commerce de Nouveautés, renferment tout ce que l'Industrie a pu produire de bon, de varié et de satisfaisant.

En face des Magasins, à l'angle de la rue de Bon et de la rue de Valenciennes, s'élève l'édifice où se trouvent tout ce qui concerne l'ameublement, les Tapiss, la Literie, les Couvertures, la Sallerie, les Articles de Jardins, les Articles de Ménage, etc.

Les Magasins du BON MARCHÉ, les plus importants au monde entier, sont l'une des curiosités les plus remarquables de Paris.

INTERPRÈTES DANS TOUTES LES LANGUES

Les personnes qui désirent visiter les Magasins et leurs Départements sans crainte de ne pas être entendus, ont à leur disposition des interprètes parlant toutes les langues.

Les Feuilles roses de notre AGENDA sont destinées à servir de Buvard.

« Vue des Magasins du Bon Marché, rue du Bac », Agenda 1907 du Bon Marché.

AU BON MARCHÉ
PARIS MAISON A. BOUICCAUT PARIS

Rue de Sévres Rue de Babylone
Rue du Bac Rue Volprou



Vue Générale des Magasins

le plus important
le meilleur marché
de tous les magasins

Succursales:
**VICHY
ALGER
LE CAIRE**

SEVRES-TOURNAI	TELEPHONE	SEVRES	ALGER	LE CAIRE	METROPOLITAIN
SEVRES-TOURNAI	141.11	SEVRES	ALGER	LE CAIRE	141.11

« Vue Générale des Magasins », Agenda 1923 du Bon Marché.

GRANDS MAGASINS
AUX
GALERIES LAFAYETTE
Rue Lafayette - Boulevard Haussmann - Rue de la Chaussée-d'Antin
PARIS



Series: Robes, Lingerie, Confections pour Dames et Fillettes
Manteaux, Gantiers, Modes, Fleurs, Dentelles
Vêtements, Fourrures
Parapluies, Ombrelles, Ouvrages de Dames
Bonneterie, Châliers, Cravates
Chapellerie, Chaussures pour Dames, Hommes et Jeunes Gens
Confections pour Hommes et Jeunes Gens
Tailleur pour Hommes
Toile, Blanc, Trousseaux, Lingerie confectionnée
Rideaux, Tapis, Ameublements
Parfumerie, Bijouterie, Maroquinerie, Papeterie
Articles de Paris, Voyage, Ménage, Felaïrage, Chauffage
Meubles de Jardins, Jeux, Jouets

Agenda 1907 des Galeries Lafayette.

L'ANNÉE 1923

REVUE ILLUSTRÉE

LES FÊTES MOBILES & JOURS FÉRIÉS

LE VOYAGE MERVEILLEUX : ALGÉRIE - MAROC - TUNISIE

TABLE DES MATIÈRES

ALGÉRIE	ALGER	ALGER	ALGER
ALGER	ALGER	ALGER	ALGER

GRANDS MAGASINS
DU LOUVRE
PARIS



Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE ont pratiqué la politique commerciale que voici :

1° Il a voulu vendre les marchandises à plus bas et en chiffres ronds, de façon à ce que jamais un acheteur de l'étranger ne soit exposé à des retours de monnaie ou à la mauvaise foi des vendeurs.

2° Il a voulu ne vendre que ce qu'il y avait de meilleur, de manière que les clients puissent profiter de ses BAS PRIX sans être trompés.

3° La facilité de vendre les marchandises à plus bas d'acheter que possible. L'acheteur peut être certain d'être servi en toute confiance, sans être trompé à la moindre occasion de marchandises achetées et vendues.

Les BAS PRIX vendus par les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE ont été le résultat de la rigueur de ses procédés et de son grand chiffre d'affaires, et ne sont pas destinés à nuire à la qualité de la marchandise.

Agenda 1900 des Grands Magasins du Louvre.

GRANDS MAGASINS
DU LOUVRE
PARIS

Catalogue Général

TROUSSEaux, LINGERIE
DENTELLES, MODERIES
TOILE, LINGERIE DE TABLE
VOILURES, CHOIRS
COTON
COUVERTURES

Sur commande, les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE comprennent des dévils de Traverses, comprenant le Linge de Maison et le Linge Personnel, Chiffes, Broderies, Blanchissage et Ménages.

L'orientalisme dans l'agenda 1923 du Bon Marché.

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE
PARIS

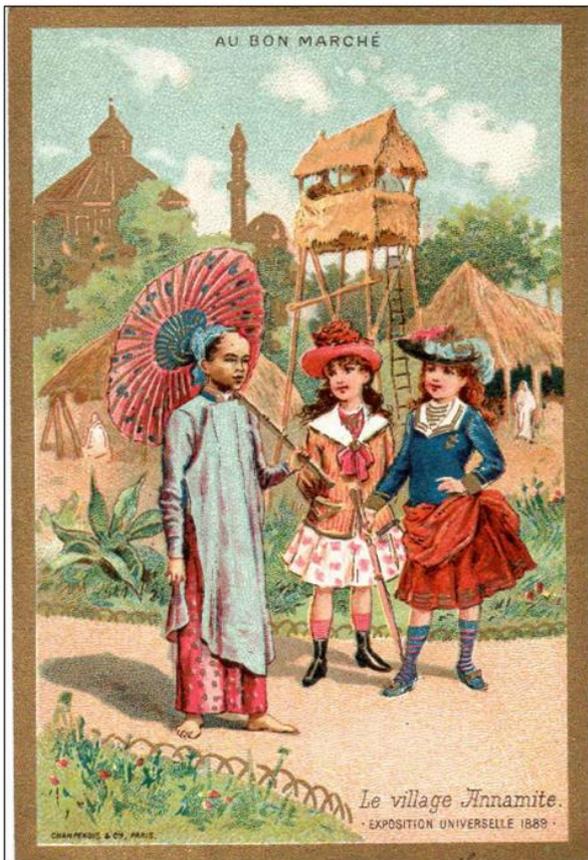


OCTOBRE

Vêtements pour Hommes
VÊTEMENTS D'ENFANTS

TOUT PLUS ÉLÉGAN
ET PLUS MARQUE
QU'PARTOUT ALLEURS

« Vêtements pour Hommes, Vêtements d'Enfants », agenda 1913 des Grands Magasins du Louvre.



Philbal62

www.delcampe.net



bulbaze

www.delcampe.net



bagras

www.delcampe.net



Mida08

www.delcampe.net



bagras

www.delcampe.net



Sergo810

www.delcampe.net



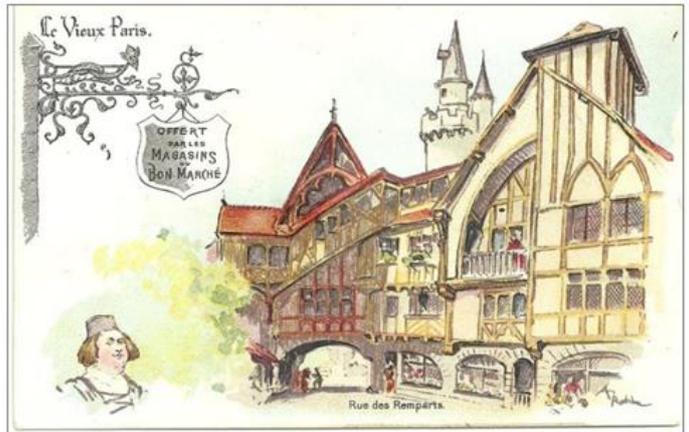
Polak

www.delcampe.net



Galah

www.delcampe.net



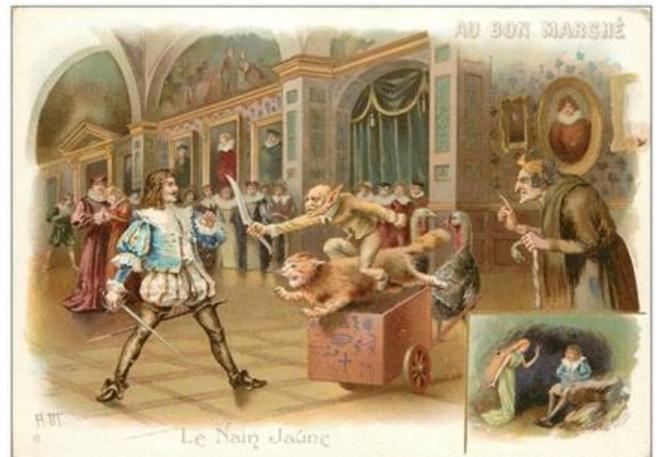
Hubertinger

www.delcampe.net



Expiret

www.delcampe.net



Expiret

www.delcampe.net



Expiret

www.delcampe.net



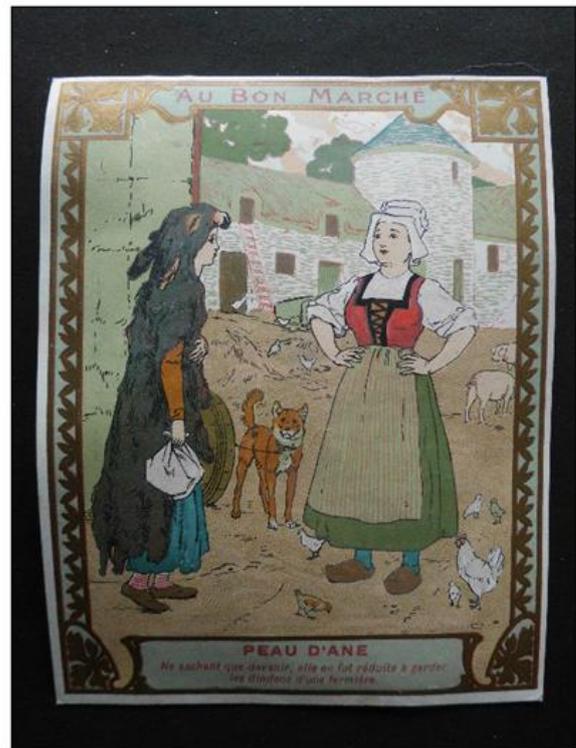
Expiret

www.delcampe.net



Polak

www.delcampe.net



Moretusle333

www.delcampe.net



Gratier

www.delcampe.net



Moretusle333

www.delcampe.net



Engelke

www.delcampe.net

Les objets publicitaires : les ballons pour enfants, les éventails, les cartes pour enfants à collectionner.

En conclusion, pour le plaisir, 2 grands magasins africains (Bangui) en 1990 (la photo est authentique) ! :



Guy du Hamel de Fougeroux

Membre de l'Académie d'Orléans
Section Agriculture

Communication du jeudi 3 juin 2021

Autour de la vènerie

Xavier Vavasseur

Résumé

L'idée initiale était de partir du langage courant qui a intégré de nombreuses expressions issues de celui de la vènerie. Ainsi, « être aux abois », « donner le change », « marcher sur les brisées de quelqu'un », « être hallali », « faire buisson creux », « ameuter », « fin limier », « pauvre hère », « lever un lièvre » sont utilisées de nos jours dans la langue ordinaire. Si elles ont pénétré notre langue courante, c'est parce que la vènerie elle-même faisait partie de la vie soit en tant que passion soit en tant qu'institution et ainsi de notre patrimoine culturel. La chasse et la vènerie en particulier ont marqué l'histoire de France.

Nous le verrons dès les temps préhistoriques, puis tout au long de l'histoire des peuples et des régimes depuis les Egyptiens, les Assyriens, les Etrusques, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Mérovingiens, les Carolingiens, les Capétiens, les Valois, les Bourbons, Napoléon 1^{er} et Napoléon III.

La vènerie a constitué dès le Moyen Age, une institution de l'Etat reconnue comme ayant diverses vocations notamment politiques et diplomatiques, en dehors d'être la passion des monarques et de la noblesse. La charge de Grand Veneur et les Capitaineries en sont les témoignages.

Elle a inspiré les artistes au travers d'œuvres littéraires, de peintures, de sculptures. Même la musique a contribué à son rayonnement.

Avant d'entreprendre ce voyage dans le temps, il est rappelé une définition de la vènerie qui est un mode de chasse qui consiste à poursuivre un animal sauvage avec des chiens courants jusqu'à sa prise éventuelle.

Abstract

Around Hunting

The initial idea was to start from our everyday language, which has assimilated numerous expressions derived from that of hunting, such as « to stand at bay », « to put bounds on the wrong scent », « to poach on somebody's territory », « to be at the knell », « an empty bush », « to draw into a pack », « subtle sleuth hound », « poor wretch », « to flush out a hare » are used today in our everyday speech in France. If they have integrated our current language, it is because hunting itself was part of life, either as a passion or as an institution, and so part of our cultural inheritance. Hunting has marked the history of France.

We see it as early as prehistoric times, then all along the history of peoples and regimes from the Egyptians, Assyrians, Etruscians, Greeks, Romans, Gauls, Merovingians, Carolingians, Capetians, Valois, Bourbons, Napoleon 1st and Napoleon 3rd.

Hunting has been, as early as the Middle Ages, a State Institution known as having different dedications, notably political and diplomatic, besides being the passion of monarchs and noblemen. The office of « Grand Veneur » and the captaincies are proofs of this.

It has inspired artists through literature, painting, sculpture. Even music has contributed to its aura.

Before starting on our journey across times, a brief reminder of the definition of hunting, which consists in chasing a wild animal with bounds until its potential catch.

Le Président de l'Académie, qui a lui-même pratiqué la vènerie, m'a orienté pour intervenir sur ce thème. Le propos est de montrer l'importance de la chasse dès les origines de l'homme puis la place de la vènerie chez différents peuples et en particulier en France dont elle constitue un élément du patrimoine culturel vivant.

Introduction

Le langage courant de la langue française a intégré de nombreuses expressions issues de celui de la vènerie. Ainsi, « être aux abois », « donner le change », « marcher sur les brisées de quelqu'un », « être hallali », « faire buisson creux », « ameuter », « fin limier », « pauvre hère », « lever un lièvre », « on ne peut courir qu'un lièvre à la fois », « prendre le contrepied », « la curée », sont utilisées de nos jours dans la langue ordinaire. Je ne pense pas que tous nos contemporains en connaissent l'origine ni le sens initial. Si elles ont pénétré notre langue courante, c'est parce que la vènerie elle-même faisait partie de la vie, soit en tant que passion soit en tant qu'institution et ainsi, dès les Gaulois et les Mérovingiens, du patrimoine de la France.

Je cite Pierre Larousse – Lexicologue (1864) :

« La vènerie a enrichi la langue usuelle de bon nombre d'expressions imagées, pittoresques, qui de la bouche des veneurs sont passées dans celles de tout le monde »

Je vous propose de remonter dans le temps pour vous montrer à quel point la chasse a pesé dans l'évolution de l'homme et la vènerie a marqué l'histoire de France.

Nous le verrons dès les temps préhistoriques, puis tout au long de l'histoire des peuples et des régimes depuis les Egyptiens, les Assyriens, les Etrusques, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Mérovingiens, les Carolingiens, les Capétiens, les Valois, les Bourbons et les Bonaparte.

En France, la vènerie a constitué dès le Moyen Age, une institution de l'Etat reconnue comme ayant diverses vocations notamment politiques et diplomatiques, en dehors d'être la passion des monarques et de la noblesse. La charge de Grand Veneur était une des plus prestigieuses et des plus recherchées car son titulaire avait accès à l'intimité du roi. Les Capitaineries instituées par François 1^{er} ont défini un territoire dans lequel certaines règles concernant la chasse s'imposaient à tous.

La vènerie a inspiré les artistes au travers d'œuvres littéraires, de peintures, de sculptures. Même la musique a contribué à son rayonnement.

Le souci permanent de l'esthétique dans les valeurs de la vènerie a marqué l'architecture des châteaux et les paysages des forêts royales.

Avant d'entreprendre ce voyage dans le temps, je rappelle une définition de la vènerie qui est un mode de chasse consistant à poursuivre un animal sauvage avec des chiens courants jusqu'à sa prise éventuelle. Je rappelle aussi que l'Académie Française par la voix de Maurice Druon, dernier veneur contemporain à avoir chassé à courre dans le domaine de Chambord, a validé l'orthographe du mot telle que vous le voyez écrit c'est-à-dire avec un accent grave sur le premier « e » : è.

La chasse à travers les âges

Les temps préhistoriques

Les premiers habitants de la terre ne connaissant ni l'agriculture ni la domestication des animaux, étaient essentiellement chasseurs. Aussi, les premières scènes gravées par eux, représentent-elles exclusivement des sujets de chasse.

L'homme des cavernes utilisait essentiellement la battue et l'affût pour la chasse. C'est plus tard, lorsqu'il a connu les races de chiens sauvages chassant à voix et capables de forcer un animal qu'il a changé sa technique de chasse après les avoir apprivoisés et dressés. Un anthropologue américain suggère que la domestication du chien aurait pu fournir à Homo Sapiens un avantage décisif sur l'Homme de Néandertal dans la compétition qui a fini par éliminer le second et permis au premier de connaître l'avenir que l'on sait.

Les découvertes de la paléontologie démontrent que le chien dut être logiquement le premier animal dont l'homme ait cherché à s'assurer les services et fut par suite le premier domestiqué. Les plus anciens restes confirmés du chien domestique sont vieux de 33000 ans. Depuis la préhistoire, le chien a accompagné l'homme durant toute sa phase de sédentarisation. Les localisations de sites archéologiques mêlant chiens primitifs et les humains sont éparpillés dans la zone du croissant fertile (Mésopotamie, Egypte...) en parallèle du

développement des foyers de civilisation humaine.

Ce qui n'était au début de l'apparition de l'homme, qu'un combat pour assurer son existence et protéger sa faiblesse, devint bientôt chez les peuples civilisés un plaisir ; la chasse avec ses règles, ses traditions, son entraînement, ne tarda pas à devenir l'école sinon l'émule de la guerre.

M. Amédée PICHOT, Directeur de « La Revue Britannique » dans sa conférence du 13 mars 1891 disait : « *Le cheval semble avoir existé jadis à l'état sauvage sur presque toute la surface de la terre ; considéré d'abord comme un simple gibier, il fut ensuite, comme le chien, l'un des premiers animaux domestiqués. Avec ces auxiliaires, l'homme put transformer en art la lutte des premiers âges. Il faut alors que l'art aide à la nature, que le chasseur mette à profit ses observations sur les mœurs et les habitudes des animaux, utilise la finesse d'odorat du chien et la vitesse des jambes du cheval, pour pouvoir continuer une lutte dans laquelle il ne brillerait que par son infériorité. Telle fut l'origine de la vènerie* ».

Peuples orientaux

Les Egyptiens

Un des disciples de Champollion, le vicomte de Rougé, en 1865 a écrit : « *Le tombeau d'un des plus anciens rois de Thèbes, Antef, représente ce roi chasseur entouré de sa meute. Haut sur pattes, râblé, bien établi, l'oreille pendante et courte, le chien courant d'Antef représente à peu près le chien de grande vènerie actuel.* » On retrouve le même chien chez Gaston Phébus plus de trois mille ans plus tard.

Les Assyriens

Sans parler de Nemrod, premier roi de Babylone, dont la bible nous dit, qu'il fut « *grand chasseur devant le Seigneur* », on peut affirmer que les peuples assyriens furent passionnés par la chasse comme le prouvent les nombreux bas-reliefs.

Les Perses

Les Perses, voisins des populations assyriennes, plus tard leurs conquérants, sous Cyrus et sous Darius, ne le cédaient en rien aux Assyriens. Ce dernier monarque fut un des grands chasseurs de l'antiquité. Il voulut qu'on gravât sur son tombeau ces mots : « *J'aimais mes amis, je fus excellent cavalier, excellent chasseur, rien ne m'était impossible* ».

Les Grecs

Le premier ouvrage cynégétique connu a été écrit par Xénophon vivant environ 400 ans avant Jésus-Christ et est intitulé « la cynégétique ». Il y donne des leçons aux Grecs ses contemporains ; « *La chasse, écrit Xénophon, offre la plus grande utilité aux partisans zélés de cet exercice ; ils développent leur santé, apprennent à mieux voir et à mieux entendre, et ils oublient de vieillir ; mais c'est avant tout pour eux l'école de la guerre* ». Il décrit avec une grande précision le comportement du bon chien courant pour pratiquer la chasse du lièvre.

Pour ce qui concerne la forme du chien apte à la chasse à courre, on dirait une description que ne renierait pas nos contemporains, les standards d'aujourd'hui de nos races de chiens courants reprenant les mêmes critères. Il veut pour les chiens des noms courts « *afin qu'on les puisse rappeler plus facilement* ». Ce principe est toujours appliqué aujourd'hui.

Les Romains

Comme les Grecs, les Romains eurent, pour enseigner la chasse, des écrivains chasseurs. Si tous les auteurs latins ne l'ont pas pratiquée, tous en ont parlé. Parmi eux, le consul Arrien vivant sous Adrien écrivit un traité de vènerie (De Venatione), qui lui valut le surnom de Xénophon le jeune. Il nous a laissé la description d'une espèce de chiens gaulois excellents pour le « rapprocher » et le « lancer ». Il parle avec passion de la vènerie, conseille aux Romains de dédaigner la chasse aux filets, leur enseigne la manière de chasser le lièvre avec des chiens courants, comme cela se pratique dans les Gaules.

Les plus grands personnages de Rome ont été d'ardents chasseurs. A peine sortie de l'enfance, la jeunesse romaine se faisait remarquer par sa passion pour la vènerie.

Les Gaulois et les Gallo-romains

Après la conquête romaine et pendant la période gallo-romaine, les chefs gaulois n'en continuèrent pas moins leurs exploits cynégétiques. Les nombreux puits funéraires le prouvent.

Sur une mosaïque de l'époque gallo-romaine découverte à Lillebonne (Seine Maritime), l'un des tableaux montre une chasse à courre.

Les Francs amenèrent avec eux les chiens dont ils se servaient en Germanie ; ils trouvèrent dans les Gaules diverses races et les croisèrent entre

elles. Ils tinrent les chiens courants en si grande estime qu'ils établirent dans leur Loi Salique des amendes considérables pour la destruction ou le vol des chiens de tête et des chiens de meute ordinaires.

Les Mérovingiens et les Carolingiens

Les chroniqueurs du temps nous disent que les rois Mérovingiens furent d'ardents chasseurs. Plusieurs d'entre eux perdirent la vie à la suite d'accidents causés par l'abus de cet exercice. Clovis dut à la chasse sa victoire sur Alaric. Une biche poursuivie par les chasseurs lui aurait découvert un gué qu'il avait vainement cherché.

Les seigneurs francs suivirent l'exemple des rois. Aussitôt que leur âge pouvait le leur permettre, ils apprenaient à monter à cheval, poursuivant d'abord les petits animaux. Ils connaissaient dès cette époque la manière de démêler les voies et les traces des animaux, comme aussi celle de les attaquer et de les forcer à l'aide des chiens courants.

Je rappelle la « légende de Saint Hubert », arrière-petit-fils de Clovis et fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, qui chassait, le jour du Vendredi Saint, un superbe dix-cors dans la forêt des Ardennes. Au moment de l'hallali, soudain le cerf se retourne du côté du chasseur : une croix lumineuse brille entre ses bois. Hubert tombe à genoux ; il entend une voix qui lui reproche de chasser le jour anniversaire de la mort du sauveur, et l'engage à changer de vie. « La légende » de Saint Hubert rappelle celle de la conversion de Saint Eustache, qui, au commencement du deuxième siècle vit, entre les bois du cerf, la tête nimbée du seigneur.

L'empereur Charlemagne qui avait dit : « Personne ne fera jamais la paix avec les ours et les loups », chassa toute sa vie quand il en eut le loisir. Il entraîna ses femmes et ses filles à ses chasses à courre. Dans ses innombrables voyages, le laisser-courre était l'intermède et aussi son délassement au cours des guerres. A 71 ans, peu d'années avant sa mort, il chassait à la poursuite des bêtes fauves dans la forêt d'Aix la Chapelle.

A cette époque, les clercs chassaient, malgré les canons des conciles, malgré les règlements les plus sévères. En vain, les capitulaires de Charlemagne et de ses fils défendaient-ils « aux évêques et même aux abbesses de courir les forêts, d'entretenir chiens et faucons et de les introduire aux pieds des autels ».

Pour justifier leurs transgressions, les moines prétendaient que, je cite, « *la chair des chevreuils et des cerfs servirait de nourriture aux frères infirmes pour rétablir leur santé et les peaux seraient employées à couvrir les livres de leurs bibliothèques et à faire des ceintures et des gants pour les religieux* ».

Les peaux de cerfs ne servaient pas à ces seuls usages ; on s'en servait pour ensevelir les rois, une peau de cerf paraissant le plus distingué et le plus honorable des linceuls, dans un temps où il n'était permis qu'aux souverains de tuer ce noble animal.

Les Capétiens

Les normands étaient de furieux veneurs et Guillaume le Conquérant exporta la vènerie en Angleterre.

Robert II Le Pieux fit construire un pavillon de chasse là où s'élèvera plus tard Fontainebleau.

Henri 1^{er} qui séjourna souvent à Vitry aux Loges et y mourut après avoir épousé Anne de Kiev et fait sacrer son jeune fils Philippe (futur Philippe 1^{er}) à l'âge de 7 ans, était un fervent veneur.

La vènerie royale est née en France à la fin du XII^{ème} siècle sous Philippe Auguste.

Ce roi chasse à force avec des chiens alans, race introduite en Gaule en 406 par les Alains.

Il fait de nombreux séjours dans l'Orléanais et plus particulièrement à Lorris où il fera 13 séjours jusqu'en 1214.

Dans le clergé, la chasse et la vènerie étaient toujours pratiquées, malgré les capitulaires de Charlemagne, ce qui a amené le concile de Paris de 1213 à interdire aux clercs la chasse avec chiens ou oiseaux.

Quand la féodalité s'organisa, chaque duc, chaque baron, devenu maître chez lui, s'arrogea le privilège de la chasse ; aussi les grands feudataires de la couronne entretiennent meutes et faucons et, à l'exemple des rois, se font accompagner dans leurs expéditions guerrières par leurs brillants équipages, même aux croisades, d'où les chevaliers rapportent de grands lévriers.

Courage et loyauté, valeurs de la chevalerie, sont aussi celles de la vènerie.

Saint Louis fut aussi le plus grand veneur de son temps. Recevant dans l'île de Chypre une ambassade du chef tartare El Kathaï, il accepta de ce prince une meute de chiens gris de Tartarie ; ces chiens dit plus tard Charles IX, « *sont ceux que l'on appelle gris, la vieille et ancienne race de la couronne* ».

C'est lui qui créa la charge de Maître Veneur qui précéda celle de Grand Veneur. Nous savons qu'il employait six cornures : l'appel, le bien-aller, le requêté, la vue, l'appel forcé et la prise. On constate qu'aujourd'hui les intitulés n'ont pas changé même si l'instrument qui les émet est très différent.

Philippe IV Le Bel entretint d'abord un modeste équipage, qu'il doubla dans la suite. Il mourut, en novembre 1314, des suites d'une chute de cheval en chassant un cerf dans la forêt de Fontainebleau.

Louis X le Hutin et Philippe V Le long conservèrent les équipages de leur père.

Sous Charles IV le Bel, le langage de la vènerie se forme et prend rang dans la langue française. C'est au cours de ce règne que parut le livre du « *Roy Modus et de la Reine Ratio* », véritable « *catéchisme de la chasse* ».

Jean II Le Bon entretint de nombreux équipages et dans le livre des déduits de Gace de La Bugne on voit pour la première fois nommé « *chasse royale* », le courre du cerf.

Charles V fut peu chasseur car de santé fragile.

Charles VI, attribua pour la première fois le titre de Grand Veneur. Même après son attaque de folie furieuse, il continua à chasser dans les intervalles lucides.

Vers 1404, il institua la Louveterie.

A cette époque appartient Gaston de Foix, seigneur de Béarn, surnommé Phébus à cause de la beauté de ses traits et de sa chevelure. La vie de ce grand seigneur est assez bien connue grâce aux chroniques de l'époque, notamment celles de l'écrivain Froissart. Gaston Phébus nous a laissé les détails les plus pratiques sur la manière de prendre les animaux, soit à force, soit à courre et sur le choix des chiens. Il ne manquait pas d'humour et je ne résiste pas à vous lire ce qu'il a écrit : « *on évite en chassant, le péché d'oisiveté, car qui fuit les sept péchés mortels, selon notre foi, devrait être sauvé ; donc bon veneur sera sauvé.* » *Quant au mauvais veneur « tout au moins sera logé ès faubourgs ou basses-cours du paradis.* »

On lui attribue la création de la race bleue de Gascogne ; il dut croiser les chiens indigènes existant alors dans son pays avec les chiens blancs et noirs de l'abbaye de Saint Hubert.

Charles VII, trop occupé par les Anglais, a laissé comme chasseur, peu de traces dans l'histoire. Aussi permit-il la chasse à tout le monde.

Parlant de Louis XI, Elzéar Blaze, écrivain cynégétique du début du XIX^{ème} siècle, a écrit ceci avec une pointe d'ironie : « *Je n'écris jamais sans un certain plaisir le nom de ce digne roi. Que m'importe à moi que Louis XI ait fait pendre par-ci par-là quelques pauvres diables qui probablement l'avaient mérité ? Il était chasseur et chasseur enragé ; il nourrissait de nombreuses meutes ... Il récompensait largement un beau laisser-courre ; un bon chasseur, de quel pays qu'il vint, était sûr d'un bon accueil. Toutes ces peccadilles disparaissent en présence d'aussi précieuses qualités* ». Quand il s'agissait de satisfaire sa passion favorite, l'avarice habituelle de ce prince égoïste se changeait en prodigalité.

Ce roi veneur voulut être enterré à Notre Dame de Cléry « *habillé comme un chasseur, avec des brodequins et pas des ouzeaux ; son chien près de lui, son chapelet en main, son épée au côté, son cornet pendant à ses épaules par derrière, montrant les deux bouts* ».

Louis XI aima la chasse jusqu'à sa mort en 1483.

Charles VIII qui vécut « *séquestré* » à Amboise, aima peu la vènerie et rendit à la noblesse les droits et privilèges confisqués par son père lui préférant la fauconnerie. A l'inverse, sa sœur Anne de Beaujeu fut une chasseresse intrépide et entretenait pour le cerf une meute de chiens fauves de Bretagne.

Le musée de la chasse, aujourd'hui appelé « *Château-Musée de Gien* », trouve naturellement sa place dans le château d'Anne de Beaujeu.

Les Valois d'Orléans

Sa passion pour la chasse faillit, plusieurs fois, devenir funeste à Louis XII. Un jour, il se démit l'épaule en courant un cerf dans la forêt de Montargis. A la fin de son règne, Louis XII ne s'occupa que du soin de former le corps et l'esprit de son neveu, le jeune duc d'Angoulême. Il se plaisait à entretenir dans ce jeune prince le penchant qu'il montrait déjà pour l'exercice de la chasse.

Louis XII écrivit la biographie de « *relais* », le plus célèbre des chiens de sa vènerie ce qui montre l'importance qu'il y attachait.

« *Vieux et malade je me ferai porter à la chasse, et peut-être que mort je voudrais y aller dans mon cercueil* ». Telles sont les paroles, que peu avant de mourir, « *le père des veneurs* » comme l'appelait du Fouilloux, François 1^{er}, adressait à ses courtisans qui le blâmaient de risquer sa vie dans des courses folles. Insensible aux intempéries des saisons,

François 1^{er} ne se laissa jamais arrêter par le froid, la pluie ou le vent. »

Les gentilshommes de la cour, encouragés par cet exemple, furent de célèbres chasseurs, comme Louis de Brézé, époux de Diane de Poitiers, qui fut Grand Veneur. On pouvait compter aussi parmi les veneurs beaucoup de gens d'église.

Quant à la petite noblesse de province, vivant dans l'éventualité continuelle des guerres et dans un état proche de la misère, son principal gibier était le lièvre.

François 1^{er} créa la première Capitainerie en 1534 à Fontainebleau, comme on le verra plus loin.

Henri II, « *de complexion très robuste, très adonné aux exercices du corps, se plaignait à la chasse de tous les animaux et de préférence à celle du cerf : il y va deux fois par semaine, et six à sept heures durant il suit la bête à travers bois au risque de sa vie* ». C'est ainsi que l'ambassadeur de Venise, Contarini, peint le roi.

Le jeune roi fit d'Anet, bâti par Philibert de Lorme, une demeure royale. Ce fut son principal rendez-vous de chasse. Diane de Poitiers l'avait aménagé avec soin : en face du château, elle fit élever des chenils. Henri II entretenait sa vènerie sur un aussi grand pied que son père

Au nombre des grands seigneurs qui s'adonnaient au plaisir de la vènerie, le connétable Anne de Montmorency tient le premier rang.

François II, formé à l'école de son père, le jeune roi aima la vènerie jusqu'à la fin de sa courte vie, n'ayant régné que vingt et quelques mois, Marie Stuart qui l'épousa, aima passionnément la France et le noble exercice de la Vènerie.

Catherine de Médicis, régente de France pendant la minorité de son second fils Charles IX, put se livrer sans contrainte à sa passion pour la vènerie. Elle chassa jusqu'à soixante ans et souvent au péril de sa vie : en revenant du siège du Havre, elle tomba si rudement en courant un cerf qu'elle faillit se tuer. Elle passe pour avoir été la première à monter en amazone.

Intelligent et fort instruit, Charles IX est l'auteur d'un traité de vènerie, resté inachevé mais au dire de Jean de Ligniville, « *auquel on ne peut rien ajouter* ».

Dicté par le roi à son secrétaire d'Etat M. De Villeroy, et imprimé en 1625 seulement, sous le titre de « La Chasse royale », ce livre contient des détails très intéressants sur le courre du cerf et sur les races de chiens en usage à son époque. Il composa pour sa vènerie des fanfares de chasse.

Pour complaire au goût de Charles IX, une foule d'auteurs cynégétiques écrivent des traités de chasse sous le règne de ce roi. Jacques du Fouilloux, gentilhomme poitevin, dédia au roi son très célèbre traité : « La Vènerie » qui fut publié pour la première fois en 1561, traduit en allemand et en italien.

Il fixa définitivement les préceptes de la chasse à courre. Son ouvrage est comme le trait d'union entre les usages de l'époque moderne et les coutumes des disciples de Saint Hubert pendant le moyen âge et la Renaissance. La langue de la vènerie a peu varié depuis Saint Louis ; le français du moyen âge se retrouve encore dans le langage des veneurs de nos jours.

Henri III, bien qu'ayant mis sa vènerie sur un très grand pied, chassait rarement. Il préférait les douceurs de l'alcôve et se levait tard.

Les Bourbons

Henri IV

Henri de Bourbon, roi de Navarre avant de devenir Henri IV le Grand, fut le père de cette lignée des Bourbons occupant une place prépondérante dans nos annales cynégétiques.

Dès son plus jeune âge, sa mère, Jeanne d'Albret, encouragea sa passion pour la chasse de crainte qu'il n'ait un peu trop de penchant pour les femmes. Marié à Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, il continua pendant son séjour à la cour de France à se livrer à l'exercice de la vènerie dans les équipages de son beau-frère. La reine Margot raconte que dans sa jeunesse, elle ne pensait qu'à danser et aller à la chasse.

Devenu roi, Henri IV ne perdit aucune occasion de satisfaire son gout immodéré pour la chasse : toutes les forêts des environs de Paris furent témoins de ses exploits. A Sully, qui lui reprochait ses dépenses pour la chasse, il répondait invariablement : « *Heureusement, mon ami, que vous n'êtes pas chasseur : si vous l'étiez, je ne pourrais l'être.* »

Au cours de ses plus rudes campagnes, il était accompagné de ses équipages : c'est en chassant dans les environs de Laon en août 1594, que la meute du roi découvrit une armée d'espagnols embusqués qui durent rendre les armes.

Guillaume le Conquérant avait importé, au onzième siècle, la pratique, jusqu'alors inconnue des Anglais, de la chasse à courre. A la demande de Jacques Stuart, Henri IV envoya plusieurs de

ses meilleurs veneurs en Angleterre. L'un d'eux fut même grand veneur de la reine. Les fréquents rapports entre les cours de France et d'Angleterre sous Henri IV, n'avaient pas été sans influence sur nos anciennes races de chiens.

Ainsi, la vènerie anglaise est issue de la vènerie française.

Henri IV attachait tant d'importance à la chasse et à la vènerie que dans son ordonnance de 1601, il étendit à tout le royaume l'interdiction de chasser que François 1^{er} avait limitée à ses bois. La chasse du cerf, considérée comme la plus noble, était l'objet de la réserve royale.

Les mémoires du temps nous apprennent que Marie de Médicis suivit maintes fois à la chasse le roi Henri IV. Après la mort de son mari, elle conserva les équipages royaux, les entretint sur le même pied, et se livra avec ardeur pendant la minorité du jeune futur Louis XIII à sa passion pour la vènerie.

Louis XIII

D'une humeur sérieuse et parfois mélancolique, Louis XIII ne porta pas à la chasse autant d'ardeur que le roi son père, mais il y mit plus de réflexion et plus de science : Salnove reconnaît dans son traité devoir surtout à ce prince ce qu'il sait du noble métier : il dit de lui « *qu'il donna des lois aux veneurs, régla les moments où il est utile de parler aux chiens et aussi de sonner ; qu'il forma la langue de la vènerie en la rendant plus polie et moins rude* ».

Malgré son intérêt pour le courre du cerf, Louis XIII s'attacha surtout à la destruction des loups qui alors désolaient la France. Mais les meutes de ses cinq équipages le suivent partout. Tous les jours, ses veneurs font le bois pour le cas où il voudrait chasser.

Le plus remarquable ouvrage écrit sous Louis XIII eut pour auteur René de Maricourt. En bon français, il revendique, pour son pays, une supériorité incontestée sur les us et coutumes des Anglais en fait de vènerie. Ce qui ne l'empêcha pas d'entreprendre des croisements avec les chiens anglais et de se louer beaucoup de sa meute de bâtards.

Louis XIII, qui aimait à chasser dans les bois qui entouraient un chétif hameau qu'on appelait « versailles », y fit construire un élégant château en briques, enclavé plus tard dans les superbes constructions de Louis XIV.

Louis XIV

Pendant la minorité du jeune roi, Mazarin se délassait souvent des soucis que lui causait la politique, en attaquant cerfs et sangliers. Il entretenait plusieurs équipages ; une de ses meutes, logée en plein Paris, troublait sans cesse par ses hurlements, le repos des voisins qui ne manquaient pas de s'en plaindre sous la forme suivante, que je ne résiste pas à citer :

*« Je ne demande à tes rares bontés
Dons, ni présents, honneurs ni dignités
Pour augmenter l'état de ma fortune :
Mais seulement qu'une mente importune
De dix grands chiens qu'on dit qu'ils sont à toi
Me laisse en paix et s'éloigne de moi. »*

Louis XIV conserva le goût de la chasse pendant toute sa vie ; l'expédition des affaires importantes pouvait seule l'en distraire. Il ne courait jamais les jours de fête « *de peur qu'il n'y ait quelques valets qui perdissent la messe* ».

Louis XIV entretient ses équipages avec magnificence avec environ 380 personnes pour la Vènerie, les toiles, la Louveterie et la Fauconnerie. Il surpasse dans ses chasses tous les rois ses prédécesseurs.

La meute royale de cerf comprenait une centaine de grands chiens blancs (croisés avec des chiens anglais) particulièrement vites. Les meutes de chevreuil, de lièvre et de renard sont maintenues.

Il chasse environ 2 fois à courre et 1 fois à tir par semaine.

Sous Louis XIV, on voit naître une Vènerie d'apparat. La chasse était une affaire d'état en tant que partie intégrante du métier de roi, celui-ci accomplissant aussi à la chasse un devoir de représentation avec une dimension politique, comme moyen de contrôle de la cour.

Il chasse à Chantilly, à Marly, Compiègne, Fontainebleau, St Germain, Versailles. Il fait seulement six séjours à Chambord.

En vieillissant, le roi veut avoir des chiens plus lents et plus petits, et crée une seconde meute de cerf en infusant du sang normand. Perclus de goutte, il chasse en calèche qu'il manie avec adresse.

Trois semaines avant sa mort, Louis XIV courait encore un cerf dans les bois de Marly, aménagés spécialement pour les plaisirs du roi.

On ne peut évoquer cette période sans parler du Grand Dauphin, le fils aîné de Louis XIV ; il chassait par tous les temps et était plus

particulièrement passionné par la chasse du loup, abondant à cette époque.

Il est important de noter que les dames de la cour étaient de presque toutes les chasses à courre, au vol et même à tir. Les unes montaient en voiture avec le roi, les plus intrépides chassaient à cheval. Une des plus célèbres d'entre elles fut la princesse palatine, seconde épouse de Monsieur, frère du roi. Elle mourut en 1722, à l'âge de 70 ans, ayant conservé jusqu'à cet âge sa passion pour la vènerie.

Louis XV

Sous le règne de Louis XV, la chasse à courre connut son apogée.

Dès son jeune âge, il « ne pensait qu'à chasser ». Louis XV fut non seulement un veneur passionné mais surtout un veneur consommé. Il courait ordinairement le cerf trois fois par semaine et le sanglier une fois. Il était aussi passionné de chasse à tir mais privilégiait la vènerie.

Etant très compétent et attachant de l'importance au moindre détail, il n'aimait pas la présence des femmes à la chasse.

Louis XV s'est attaché à codifier la vènerie. Il régla lui-même la tenue de sa vènerie : il garda les couleurs de l'équipage de Louis XIV mais en changea la forme. Il réduisit le nombre des officiers de sa vènerie sans diminuer le nombre de ses équipages.

Tous les grands l'imiteront. Les gentilshommes de province ne le cédaient en rien à ceux de la cour, en Normandie, en Poitou, en Angoumois et en Saintonge.

Louis XV fit construire de nombreux rendez-vous de chasse à Saint Germain, à Rambouillet, à Saint Cloud, à Marly et un superbe chenil à l'entrée de Versailles.

Il avait voulu qu'à Compiègne la vènerie royale brille. Le séjour de Compiègne était conçu pour plaire. Il voulut d'abord que le château, bien situé au bord de la forêt, devienne un lieu répondant à tous les critères d'élégance de l'époque. Il voulut aussi que la forêt devienne un chef d'œuvre de raffinement et de beauté.

François 1^{er} avait, le premier, fait tracer au milieu de la forêt le grand carrefour du Puits du Roi, les lignes qui en partent et un octogone pour les relier.

Louis XIV créa un réseau de 54 routes forestières et Louis XV le compléta par de

nombreuses routes secondaires et des carrefours en étoile. Ces aménagements étaient construits non par les Eaux et Forêts, mais par les Bâtiments du Roi, réservés à la chasse, interdits à l'exploitation forestière et à la circulation publique. Le Roi était attaché à cette dimension qui mettait en valeur le spectacle du laisser-courre.

Louis XVI

La passion de la chasse absorba presque entièrement la jeunesse de Louis XVI. Sur une gravure on peut voir le dauphin à la chasse en carrosse, faisant signe aux veneurs de ne pas traverser les récoltes des paysans.

Dans les registres où il consignait les faits de chaque jour et l'emploi de son temps, comme il ne chassait pas, il inscrivit ce seul mot : « Rien » à la date du 14 juillet 1789, ce que l'histoire lui reprochera alors que cela ne concernait que la chasse.

Louis XVI réduisit les dépenses de sa vènerie en supprimant notamment l'équipage pour le daim. Depuis son avènement, jusqu'en 1787, il chassa entre 160 et 200 jours par an dont les deux-tiers à courre.

Avec 1789, arrive la loi sur la chasse et l'obligation des permis. La vieille société française disparaît avec la vènerie dont les préceptes ont pendant des siècles fait loi en Europe.

Première République

La révolution guillotina la plupart des veneurs, anéantit les équipages. Quelques individus des anciennes races de chiens courants furent sauvés de la fureur révolutionnaire.

En Bas-Poitou, au cœur de la Vendée militaire, le comte de Vaugiraud avait réussi à conserver un étalon de la race des grands chiens blancs du roi. Avant d'émigrer, il avait confié ce chien à un fermier, après toutefois lui avoir fait couper la queue et les oreilles : son maître avait voulu que son chien eût l'air d'un mâtin, de peur que sa mine aristocratique ne le trahit comme suspect.

Le vicomte de Larye, avant de partir pour l'émigration avait donné à deux de ses voisins quelques chiens, qui furent les ancêtres des chiens d'Emile de La Besge, dont le sang se retrouve aujourd'hui dans la race des chiens du Haut-Poitou plus communément appelés Poitevins.

Pendant la Terreur, on chassa peu à courre ; la rage révolutionnaire avant de s'en prendre aux

suspects, avait d'abord exterminé le gibier et dévasté les forêts.

Pourtant, la baronne **de Draëk** a continué à chasser pendant toute la période révolutionnaire et jusqu'en 1813. Au moment de la révolution, les habitants de sa commune la réclamant comme nécessaire pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles, on se contenta de la mettre en arrestation chez elle avec un gardien à ses frais.

Contemporain et digne émule de ladite baronne, le marquis **du Hallay** arrêté au plus fort de la Terreur, vit les portes de sa prison s'ouvrir à la demande pressante des populations qu'il avait si souvent préservées des méfaits des loups.

Le premier équipage qui reparut ensuite fut celui du directeur Barras, le vicomte de Barras, gentilhomme devenu montagnard, puis régicide. Son idée était de montrer sa supériorité sur ses collègues, alors qu'il fut critiqué pour ce qui était perçu comme un retour aux abus de la monarchie.

Consulat et Empire

Avant l'organisation du consulat à vie, Bonaparte en vint à se servir de la chasse pour montrer qu'il était décidé à s'imposer à la tête du pays. Malgré la révolution, la chasse était restée un symbole du pouvoir. Il avait déjà un équipage de chasse dont les chiens, au nombre de soixante-dix, avaient été achetés un peu partout ; ils étaient marqués comme les anciens chiens de la vénerie royale d'une croix dans un triangle. Le personnel de la vénerie du premier consul fut recruté parmi les anciens serviteurs de la vénerie du roi et des princes.

Arrivé au trône, Napoléon s'empessa de repeupler les forêts dévastées par les républicains. Il n'aimait pas la chasse à courre, mais il l'encouragea. Il pensait que la chasse accroît la prospérité d'un pays par les dépenses qu'elle entraîne, par l'élevage du meilleur cheval de guerre, mais aussi qu'elle forme des hommes robustes et courageux, des cavaliers excellents, des soldats résistants et capables de supporter les dures fatigues d'une campagne. L'empereur aimait le faste. Une meute de cerf remplaça celle de lièvre et le maréchal Berthier fut nommé grand veneur. Les équipages impériaux comprirent jusqu'à 300 chiens. Les laisser-courre du premier empire furent plutôt un déploiement de luxe qu'une application savante de l'art de la vénerie.

La splendeur de la cour devait contribuer à renforcer la légitimité de l'Empire aux yeux des élites françaises et étrangères. Le fait de se conformer aux usages royaux devait aussi rassurer les monarques européens, et faciliter l'intégration de Napoléon dans leur cénacle, en effaçant l'image de parvenu qui lui était accolée. S'il se livrait à cet exercice, c'était pour se conformer aux exigences de l'étiquette, à laquelle il tenait beaucoup. L'empereur n'était ni heureux ni adroit à la chasse.

Louis XVIII

A la Restauration, Louis XVIII tenait aux anciennes traditions mais trouvait les dépenses exagérées. La vénerie royale devint un véritable ministère. Elle ne comprenait qu'un équipage de cerf, mais servie par un personnel d'élite. Personnellement, Louis XVIII n'aimait pas la chasse. Il était devenu sur la fin de sa vie tellement obèse qu'il ne chassait pas plus à tir qu'à courre.

Charles X

Le plus jeune frère de Louis XVI, le comte d'Artois, partageait les goûts du roi pour la chasse à tir et à courre. Parvenu au trône en 1824, sous le nom de Charles X, il se livra avec ardeur à sa passion dominante c'est-à-dire le courre du cerf.

Louis-Philippe

Dès juillet 1830, les cerfs, les chevreuils, les faisans qui peuplent les forêts des environs de Paris furent massacrés. Les Bourbons ont disparu du sol de France.

Louis Philippe supprime la vénerie royale. Elle ne sortira de l'oubli que 22 ans plus tard, pour prendre sous Napoléon III le titre de vénerie impériale. Seuls deux des fils de Louis Philippe, les jeunes ducs d'Orléans et de Nemours, subirent l'influence de la passion de la chasse à courre qui semble à cette date se réveiller partout en France. Louis Philippe qui n'a pas oublié que le peuple a reproché à Charles X la splendeur de ses équipages, refuse à ses enfants le luxe d'une vénerie royale.

Louis Philippe voulut que l'on louât toutes les forêts de la couronne, heureuse innovation du point de vue des revenus de l'Etat comme de celui du développement de la chasse à courre et à tir. On vit surgir nombre de sociétés qui se disputèrent les droits de chasse.

Napoléon III

Le neveu, s'inspirant des idées de son oncle, veut faire grand et beau ; il se réserve les forêts de la liste civile dévastées et réorganise les chasses à tir et à courre sur un pied vraiment royal.

La vènerie impériale chassait dans les trois forêts de Compiègne, de Rambouillet et de Fontainebleau. Ce fut sous le Second Empire que les indemnités pour le dommage fait par les cerfs commencèrent à être largement payées aux cultivateurs.

L'empereur, bien qu'il fût bon cavalier, n'aimait guère la chasse à courre. Il aimait surtout la chasse à tir.

Ainsi, avec lui, disparut la vènerie en tant qu'institution, unique dans le monde. La plupart des équipages qui existaient du temps de Louis Philippe, nous les retrouvons sous l'empire.

A la fin du Second Empire, il existait plus de 460 équipages, l'Angleterre n'en avait que cent quarante-deux.

Aujourd'hui, la France compte 390 équipages dont 120 équipages de lièvre, 50 équipages de Renard, 50 équipages de lapin, 45 vautraits, 95 équipages de chevreuil et 30 équipages de cerf.

La vènerie et les institutions

La vènerie avait une telle importance dans la vie des souverains qu'ils durent l'organiser, et créèrent d'abord la charge de Grand Veneur, puis les Capitaineries.

La charge de grand veneur

C'est Saint Louis qui créa en France la charge de Grand Veneur. L'ancien titre de Grand Forestier du roi fut changé en Maître Veneur puis en Grand Veneur du Roi.

La charge de Grand Veneur se cumulait assez fréquemment avec celle de Maître des Eaux et Forêts, voire de Grand Maître.

Pour obtenir un de ces offices, il fallait être de haute naissance, grands seigneurs, parfois nobles fortunés, grands chefs militaires...

Ils devaient prêter serment de fidélité entre les mains du roi et donner les provisions aux officiers de Vènerie. Ils faisaient partie de sa cour.

Le Grand Veneur faisait partie des commensaux de premier ordre, comme les officiers de la Couronne, les chefs d'offices, ceux qui forment le conseil du roi.

Au XVIIe siècle, la charge de Grand Veneur permet à son titulaire d'exercer un certain

pouvoir, car elle lui donne autorité sur un aspect important de l'activité du roi et lui permet de tisser un réseau de relations.

Fonctions de Grand Veneur

Le Grand Veneur reçoit directement ses ordres du roi pour les chasses à courre et à tir.

Il accompagne toujours le roi à la chasse. Il organise les chasses et a la responsabilité du personnel de la chasse et des chiens.

Il nomme les officiers de la Louveterie. Il est suppléé, en cas d'absence ou d'empêchement, par le Premier Veneur.

Il soumet au roi ses propositions de nominations et de révocations des officiers.

Il s'occupe de tout ce qui est relatif aux chasses dans les bois du domaine de l'Etat.

Il juge par ailleurs les litiges dans le cadre de la Capitainerie de la Varenne du Louvre.

Sous l'Empire, en 1806, les fonctions et les attributions du Grand Veneur sont codifiées par 47 articles.

Il doit prêter serment entre les mains de l'Empereur, il doit être au courant de tous les projets de foresterie. Il donne l'autorisation de porter l'uniforme de chasse aux invités, il donne aux forestiers les ordres concernant la surveillance et la police de la chasse. Il accompagne toujours l'Empereur à la chasse.

Lors des chasses du sanglier, il lui présente la lance. Au rendez-vous, il lui fait le rapport. Quand l'animal est pris, il lui présente le pied droit. Il donne les permissions spéciales de chasse dans les forêts impériales.

Il arrête tous les comptes de la Vènerie.

Les grands veneurs

Depuis 1231, date de la création par Louis IX de la charge de Grand Veneur, jusqu'en 1870, fin de la vènerie Impériale de Napoléon III, 50 Grands Veneurs se sont succédé. Deux d'entre eux ont un lien direct avec notre histoire locale. L'un, François VII de LA ROCHEFOUCAULD, fils de l'auteur des maximes, dont les descendants sont installés à Combreaux et Ingrannes, et l'autre le duc de PENTHIEVRE qui fut propriétaire de la seigneurie et du château de Châteauneuf sur Loire.

François VII, duc de la Rochefoucauld, (1679-1714 † le 11 janvier 1714) confident et Grand Maître de la garde-robe du roi, et fils aîné de l'auteur des maximes, est institué Grand Veneur de France le 13 juillet 1679. Son assiduité et son

exactitude charmaient Louis XIV qui le conserva pendant toute sa vie, malgré de nombreuses dettes et des demandes incessantes d'argent. Il bénéficie d'un logement splendide au chenil de Versailles. En plus de ses appointements de 40 000 livres, le roi lui fit annuellement un don de 50 000 livres afin qu'il eût un train supérieur à ses prédécesseurs.

En courant le cerf, le duc chute et se casse deux dents en 1687, et en 1702, il se blesse à la tête et en tombant de cheval, il se casse le bras.

François VIII, duc de LA ROCHEFOUCAULD, fils de François VII, est Grand Veneur de France mais seulement durant 2 mois puisqu'il a dû céder sa charge au comte de Toulouse, à la demande de Louis XIV.

Duc de Penthièvre

De 1737 à 1755, (†1793), Louis Jean Marie de BOURBON, duc de Penthièvre est Grand Veneur de France.

Le duc de Penthièvre avait succédé comme grand veneur à son père, le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan. Il n'était pas veneur mais s'acquitta de sa charge avec zèle et talent. Il acquit la seigneurie de Châteauneuf sur Loire et on lui doit les quais de Loire qui portent son nom, et l'orangerie du château, construite sur le modèle de celle de Versailles. Il était d'une grande bonté et d'une grande générosité. Il implanta à Châteauneuf des muriers pour l'élevage de vers à soie ce qui devait permettre de procurer activité et revenus à ses habitants. Ayant résisté à la pression de Louis XV, il céda à celle de Louis XVI et vendit à ce dernier la forêt de Rambouillet et son château, ce qui permettra au roi d'y chasser sans être l'invité du duc.

En 1755, il obtient des Lettres patentes attribuant la charge à son fils le prince de Lamballe, mais en même temps un Brevet Royal l'autorise à faire fonction de Grand Veneur et jouir des honneurs et des prérogatives qui y sont attachés jusqu'à la majorité de ce dernier.

A la mort de son fils à l'âge de 20 ans d'une maladie vénérienne, Louis Jean Marie de BOURBON, duc de Penthièvre, reprend la charge de Grand Veneur jusqu'à sa suppression en 1791. Lors de ses déplacements cynégétiques en forêt d'Orléans, il loge au château de Châteauneuf-sur-Loire.

L'autre institution des Capitaineries a accompagné la préservation et l'organisation des plaisirs du roi.

Les Capitaineries

L'Ordonnance de 1396 de Charles VI fait que la chasse est réservée au roi, aux princes et gentilshommes car elle est le meilleur des exercices militaires. Les domaines royaux et en particulier les forêts de chasse, étaient gardés par les Maîtrises des Eaux et Forêts. On confondit longtemps « la police des chasses avec la police et la conservation des bois ». Les Eaux et Forêts manquaient de diligence pour juger des affaires de braconnage et de chasse en général. C'est la raison pour laquelle François 1^{er} créa de toutes pièces une administration dédiée. Il établit en outre, dans le voisinage de ses résidences, des réserves de chasse qui furent placées sous la surveillance d'un capitaine des chasses et qui reçurent le nom de Capitaineries. Dans une Capitainerie royale, le capitaine pouvait juger au civil de tout ce qui touchait à la vénerie : quant aux pouvoirs de police, ils s'étendaient à tous faits de chasse. La Capitainerie était chargée d'une part de prévenir les délits en effectuant avec ses gardes des rondes constantes et d'autre part de punir les contrevenants.

Les Capitaineries se multiplièrent d'une façon abusive pendant le cours du XVII^e siècle. À la suite de plaintes réitérées des habitants des campagnes, quatre-vingts Capitaineries de la couronne furent supprimées. Elles englobaient un territoire souvent fort étendu, dont toutes les parties étaient frappées des servitudes les plus vexatoires.

De 1700 à la Révolution, treize furent maintenues, dont celle de Blois et de Chambord auxquelles fut rattachée celle de Beauce Sologne relative à la forêt d'Orléans.

L'histoire cynégétique de la forêt d'Orléans est celle de la Capitainerie d'Orléans, dite de Beauce, et de la Capitainerie de Beaugency, dite de Sologne. Elle montre combien la chasse pèse sur les populations et aussi l'affaiblissement des Maîtrises des eaux et forêts soumises aux abus des officiers. Au cours du XVII^e siècle progressivement la chasse loisir et passion des rois s'impose à la gestion de leurs biens.

En 1701, la surface de la Capitainerie de Beauce est d'environ 117 000 ha, ses limites coïncident sensiblement avec celle de la guerie.

La Beauce compte pour un tiers de la surface, le reste étant sur l'Orléanais.

Les tribunaux respectifs des Maîtrises des Eaux et Forêts et des Capitaineries étaient tout à fait séparés.

Chacune des Capitaineries dispose d'un temps d'audience au même titre que les Maîtrises. Pour la Capitainerie d'Orléans, elles se tiennent tous les samedis dans la salle du Châtelet.

Contraintes et peines encourues.

Dans l'étendue des Capitaineries, les délits de chasse étaient punis des mêmes peines que dans le domaine du roi. Des règlements fixaient les dates de fauchaison, de moisson, de vendange. Il était interdit de faucher avant le 24 juin pour protéger les couvées de faisans, de perdrix et autres portées. Les cultivateurs furent obligés de planter des épines après la moisson pour empêcher les braconniers d'utiliser des grands filets

Le port d'armes est défendu depuis Henri IV. La législation de la chasse prévoit qu'elle doit se faire sans dommage sur autrui, comme le stipule une ordonnance de 1560 des États d'Orléans.

Les Capitaineries ont pesé près de deux siècles et demi d'existence sur la forêt d'Orléans. L'abondance légendaire du gibier s'explique par la faible densité de population de la contrée mais aussi par les mesures sans partage du droit de chasse placé sous un contrôle intense du roi ou des apanagistes. Cette pression du gibier sur la forêt a entraîné des dégâts sylvicoles dans les bois des particuliers et en forêt royale.

Les agriculteurs subirent également de nombreux dégâts et des contraintes. Ceux dont le territoire était situé à la fois dans la Capitainerie et dans les périmètres de gruerie subissaient une sorte de double peine. Rappelons que le droit de gruerie existait déjà au XII^e siècle et que le souverain touchait une partie des coupes de bois, jouissait en totalité des profits de la justice, de la chasse, du panage et de la glandée.

À la veille de la révolution, les protestations qui s'étaient depuis longtemps élevées contre les capitaineries des chasses, à cause des vexations auxquelles elles donnaient lieu et du dommage qu'elles causaient à l'agriculture, trouvèrent un écho dans les cahiers du tiers état. L'Assemblée constituante formula les véritables principes en matière de chasse et vota l'abolition des Capitaineries royales en même temps que celle des garennes féodales (11 août 1789).

La vènerie et l'art.

La vènerie et la littérature

Les traités de Vènerie qui ont suivi l'œuvre de Xénophon, à l'époque où les livres étaient rares et chers, ont connu un grand succès notamment pour le sujet qu'ils abordaient, auprès d'un lectorat ayant les moyens de les acquérir et étant particulièrement concernés par celui-ci.

Au Moyen-Âge, les ouvrages de chasse sont parmi les livres profanes les plus richement illustrés et les plus anciens, tels le très célèbre Livre de chasse de Gaston Phébus au XIV^e siècle.

Ce sont aussi Henri de Ferrières, et plus tard Charles IX, Du Fouilloux, Le Verrier de La Conterrie, Salnove, d'Yauville, Le Coulteux de Canteleu.

Dans la comédie ballet « Les Fâcheux », que Molière a créée en compagnie de Jean-Baptiste Lully pour la musique, à l'instigation du surintendant Fouquet le 17 août 1661, il versifie en employant un ensemble de mots et d'expressions issus du lexique de la vènerie. Il relate, par la bouche du « fâcheux » qui ne se rend pas compte qu'il est lui-même importun, une chasse à courre dont le succès a été compromis par l'intervention d'un maladroit. Les circonstances sont décrites comme l'aurait fait un veneur aguerri.

Il est supposé que le riche vocabulaire qu'il emploie lui aurait été suggéré par Louis XIV lui-même, ainsi que le personnage du veneur fâcheux.

La Bruyère dans *Les caractères* ridiculise les goûts cynégétiques de certains avocats, qui eux aussi avaient des prétentions à la vènerie.

La Fontaine, fils d'un Maître des Eaux et Forêts, dut être initié de bonne heure à tous les genres de chasse car il n'a pu peindre certaines scènes de cette manière si fidèle et avec autant de vérité sans avoir été un véritable chasseur.

Maurice Genevoix avec la *Dernière Harde* plante le décor de l'action de son roman en forêt d'Orléans. Il y décrit à merveille à la fois le cadre forestier avec une précision, une justesse et une poésie qui n'appartiennent qu'à lui et aussi l'action de chasse à courre en utilisant le langage de la vènerie comme un vieux veneur l'aurait pu faire. Même si ce langage s'est invité pour partie

dans la langue française, il a été nécessaire qu'un lexique accompagne l'œuvre.

On peut citer au moins deux autres œuvres dont le cadre est celui de la vènerie : la *Grande Meute* de Paul Vialar et *Nez de Cuir* de Jean de La Varende. Ces œuvres romanesques exaltent les émotions liées aux relations entre l'homme et le chien de meute.

La chasse dans la musique

A partir d'une trompe primitive existante dès 1660, Marc-Antoine de Dampierre, gentilhomme et courtisan, utilisa dès 1723 une trompe dont la longueur a doublé ainsi que le nombre de notes.

Aussi, dès le début du XVIIIe siècle, Jean-Baptiste Morin (1677-1745) puis Jean-Joseph Mouret en 1729 et Jean-Philippe Rameau en 1733 introduisent dans leurs compositions quelques fanfares. C'est dire la place qu'occupait la vènerie dans la société. La musique de trompe était familière à un large public. On en trouve la trace dans la grande musique du XVIIIe et du XIXe siècle. Elle a inspiré des œuvres où elle s'intègre plus ou moins ouvertement aux compositions. On peut citer Telemann, Mozart, Bach, Rossini, Weber.

Jusque dans les années 1920, la presse mondaine rendait compte des laisser-courre des personnalités connues et l'on trouvait encore la notation des fanfares d'animaux et de circonstances dans le Larousse de 1952.

La vènerie et l'architecture

Les rendez-vous de chasse les plus emblématiques ont été à l'origine de nos plus beaux châteaux, à commencer par Versailles. Ils eurent pour vocation l'accueil du souverain avec sa cour, en particulier à l'occasion des déplacements liés à l'itinérance des équipages de vènerie en fonction de la période de l'année.

Versailles, Fontainebleau, Compiègne, Chambord, Rambouillet, Chantilly et les grandes écuries, Anet étaient situés au cœur des forêts royales et des territoires de chasse.

La magnificence de l'architecture devait accompagner celle des équipages royaux dans ces forêts aux allées et aux carrefours en étoile, extensions et prolongements des parcs et jardins à la française.

La vènerie et la peinture

Dans la grotte Chauvet, il y a 36 000 ans, puis dans celle de Lascaux, il y a 18 000 ans, les

hommes et les femmes qui ont décoré les parois ont représenté principalement des animaux herbivores, peut-être, pensent les spécialistes, pour y pratiquer des rituels propices à la chasse. On parle d'art pariétal.

Au XIVe siècle, le Livre de la chasse de Gaston Phébus, déjà cité, fut illustré de cinquante-sept miniatures.

Au XVIe siècle, l'empereur d'Autriche commanda des tapisseries murales réalisées d'après les cartons de Bernhard van Orley (1492-1542) intitulées « Chasses de Maximilien ».

Au début du XVIIIe siècle, Louis XIV a remarqué chez François Desportes (1661-1743), de formation flamande, sa capacité à saisir les moments forts de la chasse chez les chiens comme chez les animaux chassés, et le sélectionna pour son naturalisme et son rendu précis.

En 1719 et 1725, le Duc de Bourbon passa commande pour Chantilly à François Desportes de deux œuvres intitulées « Débouché de cerf » et « Hallali de cerf » qui sont exposées au musée de la vènerie à SENLIS.

Jean-Baptiste Oudry (1686-1755) parvient aux plus grands honneurs à la cour de Louis XIV et reçoit d'importantes commandes, dont les gigantesques tapisseries des Chasses de Louis XIV. La réputation d'Oudry rayonne dans toute l'Europe. Comme l'a écrit Eric Turquin, expert, « Oudry ajoute à Desportes une rapidité et une virtuosité dans le traitement des animaux et dans ce mélange de naturalisme et d'élégance qui fait de lui le peintre de la vènerie par excellence ».

Alfred de Dreux (1810-1860), élève de Géricault, répondit à des commandes du Duc d'Orléans. Il était qualifié de maître de l'élégance équestre.

Gustave Courbet (1819-1877) avec son « Hallali d'une chasse au cerf en hiver » est une des images de chasse les plus marquantes du XIXe siècle.

Charles-Olivier de Penne (1831 – 1897) installé à Barbizon en forêt de Fontainebleau, issu d'une famille aimant les arts, se passionna pour la nature, la chasse et la vènerie. Il eut un grand succès et répondit aux commandes notamment du Duc d'Aumale.

Jules Finot (1826-1906), propriétaire du château de Langé près de Valençay dans l'Indre, père du steeple-chase en France, élève de

Delacroix, inspira de nombreux peintres du XXe siècle.

René Princeteau (1843-1914), élève des Beaux-arts, d'une famille de la haute bourgeoisie, propriétaire viticulteur en bordelais, a eu pour élève Henri de Toulouse-Lautrec et fut passionné de vènerie.

Pierre de la Verteville (1874-1935), est un peintre de la vènerie qui appartient à la Belle Epoque. Sa carrière d'officier de cavalerie lui laisse assez de disponibilité pour pratiquer deux activités. Par sa postérité artistique, il tient la place d'un chef de file d'une école de peinture de vènerie, qui comptera parmi ses successeurs son neveu Karl Reille.

Karl Reille (1886-1975), tourangeau, fut un aquarelliste de grand talent et Maître d'équipage du Rallye Baudry. Il est la référence contemporaine en peinture de vènerie.

La vènerie et la sculpture

Les scènes de chasse sont également très nombreuses dans l'art roman, comme on peut encore l'admirer sur les chapiteaux de la tour-porche de la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire.

Au XIXe siècle, la vènerie a inspiré les sculpteurs tels que Pierre-Jules Mène (1810-1879). Deux de ses œuvres, « La quête » et « Valet de limier et sa harde » sont au musée de la Vènerie à SENLIS.

Antoine-Louis Barye (1795-1875), le plus grand sculpteur animalier du XIXe siècle, fut l'un des promoteurs des bronzes de collection. Les œuvres « Tête de cerf » et « Cerf dix cors terrassé par des lévriers d'Ecosse » sont exposées au musée Condé à Chantilly.

Les deux groupes de chiens « Fanfaraut et Brillador » et « Lumineau et Séduisant » qui trônent au musée Condé, terrasse du Connétable, ont été réalisés par Auguste Cain (1821-1894) sur une commande du Duc d'Aumale.

On ne peut terminer cette évocation sans citer Gaston d'Illiers, sculpteur du début du XXe siècle spécialiste du cheval, Orléanais dont l'œuvre vous a été présentée par Ludovic de Villèle récemment.

Conclusion

Dans son ouvrage « Histoire de la Vènerie Française » Brigitte Chabrol conclut : « *Nous avons aujourd'hui le droit de nous émerveiller de cette belle tradition qui, née à l'époque de nos plus vieilles légendes, a acquis en même temps que la France son authenticité*

propre pour arriver jusqu'à nous, vivante malgré les bouleversements successifs qui ont créé le monde moderne si apparemment contraire à elle. C'est une manifestation de l'âme française dont la vitalité a suscité depuis presque deux mille ans des peintures et une musique, un langage et des gestes mythiques, une statuaire et des contes, des races de chiens, des tracés définitifs et somptueux sous les futaies »

La vènerie a marqué l'histoire de France de différentes manières. Elle aura survécu à toutes les guerres et à tous les régimes faisant ainsi la preuve de son ancrage profond dans le patrimoine français.

Remerciements

L'auteur remercie pour leurs relectures et leurs corrections, Marie-Agnès Bonnaire et Catherine Massu. Cette dernière, de mère anglaise et ayant chassé à courre en Angleterre et en France, a, en outre, traduit en anglais la note de présentation.

Xavier Vavasseur

Communication du 17 juin 2021
Membre de l'Académie d'Orléans
Section Agriculture

Joseph Dombey botaniste, archéologue et malchanceux.

Christian Froissart

Résumé

Pourquoi parler à Orléans de Joseph Dombey, médecin botaniste mâconnais qui n'a jamais rien publié et dont le seul lien avec notre région est une lettre adressée à Duhamel du Monceau dans laquelle il est question de pommes de terre ?

Le personnage tient un peu d'Indiana Jones, aventurier explorant Pérou et Chili, séducteur, curieux de tout et même archéologue à ses moments perdus. Mais c'est un Indiana Jones malchanceux, sur qui le sort s'acharne.

Pour rester dans la fiction, le syndrome des pilleurs de tombeaux, illustré par Hergé dans *les 7 boules de cristal*, viendra le frapper à son retour en France sous la forme d'une profonde dépression, à l'instar de ses prédécesseur et successeur Joseph de Jussieu et Augustin de Saint-Hilaire.

Mais la réalité est tout autre : Cet accablement résulte de l'accumulation d'injustices dont Dombey est victime. Spolié de ses découvertes et empêché de publier, il brûle ses manuscrits et se complaît dans l'anonymat.

Bien que beaucoup aient déjà œuvré pour lui rendre justice, ce grand naturaliste du XVIII^e siècle mérite encore qu'on parle de lui.

Summary

Why give a lecture about Joseph Dombey in Orléans? This botanist and doctor from late 18th century, born in Mâcon, has never published anything and his only link with our region is a letter sent to Dubamel du Monceau about potatoes.

The character is a bit like Indiana Jones, a successful seducer, an adventurer exploring Peru and Chile, curious about everything and even an archaeologist in his spare time. But he is an unlucky Indiana Jones, on whom fate is relentless.

To remain in the fiction, the syndrome of the tomb robbers, illustrated by Hergé in the 7 crystal balls hit him on his return to France in the form of a deep depression, like his predecessor and successor Joseph de Jussieu and Augustin de Saint-Hilaire.

But the truth is quite different: This burden results from the accumulation of injustices of which Dombey is the victim. Despoiled of his discoveries and forbidden from publishing, he burns his manuscripts and delights in anonymity.

Although many have already worked to do him justice, this great naturalist of the eighteenth century still deserves to be talked about.

Pourquoi Joseph Dombey ?

Joseph Dombey n'était pas orléanais mais mâconnais. Seul un courrier à Louis du Hamel du Monceau dans lequel il est question de pommes de terre le rattache à notre région.

Son nom est connu des botanistes, on le retrouve dans un nom générique et dans de très nombreux noms d'espèces. Pourtant, il n'a jamais publié du moins au sens scientifique du terme.

Alors pourquoi parler de lui ?

L'histoire de Joseph Dombey est avant tout une grande aventure qui mérite d'être racontée. La vie de cet homme plein d'allant et de talents a été brisée par des injustices multiples, causées par la compétition incompréhensible entre un professeur du jardin botanique de Madrid et la communauté scientifique française.

Bien que déjà beaucoup lui aient rendu justice, soit au travers d'une attribution zoologique ou botanique (genre *Dombeya* Cav.), soit par le récit de ses mésaventures, je ne résiste pas au désir de vous faire à mon tour partager ce que je sais de ce grand homme, à l'origine de la première approche scientifique des flores péruvienne et chilienne.

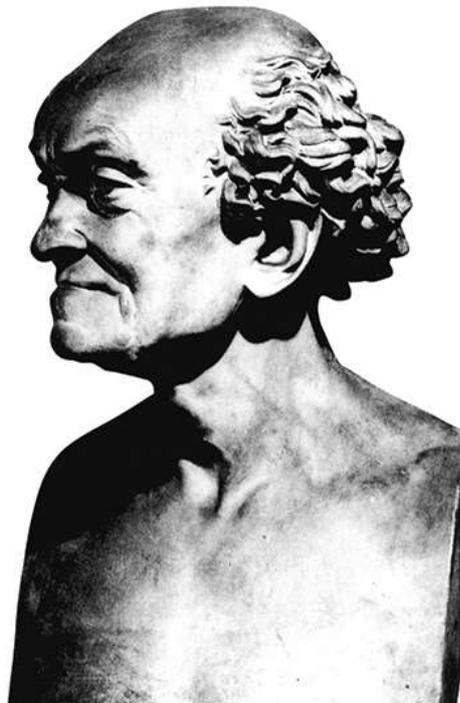


Figure 1. Buste de Joseph Dombey dans la bibliothèque du MNHN, attribué à Houdon.

Contexte péruvien :

Le Pérou, siège de l'empire Inca (d'environ 1300 à 1532, chute d'Atahualpa) avant l'arrivée des Espagnols, est encore au XVIII^e siècle très peu connu des Occidentaux sinon comme une inépuisable réserve d'or.

La totalité de l'ouest de l'Amérique du Sud est une colonie espagnole. C'est au travers des écrits des missionnaires qui accompagnaient les conquistadors que les premières informations sur ces régions sont parvenues en Europe. Pendant près de deux siècles, les missionnaires sont les principaux représentants de l'Espagne dans ces colonies aux côtés des conquistadors. L'arrivée des Bourbons sur le trône d'Espagne va profondément modifier cette situation, avec la mise en place d'une organisation administrative très centralisée (avec des vice-rois omnipotents, surveillés par des visiteurs missionnés périodiquement pour vérifier la bonne application des consignes royales).

Comme partout ailleurs, la flore de ces régions est façonnée par des conditions climatiques tout à fait particulières liées à leur géographie : Pérou et Chili sont traversés du nord au sud par la cordillère des Andes, créant trois zones distinctes :

La zone côtière le long du Pacifique, refroidie par le courant de Humboldt, baignée de brumes mais à très faible pluviosité.

La zone montagneuse créant une véritable barrière du fait de son altitude entre 6 500 et 3 500 m, entrecoupée de vallées où se regroupent les populations.

La zone amazonienne, redescendant sur le versant ouest des Andes, humide et chaude au Pérou. Le Chili s'arrête à la crête des Andes pour laisser la place au « Cuyo », désert de l'ouest Argentin.

Au XVIII^e siècle les Européens ne savent que bien peu de choses du Pérou. Il faut mettre à part les écrits des missionnaires, généralement contestés par les scientifiques. Grâce à la curiosité insatiable de Louis XIV, cette situation va changer à la fin du XVII^e siècle. L'expédition du père Feuillé (remplaçant le père Plumier décédé à Cadix quelques jours avant son départ

pour le Pérou) de 1708 à 1711 sera l'objet des premiers écrits sérieux sur le Pérou et le Chili. Outre sa mission de cartographe, il découvrit le fraisier chilien (*Fragaria chiloensis*) et bien d'autres végétaux que nous consommons couramment (anone, physalis, plusieurs solanum, deux passiflores, le quinoa...). Cette expédition exclusivement côtière s'est limitée à quelques ports : Conception au Chili puis Callao près de Lima au Pérou et à leurs environs. Ce voyage sera suivi par celui d'Amédée Frézier, qui nonobstant sa mission d'espionnage rapporta du Pérou nombre d'observations touchant à la zoologie, l'ichtyologie, la botanique, l'ethnographie et des plants de fraisiers vivants.

La première véritable mission scientifique dans l'ouest de l'Amérique du Sud, lancée en 1736 à l'initiative de l'Académie des sciences, est destinée à confirmer que le globe terrestre est aplati aux pôles. Elle regroupe Louis Godin, Pierre Bouguer, Charles de La Condamine et Joseph de Jussieu. Comme l'Équateur où doivent avoir lieu les mesures est une possession espagnole, l'expédition ne peut se faire sans l'autorisation de Philippe V. Elle est accordée sous la condition que deux « scientifiques espagnols » participent aux travaux. Les désignés sont Don Jorge Juan y Santacilla et Don Antonio de Ulloa, deux jeunes cadets de l'école d'officiers de marine de Cadix ayant des connaissances en mathématiques et subitement promus lieutenants de vaisseau par Philippe V. Une fois les expériences terminées, il est décidé d'élever deux pyramides à Quito pour commémorer l'aventure et situer pour la postérité les emplacements où les mesures ont été faites. Un texte en latin, proposé par la Condamine et mentionnant la contribution des officiers espagnols, est soumis à l'approbation d'Ulloa, seul présent à Quito à ce moment. Ce n'est qu'ultérieurement que Jorge Juan exprime son profond désaccord sur le texte proposé qu'il juge insultant pour l'Espagne. Malgré les efforts de La Condamine pour concilier les points de vue, le désaccord persiste et les pyramides ne seront jamais construites. Et La Condamine de conclure :

« Dans toute cette affaire, je me suis conduit suivant ce que l'honneur et la vérité ont paru exiger de moi. Les mêmes motifs m'engageaient à donner une relation exacte de ce qui s'est passé. Aujourd'hui, je crois n'avoir rien de mieux à faire que d'oublier les fatigues et les peines qu'il m'en a coûté pour une chose que je vois avec d'autres yeux depuis que le temps et l'expérience m'ont appris que celles qu'on souhaite avec le plus d'ardeur, ne peuvent nous dédommager du repos que l'on perd pour les obtenir et que tout ce qui dépend des hommes ne mérite pas d'être pris assez vivement pour y sacrifier sa tranquillité. »

Le botaniste de l'expédition, Joseph de Jussieu, restera trente-sept ans au Pérou où il se consacra à la médecine auprès des plus démunis. Certains auteurs prétendent qu'il y a été plus ou moins contraint, les Péruviens, pour conserver un médecin, lui refusant l'autorisation de circuler librement. Il est malade quand il revient en France en 1771, abandonnant ses notes en Amérique du Sud. Fatigué, et déprimé, il ne publiera rien ni sur ses voyages ni sur ses trouvailles botaniques. Ses envois réguliers à ses frères et à son neveu ont toutefois considérablement enrichi l'herbier du muséum (la base de données du MNHN donne 380 spécimens numérisés collectés par Joseph de Jussieu).

L'organisation d'une expédition

En 1774 Anne Robert Turgot est nommé Contrôleur Général des Finances. C'est un physiocrate, épris d'idées nouvelles et très attaché à l'introduction de nouvelles espèces végétales, sources éventuelles de productions agricoles. Il inscrit plusieurs projets d'expédition à son programme. Le projet péruvien répond à plusieurs objectifs :

Se procurer suffisamment de platine pour couvrir les besoins de l'Académie des sciences qui a le projet de construire un télescope insensible aux variations de température.

Trouver de la cannelle pour contrer le monopole des Hollandais sur celle produite à Ceylan.

Approfondir la découverte de La Condamine (qui présentait celle de J. de Jussieu

à l'Académie des sciences) concernant le quinquina.

« C'est un des plus grands biens qu'on puisse faire devant Dieu et des plus satisfaisants pour la conscience que d'introduire et de multiplier ainsi dans un pays des productions et des cultures nouvelles » écrit Turgot.

Turgot demande à Bernard de Jussieu de lui trouver un naturaliste. Le nom de Dombey est avancé.

De qui s'agit-il ?

Né en 1742, il est le dixième d'une famille de quatorze enfants. Son père est confiseur à Mâcon. Épuisée par quatorze naissances rapprochées, sa mère décède alors qu'il n'a que dix ans. Son père disparaît à son tour quelques années plus tard, laissant Joseph orphelin alors qu'il n'a que quatorze ans. Il est recueilli par son oncle Denis Dombey, théologien et curé, et par sa tante Marie Claudine Hoste, veuve de Jean Dombey, chirurgien à Pont-de-Veyle (berceau de la famille Dombey dans le Bugey). Cette tante était la nièce du jésuite Paul Host, mathématicien et tacticien maritime reconnu qui lui donnera le goût des voyages et une recommandation pour parfaire ses études chez les jésuites. Pendant cette période, il rencontre plusieurs fois Philibert Commerson, un parent éloigné qui habite la région de sa tante.

À vingt-deux ans il s'inscrit à la faculté de Montpellier pour y faire ses études de médecine. En 1764, il a pour professeurs de botanique Gouan et Cusson. Il s'aperçoit vite qu'il n'a pas la vocation d'un médecin de ville mais plutôt celle d'un naturaliste, herborisant avec ses amis.

Dans le Dauphiné, il fait la connaissance de Jean-Jacques Rousseau à qui il offre un herbier et avec qui il se lie d'amitié. Rousseau recommandera peu après Dombey à Buffon.

En 1772 à Paris, il se fait de nombreuses relations souvent en distribuant des herbiers. C'est ainsi qu'il fait la connaissance de B. de Jussieu dont il suit les cours, de Daubenton, Le Monnier, La Saudraye et de la Marquise du Gage de Pommereuil qui travaille au Jardin du Roi sur les poacées. Il est charmeur, d'une belle tournure comme on disait à l'époque, et prompt à se faire des amis. Mondain à la ville l'hiver et

herborisant dès la venue des beaux jours, il mène pendant quelques années une vie agréable de dilettante. Le mépris total de l'argent est un trait dominant de son caractère. Il s'endette quand il n'en a pas et la distribue généreusement quand il en a.

C'est aussi pendant ses nombreuses visites au Jardin du roi qu'il fait la connaissance d'André Thouin, jardinier en chef des Jardins du roi, avec qui il noue une solide et durable amitié.

Hébergé à Lyon en 1774 chez Rast de Maurepas (l'agronome), il rencontre Adolph Murray, anatomiste suédois, élève de Carl Linné. Ce séjour lyonnais est une base d'herborisation dans de multiples directions, Dauphiné, Alpes et Jura.

C'est d'ailleurs alors qu'il herborise dans le Jura que la nouvelle de sa nomination comme naturaliste pour une expédition lointaine (dont la destination est encore indéterminée) lui parvient avec retard. Il rentre à Paris toutes affaires cessantes.

Bien qu'il y ait peu d'écrits sur le sujet, la perspective de ce voyage aurait fait renoncer Dombey à un projet de mariage. L'information a pour seule origine ses éternelles difficultés pécuniaires : D'après Deleuze, il aurait vendu le trousseau qu'il s'était constitué en vue de ce mariage pour financer l'achat du matériel nécessaire à son expédition. On peut lire ailleurs : (Extrait d'une lettre à Thouin) « Je m'étais défait jusqu'aux draps de lit achetés à Paris pour mon mariage, pour acquérir le vêtement de l'Incas que j'avois envoyé à M. le Cte d'Angivillers pour être présenté au Roi. »

Peu après, Turgot est remplacé par Jean Étienne Cluny de Nuits. Malgré son incompétence notoire, il ne remet pas en cause les projets d'expédition de Turgot.

Pour la préparation technique de son voyage, Dombey se rend en Suisse chez Albert Hallier pour enrichir ses connaissances sur la flore d'altitude. C'est à cette occasion qu'il fait la connaissance de J.E. Gilibert qui deviendra un ami fidèle et son premier biographe.

De retour à Paris, il se plonge dans les herbiers de Joseph de Jussieu (Hamy cite aussi l'herbier de Commerson, ce qui est plus discutabile : La plupart des spécimens

d'Amérique du Sud ont été perdus et les papiers de Commerson sont restés dans une caisse qui ne sera retrouvée qu'au début du XIX^e siècle).

La préparation du voyage en Espagne.

En Espagne, Charles III (« Sa Majesté catholique » – SMC dans la suite du document – à ne pas confondre avec SMTC « Sa Majesté très chrétienne » désignant le roi de France, Louis XVI) poursuit les réformes bourbonniennes entreprises par Philippe V, à savoir une centralisation accentuée du pouvoir avec une volonté de contrôler au plus près les vice-royaumes éloignés. Une expédition au Pérou n'est pas concevable sans l'autorisation de SMC.

À la demande de Condorcet, Fernando de Magallon, ancien secrétaire d'Ambassade et ami des Encyclopédistes, se charge des négociations avec José de Galvez. Ce nouveau président du Conseil des Indes, époux d'une Française, ancien avocat à l'ambassade d'Espagne en France puis *visitador* en Nouvelle-Espagne, aurait dû être favorable à la France.

Dombey fait le voyage de Paris à Madrid à pied, herborisant en chemin. Il arrive le 5 novembre 1776. Il est aussitôt cueilli à froid par l'ambassadeur de France en Espagne, le marquis d'Ossun. Celui-ci n'est au courant de rien et le sauf-conduit de Dombey ne mentionne pas l'Espagne. Il écrit à André Thouin à ce sujet : « Monsieur Magallon lui-même m'a fait témoigner, par M. Ortega, qu'il était également surpris de ce que mes brevets ne faisaient pas mention de la permission que la Cour d'Espagne avait donnée ; qu'il paraissait qu'on m'envoyait au Pérou comme dans un pays de la domination française. »

En effet, son séjour à Madrid est l'occasion d'une première rencontre avec Casimiro Gomez Ortega, professeur au jardin botanique de Madrid.

Dans une parution récente intitulée « Casimiro Gomez Ortega, Sciences en chambre, le scientifique courtisan », Francisco Javier Puerto Sarmiento fait une peinture sévère du personnage. Le gros Ortega comme il était surnommé dans la communauté scientifique de l'époque, est ulcéré que l'Espagne n'ait pas pris

l'initiative de cette expédition. Aussi n'aura-t-il de cesse de mettre tout en œuvre pour que le rôle de Dombey soit minimisé et laisse dans le futur aussi peu de traces que possible. Ortega est le fils de l'apothicaire de Ferdinand VI. Il est membre des Académies royales de médecine et d'histoire et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a beaucoup intrigué à Paris, La Haye, Londres et Berlin pour se faire admettre comme directeur du jardin botanique de Madrid mais n'y aura jamais plus que le titre de professeur.

Mû par un nationalisme exacerbé, il va fixer au voyage de Dombey des conditions drastiques :

Deux botanistes sont nommés pour « chaperonner » l'expédition. Faute de personnel compétant, ce sont deux élèves d'Ortega qui sont désignés, José Pavón Jimenez et Hipólito Ruiz López, propre neveu d'Ortega, donc totalement inféodé à son professeur. Pour l'occasion ils sont nommés professeurs, Dombey n'ayant droit à d'autre titre que celui de « médecin botaniste ». Deux dessinateurs espagnols sont aussi choisis : Joseph Brunette et Isidoro Galvez.

Une chartre d'instructions a été rédigée. Les détails qui y figurent sont révélateurs des craintes d'Ortega et de son désir de privilégier le rôle que l'histoire attribuera aux botanistes espagnols. En voici quelques extraits significatifs :

« Une fois arrivés à Lima, les professeurs s'y établiront pour quelque temps qu'ils emploieront à recueillir, examiner, envoyer les plantes observées dans tous les environs et à prendre les renseignements et les dispositions nécessaires afin d'organiser des voyages plus importants [...] Ils agiront en tout avec l'approbation du vice-roi et des gouverneurs. Pour prendre leurs décisions, ils se mettront d'accord entre eux, les trois botanistes signant ce qui a été décidé à la majorité ». La direction de la mission est ainsi clairement confiée aux Espagnols, Dombey se voyant relégué à un rôle de simple « accompagnateur scientifique ».

Les premières herborisations devront être faites en commun (une reconnaissance implicite des lacunes des professeurs espagnols), puis

après un temps d'apprentissage, en alternant Ruiz et Pavón, Dombey étant toujours présent. Il est recommandé aux professeurs de « vivre en bonne harmonie avec le savant français, de gagner sa confiance et son amitié et de profiter de ses connaissances théoriques et pratiques [...] sans que pour cela ils soient, ni puissent se croire dépendants de lui (Dombey) ni qu'il puisse lui-même les traiter comme tels dans aucun cas ni matière ».

D'autres clauses indiquent que les descriptions doivent se faire selon les préceptes de Linné, qu'il est interdit aux membres de l'expédition toute forme de commerce sous menace de sanctions sévères. Tous les envois de l'expédition doivent être adressés au *secretario del despach d'India*.

Le partage des collections est très précisément défini. Étant donné son importance pour la suite de l'histoire, voici la traduction intégrale de la clause :

« Ce qui précède ne s'oppose nullement à l'obligation où se trouve M. Dombey de présenter à son retour en Europe deux spécimens des Observations et de l'Herbier qu'il a faits pour qu'ils soient collationnés en sa présence, et en celle de ses compagnons, les professeurs de notre Jardin botanique, et pour que l'un d'eux soit laissé en Espagne ; il est bien entendu que si par un hasard étrange, difficile à produire, il y avait dans ces plantes quelque chose d'unique et de singulier, pour n'en avoir pas trouvé d'autre, il sera permis de le laisser dans l'exemplaire destiné à la France ; mais à la condition que dans celui laissé en Espagne, sera inséré à l'endroit correspondant, la description et le dessin de la même plante, avec les observations et notes de toute sorte, qu'il aura pu faire sur elle. »

En conclusion, les participants sont invités à œuvrer pour « l'accomplissement des fins et objets que se propose le Roi dans ce voyage d'où peuvent sortir de grands avantages pour l'accroissement des Arts et des Sciences et par suite pour le bien de l'humanité ».

Le document est signé par le ministre des Indes JPH de Galvez.

Ce qui précède n'est pas sans rappeler les discordes survenues à propos des pyramides de Quito.

L'Espagne semble s'engager bien à contrecœur dans cette expédition qui n'aurait jamais eu lieu sans la volonté des Français. À ce sujet, on peut lire dans une lettre de Dombey envoyée de Lima à Thouin en 1781 : « Vous avez lu les Mémoires de M. de la Condamine, de cet homme infatigable ; vous vous rappellerez les tracasseries qu'il eut avec MM. D. Gorge Juan et D. Antonio de Ulloa au sujet des pyramides. » Suit une longue digression sur l'entente entre les peuples, la jalousie entre confrères et l'échec qui peut en résulter pour une expédition.

Entre l'arrivée de Dombey à Madrid le 5 novembre 1776 et le départ de Cadix d'*El Peruano* à destination de Callao le 28 novembre 1777, onze mois et vingt-trois jours se sont écoulés en palabres et tergiversations.

Traversée et arrivée au Pérou

« L'intention du Ministre d'Espagne était de nous faire embarquer pour Buenos-Ayres, ainsi que vous l'avez appris dans son temps. Ce fut le Dieu de la Botanique qui inspira au ministre un contre-ordre sans lequel nous n'existerions plus. La caravane qui s'était formée pour passer les déserts (pampas) qui séparent cette ville du Chili a été égorgée à l'exception d'une seule personne qui a apporté cette nouvelle à Lima. On ignore le nombre des morts et leurs noms. Les Indiens, connus sous le nom d'Indios Bravos, ont emporté avec eux les têtes de tous ceux qu'ils ont égorgés, de sorte qu'il n'a été possible de reconnaître personne » écrit Dombey à Thouin peu après son arrivée à Lima, après cinq mois et trois jours de traversée. *El Peruano*, commandé par Don José de Cordoba y Ramos, est passé par le cap Horn pour rejoindre Callao. Il semble que ce sont le poids et le volume du matériel scientifique transporté par l'équipe qui aient inspiré le « Dieu de la Botanique ». Je n'en veux pour preuve que le temps indiqué par Dombey pour débarquer à Callao : du 9 au 11 avril au soir. Le trajet par Carthagène aurait été impossible avec de tels *impedimenta*.

L'itinéraire au Pérou

L'itinéraire de cette expédition a fait l'objet d'une étude détaillée de l'historienne Catherine Lang. Aussi je n'en présente ici que les principes et les événements marquants.

Pour des raisons pratiques, le trajet des explorations n'est pas circulaire mais, plutôt en étoile autour de quatre points d'attache : Lima, Chancay, Tarma, Huanuco.

Comparée à la pratique courante des explorations qui décrivent une boucle, cette méthode permet de réduire le matériel transporté en herborisant, de disposer d'une installation fixe pour presser les spécimens et rédiger les diagnoses, enfin de conserver les collections en sécurité, voire de les emballer et de les envoyer périodiquement en Europe.

Plusieurs histoires d'argent ont influencé le déroulement de l'expédition. Les Espagnols sont bien mieux rémunérés que Dombey. Alors que les premiers perçoivent 10 000 livres par an, Dombey n'en reçoit que 6 000. Dombey est donc condamné à vivre chichement dans un pays où la vie est chère et où l'habit fait le moine. Par égard pour ses compagnons de voyage, il a décliné la proposition d'hébergement du chanoine Jacques de Bordenave à qui Jussieu l'avait recommandé, pour partager le coûteux logement des Espagnols, ce qui l'appauvrit encore.

Par convention avec le ministre des Indes, les émoluments des Espagnols sont doublés quand ils herborisent en dehors des points d'attache. La bougeotte que cette clause leur provoque n'est pas du goût de Dombey qui, ne jouissant pas du même avantage, a besoin d'une certaine sédentarité pour mettre ses collections au net et pour rédiger son journal.

La bonne société de Lima joue et joue gros. Admis dans ce cercle malgré ses vêtements élimés, Dombey a trouvé là une source de revenus inespérée et importante. À l'inverse des Espagnols, quitter Lima l'appauvrit.

Les premières herborisations se font dans les environs immédiats de Lima. La saison sèche ne se prête pas vraiment aux découvertes botaniques. Il faut donc dans un premier temps se contenter de collecter les graines tombées à terre et amassées par les fourmis, sans très bien

savoir ce qui est récolté ni sur l'île de San Lorenzo ni dans la vallée du Rimac.

Ses correspondances avec Thouin mentionnent de nombreuses découvertes qu'il dédie soit à ceux qui lui sont chers (*Dugagesia* pour madame du Gage, *Dubamelia* pour Louis du Hamel du Monceau, *Aubentonia*, *Tourretia*, *Thouinia*...) ou dont il souhaite se concilier les bonnes grâces (*Galvezia*, *Guirriora* du nom du vice-roi et même une *Casimiria* – l'*Ortegia* ayant déjà été nommée). Faute de publication des travaux de Dombey, la plupart de ces noms sont inconnus aujourd'hui et il est extrêmement difficile de trouver la correspondance avec les noms actuels.

C'est probablement de cette période que date sa correspondance avec l'Abbé Rozier sur les différentes façons dont les indigènes conservent les pommes de terre, sujet qui donnera lieu deux ans plus tard au mémoire adressé à du Hamel du Monceau. Il est également question du quinoa et de la farine extraite des tubercules de l'*Alstroemeria ligata*. À ce sujet Dombey écrit à Thouin : « J'ai envoyé la préparation à M. Duhamel : Le zèle de ce sçavant académicien pour tout ce qui peut être utile au bien de l'humanité est bien connu. »

La côte vers le nord

En juillet 1778, Dombey et les quatre Espagnols se dirigent vers Chancay, ville située sur la côte à 75 km au nord de Lima. Le voyage commence par une désagréable péripétie que Dombey relate dans une lettre à Thouin :

« Lorsque nous sortîmes de Lima pour aller botaniser sur les côtes de la mer en avançant vers la ligne, nous touchâmes trois mois de solde à la trésorerie et M. le Vice-Roy me fit payer, par ordre du Ministre d'Espagne, mon extraordinaire de 3000 #¹, afin de me mettre en état de faire les mêmes frais que mes compagnons de voyage auxquels la Cour d'Espagne accorde 10 000 #. La nouvelle de notre départ ayant été sué, une bande de nègres fugitifs se rassemblèrent au nombre de huit, et ayant eu des liaisons avec l'aubergiste où nous devions passer la nuit, ils résolurent de nous

¹ Dombey utilise ce signe dans ses correspondances pour désigner la Livre.

dépouiller. Nous fûmes avertis au moment où nous devions être attaqués. Nous les combattîmes nous-mêmes et nous fîmes trois prisonniers, après avoir blessé leurs chevaux à coups de fusil. Nos prisonniers nous ayant déclaré qu'ils attendaient d'autres voleurs qui devaient les joindre au milieu de la nuit, je fus m'embusquer avec un botaniste espagnol dans un bois par où ils devaient passer. À dix heures du soir nous les entendîmes. Ces fripons n'ayant pas voulu mettre pied à terre pour se laisser prendre, je me vis contraint d'en fusiller un qui mourut ; l'obscurité nous déroba les autres. »

Le voyage se poursuit néanmoins vers le nord en longeant la côte et conduit le groupe d'abord à Chancay puis jusqu'à Huara, soit à 150 km de Lima.

C'est dans les environs de Chancay, où le groupe arrive au mois d'août, que Dombey réalise des fouilles archéologiques, en particulier à Arnedo et à Torre-Bianca.

Selon le journal de Dombey et ses correspondances, ce sont environ 300 plantes nouvelles qui sont découvertes, séchées, pressées chacune en douze exemplaires et dédiées à des amis. La moisson est telle que Dombey demande à Thouin de lui envoyer une liste de botanistes méritants pour qu'il puisse continuer à nommer toutes ses découvertes. La tradition d'utiliser des noms de botaniste pour créer des noms génériques a été instaurée par le père Plumier. Pour compléter ses descriptions, Dombey s'essaye vainement au dessin car les Espagnols lui refusent obstinément le moindre croquis.

Retour à Lima

Il a lieu en octobre 1779.

C'est à ce moment que Dombey se penche sur la question de la cannelle. Il existe bien une plante approchante, désignée aujourd'hui *Ocatea quixos* (Lam.) Kosterm (après avoir été nommée par Lamarck *Laurus quixos*). Sa qualité gustative est très inférieure à celle de la cannelle de Ceylan *Cinnamomum verum* J.Presl, si profitable aux Hollandais. Même si elle n'a pas le même intérêt culinaire, une substance produite par l'*Ocatea quixos* (trans-cinnamaldehyde) présente des

propriétés anti-inflammatoires et d'antiagrégant plaquettaire actuellement à l'étude et prometteuse.

Dombey s'attache également à remplir la mission qui lui a été confiée sur le salpêtre. Ce qu'il trouve en grande quantité est du nitrate de sodium, appelé un temps salpêtre natif du Pérou. Dombey en fait parvenir des échantillons ainsi qu'un mémoire qu'il adresse à l'abbé Rozier. Cette substance—s'avèrera sans intérêt pour les artificiers mais sera mondialement exploitée comme engrais azoté un siècle plus tard

C'est aussi à ce moment qu'il se procure le platine destiné au télescope dont rêve l'Académie des sciences. Il y parvient avec difficulté car celui-ci est utilisé en bijouterie en alliage avec l'or et les prix s'envolent. De plus Dombey craint d'être accusé de commercer, ce que lui interdit formellement sa convention avec le ministre des Indes. Platine vient de l'espagnol *platina*, qui signifie « petit argent » car les Espagnols ont longtemps considéré le platine comme de l'argent de qualité inférieure, tout juste bon à être jeté. Nous retrouvons à cette occasion Antonio de Ulloa qui avait soupçonné l'intérêt que ce métal pouvait avoir en examinant un échantillon en Équateur. Il fut cependant empêché de publier, ayant été fait prisonnier par des corsaires anglais lors de son retour en Europe.

Le 5 décembre 1778 les cinq compagnons se rendent à une trentaine de kilomètres au sud-est de Lima sur le site archéologique de Pachacamac où Dombey complète sa collection de vases en céramique et d'objets ethniques.

C'est à cette période que Dombey découvre la Vestidura del Inca qu'il achète fort cher avec l'intention d'en faire cadeau à SMTC. D'autres céramiques et objets usuels viennent compléter ceux déjà exhumés à Torre-Bianca. Cet attrait pour l'art précolombien est à cet endroit du globe et à cette époque quelque chose de totalement nouveau. En tant que conquérants, les Espagnols n'avaient jamais vu dans les productions des civilisations qu'ils avaient anéanties autre chose qu'une façon de se procurer or et argent en fondant tout ce qui

pouvait l'être. Les autres artefacts étaient pour eux sans intérêt ou pire encore figuraient le paganisme. On dit même que pour vérifier l'authenticité des émeraudes, les conquistadors tentaient de les écraser du plat de leur dague, expertise sommaire à laquelle seules les pierres sans valeur ne succombaient pas.

Rentré à Lima en mars 1779, Dombey prépare un envoi vers la France avec ses collections végétales (déjà partagées avec Ruiz et Pavón) des graines et des fruits destinés à Thouin et à du Hamel du Monceau, les antiquités céramiques et objets ethniques trouvés à Torre-Bianca et Pachacamac et enfin le « salpêtre », le platine et des échantillons de métaux provenant de différentes mines. Le tout, contenu dans cinq caisses, est embarqué le 3 avril sur *El Bueno Consejo* à destination de Cadix. Les Espagnols envoyaient sur le même navire quelques caisses contenant leurs propres collections et dessins ainsi que la part du travail de Dombey qui leur revenait. On ajoute aussi à l'expédition quelques sujets vivants sur l'avenir desquels Dombey ne fonde guère d'espairs comme il l'écrit à Thouin le 29 avril 1779 : « Nous avons aussi embarqué quelques plantes vivaces ; je doute fort qu'elles puissent arriver à bon port, parce que le voyage est fort long, que personne dans le bateau n'est intéressé à les conserver, et que le capitaine, à qui elles sont recommandées, occupé de son commerce, fera peu de cas de la botanique ».



Figure 2 *La vestidura del Inca*, embarquée sur le *Bueno consejo* Museo Americ, Madrid

Les eaux minérales.

Un courrier du vice-roi du 16 février 1779 demande à Dombey d'expertiser les eaux minérales de Chuchin et de Churin aux sources de la rivière Huara. C'est un voyage qu'il fera sans ses chaperons espagnols. Les itinéraires de E. T. Hamy et de Catherine Lang divergent et H. Ruiz prétend même que Dombey n'y est jamais allé. Savourant sa solitude malgré des conditions de vie qu'il décrit comme extrêmement rudes, il découvre de nombreux genres nouveaux (soixante diagnoses dans son cahier).

En quête de l'Amazone

Pendant que Dombey repartait vers le nord sur ordre du vice-roi puis rendait son mémoire sur les eaux de Chuchin et de Cherin, les Espagnols repartaient le 12 mai 1779. Le projet était de rejoindre le fleuve Amazone, de l'autre côté de la cordillère des Andes. Cette première tentative conduit l'équipe à Tarma aux abords de la forêt amazonienne où elle établit sa base d'exploration, après avoir franchi des cols à plus de 4 000 m. Ils seront rejoints par Dombey (septembre 1779 ?).

Outre de nombreuses nouvelles découvertes botaniques, Dombey procède à des fouilles archéologiques dans une grotte à proximité de Tarma. Il y découvre d'assez nombreuses céramiques, très différentes de celles trouvées sur la côte pacifique. C'est aussi à Tarma que Dombey doit interrompre momentanément ses recherches pour redevenir médecin. Une épidémie de « peste » s'est déclarée. Il consacre alors tout son temps, son énergie et le peu de richesse dont il dispose à soigner cette maladie dont il viendra assez rapidement à bout, en utilisant les remèdes locaux. Ces bons soins lui vaudront les félicitations de l'édile de Tarma.

« ...et comme il est arrivé une Épidémie ou espèce de Peste dans ce territoire, il a montré de la capacité, de la charité et des talents médicaux dans les secours à propos, qu'il a donnés libéralement à beaucoup de malades, sans intérêt, et avec une prudence reconnue. » Certificat du Gouverneur de Tarma Juan Joseph de Avella Fuerte en date du 3 janvier 1780.

Après avoir rayonné dans plusieurs directions dans les alentours, occasion de multiples découvertes botaniques, la forêt s'avérant infranchissable, toute l'équipe rentre à Lima où elle arrive fin janvier 1780.



Figure 3. Vase en céramique découvert par Dombey dans la grotte de Tarma, Musée du quai Branly

L'Amazone deuxième tentative.

Toujours curieuse de rejoindre l'Amazone, l'équipe retourne à Tarma le 27 avril 1780 puis remonte vers le nord pour établir une nouvelle base à Huanuco. Ce voyage est plein de surprises : Les mules de Dombey et l'un des deux Indiens qui l'accompagnent tombent dans un ravin. Dombey au prix d'efforts considérables parvient à sauver l'Indien mais ni les mules ni une partie de leur chargement. Un peu plus tard, ils sont avertis par deux « peons coupeurs de cascarillas (quinquina) » d'une attaque imminente d'Indiens Chunchos, armés d'arcs et de flèches. La troupe des explorateurs se disperse. Ruiz et les dessinateurs battent en retraite pendant que Pavón et Dombey poursuivent leur chemin laissant leurs bagages sur place. On apprendra plus tard que ce n'était qu'un subterfuge des peons, semant la panique pour piller le village. Tout le monde se retrouve

un peu plus tard, avec les bagages que l'Indien de Dombey resté en arrière avait courageusement défendus. Cette marque de dévouement sera pour Dombey le début d'une amitié pour ce serviteur qu'il formera progressivement à la botanique. « Cette aventure m'attacha beaucoup à cet Indien qui m'est très nécessaire » relate Dombey à Thouin dans son courrier du 2 novembre 1781.

Arrivé à Huanuco, Dombey reprend ses activités de médecin, apportant beaucoup de réconfort à la population locale. Cela lui vaudra un hommage solennel du « Corrigador » de cette ville, D. Joseph Pedro de Loyola y Estraña.

Les pertes de matériels causées par ces incidents ajoutés à l'humidité élevée qui a corrompu leurs réserves vivrières que les cafards ont investies vont contraindre Dombey à retourner à Lima pour se procurer les vivres et équipements indispensables à la poursuite de l'expédition.

C'est à ce moment aussi qu'il apprend ce qu'il est advenu de ses envois à Cadix par El *Bueno Consejo*. Ce navire a été capturé par des corsaires anglais et une partie de son contenu, dont les caisses expédiées par Dombey, a été revendue à Lisbonne et acquise par les Espagnols malgré la tentative de rachat par le consul de France. Galvez a donné l'instruction de les envoyer à leur destinataire en France mais en soustrayant la fameuse *vestidura del Inca* qu'il destine au cabinet personnel de SMC. Ortega, chargé par Galvez de ce prélèvement, complète le larcin d'autres poteries et seule une partie des plantes séchées et des antiquités est parvenue à Paris. Une liste détaillée du contenu de l'expédition, donnée dans l'ouvrage *Flower for the King*, confirme la présence d'autres objets de cet envoi : le platine et des échantillons miniers. Très satisfait de cette mésaventure, Ortega en a informé Ruiz par courrier, lequel n'a pas résisté à la joie de prévenir Dombey.

Revenu à Lima, Dombey, accueilli par la bonne société liménienne, joue et gagne ; tant et si bien qu'en dix-neuf jours il a acquis une somme suffisante pour réassortir vivres et instruments et peut retourner à Huanuco.

D'après différents courriers et certificats, ce retour se situe au début du mois d'août 1780. À

son arrivée il trouve une ville en émoi, totalement désorganisée. Le créole José Condorcanqui se faisant appeler Tupac-Amaru du nom du dernier Inca en se prétendant cacique de Tungasuca a provoqué un soulèvement. C'est le premier mouvement « indépendantiste » sud-américain. Sentant venir la déroute, Dombey galvanise la garnison de Huanuco en leur offrant « dix charges de Bled, dix de fèves et mille piastres fortes d'argent effectif ». L'offre est déclinée mais suffit à redonner aux autorités locales un sursaut de combativité qui, d'après les chroniqueurs de Dombey, sauvera la ville du désastre. Les dons de Dombey finissent à l'hôpital au profit des indigents. En réalité, après quelques premières victoires, le soulèvement fut maîtrisé dans les mois qui suivirent par une armée régulière envoyée de Lima et Tuapc Amaru II fut exécuté à Cusco l'année suivante.

Les cinq voyageurs regagnent Lima en mars 1781. Ils y resteront jusqu'en novembre 1781. Dombey met cette période à profit pour mettre de l'ordre dans ses collections notamment pour compenser les pertes dues au piratage d'El Bueno Consejo et pour emballer soigneusement tout ce qui peut l'être.

Le Chili : Conception

Ce n'est qu'en février 1782 qu'ils arrivent à La Conception, au Chili, où Dombey les a entraînés car il espère y trouver un climat moins chaud, donc des espèces susceptibles d'être acclimatées en France. Seule une lettre de Dombey à Necker datée du 16 novembre 1781 précise que le voyage se fera par mer au mois de décembre. Les deux Indiens que Dombey a formés à la botanique et qui pressent les spécimens de ses collectes sont aussi du voyage, et dans ses courriers il ne manque pas de se plaindre de ce qu'ils lui coûtent.

Une épidémie, semblable à celle de Tarma, sévit à leur arrivée à Conception. Cette fois encore les bons soins et charités de Dombey viennent à bout de cette peste en moins de deux mois. La population lui en est infiniment reconnaissante. Pour s'attacher ses services, l'évêque de Conception, Don Francisco de

Marou, lui propose même de l'installer comme médecin avec quelques avantages :

« M. l'évêque de la Concepcion me fit donner un certificat honorable : il me fit offrir 2000 piastres de rentes et fit tous ses efforts pour me marier avec une jeune fille riche. J'allais succomber, mais faisant attention que toute ma collection était perdue si je l'abandonnais je renonçai à un établissement qui m'était moins agréable encore par l'argent que par l'intérêt du cœur. J'abandonnai ce pays, et j'eus la douce satisfaction d'être payé de mes soins par les larmes des pauvres qui me comblaient de bénédictions. »



Figure 4. *Passiflora pinatistipulata* et *Lardizabala biternata* découverts par Dombey autour du rio Biobio. Ill. Marianne North, Mission minéralogique

Le séjour à Conception qui dure quatorze mois, est ponctué de multiples découvertes lors d'expéditions en direction du sud du pays (Rio Bio Bio). Dombey décrit une liane appelée localement Coquil Boquil dont il dédie le genre à Thouin en tant *Thouinia* et que Ruiz et Pavón rebaptiseront en l'honneur d'un politicien espagnol amateur de botanique Miguel de Lardizabal y Uribe, *Lardizabala*. C'est encore

Dombey qui attache de l'intérêt à l'Araucaria du Chili (ainsi nommé par Jussieu d'après sa provenance, la province d'Araucanie au sud de Conception, après que Daubenton l'a appelé Basilaire et Lamark *Dombeya*). Nous le connaissons dans nos jardins sous l'appellation « désespoir du singe ». Dombey attache beaucoup d'importance à cette découverte car le tronc ferait selon lui d'excellents mâts.

Le groupe se rend à Santiago à 450 km de Conception en remontant vers le nord du 29 mars au 15 avril 1783. À peine arrivé, c'est sur ordre du régent de l'Audience royale Don Thomas Alvarez Azevedo que Dombey seul est envoyé visiter la mine de mercure de la Jarilla à côté d'Andacollo, à cent lieues au nord de Santiago (480 km).

Dombey s'y rend en passant par Coquimbo et poursuivra jusqu'à Copiapo dans la province désertique d'Atacama, 300 km plus au nord. C'est là qu'il découvrira le cuivre muriaté qu'on nommera plus tard l'atacamite.



Figure 5. Échantillon d'atacamite

Il présente les résultats de ses explorations au gouverneur de Coquimbo mais refuse tout remboursement. En tant qu'envoyé de la cour de France, il ne peut accepter d'être même défrayé, tout en se plaignant dans ses courriers des dépenses que ces découvertes lui ont occasionnées. Il envoie à Madrid un mémoire sur les mines du Chili.

Dombey, âgé de quarante et un ans, souffre de maux multiples, perte d'audition et d'acuité visuelle, scorbut et dysenterie. Il n'a qu'un désir, regagner la France pour publier ses découvertes.

Retour en Europe

Le retour à Lima s'effectue par mer, depuis Valparaiso entre le 5 et le 9 octobre 1783.

Un nouvel incident va aggraver encore sa lassitude : Le Visiteur du royaume Don Escovedo qui le reçoit à son arrivée à Lima l'insulte. Pour les Espagnols qui croisent sa route le Français cumule trois tares : représentant d'un pays étranger, il ne peut être qu'un espion. Venant du pays des Lumières, il est probablement hérétique, enfin, Casimiro Ortega ne manque jamais de broser un portrait peu flatteur de Dombey à ceux qui sont appelés à le rencontrer. Faisant valoir sa position d'envoyé du roi, Dombey rétorque à Don Escovedo que c'est la France qui a été insultée et qu'il ne peut donc lui demander personnellement réparation de cet outrage. « Et quelle vengeance prendriez-vous de moi, si vous n'étiez pas envoyé ? me dit cet Escovedo » « Je vous aurais déjà percé le cœur, luy répondis-je, mais comme c'est au Roy de France, qui va être instruit de tout, à vous faire punir, je resterai fort tranquille. »

Escovedo fera des excuses publiques à Dombey les jours suivants.

Enfin, le 14 avril 1784, Dombey et soixante-treize caisses qu'il a faites pour contenir ses collections embarquent, toujours à bord d'*El Peruano*, mais cette fois à destination de Cadix.

Les collections espagnoles sont embarquées sur *El San Pedro d'Alcantara*, galion de moindre tonnage, naviguant de conserve avec *El Peruano*. Une voie d'eau s'étant déclarée sur le San Pedro, ce dernier doit retourner à Talcahuano (une centaine de lieues au sud de Valparaiso) pour réparer. On n'entendra plus parler de lui avant Cadix.

El Peruano affronte une tempête après le passage du cap Horn qui le laisse pratiquement ingouvernable à proximité des Malouines. C'est encore une fois Dombey qui offre généreusement 300 piastres à celui qui se jettera à l'eau pour réparer le gouvernail. Cette initiative permettra d'atteindre, vaille que vaille, Rio de Janeiro le 4 août 1784.

Cette halte forcée est pour Dombey l'occasion d'herboriser dans une nouvelle région et d'être reçu par le vice-roi D. Luiz Vasconcelos e Sousa, informé des bons services qu'a rendus Dombey ici et là. Il lui fait visiter ses collections et lui fait remettre comme présent un coffre très joliment orné. Cette halte accroîtra de cinq nouvelles caisses (de pierres précieuses, divers échantillons de bois, une boule de caoutchouc, un petit arbre portant des oiseaux naturalisés) la collection déjà à bord d'*El Peruano*.

Les malheurs de Cadix

C'est le 28 février 1785 que Dombey arrive à Cadix. Le voyage de retour depuis Lima aura duré dix mois dont huit et demi à naviguer.

Dès son arrivée, les tracasseries administratives commencent. Dombey ne peut disposer de ses caisses, consignées par la douane, sur ordre de Galvez. C'est alors seulement qu'il apprend que les collections espagnoles contenues sur le San Pedro avaient été jetées à la mer pour alléger le navire sans se défaire de l'or et des précieuses épices qui emplissaient les cales. Les Espagnols, s'appuyant sur une clause de la convention de 1777, exigent de partager l'intégralité des collections françaises (y compris la partie brésilienne sur laquelle ils n'ont aucun droit). Au lieu de soutenir Dombey pour minimiser la part revenant aux Espagnols, le ministre d'Angivillers annonce que « quand même le ministère espagnol n'aurait pas annoncé ses intentions de partager dans ce qui était envoyé pour le Roi de France, il convenait d'en faire l'offre et la proposition ».

Le partage est effectué par un étudiant d'Ortega et sous le contrôle de Dombey. Il ne concerne pas seulement les collections végétales et zoologiques, mais aussi les antiquités, métaux et minéraux collectés. Seules les collections brésiennes échapperont finalement au partage grâce à l'intervention de Vergennes (secrétaire d'État aux Affaires étrangères) et de La Vauguyon (ambassadeur de France en Espagne de 1784 à 1789). Cependant, toutes les caisses sont ouvertes et beaucoup d'objets sont détériorés par les manutentionnaires des douanes, y compris la jolie caisse offerte par le vice-roi du Brésil. Dès le partage effectué, Dombey fait parvenir en France son journal,

confié à M. de Costebelle, capitaine de la *Bellone*.

« Il me parut (d'accord avec Monsieur le Vice-Consul de France) que je devais mettre mes papiers en sécurité. En conséquence je les remis à M. de Costebelle, capitaine de la frégate « La *Bellone* », qui est entrée à Cadix pour se radouber, venant de Pondichéry, et qui doit partir bientôt pour Lorient. Ce monsieur doit aller à Paris remettre des papiers de l'Inde à Monsieur le ministre des Affaires étrangères, il remettra en même temps mes manuscrits et une lettre de ma part. »

Une autre mauvaise nouvelle s'abat alors sur Dombey : les Espagnols exigent de lui la promesse solennelle de ne publier le fruit de ses travaux qu'en collaboration avec Ruiz et Pavón, restés au Pérou et dont il doit attendre le retour. Dombey refuse dans un premier temps, comptant sur l'appui de la France pour faire abandonner cette demande, inacceptable pour un scientifique après dix années de sacrifices, consacrées à accomplir la mission que le roi lui avait confiée. Il faut croire que science et diplomatie n'obéissent pas aux mêmes règles car Dombey ne reçoit aucun appui des ministres et ambassadeur français pour qui cette nouvelle exigence va de soi après l'application du partage. Dombey est retenu, pratiquement prisonnier à Cadix et forcé d'accepter les conditions imposées par les Espagnols pour avoir enfin le droit de rentrer en France. C'est la mort dans l'âme que Dombey finit par plier en s'engageant sur son honneur. Est-ce une légende ? Pendant qu'il séjournait à Cadix, les Espagnols lui auraient fait comprendre, par un simulacre d'attentat raté, ce qu'il risquait s'il ne tenait pas parole.

Dans les différents courriers envoyés de Cadix à ses amis parisiens, Dombey exprime son amertume et sa rancœur en particulier vis-à-vis d'Ortega à qui il prête les pires intentions, souvent avec une telle exagération qu'il semble presque atteint par la maladie de la persécution. Tout semble indiquer qu'à Cadix, il est déjà victime de ce que l'on appelait à l'époque la maladie noire et de nos jours la neurasthénie.

Retour en France

Après dix mois de consignation à Cadix, Dombey peut enfin rentrer en France où le *Jeune*

Henry le dépose au Havre le 13 octobre 1785. Sur les 78 caisses recensées à Rio de Janeiro, il n'en reste que 36.

Dombey s'installe à Paris dans un appartement où il expose ses collections, avant de les confier aux différents cabinets du roi.

Au moment de présenter au roi le mémoire qu'il a réalisé sur les aspects géographiques et ethnologiques de son voyage, il est frappé d'un nouvel accès de mélancolie. Il brûle tous ses écrits. Son journal, parvenu en France grâce à M. de Costebelle, et ses herbiers, qui avaient été remis à Buffon, échappent heureusement à l'autodafé.

On peut savoir, dès le 14 janvier 1786, que Dombey avait renoncé à publier son travail grâce à une note ajoutée à l'article annonçant son retour dans le *Journal Général de France*. « *Nota. C'est Monsieur L'héritier qui s'est chargé de la description de l'herbier de Monsieur Dombey, et Monsieur Mauduit, Dr. en médecine, qui fera celle des insectes. Nous ignorons encore quels seront ceux de nos savans qui se chargeront des autres parties.* ».

L'épisode L'Héritier

Dombey décline l'offre que lui fait Jussieu d'un fauteuil à l'Académie des sciences et va se réfugier à Tullins, chez son ami Michal. C'est là qu'il apprend par la *Gazette de Madrid* la publication de *Stirpes Novae* par L'Héritier.

Le premier envoi de Dombey vers la France, celui d'*El Bueno Consejo*, contenait quelques trésors dont certains ont été confisqués par Ortega, mais les graines envoyées par Dombey sont passées entre les mailles du filet. Grâce aux bons soins d'André Thouin, les premières plantes péruviennes croissant en France ont vu le jour au Jardin du roi et ont été décrites par les botanistes. C'est l'origine des premières descriptions faites par Charles Louis L'Héritier de Brutelle dès 1784. Dombey en est informé alors qu'il est encore à Cadix. Il implore L'Héritier de ne rien publier.

L'article de la *Gazette de Madrid*, que Dombey pense inspiré par Ortega, parle d'une violation des accords passés entre la France et l'Espagne et d'une usurpation de la place due aux botanistes espagnols. Dombey doit se justifier auprès de Vergennes et de La Vauguyon. Il n'a pas de mal à prouver que cela s'est fait à son insu. Ses écrits et son herbier avaient été officiellement remis à L'Héritier par Buffon

pour les faire dessiner et graver. Au moment des faits, Dombey était à Lyon, reclus par la maladie.

Louis Charles L'Héritier de Brutelle était un aristocrate richissime, épris de botanique, prêt à dépenser beaucoup pour publier et voir son nom attaché à quelques nouveaux genres et espèces. C'est assisté de Redouté pour les illustrations que l'Héritier a fait paraître *Stirpes Novae*.

Devant la virulence de l'article de la *Gazette de Madrid* et par crainte de conséquences diplomatiques, Buffon reçoit l'ordre de récupérer l'herbier et les documents de Dombey. Il confie ce soin à Thouin. Mais L'Héritier, informé des intentions de Buffon, part à Londres avec les documents où il espère recevoir le secours de Joseph Banks pour terminer sa publication, travail qu'il ne saurait achever par lui-même. Cette lamentable aventure s'arrêtera après la publication du 6^e fascicule, Banks ayant refusé d'aider L'Héritier. Ce dernier sera assassiné quelques années plus tard, sans que l'on ne sache ni par qui ni pourquoi mais rien ne justifie d'imputer ce crime à une quelconque vengeance espagnole.

Malgré le refus fait à L'Héritier, Banks a probablement conservé quelques spécimens de l'Herbier Dombey. Sinon comment expliquer la publication par James E. Smith de quelques plantes collectées par Dombey, telle *Salvia tubiflora* ?

Dombey passe les six années suivantes dans un anonymat presque complet à Lyon, entouré d'amis fidèles. Bien qu'handicapé par sa surdité croissante, son mal noir s'atténue progressivement et le goût pour les sciences lui revient petit à petit. Il traverse comme il le peut les secousses de la Révolution aux côtés de son fidèle chroniqueur, Gilibert, devenu un temps maire de Lyon avant d'être guillotiné.

Dernier voyage

Reprenant goût à la vie et toujours pressé d'aider son pays, il demande au *comité de salut public* de lui confier une mission : Il est désigné comme le scientifique chargé de présenter aux États-Unis d'Amérique l'étalon des nouvelles mesures (peut-être réalisé avec le platine qu'il avait rapporté du Pérou car le télescope ne vit jamais le jour). On lui confie aussi le soin d'acheter des graines et de rapporter des

réponses à des questions touchant à la géographie, au commerce et aux sciences.

Il part du Havre le 17 janvier 1794 et débarque à Pointe-à-Pitre le 13 février. Les Guadeloupéens sont divisés entre révolutionnaires et partisans de l'Ancien Régime, tel le Gouverneur siégeant à Basses-Terres. Fuyant cette situation dangereuse, il essaie de gagner au plus vite les États-Unis pour achever sa mission. C'est alors qu'il est pris par des corsaires, mis en prison à Montserrat où il meurt peu après de ses maladies et de malnutrition. Sa mort ne fut connue qu'environ six mois plus tard, le 18 octobre 1794 à New York d'abord, puis en France après quelques semaines encore.



Figure 6. Dernière escale L'île de Monsérat aux Antilles

Les réparations

Comme nous l'avons vu dans le récit qui précède, on sait tout ou presque de la vie de Dombey qui de son vivant déjà avait plusieurs biographes (Gilibert, Mouton-Fontenille).

Un peu plus tard J.F.P. Deleuze, qui l'a connu personnellement, rédige un mémoire d'un peu plus de trente pages au nationalisme étincelant. Paul-Antoine Cap, mâconais, écrit une vingtaine de pages destinées à la Société Parisienne de Pharmacie, inspirées des écrits de Deleuze. Le plus gros travail est celui d'Ernest Hamy qui fait paraître en 1905 un livre reprenant la biographie détaillée de Dombey sur 105 pages et l'essentiel de la correspondance de Dombey au cours de son voyage. Ernest Hamy était anthropologue et fondateur du musée de l'Homme du Trocadéro. Aussi ouvrage est-il particulièrement bien documenté sur les activités archéologiques de Dombey. Cette publication a été éditée sous l'égide de la Société

des américanistes de Paris soutenue par le Duc de Loubat.

Plus récemment Jean Marie Pelt, professeur à la faculté de pharmacie de Metz et grand vulgarisateur botanique, lui a consacré un chapitre intitulé *Joseph Dombey, une vie pleine de cactus* dans son livre *La cannelle et le panda*.

Espagnols et Britanniques complètent le tableau avec un ouvrage déjà cité (Casimiro Gomez Ortega, *Sciences en chambre, le scientifique courtisan* » de Francisco Javier Puerto Sarmiento) consacré à Ortéga et un autre d'Arthur-Robert Steel, *Flower for the King : The expedition of Ruiz and Pavón and the Flora of Peru* s'appuyant sur les écrits personnels d'Hypolito Ruiz

Deux articles de l'historienne Catherine Lang ont été récemment publiés par la revue *Persée*. Le premier, biographique souligne l'importance qu'aurait dû avoir le travail de Dombey sur la connaissance de la flore sud-américaine sans les déboires qu'a connus son auteur et laisse entrevoir qu'il reste beaucoup à faire. Le second retrace l'itinéraire détaillé des cinq explorateurs au Pérou et au Chili.

On évalue l'apport de Dombey à 1500 spécimens nouveaux. La plupart d'entre eux sont conservés sous forme de planches d'herbier. Une recherche dans la base de données du MNHN donne 1500 planches numérisées avec l'indication : collecteur J. Dombey. En l'absence d'un herbier historique « Joseph Dombey », les 1500 spécimens sont répartis entre quelques herbiers historiques (comme ceux de Jussieu, ou de Lamarck) et le fonds général, classé par continent et par genre (J'en ai trouvé plusieurs en parcourant les collections de *Salvia* du MNH). D'autres enfin sont peut-être encore dans les chemises des *non identifiées* qui accompagnent les genres et familles du fonds général.

En dehors des planches d'herbier, il ne reste que les 300 pages du journal de Dombey que personne n'a encore jamais véritablement exploité. Cela représenterait un travail considérable car il faut retrouver la correspondance entre les noms donnés par Dombey et les noms actuels (Par principe, les Espagnols n'ont conservé aucun genre nommé par Dombey, seuls quelques noms spécifiques attachés à des genres déjà connus ont été parfois gardés.)

L'énorme travail de description réalisé par Dombey au cours de son voyage a presque totalement disparu. C'est à Cadix, au cours du partage que la catastrophe s'est produite. On imagine le représentant d'Ortega ergotant sur chaque spécimen, réclamant ceci, cela, recopiant chaque diagnose d'une petite écriture scolaire avec une lenteur infinie. Dombey est au supplice. Il avoue dans un courrier à Thouin que, exaspéré après quelques jours de ce traitement, il a donné l'ensemble de ses diagnoses à l'émissaire espagnol. Seules quelques très rares descriptions, celles que l'Espagnol avait déjà recopiées, sont restées attachées aux planches d'herbier rapportées en France. Celles données par Dombey à l'Espagne ont totalement disparu, probablement à la demande d'Ortega, soucieux d'effacer toute trace de contribution française dans le travail de ses protégés.

Il faut attendre 1798 pour voir Ruiz et Pavón revenir du Pérou et faire enfin paraître le premier tome de *Flora Peruviana et Chiliensis*. Dombey était mort depuis quatre ans déjà. Heureusement car cette parution aurait été pour lui un chagrin supplémentaire.

Dombey n'est pas même cité dans le titre ni même dans la préface. Dès les premières pages, on mesure l'énorme perte causée par la superbe espagnole à la connaissance de la flore péruvienne et chilienne. *Flora peruviana et chiliensis* est très inférieur à ce qu'aurait publié Dombey. Son contenu est seulement descriptif et comporte des confusions

En approfondissant un sujet que je connais bien, le genre *Salvia* j'ai relevé plusieurs bourdes : deux épithètes ont été attribuées à une même plante, *Salvia biflora* et *S. excisa*, qui par ailleurs avait déjà été décrite par James E. Smith en 1790 sous l'épithète *tubifera*. Ailleurs, ce sont des épithètes différentes qui sont utilisées dans la description textuelle (*S. revoluta*) et dans l'illustration (*S. lineata* planche XLI). Les diagnoses de Dombey, que ce soit dans son journal ou celles accompagnant les planches d'herbiers, fourmillent de détails utiles : comment les populations locales considèrent-elles la plante ? Quels emplois culinaires, médicaux, magiques en font-elles ? Rien de tel chez Ruiz et Pavón. Même l'indication du lieu de collecte est sommaire (nom de localité sans précision sur le biotope dans la plupart des cas).

À ce sujet, *flora peruviana* dément l'affirmation de Ruiz prétendant que Dombey n'a pas été à Cheuchin. Pour *Salvia acutifolia* on peut lire : *Habitat copiosé in Cheuchin pratis et humidis* de même pour *S. integrifolia* *Habitat in Peruvia ad Caxatambo Provinciam juxta aquas thermales Cheuchin et inter rupes.*

Autre outrage aux bonnes mœurs des botanistes : On trouve dans *Systema vegetabilium florum Peruviana et Chiliensis* (autre publication de Ruiz et Pavón plus complète de *Flora peruviana*) une *Ruizia fragrans* et, quelques pages avant, un *Pavonia sempervirens*. Par principe, cela ne se fait pas de « s'envoyer des fleurs » en donnant son propre nom à un genre ou à une espèce. Le ridicule est à son comble quand on y adjoint l'épithète « parfumé » pour Ruiz et, pire encore, « toujours vert » pour Pavón.

En revanche, Arthur-Robert Steel qui a beaucoup étudié le journal de Ruiz signale qu'il comporte des renseignements précieux sur l'utilisation médicinale de certaines plantes et sur les mœurs des aborigènes et des colons. Sa lecture serait-elle une consolation après l'autodafé qu'a commis Dombey avec ses propres écrits ?

On retrouve aussi la trace des travaux de Dombey chez Jean Baptiste de Lamarck dès 1786 (20 spécimens dont 10 avec le texte de Dombey lui-même : Dombey ex Lam.) et chez Antoine-Laurent de Jussieu.

Informés des malheurs de Dombey, les botanistes n'ont eu de cesse de réparer les injustices qui lui avaient été infligées. Aussi trouve-t-on son nom ici et là.

Trois fois sous le nom générique *Dombeya* :

Chez L'Héritier dès 1784 avec *Dombeya lappacea*, une liane que Carl Ludwig Willdenow a renommée *Tourretia lappacea*, comme Dombey l'avait lui-même nommée dans plusieurs courriers.

Chez Lamarck, *Dombeya* (1786) deviendra le genre *Araucaria* (renommé par Antoine Laurent de Jussieu).

Enfin Antoine José Cavanilles a nommé un genre de malvacée *Dombeya* en 1786. Cavanilles, précepteur des enfants de l'ambassadeur d'Espagne en France avait résidé à Paris entre 1777 et 1789. Il a certainement connu Dombey car, alors qu'il était encore en France, il a publié une dizaine de spécimens collectés par Dombey et parfois en utilisant la diagnose de Dombey

(repérable par la mention : Dombey ex Cav.). A son retour en Espagne, le poste tant convoité par Ortega, celui de directeur du jardin botanique de Madrid lui échoira.

La base de données « *International plant name index* » donne plus de 100 entrées contenant dombey dans le nom spécifique (*dombeyana*, *dombeyanum*, *dombeyi*...), souvent donné par des botanistes réputés, (Kunth, Epling, de Candolle, Hooker, A. de Sainte-Hilaire...).

Par exemple Epling, le spécialiste des lamiacées américaines, a trouvé que le nom *Salvia longiflora* avait été utilisé par Willdenow pour *Salvia tubifera* Cav., avant la publication de *Flora peruviana et Chiliensis*, donc celui-ci est illégitime. Il a ainsi pu rendre à Dombey ce qui appartenait à Dombey en remplaçant *S. longiflora* Ruiz & Pavón par *S. dombeyi* Epl., une des plus spectaculaires plantes péruviennes, découverte aux alentours de Tarma.



Figure 7. *Salvia dombeya* Epl. Photo Christian Froissart

Conclusion

L'histoire de Dombey est émouvante. Elle est même inquiétante si on y voit un exemple du tort que la vanité des hommes peut faire à la science. L'échec d'un prestigieux laboratoire dans la mise au point d'un vaccin ou les récents soubresauts de la presse scientifique malmenée par l'apparition d'une maladie nouvelle, nous montrent, hélas, que 300 ans de réflexion n'ont pas suffi à changer les choses.

Remerciements :

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à Françoise L'Homer pour ses relectures vigilantes de ce texte et les conseils avisés qu'elle m'a donnés pour le corriger.

Christian Froissart

Membre titulaire
de l'Académie d'Orléans
Section Sciences
Le 7 octobre 2021

Un académicien
Inspecteur général de la marine

Henry-Louis Duhamel Du Monceau

1700-1782

Guy du Hamel de Fougeroux



Résumé

Un académicien inspecteur général de la marine : Henry-Louis Duhamel du Monceau (1700-1782)

Henry-louis Duhamel du Monceau est issu d'une famille de militaires au service du Roi, proche des idées jansénistes, installée dans la région de Pithiviers.

L'académicien

Poussé par sa famille il fait des études de droit à Orléans, mais intéressé par la recherche dans les sciences de la nature, il suit très tôt des cours au Jardin du Roi (Jardin des Plantes). Il se fait connaître par une étude sur la maladie du safran présentée à l'Académie des Sciences en décembre 1727. Et en janvier suivant, Maurepas informe l'Académie de la nomination par le Roi de Duhamel au poste d'adjoint chimiste. Il devient pensionnaire en 1738 et restera membre de l'Académie jusqu'à son décès, en 1782. Pendant ces 65 années de présence, il a assisté à plus de 3000 séances avec un taux d'assiduité de 76 %. Il y a fait plus de 1600 interventions et 800 communications. Enfin, il a été le principal animateur de la publication de la collection « Description des Arts et Métiers ».

Il a été également membre de l'Académie de Marine, à la création de laquelle par Bigot de Morogues il a participé, membre de l'Académie de Médecine en 1778, membre de la Société d'Agriculture de Paris, et membre ou associé de nombreuses académies (La Rochelle, Orléans, Besançon, Danemark, Brunswick, Padoue, Rotterdam, Palerme, St Pétersbourg, Luxembourg, Londres, Edinbourg, Leyde).

L'inspecteur général de la marine

Maurepas, alors ministre de la Marine, connaissant les travaux de Duhamel sur la sylviculture et sur les arbres, le fait travailler dès 1730 et le 1^{er} août 1739 crée pour lui le poste d'Inspecteur Général de la Marine, poste qu'il conservera jusqu'à sa mort. Duhamel du Monceau va alors consacrer une grande partie de ses recherches sur l'amélioration de la marine royale et sur les 36 ouvrages qu'il a publiés, 12 concernent la marine, en totalité (l'Art de la Corderie, les Eléments d'Architecture Navale, de la Santé des Equipages) et 9 partiellement (Traité de la Conservation des Grains, le Traité des Arbres : Arbustes, La Physique des Arbres, de l'Exploitation des Bois, du Transport et de la Conservation des Bois, le Traité Général des Pesches, l'Art du Serrurier, l'Art de la Fabrique des Ancre).

Ses travaux et son action ont porté sur les domaines suivants :

La construction des navires

Duhamel a proposé des méthodes de transport et de stockage du bois destiné à la marine pour éviter les pertes alors fréquentes. Il a proposé des solutions pour mieux exploiter et travailler les arbres utilisés par les charpentiers de marine. Et surtout il s'est attaché à harmoniser les techniques et méthodes utilisées dans la construction des vaisseaux par ce qu'on appelait au début du XVIII^{ème} siècle, les charpentiers de marine de Brest, Rochefort et Toulon. La fabrication et la solidité des cordages formaient une autre difficulté pour les charpentiers de marine, sachant qu'il était nécessaire d'avoir les cordages à la fois les plus résistants et les moins lourds. Plus les chargements des navires étaient limités en poids, plus cela donnait de possibilités pour l'artillerie embarquée. Il a donc proposé des méthodes de fabrication des cordages dans son Art de la Corderie. Enfin il a fait des recherches sur la fabrication des boussoles, de la poudre à canon, à la fabrication du papier pour gargousses, sur des aménagements de ports (Brest et Toulon), sur la fabrication des cabestans...

Les hommes

La technique ne résout pas tout sans des hommes compétents pour la mettre en œuvre. En 1741, il propose à Maurepas la création d'une petite école de la Marine pour enseigner aux élèves constructeurs les mathématiques, la physique de façon à acquérir les qualités nécessaires à calculer leurs plans de vaisseaux. Cette école s'installe au Louvre. Fermée en 1758 pour raisons budgétaires elle est rétablie en 1765 par Choiseul, elle est l'embryon de l'Ecole du Génie Maritime créée en 1801. L'essentiel du programme des cours de mathématiques sera établi par Bezout qui publiera un Traité de Navigation en cinq volumes, Les charpentiers de marine seront à la suite dénommés ingénieurs-constructeurs de vaisseaux. Parmi les plus connus, citons Clairin des Rosiers, Joseph Coulomb, Blaise Ollivier, Antoine Grognard, Jacques-Noël Sané. De même dès 1764, il sera systématiquement mis en place des professeurs de mathématique, aux compétences validées, dans les trois arsenaux pour la formation des gardes de la marine.

C'est pour rendre accessible aux futurs constructeurs et surtout aux officiers de marine que Duhamel publiera en 1752 ses Eléments d'Architecture Navale, ouvrage à la fois technique et de vulgarisation.

Autre sujet de préoccupation pour un ministre de la Marine : la santé des équipages. Au XVIII^{ème} siècle les pertes dues aux maladies et aux épidémies sur les vaisseaux de guerre étaient plus importantes que celles dues aux combats navals. Duhamel s'est penché sur la question en publiant en 1759 son ouvrage de la Santé des Equipages faisant suite au mémoire de Bigot de Morogues paru en 1748. Dans cet ouvrage il s'attache à établir les règles de base en matière d'hygiène (l'aération des cales par ventilation et d'alimentation (le choix des aliments, la manière de les conserver, l'installation de la cuisine de bord) « pour préserver la santé des équipages ». De même dans le Traité de la Conservation des Grains il recherche les meilleurs solutions pour le transport des grains afin d'éviter les pertes dues à l'humidité. Enfin il s'est intéressé à l'organisation de la médecine et de la chirurgie dans la Marine avec la création d'écoles de chirurgie à Brest (en 1740), Rochefort et Toulon. Il a d'ailleurs rédigé le projet de règlement pour l'école de Brest. Dans la même optique il a travaillé sur l'organisation des hôpitaux et en particulier sur le renouvellement de l'air dans les bâtiments.

Dernière préoccupation de Duhamel : le choix des hommes. La formation des gardes de la Marine laissant parfois à désirer, la qualité des officiers pouvait s'en ressentir. Dans un de ses voyages à Brest, sur une liste d'officiers, Duhamel a pointé ceux qui lui paraissaient être les plus compétents. De même la création et sa participation à l'Académie de Marine était un bon

moyen d'identifier les officiers les plus capables et de les mettre en valeur en laissant de côté une sélection basée sur le nombre de quartiers de noblesse.

Conclusion

Duhamel du Monceau par son action a fortement contribué à l'amélioration de la qualité de la Royale, si bien que le vaisseau « 74 canons », aboutissement de l'amélioration des techniques de construction et de qualité des constructeurs était au moment de la guerre d'indépendance des colonies d'Amérique supérieur aux navires anglais, ainsi qu'à l'amélioration des compétences techniques de officiers de marine. De plus, Duhamel du Monceau ayant consacré toute sa vie à ses recherches, ne s'est pas marié. En compensation, il s'est préoccupé de l'avenir des enfants de sa sœur, épouse de Pierre Jacques Fougeroux de Blaveau, et en particulier de deux d'entre eux, le cadet Armand-Eustache Fougeroux de Blaveau, auquel il fit donner une formation d'ingénieur, et dont il aurait voulu faire son successeur, mais à la mort de Duhamel son poste ne fut pas renouvelé. Fougeroux de Blaveau servit d'abord dans la marine pour la défense des côtes de Bretagne puis dans l'armée, où après un passage par l'école de Mézières devint officier du génie et s'attacha plus particulièrement aux questions de fortifications. Un des plus jeunes, André Fougeroux de Secval, devint officier de marine, termina brigadier des armées navales et fut Inspecteur de l'Artillerie et des Forges de la Marien. En 1778, à la demande de Sartine, il publiera le premier inventaire de toutes les pièces d'artillerie de la Marine.

Abstract

An Academic Inspector General of the Navy: Henry-Louis Duhamel du Monceau (1700-1782)

Henry-Louis Dubamel du Monceau came from a family of soldiers in the service of the King, close to Jansenist ideas, settled in the region of Pithiviers.

The Academician

Encouraged by his family, he studied law in Orléans, but interested in research in the natural sciences, he took courses at the Jardin du Roi (Jardin des Plantes) very early on. He became known for a study on saffron disease presented to the Academy of Sciences in December 1727. And the following January, Maurepas informed the Academy that the King had appointed Dubamel to the post of assistant chemist. He became a boarder in 1738 and remained a member of the Academy until his death in 1782. During these 65 years of presence, he attended more than 3,000 sessions with an attendance rate of 76%. He made more than 1,600 interventions and 800 communications. Finally, he was the main organizer of the publication of the "Description des Arts et Métiers" collection.

He was also a member of the Académie de Marine, in the creation of which he participated through Bigot de Morogues, a member of the Académie de Médecine in 1778, a member of the Société d'Agriculture de Paris, and a member or associate of numerous academies (La Rochelle, Orléans, Besançon, Denmark, Brunswick, Padua, Rotterdam, Palermo, St Petersburg, Luxembourg, London, Edinburgh, Leiden).

The Inspector General of the Navy

Maurepas, then Minister of the Navy, knowing the work of Dubamel on forestry and on trees, made him work from 1730 and on August 1, 1739 created for him the post of Inspector General of the Navy, a post which he would keep to his death. Dubamel du Monceau will then devote a large part of his research to the improvement of the royal navy and to the 36 works he has published, 12 of which concern the navy, in their entirety (the Art of Cordmaking, the Elements of Naval Architecture, Crew Health) and 9 partially (Treatise on the Conservation of Grains, the Treatise on Trees: Shrubs, The Physics of Trees, Timber Exploitation, Transport and Conservation of Timber, the Treatise General des Pesches, the Art of the Locksmith, the Art of the Anchor Factory).

Its work and action have focused on the following areas:

The construction of ships

Dubamel proposed methods of transporting and storing wood intended for the navy to avoid the then frequent losses. He proposed solutions to better exploit and work the trees used by marine carpenters. And above all he endeavored to harmonize the techniques and methods used in the construction of vessels by what were called at the beginning of the 18th century, the marine carpenters of Brest, Rochefort and Toulon. The manufacture and the solidity of the ropes formed another difficulty for the shipwrights, knowing that it was necessary to have the ropes at the same time the most resistant and the least heavy. The more weight-limited the ship's cargoes, the more possibilities it gave for on-board artillery. He therefore proposed methods of making ropes in his Art de la Corderie. Finally he did research on the manufacture of compasses, gunpowder, the manufacture of paper for gas canisters, on port developments (Brest and Toulon), on the manufacture of capstans...

Men

The technique does not solve everything without competent men to implement it. In 1741, he proposed to Maurepas the creation of a small school of the Navy to teach student builders mathematics, physics in order to acquire the qualities necessary to calculate their ship plans. This school moved to the Louvre. Closed in 1758 for budgetary reasons, it was re-established in 1765 by Choiseul, it was the embryo of the School of Maritime Engineering created in 1801. Five volumes, Shipwrights will subsequently be referred to as engineer-shipbuilders. Among the best known are Clairin des Rosiers, Joseph Coulomb, Blaise Ollivier, Antoine Groignard, Jacques-Noël Sané. Similarly, from 1764, teachers of mathematics, with validated skills, will be systematically put in place in the three arsenals for the training of naval guards. It was to make it accessible to future builders and especially to naval officers that Dubamel published his Elements of Naval Architecture in 1752, a work that was both technical and popular.

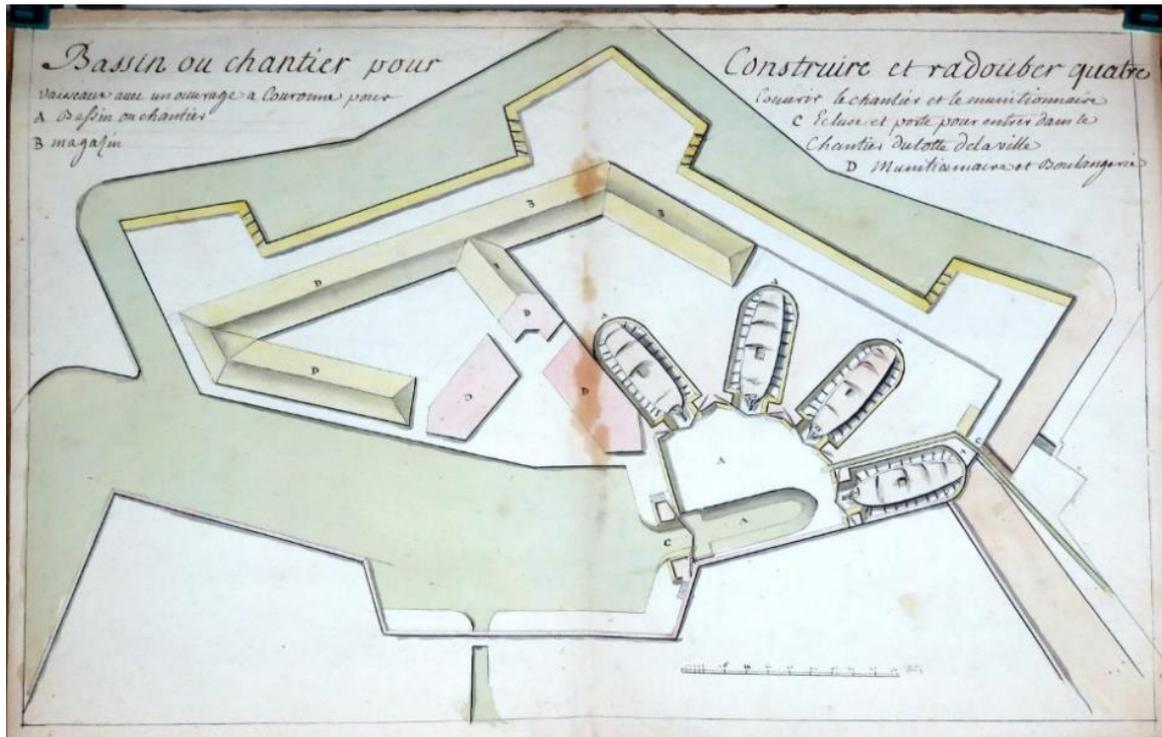
*Another subject of concern for a Minister of the Navy: **the health of the crews.** In the 18th century the losses due to diseases and epidemics on warships were greater than those due to naval combat. Dubamel looked into the question by publishing in 1759 his work on the Health of Crews following the memoir of Bigot de Morogues published in 1748. In this work, he endeavors to establish the basic rules in terms of hygiene (the aeration of the holds by ventilation and food (the choice of food, the manner of preserving it, the installation of the kitchen on board) "to preserve the health of the crews". Similarly in the Treatise on the Conservation of Grains, he researches the best solutions for the transport of grain in order to avoid losses due to humidity. Finally, he was interested in the organization of medicine and surgery in the Navy with the creation of schools of surgery in Brest (in 1740), Rochefort and Toulon. He also wrote the draft regulations for the Brest school. In the same vein, he worked on the organization of hospitals and in particular on the renewal of the air in buildings.*

*Last concern of Duhamel: **the choice of men.** The training of the Marine guards sometimes leaving something to be desired, the quality of the officers could suffer. In one of his trips to Brest, on a list of officers, Duhamel pointed to those who seemed to him to be the most competent.*

Similarly, the creation and participation in the Marine Academy was a good way to identify the most capable officers and to highlight them, leaving aside a selection based on the number of quarters of nobility.

Conclusion

Dubamel du Monceau, by his action strongly, contributed to the improvement of the quality of the Royale, so much so that the ship "74 guns", culmination of the improvement of the techniques of construction and quality of the builders was at the time of the war of independence of the American colonies superior to English ships, as well as the improvement of the technical skills of naval officers. Moreover, Dubamel du Monceau having devoted his whole life to his research, did not marry. In compensation, he concerned himself with the future of the children of his sister, wife of Pierre Jacques Fougeroux de Blaveau, and in particular of two of them, the youngest Armand-Eustache Fougeroux de Blaveau, to whom he gave a training as an engineer, and whom he would have liked to make his successor, but on the death of Dubamel his position was not renewed. Fougeroux de Blaveau first served in the navy for the defense of the coasts of Brittany and then in the army, where after passing through the school of Mézières became an engineer officer and focused more particularly on questions of fortifications. One of the youngest, André Fougeroux de Secval, became a naval officer, finished brigadier of the naval armies and was Inspector of Artillery and Forges de la Marine. In 1778, at the request of Sartine, he published the first inventory of all the artillery pieces of the Navy.



Bassin pour construire ou radouber les vaisseaux (A.P.)

Introduction

Henry-Louis Duhamel du Monceau, né à Paris le 19 juillet 1700, y décédé le 22 août 1782, est issu d'une famille originaire de Leyden aux Pays-Bas et venue s'installer en France au tout début du XV^{ème} siècle, à la suite de Philippe LE BON, Duc de Bourgogne. Les armes des Duhamel, « *d'azur à 3 genettes d'argent passant l'une au-dessus de l'autre, timbré d'un casque de face aux lambrequins d'argent et d'azur* » laissent supposer qu'il pourrait s'agir à l'origine d'une famille de fourreurs ou marchands de fourrure. La plupart de ses membres se mirent au service des armées du Roi dès le début du XVII^{ème}. Sa noblesse d'extraction fut reconnue par lettres patentes accordées par Louis XIII le 15 décembre 1624 à Paris.

Famille très pratiquante et versée dans le jansénisme : le grand-père d'Henry-Louis, Claude Duhamel (1611-1672), avait épousé Marie Boulard de La Roncière, dont la sœur, Anne Boulard de Nainvilliers, fut la dernière abbesse de Port-Royal. Un frère de Claude, l'Abbé Henry Duhamel, curé de Saint Merry, et janséniste engagé, fut exilé par Mazarin, à la suite des prêches dans lesquels il avait pris la défense du cardinal de Retz.

Henry-Louis était le cadet d'une fratrie de trois enfants : Alexandre, l'aîné, qui avait hérité du domaine de Denainvilliers, et Angélique, la plus jeune qui épousera Pierre-Jacques Fougeroux de Blaveau, trésorier receveur général et payeur des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, conseiller secrétaire du Roi par l'achat de cette charge le 24 novembre 1735.

Son frère aîné, Alexandre, vécut toute sa vie à Denainvilliers, occupé à gérer ses terres, à essayer d'améliorer le sort de ses paysans, et à mettre en œuvre les expériences de son cadet. Il avait installé dans le château de Denainvilliers un « laboratoire » où il s'efforçait de soigner les maladies des habitants des environs, en particulier les maladies des yeux. Il s'est toujours opposé à l'installation de cabarets



Abbé Henry Duhamel

à Dadonville, de peur que les habitants ne se perdent en débauches.

Leur père, prénommé également Alexandre, suite à l'extrême rigueur de l'hiver 1709 qui vit la destruction de tous les blés des environs de Denainvilliers, envoya plusieurs voitures à Orléans pour y chercher des grains d'orge, malgré l'interdiction, et conseilla aux paysans de retourner les champs de blé pour y ressemer de l'orge, culture qui réussit au-delà de toute espérance l'été suivant.

Après des études au collège d'Harcourt, Duhamel manifesta un vif intérêt pour les sciences de la nature, appelées à l'époque, la *physique*, mais sa famille l'obligea à faire des études de droit pour lesquelles il choisit Orléans : « *Il pourra en effet loger chez un oncle et surtout il compte y compléter sa formation en étudiant sur le terrain les nombreuses industries de cette ville prospère : filatures, tissages, toiles peintes, chapellerie, teinturerie, raffinage de sucre, confiserie, tannerie, vinaigrerie, coutellerie, verrerie, faïencerie...* ».

Les études de droit achevées, il retourne à Paris et se remet à fréquenter le Jardin du Roi où il retrouve Antoine de Jussieu. Installé chez sa mère, il y aménage un petit laboratoire de chimie, et il reprend des études de mathématiques et de dessin, complète ses connaissances en botanique. Tout au long de sa vie il va déborder d'activité, publier 35 ouvrages imprimés, diriger la collection « Description des Arts et Métiers de l'Académie des Sciences », mener des expériences à Denainvilliers ou à Vrigny, être membre correspondant de nombreuses académies et être en relations épistolaires avec de nombreux scientifiques ou correspondants.

Cela explique la rigueur de son mode de vie, son attachement à l'amélioration du bien-être de ses concitoyens, son célibat revendiqué pour pouvoir consacrer tout son temps à la science.

D'une grande vitalité, les inspections et les voyages qu'il mènera dans le cadre de sa fonction d'Inspecteur de la Marine se feront à cheval :

- 1734 : Londres
- 1735 : Marseille
- 1736 : Toulon & Marseille

1. L'Académicien



Château de Denainvilliers

- 1737 : Marseille. L'Angleterre (mémoire d'observations sur la marine anglaise)
- 1738 : Rochefort, Lorient, Marseille (étude des bois de construction)
- 1739 : Brest, Angleterre (?), Rochefort (sauvegarde des bois de mâture stockés dans des fosses)
- 1740 : Lorient (expériences sur l'art de la corderie), Brest
- 1741 : Rochefort (sauvegarde du pont du parc, remarques sur les constructeurs)
- 1742 : Rochefort : reconstruction du pont du parc en pierre
- 1743 : côtes de Picardie et de Normandie (état des provinces)
- 1744 : Brest (conservation des grains)
- 1745 : Rochefort, Brest
- 1747 : Marseille, Port-de-Bouc (étude de son prétendu comblement)
- 1748 : Normandie (embouchure de l'Orne : projet, abandonné, de création d'un port militaire à Port-en-Bessin).
- 1749 : Le Havre, Brest, côtes de Bretagne (étude sur le rétablissement de la navigation de Brest à Nantes)
- 1751 : Rochefort (inspection de fontaines)
- 1764 : Brest (expédition de l'*Hirondelle* pour étudier la montre marine de Berthoud)

Voilà retracé le cadre dans lequel il exercera ses activités.

Duhamel du Monceau a toujours eu le souci d'échanger et de partager avec d'autres savants ou scientifiques, d'où sa participation en tant que membre à 3 académies : l'Académie des Sciences, l'Académie de Marine et la Société Royale de Médecine.

1.1. L'Académie des sciences

Le premier point à signaler, c'est la façon dont il rentre à l'Académie :

- il présente un premier mémoire sur le safran le 17 décembre 1727

- le 14 janvier 1728, les chimistes pensionnaires de l'Académie proposent Mrs du Hamel, Imbert & Baron au poste d'adjoint chimiste en remplacement de M. Hunault passé adjoint anatomiste. La Compagnie propose au Roi les deux premiers

- le 28 janvier suivant l'Académie reçoit une lettre de Maurepas l'informant que le Roi a nommé Duhamel adjoint chimiste le 14.

- et ce n'est que le 7 avril suivant que Duhamel présente son mémoire définitif sur le safran et les causes de sa maladie.

- le 6 septembre 1730 l'Académie reçoit une lettre de Maurepas nommant Duhamel associé botaniste, section dans laquelle Duhamel voulait rentrer initialement. Il n'est pas indiqué "associé" mais dans la liste des présents des réunions qui suivent il est bien inscrit dans les associés.

- En juin 1731, Maurepas demande à l'Académie d'étudier la durée de vie du bois de marine. Réaumur, Mairan et Duhamel sont chargés de cette étude et en 1732 Duhamel propose au ministre un plan de travail approuvé par ce dernier.

- Le 5 décembre 1738 il est nommé pensionnaire.

Tout a été rapide et suppose que Duhamel disposait d'un solide appui, probablement Maurepas (mais en 1738 il n'a présenté à l'Académie qu'un seul mémoire sur le bois, et Buffon l'a précédé sur ce sujet). Ceci dit, quand il est admis, il a déjà 28 ans, pour un âge minimum requis de 21 ans (Lavoisier est reçu à 25 ans, Clairaut à 18 ans).

Duhamel a été un des membres les plus assidus de cette Académie : pendant les 55 années de sa participation, il a assisté à près de 3 000 séances, soit une moyenne de 47 séances par an, avec un taux d'assiduité de 76%! Il y a fait plus de 800 communications et si l'on y ajoute la présentation de notes ou de mémoires d'autrui ainsi que l'examen de mémoires soumis à son jugement, on arrive à un total de plus de 1 600 interventions. Il en a été sous-directeur puis directeur en 1742-1743, 1755-1756, 1767-1768. Il a participé à 214 commissions académiques.

Jusqu'à la création de l'Académie de Marine, c'est l'Académie des Sciences qui reste le foyer d'échanges sur la Marine, notamment dans les domaines qui nous intéressent : l'usage et le transport du bois, l'architecture et la construction navale, la corderie, la boussole.

Ajoutons qu'il a été membre de l'Académie du Danemark, membre associé de la Société Royale d'Agriculture de La Rochelle par lettre du 21 janvier 1763, associé libre de la Société Royale de Médecine le 10 octobre 1778 (lettre de MAUDUIT datée du 7), membre associé de la Société Royale d'Agriculture d'Orléans par lettre du 4 avril 1763, membre associé de l'Académie Royale des Sciences de Suède (lettre du 11 avril 1767), membre associé de l'Académie des sciences, belles lettres & arts de Besançon par lettre du 28 mars 1757, membre de l'Académie de Brunswick le 1^{er} août 1767, membre de la Société d'Agriculture de Padoue (diplôme du 1^{er} septembre 1773), membre de l'Académie de Rotterdam, membre de la Société d'Agriculture de Palerme en 1766, membre de l'Académie de St Pétersbourg (lettre du 6 septembre 1777), membre de la Société Royale d'Agriculture du Luxembourg (diplôme adressé le 20 octobre 1767), membre de la Société Royale de Londres, de l'Académie d'Edimbourg, des Sociétés d'Agriculture de Paris et de Leyde.

1.2. L'Académie de marine

L'Académie de Marine a été créée officiellement le 30 juillet 1752 par la publication par Rouillé, secrétaire d'état à la marine, de son règlement. Ce document officiel n'est en fait que la copie d'un manuscrit de Duhamel du Monceau à deux exceptions près : le nombre d'académiciens, 70 dans le projet de Duhamel, 75 dans le document officiel, et un article 15 dans la version Rouillé qui n'existe pas dans le projet de Duhamel.

Cette création est due essentiellement à une idée de Bigot de Morogues, qui en sera d'ailleurs le premier directeur, soutenu par Duhamel qui l'a encouragé dans ce projet. De 1756 à 1767, l'Académie de Marine a pratiquement suspendu ses travaux, mais se réunit à nouveau dès 1768, et en 1771, Duhamel avec de Maillebois, Trudaine, de Thury, de Bory et Bezout, présente un projet de définition des règles régissant les rapports entre l'Académie des Sciences et l'Académie de Marine.

Il est intéressant de constater qu'à partir des années 1770, l'Académie de Marine a eu tendance à prendre le relais de l'Académie des Sciences.

Duhamel y a présenté en 1753 un mémoire sur les canons.

Mémoires de Bigot de Morogues présentés à l'Académie de Marine

1. 1753 : Mémoire sur les vaisseaux intermédiaires (architecture navale)
2. 1753 : Mémoire sur la corruption de l'air dans les vaisseaux
3. 1753 : Mémoire sur une bouteille plongée dans une grande profondeur.
4. 1753 : Mémoire sur la chute des corps dans l'eau
5. 1753 : Traduction du mémoire de Halley sur les cloches à plonger
6. 1753 : Description d'une cloche à plongée inventée par Veernet
7. 1753 : Mémoire sur un animal aquatique d'une forme singulière
8. 1754 : Mémoire sur les dimensions des canons de fer à l'usage de la Marine
9. 1754 : Mémoire sur la question de savoir s'il est plus avantageux de couler les canons de 36 à deux ou trois fourneaux

10. Mémoire sur les forges à canons

11. Mémoire sur la manœuvre des vaisseaux (validation de son traité qui paraîtra en 1763 (Tactique navale ou Traité des Evolutions et des Signaux)

Il a également publié en 1737 un « Essay de l'application des forces centrales aux effets de la poudre à canons ».

Mémoires présentés à l'Académie des Sciences :

Août 1737 : Mémoire sur le nouvel instrument à prendre hauteur

1. 1737 : Essai de l'application des forces centrales aux effets de la poudre à canon¹

2. 30 juin 1742 : Duhamel lit une note de lui sur les marées

3. 12 mars 1746 : Duhamel rend compte d'une expérience de Bigot de Morogues sur un thermomètre construit avec de la poudre à canon

4. 2 mai 1761 : mémoire sur les forges et en particulier celles de St Gervais, Périgord et Angoumois présenté par Duhamel

5. 30 janvier 1762 : présentation de son Traité des évolutions navales : Duhamel, de Chabert et Claireau chargés de l'examiner (rapport rendu le 9 mars 1763)

1.3. La Médecine

Sujet sur lequel je m'étends, car à ma connaissance il n'a jamais été traité en tant que tel.

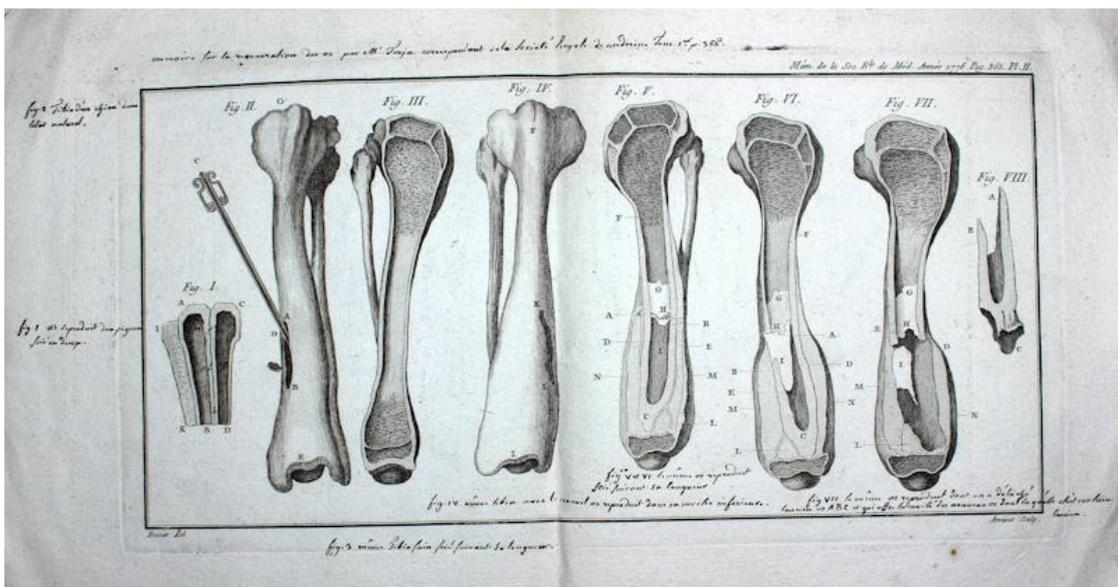
A l'époque de Duhamel, l'Académie des Sciences traitait des questions de médecine (l'Académie de Médecine ne fut créée qu'en 1820). Mais il a été créé par lettres patentes d'août 1778 une « Société Royale de Médecine » dont Duhamel a été nommé membre associé libre le 10 octobre 1778.

Duhamel a cependant traité de sujets en rapport avec la médecine, avec de nombreuses communications à l'Académie des Sciences, en dehors du Traité « De la santé des équipages » que nous aborderons plus loin :

➤ Au moins 8 mémoires sur la croissance des os tant en longueur qu'en épaisseur, croissance comparée à celle du bois

➤ En 1770, Duhamel proposa un remède contre la rage : « *mélanger une poignée de rhue, d'absinthe, de sauge, deux poignées de marguerites sauvages, une grosse gousse d'ail. Hacher le tout menu, piler dans un mortier avec le double sel qu'il faut pour faire saler un bouillon. Verser dessus un verre de vin blanc... On en fait boire un verre au malade le matin à jeun* ». Il conseille auparavant de faire saigner la plaie le plus qu'il sera possible, d'y faire des scarifications, d'y appliquer une ventouse ou de la sucer avec une seringue.

➤ Il fait une communication à l'Académie des Sciences les 23 décembre 1738 et 14 février 1739 :



¹ C'est à cette occasion qu'il devient correspondant de l'Académie des Sciences

« Sur l'usage du polygala vulgaris C.B. Essais sur l'usage de la plante nommée par C.B. Polygala vulgaris pour la guérison des maladies inflammatoires de la poitrine ». Cette communication fait suite à des expériences menées dans le laboratoire de Denainvilliers.

Il avait de nombreux médecins parmi ses correspondants à l'Académie : Lieutaud, médecin des hôpitaux de Versailles, Chardon de Courcelles, médecin de l'hôpital de la Marine et professeur de chirurgie à Brest, Daviel, chirurgien à Marseille, Gaultier, médecin du Roi à Québec, Salerne, médecin à Orléans, Brouzet, médecin à Fontainebleau, Navier, médecin à Châlons s/Marne.

2. L'inspecteur général de la marine

2.1. La marine dans l'œuvre de Duhamel du Monceau

Duhamel a publié 36 ouvrages, dont 19 hors collection et 17 dans la Description des Arts & Métiers, auxquels s'ajoute la participation à 3 ouvrages. Son premier livre édité concerne la Marine, avec le *Traité de la Fabrique des Manœuvres pour les Vaisseaux ou l'Art de la Corderie*, publié en 1747.

La Marine est très présente dans beaucoup de ces publications : 12 ouvrages traitent totalement ou partiellement de sujets concernant la Marine, soit un tiers de sa production :

- Totalement : L'Art de la Corderie, les Eléments d'Architecture Navale, de la Santé des Equipages

- Partiellement : Traité de la Conservation des Grains, Traité des Arbres et Arbustes qui se cultivent en France en Pleine Terre, La Physique des Arbres, De l'Exploitation des Bois, Du Transport, de la Conservation et de la Force des Bois, Traité Général des Pesches, Art du Serrurier, De la Fabrique des Ancres (ouvrage écrit par Réaumur, que Duhamel a publié en y apportant corrections et compléments).

Les trois premiers seront traités dans le chapitre suivant.

Dans le **Traité de la Conservation des Grains**, il consacre un chapitre à cette question du Transport des Grains : étant à Brest, il avait assisté à l'arrivée d'un navire dont le chargement de blé était très avarié. C'est alors qu'il proposa une solution. Mais très vite il reconnut que sa méthode était lourde à mettre en œuvre et dès lors il conseilla de ne l'utiliser que pour de très gros chargements, et dans les cas habituels de se contenter d'élever le grain à 110° Réaumur, solution qui n'altérerait en rien sa qualité.

Dans le **Traité des Arbres et Arbustes qui se cultivent en France en pleine terre**, Duhamel explique qu'il a commencé ce travail de recherche par goût, et qu'il s'est fait ensuite un devoir de les poursuivre et de les approfondir pour rendre au mieux les services attendus de la mission confiée par Maurepas. Quand il traite ensuite des essences, il signale celles qui peuvent avoir une utilité pour la marine.

« Le voisinage de la Forêt d'Orléans, où est située une de nos terres, m'ayant fourni bien des sujets d'observations, je me proposai de prendre des instructions sur tout ce qui pouvait concerner les Bois & les Forêts ; mais les recherches auxquelles je ne m'étais d'abord livré que par goût, devinrent pour moi un devoir lorsque M. le Comte de Maurepas m'engagea à suivre cet objet, & à m'attacher surtout à certains points qu'il jugeait intéressants pour la Marine.

M. Rouillé m'ayant depuis paru agréer ce travail, je l'ai continué avec une ardeur qui n'a fait qu'augmenter sous le ministère de M. le Garde des Sceaux, qui en ayant saisi l'utilité, me recommanda de donner à cette recherche la préférence sur tous les autres objets qui auraient pu m'occuper : j'y étais d'ailleurs engagé par le désir que j'ai toujours eu de me rendre utile à la Marine, & de satisfaire au devoir que m'impose la place que j'occupe dans l'Académie.

Quelque désir que j'eusse de presser l'exécution de cet Ouvrage, les expériences & les observations qui me restaient à faire exigeaient nécessairement des délais dont j'ai profité pour donner au Public mon *Traité de la Fabrique des Manœuvres*, mes *Eléments d'Architecture Navale*, mon *Traité de la Culture des Terres*, & celui de la

Conservation des Grains. Peut-être même me serais-je encore laissé entraîner à quelque ouvrage moins étendu que celui que je commence à présenter au Public, si Sa Majesté ne m'avait pas demandé, lorsque je lui présentai mes recherches sur la Culture des terres, en quel état était mon travail sur les bois de construction... (Je ne dois) point perdre de vue les bois de service qui sont le premier & le principal objet de mon travail »

Le traité **La Physique des Arbres**, ne traite pas des bois de marine, le sujet du livre (comment naissent et croissent les arbres, quelles sont leurs maladies...) n'a pas de lien direct avec la construction navale. Le sujet est cependant évoqué dans le lexique à la fin du tome 2

Le traité **De l'Exploitation des Bois** est celui qui aborde le plus la question des bois de marine, dans les 2 tomes. Ce traité est celui qui donne le plus d'information sur le bois destiné à la Marine : comment le choisir, comment l'exploiter

Exemple

Dans ce second tome, il compare les modes d'approvisionnement en bois des arsenaux avec les pratiques des anglais ou des Hollandais. Il en conclut, que la méthode des anglais lui paraît la meilleure, transporter des gros arbres tels que, en ôtant le houpier, mais en laissant éventuellement de grosses branches. C'est ainsi qu'on a moins de pertes que par le transport de bois déjà travaillés. Le coût du transport est majoré, mais ce surcoût est largement compensé par un minimum de pertes de bois, la variété des bateaux construits dans les arsenaux étant si large qu'on y utilise une multitude de tailles et de formes de bois.

Dans le dernier traité « **Du transport et de la conservation des bois** » Duhamel traite essentiellement de trois sujets :

- Le transport entre les forêts et les arsenaux. Nous avons vu qu'il a abordé cette question dans le traité « De l'exploitation des Bois » sur l'aspect état du bois à transporter. Dans cet ouvrage, il traite de la technique de transport permettant la meilleure conservation du bois. Il vaut mieux réaliser le transport par terre mais cela est rarement possible, les forêts étant pour la plupart éloignées des arsenaux. Le

mode de transport le plus utilisé est donc celui par eau, soit par flottage, soit par bateau. Mais il faut à tout prix éviter l'alternance du transport dans l'eau et à l'air libre qui favorise la prolifération des vers et la pourriture du bois.

- Le stockage dans les Arsenaux : il explique comment stocker le bois en assurant une bonne circulation de l'air entre les bois, la technique variant suivant la taille des bois stockés. Il a beaucoup travaillé cette question avec du Mesnil Rolland, en poste à Rochefort, qui fit de nombreuses expériences sur le stockage des bois pour la fabrication des mats. Ils en vinrent à la conclusion qu'il fallait stocker ces bois dans de l'eau douce. Mais la construction d'un canal pour amener l'eau douce étant trop onéreuse, Duhamel proposa d'enduire les bois d'un composé de chaux et d'huile de poisson, solution qui fut adoptée.

- L'art de former des pièces d'assemblage par de nombreuses expériences d'étuvage qu'il conclut en recommandant les étuves à sable dont il finit par faire admettre leur efficacité dans une démonstration effectuée à Lorient en 1740.

Curieusement il y a un sujet qu'il a peu abordé, celui de la protection des bois : *Est-il avantageux à la conservation du Bois de les enduire de peinture à l'huile, ou de goudron, ou de bray, ou de quelqu'autre substance impénétrable à l'eau ?... il est donc certain que ces enduits sont tous propres à empêcher que l'eau des pluies ne pénètre ou n'endommage les bois qui y sont exposés. Mais on a voulu étendre l'usage de ces enduits ; ... il suit de là que les enduits qui sont très propres à préserver les bois secs des injures de l'air, peuvent précipiter leur altération, lorsqu'on en couvre des bois chargés d'humidité* ». Ceci dit le 29 novembre 1758 il fait un rapport devant l'Académie des Sciences sur un nouveau spalm proposé par M. Rollet. Et le 16 mars 1776 il présente le résultat d'expériences menées au Havre par M. DUSABLE, écrivain de la Marine, sous les ordres de M. MISTRAL commissaire général de la Marine, à la demande du ministre de SARTINE pour comparer un vernis inventé par MM. DELACLEF et GAUTIER, avec le goudron. Ces expériences ont été dirigées par Duhamel du Monceau. Le résultat montre que le vernis bouche mieux les pores du bois et surtout résiste plus longtemps à l'immersion dans l'eau.

Mais le vernis est difficile à appliquer et coûte 2,5 fois plus cher que le goudron.

Dans le **Traité des Pêches**, Duhamel ne fait que peu référence à la marine :

- « *C'est pour ces raisons qu'à Dunkerque, ainsi que dans les autres ports où les grandes pêches sont établies, les Chambres du Commerce fournissent avec la plus grande confiance pour Pilotes aux Vaisseaux du Roi qui vont dans le Nord, les Doyens des Pêcheurs ; la grande pratique qu'ils ont, leur faisant connaître tous les bancs & les écueils : au lieu que les Pêcheurs qui ne sont*

ART. I. Des gros fers pour les bâtiments. <i>Ibid.</i>	
ART. II. Des guirlandes.	49
ART. III. Des courbes de jottereaux.	50
ART. IV. Des courbes de faux ponts.	51
ART. V. Des courbes de ponts.	52
ART. VI. Des ferrures de gouvernails. <i>Ibid.</i>	
ART. VII. Ferrures des bouts de vergues.	56
ART. VIII. Des chevilles de différentes fortes.	57
Explication des Planches du Chapitre second.	58
Planche IV.	<i>Ibid.</i>
Planche V.	60
Planche VI.	61

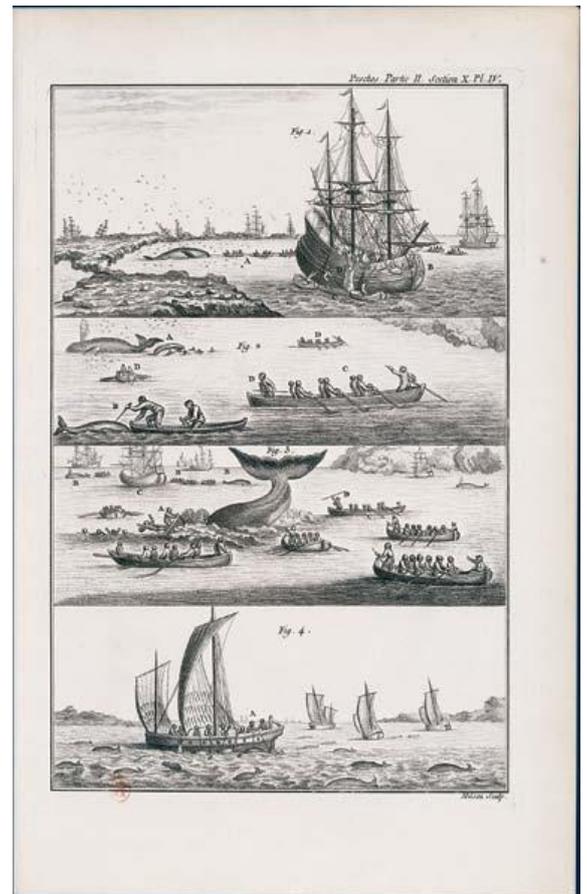
pas assez anciens pour avoir passé par les charges qu'on peut regarder comme des preuves de leur capacité, sont obligés d'aller toujours en tâtonnant & la sonde à la main.

- *Il y a, dans les Départements, des Hydrographes nommés et payés par le Roi pour enseigner la théorie de la navigation aux Elèves, qui, après avoir subi un examen, & sur l'attestation de l'Hydrographe, sont reçus Pilotes par les Amirautés. Ces Ecoles sont de la plus grande utilité, surtout pour former les Pilotes-hauturiers qu'on emploie dans les grandes navigations.*

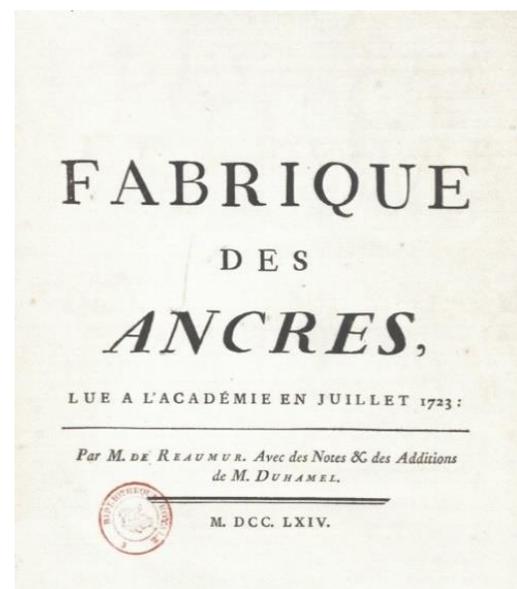
- « *Nous avons prouvé que la pêche à la mer fournit à l'état de bons matelots & d'excellents pilotes-côtiers* » (Introduction)

Dans l'**Art du Serrurier**, le chapitre Second est consacré au métal utilisé pour la construction des vaisseaux : « Des Gros Ouvrages en fer pour la solidité des bâtiments »². D'après Jean Boudriot, dans le coût de la construction des vaisseaux de 50 et 64 canons, le bois entrait pour 52% du total et le fer pour 24%.

² Voir les planches en annexe



Le **Traité de la Fabrique des Ancres**, présenté à l'Académie des Sciences en 1723, parut dans la collection « Description des Arts et Métiers » en 1764, donc après la mort de RÉAUMUR, son auteur. Duhamel qui avait été chargé de faire l'inventaire des papiers de ce dernier en profita pour compléter ce travail et le publier.



2.2. Duhamel nommé inspecteur général de la marine

Duhamel du Monceau a servi sous 9 ministres de la marine : Maurepas, Rouillé (1749-1754), Machault d'Arnouville (1764-1757), Peyrenc de Moras (1757-1758), Massiac (1758), Berryer (1758-1761), Choiseul (1761-1766), Choiseul-Praslin (1766-1770), Bourgeois de Boynes (1771-1774).

Duhamel n'exerce plus ses fonctions d'Inspecteur Général de la Marine dès 1774 après le départ de Bourgeois de Boynes mais il en gardera le titre jusqu'à sa mort.

Nous avons vu précédemment que l'entrée de Duhamel à l'Académie des Sciences fut sans doute favorisée par Maurepas. Et pourtant sa première communication sur les arbres à l'Académie, « *De l'importance de l'analogie & des rapports des arbres entre eux, pour la réussite & la durée des greffes* » date du 19 avril 1730. Et ce n'est qu'en 1737, qu'en commun avec BUFFON ils font 8 communications à l'Académie sur les thèmes suivants :

« *Recherches de la cause de l'excentricité des couches ligneuses qu'on aperçoit quand on coupe horizontalement le tronc d'un arbre, de l'inégalité de l'épaisseur, & du différent nombre de ces couches, tant dans le bois formé que dans l'aubier* »,

« *Orienter les arbres. Cette attention n'est pas nécessaire à l'égard de ceux qu'on transplante dans notre climat* »,

« *Différentes espèces de chênes selon le langage des forestiers* »,

« *Gélivure : est une gerce qui suit la direction des fibres des arbres et qui est causée par les fortes gelées* »,

« *Aubier (faux ou double) : c'est une couronne entière de bois imparfait recouverte par de bon bois* », « *Les huiles diminuent de volume par la gelée* »,

« *Quand l'été a été frais, les bourgeons des arbres ne parviennent pas à ce degré de maturité que les jardiniers appellent aotés et ils sont hors d'état de résister aux plus médiocres gelées d'hiver* »,



Marteau de marine (photo J.M. Ballu)

« *On ne peut jamais avoir par le nombre des couches ligneuses l'âge des arbres qu'à 3 ou 4 années près* »

Il est donc clair que Maurepas a dû très rapidement deviner les qualités de Duhamel, puisqu'il l'aurait fait travailler dès 1730, date à laquelle il aurait créé pour lui une charge d'Inspecteur Général des Constructions Navales (nous savons que Duhamel a commencé ses expériences sur les bois dès 1732 et qu'à cette occasion Maurepas lui a obtenu une gratification annuelle de 2000 livres)) et qu'il le nomme, le 1^{er} août 1739, au poste d'Inspecteur Général de la Marine. Dès 1732, il correspond avec de nombreux acteurs de la Marine, par exemple M. d'Héricourt, intendant du port de Marseille, un de ses premiers interlocuteurs. A sa gratification annuelle portée à 2200 livres s'ajoutent 3000 livres d'appointement par an, qui seront portés à 4200 livres en 1750.

Maurepas restera 26 ans à la tête du ministère de la Marine, de 1723 à 1749 et leur collaboration portera beaucoup de fruits, comme nous le verrons par la suite. Mais Rouillé, Machault d'Arnouville et Bourgeois de Boynes feront également appel à lui.

2.3. Les domaines d'étude

2.31. Les navires

2.311. Le bois de marine

Nous avons vu combien ce sujet avait été présent dans l'œuvre de Duhamel. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Maurepas a fait appel à ses compétences dans ce domaine. Il en a été de même pour Rouillé comme le montre la lettre adressée par ce dernier à Duhamel le 22 mai 1750, dans laquelle il se plaint de la mauvaise qualité des vaisseaux : « ... je vous

prie de marquer ce que vous en pensez et si par les différentes expériences que vous avez faites sur les bois, vous n'avez pas d'autre moyen pour parvenir au but que l'on se propose ».

Duhamel est par ses recherches sur le bois et son traité d'architecture navale, le seul à avoir fourni aux ingénieurs constructeurs tous les outils nécessaires à la construction des vaisseaux depuis le choix de la matière première jusqu'aux techniques de fabrication. N'oublions pas que souvent les ingénieurs constructeurs allaient eux-mêmes choisir leurs bois en forêt. A compter de l'arrêt du Conseil du 21 septembre 1700, les commissaires de la marine peuvent aller visiter les coupes ordinaires, conjointement avec un officier de la maîtrise, et dresser un état des arbres qu'ils auront reconnus propres à la marine. Dans le Code forestier de 1827 il est encore écrit : « Dès que le balivage et le marquage des coupes auront été effectués, les agents forestiers chefs de service dans chaque inspection en donneront avis aux ingénieurs, maîtres ou contremaîtres de la marine qui procéderont immédiatement à la recherche et au martelage des bois propres au service de la marine royale ». Dans le ministère de la Marine, on note l'existence en 1804 d'un « *Bureau de l'approvisionnement et du martelage* ».

En 1742 et 1745, René Le Dean, contremaître charpentier des vaisseaux du Roi au port de Brest, est envoyé à Chambord repérer et marquer les arbres destinés à la Marine. En 1745, il est accompagné de François Pissonnet de Bellefonds, garde-marteau, et ils mettent 4 jours à visiter la vente de Montfrault.

Le 2 mai 1739, Duhamel lit un mémoire sur la conservation des mats.

2.212. L'architecture navale

Jusqu'au XIII^e siècle, l'architecture navale n'a pas fait l'objet d'études scientifiques de qualité. On note la sortie, en 1697, de l'ouvrage du Père Hoste, jésuite, et professeur royal des Gardes de la Marine à Toulon, la « *Théorie de la Construction des Vaisseaux* ». Dans cet ouvrage il essaie de résoudre la question de la stabilité des vaisseaux en positionnant l'emplacement de leur centre de gravité. Il construit un navire selon ses théories et l'opposa à une frégate construite par Tourville selon la tradition. Le navire de ce



dernier montra de bien meilleures qualités de manœuvre et Hoste décrédibilisa l'utilisation de la science dans la construction navale.

Au début du XVIII^e siècle, la situation des « chantiers navals » de la Royale n'est pas très brillante : les charpentiers de marine, formés pendant 2 ans dans chaque arsenal, travaillent sans concertation, sans règles définies et donc sans garantie d'une production de qualité, soit parce que la routine l'emportait sur l'innovation, soit enfin par manque d'échanges sur les meilleures pratiques. Et cette organisation basée sur 3 arsenaux, Brest, Rochefort et Toulon, ne favorisait pas la cohésion, phénomène aggravé par les facteurs suivants :

- Les conflits entre fonctionnaires civils et militaires (« la plume et l'épée »)
- Le choix des officiers de marine davantage en fonction de leurs quartiers de noblesse que de leurs compétences marines, et dont beaucoup ne portaient que peu d'intérêt aux questions techniques.
- Et enfin sous la Régence la baisse drastique par du budget de la Marine

Les premiers ouvrages de qualité sur ce sujet, seront l'œuvre de Pierre Bouguer, que l'on peut traiter de « Père de l'architecture navale » :

- « *De la mâture des vaisseaux* » primé par l'Académie des Sciences en 1727 (présenté à l'Académie le 1^{er} février 1724, Reinau, Saurin, Mairan et Lagny chargés de l'examiner).

- le « *Traité du Navire, de sa construction et de ses mouvements* » parue en 1746 (dédié à Maurepas, il en commence la présentation aux membres de l'Académie des Sciences le 20 avril de la même

année. Il commence par constater que ceux qui l'ont précédé, Hoste et le chevalier RENAULT, se sont contentés de formaliser les pratiques anciennes, sans en corriger les défauts ou les erreurs : « *La construction ... se trouva renfermée dans ses pratiques grossières, & a outre cela été traitée d'une manière extrêmement imparfaite dans quelques Ecrits que nous en avons. Soit défiance de la part des Constructeurs, ou dessein formé de tenir leurs maximes secrètes pour s'en prévaloir contre leurs concurrents, ils déclarent bien les principales dimensions*

qu'ils donnent à leurs Vaisseaux ; mais nous n'avons aucun livre qui entre dans le détail de la figure qu'on leur donne actuellement... ». Il poursuit en insistant sur l'interopérabilité de tous les éléments participant à la construction des vaisseaux : « *La pratique livrée à elle seule & dénuée de tous les secours de la Théorie, ne peut pas faire découvrir les vraies règles en un pareil sujet. Le Navire est un tout si composé, que chaque changement fait à une seule partie, est le commencement d'une infinité de dispositions ou de combinaisons différentes, dont chacune doit avoir un succès particulier* ». Il ajoute qu'aucun rapport entre la hauteur du mât et la grandeur du navire n'a jamais été défini, et que cette question se pose pour les parties composant le navire.

Dans cet ouvrage, « *tous les problèmes de la statique du navire sont correctement résolus. La théorie du métacentre est exposée pour la première fois avec exactitude, clarté et élégance. Les calculs des volumes, de centre de carène et de centre de gravité y trouvent une forme quasi définitive...* ».

Il paraît essentiel de faire référence au livre de Bouguer qui a nécessairement beaucoup servi à Duhamel pour écrire ses « *Eléments d'Architecture Navale* », d'autant plus qu'ils étaient très liés comme le montrent les lettres de Bouguer à Duhamel, adressée de Paris en 1751.

Moins rude que Bouguer dans sa critique de ces méthodes, Duhamel y dénonce toutefois fermement « *une imitation servile et souvent infidèle* » et rappelle que « *un bon constructeur ne doit pas agir « par routine, mais toujours conséquemment à la destination du bâtiment »* »

Son ouvrage de référence, « *Eléments de l'Architecture Navale ou Traité Pratique de la Construction des Vaisseaux* » paraît donc en 1752. Il sera suivi par de nombreux traités dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Dans l'introduction, Duhamel précise que ce traité s'adresse aussi bien aux jeunes constructeurs qu'aux Gardes de la Marine. Et pour que cet ouvrage soit bien accessible, il reprend leur façon de calculer les pièces, et il indique avoir évité autant que possible les principes mathématiques édictés par Bouguer et Euler.



- « *... je fus engagé à remanier ces cahiers, & à leur donner une meilleure forme, pour les rendre utiles à quelques jeunes gens qui, n'ayant aucune connaissance de la marine, désiraient apprendre la construction. Ce recueil, qui n'était point destiné pour l'impression, tomba entre les mains de quelques officiers, & même de quelques constructeurs, qui jugèrent qu'il serait utile de le faire imprimer, pour épargner bien de la peine aux élèves constructeurs, & à Messieurs les Gardes de la Marine* »

- « *Enfin j'ai toujours pensé qu'il fallait exciter les jeunes gens à faire usage de leur esprit, & les engager à acquérir de la sagacité, ou du moins à augmenter celle qu'ils tiennent de la nature...* »

Il précise plus loin : « *les ouvrages de ces messieurs seront utiles aux habiles constructeurs* ». Il est clair que par le mot habile il entend *formés, mathématiquement qualifiés*.

Certains historiens de la Marine ont eu tendance à juger l'ouvrage de Duhamel comme un travail « *d'amateur* » et non comme le fruit d'un véritable architecte naval. Boudriot cite à ce propos le baron Charles Dupin : « *Malgré le mépris qu'affectent pour Dubamel ceux qui chérissent l'étalage des calculs et l'appareil de la science, je préfère de beaucoup l'architecture navale de Dubamel, quoique très ancienne, à tous les traités de construction qui ont paru depuis cet ouvrage. Il est plein de vues sages et d'idées excellentes, présentées avec une lucidité qui désespère les pédants, parce qu'elle rend tout élémentaire !* »

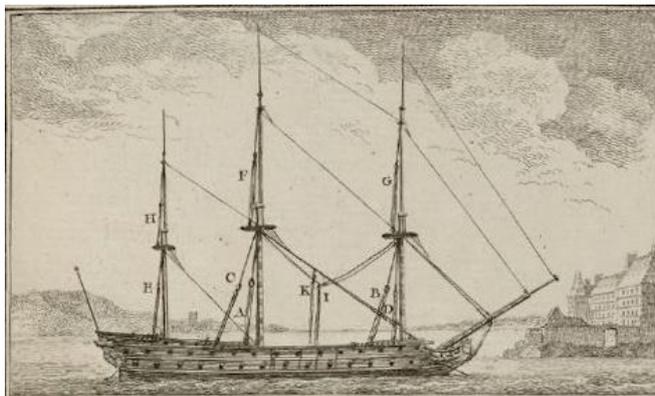
C'est négliger le contexte : ce traité est écrit en 1752 (1^{ère} édition) et la première école de marine a

été créée en 1741 : il n'y a donc à cette époque que peu de charpentiers de marine ou ingénieurs constructeurs ayant suivi une formation mathématique poussée. Duhamel comble ainsi un vide avec un ouvrage s'adressant à la fois aux constructeurs et aux officiers, et qui deviendra par la suite une « bible » pour les officiers : Lapérouse en possédait un exemplaire qu'il emportait toujours avec lui. D'autre part, dans un article paru dans *Neptunia* (n° 282), Eric Rieth prétend que

Duhamel aurait en fait copié un manuscrit de 1712, d'un officier de marine nommé La Madeleine, intitulé *Tablettes de Marine*. Mais si ce document n'est qu'un manuscrit, comment Duhamel aurait-il pu en avoir connaissance ?

En 1771 parut à St Etienne, sur ordre de Bourgeois de Boynes, l'ouvrage d'un enseigne des vaisseaux du Roi, M. de Duranti de

Lironcourt, *Instruction élémentaire et raisonnée sur la construction pratique des vaisseaux en forme de dictionnaire*, dans lequel l'auteur écrit : « C'est par l'étude de ces différents objets que doit commencer un jeune marin qui veut acquérir des connaissances théoriques sur la figure, sur les qualités et sur les mouvements du vaisseau. Ce premier pas fait, il lira avec fruit les excellents ouvrages que nos auteurs connus dans la Marine ont composé sur la théorie. Cette marche qui est essentielle à ceux qui se destinent à l'état d'Ingénieur-Constructeur, n'est pas moins importante à MM. les gardes de la marine qui doivent un jour être appelés pour donner leur avis dans des conseils de construction sur différents objets théoriques et pratiques de cette partie du service de la Marine.....l'étude attentive du *Traité de M. Duhamel sur l'architecture navale*, ouvrage qui contient des réflexions très étendues et très justes... (m'a guidé et éclairé dans mon travail ».



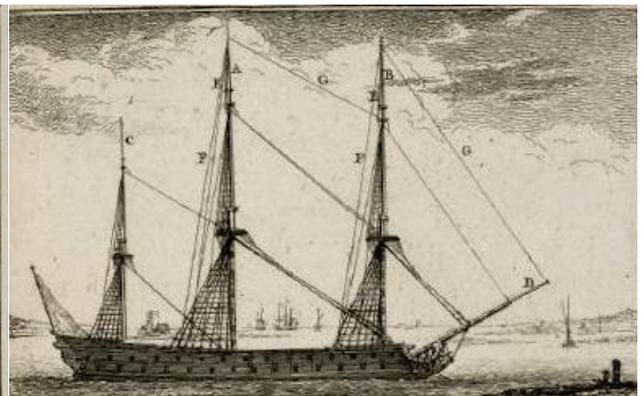
VAISSEAU DE 74. CANONS

Les Vaisseaux, sont d'un service plus étendu que les précédents, et se manœuvrent plus aisément; ils sont susceptibles par leur force, et leur grandeur, de rendre en même tems, un Combat vigoureux, et actif; on les préfère aux premiers, pour porter la guerre dans les Pays éloignés, et ils sont regardés comme de Forts Vaisseaux de Bataille.

MANŒUVRES COURANTES

On ne représente point les haubans dans cette Figure, pour laisser voir les manœuvres à poulies, qui sont devenues, voici leurs noms.

A Calomne	} Ces Manœuvres servent à embarquer, et débarker les grands fardeaux, ainsi qu'à d'autres Usages, on s'en fait beaucoup de force.
B Candellette	
C les grands Palans	} Il y en a une de chaque côté du V. c'est pourquoy on les a écrits en pluriel, en fait de même, pour les manœuvres et des vms, par lesquelles sont doubles comme ces premiers.
D Palans de misaine	
E Palans d'artimon	} Ces Manœuvres servent à tendre et détendre les haubans, on peut parler en marin, à les vider et dorer; elles servent encore à d'autres usages et relatifs à la manœuvre et à la manœuvre des Vaisseaux.
F Palans du grand mat d'hune	
G Palans du petit mat d'hune	} Ces manœuvres servent à embarquer, et débarker les menus effets, ainsi qu'à d'autres services du Vaisseau.
H Palans du Perroquet de Fougue	
I Palans d'État	
K Palanquin	



VAISSEAU DE 80 CANONS

Les Vaisseaux de ce rang, qui ont trois batteries sans Gaillards, sont d'un service, moins avantageux, que ceux, qui n'ont que deux Batteries avec des Gaillards, comme celui cy. Les V. de cette seconde classe, qui portent du Canon de 24 (c) à la 2.^{de} Batterie, et du 12, sur les Gaillards, jettent à peu de chose près, autant de livres de balle par-décharge, que les Vaisseaux de 100 Canons, et sont d'un échantillon d'artimon, et de plus gros Vaisseaux, en général ils se manœuvrent moins difficilement que les Vaisseaux, de la première grandeur, et sont susceptibles, d'avoir une plus belle Batterie (c).

A Mat de grand Perroquet	} On met quelquefois un mat dans cette place, qu'on nomme Perroquet d'artimon.
B Mat de petit Perroquet	
C Baton d'Artimon	
D Bout dehors de Beaupré	
E Haubans des Perroquets	
F Galubans des Perroquets	
G États des Perroquets	

Les Manœuvres désignées dans ces premiers sujets, se nomment en général Manœuvres de manœuvre par lesquelles sont faits, les manœuvres courantes commencent dans le sujet suivant; elles sont dirigées selon l'usage le plus usité aujourd'hui.

Exemples de 2 modèles de vaisseaux français à deux ponts

Il est loin le temps du mépris des militaires pour les techniciens.

Ce traité s'inscrit dans un long processus qui aboutira au vaisseau de 74 canons, reconnu comme supérieur aux vaisseaux anglais de l'époque :

1. Abandon du 3 ponts :
2. Le *Foudroyant* construite en 1724 est hors service en 1742, et n'a jamais participé à aucune campagne.
3. Le *Royal Louis* brûle sur sa cale de construction en 1742 et sera le dernier du genre.
4. Un nouveau type de vaisseau à deux ponts, le 64 canons avait été mis en construction en 1735, avec le *Borée* et le *Mars* (Brest 1739). Le *Dauphin Royal* est lancé en 1738 à Brest.
5. En 1743 avait été lancé le *Terrible*, premier 74 canons.
6. Premier essai en 1744 d'un 80 canons, avec le *Tonnant*, lancé à Toulon.
7. Enfin en 1744 également lancement de l'*Invincible* et du *Magnanime*, premiers 74 canons d'une longue lignée, qui sera même copiée par les anglais.

Blaise Ollivier considérait que les 2 ponts de 74 canons français était capable de tenir tête aux 3 ponts anglais de 80 ou 90 canons.

2.213. La Corderie

C'est en 1747 que DUAMEL publie son *Traité de la Fabrique des Manœuvres ou l'Art de la Corderie Perfectionné*.



La Corderie de Rochefort

La question du poids des vaisseaux est restée une préoccupation majeure au XVIII^{ème} siècle : il fallait alléger au maximum la structure et chaque partie qui la composait pour supporter des pièces d'artillerie. C'est donc Maurepas qui

va lui demander d'optimiser et de standardiser la fabrication des cordages, en prenant en compte les meilleures pratiques, chaque arsenal, comme pour la construction navale, ayant ses propres méthodes.

Bouguer, dans son *Traité de la Manœuvre des Vaisseaux*, écrit : « ... *il ne faut pas employer des cordes trop grosses, elles ont trop de roideur, & il vaut mieux, par une infinité de différents motifs, se conformer aux préceptes de M. Duhamel qui réussit à les rendre beaucoup plus souples, en même temps qu'il leur donne beaucoup plus de force* ».

De plus la mauvaise qualité des cordages peut provoquer l'apparition de nœuds, appelés coques par Duhamel, qui peuvent briser les poulies. Et le poids et la raideur des cordages rendent les manœuvres plus difficiles pour les matelots. Enfin beaucoup de cordages cassent dès leur première campagne.

Il trouve en la personne du comte de Pontis, enseigne des galères à Marseille, un homme de terrain dont il fera son correspondant à l'Académie des Sciences, et qui réalise les expériences dans la corderie de Marseille. Il viendra ensuite assister aux séances de l'Académie en 1739.

En 1739 également, M. Landré, intendant du port de Rochefort, lui apporte son aide, aidé de M^{RS} de Chezac et de l'aiguille. En 1740, c'est M. de Ricouart qui lui apporte son appui.

Le traité est divisé en 2 parties :

La première est consacrée à la culture et à la transformation du chanvre pour fabriquer des cordages blancs, c'est-à-dire non traités. Les prototypes créés suivant les principes édictés par Duhamel font l'objet de tests : l'été dans une campagne vers l'Amérique sur la *Charente* et la *Mégère*, l'hivers sur le *Profond* et la *Vénus*.

Dans la seconde partie, il traite des cordages traités, généralement avec du goudron, qui sont les plus utilisés par la Marine.

Les résultats sont probants, avec des cordages plus souples, plus solides et d'une taille inférieure de 1/8^{ème} à celle des cordages

traditionnels. Duhamel conclut en estimant qu'on économise dix à onze tonneaux de charge sur un vaisseau de 74 canons.

2.214. Divers

La variété des sujets techniques abordés par Duhamel semble sans limites. Aux sujets traités ci-avant, toujours concernant la marine, on peut en ajouter les exemples suivants : la boussole, la poudre à canons, les auto-inflamations, le papier pour gargousses, l'organisation des ports, les cabestans...

Le 30 mai 1743 Duhamel présente à l'Académie des Sciences un mémoire de M. de La Croix, écrivain de vaisseau, sur la construction des boussoles à inclinaison. Cassini et de Fouchy chargés de l'examiner. Ce sujet sera proposé pour le prix de l'Académie en 1743 et c'est Daniel Bernoulli qui l'emportera.

Le 8 avril 1750, il présente un mémoire « sur différents moyens de perfectionner la boussole », dans lequel, à la suite d'expériences menées avec M. Antheaume, il donne des solutions pour aimanter le fer et propose un mode montage des boussoles adapté aux besoins de la Marine.

En 1755, il présente un mémoire intitulé « Description de plusieurs boussoles qui sont établies dans le parc de Denainvilliers, pour observer les variations de l'aiguille aimantée, tant en déclinaison qu'en inclinaison » dans lequel il compare la qualité des résultats obtenus suivant la façon de placer les boussoles, la taille et le degré d'aimantation de leur aiguille.

Le 28 février 1750 Duhamel termine un exposé sur la poudre à canon suite à une expérience menée à Toulon par des officiers d'artillerie qui voulurent réduire en morceaux à envoyer à la fonderie de vieux canons de fer en les bourrant de poudre et en plaçant les bouches contre des poteaux, sans succès. Duhamel répète m'expérience à Brest avec Bigot de Morogues,

mais là, quoique moins chargée en poudre, la pièce explose. Ils constatent que la pièce présentait des défauts. De là, il essaie de trouver une explication à la cause de l'explosion de la poudre et conclue en disant que le salpêtre en explosant provoque une forte augmentation du *fluide* égale à 244 fois le volume de la poudre.

Tout démontre que la moindre correspondance reçue concernant la marine comme le montre la lettre de GARAVAQUE adressée de Rochefort le 24 juillet 1757, ingénieur constructeur de vaisseaux, sur un début d'incendie à Rochefort sur des prélat³. Duhamel en fera une communication la même année, le 13 août dans un mémoire intitulé « *exemples de quelques circonstances qui peuvent produire des embrasements spontanés* » dans lequel il fera état de ce cas de figure et d'un autre exemple dans une mine de charbon de terre du Forez, soit moins d'un mois après réception de la lettre. Il conclut en parlant de : « ... *l'intérêt que les physiciens peuvent prendre à être informés de ces inflammations spontanées. Il est bon d'en être instruits pour prévenir les accidents qui pourraient en résulter : car on soupçonne maintenant que le terrible incendie qui arriva l'année dernière à Rochefort, et qui prit naissance dans la voilerie, peut avoir été occasionné par des prélat³ nouvellement peints qu'on avait effectivement serrés en cet endroit peu de temps avant que le feu s'y soit manifesté ; et la déclaration des voiliers dont nous avons parlé plus haut rend ce soupçon encore plus probable* ».

Il s'est intéressé à la fabrication du papier pour gargousses, comme le montre un dossier dans des archives privées de lettres reçues par le Marquis de Cambis ou adressées par ce dernier (à Maurepas ou Duhamel ?) et de modèles de gargousses venant notamment d'Angleterre.

Avec Bouguer et Montigny il fait en 1757 un rapport sur un mémoire du sieur Boyer de Paradis sur l'envasement du port de Marseille.

À Brest, le 7 août 1749, il fait un rapport sur un nouveau type de chaudière et il conclut que le modèle proposé n'est pas adapté à être installé

³ Prêlat : grosse toile peinte, quelquefois goudronnée pour être rendue imperméable et formée de laizes cousues ensembles.

sur un navire, mais pourrait être utilisé à terre pour « cuire les légumes des forçats, pour les marmites des malades, pour les vaisseaux négriers ».

Il envoie à Maurepas des rapports sur l'organisation du port de Brest et sur sa surveillance qu'il n'estime pas assez efficace dans la prévention des incendies. Il établit également un rapport sur un projet d'aménagement du port de Toulon

Avec La Galissonnière ils font une synthèse d'un mémoire de M. de Saint-Romes, ingénieur des colonies, sur l'attaque et la défense des colonies, qu'ils adressent à M. de Regemorte, directeur des fortifications.

Il envoie un rapport (non daté) sur l'état de l'arsenal de Toulon, dans lequel, pour prendre un exemple, il écrit : « c. la corderie qui est sans contredit la plus belle du royaume : le bas est formé de trois nefes voûtées où l'on peut commettre à la fois trois câbles ; il y a quelques endroits de ces voûtes qui ont un peu travaillé, principalement au bout où est établie la goudronnerie ; il y a aussi plusieurs des pierres qui forment les piliers qui ont été rongées par l'air de la mer ... ».

Il reçoit une lettre de Machault suite à l'examen qu'il a fait avec La Galissonnière d'un mémoire de M. Landré, lieutenant du port de Toulon, sur la manière de traiter les vers qui ont infesté la darse. (datée du 22 juillet 1755 à Compiègne). Le 23 juin 1756, il reçoit une autre lettre de MACHAULT, lui demandant, suite à une requête de BIGOT de MOROGUES, de « faire fabriquer deux passe-balles étalonnés pour chacun des calibres de boulets dont on se sert dans la Marine, dont un fort et un faible : comme cet ouvrage doit être exécuté avec beaucoup de précision, il convient de le faire faire à Paris ».

Pour conclure ce chapitre, citons Condorcet : « Dans les nombreux voyages que fit M. Duhamel dans les ports pour exécuter des expériences en grand, pour examiner des questions relatives aux constructions, ou aux établissements de marine, pour essayer des machines ou d'ers instruments, il trouva plus d'une fois des difficultés à essayer ; mais il en sut triompher par les deux moyens les plus sûrs peut-être pour désamorcer l'amour-propre, la modestie et cette pureté d'intentions et de conduite à laquelle cèdent à la longue et toutes les haines et toutes les passions »

Dans l'Académie des Sciences il eut plusieurs fois à examiner et évaluer des projets de cabestan : le 4 septembre 1742 il reçoit une lettre de M. Lambert datée de Toulon, sur le projet de cabestan du sieur Callot ; le 12 décembre 1744 il présente un projet de cabestan proposé par le P. Audebert (Camus et Nollet seront chargés de l'examiner), le 27 mars 1745 il présente un autre Projet de M. Mayer de Buat (Bouguer et Montigny chargés de son examen), le 29 janvier 1749, avec Montigny, ils sont char-



Plan de Toulon

gés d'étudier un projet de cabestan du sr. BORNE, charpentier de marine à Toulon (projet non validé car trop lent), le 14 janvier 1756 il présente un nouveau projet de cabestan de M. de Rambion ? Le 13 juillet 1776 Duhamel présente une modification du cabestan par le capitaine de vaisseau de Lamarthorie. De Bory et Vandermonde chargés de l'étudier. Rapport présenté le 23 août : les solutions proposées sont intéressantes, notamment le cabestan pour lever l'ancre et méritent d'être approfondies et testées.

Dans les archives privées on trouve également un échange de lettres entre lui et M. de CLAIREFONTAINE sur un projet de ce

dernier d'instrument à mesurer la hauteur du soleil.

2.22. Les hommes

2.221. La formation

En 1741, il propose au ministre Maurepas, l'établissement d'une petite école de la Marine à Paris destinée à enseigner aux élèves-constructeurs les mathématiques, la physique de façon à acquérir toutes les qualités nécessaires à calculer leurs plans de vaisseaux, leur formation scientifique, notamment en mathématiques, n'étant alors pas assez poussée. Il poursuit ainsi et complète le travail entrepris en essayant d'organiser et de standardiser la construction navale. En créant une formation commune à tous les ingénieurs, il va créer les conditions favorables à ces deux objectifs.

Après une formation préparatoire pratique dans les ports, une dizaine élèves est accueillie à Paris pour deux à trois ans d'études. Les cours sont donnés dans une salle du vieux Louvre à proximité de l'Académie des sciences. A partir de 1748, les élèves bénéficient pour leurs travaux pratiques de l'étude des modèles de vaisseaux et de machines exposés dans la Salle de Marine, également créée par Duhamel du Monceau.

Les disciplines sont enseignées par de vrais scientifiques, souvent membres de l'Académie des Sciences, comme Bouguer, Camus, Bezout. A la fin de leurs études, les élèves passent un examen de contrôle auprès de Bezout qui sera remplacé par LAPLACE.

L'école de Paris, fermée en 1758 est rétablie en 1765 par CHOISEUL sous le nom d'école des ingénieurs-constructeurs de la Marine. Dirigée par Duhamel du MONCEAU jusqu'à sa mort puis par BORDA, l'école ferme ses portes en 1794. Ses activités sont alors reprises par l'école des ingénieurs de vaisseaux, issue de la nouvelle école Polytechnique (1795) puis par l'école du Génie maritime (1801). Elle fusionna en 1940 avec l'Ecole d'Application de l'Artillerie Navale. Hébergée à l'époque dans le palais du Louvre, l'École des Ingénieurs-Constructeurs de Vaisseaux Royaux ainsi créée deviendra par la suite l'École Nationale Supérieure du Génie Maritime.

Parmi les élèves les plus célèbres on peut citer Antoine Grognard, Léon Guignace, Joseph Marie Blaise Coulomb (Fils de Joseph), Sané, Clairin-Deslaurier, Ginoux, Pierre Jacques Louis Geoffroy, Raffeau, Ollivier fils..., Niou, Jean-Jacques Mestral ou Maïstral, Leroy, J.A. Lamothe, Félix Doumet, Haran de Rochefort...

Duhamel du Monceau effectue lui-même le premier recrutement d'élève en la personne de clairain des Lauriers, qu'il avait remarqué en 1740 lors d'un séjour à Rochefort. Il en parle à Maurepas qui le fait venir à Paris pour suivre les cours de la Petite Ecole. Sa formation est représentative du système éducatif mis en place et dont les principes se retrouvent dans l'ordonnance de Choiseul en 1765. Distingué pour ses qualités prometteuses, il est envoyé à l'école, où il séjourne durant un an. Il y reçoit un enseignement de mathématiques, géométrie, mécanique, physique. Ses progrès, sanctionnés par ses maîtres, sont récompensés par le ministre qui l'envoie à Brest appliquer la théorie qu'il vient d'apprendre, sous l'autorité de Blaise Ollivier. Le jeune Joseph Marie Blaise Coulomb, membre de la famille Coulomb qui dirige la construction navale à l'arsenal de Toulon depuis le milieu du XVII^e siècle rejoint l'école lui aussi.

Duhamel ira même au-delà de cette formation puisque dans un mémoire (non daté et sans nom de destinataire : « Monseigneur » donc sans doute à son ministre) il propose de créer une formation spécifique des artilleurs différente de la traditionnelle formation des Gardes de la Marine, allant de la fabrication de la poudre jusqu'aux fonderies, avec la fabrication des canons, des boulets, des bombes, des grenades, des gargousses, etc...

2.222. La santé

L'action de Duhamel du Monceau va porter sur 3 points :

- la santé à bord des vaisseaux
- l'hygiène dans les hôpitaux, notamment la qualité de l'air
- l'organisation de la santé dans les arsenaux.

La santé à bord était une préoccupation récurrente, les pertes de marins dues à la maladie étant parfois difficiles à compenser. Dans son Mémoire sur mes états de service, Duhamel avait proposé, dès 1739, un certain nombre de modifications à apporter à l'hôpital de la Marine et à l'école de chirurgie de cette ville, montrant déjà son intérêt pour la prévention en matière de santé des marins. Ces propositions avaient été approuvées par Maurepas. Entre 1700 et 1739, ce sujet ne fera l'objet d'aucune communication à l'Académie des Sciences. Ses différents travaux sur les hôpitaux valurent à Duhamel de devenir membre de la Société de Médecine, ainsi que le rappelait Condorcet en énumérant les titres de notre académicien dans son éloge funèbre.

La question va prendre beaucoup d'importance en 1746, suite à l'expérience malheureuse de l'expédition du Duc d'Anville. Duhamel a dans ses papiers un mémoire de M. de Courcelles, médecin de la Marine à Brest, sur la maladie qui a attaqué les équipages dans la campagne de Chibouctou. C'est ainsi que parait, en 1748, un premier écrit sur le sujet : « Mémoire sur la corruption de l'air dans les vaisseaux » de Bigot de Morogues. Cet ouvrage servira de base à celui de Duhamel : « Moyens de préserver la santé des équipages », présenté à l'Académie des Sciences le 26 juillet 1758 sous le titre « Avis aux officiers de marine pour conserver la santé de leurs équipages ». De La Joue & Caron, chargés de l'examiner, rendent leur rapport le 2 août suivant avec avis favorable. L'introduction est sous forme d'une lettre : Lettre de Duhamel à M... Officier de la Marine : « *Vous exigez de moi, Monsieur, que je m'entretienne avec vous des causes qui altèrent la santé des équipages pendant les longues campagnes, & des moyens qu'on pourrait employer pour conserver les équipages en bonne santé. Je vois clairement par votre lettre, que des sentiments d'humanité & des vues de citoyen vous font prêter une singulière attention à la conservation d'une espèce d'hommes qui est de la plus grande utilité pour l'État.* »

L'ouvrage est, pour simplifier, divisé en deux parties : la situation actuelle avec l'insalubrité de l'air dans la cale des navires et les maladies dont sont victimes les marins, notamment par la nourriture et son mauvais état

de conservation. Dans la seconde partie, il s'attache à proposer des solutions pour le renouvellement de l'air, en utilisant par exemple des manches à air, des ventilateurs... Pour la nourriture il axe son propos dans trois directions : le type d'aliments à embarquer, la façon de les conserver et la meilleure manière d'installer une cuisine à bord (après des essais, il préconise l'utilisation du charbon plutôt que du bois pour les cuisines des vaisseaux).

Duhamel a été le témoin d'un accident survenu à Rochefort : un matelot, en ouvrant un tonneau initialement rempli d'eau douce, puis d'eau de mer pour maintenir la stabilité du navire, tomba raide mort, et six autres furent victimes d'une intoxication due aux gaz émanant du tonneau. Il conclut en recommandant de les ouvrir régulièrement. De même, il obtient, dans l'ordonnance de Choiseul du 25 mars 1765, que l'installation d'un robinet de cale soit obligatoire, de façon à se donner les moyens de la nettoyer et laver régulièrement.

La question de l'hygiène dans les hôpitaux relève pour lui, comme dans la cale des navires, du renouvellement de l'air. Duhamel consulte, à la demande de Maurepas, le mémoire de Bigot de Morogues sur le soufflet créé par M. Halès, appelé « ventilateur ». Le 27 mars 1748, il présente un mémoire intitulé : « Différents moyens pour renouveler l'air des infirmeries et généralement de tous les endroits où le mauvais air peut incommoder la respiration » suivi d'un rapport, établi en commun avec Morand, Camus et Ferrein sur un ventilateur installé aux Invalides et différent de celui de M. Hallès. Dans son ouvrage il a également joint un plan de l'hôpital Saint Louis.

Enfin, il s'est préoccupé de l'organisation des services de santé dans les hôpitaux, avec, là encore, la base, c'est-à-dire la formation des médecins : des écoles de chirurgie furent créées à Brest, Rochefort et Toulon sous le ministère Maurepas. L'école de Brest, créée en 1740, reçut son règlement de Duhamel.

Nous avons vu précédemment qu'il correspondait avec de nombreux médecins.



Vue de l'hôpital de Rochefort, prise du côté du jardin. Dessin aquarellé anonyme, première moitié du XIXe siècle (© Musée de la Marine, Pb 48 979).

Gravure et plan de l'hôpital de Rochefort

Citons quelques cas : le 18 mai 1743 : Duhamel lit une observation qui lui a été envoyée de Rochefort sur une tumeur survenue à la jambe d'un homme en Amérique, et provenant du dragonneau que l'on en a tiré. Cette observation a été remise à Mr de Réaumur pour en faire usage dans ses livres sur les insectes. Le 7 août 1743 : Duhamel lit une observation anatomique de Mr de Courcelles, médecin de la Marine à Brest, sur un muscle de la tête.

Le prochain traité sur ces questions ne paraîtra qu'en 1780 : « moyens de purifier l'air dans les vaisseaux » par M. de Bory.

Pour conclure, citons à nouveau Condorcet : « On a de M. Duhamel un traité sur la conservation de la santé des navigateurs. L'air que l'on respire à la mer est très pur ; et si le séjour des vaisseaux est malsain, il faut en accuser, non l'état naturel de l'air, mais la réunion d'un trop grand nombre d'hommes dans des lieux étroits où l'air extérieur pénètre difficilement ; il faut l'attribuer au peu de précautions que l'on prend pour la conservation de l'eau et de la nourriture, plutôt qu'à l'insalubrité réelle des aliments... M. Duhamel cherche des remèdes contre tous ces maux ».

⁴ A.P.

2.223. L'évaluation : le choix des hommes

Il s'agit là d'une action moins connue de Duhamel, son rôle dans le choix des hommes. Nous avons vu précédemment qu'il était intervenu pour faire admettre Clairain des Lauriers à la petite Ecole de Paris. Dans une lettre de Massiac⁴ qui lui est adressée, ce dernier répond à une demande de Duhamel sur la carrière de deux élèves Secondas et Gauthier. Il avait de toute façon un droit de regard sur les candidats à la Petite Ecole ou à l'Ecole du Louvre puisqu'un examen d'entrée était exigé.

Mais il va probablement jouer un rôle sur la carrière de certains officiers de marine. Nous n'avons pas de lettres en ce sens, mais une note de Duhamel sur les officiers de Brest, dans laquelle il liste et qualifie les officiers (uniquement ceux qu'il estime bons, sans commentaires pour les autres). Dans une lettre de 1749, sans doute adressée à Rouillé, il donne quelques principes à suivre en matière d'avancement.

Il intervient sans doute également sur le choix des hommes de plume : la lettre que lui adresse Rouillé sur le choix d'Ozanne comme peintre de la

Marine, laisse supposer que ce choix a été proposé par Duhamel.

Enfin, il ne se contente pas de rédiger le projet de règlement de l'école de chirurgie de Brest, il s'intéresse, comme pour les officiers, à la qualité des médecins des arsenaux. Dans ses papiers, on trouve in état des services du sieur Chaillat de Saint-Martin, chirurgien de la Marine. Et comme pour les officiers, il se fait établir, le 12 juillet 1749, une liste, avec ses commentaires, des médecins de Brest

Conclusions

Conclusions au pluriel car son œuvre se poursuit dans deux domaines : le domaine familial et le domaine historique.

Le domaine familial : Duhamel ne s'étant pas marié, il s'est occupé de la formation et de la carrière de ses neveux. En effet, sa sœur Angélique Duhamel qui avait épousé Pierre-Jacques Fougeroux de Blaveau devint veuve en 1743, alors que son fils aîné n'avait pas encore fêté ses 13 ans.

L'aîné, Auguste-Denis Fougeroux de Bondaroy, fut membre de l'Académie des Sciences en tant que botaniste et de ce fait est le continuateur de Duhamel comme académicien. Il y présente un premier mémoire sur les bois fossilisés le 21 août 1756 et devient adjoint botaniste le 30 août 1758, associé le 18 juillet 1759 et enfin le 16 janvier 1779 il est nommé pensionnaire botaniste. Voir en annexe une notice détaillée sur lui.

Le cadet, Armand-Eustache Fougeroux de Blaveau, reçut une formation d'ingénieur et Duhamel le fit admettre comme ingénieur de la Marine. Il souhaitait en faire son successeur au poste d'Inspecteur Général de la Marine. Dans cet objectif, il écrivit une note définissant la fonction, intitulée « Mémoire sur la place d'Inspecteur Général de la Marine ». A la suite il a écrit en 1758 un projet de nommer Fougeroux de Blaveau sous-inspecteur de la Marine. Le poste ne fut pas renouvelé et ce dernier, trouvant la vie en Bretagne trop calme sur le plan militaire, se fit reverser dans l'armée, toujours en tant qu'ingénieur, et s'est penché sur les questions de fortifications

Le troisième, Augustin-Pierre Fougeroux de Grandlieu, fut officier de marine mais mourut à 28 ans d'une maladie contractée à bord de la corvette *Hirondelle*. Il avait servi sur l'*Hébé*, la *Malicieuse* et le *Robuste*.

Le quatrième, André Fougeroux de Secval fut également officier de marine. Spécialiste des questions d'artillerie, il termina avec le grade de brigadier des armées navales.

- Le 19 décembre 1777, il est nommé Inspecteur de toutes les forges, fonderies et manufactures d'armes affectées au service de la Marine et des colonies.

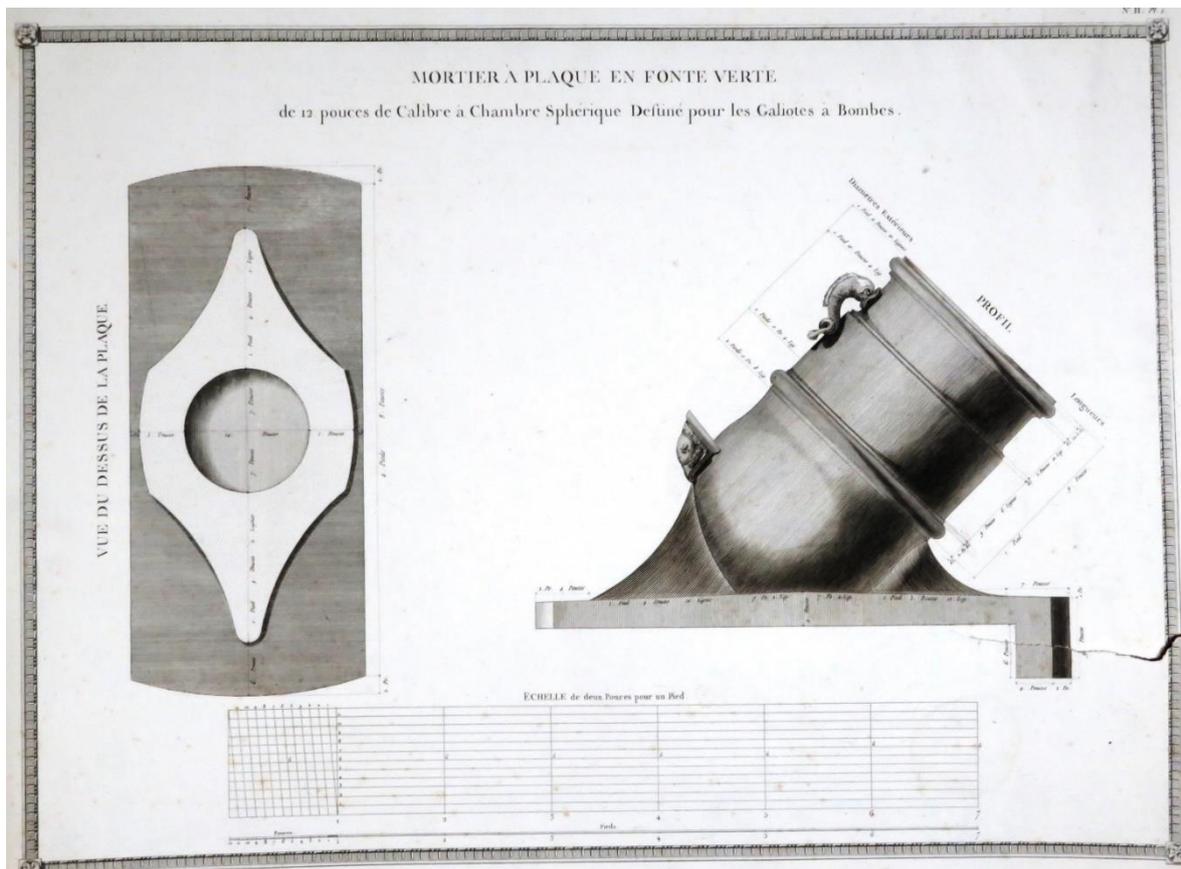
- En 1781, il est appelé à Versailles pour travailler directement avec le marquis de Castries, secrétaire d'état à la Marine, et lui fournir les détails relatifs à l'artillerie de marine et des colonies, tout en poursuivant ses tournées d'inspection annuelles.

- Le 9 mai 1783, il est chargé de se rendre à Brest, Rochefort et Toulon pour y procéder, de concert avec les directeurs d'artillerie, au recensement général de toutes les bouches à feu et à leur inspection afin de constater leur état.

Citons Boudriot en ce qui le concerne :

« Par ailleurs, l'artillerie de terre a fait de très grands progrès avec l'adoption à partir de 1765 de l'artillerie dite de Gribeauval, artillerie fabriquée suivant des tables rigoureuses faisant loi, car s'appuyant sur des ordonnances. L'artillerie de mer nécessite les mêmes soins et le Ministre ayant le Secrétariat d'Etat à la Marine,

Monsieur de Sartine, charge Monsieur de Secval, capitaine de vaisseaux, inspecteur des forges de la Marine de rédiger des tables de construction, ceci pour les canons. Monsieur de Secval provoque des réunions des Conseils de Marine dans les trois ports de Brest, Rochefort et Toulon en 1778, ceci toujours avec le souci d'unifier des fabrications qui souffraient de la tendance des ports à vouloir se singulariser. À partir des propositions et observations des trois arsenaux, une table des proportions des canons de fer est arrêtée d'après l'avis unanime des trois ports, ce qui est un résultat important aussi bien sur le plan administratif que technique. Et pour



la première fois une ordonnance, complétée par une belle série de planches gravées définit rigoureusement l'artillerie de notre Marine ».

Sur le plan historique nous pouvons considérer Duhamel du Monceau comme l'initiateur d'un mouvement technique et scientifique qui a fait produire par la Marine, sur le plan technique, des vaisseaux de qualité supérieure aux vaisseaux anglais lors de la révolte des colonies d'Amérique, avec le fameux 74 canons que les anglais nous copieront. Cette suprématie a beaucoup contribué au succès de la guerre d'indépendance. Malheureusement, autant cette réussite est due essentiellement à une meilleure formation des ingénieurs constructeurs, autant la formation des officiers a eu plus de mal à progresser, la réforme mise en place par l'ordonnance du 25 mars 1765 ayant tardé à produire ses effets et la vieille tradition de nommer souvent les officiers supérieurs davantage en fonction de leurs quartiers de noblesse qu'en fonction de leurs compétences ayant longtemps perduré. La création éphémère de l'école du Havre en 1773 ne put produire de résultats, n'ayant duré

que 2 ans. Néanmoins, il faut souligner que Bougainville, malgré ses appuis et sa renommée, n'obtint plus aucun commandement en raison de son comportement lors du combat naval des Saintes. Il faudra attendre 1810 pour que soient créées des écoles embarquées à Brest et à Toulon (respectivement sur le Tourville et le Duquesne) et surtout 1816 avec la création, le 31 janvier, du Collège Royal de la Marine à Angoulême.

Guy du Hamel de Fougeroux

Académie d'Orléans

Communication du 8 novembre 2021

La banque de France à Orléans

Claude Joly

Résumé

D'une bibliographie abondante consultée, il ressort que rien ne filtre sur les raisons qui conduisirent à la création d'une banque départementale à Orléans qui naviguerait de près ou de loin dans le sillage de la banque de France.

Cette communication ne se veut pas une étude exhaustive, mais au travers de recherches approfondies auprès des archives départementales, de l'évêché, de la ville d'Orléans dont certaines furent corroborées par la lecture des procès-verbaux des assemblées générales de la banque de France, elle tente de dresser un tableau de la lente création d'une banque départementale qui devait faciliter les opérations commerciales, réguler les taux et collecter l'épargne pour la diriger vers l'économie industrielle.

Si la création de la banque de France fut menée tambour battant, il n'en fut pas de même pour la banque d'Orléans. La circulation abondante du numéraire sur la ville et le département n'incita pas les capitalistes locaux à prendre des risques industriels préférant investir dans la terre, et le manque de dynamisme des édiles locaux de tous bords dont la préoccupation première était de plaider auprès du gouvernement la sauvegarde des acquis de la ville plutôt que de se projeter dans le futur.

Pourtant, des membres de la chambre de commerce, probablement plus lucides, entraînèrent un vote d'adhésion unanime sur un travail réalisé en commission qui mettait en exergue les bienfaits de la création d'une banque départementale qui devrait jouer un rôle important dans les rapports économiques et produire un intérêt minimal de 3 à 3,5% l'an. C'est ainsi que fut créé la banque départementale d'Orléans en 1837 dont la durée de vie indépendante fut de courte durée puisqu'elle fut absorbée en 1848 par la Banque de France pour devenir une simple succursale.

Abstract

From an abundant bibliography, it appears that nothing filters on the reasons which led to the creation of a departmental bank in Orléans which would sail from near and far in the wake of the Banque de France. This communication is not intended to be an exhaustive study, but through research in-depth with the departmental archives, the bishopric, the city of Orléans, some of which were corroborated by the reading of the minutes of the general meetings of the Banque de France, it tries to draw a picture of the slow creation of a departmental bank which was to facilitate business operations, regulate rates and collect savings to direct them towards the industrial economy.

If the creation of the Banque de France was carried out at full speed, it was not the same for the bank of Orléans. The abundant circulation of cash in the city and the department did not encourage local capitalists to take industrial risks preferring to invest in land, and the lack of dynamism of local councilors of all persuasions whose primary concern was to plead with the government to safeguard the achievements of the city rather than projecting into the future.

However, members of the chamber of commerce, probably more lucid, led a unanimous support vote on work carried out in committee which highlighted the benefits the creation of a departmental bank which should play an important role in the reports economic and produce a minimum interest of 3 to 3.5% per year. This is how the departmental bank of Orléans was created in 1837, whose independent lifespan was short-lived since it was absorbed in 1848 by the Banque de France to become a simple branch.

Lorsque j'ai proposé ce sujet je pensais faire une aimable promenade en calèche à travers le 19^e siècle. Mais c'était sans compter sur la disparition d'une grande partie des archives départementales sur l'attitude hautaine et discourtoise de la banque de France et sur les effets de la crise de la Covid.

Toutefois, après un survol de la création de la banque de France, nous analyserons les données économiques de la ville d'Orléans, la création de la banque d'Orléans en 1837 que nous suivrons jusqu'à la fusion intervenue avec la banque de France le 30 avril 1848.

Survol de la création de la banque de France

Echaudés par l'expérience de Law, refroidis, sous la révolution par l'épisode des assignats, les acteurs économiques sont dans l'embarras de ne pouvoir développer leurs affaires notamment à cause des taux d'emprunt qui pouvaient s'élever alors à 3 ou 4% par mois.

Sous le Directoire, pour pallier cet état de fait, un projet d'institut national d'émission, porté pourtant par des professionnels reconnus tel Lecoulteux un commerçant rouennais et banquier parisien influent, a été rejeté.

Pour combler ce vide, outre des banques privées existantes mais pratiquant souvent des taux usuraires, des établissements bancaires virent le jour. Tout d'abord en 1796 la Caisse des Comptes Courant qui escomptait à 6% l'an des billets d'une échéance maximum de 90 jours ce qui était pain béni.

Vint ensuite la Caisse d'Escompte du Commerce en 1797 créée par des actionnaires issus principalement du négoce (quincaillerie, peaux, draps, soie).

Ces établissements œuvraient sur un marché où prospérait une centaine de banque privée dont une quinzaine formait une élite qualifiée de haute banque dont Delessert, Perregaux, le Coulteux, Hottinguer, Mallet, Seillière, Pillet-Will, Rothschild,

Mais ce que désiraient par-dessus tout les acteurs économiques, c'était la stabilité politique.

Un début de réponse leur fut donné par le coup d'état du 18 brumaire (8 10 novembre 1799).

Le 6 janvier 1800, les banquiers Le Coulteux, Perregaux, Mallet, concrétisent des pourparlers

antérieurs et adressent officiellement une lettre à Gaudin, ministre des finances, pour exposer que les statuts d'une banque publique avaient été arrêtés et que c'est en qualité de régents qu'ils s'adressaient à lui pour obtenir l'agrément du gouvernement, et qu'en raison du montant du capital : 30 millions de francs celui-ci ne saurait être souscrit uniquement par des particuliers et qu'ils souhaiteraient l'aide de l'état.

Leurs vœux furent exaucés par la signature d'un décret en date du 18 janvier 1800 qui accordait à la banque la protection et le concours du gouvernement, et pour prouver son attachement à la réussite de ce projet qui devait être une des chevilles ouvrières de son action le premier consul annonça souscrire trente actions, qu'il porta à 1000 en 1804, entraînant dans son sillage des membres de sa famille ainsi que de son entourage Sieyès, Bourrienne, Cambacérès, Duroc, Murat.

Dès le 19 janvier 1800, les actionnaires de la caisse des comptes courants furent fortement priés d'étudier une fusion entre la Banque de France en formation et la Caisse des comptes courants en activité depuis 4 ans ce qui présentait l'avantage, outre sa participation au capital d'être organisée et de fournir ainsi à la Banque les infrastructures de fonctionnement et notamment son directeur monsieur Garat qui resta celui de la banque de France jusqu'à sa mort en 1830 à l'âge 85 ans.

Après de multiples négociations difficiles le 16 février un accord fut conclu et l'assemblée générale des actionnaires de la Caisse, vota sa dissolution

En parallèle, il fut décidé que la Caisse d'amortissement souscrirait au capital de la banque ce qu'elle fit à hauteur de 5 000 actions. Cette action ne suffira pas à couvrir la totalité du capital dont la souscription fut lente puisqu'elle ne le fut en totalité qu'au cours du 2^{ème} semestre 1801. Entre temps la Caisse d'amortissement avait revendu ses actions avec une jolie plus-value.

Le 13 février 1800 première assemblée générale des actionnaires approuve les statuts.

La Banque de France est donc une banque publique mais privée au capital de 30 millions de francs, la collégialité de la banque est représentée par les 200 plus gros actionnaires qui forment Le Conseil Général qui élit 15 régents et trois

censeurs ces postes sont bénévoles mais sujets à des jetons de présence.

Son objectif principal était de financer la reprise économique notamment par la prise d'escompte d'effets portant trois signatures et l'émission de billets payables au porteur.

Enfin le 20 février 1800 la banque ouvrit ses guichets dans l'hôtel Massiac.

Opération menée de mains de maître en trois mois de temps.

Ses débuts furent prometteurs puisque lors d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 17 octobre 1800 et après 7 mois et 24 jours de fonctionnement la Banque pouvait servir un dividende de 50 francs et une mise en réserve de 45 francs par action.

Mais dans l'esprit des fondateurs il fallait obtenir plus et devenir le seul établissement à battre monnaie et ils obtinrent gain de cause. La loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) prévoit que la banque est investie du privilège exclusif pendant 15 ans d'émettre des billets de banque et nulle banque départementale ne peut exister sans l'accord du gouvernement.

Si la Banque de France voulait réellement mériter son nom et n'être pas seulement la banque de Paris il lui fallait prévoir l'extension de ses opérations sur la France entière voire sur des places étrangères même si elle avait des correspondants dans chaque département.

Les discussions furent nombreuses et les désaccords encore plus entre les régents. De même qu'entre Mollien Ministre des finances et le conseil des régents ainsi qu'entre Napoléon, ses ministres et le conseil des régents.

Malgré tout virent le jour les comptoirs de Rouen et de Lyon selon un décret du 18 mai 1808 et en 1810 celui de Lille. A noter qu'ils ne connurent pas le succès espéré ou rencontrèrent une certaine hostilité des agents économiques sur place et fermèrent les uns après les autres. En 1813, Lyon refusant la domination de Paris prétend vivre sa vie. A Rouen il en fut de même mais à en 1817 Lille une opposition de nature politique eut raison du comptoir. Cependant des banques départementales indépendantes les remplacèrent.

Sous la pression de Delessert, Mollien ministre des finances, hostile à la dissémination de comptoirs, fait toutefois prendre des informations pour les villes de Bayonne,

Orléans, Toulouse, Montpellier, Nantes, Bordeaux, Nîmes.

Finalement Mollien obtient que la Banque de France n'envisage plus aucune nouvelle création de succursales. Des autorisations pourront être données pour la création de banques départementales qui entretiendraient des liens privilégiés avec la banque de France.

De la création de la banque de France à Orléans

Orléans était une ville active en raison de sa position privilégiée sur la Loire et de sa proximité avec Paris. En 1807 elle se situait avec ses 41 000 habitants au 5^{ème} rang des villes de l'Empire.

Mais n'ayant su tirer tous les avantages de cette situation géographique, elle ne sut pas non plus imposer sa marque au-delà d'une dizaine de kilomètres du centre-ville et encore moins s'imposer comme capitale régionale comme Nantes ou Bordeaux alors qu'elle aurait pu capter les échanges financiers le long de la Loire d'autant que ses industries textile pouvaient se conjuguer avec celles de la ville de Tours.

De même l'attitude réservée des membres de la chambre de commerce, voire de la mairie dont la préoccupation première était de plaider auprès du gouvernement, la sauvegarde des acquis locaux, notamment, de surseoir à la construction d'une route reliant Chartres à Tours ou à l'amélioration du réseau existant dirigé vers Paris ce qui permettait ainsi de supprimer l'étape d'Orléans, plutôt que de se projeter dans le futur ce qui participa à son déclin à partir des années 1810.

Enfin la prise d'importance de la ville de Paris comme centre d'approvisionnement comme centre industriel d'où un besoin très important de capitaux attirant la finance notamment Orléanaise.

Tous ces éléments participèrent au déclin de la ville.

Mais également le fait que les acteurs économiques investissaient le produit de leur plus-value dans la terre plus que dans l'industrie et par là ne dynamisaient pas le tissu industriel ou alors dans la finance mais à l'extérieur d'Orléans puisque la place débordait de capitaux dont la rentabilité s'avérait faible alors qu'à Paris ils pouvaient obtenir de meilleurs rendements.

C'est ainsi que l'un des ancêtres de notre éminent confrère Philippe Baguenault de Puchesse, Charles Joseph Baguenault à la mort de son père en 1803 s'établit banquier à Paris où il occupa une place fort honorable puisqu'à son décès en 1817 la banque était estimée à 5 millions de francs, et la société Baguenault et cie avait souscrit au capital de la banque de France des sommes importantes puisqu'on peut la trouver dans la liste des deux cents plus gros actionnaires.

Un autre critère marque le manque d'attractivité d'Orléans : la démographie ainsi : entre 1807 et 1811 si la population augmente, la ville passe de la 5^e à la 10^e place, etc.

1811		1836		1851		1856		1866	
Paris	622 636	Paris	909 126	Paris	1 224 164	Paris	1 497 474	Paris	1 778 436
Lyon	105 931	Lyon	150 814	Lyon	234 469	Lyon	255 960	Lyon	300 761
Marseille	102 217	Marseille	146 239	Marseille	185 082	Marscille	215 196	Marseille	286 281
Bordeaux	93 699	Bordeaux	98 705	Bordeaux	123 935	Bordeaux	140 601	Bordeaux	181 424
Rouen	87 000	Rouen	92 083	Rouen	91 512	Nantes	101 019	Lille	146 943
Nantes	82 315	Toulouse	77 372	Nantes	91 303	Rouen	94 645	Toulouse	114 085
Lille	61 467	Nantes	75 895	Toulouse	85 554	Toulouse	92 223	Nantes	107 587
Strasbourg	52 470	Lille	72 005	Lille	81 522	St-Étienne	91 933	St-Étienne	93 047
Toulouse	51 319	Strasbourg	57 885	Strasbourg	64 242	Lille	89 512	Rouen	93 019
Orléans	45 630	Amiens	46 129	St Étienne	53 741	Strasbourg	65 120	Strasbourg	72 126
		Nimes	43 036	Le Havre	53 295	Le Havre	62 248	Le Havre	71 570
		Metz	42 793	Amiens	49 139	Brest	54 665	Roubaix	64 706
		Caen	41 876	Nimes	49 480	Amiens	52 730	Brest	60 546
		Orléans	40 272	Toulon	45 510	Angers	50 726	Reims	58 905
				Reims	43 643	Montpellier	49 737	Amiens	56 745
				M tz	43 484	Nimes	49 291	Mulhouse	56 608
				Orléans	43 405	Reims	48 350	Nimes	55 723
						Toulon	47 075	Metz	54 817
						Metz	44 176	Toulon	54 613
						Nancy	43 452	Nancy	49 993
						Orléans	43 253	Montpellier	49 320
								Rennes	49 231
								Angers	48 935
								Limoges	48 932
								Nice	48 150
								Orléans	47 078

Toutefois la ville avait quelques beaux restes industriels restes industriels : les raffineries de sucre dont Paris consomme les trois quarts de sa production, la faïence, l'industrie lainière, qui conjugués avec l'activité, en déclin, des négociants : denrées coloniales, alcool, etc. et les revenus des propriétaires terriens lui permettaient ainsi qu'au département de vivre dans un afflux de capitaux bien supérieur aux besoins du commerce et de l'industrie.

Un réseau de banques privées une dizaine dont : Jansé Caillard, rue d'Escures, Daguét aîné correspondant de banques londoniennes, Gauthier aîné place du Martroi permettait de satisfaire les besoins ponctuels de l'économie orléanaise.

Cette structure industrielle et financière avait permis à la ville de supporter sans trop de dommages les inconvénients des périodes de crise entre 1815 et 1835 ce qui explique peut-être le manque d'enthousiasme des édiles et des membres de la chambre de commerce pour accompagner des projets nouveaux.

Par exemple en 1829, La chambre de commerce, timorée, émet un avis négatif sur le projet d'une liaison ferroviaire entre Paris et Orléans, argumentant ainsi sa position :

« Nous voyons que l'établissement d'un chemin de fer est tout entier dans l'intérêt de la capitale et nullement dans celui de notre cité. »

Et pourtant, les industriels orléanais ont

besoin d'investir pour développer leurs manufactures et rechercher de la valeur ajoutée dans la transformation de produits locaux ou d'importation. Ils sont à la recherche de capitaux que ne peuvent leur procurer les capitalistes locaux qui sont peu soucieux de prendre des risques industriels, d'autant qu'ils n'ont qu'une connaissance imparfaite de la solvabilité de l'emprunteur, lui-même ayant financé son entreprise par un crédit personnel qui peut lui être retiré abruptement à tout moment.

En 1831, des négociants, raffineurs et banquiers demandent toutefois à la chambre de commerce qu'une étude soit menée sur la création d'une banque publique d'escompte qui permettrait de pallier l'absence d'institution de

crédit local, cet établissement devant s'adosser à la Banque de France (comptoir ou succursale).

Une commission est nommée, son rapport accepté et l'on demande au député Grignon de Montigny d'adresser une demande d'autorisation au gouvernement. Le ministre des finances ne fait aucune objection mais conditionne son accord au fait que le capital fut entièrement libéré.

Des statuts furent rédigés pour la création d'une S. A. d'une durée de 20 ans dénommée banque d'Orléans au capital de 400 000 francs soit 400 actions de 1 000frs.

Mais le projet est regardé avec suspicion par certains membres de la chambre de commerce et par des acteurs économiques, malgré les efforts de certains pour aboutir, de plus une instabilité politique issue de l'instauration de la monarchie de juillet rendirent la souscription du capital infructueuse et le projet tomba aux oubliettes.

En 1836, Jules Chavanne, raffineur important de la ville, membre influent de la place et de la chambre de commerce, membre de notre académie en 1852, intervient vigoureusement lors d'une réunion de la chambre pour faire ressurgir le projet de banque publique. Son plaidoyer fut fructueux puisqu'une commission de trois membres est nommée : Chavanne, Jansé, Germon-Douville secrétaire de la chambre qui rendent un rapport favorable qui après avoir constaté que :

« Orléans, malgré les pertes importantes qu'elle a essuyées ne soit encore une des villes les plus riches en numéraire et une de celle où les capitaux trouvent le moins d'emploi et cela par suite de la désertion du commerce et de l'industrie »

Les faillites nombreuses ces dernières années auraient pu être évitées si les entrepreneurs avaient pu avoir une meilleure connaissance de la viabilité des entreprises à laquelle ils accordaient leur confiance ce que pourrait leur apporter une banque publique.

En outre Ils estiment que :

L'émission du papier monnaie serait un avantage pour le capitaliste et pour le commerçant en réduisant les taux d'intérêts outre les facilités de circulation qu'il offre.

Qu'une banque publique pourrait attirer les effets de commerce des villes avoisinantes dont les taux sont très élevés et la proximité de Paris permettrait en cas de besoin de caisse urgent

d'avoir des espèces métalliques du jour au lendemain contre des valeurs de portefeuille.

A noter que les taux à certaine période pouvaient atteindre 2% par mois et que dans l'idée des promoteurs du projet ce taux pourrait varier entre 4 et 5% l'an.

Enfin les charges opérationnelles estimées à 13 000 francs par an seraient couvertes par un total d'opération s'élevant à 2 400 000 francs.

Ainsi le risque de l'actionnaire serait de ne retirer que 3 ou 3 1/2% d'intérêt sans oublier la plus-value éventuelle, qui pouvait être attendue.

Toutes les banques départementales récemment créées ont toutes engrangé des plus-values intéressantes : Marseille avec un encours de 4millions +25%, Lyon nourrissant un encours de 6 millions +60%, Rouen portant 9 millions de papier +80%

La chambre adopta à l'unanimité ce rapport le 9 mai 1837.

Mais qui refuserait de souscrire à une opération présentée sans risques et rentable ?

On établit, donc, rapidement les statuts desquels il ressort que :

Une S.A. au capital de 1 million de francs est créée pour une durée de 20 ans,

Les opérations de banque consisteront :

A escompter des lettres de change et autres effets de commerce,

A se charger pour le compte de particulier et pour celui des établissements publics de l'encaissement gratuit des effets sur Orléans

A recevoir les sommes qui lui seront versées et à payer tous mandats et assignations

A tenir une caisse de dépôt volontaire pour tous titres lingots et monnaie d'or ou d'argent de toute espèces.

La banque pourra faire des avances sur les dépôts effectués en or ou en argent.

Pour les effets la banque admettra à l'escompte des effets de commerce payables à Orléans revêtus de la signature de trois personnes notoirement solvables dont une au moins domiciliée à Orléans, ou payables à Paris ou sur d'autres places désignées par le conseil général qui fixera le taux d'escompte.

Pour sécuriser cette prise d'escompte il était prévu un comité réunissant 3 industriels et négociants pris en dehors des membres du conseil pour s'assurer de leur indépendance, ayant une connaissance poussée de leur domaine

d'activité et pouvant s'engager sur la qualité de la signature du papier présenté.

Cette disposition créa un climat de sécurité propice au succès du projet.

La banque pourra ouvrir un compte courant à toute personne domiciliée à Orléans, notoirement solvable appuyée par deux membres du conseil général et être admise à l'escompte.

Elle émettra des billets payables au porteur et à vue d'une valeur faciale de 1 000, 500, 250 francs. Ces billets sont réservés aux acteurs économiques d'importance et ne sont pas à la portée de tout le monde puisqu'il faut savoir qu'en 1830 une employée de maison percevait à Orléans, un salaire annuel de 500 francs environ.

Enfin La banque sera administrée par :

Une assemblée générale composée des 50 plus forts actionnaires qui élira un conseil général composé de douze administrateurs et de trois censeurs chargé de la gestion de l'établissement qui se réunira au moins 3 fois par mois et désignera un bureau de trois membres. Les fonctions d'administrateur sont gratuites il pourra leur être attribué des jetons de présence.

Comme on peut le voir cette banque était très sélective et élitiste.

Le 15 juin 1837 la première assemblée générale composée de 62 membres est réunie, suivie de quatre autres au cours desquelles furent votés les statuts, désigné les membres composant le Conseil Général et les trois censeurs enfin au cours de la dernière réunion le 31 juillet fut élu le président Mr Germon – Biron, un président adjoint Cotelle et un secrétaire Jules Chavanne.

En outre une commission est nommée chargée de rédiger l'adresse au roi pour obtenir son autorisation, de dresser un projet de règlement intérieur, de chercher un local et de chiffrer le cout de l'installation.

La commission se mit rapidement au travail et après avoir pris langue avec les autorités et satisfait aux exigences voulues par l'administration sur les statuts, le ministre du commerce et des finances fit part de son accord sur le principe de la création d'une banque. Mais il fallut, de nouveau, une intervention du député Grignon de Montigny pour que le conseil d'Etat toutes chambres réunies se prononce sur les statuts modifiés.

En définitive, le 1^{er} septembre 1838 le préfet fait savoir au président Germon que le ministre des finances a levé son veto sur Nantes et que le directeur de la banque, qui avait été, entretemps, choisi devrait se rendre le plus rapidement possible à Paris pour activer les bureaux du ministère sur l'expédition de cette ordonnance royale indispensable pour pouvoir exercer.

Le 8 novembre l'ordonnance royale est enfin signée.

Le conseil qui se tint le 16 novembre entérine l'acceptation de toutes des dépenses présentées par le directeur, décide qu'en raison du temps nécessaire à l'impression des billets l'ouverture de la banque ne pourra se faire que 1^{er} mars 1839, les dépenses personnelles du directeur dans l'exercice de ses fonctions seront prises en charge et que son traitement de 3 000 francs outre un logement de fonction commencera à courir à compter du 1^{er} octobre 1838.

Sept employés formeront l'ossature de la banque.

Un dernier conseil avant l'ouverture tenu le 5 février décide que :

Les actionnaires devront verser le montant de leur participation avant le 20 février

Les employés entrèrent en fonction le 20 février

L'ouverture est fixée au 11 mars

Le taux d'escompte est fixé à 4% pour Orléans et Paris, 4 ½% pour Nantes.

Les billets de banque seront remboursés en écu.

Le comité d'escompte se compose d'un administrateur avec voix consultative et de deux conseillers extérieurs.

Les censeurs seront attachés à la surveillance de la caisse à l'examen du portefeuille et l'un d'eux assistera au comité d'escompte avec voix consultative.

Chaque administrateur sera chargé, pendant une semaine, de conserver la

2^e clef du caveau ou chambre forte et d'assister à son ouverture et sa fermeture.

Vous pourrez remarquer l'engagement des administrateurs, qui outre leurs propres responsabilités au sein de leur entreprise doivent répondre aux impératifs nombreux et chronophages, nécessités par la création de cette banque. Précisons que le conseil se réunissait 2 à 3 fois par semaine tôt le matin ou tard le soir et que ces fonctions étaient bénévoles.

Tout paraissait en ordre de marche si ce n'est que le propriétaire du local 17 rue d'Illiers Monsieur Ravot raffineur, où était installée la future banque avaient des prétentions exorbitantes pour proroger le bail les négociations durèrent jusqu'au mois d'avril 1841.

En outre il fallut procéder aux derniers réglages, nommer les différents membres dans les commissions d'escompte, de crédit et lancer la fabrication des billets qui doivent résister à toute contrefaçon d'autant qu'un nouveau procédé typolithographique obtient des résultats d'une imitation incroyablement parfaite. Il fallut également veiller à la sécurité du caveau où ils seront entreposés d'autant qu'un ouvrier dit se faire fort d'en crocheter la porte. Des travaux furent nécessaires pour rendre inviolable la chambre forte qui devra abriter au départ pas moins de 3 millions de francs de billets de banque imprimés mais non encore émis. Il fut décidé également que le transfert de fonds sera confié par tiers aux messageries royales, l'union orléanaise, et les messageries générales.

Toutefois ces billets émis par la banque n'ont pas le statut de monnaie légale et ne peuvent être échangés contre du métal que sur la place d'Orléans.

Chronologie des événements marquants jusqu'en 1848

Le 11 mars 1839 les guichets furent enfin ouverts et l'intérêt pour l'établissement fut marqué.

A peine en fonction la banque entretint un mouvement d'escompte sur la place et surtout un courant d'affaires important avec la capitale. Le mouvement d'escompte sur Paris selon les livres de la banque de France s'élève au 31 12 1839 à 1 300 000 francs la moyenne du portefeuille sur les cinq mois d'exercice s'établit à 1 532 000 francs

Le papier sur la capitale est vital pour la banque d'Orléans comme pour les autres banques départementales d'ailleurs car, non seulement il accroît le chiffre d'affaires mais il assure, au moment où le numéraire peut être rare et demandé, les ressources financières nécessaires par la possibilité offerte par la banque de France de réescompter ce papier et la proximité de Paris est un avantage certain.

A noter que la banque n'absorbe qu'une partie des effets de commerce de la place qui peuvent être escomptés également par les banques locales ou des négociants. On estimait, à cette période, à 21% la part de marché de la banque de France sur la place de Paris.

Après 3 mois et demi d'existence, le directeur présente les comptes qui font ressortir un bénéfice de 9 634 frs de quoi satisfaire les actionnaires de voir leurs fonds rémunérés à un taux d'intérêt raisonnable. Le conseil décide, alors, de distribuer des jetons de présence dont la valeur faciale est fixée à 3 francs 50, aux administrateurs, censeurs, conseillers, selon des règles strictes de présence aux dits conseils et l'on ne peut recevoir plus de 40 jetons dans une année mais à titre de remerciements les administrateurs recevront 10 jetons pour les travaux menés antérieurement au 1^{er} 07 1839.

Ces excellents résultats seront confortés au fil de l'année de telle sorte que le président peut annoncer le 27 décembre qu'après 9 mois et demi d'existence un dividende de 35 francs par action sera octroyé et qu'une gratification de 1 000 francs sera versée au directeur pour tout le travail qu'il a fourni lors de la création de la banque et que sa rémunération passe de 3 à 5000 francs.

C'est un pari gagné qui donne raison aux initiateurs du projet.

Les affaires de la banque se portent bien et l'heureuse circulation des billets permet aux acteurs économiques de mieux financer leur développement.

C'est le moment choisi par le conseil de consolider la présence de la banque sur un plan national et régional.

Les administrateurs étudient la possibilité d'escompter le papier payable dans toutes les villes de France ou des banques publiques départementales sont installées. C'était concevoir une ébauche de chambre de compensation projet utopiste en l'état des choses.

D'envisager la prise d'escompte avec seulement deux signatures la troisième étant compensée par un dépôt de la banque qui présente cet effet.

Le conseil signe, également, une pétition auprès des Chambres législatives, présentée par la banque de Dijon pour réclamer une loi générale sur le privilège de la banque de France.

Le conseil sera, d'ailleurs, auditionné par la commission chargée de l'affaire qui finalement statuera négativement.

Elle accueille avec plaisir des opérations tirées sur Beaugency, Artenay, Pithiviers etc. qui lui permettent de s'imposer au plan régional.

Première alerte

Au cours de l'année 1840 la banque constate une augmentation des transactions dont plus de 2 millions d'escompte pour le seul mois de septembre et ce malgré l'augmentation d'un quart de point du taux d'escompte qui est passé de 4 à 4,25% , d'une sortie de numéraire de plus de million de francs après une liquidation de rente de 200 000 francs et d'un escompte sur Paris de 800 000 francs d'où des mesures à prendre pour parer au risque d'insuffisance de ressources et le conseil demande au directeur de proposer toutes mesures permettant de sécuriser la demande du public sans augmenter le capital.

Le directeur, Bonnier, envisage soit un prêt et négocie les conditions auprès de la haute banque (Mallet, Rostchild, Hottinguer) soit des prêts sur les rentes acquises par la banque depuis sa création et interroge la Banque de France.

Mais l'instabilité politique mettra un terme à cette surchauffe économique qui vit au cours du dernier trimestre une baisse sensible de l'escompte, une faiblesse de circulation monétaire et une décroissance du numéraire.

Au cours du dernier conseil de l'année où un dividende semestriel fut voté le directeur est intervenu énergiquement pour plaider la cause de ses employés qui malgré l'absence d'un commis, ont mené à bien les opérations d'escompte dont voici la série : il faut reconnaître la régularité des effets présentés, vérifier tous les calculs d'intérêt, statuer sur l'admission de ces effets, rectifier les bordereaux d'après les rejets prononcés et enfin porter au crédit de chaque compte-courant le produit net de ces bordereaux avec à la fin du mois un afflux important d'effets à traiter, le tout manuellement bien entendu.

Il estime qu'il ya lieu de faire un geste et profite de cette occasion pour rapporter que les autres banques départementales distribuent chaque année entre 30 et 40 000 francs à leurs employés contre à peine 14 000 francs pour le comptoir d'Orléans.

Il est alors décidé d'une gratification de 100 francs pour chaque employé au titre de l'année écoulée et le conseil confirme ce qui avait été adopté pour des augmentations substantielles et personnelles en avril, en outre le déficit de caisse enregistré au 31 12 1840 chiffré à 1 000 francs et réglementairement de la responsabilité pécuniaire de l'employé sera pris en charge par la banque.

A titre de comparaison le salaire du directeur de la banque de Lille était de 8 000 francs 3 employés principaux payés entre 2 000 et 3 000 francs 3 commis entre 1 200 et 1 800 francs et un garçon de recette 900 frs

Rouen salaire du directeur : 12 000 4 employés principaux : 4000 frs, 6 commis entre 1500 et 2 500, trois garçons de recette rémunérés 1000 francs et un concierge 300 francs.

Cette disparité salariale peut s'expliquer par les volumes d'affaires traités mais il n'en reste pas moins que la banque d'Orléans dans un souci, certainement de bonne gestion tenait serrés voire très serrés les cordons de la bourse.

Heureusement l'extension de l'influence de la banque amortit les effets de la conjoncture en cette année 1841 et les travaux de prolongement de la voie ferrée sur Orléans commencent également à produire ses effets sur la marche des affaires.

Des pourparlers sont d'ailleurs engagés avec l'administration de la compagnie pour déterminer les meilleures conditions que la banque pourrait accorder sur les mouvements de numéraire. Le canevas de ces conditions proposées par le directeur est entériné par le conseil.

Mais le directeur fit part au conseil des difficultés croissantes qu'il éprouve dans ses relations avec la banque de France sur la négociation des billets d'escompte sur Paris tantôt avec des rejets imprévus et non motivés tantôt par le retrait systématique des valeurs arrivant à la banque d'Orléans par le canal des maisons qui remboursent sans frais les billets au porteur.

A l'analyse le directeur aurait dû savoir qu'au moment de surchauffe financière toute banque resserre les conditions d'accès au crédit sans pour autant écarter les bonnes signatures. La banque de France n'est pas exonérée de ce principe. De plus la banque d'Orléans a présenté sur l'année 1840 pour 5 548 000 francs d'effets

payables à Paris et en 1841 elle en a présenté pour 8 564 000 francs soit une hausse de plus de 50% la plus forte de toutes les banques départementales alors que le montant de son capital 1 000 000 est le plus faible de tous. ...

On peut comprendre que la banque de France soit attentive à un bon équilibre entre les banques départementales pratiquant l'escompte auprès d'elle.

Mais on peut envisager également une autre hypothèse une volonté de cet organisme de vouloir resserrer les facilités d'escompte offertes aux banques départementales pour les reporter sur les six comptoirs qui ont été créés à partir de 1836 dont Montpellier, Saint-Etienne, Grenoble, plus les cinq en devenir Châteauroux, Caen Clermont-Ferrand etc.

Pour pallier ces difficultés le directeur décide d'examiner les propositions de la banque Rostchild avec laquelle il avait entamé des négociations.

Mais d'autres préoccupations plus importantes vont l'accaparer.

Du rifici à la banque d'Orléans

Le 21 novembre 1842 le garçon de caisse chargé de présenter les effets aux tirés pour règlement a disparu. Le directeur se trouvant à Paris le caissier principal prévient le président qui charge Jules Chavanne de procéder aux recherches pour retrouver Bouselier. Sans succès, Chavanne informe le procureur du roi et :

« Grâce à l'activité, à l'intelligence imprimée aux recherches de police au bout de quelques heures ont su que Bouselier était porteur de 8 000frans et des valeurs à l'encaisse, qu'il avait été assassiné par un sieur Monteli avec qui il était lié »

Finalement on retrouve 3 000 francs chez Monteli qui est écroué à la prison.

Le 24 novembre est convoqué un conseil en urgence.

Le président « exprime tout le mécontentement du conseil lorsqu'il apprit que Bouselier menait depuis longtemps une conduite blâmable qu'il s'adonnait à la boisson et cela au su du directeur et s'étonne de l'indulgence excessive qu'il avait pour cet employé, indulgence dont les suites furent

funestes et qui auraient pu être plus importantes pour la Banque la perte s'élevant au plus à 5114,91 francs, il insiste donc pour que les garçons de caisse soient soumis à une surveillance plus stricte »

Le directeur ne put que regretter la faiblesse qu'il eut envers Bouselier et que des mesures ont été prises pour éviter tout danger dans le service.

C'est alors qu'un administrateur émit plusieurs observations graves présentées par des personnes gravitant au sein de la Banque sur la manière dont Bonnier le directeur s'acquitte de sa tâche et mettant en cause sa vie privée. Celui-ci fit des réponses circonstanciées protestant de sa bonne foi et de ses efforts pour rester digne de la confiance des administrateurs.

Le président propose de venir en aide à la veuve et son enfant. Il est décidé de créer une rente de 300 francs sur 10 ans soit jusqu'au 21 11 1852 et décide de fixer une indemnité de 50 francs et un jeton de présence au sergent de ville Thiercelin qui eut à connaître de cette affaire et une bourse de 40 jetons de présence au commissaire de police qui lors de ses remerciements demande que cette bourse soit remplacée par un objet de même valeur mais rappelant mieux l'événement.

Bonnier conforté dans sa position, a juste le temps de finaliser les pourparlers avec la banque Rostchild qui se traduisent par une ouverture d'un compte-courant et d'une ligne d'escompte à 4%, ligne qui pourrait être augmentée dans les moments difficiles que rencontrerait la banque pour placer son papier.

C'est ainsi qu'en raison d'une forte demande en numéraire au cours du premier trimestre 1843, Bonnier s'est adressé à cet établissement qui sans demander la moindre couverture a fourni toutes les sommes demandées et offert d'en fournir encore plus. Preuve s'il en était de la confiance accordée la banque d'Orléans et à sa gestion de bon père de famille.

Il a encore le temps de poursuivre des pourparlers difficiles avec la compagnie de chemins de fer et avec les messageries pour transporter les fonds, avant qu'un nouvel orage ne tombe sur sa tête.

Au cours d'un conseil tenu le 4 octobre 1843, le président fait part des inquiétudes semées dans le public, parmi les actionnaires de la banque et au sein même du conseil relatives à une faillite

importante survenue à Nantes dans laquelle le directeur à titre personnel se trouverait impliqué. De fait il s'est laissé gruger par des garanties qui se sont révélées fallacieuses.

Bonnier propose de se retirer dans le cas où ou sa signature serait publiquement compromise mais il pense mener à bien un arrangement réparateur.

Le conseil lui renouvelle sa confiance et l'invite à prendre les mesures nécessaires pour sortir de cette situation dans les plus brefs délais possibles.

Bonnier put continuer d'exercer ses fonctions mais c'était sans compter sur la vindicte d'un membre du conseil probablement le même qui voulait sa peau dans les affaires précédentes où son nom était cité.

Au cours du conseil du 1^{er} décembre ce membre rappelle les observations qui avaient été faites au directeur

Et demande sa démission immédiate.

Réponse du mis en cause : le conseil a toujours été informé de toutes ses entreprises et il a agi dans l'intérêt des actionnaires qu'il s'empressera de satisfaire.

Pour clore le débat le président au nom du conseil renouvelle sa confiance en lui recommandant de ne rien négliger.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, Bonnier peut être satisfait des résultats de sa gestion puisque le conseil dans sa dernière réunion de l'année décide une distribution de 40 000 francs après avoir alimenté le compte des réserves.

Une gratification de un mois de traitement pour tous les salariés

Et les déficits de caisse et de portefeuille qui se sont élevés à 605 francs pour l'exercice seront passés par pertes et profits.

A noter que grâce aux conseillers, chargés d'étudier la prise à l'escompte d'effets, qui ont une bonne connaissance de la branche et des hommes car « tant vaut l'homme tant vaut l'affaire » le comité d'escompte depuis sa création n'a entériné que 1743,45 francs de pertes sèches. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y eut pas de litiges mais en raison des garanties prises ils se sont réglés d'eux-mêmes.

En 1844, La bonne réputation de la banque amena une nouvelle entrée en relation avec la banque Laffite pour se charger des mouvements de numéraire que cette banque aurait avec des

clients de la région et ouvre un compte aux maisons Ganneron, et Gouin de Paris qui leur remettaient également des effets à l'escompte sur Paris.

La banque d'Orléans étant libre de fixer son taux d'escompte elle le fixait un demi-point au-dessous de celui de la Banque de France, d'où un intérêt pour les banques de Paris de venir à Orléans et lorsqu'elle était suralimentée il lui suffisait d'augmenter le taux pour tarir les offres.

En juin 1844, première inspection de la banque de France, le rapport attendu de monsieur Bruzzo, est présenté au conseil. Il propose des améliorations :

« Sur l'exécution des statuts et fait diverses propositions pour améliorer diverses valeurs formant l'actif de la société et notamment de redresser les chiffres officiels pour rendre plus facile le rapprochement des comptes d'Orléans avec ceux de la Banque de France. »

Bonnier propose alors une mise en place d'organes de contrôle en impliquant d'ailleurs un peu plus encore les administrateurs qu'aura à mettre en place son successeur Monsieur Mareau Godichard puisque devant l'évolution défavorable de sa situation à Nantes il présente au conseil sa démission qui deviendra effective au 31 décembre.

On peut s'interroger sur son profil. Ancien caissier principal de la banque de Lille il aurait été un excellent fondé de pouvoir mais il lui manquait une expérience auprès d'une direction de banque pour en connaître toutes les arcanes. Le conseil qui le recruta manquait également d'hommes compétents en matière bancaire qui auraient pu le guider au contraire de la banque de Lyon qui avait au moins deux administrateurs issus de la haute banque.

La reprise de l'organisation s'avérait nécessaire puisqu'il fallut au nouveau directeur démêler, dès sa prise de fonction un contentieux survenu avec la banque Daguet aîné d'Orléans.

Dans ses relations avec la compagnie du chemin de fer Paris-Orléans, la banque fut interrogée pour assimiler à des fonds publics français les actions de la société qui relève du privé ce qui fut accepté selon des modalités très précises.

En 1845 on commence à sentir les prémices d'une euphorie économique, malgré une mauvaise récolte qui influera plus tard sur le plan des industries. Cette euphorie se traduit par une

abondance de papier à escompter sur Orléans et Paris nécessitant de maintenir une encaisse considérable. Pour essayer de contrer ce mouvement la banque agit sur les taux sans beaucoup de succès et pour éviter de ne pouvoir rembourser les billets émis le directeur envisage un crédit revolving sur les avances sur titre mais il était beaucoup trop en avance sur son temps pour ce type de crédit et plus raisonnablement il demanda deux crédits de 120 000 francs chacun auprès de la caisse des dépôts et consignations pour lui permettre de gérer plus sereinement les opérations de banque et de pouvoir continuer à assurer le développement des acteurs économiques locaux. Ces prêts furent accordés sans difficultés.

Dans un tout autre domaine, une nouvelle inspection sur instruction, cette fois-ci du ministre des finances eut lieu qui ne retint rien à l'encontre de la banque si ce n'est des remarques sur des détails de l'organisation.

Mais de fâcheux incidents avec la banque de France émaillèrent le début de l'année 1846 nécessitant le déplacement du directeur monsieur Garat, lui-même, au sujet de deux mandats de la banque d'Orléans qui n'ont pu être payés faute de solde le permettant. Si des explications dédouanant la responsabilité de la banque purent être fournies, il en résulte une impression très désagréable, d'autant que ces incidents interviennent après deux inspections initiées l'une par la banque de France ; l'autre par le ministre des finances.

Puis le ministre de l'agriculture et du commerce adressa une lettre au président pour demander son avis sur une mesure que prendrait le ministre des finances qui consisterait à retirer le libre choix de leur correspondant sur les places ou la banque prend le papier à l'escompte et de leur imposer la Banque de France comme unique correspondant notamment à Paris.

Une réponse fut faite signalant les graves inconvénients qui découleraient de l'adoption de telles mesures et demande de les repousser dans l'intérêt général du commerce et de l'industrie.

« Rien ne saurait justifier cette mesure qui mettrait les banques départementales dans la dépendance immédiate et absolue de la banque de France »

Mais ces interventions intrusives, par petites touches successives, pouvaient traduire une volonté de mainmise, de la banque de France sur

les banques départementales, d'autant que la banque de Bordeaux fait part, un peu plus tard du non renouvellement de son privilège par le gouvernement ce qui conforte l'idée d'une volonté gouvernementale de centraliser les opérations de banque sur la banque de France.

1846

Si l'activité reste fort active au cours du premier semestre, la période des vendanges conjuguée à une crise agricole qui commence à faire sentir ses effets amène la banque à faire face à une sortie de numéraire importante. Les banques auprès desquelles elle avait noué des partenariats sont dans le même cas et déclinent ses demandes de refinancement ou certaines abusent de leur position pour augmenter leurs conditions. Il lui faut donc recourir à des avances sur dépôt de fonds publics auprès de la banque de France pour un montant de 350 000 francs sur un dépôt de 425 obligations émises par la ville d'Orléans.

Et augmenter le portefeuille d'escompte sur Paris.

Tous ces nuages annonçant l'orage ne désarçonnent pas le conseil qui distribue un nouveau dividende de 42 francs en baisse d'un franc par rapport au premier et octroie au personnel un mois de salaire à titre de gratification.

La banque n'eut pas trop à souffrir du Krach de 1847 car si la récolte des céréales ayant été mauvaise le prix du blé passe de 24 francs l'hectolitre à 39 francs en 1847 entraînant sur le Loiret quelques mouvements sociaux, mais au plan économique la baisse de la production fut largement compensée par la hausse des prix. Par ailleurs une crise de confiance envers le ferroviaire qui se profilait a obligé le gouvernement à injecter 3 à 4 millions de francs dans ce secteur ce qui lui permet, de poursuivre son activité et de détendre l'atmosphère. Puis l'augmentation de 4,5% à 5% du taux d'escompte permit de juguler une crise financière qui se dessinait.

Toutefois Il apparaît, prudent au directeur, dans cette période de crise où de nombreuses petites banques connurent la défaillance, de proposer de renouveler le prêt de 340 000 francs à la caisse de dépôts et consignations.

Ce qui fut accepté par la caisse au mois de janvier mais refusé lors du renouvellement d'avril.

Ce refus intervient au moment où la demande d'espèces est considérable due notamment aux achats de laine. Mais l'on peut noter également une baisse de confiance dans les billets. A cela s'ajoute une faible prise d'escompte d'effets sur Paris ce qui rendait la banque très vulnérable.

Avec la fin des transactions portant sur la laine et une baisse du taux d'escompte des effets pris sur Paris la situation de trésorerie se rétablit et le climat des affaires s'étant largement détendu permit d'assainir la situation et de distribuer un dividende semestriel de 50 francs tout en ajustant les rémunérations et octroyant une gratification d'un mois de salaire à l'ensemble du personnel.

Par contre la Bourse n'est pas aussi euphorique que le conseil peut l'être en distribuant généreusement des dividendes. En effet le cours de l'action est coté le 31 décembre à 1200 francs contre 1810 francs l'année précédente.

Les conséquences du Krach boursier de 1847 affectèrent peu la banque le coup de semonce fut toutefois proche de la cible.

Les effets de la révolution de 1848

Si le mois de janvier 1848 et le début de février furent calmes au point que l'on relève dans les procès-verbaux du conseil général qu'un seul point d'importance le projet d'érection d'un monument dédié à Jeanne d'Arc qui fut accepté à l'unanimité et d'une seule difficulté qui fit débat : le montant à accorder 300 ou 500 francs. Finalement ce fut 500 francs.

Mais les nouvelles venues de Paris le 24 au soir ont jeté l'alarme chez un grand nombre de détenteur de billets de banque qui dès le 25 au matin prirent d'assaut les guichets de la banque qui fit face à ce mouvement de panique en remboursant pour 304 000 francs de billets de banque.

Autre élément d'inquiétude la banque avait adressé le 23 février deux bordereaux d'escompte à la banque de France pour un montant de 93 000 francs et l'accusé de réception se fait attendre et de s'interroger faut-il attribuer ce retard inhabituel à une rupture des communications avec la capitale ou à une

suspension par la banque de France de toutes opérations d'escompte. La réponse à ces questions nécessiterait une à deux journées, mais dans un cas comme dans l'autre il fallait immédiatement suspendre l'escompte et conserver les numéraires en caisse pour pouvoir payer les billets en circulation.

Finalement un employé fut chargé d'éclairer la situation en se rendant, sur le champ, à Paris par le train de 17 heures muni d'un bordereau d'escompte qu'il remettra à la Banque de France pour tester ses réactions.

Le lendemain, à son retour, Boyer brosse un tableau positif de l'état des communications entre Orléans et Paris la voie ferrée n'est pas coupée et estime que le peu qu'il ait vu de la capitale celle-ci lui paraît calme.

Par contre il éprouve de la peine à comprendre la politique actuelle de la banque de France puisque sur un bordereau de 235 000 francs il a été refusé 90 000 d'effets payables au 29 février et au 10 mars soit une très courte période.

Le directeur décide donc de se rendre à Paris pour faire un tour d'horizon avec les régents pour évaluer les conséquences qui pourraient découler des convulsions que la capitale connaissait sachant qu'une modification de leur politique d'escompte pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur la conduite de la banque d'Orléans. Les régents rencontrés le rassurèrent sur ce point et sur la sécurité des transports de fonds car aucun incident ne leur a été signalé.

Mais le 14 mars le directeur voyant que l'encaisse à 11 heures n'était plus que de 80 000 francs suspend le remboursement des billets tout en expliquant au public les motifs de cette suspension et démontre l'état rassurant de la banque.

Le 17 mars alors que le montant des espèces retirées depuis le 25 février s'élève à 1 800 000 francs, il demande au conseil qui siège en permanence de prendre des mesures nécessaires pour assurer la paie des ouvriers et faciliter les transactions de la halle au blé entre laboureurs et meuniers et pour ce faire il préconise une mesure semblable prise par le gouvernement provisoire déclarer le cours légal des billets.

Cette mesure fut aussitôt adoptée et le conseil fit, sur le champ, une lettre au délégué provisoire

du gouvernement dans laquelle il lui est demandé :

«si une mesure pareille à celle prise par la banque de France n'était pas décrétée (à savoir) jusqu'à nouvel ordre les billets de la Banque d'Orléans seront réputés monnaie légale et la banque d'Orléans ne sera pas tenue de les rembourser contre espèces.....

.....la banque publiera tous les 8 jours sa situation dans les principaux journaux de la localité. »

Le délégué provisoire du gouvernement dans la foulée prend le même jour un arrêté conforme à la demande de la banque.

La mesure fut en général assez bien acceptée et les affaires reprurent petit à petit leur cours normal

Le 6 avril le directeur reçoit une convocation urgente du ministre des finances à laquelle il se rend en compagnie du président du vice-président Cotellet et du secrétaire Jules Favre.

Il leur explique que la circulation circonscrite des billets de chaque banque locale gêne considérablement les transactions commerciales et financières et qu'il y a nécessité à ce que les banques locales fussent fondues dans la banque de France afin qu'il n'existât qu'un seul billet de banque. Cette fusion prendrait la forme d'un échange d'actions au pair. La banque serait transformée en succursale sous la direction du directeur actuel de la banque d'Orléans.

A leur retour un conseil est convoqué il entérine la situation sous la forme suivante :

« Dans des circonstances normales, cette conversion serait contraire aux intérêts de la ville d'Orléans mais que dans les circonstances actuelles lorsqu'il s'agit de concourir au raffermissement du crédit en général et de faciliter les relations pécuniaires, commerciales entre les banques, les particuliers il importe d'étendre autant que possible les moyens de circulation et de crédit ».

Belle pirouette toute jésuitique.

Le 24 avril une assemblée générale des actionnaires eut lieu qui entérina le projet et consentit à la fusion. La banque de France sera purement et simplement substituée aux droits actif et passifs et les actionnaires recevront une action de la banque de France contre une action de la banque de l'Orléanais. Belle opération pour les actionnaires alors que le cours de bourse en

décembre 1847 était de 1 200 francs contre 1 810 francs l'année précédente.

Et le 15 mai 1848 eut lieu la première réunion du conseil d'administration de la succursale d'Orléans de la banque de France.

En conclusion

Les promoteurs du projet peuvent être heureux. La création d'une banque départementale qui devait faciliter les opérations commerciales, réguler les taux, et collecter l'épargne pour la diriger vers l'économie industrielle, bien que de conception lente, fut fructueuse pour l'économie en général et profitable pour les actionnaires. En effet ceux-ci percurent de 1839 à 1847 des dividendes confortables qui se chiffèrent à 68 francs en 1841 pour atteindre 95 francs en 1847 ; De plus ils ont bénéficié d'une plus-value intéressante qui

Dividende et cours de bourse

• 1840	1842	1843	1844	1845	1846	1847
• 75	75	80	76	76	85	95
• 1550	1800	1860	1705	1750	1810	1200

s'éleva au plus haut à 1860 francs en 1843 puis 1810 en 1846 pour tomber à 1 200 francs en 1847.

La banque de France quant à elle sut tirer profit de sa position, de son appui gouvernemental, tout en préservant son indépendance. Mais elle évoluait sur la place de Paris qui générait des capitaux importants qu'elle sut capter lui donnant une encaisse considérable qui permit aux banques départementales de se refinancer en monnaie métallique et les rendirent de plus en plus dépendantes pour aboutir à une fusion pure et simple qui transforma la banque de France en Banque centrale.

Claude Joly

Académie d'Orléans

Section Sciences

Communication du jeudi 24 novembre 2021



Théodulf d'Orléans¹

Claude Baconnet

Résumé

Théodulf d'Orléans (760-821) est un fidèle conseiller de Charlemagne, et le contexte historique de sa vie est l'empire carolingien.

D'origine wisigothique, repéré par Charlemagne lors d'un voyage en Italie il devient un de ses familiers et participe à l'Académie palatine d'Aix-la-Chapelle. Il est nommé, en 798, évêque d'Orléans et abbé de Saint-Benoît. Accusé à la fin de sa vie, sous le règne de Louis le Pieux, d'avoir participé à un complot, il meurt en disgrâce en 821, en criant son innocence.

Ce fut un grand évêque d'Orléans, « *pastor egregius* », réformateur de son diocèse, rétablissant la discipline, développant les hospices et surtout l'enseignement. Il fonda des *scriptoria*, ateliers de copistes qui permirent la transcription des textes latins et l'essor de l'enluminure.

Ce fut un grand intellectuel qui contribua à la Renaissance carolingienne. Il fut l'auteur de nombreux textes juridiques, théologiques, et de nombreux poèmes.

Ce fut également un théologien engagé dans les querelles de son temps : la crise de l'iconoclasme et la controverse sur le dogme de la Trinité (« *filioque* »).

Enfin il nous a légué un précieux témoignage de sa sensibilité esthétique et de ses choix théologiques, la mosaïque de la chapelle de sa villa près de Saint-Benoît à Germigny-des-Prés, qui se veut la transcription symbolique de sa pensée, et qui s'étale dans toute sa splendeur dans l'abside orientale de l'église.

Abstract

Théodulf d'Orléans (760-821) was a loyal advisor to Charlemagne, and the historical context of his life was the Carolingian Empire.

Of Visigothic origin, spotted by Charlemagne during a trip to Italy, he became one of his friends and participated in the Palatine Academy of Aix-la-Chapelle. In 798, he was appointed bishop of Orléans and abbot of Saint-Benoît. Accused at the end of his life, under the reign of Louis le Pieux, of having participated in a conspiracy, he died in disgrace in 821, crying out his innocence.

He was a great bishop of Orléans, "pastor egregius", reformer of his diocese, restoring discipline, developing hospices and, above all, education. He founded "scriptoria", workshops of copyists which allowed the transcription of Latin texts and the development of illumination.

He was a great intellectual who contributed to the Carolingian Renaissance. He was the author of many legal and theological texts, and many poems.

He was also a theologian involved in the quarrels of his time: the crisis of iconoclasm and the controversy over the dogma of the Trinity ("filioque").

Finally he bequeathed us a precious testimony of his aesthetic sensitivity and his theological choices, the mosaic of the chapel of his villa near Saint-Benoît in Germigny-des-Prés, which is the symbolic transcription of his thought, and which spreads out in all its splendor in the eastern apse of the church.

¹ Évêque, Théologien, Poète, 760-821

Introduction

Le contexte historique, l'empire carolingien

I - Théodulf d'Orléans : 760-821

Que savons-nous du personnage ?

Ses origines

Sa carrière

Ses dernières années

II - Un évêque réformateur

Administration de son diocèse

Réforme de l'enseignement

Développement des scriptoria

Travail d'exégèse

Grand rôle politique

III - Un grand intellectuel

Un lettré, érudit, écrivain, poète

Un théologien face à l'iconoclasme
et à la crise du « *filioque* »

IV - L'oratoire de Théodulf à Germigny

Un résumé des différents aspects du
personnage

Introduction

Le contexte historique, l'empire carolingien.

Théodulf est un fidèle de Charlemagne et le contexte historique de sa vie (760-821) est l'empire carolingien.

En 751 Pépin le Bref dépose le dernier roi mérovingien et est proclamé roi des Francs. Charlemagne son fils lui succède. C'est un conquérant, il élargit le royaume (Figure 1).



Figure 1. Extension de l'empire carolingien

C'est un unificateur, l'État retrouve son autorité, la culture renaît. Il devient empereur en 800 avec le soutien de l'Église romaine.

L'empire carolingien s'affirme face à l'empire byzantin en déclin et au monde musulman en expansion.

À la mort de l'empereur en 814 Louis le Pieux lui succède, mais l'empire est fragilisé par les invasions sarrasines et normandes. Il disparaît avec le partage de 843. (Figure 2)



Figure 2. Partage suivant le traité de Verdun en 843

I- Théodulf d'Orléans : 760-821

Que savons-nous du personnage ?

Biographie

760 Naissance dans le nord de l'Espagne

780 Voyage en Italie. Rencontre avec Charlemagne

782. Devient membre de l'Académie palatine à Aix-la-Chapelle

797 Evêque d'Orléans

798 Abbé de Fleury

Reçoit une mission de *Missus dominicus*

800 Assiste au couronnement de Charlemagne à Rome

804 Succède à Alcuin comme conseiller théologique de l'Empereur

814 Reçoit le Palium, symbole d'union avec la papauté

- Mort de Charlemagne

- Reçoit Louis le Pieux, son successeur, dans son évêché d'Orléans

817 Disgrâce. Exilé par Louis le Pieux à Angers

821 Meurt à Angers amnistié, mais exilé.

Ses origines

Elles restent assez mystérieuses. Il est sans doute né vers 760 dans le nord de l'Espagne, terre d'accueil des Wisigoths, peut-être à Saragosse.

Devant la menace de la contre-offensive arabe, sa famille, qui semble avoir appartenu à l'élite intellectuelle, s'installe en Septimanie, l'actuel Languedoc-Roussillon.

Dans les années 770-780. Il a peut-être fait ses études à l'abbaye d'Aniane, près de Saint Guilhem-le-désert, entre Lodève et Montpellier. (Figure 3)

Il est très cultivé. Il lit les auteurs latins, notamment Ovide et Virgile.

Il part en Italie où il devient enseignant. C'est à Rome qu'il rencontre le roi des Francs, Charlemagne, sans doute vers 780.



Figure 3. Organisation de l'empire carolingien

Repéré par Charlemagne on le retrouve à sa cour, accueilli avec d'autres lettrés dans le groupe qu'on a appelé l'Académie palatine.

Il rencontre à Aix-la-Chapelle les grands intellectuels de son temps comme Alcuin à partir de 782.

Il semble avoir été marié dans un premier temps. Il parle dans ses écrits de sa fille Gilda, mais il embrasse ensuite la vie ecclésiastique.

Sa carrière

C'est un homme de Charlemagne, un fidèle.

En 798 il est nommé par Charlemagne évêque d'Orléans dont il occupera le siège épiscopal jusqu'en 818 et mènera une longue action réformatrice dans son diocèse. Il est également à la tête de l'Abbaye de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire) dont il fut le quatorzième abbé. Il a une résidence dans le domaine de l'Abbaye et fait construire un oratoire, que nous connaissons maintenant sous le nom de Germigny-des-Prés.

Il assiste au couronnement de Charlemagne comme empereur en 800 à Rome.

En 804 il succède à Alcuin comme conseiller théologique de l'Empereur et il joue un grand rôle dans les querelles théologiques (querelle iconoclaste, controverse du Filioque).

Charlemagne lui confie à plusieurs reprises des responsabilités politiques. Dès 798 il accepte une mission de *Missus dominicus* en Septimanie et est ainsi associé au gouvernement de l'empire carolingien. Il participe à la renaissance de l'État. Aux côtés d'Alcuin son rayonnement intellectuel est éminent. Il révisé les textes de la Bible, collationne les manuscrits, il mêle la science religieuse et l'art littéraire.

C'est aussi un poète. Nous possédons de nombreux hymnes et « carmina » (chants). Il s'intéresse aux arts et nous a légué dans sa résidence (villa) de Germigny un très bel oratoire décoré d'une superbe mosaïque, un véritable trésor.

Il reçoit en 814 le *pallium*, symbole d'union avec la papauté et de la plénitude de la fonction épiscopale.

Les dernières années

En 814, à la mort de Charlemagne, son fils Louis le Pieux lui succède. Il lui garde sa

confiance. Théodulf le reçoit à Orléans dans la cathédrale Sainte-Croix, mais une sombre querelle née de la révolte de Bernard d'Italie, roi des Lombards, fils du troisième fils illégitime de Charlemagne, lui fait perdre la confiance du roi. Il est accusé de complot et exilé dans un couvent à Angers. Il perd toutes ses prérogatives, et ses protestations d'innocence sont vaines.

Il refuse de faire amende honorable. Il sera néanmoins amnistié par le roi, mais il meurt exilé à l'Abbaye de Saint-Aubin. Ce fut donc une fin douloureuse.

*Hoc ego clamavi, clamo, clamabo per ævum,
Hæc donec animæ membra liquor vegetat :
Qui modo non credit, cogetur credere tandem,
Ventum erit ut magni judicis antè thronum.*

« Je l'ai crié, je le crie et je le crierai toujours, tant que la vie n'aura pas abandonné mon corps ni mon âme : quiconque ne me croit pas maintenant sera bien forcé de me croire devant le trône du grand juge. »

Théodulf est considéré comme saint par l'Église et est fêté le 1^{er} mai.

II - Un évêque réformateur

En 798 il est nommé évêque d'Orléans ; il administre son diocèse, y développe les *scriptoria*. Il participe à la gestion du royaume.

-Nomination

L'évêché d'Orléans occupe une place stratégique entre le cœur (Aix-la-chapelle) de l'Empire et la route vers l'Aquitaine, la vallée de la Loire et la Bretagne.

À son arrivée l'évêque trouve un évêché laissé dans un réel état d'abandon. Mais il y a un avantage évident : de nombreuses abbayes sont sur son territoire et leur administration sera confiée à Théodulf : Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire) riche en reliques, Saint-Aignan à Orléans et Micy à Saint-Mesmin. Il prend très au sérieux sa charge épiscopale. Il écrit :

« Puisses-tu méditer la Sainte Loi.

Suis ses commandements nuit et jour.

Tu corriges les actes d'autrui, qu'Elle corrige les tiens. » (Poème 41)

- Un bon administrateur

Il veille à rétablir la discipline ecclésiastique. Il rédige des directives « Capitulaires » concernant le clergé séculier (en 800 et 813) (Figure 4), précise la mission des prêtres dans les paroisses (pratique des sacrements) et la conduite à tenir par le clergé (en particulier du point de vue des mœurs). Il rétablit la règle bénédictine dans le couvent de Micy et fait venir d'Aniane des moines pour l'aider.

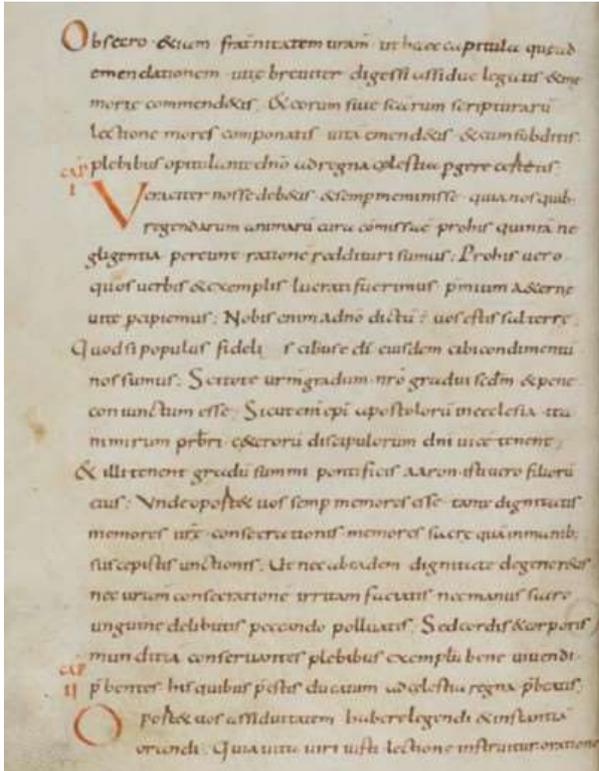


Figure 4. Capitulaire épiscopal de Théodulf, Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Cod. Sang. 446, p 182 (www.e-codices.ch).

Les capitulaires épiscopaux sont des textes de type législatif écrits par les évêques et adressés aux prêtres. Leurs différents chapitres énoncent des règles destinées à encadrer les comportements et les pratiques religieuses des fidèles. Le capitulaire de Théodulf est l'un des premiers du genre, et le plus diffusé de tous. Ici une copie réalisée à Saint-Gall (entre 845 et 870).

Il se préoccupe du système d'hospitalisation et crée un hospice à Orléans.

Il applique dans son diocèse les directives de Charlemagne en matière d'enseignement.

La pièce maîtresse est l'admonition de 809 qui vise à développer l'enseignement dans l'empire, avec deux buts : former les élites laïques pour l'administration, lutter contre le manque d'instruction du clergé.

Charlemagne, sous la pression des lettrés qui l'entourent à Aix, demande la création de nombreuses écoles.

Pour l'enseignement de la grammaire, (Figure 5) il y a trois niveaux : l'école paroissiale, l'école épiscopale (niveau secondaire), et enfin monastique.

La base de l'enseignement distribué est l'apprentissage de la lecture et le latin.

L'écriture vient ensuite, puis le calcul.

Le comput permet de trouver la date des fêtes mobiles (notamment la fête de Pâques).

Cet enseignement a un rayonnement limité. Les laïcs ont une éducation balbutiante. C'est

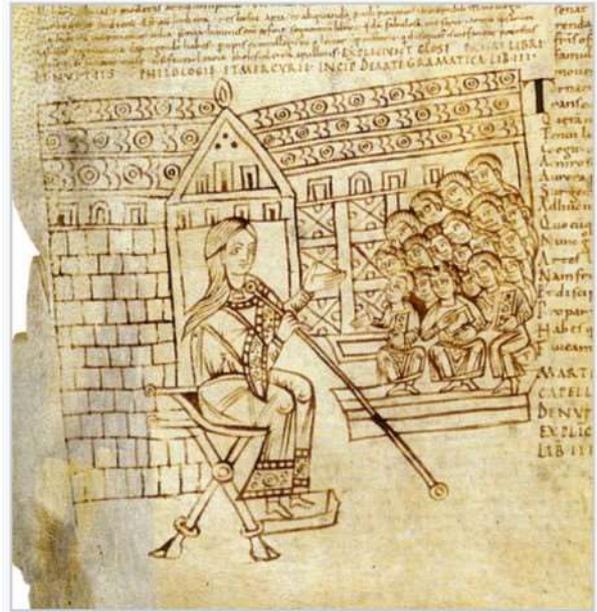


Figure 5. Grammaire, qui tient la férule, enseigne aux élèves, équipés de tablettes. Illustration d'une copie des Noces de Philogée et de mercure, De Martianus Capella (Ve siècle), qui y présente les sept arts libéraux. Manuscrit de Fleury, Xe siècle.

dans l'élite, laïque ou cléricale, que les progrès s'affirment. La langue latine, restaurée, permet une bonne administration, une communication plus facile dans l'Empire, mais reste fermée au peuple.

Théodulf est très impliqué dans la Renaissance carolingienne, et dans son diocèse par deux biais : les scriptoria et l'exégèse des textes sacrés de la Bible.

Le développement des scriptoria

Le scriptorium est un atelier où travaillent des copistes et des enlumineurs. L'exemple est donné par l'École palatine d'Aix aux côtés de l'Empereur. Elle est très active de 795 à 810. Alcuin y joue un grand rôle. Quand il est nommé à Tours, il y diffuse le savoir-faire de l'École.

Théodulf mène une action similaire dans son diocèse, à la cathédrale d'Orléans et à l'abbaye de Fleury (Saint-Benoît). (Figure 6)



Figure 6. Scriptorium Manusrit Escorial

Les moines travaillent en équipe avec un chef d'atelier. Leur équipement se développe. On aboutit ainsi à la création du livre carolingien. Les feuilles de parchemin préparées par la réglure sont pliées en quatre. Les moines se voient attribuer des droits de chasse pour se fournir en peaux pour les parchemins. Les cornets à encre, les plumes, s'améliorent. (Figure 7)



Figure 7. Un livre carolingien. Le livre se présente sous une forme apparue au 1^{er} siècle de notre ère : le *codex*. Ce terme désigne un type de livre constitué de cahiers, en nombre variable suivant la longueur du texte à transcrire. Ces cahiers, réunis sous une même reliure, sont eux-mêmes constitués de feuillets encartés les uns dans les autres et cousus ensemble. Les manuscrits carolingiens ont donc la même forme que les livres modernes. Leur format est souvent carré et leur taille moyenne. Tous sont en parchemin.

Autour de la chapelle d'Aix naît une enluminure plus riche (par rapport au déclin de l'enluminure mérovingienne) où se mêlent les influences de l'Antiquité et de Byzance.

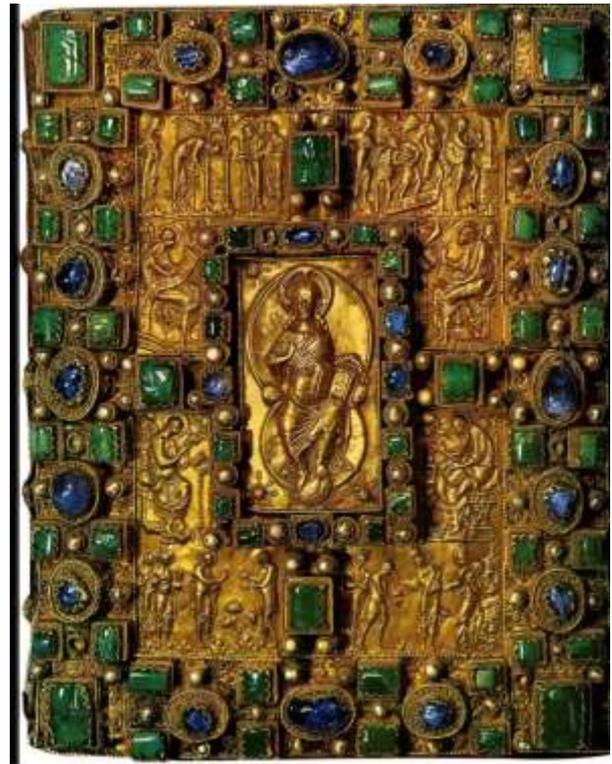


Figure 8. Couverture du *codex aureus* de St Emmeran.

Les enlumineurs grecs, lors de la crise iconoclaste, se réfugient à Ravenne et à Rome, et apportent leur savoir-faire. Le retour à l'Antiquité est une caractéristique de l'art carolingien (décor de palmettes, acanthes, chapiteaux).

Le livre carolingien est un objet d'art et de luxe (Figure 8)

On emploie l'or, l'argent, la pourpre pour teinter le parchemin. (Figure 9)

Une décision importante de Charlemagne en 789 impose l'utilisation d'une nouvelle écriture, la caroline.

On peut faire la comparaison avec l'écriture mérovingienne, beaucoup plus difficile à lire (Figure 10). La caroline, utilisée d'abord à Aix dans l'école palatine, se répand dans les scriptoria de l'Empire, et donc à Orléans, à Tours. C'est une graphie claire, les mots sont séparés, on utilise la ponctuation. Les formes sont élégantes et arrondies. Elle est donc beaucoup plus lisible. (Figure 11) C'est une véritable révolution à plusieurs niveaux. D'abord pour la communication à l'intérieur de l'Empire, pour la transcription des textes anciens, des écrits des Pères de l'Église, des auteurs très lus comme Virgile, Ovide, Cicéron.



Figure 9. Manuscrit. D'argent, d'or et de pourpre. La qualité parfaite des feuillets pourprés, la savante hiérarchie des écritures d'or et d'argent, leur décoration somptueuse, soulignent et amplifient le sens des textes sacrés. Très prisés pour leur éclat qui reflète la lumière divine, l'or et l'argent sont employés dans les écritures et dans certains détails du décor qu'il s'agit de mettre en valeur. La pourpre, couleur mythique par excellence, revêt une double connotation impériale et chrétienne : elle permet aux souverains de se poser en héritiers des empereurs romains tout en évoquant la passion du Christ.

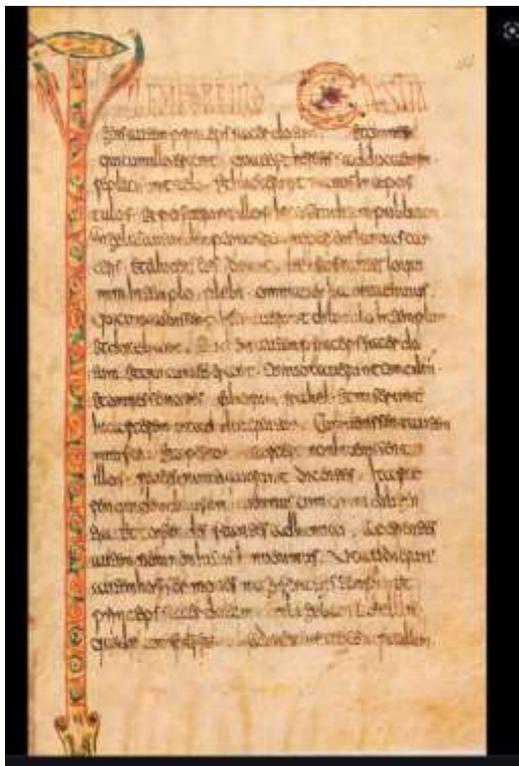


Figure 10. Écriture mérovingienne.

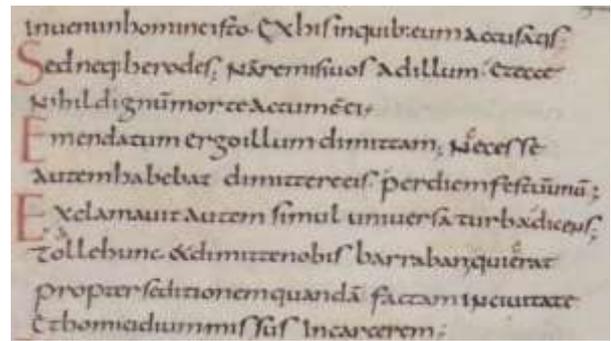


Figure 11. Caroline. Livre liturgique carolingien (*British library*)



Figure 12. Bible de Théodulfe, Puy en Velay.



Figure 13. Bible de Théodulfe, Puy en Velay (détail).

Théodulf est aussi un exégète.

Chargé de la révision du texte biblique de la Vulgate, il travaille avec Alcuin. Nous possédons un certain nombre de ses ouvrages précieux : une bible conservée à Paris à la BNF (Figures 12 et 13), qui se trouvait au XI^e siècle à Orléans, un autre exemplaire au Puy-en-Velay.

Dans la décoration les choix de Théodulf sont favorables à une grande sobriété. Sa tendance aniconique se manifeste par le rejet de la figuration. On y trouve essentiellement des motifs géométriques et végétaux. On affirme la primauté du texte sacré. Seuls sont décorés les « explicit » et les tables des canons.

Son action politique

Il a la confiance de Charlemagne. Il participe à la gestion du royaume. On assiste à la renaissance de l'État central. Une organisation administrative et judiciaire du royaume se met en place. L'Empire est divisé en « pagus », circonscription à la tête de laquelle se trouve un comte fidèle au roi. À l'apogée de l'Empire, on en dénombre 400.

Pour maintenir la cohésion de l'ensemble, Charlemagne institue des envoyés exceptionnels choisis dans l'aristocratie franque et surtout parmi ses fidèles. Ce sont les *missi dominici*. Ils opèrent souvent à deux, un laïc et un clerc. Ils veillent à promulguer les capitulaires, surveillent leur application, rédigent des rapports.

En 798 Théodulf et Leidrade, évêque de Lyon, sont chargés d'une mission d'inspection dans les diocèses du sud de l'Empire. Théodulf montre dans cette action de solides connaissances juridiques. On constate le lien de confiance très étroit qui le liait à Charlemagne.

Ce lien ne sera plus aussi fort avec son successeur Louis le Pieux. Théodulf donnera néanmoins son avis lors du partage de l'empire envisagé dans le testament de 806, partage qui devint réalité lors du traité de Verdun de 843. Il n'y est pas favorable et craint un affaiblissement de l'ensemble. Cet avis très lucide, auquel les faits vont vite donner raison, ne sera pas suivi.

Ce fut donc un évêque éminent du diocèse d'Orléans. Sa valeur fut reconnue puisque le pape lui donna le *pallium*, signe d'une grande considération. Dès le XI^e siècle, dans « Les miracles de Saint Benoît » André de Fleury parle

de lui comme d'un pasteur hors du commun, « *pastor egregius* »

III – Théodulf, un grand intellectuel

Il n'est pas seulement un pasteur attentif, il est aussi un grand intellectuel.

Théodulf est un lettré, un érudit

Remarqué par Charlemagne il est appelé à son service à Aix-la-Chapelle. Il fait partie de ce groupe d'érudits qui animent la cour et est à l'origine de ce mouvement qu'on a appelé la Renaissance carolingienne. Il siège à l'Académie palatine aux côtés de lettrés venus de toutes les parties de l'Empire à partir de 782. On y trouve des hommes comme Paul Diacre, un lombard, historien, Agobard, un espagnol, archevêque de Lyon, Eginhard, un franc de Germanie, mathématicien et architecte, et surtout Alcuin, un anglais de York (735-804) (Figure 14). Celui-ci est un esprit universel, théologien, philosophe. Nommé abbé de Saint-Martin de Tours, mais restant diacre, il fut l'âme du renouveau carolingien et travailla très étroitement avec Théodulf ; il lui a d'ailleurs porté ombrage.

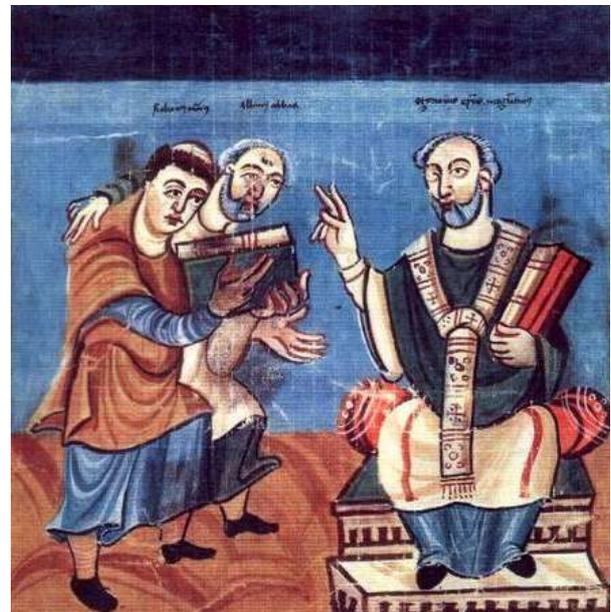


Figure 14. Raban Maur présenté par Alcuin Man.de Fulda

Il faut noter le cosmopolitisme du recrutement. Chaque érudit reçoit un surnom célèbre de l'Antiquité : Théodulf est Pindare, Charlemagne David, Alcuin Flaccus.

L'originalité de Théodulf est de tenir la balance égale entre la tradition chrétienne (les pères de l'Église) et la culture gréco-romaine de l'Antiquité, qu'il connaît bien, notamment Virgile et Ovide, mais aussi le poète chrétien Prudence. Dans le scriptorium de Fleury sous sa haute main, on trouve les deux influences dans la production manuscrite.

Les textes qui lui sont attribués sont nombreux et variés :

- Des capitulaires et des textes juridiques
- Des comptes-rendus de mission (« *versus contra iudices* », en vers !)
- Des traités de théologie (certains sont en vers)
- De nombreux textes poétiques, 60 poèmes lui sont attribués avec certitude, souvent écrits en distiques en un latin élégant et pur, hymnes, épitaphes, textes satiriques, panégyriques.

Voici trois exemples :

Il a une verve satirique certaine. Ici il dépeint les courtisans comme autant d'oiseaux qui participent à une véritable cacophonie.

« Que font les cygnes pendant que résonnent ces cris de corbeaux et que retentissent sous mes toits ces nombreux chants ? Tantôt la trompeuse pie simule coupablement la parole humaine ; regardant de haut les oiseaux, elle siège au repas sacré. Le perroquet aussi imite de sa voix diverses poésies, souillant les muses, vénérable Homère... Tantôt le cocou pristinier montre à Phœbé (la lune) ses prunelles ; sa voix qui hégaye résonne en sa gorge, rauque. »

Poème XXVII

À la fin de sa vie il écrit une hymne qui restera célèbre et sera chantée jusqu'au XX^e siècle à la procession du dimanche des Rameaux.

(Figure 15) « *Gloria laus et honor* », pleine d'allusions bibliques.

« Gloire, louange et honneur soient à vous Christ-Roi,

Rédempteur à qui la fleur de l'enfance chanta pieusement Hosanna

Vous êtes le roi d'Israël, noble fils de David, ô roi qui venez au nom du Seigneur. »

Il écrit un long poème sur les sept arts libéraux, 114 vers en distiques, dans (Figure 16) un latin élégant. Il a été traduit par un ancien membre de notre académie, qui a été également mon bon maître en khâgne au lycée Pothier, JacquesBoudet, que certains d'entre vous ont peut-être connu.

Théodulf construit son analyse en partant de la métaphore de l'arbre, (Figure 17) pour lui

image de la vie et de la pensée humaine qui s'élève peu à peu. À la base la grammaire, puis de multiples branches, dialectique, rhétorique et les quatre vertus, et en s'élevant les sciences, la musique et l'astronomie.

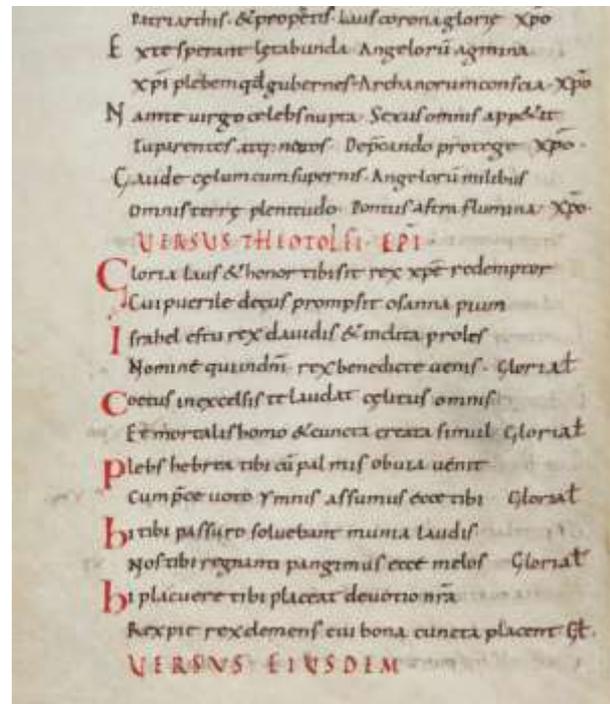


Figure 15. Hymne *Gloria Laus et honor*. Manuscrit St Gall



Figure 16. Les Sept arts libéraux



Figure 17. L'arbre de Théodulf

L'arbre portait donc ces figures, et aussi des feuilles et des fruits. Ainsi produisait-il de la beauté et des objets mystiques : les feuilles, ce sont les paroles, et les fruits la pensée. Ceux-ci ne cessent de s'accroître, et celles-là nourrissent, si on sait en user. Aussi cet arbre largement déployé est-il l'image de la vie : il faut toujours, en partant de bas, s'élever plus haut ; la pensée humaine doit peu à peu viser vers les sommets ; et on ne doit jamais se contenter de rester au ras du sol. L'Éthique s'unit à la Grammaire ; la Logique vient vite se joindre à elles ; et la Physique s'assied auprès de ses sœurs, tandis qu'au-dessus d'elles l'Astronomie s'installe dans les sommets. Il faut que la Logique, en les nourrissant, accompagne l'Éloquence et la Morale pour pouvoir connaître parfaitement la nature des choses. Et la Musique doit parcourir la Voûte du ciel aussi bien que les terres pour, partant des choses de ce monde, s'élever jusqu'aux sommets de l'éther.

Un théologien engagé

Dans les querelles théologiques qui secouent la chrétienté de l'époque, Théodulf est par excellence le théologien du roi aux côtés d'Alcuin, puis seul après 804.

La question du culte des images

L'empire byzantin connaît une crise très profonde au VIII^{ème} siècle, surtout entre 741 et 775. C'est la crise de l'icônoclisme (briser les images), alors que l'Église latine ne connaît pas de telles luttes.

Deux courants de pensée s'opposent.

Le premier refuse les images, la représentation de Dieu, de la Vierge et des saints qui poussent les croyants à l'idolâtrie. « Tu ne feras pas d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses d'en haut. » (Exode, XX, 4-6). Il ne faut pas négliger aussi l'influence de l'islam. On supprime donc les images (icônes) dans les lieux de prière. Il s'agit de purifier une religion populaire et de limiter l'influence des moines.

L'autre courant affirme qu'on peut représenter le Christ, puisqu'il s'est incarné, et les saints. Les icônes sont alors autorisées, comme des sortes de sermons silencieux, de livres sacrés pour les illettrés, très nombreux à l'époque. En aucun cas il ne peut s'agir d'une « adoratio » mais seulement d'une « veneratio ». (Figure 18)

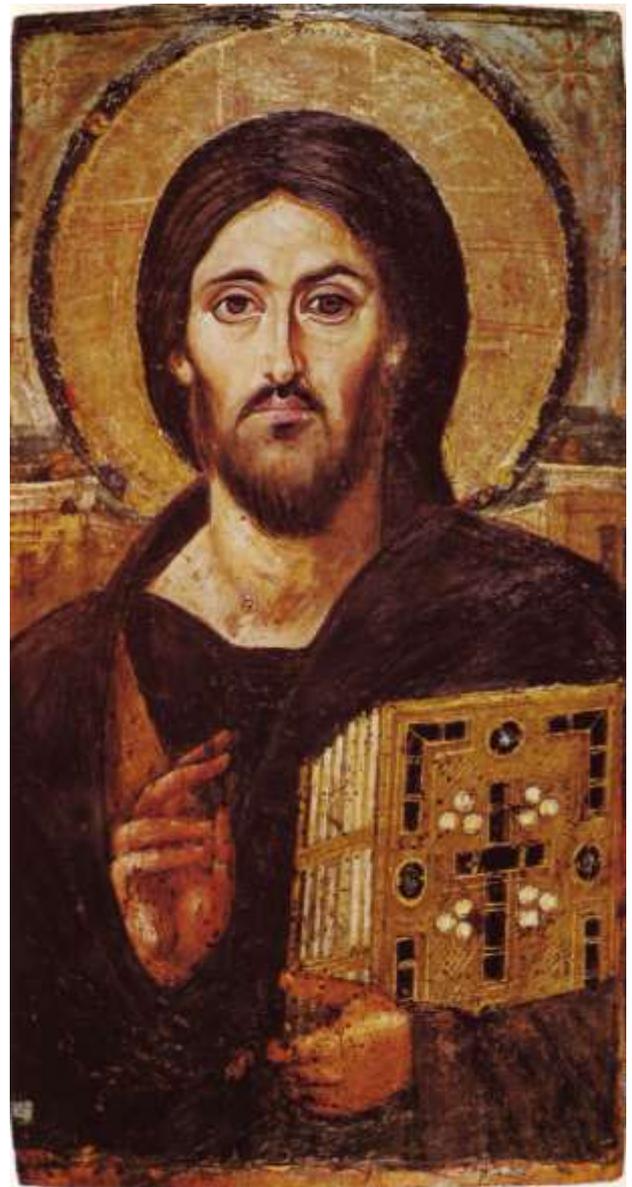


Figure 18. *Christ pantocrator*. Ste Catherine Sinai

En Orient, l'empereur byzantin interdit en 730 toutes représentations iconiques, ce qui va multiplier les troubles. Pour ramener le calme, on convoque un concile en 787. C'est le deuxième concile de Nicée où il est décidé que les images sont autorisées, mais pas leur commerce. Le pape souscrit à cette décision. Mais la querelle va ressurgir en Occident. Les lettrés carolingiens s'appuient sur le terme « *adoratio* », mal employé, pour s'opposer au Concile de 787.

Théodulf écrit alors un long traité (longtemps attribué à Alcuin) en 790-791, les « *Libri carolini* » ou « *Opus Caroli contra synodum* », mais le texte, à son grand regret, n'est pas diffusé par Charlemagne.

Celui-ci réunit un concile à Francfort en 794, car il veut s'imposer comme chef de la chrétienté. Il adopte une voie moyenne entre iconoclasme destructeur et une « iconodulie » superstitieuse.

Théodulf restera très attaché à une doctrine ferme condamnant la représentation outrancière des images. La tendance aniconique de Théodulf est réelle. On la retrouvera dans la mosaïque de Germigny « S'élever vers l'invisible par les textes..., non par les images. » Il aura la même attitude quand il s'agit d'illustrer des éditions de la Bible.

La question du « filioque »

Le centre de la réflexion est le dogme de la Sainte Trinité. La controverse est ancienne sur la relation entre les trois personnes (Figure 19). Une succession de conciles traite de la question.

En 325, le premier Concile œcuménique de Nicée, condamne l'arianisme. Arius, théologien alexandrin (256-336), nie la divinité de Jésus, qui n'est donc pas consubstantiel au Père, mais en procède. Ce Concile promulgue ce qu'on appelle le « symbole de Nicée » qui résume les points fondamentaux de la foi chrétienne.

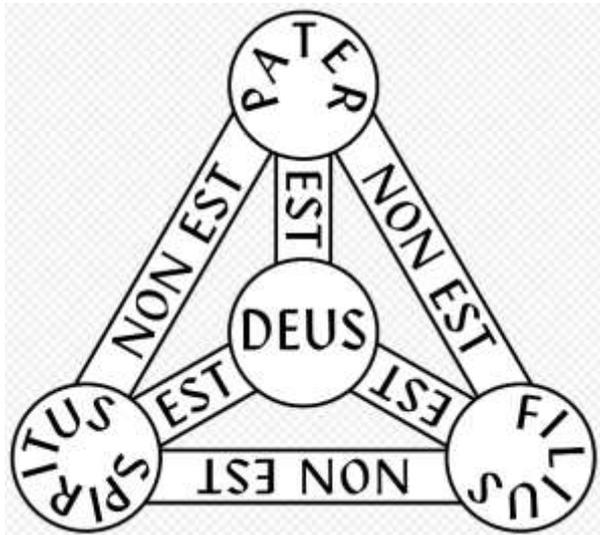


Figure 19. La Sainte Trinité.

En 381, deuxième Concile œcuménique dit de Nicée-Constantinople précise le Symbole de Nicée et retient la formule « Esprit Saint qui procède du Père » (« *qui ex Patre procedit* »), mais ne dit rien des relations du Fils et du Saint Esprit.

En 589, le Concile de Tolède concerne uniquement l'Église latine d'Occident. Il

introduit le terme « *filioque* » dans le credo (« *qui ex Patre filioque procedit* »). La coutume de le chanter à la messe se répand en occident.

En 787, le Concile de Nicée II concerne uniquement l'Orient. L'Église byzantine propose : « L'esprit procède du père par le fils » et refuse le « *filioque* ».

La querelle reprend au IX^e siècle. En 807, elle renaît à Jérusalem entre moines orthodoxes et moines latins à propos du « *filioque* ». Charlemagne intervient en faveur des latins et demande une étude à ses théologiens. Théodulf écrit alors le traité « *De Spiritu Sancto* » favorable au « *filioque* ».

En 809, Charlemagne veut affirmer son autorité impériale face à Byzance ; il réunit un concile à Aix-la-Chapelle, qui confirme le « *filioque* », et une délégation est envoyée à Rome. Le pape Léon III en reconnaît l'orthodoxie, mais refuse son insertion dans le credo de la messe pour l'église latine, par souci d'apaisement avec l'Église d'Orient. Les propositions de Théodulf ne sont retenues qu'à moitié. Cette querelle théologique est alimentée par des raisons politiques ; elle aboutira à un schisme au XI^e siècle entre l'église romaine et l'église orthodoxe grecque (Figure 20).



Figure 20. Le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils : détail du retable de Boulbon, XV^e siècle, mise au Louvre, Paris

IV - L'oratoire de Théodulf à Germigny (Figure 21)

Évêque d'Orléans Théodulf, également abbé de Saint-Benoît, fit construire une demeure sur un domaine de l'abbaye au lieu-dit Germiniacus. Cette demeure, dont il parle dans ses poèmes, a disparu. Il nous en reste l'oratoire, une chapelle privée.

Cette chapelle est contemporaine de la chapelle palatine d'Aix. C'est le seul témoignage



Figure 21. Oratoire carolingien. Vue du chevet. Germigny des Prés, extérieur

carolingien que nous ayons au nord des Alpes. Le catalogue des abbés de Fleury en parle en ces termes au X^{ème} siècle : « C'était une église d'un

travail si magnifique que nul édifice ne pouvait lui être comparé dans toute la Neustrie. »

L'édifice n'a pas été épargné par l'Histoire

Il est incendié par les Normands au IX^{ème} siècle, puis reconstruit aux environs de 1050. Il survivra alors tant bien que mal. Mais il apparaît très dégradé lorsque Mérimée procède à son classement en 1838 comme monument historique.

Une restauration très maladroite est entreprise entre 1867 et 1877. Deux absidioles ont été démolies, un étage de la tour centrale a été supprimé, la décoration intérieure n'a pas été respectée. Les stucs qui décoraient l'intérieur ont été entassés en fragments à l'extérieur, et les mosaïques pour la majorité d'entre elles ont disparu. Mais l'édifice existe et surtout abrite une mosaïque découverte par hasard en 1820, cachée sous un badigeon blanc au XVIII^{ème} siècle. Des petits cubes de verre se détachaient de la voûte, et des enfants du village s'amusaient à les ramasser.

L'abside ouest a été remplacée plus tard par une nef pour cet oratoire transformé en église paroissiale.

L'édifice s'organise autour de la tour centrale où l'on trouve une influence wisigothique et mozarabe (avec des arcs outrepassés). (Figures 22 et 23).



Figures 22 et 23. Oratoire carolingien Germigny. Vues Intérieures.

Le plan est original (Figure 24). Il n'est pas basilical. Il présente un corps carré avec quatre piles centrales qui supportent une lanterne, et à ce corps carré sont ajoutées des absidioles.

Ce plan est comparable à des constructions que l'on trouve en Arménie près d'Érevan (Figure 25).

Le plus important est cette mosaïque qui malgré ses dégradations se déploie dans toute sa splendeur dans l'abside orientale, témoin exceptionnel et original de l'époque de Théodulf.

La mosaïque et sa signification

Cette mosaïque (Figure 26) de 9 mètres carrés avec 130 000 tesselles est le reflet des croyances théologiques de Théodulf. Elle nous

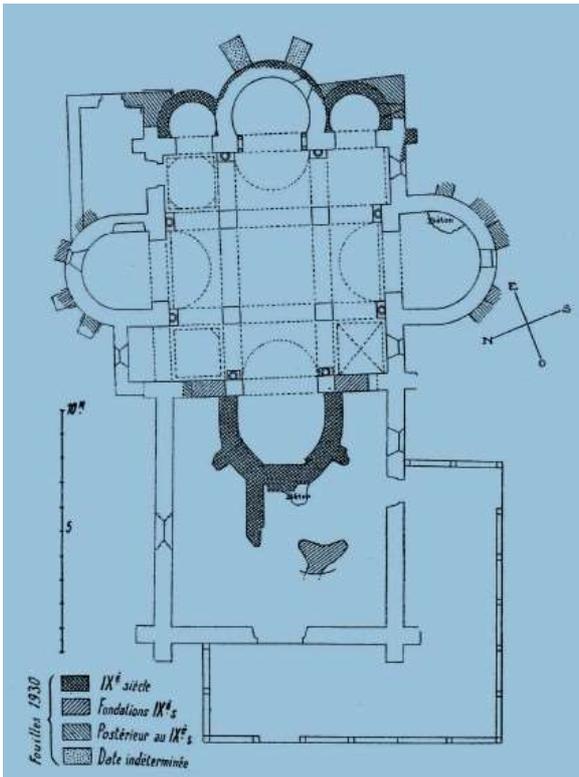


Figure 24. Plan de l'oratoire carolingien de Germigny des Prés

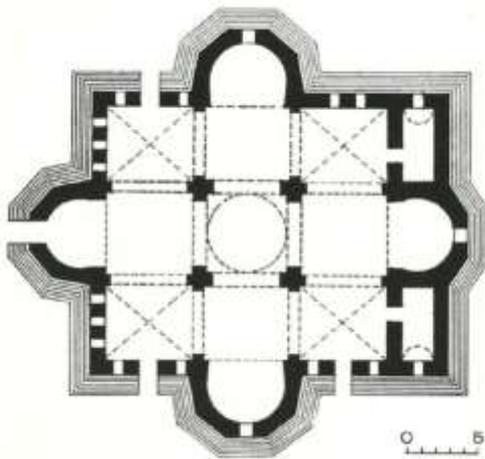


Figure 25. Plan d'une église arménienne



Figure 26. Mosaïque, cul de four. Germigny

présente une théophanie de l'Ancien Testament que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Au centre est représentée l'Arche d'alliance construite par Moïse, coffre qui contenait les tables de la loi. Il est recouvert d'or et muni de quatre anneaux dans lesquels sont passées deux barres d'acacia pour le transporter (selon le livre de l'Exode 25-10-22). Il est posé sur un tapis précieux plus sombre. L'arche est ornée de deux petits chérubins (*Kérub* désigne un ange faisant

fonction de gardien), qui s'inclinent et désignent le coffre avec leurs bras. Ils sont debout sur le couvercle ouvert de l'Arche (ou « propiciatoire »).

Au-dessus du coffre dans le ciel bleu étoilé, deux archanges plus grands s'inclinent également, une main vers l'arche, l'autre sur la poitrine, leurs ailes déployées, vêtus de vêtements antiques de style byzantin. Leurs ailes se croisent. (cf. *le Livre des rois*). Au croisement de l'extrémité de leurs ailes la main bénissante de Dieu apparaît dans un ciel bleu étoilé. Au sommet on voit une frise décorative avec des rosaces.

La mosaïque est entourée d'une inscription, composée de deux distiques. Elle est rapportée dans le catalogue des abbés de Fleury, ce qui a permis de restituer facilement les manques.

*Oraclum sanctum et cherubin hic aspice, spectans
Et Testamenti in micat arca Dei.
Hac cernens precibusque studens pulsare Tonantem
Theodulfum votis jungito, quæso, tuis.*

Toi qui regardes, remarque ici le saint Oracle avec les chérubins

Et vois comme brille l'Arche de l'Alliance de Dieu.

En contemplant et en t'efforçant par tes prières de toucher le maître du tonnerre,
Associe, je t'en prie, Théodulf à tes prières.

C'est un bel exemple qui s'inspire des modèles hellénistiques des églises romaines (plus que de Ravenne) que Théodulf a pu admirer lors de ses voyages.

Les couleurs sont variées, vert, bleu lapis, or, argent, rouge brique...

La mosaïque se veut la transcription symbolique de la pensée de Théodulf. Il était engagé dans le grand débat sur les « images » et

avait pris une position iconophobe (ou aniconique) dans les « Livres carolins » pour contrer le concile de Nicée II (787), même si son attitude avait évolué vers moins d'intransigeance après son voyage à Rome en 800. Au lieu de choisir une représentation anthropomorphe du Christ en gloire ou de la Vierge en majesté, il fait représenter une théophanie de l'Ancien Testament.

Une lecture nouvelle a été proposée dans des travaux récents, notamment en 2001, ceux de A. Freeman et P. Meyvaert. En étudiant les textes de Théodulf, notamment les « Livres carolins » et en les confrontant à la mosaïque, ils ont pu préciser les raisons du choix iconographique de celui-ci. Sans entrer dans les détails des spécialistes ni dans leurs querelles, prenons quelques exemples, tout en restant prudents à cause des nombreux manques dans la mosaïque.

- La main de Dieu bénissante semble marquée d'un trait qui serait la blessure due au clou du crucifié. Ce serait la main du Christ qui annonce la nouvelle alliance. Mais la lecture reste délicate à cause de nombreuses restaurations.

- Les deux grands anges sont différents. Celui de gauche a une auréole cruciforme et personnifierait le peuple chrétien, celui de droite personnifierait le peuple juif. Ils unissent leurs ailes, ce qui souligne la continuité entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

La mosaïque se trouve au -dessus de l'autel. Ainsi un parallèle s'établit entre le temple de

Salomon et le sanctuaire chrétien. L'Arche, selon Théodulf, est la préfiguration du Christ, et aussi la préfiguration symbolique du Saint Sacrement. Pour lui les images ne sont pas une vue directe de Dieu, mais sont les vecteurs d'un processus visuel et intellectuel qui s'apparente à l'exégèse.

Théodulf est un intellectuel qui a une conception abstraite de la représentation, mais c'est aussi un artiste sensible à la qualité des moyens employés, et un théologien qui affirme que la loi de Dieu n'est plus inscrite sur des tables de pierre dans l'Arche représentée vide, mais par la nouvelle Alliance, avec le Christ, dans le cœur des hommes.

Cette mosaïque est donc un véritable résumé de la pensée de Théodulf. Elle révèle le personnage tel que nous avons essayé de le faire revivre.

On y retrouve l'évêque, le théologien, le lettré, le poète, mais aussi l'intellectuel sensible à l'esthétique. Son rayonnement n'a pas été seulement local à l'échelle de son diocèse dont il fut un des grands évêques, mais à l'échelle de l'Empire carolingien aux côtés de Charlemagne.

Claude Baconnet

Membre titulaire de l'Académie d'Orléans
Section Belles-Lettres et Arts

Conférence du jeudi 12 décembre 2021

Du XIX^e siècle à nos jours, le logement social à Orléans

1^e période : 1850-1950

Isabelle Baranger

Résumé

Indispensable à la vie, le logement est un des premiers facteurs de santé. Dès le XIX^{ème} siècle, l'évolution vers une urbanisation croissante rend insalubres les trop rares logements citadins des classes populaires.

Je souhaite vous parler, depuis cette seconde partie du XIX^{ème} siècle jusqu'à l'après-guerre de 1939-1945, des mentalités, des initiatives privées de la part d'industriels orléanais, de la prise de conscience des hommes politiques et ainsi de l'implication de la société, de l'État et des collectivités. À partir des différentes lois, je parlerai de la déclinaison sur le plan local de ce qu'on appelle communément le « Logement Social ».

Sujet très vaste, mon propos sera nécessairement lacunaire et réducteur.

Abstract

Housing is essential to life and is one of the primary factors in health. From the 19th century onwards, the trend towards increasing urbanisation made the all too rare urban housing of the working classes unhealthy. From the second half of the 19th century to the post-war period of 1939-1945, I would like to talk about mentalities, private initiatives on the part of Orléans' industrialists, the awareness of politicians and thus the involvement of society, the State and the communities. Based on the various laws, I will talk about the local implementation of what is commonly called "Social Housing".

As this is a very vast subject, my speech will necessarily be incomplete and reductive.

Introduction

Le logement est essentiel, facteur de santé. Son évolution au cours des âges est indissociable de la vie sociale, économique, sociétale donc... humaine. Cet héritage de notre patrimoine représente un pan de notre société républicaine. La politique du logement social, dépendante d'une politique d'urbanisme, est un véritable défi dans une société en pleine mutation.

Parler de logement abordable, c'est s'intéresser à ceux dont la vie quotidienne en dépend et c'est pourquoi ce sujet m'intéresse.

Qu'est-ce que le logement social ? Il s'agit de logement destiné, à la suite d'une initiative privée ou publique, à des personnes à revenus modestes qui ont des difficultés à se loger sur le marché libre. L'expression concerne à la fois la construction de logements, la gestion et l'occupation de ce patrimoine. Le logement social est issu du logement ouvrier qui existe sous différentes formes : logement collectif, groupé, individuel.

Nous verrons aujourd'hui ce qu'on pourrait appeler l'ancêtre du logement social, le logement ouvrier puis sa naissance à partir de 1904 jusqu'à la période de la reconstruction après 1945.

I. La lutte contre l'insalubrité : du logement ouvrier aux HBM

Dès la première moitié du XIX^{ème} siècle, les grandes enquêtes sur l'habitat font état de critiques sévères sur les conditions de travail et de logement de la population ouvrière (Figure 1). L'encombrement des familles dans leur logement est dû, en particulier, au développement de l'industrie qui exige un nombre considérable de bras et la population urbaine augmente de façon importante. Ces enquêtes mettent en évidence deux phénomènes majeurs, d'une part la liaison entre la mauvaise santé et le taudis, d'autre part, le lien entre la diffusion des épidémies et le mauvais

logement des quartiers populaires. La question du logement ouvrier est donc étroitement liée à la révolution industrielle des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Entre 1851 et 1911, la population urbaine française double. À Orléans, dans cette même période, la population passe de 47 393 à 72 096 habitants. La classe ouvrière devient un enjeu politique de poids.

Durant tout le XIX^{ème} siècle on débattait entre libéraux des limites de l'assistance publique. En particulier, le logement doit être considéré comme une marchandise comme une autre, soumise à la loi de l'offre et de la demande. Quant aux dysfonctionnements sociaux, ils relèvent de la compétence des œuvres privées !



Figure 1 : Ligue Orléanaise contre le taudis, Chambre rue des Turcies, Orléans, Louis Lenormand

1. La loi de Melun – 1850

Armand de Melun (Figure 2), député de l'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de la société d'économie charitable, recommande, lorsque le conseil municipal le déclare nécessaire, la création de commissions d'hygiène chargées de rechercher et de définir les travaux à effectuer pour assainir les logements insalubres. Si elle constitue le fondement des politiques de logement social et de toutes les opérations publiques d'aménagement (assainissement, voirie, etc.) qui suivront, cette loi fut rarement utilisée par les municipalités. À Orléans, sur décision du conseil



Figure 2 : Portrait d'Armand de Melun, Émile Desmays, Public domain, via Wikimedia Commons

municipal, il avait été ainsi décidé que la loi sur les logements insalubres ne serait pas appliquée¹ !

2. Création de la première commission d'assainissement

Mais en 1878, suivant la délibération du 3 octobre 1878, par application de la loi de Melun, est tout de même créée la commission chargée de rechercher et indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements insalubres à Orléans; commission de 10 membres dont le maire, Charles Sanglier (Figures 3A et 3B). Lors du conseil municipal du 18 février 1889, on note: « sur proposition de monsieur le maire, le conseil ouvre par addition à l'article 15 du budget pour le

¹A.M.O. (Archives Municipales d'Orléans), 6F1536, délibération du Conseil Municipal du 21 février 1851

²A. M.O. 1D76, délibération du Conseil Municipal du 18 février 1889

logement des voyageurs indigents à titre d'hospitalité, un crédit de 110,40 francs à prélever sur les livres de l'exercice 1889 »². On peut également noter que, lors des conseils municipaux du XIX^{ème} siècle, la question du logement revient, soit pour des personnels de mairie, soit pour des administrés. Citons par exemple, lors du conseil du 29 mai 1835, la location d'une maison pour le logement provisoire du jardinier botaniste de la ville³. En 1843, une délibération relative au logement du médecin en chef du quartier des aliénés est soumise⁴.

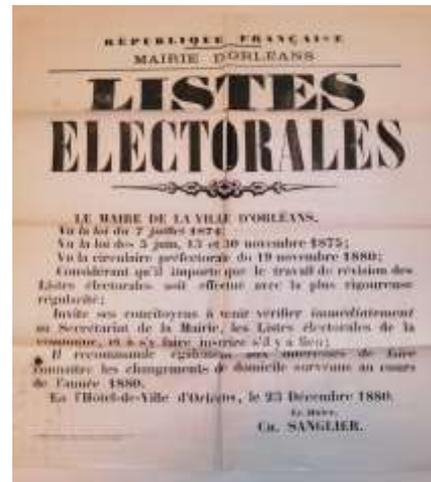


Fig. 3A

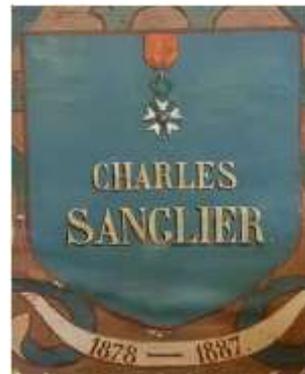


Fig. 3B

Figures 3A et 3B : Charles Sanglier, maire d'Orléans, Archives Municipales d'Orléans

³A.M.O., 1D40, délibération du Conseil Municipal du 29 mai 1835

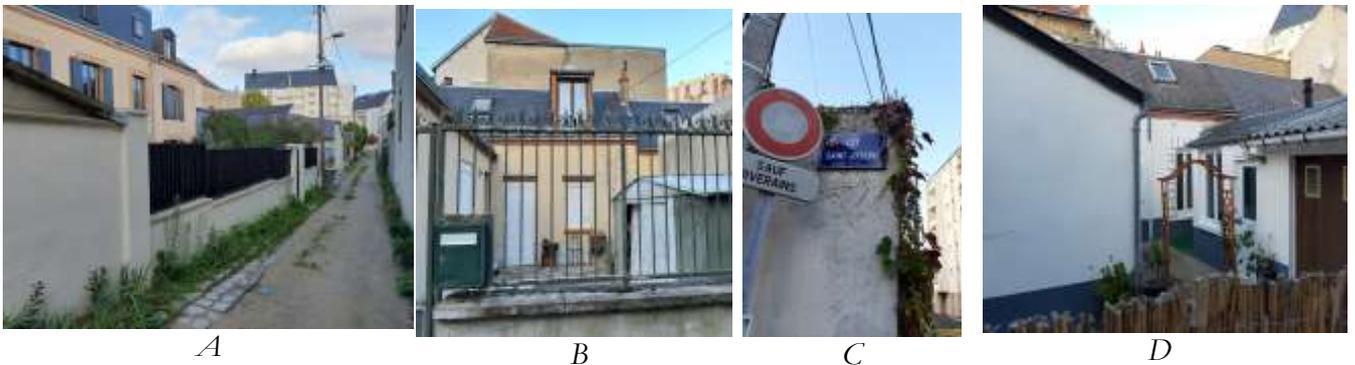
⁴A.M.O., 1D71, délibération du Conseil Municipal de 1843

3. Création d'un bureau d'hygiène

Un bureau sanitaire et d'hygiène est créé par arrêté préfectoral le 4 novembre 1904 et commence à fonctionner en janvier 1905. Ce bureau « prend toutes mesures propres à protéger la santé publique, à la prémunir contre les dangers de toute nature qui la menacent. Il fonctionne sous l'autorité du maire et lui fournit tous les renseignements relatifs à la statistique et à la santé publique »⁵, en particulier la liste des établissements et des logements, insalubres, dangereux et incommodes, et la liste des constructions nouvelles. »

4. Les premières initiatives privées

À Orléans, les premières opérations identifiées à partir de 1880 sont des initiatives émanant de sociétés privées et industrielles, ce sont des groupes d'habitation associant en général la maîtrise du foncier et la construction du logement. En voici deux exemples :



Figures 4. A à D : Cité Saint Joseph, photographies I. Baranger 2021

La Cité Saint-Joseph (Figures 4A à 4D) qui a été réalisée par Monsieur E. Delagrangé, fabricant de couvertures à Orléans, entre 1882 et 1884. Il s'agit d'un premier groupe d'habitations ouvrières du quartier Dunois, avec les réalisations de la Société Immobilière d'Orléans dont on parlera plus loin. Dans un premier temps, ces maisons étaient louées par E. Delagrangé à des ouvriers ou

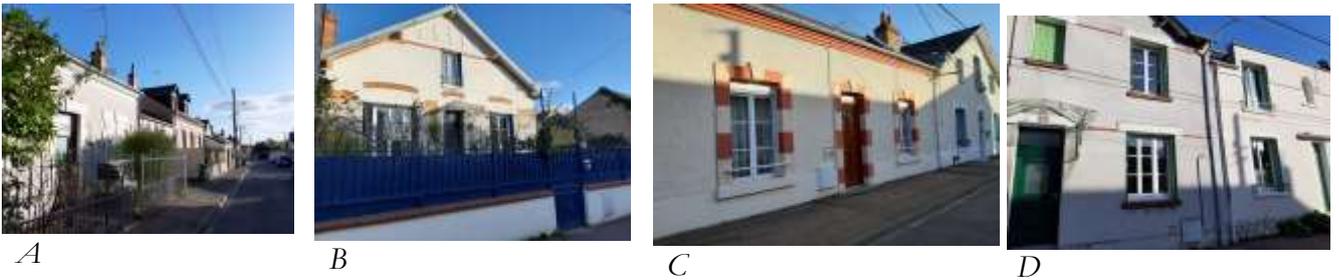
de petits artisans avant d'être vendues. La Cité Saint-Joseph est implantée en bordure du boulevard de Châteaudun ; elle comprend une dizaine de maisons construites en moellon enduit et en brique. Il s'agit d'une maison économique très élémentaire.

– La Cité Chevallier (Figures 5A à 5D), construite entre 1887 et 1891. Elle est située dans le clos des Vaupulents. Elle se bâtit rapidement de petites maisons ouvrières et comprend dès son origine une boutique et une « salle à boire » aménagées en 1887 au centre de la Cité. La construction se poursuivra au début du XX^{ème} siècle et dans les années 20-30 où les premières maisons font l'objet de nombreuses transformations. La Cité Chevallier, aujourd'hui englobée dans la rue Louis Rossat, est située au nord du boulevard de Châteaudun. On peut citer Monsieur Barrault lors du conseil municipal du 23 juin 1889 qui appelle l'attention de l'administration sur le mauvais état de la Cité

Chevallier. « Par les temps de pluie, cette Cité

est littéralement inondée. Elle est habitée par de nombreuses familles d'ouvriers. Il importe de faire cesser un état des choses nuisible à l'hygiène et à l'état de santé de nos concitoyens. Cela est d'autant plus facile que les propriétaires consentent à prendre leur part des charges ».

⁵A.M.O., 5J160



Figures 5A à 5D : Cité Chevallier, photographies I. Baranger 2021



A



B



C



D

Figures 6 A à 6 D : Cité des Fleurs ou Colas des Francs

photographies I. Baranger 2021

5. L'action de la Société Immobilière d'Orléans.

En 1879, sous l'impulsion de Gaston Colas des Francs, se fonde la Société Immobilière d'Orléans. Au cours des années 1880, elle construit plus de 230 maisons à Orléans (Acacias, Xaintraillles, rue de Loigny, rue de la Concorde, rue de l'Immobilière-Cité des fleurs-, rue du Petit

chasseur-Madeleine-). Pour ne parler que de la Cité des fleurs (Figures 6A à 6D), en 1891 le Président de la République Jules Grévy, présent à Orléans pour les fêtes de Jeanne d'Arc, visite la réalisation. À ce moment-là, la Société Immobilière peut se vanter d'avoir atteint ses objectifs, sa raison d'être : procurer en toute propriété des logements plus salubres à ceux qui ne disposent que de peu de moyens et contribuer

ainsi « à l'ordre et à la moralité ». La Cité des fleurs deviendra en 1904 Cité Colas des Francs ; quant à la rue, elle s'est toujours appelée rue de l'Immobilière et l'ensemble paraît ne pas avoir bougé d'un iota depuis sa fondation. La Société a géré son capital avant de disparaître vers 1920.

II. La naissance du logement social

1. Les débuts de l'intervention publique : les HBM

– la loi Siegfried – 1894

Jusqu'alors, la question du logement est considérée comme ne relevant pas des institutions publiques. La première pierre d'une législation du logement social est posée par Jules Siegfried (Figure 7), secrétaire des HBM (Habitations à Bon Marché) le 30 novembre 1894. Il est le premier à militer pour l'intervention de l'État en vue de favoriser l'accession à la propriété immobilière. Cette loi Siegfried ne marque pas l'intervention directe de l'État mais établit les bases de la législation et signe la création des sociétés d'habitations à bon marché ; elle permet à la Caisse des Dépôts, à la Caisse d'Épargne qui sont toujours des financeurs actuels d'ailleurs et aux Établissements charitables d'utiliser leurs fonds



Figure 7 : Collection Patrick Kamoun, Jules Siegfried, Député-Maire du Havre, président de la Société Française des HBM. Carte-photo Walery, Paris, 1914

pour financer les programmes des logements

d'HBM. Cette loi servira de base à toutes celles qui suivront. Les HBM s'adressent à une population plus large que la population ouvrière et leur valeur locative ne peut dépasser le maximum fixé par la loi. La loi crée le Conseil supérieur des HBM ainsi que les Comités locaux d'HBM. Le Comité départemental du Loiret, qui ne semble pas d'ailleurs avoir joué à ses débuts un rôle prépondérant dans le développement du logement social local, est créé en 1901.

– la loi Strauss – 1906

Alors que la loi Siegfried reste incitative, la loi Strauss (Figure 8) du 10 avril 1906 renforce les mesures précédentes et va déterminer jusqu'en 1985 les cibles du logement social : les maisons salubres et à bon marché sont destinées « à des personnes peu fortunées, notamment à des travailleurs vivant principalement de leur salaire ». Les comités de patronage des HBM deviennent obligatoires. Le municipalisme est annoncé, les communes et les départements peuvent venir en aide aux organismes d'HBM (terrain, prêts, subventions, souscription d'obligations et d'actions, exonération d'impôt foncier, garantie des emprunts); la loi détermine les valeurs locatives. Le Comité de patronage du département du Loiret est créé le 5 décembre 1907.



Figure 8 : Paul Strauss, Ernest Gay, CC0, via Wikimedia Commons

– la loi Ribot – 1908

Deux ans après la loi Strauss, la loi Ribot (Figure 9) du 10 avril 1908 propose des mesures d'encouragement à la propriété destinée aux ouvriers et aux employés en facilitant les prêts bancaires à un taux très bas et en créant des sociétés de crédit immobilier (Figure 10).

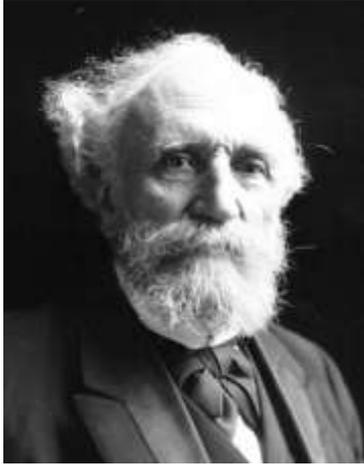


Figure 9 : Alexandre Ribot 1913, Agence de presse Meurisse, Public domain, via Wikimedia Commons



Figure 10 : « Tout le monde propriétaire ! ». Revue Lecture pour Tous, 1911, page 170. Collection Patrick Kamoun, <https://musee-blm.fr>

2. Les initiatives avant la première guerre mondiale

À cette période, comme un peu partout en France, la construction de logements ouvriers et d'HBM relève de l'initiative privée. À l'exception de petits immeubles construits pour l'industriel Louis Clapin (Figures 11A à 11E), fabricant de corsets impasse du Pré-Renault, c'est l'habitat

pavillonnaire individuel en accession à la propriété qui est privilégié. Cinq habitations réparties en deux maisons et deux petits immeubles sont construites sur les plans de l'architecte Coursimault entre 1907 et 1910. On remarque également quelques HBM édifiées de manière isolée par exemple rue de la Cigogne, rue de la Gare ou encore rue Ladureau.



A



B



C



D



E

Figures 11 A à 11E : Cité Louis Clapin, photographies I. Baranger 2021

Après la création de la Société Immobilière (dont on a parlé précédemment), la Belle Époque voit se fonder plusieurs autres groupements identiques :

– Le Coin de terre et le foyer :

La société anonyme d'habitations ouvrières à bon marché « Le Coin de terre et le foyer » (Figure 12), inspirée par l'action de l'abbé Lemire, fut créée le 17 février 1902 (siège social 32 rue du Commandant Arago). Elle avait pour but de favoriser la construction de maisons individuelles familiales avec jardin pour la classe laborieuse à Orléans et dans les communes limitrophes. Son action fut récompensée à plusieurs reprises aux expositions internationales d'économie sociale.

– La Ruche ouvrière d'Orléans :

Ancêtre de La Ruche et France-Loire, imaginé par Félix Maulien, un typographe, et plusieurs de ses camarades ouvriers, l'organisme bénéficie de l'appui du Cardinal Touchet et de membres aisés de la communauté catholique. Ces parrainages distingués qui attirent les dons et souscriptions permettent au promoteur de constituer un petit



Figure 12 : Collection Patrick Kamoun, Édition J. Loddé, Orléans., <https://musee-blm.fr>

capital de départ et de prêter aux futurs propriétaires à des conditions raisonnables (Figure 13A). Ceux qui souhaitent faire construire leur maison doivent ne pas être déjà propriétaires, faire la preuve qu'ils possèdent un terrain, ne pas souscrire un prêt de plus de 4500 francs, remboursable en 25 ans et s'engager à employer cette somme à l'objet pour lequel elle est prévue. Il s'agit dans un premier temps d'une coopérative de consommation située rue de Limare à Orléans qui devient le 24 janvier 1904 une société de crédit. En 1904, le conseil d'administration se compose de 5 membres : Félix Maulien et Camille Bézard (typographes), Édouard Vaillant (menuisier), Emile Sallé (tapissier), et Achille Sergent (comptable). La même année, la Société fait édifier 8 maisons sur des terrains provenant des ventes du Sacré-Coeur, achetés à prix réduit grâce à l'intervention du Cardinal Touchet. Groupées le long de l'impasse de la Ruche (figures 13B à 13D), créée à cette occasion, ces maisons sont construites d'après les plans des architectes Champigneulle (Paris) et Ferdinand Farcinade (Orléans). La société y installe son siège social. L'impasse de la Ruche est la seule opération groupée identifiée bien que la société ait favorisé la construction de nombreuses maisons dans toute l'agglomération, notamment celle située 10 rue Eugène Fousset, édifiée d'après les plans des architectes Quidet et Gourmel entre 1920 et 1924.



A

Figure 13 A : Livret original de la Ruche Ouvrière, Archives Municipales d'Orléans



B



C



D

Figures 13B, 14C, 14D : Impasse de la Ruche, photographies I. Baranger

On peut citer également l'Association orléanaise pour jardins et immeubles ouvriers en 1909, la Société orléanaise des logements économiques pour familles nombreuses dont on reparlera.

– La Cité René Depallier

La Cité René Depallier (Figures 14A à 14D) constitue, avec la Cité construite dans le quartier St Marceau par l'industriel Louis Clapin dont on a parlé précédemment, le seul exemple de cité ouvrière connue à Orléans, réalisée au début du XX^e siècle. C'est un des rares logements patronaux réalisés par des industriels orléanais. La cité R. Depallier construite à partir de 1904 sur les plans de l'architecte orléanais Farcinade, comprend 16 logements (7 maisons à plusieurs unités d'habitation) destinés aux ouvrières de l'usine de Monsieur René Depallier, également fabricant des corsets rue du faubourg Saint-Jean et est située dans le secteur Madeleine en bordure de la rue Basse-d'Ingré.

Néanmoins, aussi sociales que soient ces initiatives, elles ne suffisent pas à répondre aux demandes de logements provenant de catégories extrêmement modestes et ne pouvant envisager l'accession à la propriété ; or à la même époque, la question se pose avec acuité, une bonne partie de l'habitat des bas quartiers se caractérisant par une insalubrité et un manque affirmé de confort. Un rapport du comité d'hygiène de la ville le signale d'ailleurs aux alentours de 1920.

À cette époque, l'immobilier orléanais se divise en 2 ensembles séparés par les rues de Bourgogne, du Tabour, des Carmes et Porte-Madeleine. Il ressort que le secteur nord, sur 2 000 ha, héberge à peu-près 26 habitants/ha, alors que la partie sud pour la même surface compte 155 habitants. Un déséquilibre qui donne lieu à des constatations plus alarmantes : « ...les quartiers de la ville qui s'étendent vers le sud sont particulièrement insalubres ; la mortalité par tuberculose, cancer et



A



B



C



D

Figures 14A à 14D : Cité Depallier, photographies I. Baranger

diarrhée infantile y atteint des proportions considérables en comparaison des quartiers nord, ouest et est... »⁶.

3. La Loi Bonnevey 1912

Il faudra attendre 1912 pour que Laurent Bonnevey, député centriste de la III^e République (Figures 15A et 15B), présente la première véritable loi sur le logement social. C'est alors Fernand Rabier qui est maire d'Orléans. On l'a vu, l'initiative privée est insuffisante pour résoudre la crise du logement ; cette loi instaure un réel service public en créant des Offices d'Habitations à bon marché, pouvant bénéficier de prêts de l'État à bas taux. Les offices ainsi créés ont pour objets l'aménagement, la construction, et la gestion d'immeubles salubres, l'assainissement de logements existants ainsi que la création de Cités-jardins ou de jardins ouvriers.

En 1918, Pierre Collard, ministre PRRRS du travail et de la prévoyance sociale, envoie une circulaire à chaque préfet qui indique, en regard de la crise du logement qui sévit en France comme on l'a vu, la nécessité de créer des offices publics d'HBM. Le Conseil Municipal, réuni le 19 décembre 1918, juge qu'en raison de l'état des finances de la ville, la création d'un office public d'HBM n'est pas d'actualité ! Cependant des terrains situés quai Saint-Laurent ont été acquis dans le but de réaliser des maisons ouvrières. Et c'est le 29 mars 1920 (Albert Laville, maire) qu'est nommée une première commission extra-municipale chargée d'étudier la question de création d'un office public communal d'HBM. Y participent plusieurs membres du Conseil Municipal, dont les futurs maires Théophile Chollet (Figure 16) et Eugène Turbat (Figure 17)

⁶In : Launay, Y. (2015). *Les lotissements d'Orléans et la formation d'une périphérie urbaine* (Thèse).

ainsi que des représentants des services d'hygiène et de santé et des sociétés privées d'HBM.



A

Figure 15A : Laurent Bonnevey, Agence de presse Meurisse, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EI-13 (2844)



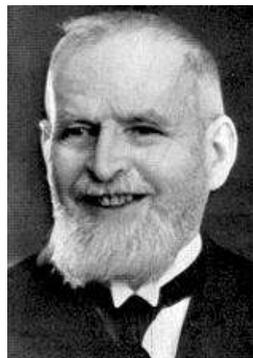
B

Figure 16B : Timbre du centenaire de la loi Bonnevey, Création de Claude Andréott, d'après photo © Roger Viollet et Phil@post



16

16 : Théophile Chollet, photographies I. Baranger



17

Figure 17 : Eugène Turbat,

Le premier rapport de cette commission est présenté par Gaston Leroy lors du conseil municipal du 29 novembre suivant. Le logement est considéré par le rapporteur comme le remède le plus efficace à tous les maux qui touchent la société. Ainsi, la « mesure à prendre est d'assurer à tous une habitation saine, c'est-à-dire aérée et ensoleillée, où l'ordre et la propreté puissent régner ». Cette position est partagée par le Dr Halmagrand, rapporteur de la sous-commission Hygiène et statistiques, pour qui « le taudis est la cause d'une mortalité considérable et d'une morbidité énorme évitables. A ces fléaux, tuberculose, cancers, diarrhée infantile, s'ajoutent l'alcoolisme, la dépopulation, la démoralisation, les haines sociales qui sont les conséquences fatales du laisser-aller et de l'indifférence dans lesquels on a tenu l'hygiène publique ». (Figures 18A à 18C)



Figure 18A : Dr Halmagrand, Archives de Jean HUE, APHO/CHRO/Février 2021



Figure 18B : Place Halmagrand, Collections Archives d'Orléans, 1938



Figure 18C : Place Halmagrand, photographie I. Baranger, 2021

Comme le souligne Yann Launay⁷ : Anticipant sur la future création de l'Office, plusieurs types d'habitations ouvrières sont étudiés par l'architecte départemental Constant Coursimault (que j'ai déjà eu l'occasion de citer) et l'entrepreneur de travaux publics Auguste Léopold Dessus en octobre 1920. Parmi les 4 solutions proposées, toutes des maisons isolées ou groupées par 4, c'est le projet de la maison jumelle en rez-de-chaussée qui est préconisé par l'architecte et adopté par Halmagrand. Chaque habitation destinée à une famille nombreuse bénéficiant d'un jardin cultivable d'au moins 300 mètres carrés, doit ainsi comporter au minimum : une cuisine-salle à manger, une chambre pour les parents, une chambre pour les garçons, une chambre pour les filles, les communs nécessaires. Chaque chambre à coucher doit pouvoir contenir deux grands lits, soit quatre personnes par chambre. Selon le rapport de la sous-commission des finances adopté par le conseil municipal du 29 novembre 1920, la ville s'engage à fournir à titre de dotation immobilière jusqu'à 3 hectares de terrain (pour l'édification de 75 maisons avec jardin), une somme de 200 000 francs à titre de dotation mobilière, et une subvention annuelle de 12 500 francs pendant 25 ans (frais de l'office et garantie de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et consignations).

4. Création de l'OPHBM

Conformément à la loi de 1912, le 16 mai

⁷In : Launay, Y. (2015). *Les lotissements d'Orléans et la formation d'une périphérie urbaine* (Thèse).

1922 sera créé l'Office public d'Orléans par un décret du président Millerand (Figure 19). Le Conseil d'administration de l'Office, présidé par Monsieur Bourgenot, doit être composé de 18 membres répartis en 3 commissions réunissant des personnalités locales et des spécialistes (commission de construction des maisons, commission d'attribution et de surveillance des logements, commission des finances et du contentieux). La compétence territoriale, d'abord limitée à la commune d'Orléans, sera étendue aux 18 communes du SIVOM en 1977 par arrêté préfectoral.



Figure 19 : Logo des Résidences de l'Orléanais

5. La Défense des locataires

Les associations de locataires se créent. Pour la première fois, on parle de « droit au logement ». En 1916 apparaît l'Union confédérale des locataires de France et des colonies...

6. Les premières réalisations de l'Office public d'HBM.

La Cité de la Madeleine constitue la première réalisation de l'Office public d'HBM (Figures 20A à 20D). Construite en 1923, rue des Charrières, elle comprend 10 logements pour familles nombreuses, implantés sur un terrain de 3000 mètres carrés cédé gratuitement par la ville d'Orléans. En 1931, l'Office avait déjà vendu 3 des 10 logements construits, conformément aux dispositions de la loi Loucheur du 13 juillet 1928 (dont on reparlera) et les 7 autres logements sont

loués à des familles de plus de 4 enfants. Il reste actuellement 3 maisons. Elles comprennent une cave, un RDC, et un étage carré couvert d'un toit en tuiles mécaniques ou en ardoise. Elles sont équipées d'une alimentation en eau, gaz et électricité, ce qui était peu courant et facultatif pour les HBM de cette période. Monsieur Cœur, rapporteur de la commission des travaux de la ville, dans une délibération du Conseil Municipal du 23



A



B



C



D

Figures 20A à 20D : La Cité Madeleine, photographies I. Baranger 2021

février 1923, déclare : « la disposition des maisons, leur aération et leur orientation garantissent à ces familles le maximum de salubrité qu'elles puissent désirer, et nous avons tous l'impression qu'elles rendront de grands services... ». Pour entreprendre la construction d'une deuxième cité (Figures 21A à 21C), l'Office acquiert en 1922 un terrain de plus d'1 ha situé dans le quartier des Aydes, au nord de la ligne de chemin de fer, en



A

Figure 21A : La Cité des Murlins, 1928, Collection Patrick Kamoun



B



C

Figures 21B et 21C : La Cité des Murlins, photographies I. Baranger, 2021

bordure de la rue des Murlins et de la rue de La Croix Baudu. Le premier projet du groupe d'habitations des Murlins comprend la construction de 25 maisons collectives (pour environ 150 logements) réparties autour d'une cour plantée. Les maisons de 2 étages comptent pour la plupart 2 appartements par étage, de 3 pièces de 12 mètres carrés au moins avec une cuisine, mais des logements plus petits sont également prévus pour de jeunes ménages ou des personnes âgées. Les travaux de la Cité des Murlins confiés à l'entreprise Féron, débutent après le printemps 1926 et s'achèvent en 1928. Le groupe comprend 62 logements et 4 boutiques répartis en 8 groupes de maisons qui, pour des raisons d'esthétique et satisfaire les goûts variés des locataires présentent des aspects différents ; il est complété par un lavoir édifié en 1922. Ces logements sont loués de préférence aux familles de plus de 4 enfants de moins de 16 ans.

C'est dans ce quartier que sera construite la Cité de relogement d'urgence des Groues pour les sinistrés de 1940 puis la Cité Bénoni-Gauthier.

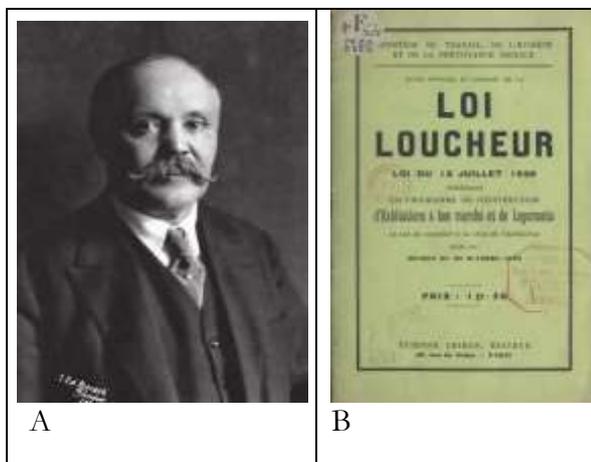


Figure 22A : Louis Loucheur, 1872-1931 Source : League of Nations Photo Archive. Used by courtesy of United Nations Office, United Nations Library, Geneva

Figure 22B : Présentation texte de la loi Loucheur, Bibliothèque nationale de France, département Droit, économie, politique, 8-F PIECE-676

7. La loi Loucheur – 1928

Alors que la première loi Loucheur de 1922 reste axée sur l'accession à la propriété, c'est en 1928 qu'est adoptée une seconde loi Loucheur qui engage les Offices à construire des logements locatifs (Figures 23A et 23B). Le retard en matière de logement social est grand.



Figures 23 A à 23 F : Cité Émile Zola, photographies I. Baranger 2021

8. Les Cités Émile Zola et Alexandre Ribot dite Cité Rouge

L'Office d'HBM d'Orléans lance en 1929 un concours pour la réalisation des Cités Émile Zola (24 logements) (Figures 23A à 23F) et Alexandre Ribot (58 logements) (Figures 24A à 24F). La Cité Rouge (rouge comme la couleur de ses tuiles) allait naître de ces décisions et pouvait accueillir ses premiers occupants en 1932-33. Ces nouveaux

groupes ont été étudiés par les architectes de l'Office dès 1928 et c'est le conseil municipal en 1930 qui en approuve le plan et le devis de construction proposés par les entrepreneurs. Ces deux dossiers font l'objet d'un arrêté préfectoral le 8 juillet 1930. Au total, l'Office public municipal d'HBM aura construit seulement 154 logements au cours de l'entre-deux-guerres.

La loi Loucheur ne concernait pas seulement les Offices et Sociétés HBM, les propriétaires isolés pouvaient également bénéficier de subventions. Les sociétés privées d'HBM tentent également de remédier à la crise du logement.



A



B



C



D



E



F

Figures 24A à 24E : Cité Alexandre Ribot, photographies I. Baranger 2021

Figure 24F : Docs-Lydie-Gascoin-20-Fête-de-L'Argonne-La-République-du-Centre-Année-7-n°1511-1536x1017

9. La Société anonyme orléanaise de logements économiques pour familles nombreuses. La Cité Bleue

Cette société, fondée en 1911, installe son siège au 7 bis rue du Grenier à sel. Elle a pour objet principal de réaliser des HBM dans le cadre de la législation en vigueur. À sa première assemblée générale, les administrateurs nommés sont Henri Isnard (conseiller honoraire à la Cour d'appel), Fernand Mars (avocat à la Cour d'appel d'Orléans), Clair Delacroix (commandant en retraite), Henri Desforges (ancien négociant), Maurice Denis (médecin) et Frédéric Cochinal (pharmacien des Hospices).

Fin 1911, le Conseil Municipal accepte de garantir les emprunts de la Société ; ce soutien est renouvelé en mai 1912. Maingourd, rapporteur de la commission des finances, en précise les raisons : « Cette heureuse et si urgente initiative a rencontré vos sympathies unanimes. Il ne pouvait en être autrement, à l'heure où chacun sait combien il est difficile aux familles ouvrières nombreuses, de se loger convenablement, à ce moment où existent encore dans les vieux quartiers, ces appartements sombres, étroits, malsains, humides, cause principale de bien des souffrances, foyers d'épidémies où naissent, hélas, trop souvent, de si longues, de si coûteuses maladies ! »⁸. Cette Société est à l'origine de la Cité Bleue (Figures 25A à 25D) : 25 maisons jumelées dont le projet a été dessiné par les architectes de l'Office public d'HBM (Marcel Maurey, Roger Hummel, André Dubreuil). La Cité est située au nord de la rue de l'Argonne entre la rue de Reims et la rue du Grand Villiers. Avec la Cité Rouge, construite simultanément par les mêmes architectes sur la rive sud de la rue de

⁸Conseil municipal d'Orléans en mai 1912

l'Argonne, elle forme un nouveau noyau urbain.(début du quartier actuel de l'Argonne). Les conditions de location sont alors fondées sur « l'ordre, la propreté et la moralité... ». Le cahier des charges interdit ainsi l'exercice de professions bruyantes, les animaux, les querelles et scandales entre voisins, l'état d'ébriété et impose enfin l'obligation de propreté du logement et du locataire. On peut noter également la construction par cette Société de 4 logements entre la rue du Petit-Chasseur et la rue Brise-Pain. Au conseil municipal du 27 février 1924 (1D113) la demande de garantie de la ville par la Société est votée. Monsieur Laville est alors maire (Figure 26).



A



B



C



D

Figures 25A à 25D : Cité Bleue, photographies I. Baranger 2021



Figure 26 : Mr Laville, Le Pèlerin, Archives Municipales d'Orléans

10. La Société coopérative d'HBM : le Cottage social d'Orléans.

Cette société, présidée par Robert de Massy (également président de la Ligue contre le Taudis) édifie entre 1928 et 1931 la cité Hippolyte Forestier (Figures 27A à 27C) qui se compose de dix pavillons avec jardin destinés à un groupe de cheminots constructeurs. En raison de l'interruption des financements de la CDC, les autres projets ne seront pas réalisés. On constate d'ailleurs que c'est après la guerre de 1939-1945 que les financements publics seront de retour. Comme on l'a déjà dit, l'entre-deux guerres n'a pas, de loin, été une période favorable à la construction de logements, bien que les organismes d'HBM

deviennent des acteurs incontournables de la production des logements aidés en locatif comme en accession. La crise mondiale de 1932 est passée par là...



A

B

Figures 27A et 27B : Cité Hyppolyte Forestier, photographies I. Baranger



C

Figure 27C : Cité Hyppolyte Forestier, Région Centre Val de Loire, Inventaire général

III. La reconstruction

Dès 1944 est créé le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. À Orléans, Pierre Chevallier est maire provisoire, puis élu en mai 1945 (Figure 29) ; il milite pour l'amélioration des normes de confort dans les logements. Devenu député de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, il sera à l'origine de la transformation des HBM en HLM. Tirées d'un

document de Patrick Kamoun, historien du logement social, voici les données en région Centre à la sortie de la guerre : 45 % de logements surpeuplés, 48 % sans eau courante, 80 % sans WC intérieurs et... ne parlons pas de la douche.

Le plan de reconstruction de Jean Kerisel et Jean Royer est adopté dès 1943. (Figures 28A à 28C)



A

B

Figures 28A et 28B : Orléans détruite, Archives Municipales, 3Fi1702



Figure 28C : Rue des Turcies, Archives Municipales



Figure 29 : Pierre Chevallier, photographie I. Baranger 2021

1. Office Public Départemental d'HBM.

Actuel Logem Loiret (Figure 30), l'office est créé par le Conseil Général du Loiret en mars 1947 et sera le deuxième acteur public territorial qui en 1950 deviendra l'OPDHLM. Son premier président est le Dr Pierre Dezarnaulds.



Figure 30 : Logo de Logem Loiret

2. La loi du 1^{er} septembre 1948

Eugène Claudius Petit est alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme : les loyers sont réglementés, la loi impose le maintien des locataires dans les lieux (ce sujet fait l'objet de nombreux débats et est toujours d'actualité : le parcours résidentiel de la location à la propriété), l'allocation logement est créée et pour compenser les contraintes de la loi est créé un Fonds national pour l'amélioration de l'habitat (ancêtre de l'ANAH). C'est à l'occasion de cette loi que passera l'amendement de Pierre Chevallier (député de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance) transformant les HBM en HLM. Le logement social n'est plus considéré uniquement en termes d'hygiène ou de protection sociale, mais il doit être le moteur des grandes opérations d'urbanisme.

3. L'expérience des Castors

Ce mouvement qui sera d'ailleurs intégré dans la législation des HLM est un mouvement coopératif ; l'autoconstruction en constitue la caractéristique essentielle, le travail demandé prend en compte les compétences des futurs

propriétaires. On recherche le vivre ensemble en multipliant les offres de service. La formule Castors a eu un écho favorable mais limité à Orléans. On retrouve :-Les Castors Bleus (Figures 31A et 31B) qui sont, par le rôle qu'ils ont joué entre la ville et les propriétaires, à l'origine des 14 maisons dans le lotissement rue Eugène Turbat. - la société de Castors « Construire », elle, plus tardive, sera à l'origine, entre autres, du groupe d'habitations du Château Gaillard. Cette tentative innovante de pallier les insuffisances de l'État dans le domaine du logement, révèle, malgré tout, les obstacles liés à l'autoconstruction.



A



B

Figures 31A et 31B : Les Castors Bleus, rue Eugène Turbat, photographies I. Baranger

4. Le quartier des Groues

Alors que près de 18 000 personnes se retrouvent sans abri au lendemain de la Libération, à partir de 1944, plusieurs cités d'urgence sont construites aux frais du commissariat à la Reconstruction. Aux Groues, situées au tiers sur

St Jean-de-la-Ruelle et aux deux tiers sur Orléans, c'est une centaine de baraquements provisoires que la municipalité d'Orléans envisage d'établir afin d'y reloger environ 1200 sinistrés (Figures 32A à 32G). Pour cela une parcelle de 10 ha le long de la rue Croix-Baudu et de la rue des Murlins est utilisée. La construction d'une telle cité, devant accueillir 300 ménages, nécessite la mise en place de nombreuses structures. À la fin de l'année 1945 la construction des baraquements est achevée. Édifiées par le MRU (Ministère de la Reconstruction Urbaine), les logements sont exclusivement attribués aux familles de sinistrés. La ville d'Orléans est très impliquée sur le plan social et financier.

La précarité affecte progressivement la vie quotidienne des habitants et s'installe dans cette cité provisoire restée en fonctionnement pendant 30 ans. Les baraquements en bois feront office de logements d'urgence jusqu'à la construction des premières cités HLM à la fin des années 60. Les derniers habitants quitteront les baraquements pour la Cité Bénoni-Gaultier en 1975. Dès l'installation des premières familles, l'administration municipale nomme un « surveillant » de la cité, Camille Piot qui, logé sur place, invoquera très vite dans sa correspondance avec la ville, l'ampleur des tâches qui lui incombent et la dérive vers la fonction de concierge. Les conditions de vie restent précaires et difficiles. Les baraquements sont mal isolés, les toitures des abris en carton bitumé manquent d'étanchéité... La question de la propreté et de l'organisation du ramassage des ordures ménagères reste cruciale. Il existe une vraie vie de quartier avec un groupe scolaire. En 1946, la municipalité émet un vote favorable à la création d'un centre social qui n'intéressera pas moins de 3000 personnes. La cité d'urgence, peu à peu, se vide de ses habitants au profit des constructions HLM.



A B C

Figures 32A à 32C : Les Groupes, André-Louis Guillaume, TERRA



Figure 32D : La Boucherie Bedu, rue F (appelée la rue des commerçants). Années 50. Photographie. Collection particulière, groupe Facebook Les Groupes



Figure 32E : Deux enfants devant l'épicerie Maignan, rue F (appelée la rue des commerçants). Années 50. Photographie, Collection particulière, © Groupe Facebook Les Groupes



Figure 32F : Collection particulière, Groupe Facebook Les Groupes

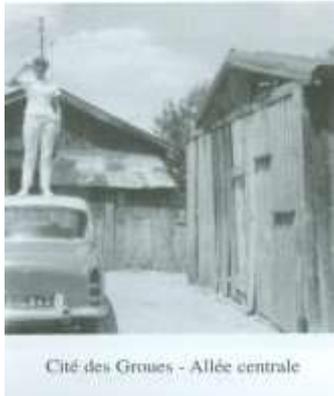


Figure 32G : Mémoire des Groues, VEFA et ASELQUO

5. Action de la ville

Au conseil municipal du 1^{er} février 1950, sous la présidence du député maire Pierre Chevallier, le budget de l'office public d'HBM est voté. Il offre la particularité d'être le triple de celui de 1947. Le rapporteur de la commission des finances Pierre Lépine précise : « Nous ne saurions d'ailleurs ménager nos remerciements aux administrateurs bénévoles et au Receveur de l'Office et souhaiter que l'an prochain ils puissent équilibrer leur budget sans faire appel à notre concours, si ce n'est pour la redevance à payer à la Caisse des Dépôts en remboursement du capital avancé. »



A



B

Figures 33A et 33B : La Cité du Sanitas, à l'heure actuelle

en friche, photographies amateur

Les premiers grands ensembles apparaissent dès 1953 pour reloger la population. De nouveaux quartiers émergent comme le quartier de la Madeleine ; dans ce quartier, notons que la Cité du Sanitas (Figures 33A et 33B) a fait l'objet de bien des échanges avec les locataires et qu'en 2012 étaient encore présents deux baraquements !

Pour d'autres quartiers :

Le quartier de compensation des Blossières (Figure 34) est construit au Nord derrière la ligne de chemin de fer. Le projet de l'urbaniste Jean Royer est approuvé au conseil municipal du 4 mars 1949.



Figure 34 : Les Blossières, Pierre Parisot, <https://servimg.com/view/11664158/301>



Figure 35 : Rue Pasteur, photographie Logem Loiret

6. Vers le développement du logement social

À cette période, la mesure phare du Plan Courant (qui prévoit 240000 logements /an pendant 5 ans) instaure, par la loi du 11 juillet 1953, le 1% logement qui impose à toutes les entreprises de plus de 10 salariés le versement de 1% de la masse salariale pour la participation des entreprises à l'effort de construction. Reprise d'une initiative d'un industriel de Roubaix, cette mesure donne naissance aux C.I.L qui deviendront Action Logement (Figures 36A et 36B). À Orléans, avant même l'obligation réglementaire et à l'initiative de Pierre Chenesseau le premier CIL d'Orléans est créé et prend le nom de Bâtir CIL. Rapidement la plupart des entreprises assujetties par la loi de 1953, versent leur « participation à l'effort de construction » au CIL.



Figure 36A : Logo d'action logement, <http://actionlogement.fr>



Figure 36B : Logo Valloire Habitat, photographie I. Baranger 2021

On le verra, l'appel de l'Abbé Pierre marque un tournant dans l'esprit collectif. Le logement est devenu une affaire d'État. Il s'agit bien d'une politique à part entière. On assiste en 1954 à la création de l'Épargne construction et la naissance de la première réglementation sur les attributions de logements sociaux.

Jusqu'en 1958, mises à part trois communes limitrophes (Fleury, St Jean-de-Braye et St Jean-de-la-Ruelle), le parc social est concentré dans le nord d'Orléans, sous forme de petites opérations

pour moitié en logements individuels. Plus de 80 % du parc HLM se situe à Orléans. Les années 60 sont le témoin d'un accroissement rapide par la livraison de grosses opérations de logements collectifs. Les constructions restent majoritairement sur Orléans avec cette fois des implantations sur la partie sud ; (Opération Trévisse, Logem Loiret ...) (Figure 37).

Le développement du logement social voit naître les grands ensembles. Ces constructions accueillent de nouvelles populations.



Figure 37 : Trévisse en construction, Logem Loiret

Conclusion

Le logement social, politique au carrefour du National et du Local, est indispensable à l'équilibre de notre société ; C'est un pan de notre économie qui permet aux citoyens à revenus plus ou moins modestes de se loger dignement et pour un grand nombre agréablement.

Dans une seconde partie, nous verrons qu'à partir de 1950 jusqu'à nos jours, la question du logement pour tous occupe une place croissante dans la politique nationale.

Et je le rappelle, le logement est un des premiers facteurs de santé. Non, le logement social n'est pas le logement des délinquants...

Tous mes remerciements à mes enfants pour leur aide technique, à Pierre Blareau pour son soutien, à Jacqueline Suttin et Jean-Pierre Navailles pour leur relecture. Je remercie également l'équipe d'accueil des archives municipales et métropolitaines d'Orléans.

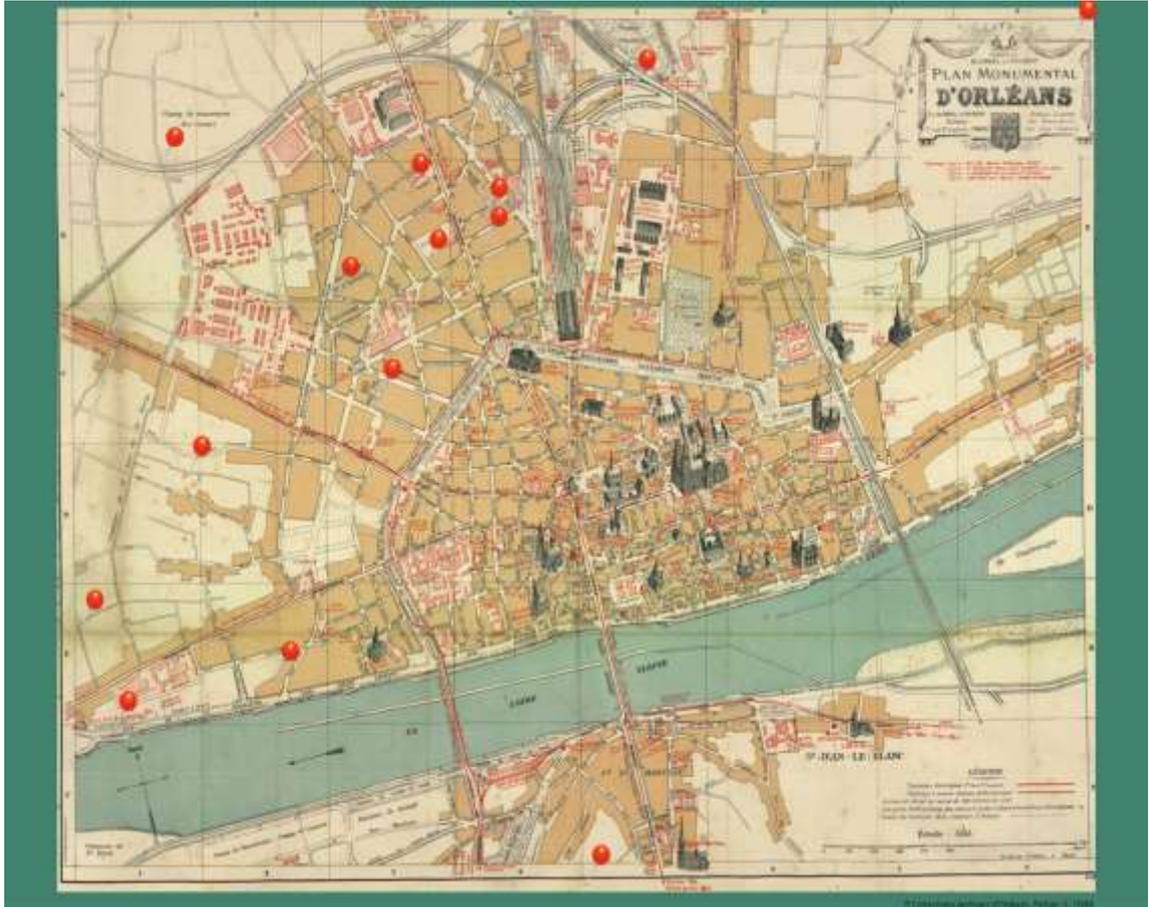


Figure 38 : Répartition des logements sociaux sur la commune d'Orléans avant 1950.
Carte : Collections Archives d'Orléans, Peltier. Epingles : I. Baranger

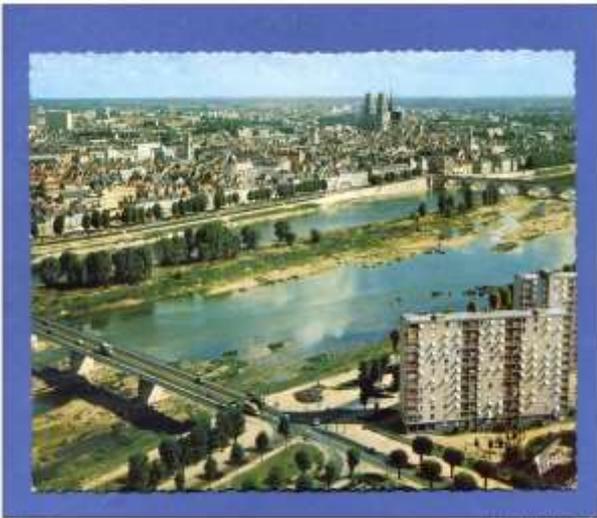


Figure 39 : Carte postale, vue d'Orléans, Pierre de Salers

Références

- Launay, Y. (2015). *Les lotissements d'Orléans et la formation d'une périphérie urbaine* (Thèse).
- Les HLM, un modèle français. (2019). *Actualités Habitat*, 1109.
- Kamoun, P. (2007). *La Brique et le rail*. éditions Public Histoire.
- Kamoun, P. (2011). *Hygiène et morale, la naissance des habitations à bon marché*. Union Sociale pour l'Habitat.
- L'histoire du logement social*. (s. d.). Union Sociale de l'Habitat. <https://www.union-habitat.org/>
- Les archives municipales et métropolitaines d'Orléans
- Les archives de France Loire
- Les archives de Logem Loiret

Isabelle Baranger

Académie d'Orléans
Membre correspondant
Communication du 16 décembre 2021

COLLOQUE

GUILLAUME-FRANÇOIS LE TROSNE (1728-1780)

**Itinéraire d'une figure intellectuelle
orléanaise au siècle des Lumières**

M. LE TROSNE, ancien Avocat du Roi,
& Conseiller honoraire au Présidial d'Orléans,
associé de l'Académie royale des Belles-Lettres
de Caën, honoraire de la Société Economique de
Berne, & membre de la Société royale d'Agriculture
d'Orléans.

16 & 17 novembre 2021

**Centre international universitaire
pour la recherche,
Hôtel Dupanloup, Orléans**

**Informations & programme :
letrosne2021.sciencesconf.org**



Résumé des interventions

Des officiers moyens sous le regard du public. Le bailliage/présidial d'Orléans au XVIIIe siècle

Gaël Rideau

Professeur d'histoire moderne, Université d'Orléans

Cette communication s'attachera au milieu du bailliage/présidial afin de resituer le parcours de Guillaume-François Le Trosne dans une dynamique collective. Eclairé par les travaux d'Alain Duran, ce milieu est finalement peu abordé, à la différence des familles marchandes et d'individualités de grands juristes. Le XVIIIe siècle orléanais apparaît alors surtout comme un siècle de dynamisme commercial et d'ascension, menant parfois jusqu'à l'anoblissement et/ou l'accès à des offices. Le bailliage apparaît alors comme un acteur dans les querelles jansénistes, une constellation d'auteurs reliés au droit et aux publications juridiques reconnues. L'état contemporain des archives n'y est pas pour rien. Au travers du parcours d'un des siens, cette communication cherchera donc à interroger la place de la cour dans la ville.

Monde de la justice et du droit, le tribunal est aussi un corps social porté par des alliances et des hérédités, au sein desquelles le portrait de Le Trosne ressort nuancé, du fait d'alliances multipliées dans le monde du commerce et ouvertes à l'espace parisien. La richesse en est une composante, tout comme la gestion foncière que relèvent les actes notariés. L'implication culturelle du corps est également importante, par les appartenances académiques, les publications, le lien avec les bibliothèques, paysage au sein duquel Le Trosne s'insère comme auteur mais aussi administrateur ou correspondant. Le parcours d'économiste est ici le prolongement d'une activité plus diffuse et partagée. Le principal tribunal est aussi un corps politique, au sens d'impliqué dans la vie de la cité, qui est amené à se prononcer sur la vie municipale, la question de l'assistance, de l'éducation. Cela suppose une participation active, dont la rare correspondance de Le Trosne porte des traces. Il convient ici d'aborder la crise janséniste pour interroger la place du bailliage et de certaines familles de ses membres, comme celle des Le Trosne, dans cette dynamique. Enfin, par toutes ces dimensions (politique, culturelle, sociale et économique), le bailliage/présidial fait pleinement partie de la sphère publique et les conseillers appellent à titre individuel et collectif des jugements, appréciations qui témoignent d'une place éminente, mais aussi discutée au sein de la ville. Les discours de Le Trosne, comme avocat du roi, prennent ici une tonalité toute particulière. Pour approcher ces dimensions, il est nécessaire de rassembler et de croiser des sources éparses, comme des actes notariés, des articles de presse, des correspondances, des catalogues de bibliothèques, des journaux privés. Tout ceci dessine le profil d'un Le Trosne orléanais, saisi dans ses activités et sa dimension sociale, et replacé dans des dynamiques collectives

**Comment un magistrat de province devient physiocrate ?
Une biographie intellectuelle et sociale de Guillaume-François Le Trosne**

Thérance Carvalho
Professeur d'histoire du droit, Université de Nantes

Guillaume-François Le Trosne présente la particularité d'être le dépositaire d'un double héritage intellectuel : il est d'abord le disciple de Robert-Joseph Pothier, le plus éminent jurisconsulte de son temps, puis de François Quesnay, le chef de file du mouvement physiocratique. Magistrat converti à la science nouvelle de l'économie politique, il constitue une figure singulière du siècle des Lumières. Notre étude se propose d'éclairer la vie et la pensée de Le Trosne par l'analyse de son itinéraire à la fois intellectuel et social.

Itinéraire intellectuel tout d'abord. Si Le Trosne suscite encore un intérêt près de deux siècles et demi après sa mort, c'est parce qu'une large part de sa vie a été consacrée à la pensée. Le Trosne est un homme de plume dont les temps forts de sa biographie sont marqués par de multiples publications. Son existence intellectuelle ne se confond toutefois pas avec sa bibliographie. Le Trosne évolue dans des sociétés savantes, des académies et des salons. Il y a souvent un décalage important entre l'écriture de ses œuvres et leur édition. De plus, Le Trosne ne se révèle que rarement dans ses textes et sa trajectoire intellectuelle est loin d'être linéaire.

Itinéraire social ensuite. Notre objectif est également d'analyser le parcours de Le Trosne dans l'espace social, sa carrière professionnelle et sa stratégie de distinction dans la République des Lettres. En effet, Le Trosne n'aurait pas été Le Trosne sans sa provenance et son cheminement dans la société française du XVIII^e siècle. Étudier sociologiquement son itinéraire contribue à mieux comprendre les conditions propres à la production de ses idées politiques, juridiques et économiques. Par cette double approche, nous souhaitons éviter une forme d'« illusion biographique ». La vie d'un auteur ne peut se résumer à l'enregistrement des années vécues sous la forme d'un récit. Toute existence humaine étant par essence discontinue, il s'agit de se pencher sur les permanences et les ruptures en tentant de les expliquer autant que nous le pouvons. La vie et l'œuvre de Le Trosne ne se comprennent pas seulement en raison de l'esprit du temps mais aussi en raison de son milieu social et des positions qu'il a successivement occupées dans la société.

En somme, nous tenterons d'établir l'*ethos* formant le socle intellectuel et social de Le Trosne. Seule une telle étude permet de saisir pourquoi et comment un discret magistrat de province choisit de rejoindre les rangs d'un ambitieux groupe d'intellectuels qui entend faire retentir dans toute l'Europe les vérités de la « science nouvelle » de l'économie politique.

Vagabondage et mendicité : le regard de Le Trosne

Michel Pertué

Professeur émérite d'histoire du droit, Université d'Orléans

Les transformations de l'agriculture et la croissance de la population produisent, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, une augmentation du nombre des vagabonds et des mendiants dont l'enfermement a déjà montré ses limites à la fin du règne de Louis XIV. Le gouvernement sollicite entre autres l'avis des sociétés d'agriculture pour y porter remède. Celui de la société d'Orléans, rédigé par G.-F. Le Trosne, va connaître une certaine publicité et jouer un rôle dans les prises de décision. Publié anonymement à Soissons, en 1764, sous le titre *Mémoire sur les vagabonds et les mendiants* (76 p. in-8°), le texte de Le Trosne n'apporte sur le fond aucune innovation majeure au discours traditionnel sur le vagabondage et la mendicité. Son originalité tient essentiellement à son centrage sur les campagnes et à la sévérité de ses solutions : la peine des galères à vie, avec flétrissure au visage, dès la première arrestation, pour les vagabonds, et une stricte surveillance des mendiants domiciliés. Après l'examen du constat dressé par Le Trosne sur les « maux infinis » du vagabondage et sur l'insuffisance des moyens employés jusqu'alors pour le combattre (chap. I et II du mémoire), on analysera ses solutions pour le supprimer (chap. III du mémoire) et pour maintenir la mendicité locale dans des bornes acceptables (chap. IV du mémoire).

Le Trosne explique essentiellement le vagabondage par la fainéantise, le goût pour l'oisiveté et le libertinage. Absente dans l'examen des causes, l'économie n'apparaît que dans celui des conséquences : les vagabonds, comparés à des « insectes voraces » sont « le fléau le plus terrible de l'agriculture » Le Trosne ne cherche pas à régler une question sociale, mais un problème d'ordre public. Si les formes classiques de la protection de l'ordre social dans les campagnes ne garantissent plus la tranquillité et la sûreté des cultivateurs, la cause principale tient pour Le Trosne à la multiplicité, à la fluctuation et la clémence des lois depuis la fin du XVII^e siècle. Il est maintenant nécessaire d'aller plus loin et d'interdire un genre de vie criminogène.

Pour y parvenir, Le Trosne préconise d'obliger les vagabonds à prendre un emploi sous peine d'être condamnés aux galères à vie, dès la première arrestation. Il se défend de proposer un moyen trop violent puisqu'il lui paraît au contraire adapté aux caractères et à la qualité du vagabond (bestialisé et désaffilié par l'errance), conforme à l'intérêt de la société (élimination d'un danger social) et salutaire pour le présent et l'avenir. Le Trosne, qui sous-estime le volume réel du vagabondage, est persuadé qu'il disparaîtra en trois mois. Il croit qu'on a toujours besoin de bras dans les campagnes, mais il envisage, en cas, l'emploi éventuel des condamnés en surnombre, considérés comme des *servi poenae*, à des travaux publics. Pour procéder aux arrestations et remédier à la faiblesse des effectifs des maréchaussées, Le Trosne sollicite la participation de la population. Sur ce point, comme sur d'autres, son plan néglige beaucoup d'obstacles.

Celui qu'il consacre aux mendiants domiciliés est pour lui moins important, détachable du précédent et amendable. Après avoir posé le principe général de l'interdiction de la mendicité, il prévoit des degrés dans les peines pour les mendiants valides. Pour les mendiants invalides, il rejette l'idée d'une organisation locale de l'assistance qui suppose un impôt et il se résout

donc à tolérer la mendicité des pauvres invalides en organisant son strict contrôle par le moyen de certificats et de marques.

Sans une remise en cause de l'organisation sociale et à défaut d'un effort financier important qui est inenvisageable, le recours à des sanctions exemplaires est sans doute la seule issue possible pour faire face au flot montant du vagabondage. Le Trosne tient donc un pur discours d'ordre, mais dépourvu de toute coloration religieuse et sans ouverture sur la bienfaisance et la philanthropie, à la différence de beaucoup de ses amis physiocrates. Ses idées vont être en partie suivies dans la déclaration du 3 août 1764. Le gouvernement la complétera par l'arrêt du Conseil du 21 octobre 1767, et ces deux textes vont servir de cadre à une féroce répression pendant plusieurs années.

La justice criminelle selon Le Trosne

Jacques Leroy

Professeur émérite de droit privé et sciences criminelles, Université d'Orléans

Dans ses « *Vues sur la justice criminelle* » Guillaume-François LE TROSNE livre une analyse critique de la justice pénale au XVIII^{ème} siècle issue de l'Ordonnance criminelle de 1670 à partir d'une réflexion sur ce que doit être une législation et une justice pénales idéales, c'est-à-dire une législation qui « se puise dans la Justice primitive », soit « dans le Code de la nature où l'homme la découvre distinctement en faisant usage de son intelligence », et un pouvoir de juger qui doit être confié à des magistrats dans la dépendance continue de la loi, préservant ainsi le justiciable de tout arbitraire. Contemporain de Cesare BECCARIA, Joseph Michel SERVAN, Robert-Joseph POTHIER (dont il fut l'élève) et Daniel JOUSSE, Guillaume-François LE TROSNE s'inscrit dans cette philosophie des Lumières pour laquelle le droit naturel, fondé sur la nature humaine, doit conduire l'action de tout législateur. Ce discours de cent-quarante pages, l'un de ses cinq discours qui composent son ouvrage « *De l'ordre social* » (1777), n'est pas à mettre sur le même plan que les écrits de POTHIER et de JOUSSE sur la justice criminelle. POTHIER (*Traité de la procédure criminelle*, 1777) s'adresse avant tout à des étudiants tandis que JOUSSE (*Traité de la justice criminelle de France*, quatre volumes, 1771) associe législation, théorie doctrinale et pratique judiciaire, livrant ainsi un ouvrage didactique et approfondi de droit pénal et de procédure pénale ayant vocation à intéresser un large public, notamment les praticiens du droit. Le « Discours » de LE TROSNE, en droite ligne des idées développées dix ans auparavant par Joseph-Michel SERVAN, lui-même magistrat, dans son « *Discours sur l'administration de la justice criminelle* », se veut essentiellement synthétique et met en lumière successivement les fondements (I) et les finalités (II) de la justice criminelle afin d'en extraire les principes fondamentaux autour desquels toute justice pénale doit se rattacher.

S'agissant des **fondements de la justice criminelle**, ils sont au nombre de deux : *l'ordre social et la souveraineté*. L'ordre social parce qu'il fait naître la responsabilité pénale en permettant que des atteintes à des particuliers soient considérées comme lésant également l'intérêt de la société toute entière. La souveraineté, parce qu'elle seule peut légitimer toute action étatique : législative, exécutive et judiciaire. La souveraineté, distincte de la tyrannie et du despotisme, est la forme qui donne l'être à l'État écrivaient les anciens auteurs. Appliquée au droit pénal, elle signifie que celui-ci doit être construit par le corps social pour sauvegarder sa cohésion (d'où le principe de légalité, source de toute incrimination et de procédure). Elle explique aussi pourquoi les poursuites pénales doivent appartenir exclusivement à l'État par l'intermédiaire de ses représentants (d'où la distinction entre l'action publique pour l'application des peines et l'action civile aux fins de réparation du préjudice individuel). En mettant l'accent sur le concept de souveraineté, LE TROSNE donne au droit pénal une dimension politique qui fut masquée à la fin du XIX^{ème} siècle par les écoles de criminologie et redécouverte peu après dans les anciens traités de droit pénal s'intéressant aux sources du droit de punir et du pouvoir de punir.

Pour ce qu'il en est des **finalités de la justice criminelle**, il s'agit de juger l'auteur de l'acte attentatoire à l'ordre social dans le respect des principes d'impartialité et de loyauté lors de la recherche des preuves de la culpabilité. Dans cette *quête de la vérité judiciaire*, le respect d'un formalisme procédural est une garantie pour le citoyen. Le magistrat instructeur doit agir avec droiture et délicatesse aussi bien à l'égard des témoins qu'à l'égard de celui qui est poursuivi. En quelque sorte le magistrat doit se montrer vertueux. La question se pose d'ailleurs de savoir si une collégialité au niveau de l'instruction ne serait pas plus protectrice de la vérité recherchée.

Quant au recours au serment ou à la torture, institutionnalisées par l'Ordonnance criminelle de 1670 pour arracher les aveux du criminel, présumé coupable, LE TROSNE ne peut évidemment qu'y être opposé avec la même détermination qu'un BECCARIA ou un VOLTAIRE. Puis vient *le temps de juger*, c'est-à-dire de peser les charges recueillies au cours de l'information judiciaire, d'écarter la certitude humaine pour ne s'attacher qu'à la certitude juridique. Les peines encourues que peut prononcer le magistrat doivent être proportionnées à la gravité de l'acte, déterminées, exemplaires, fixes afin d'éliminer tout arbitraire du juge. Le législateur napoléonien reprendra ces principes. Certains de ces principes directeurs, tant au cours de l'instruction qu'au moment du prononcé de la peine, orientent encore notre procédure pénale contemporaine.

Une « révolution si désirable ». La réforme de l'administration locale selon Le Trosne

Anthony Mergey

Professeur d'histoire du droit, Université Pari II Panthéon-Assas

Dans les dernières années de l'Ancien Régime, le pouvoir royal prend réellement la mesure des enjeux et de la nécessité d'une réforme administrative. Cette appropriation de la question administrative devient réalité à la fin des années 1770 à travers une expérience portée par Necker, vite avortée. Il faudra attendre 1787 pour qu'un autre projet ministériel voie le jour sous l'impulsion de Calonne puis Loménie de Brienne, qui prendra la forme de l'édit du 23 juin 1787. Or, l'idée que le salut de la monarchie passe notamment et nécessairement par une réforme administrative n'est pas nouvelle. Portée d'abord avec les aristocrates libéraux dans le sillage de Fénelon et Saint-Simon, relayée par d'Argenson et le marquis de Mirabeau, cette idée est portée et développée dans les années 1770 par les physiocrates, dont Le Trosne. Il est l'auteur d'un volumineux ouvrage, rédigé en majeure partie au cours de l'année 1775, qui s'intitule *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, et qui ne paraîtra dans sa version complétée et définitive qu'en 1779. Dans l'esprit du *Mémoire sur les municipalités* de son acolyte Du Pont de Nemours, Le Trosne propose un plan de réforme rationnel et détaillé. Il insiste sur la vocation naturelle des corps administratifs à être maîtres de leurs affaires locales et à être associés à l'indispensable réforme fiscale que doit connaître le royaume. Le recours à la décentralisation (terme certes anachronique) – cette « révolution si désirable » selon Le Trosne –, a donc avant tout pour but la cohérence de l'administration générale du royaume qui passe nécessairement par la rationalisation du système fiscal, ce qui implique une participation active des citoyens et de leurs représentants aux différents échelons de la pyramide administrative et ne pourra que contribuer au bon fonctionnement du royaume. Soucieux, à la fois, de combattre l'omniprésence et l'omnipotence du pouvoir central et de ses représentants sur les affaires intérieures du royaume et de s'écarter du régime existant dans les pays d'Etats, Le Trosne se démarque par un projet d'une envergure certaine qui s'inscrit pleinement dans un plan de régénération du régime monarchique. Cette communication se propose de revenir sur les enjeux de la réforme administrative dans la seconde moitié du siècle des Lumières et d'évoquer les principaux points du projet de Le Trosne.

Le Trosne et la question fiscale

Cédric Glineur

Professeur d'histoire du droit, Université de Picardie-Jules-Verne

La doctrine fiscale de Le Trosne, très classique, s'inscrit dans celle proposée par les principaux penseurs de l'École et elle consiste à réformer l'ensemble du système fiscal tel que la monarchie l'a développé depuis le Moyen Âge. Les physiocrates souhaitent d'abord supprimer tous les droits indirects et la Ferme générale chargée de les percevoir pour le compte de l'État.

Ils suggèrent ensuite de remplacer l'ensemble des impôts directs perçus sur les personnes par un impôt levé sur la terre et, plus exactement, sur son produit net, calculé en retranchant de la valeur de la récolte le coût des semences et des instruments agricoles. Le Trosne n'innove en rien sur le fond. Son grand apport à la doctrine fiscale de l'École est le pragmatisme.

C'est là toute son originalité car il ne se contente pas de concevoir une simple théorie de l'impôt, il échafoade un plan très précis pour mettre en œuvre les réformes proposées, ce que n'avaient pas fait les physiocrates avant lui. L'objectif de ce plan est de permettre à l'État de rembourser sa dette, préalable indispensable à la mise en place d'un impôt réel et unique grâce à une administration locale elle-aussi profondément remaniée.

Le Trosne et la gestion de la dette publique***Joël Félix******Professeur d'histoire moderne, Université de Reading***

Comme tous les partisans de Quesnay et de la physiocratie, la vie de Le Trosne a été dominée par la volonté d'apporter des solutions neuves, en l'occurrence rationnelles selon l'expression de Philippe Steiner, aux problèmes moraux et aux passions politiques qui divisaient ses contemporains.

A cet égard, le contexte général dans laquelle s'est développée l'oeuvre écrite de Le Trosne, publiée entre 1764 et 1779, est celui du retour des grands conflits internationaux opposant la France à l'Angleterre, et leurs alliés. Au point de vue domestique, ces guerres ont notamment vu resurgir la question de la dette publique, à peu oubliée depuis la banqueroute de Law (1720). Selon l'analyse de Michael Sonenscher, la dette a été l'aiguillon de réflexions importantes, notamment au sein de l'école physiocratique, portant sur la décadence des organisations sociales et les conditions de leur pérennité. Pour sa part, Loïc Charles, a émis certaines réserves en exposant que si la dette avait vivement préoccupé le marquis de Mirabeau, l'inquiétude de ce dernier n'était généralement pas partagée par les principaux disséminateurs de la théorie de l'ordre naturel et physique des sociétés.

Ce colloque est l'occasion de revisiter, d'une part, les interactions dialectiques entre la gestion de la dette publique et la formation de la théorie physiocratique, et d'identifier, d'autre part, d'éventuelles singularités dans les écrits de Le Trosne concernant la dette.

Le Trosne, observateur des événements internationaux***Claude Michaud******Professeur émérite d'histoire moderne, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne***

En 1775, Le Trosne a vendu sa charge d'avocat du roi, ce qui lui donne tout le temps nécessaire pour peaufiner ou rédiger ses œuvres. En 1777, il publie ses deux traités magistraux, *De l'ordre social* et *De l'intérêt, par rapport à la Valeur, à la Circulation, à l'Industrie et au Commerce intérieur et extérieur*. En janvier de la même année, une petite brochure paraît sous le titre *Réflexions politiques sur la guerre actuelle de l'Angleterre avec ses Colonies, & sur l'état de la Russie*. L'association des futurs États-Unis d'Amérique et de l'empire des tsars, ne laisse pas de surprendre. Que Le Trosne s'enthousiasme pour la révolte américaine va de soi. Voilà « une grande Nation agricole », « qui a changé des déserts en territoire fertile », qui se révolte pour l'exercice des droits de la propriété et de la liberté des échanges, tous droits niés par la métropole qui soumet ses colonies au système de l'exclusif, que Le Trosne a dénoncé longuement dans le chapitre IX de *De l'intérêt social*. Sans transition, Le Trosne passe à la Russie de Catherine II qui par une révolution lente conduit son empire à la civilisation. Et de faire l'éloge des établissements utiles, des sages institutions et du projet d'un code de lois, le fameux *nakaz*, que l'Europe attend avec impatience. Le Trosne est ici, comme ses amis et correspondants physiocrates, mais aussi comme nombre de grands noms des Lumières (Voltaire) un partisan du despotisme éclairé qui met toute sa confiance dans un souverain absolu, « instruit, courageux & porté aux grandes choses ». Rappelons le séjour en Russie d'un autre grand physiocrate, Lemercier de la Rivière, et celui de Diderot qui se voulut le conseiller de l'impératrice. Le Trosne ne méconnaît pas les difficultés du processus civilisationnel, l'immensité du territoire –attachons-nous d'abord à l'Europe- et le servage, état contre nature, qu'il faudra réduire progressivement.

Guillaume Le Trosne publie dans des journaux**Jean-Pierre Vittu****Professeur émérite d'histoire moderne, Université d'Orléans**

Un dépouillement des catalogues de bibliothèques, des sites internet et des revues du XVIII^e siècle permet de réunir une trentaine de textes de Le Trosne de genres variés. En effet on y compte des allocutions suivies d'imprimé comme le Discours sur l'état actuel de la magistrature (1764) ; des articles de revues, ainsi la Lettre sur la cherté des grains (Journal du commerce, septembre 1765) ; des brochures, La Liberté du commerce des grains toujours utile (1766) ; aussi bien que des livres, telles les Lettres à un ami sur les avantages de la liberté du commerce (1768).

Toutefois, une telle typologie qui place la « forme livre » au sommet d'une hiérarchie efface les circonstances et les stratégies de divulgation de ces textes qu'une chronologie de leur parution met en lumière. Apparaît alors la prépondérance des articles de revues qui, de plus, forment un groupe de 1764 à 1767, période précédée par l'édition de trois mémoires, et suivie par une demi-douzaine de brochures plus ou moins volumineuses.

Cette concentration des collaborations aux journaux qui reçurent des textes de physiocrates (la Gazette du commerce, le Journal de l'agriculture, et les Éphémérides du citoyen) suggère d'envisager l'éventuelle stratégie de leur publication, qu'il s'agisse de la nature des revues qui les accueillirent, de la forme de ces articles, ou de leurs relations avec les autres ouvrages de leur auteur.

Cette étude qui applique aux ouvrages de Le Trosne le concept de « publication » (cf. Christian JOUHAUD et Alain VIALA (dir), De la publication, Paris, 2002) vise à éclairer les relations entre les diverses formes de divulgation de ses idées empruntées par cet auteur, et leur signification dans l'entreprise des physiocrates.

L'analyse physiocratique de la monnaie : une réévaluation

Patrick Villieu

Professeur de sciences économiques, Université d'Orléans

Maxime Menuet

Maître de conférences en sciences économiques, Université d'Orléans

Peu de travaux se sont spécifiquement consacrés à l'analyse physiocratique de la monnaie. La plupart des historiens et économistes considèrent que les Physiocrates ne se préoccupent de la monnaie qu'à travers sa fonction d'intermédiaire des échanges, et négligent la fonction de réserve de valeur. Cette négligence est cependant énigmatique, car, pour les Physiocrates, la monnaie est métallique, et de ce fait stockable. Dans cet article, nous défendons la thèse que l'analyse monétaire des Physiocrates recèle une contradiction interne entre (i) leur vision de la circulation des richesses, dans laquelle la monnaie n'est ni l'objet du commerce, ni même un ustensile indispensable, et (ii) leur doctrine du droit naturel, qui fait de l'existence d'une monnaie marchandise l'élément nécessaire à l'égalité des échanges. En tant qu'intermédiaire des échanges, Quesnay et ses disciples reconnaissent que la monnaie peut être remplacée par du papier. Toutefois, pour respecter le principe d'un échange « valeur pour valeur égale », la monnaie doit être faite de métal précieux, comme l'affirme avec vigueur Le Trosne, le principal artisan de la doctrine monétaire physiocratique. Les Physiocrates ignorent donc le rôle de réserve de valeur de la monnaie ; non par méconnaissance de ce rôle, mais de manière voulue et assumée, parce que cette ignorance, seule, leur permettait de lever cette contradiction. Il s'agissait pour les Economistes de faire de la détention monnaie un élément indésirable et d'en exclure la présence dans leur modèle.

Le Trosne, partisan de la liberté du commerce des grains***Jean-Daniel Boyer******Maître de conférences en sciences économiques, Université de Strasbourg***

Notre communication revient sur les différents écrits de Guillaume-François Le Trosne relatifs à la liberté du commerce des grains. Elle cherche à souligner leur originalité par rapport aux écrits de la science du commerce française et leur contribution à la progressive élaboration des principes physiocratiques.

Le Trosne est d'abord un promoteur de la liberté du commerce des grains (1764-1765). Il commente et rend compte du Tableau économique (1764). Il est ainsi vulgarisateur et propagateur des principes de Quesnay. Il promeut la liberté intérieure et extérieure du commerce des blés ainsi que la nécessaire concurrence entre les voituriers. Celles-ci permettront la stabilisation et l'augmentation du prix des grains comme l'avènement du bon prix, conditions nécessaires à la prospérité du royaume. La liberté du commerce des grains, et par extension des denrées agricoles, sera en effet une condition essentielle à la croissance des avances agricoles et du produit net.

A partir de 1765, Le Trosne adopte une attitude sensiblement différente. Il est désormais défenseur d'une liberté du commerce des blés remise en cause par des adversaires plus nombreux et par un contexte économique défavorable. Il explique pourquoi les effets de la liberté ne se sont pas fait sentir et critique les prohibitions souhaitées par les partisans de la science du commerce (1768) tout en remettant en cause le système qu'ils défendent. Il montre que la science du commerce promeut un système favorable aux négociants mais contraire à l'intérêt général du royaume.

Après 1768, la justification de la liberté du commerce des grains prend progressivement les traits d'une légitimation fondée sur les lois naturelles tout en promouvant le « Laissez-faire, laissez passer » (1768 : 168). Il s'agit dès lors d'affirmer les lois décelées par la « Science économique » (1768 : 7-8) et de généraliser la liberté à l'ensemble des commerces de marchandises afin d'affirmer le bon ordre, celui de la nature, de l'humanité et de la fraternité ; celui de la paix, de la concorde et de la prospérité générées par le commerce libéré.

La critique de la pensée économique de Le Trosne par ses contemporains

Gérard Klotz

Professeur émérite de sciences économiques, Université Lumière Lyon 2

On sait que Guillaume-François Le Trosne s'est principalement intéressé au début de sa carrière à des questions juridiques et de politique internationale. Ce n'est qu'après avoir contribué, comme membre fondateur, à la création de la Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans en 1761 ou 1762, qu'il publie en 1764, alors âgé de 36 ans, une allocution prononcée l'année précédente intitulée *Discours sur l'état actuel de la magistrature et sur les causes de sa décadence*.

Dans ce texte, Le Trosne élargit son propos à l'économie politique au moyen de notes très développées. C'est ce qui a intéressé Du Pont (Voir la « Notice abrégée. An. 1764 » dans les *Éphémérides du Citoyen ou Bibliothèque raisonnée des Sciences morales et politiques*, 1769, Tome troisième, A Paris, chez Lacombe, p. xx-xxj) car, en quelques pages très denses, Le Trosne synthétise l'analyse économique qui l'anime et qui lui servira dans les débats qui l'opposeront à différents adversaires : il s'agit de la physiocratie.

En effet, dans ce texte, on trouve de nombreuses allusions tout à fait explicites à cette doctrine avec, bien qu'il ne soit pas nommément cité, un développement consacré à « un homme de génie profond et pénétrant ». Il s'agit évidemment de François Quesnay, maître de la secte des économistes et auteur du « tableau économique » (plusieurs versions de 1758 à 1766) duquel Le Trosne tire 22 principes que l'on peut considérer comme une présentation rapide de la théorie quesnaysienne en ce qui concerne le circuit des revenus et le commerce extérieur (Avec le titre « *Réflexions sur la valeur des terres* », ces 22 principes de Le Trosne ont été reproduits dans la *Gazette du Commerce*. Voir le n° 71 daté du mardi 4 septembre 1764 p. 569-571). Mais, par nature, ces propositions ne pouvaient que restituer de façon très incomplète le modèle physiocratique et la pensée économique de Le Trosne. Il fut amené à préciser sa pensée lors de débats avec ses critiques. Le plus important est Jacques Guillaume Girard, avocat et écrivain à Quimper, mais, au regard de l'histoire de la pensée économique, il nous a semblé indispensable de rendre compte des critiques de l'abbé Nicolas Baudeau.

La controverse avec Nicolas Baudeau

Le turbulent abbé Nicolas Baudeau est identifié en histoire de la pensée économique et politique comme un physiocrate important, ce qui pourrait poser un problème de cohérence pour cet article consacré aux critiques de Le Trosne par ses contemporains. En effet, bien qu'il puisse évidemment exister des nuances entre les disciples de Quesnay, ces dernières ne pourraient pas être assez massives pour considérer le physiocrate Baudeau comme un critique du physiocrate Le Trosne. Mais ce genre d'argument fait l'impasse sur une partie de l'itinéraire intellectuel de Baudeau. En effet, quand il fait paraître le premier numéro des *Éphémérides du Citoyen*, daté du 4 novembre 1765, il n'est pas encore physiocrate. Son nouveau journal n'a pas pour objet de militer pour un quelconque programme économique ou politique. Les sujets abordés sont très variés, la revue se veut récréative et conçue manifestement pour attirer le plus nombre de lecteurs.

Le sous-titre du journal est « Chronique de l'esprit national » : il s'agit de rendre compte des événements divers et des débats qui sont censés intéresser les citoyens. L'abbé a donc ouvert son journal aux questions économiques avec, notamment, deux publications datées des 10 janvier et 13 janvier 1766 portant sur un sujet d'actualité, à savoir la question des colonies françaises aux Indes occidentales. Ce sont principalement ces deux textes qui ont attiré l'attention de Le Trosne et qui ont initié le débat critique entre ce dernier et le premier directeur des *Éphémérides*.

Selon Baudeau renoncer aux colonies est une idée « folle » car on ne peut pas revenir sur les nouveaux standards de consommation : sans colonies il faudra importer massivement, ce qui va détériorer la Balance du Commerce. Il veut montrer que la meilleure gestion de l'approvisionnement en nouveaux produits consisterait à limiter les importations, à favoriser les productions intérieures et coloniales, donc éventuellement à augmenter les exportations, avec comme conséquences une balance du commerce excédentaire et donc une accumulation des métaux précieux dans le pays, d'où un crédit moins cher.

Conformément à sa politique éditoriale, Baudeau a donc bien rendu compte de l'« esprit national » en ce qui concerne les thèmes économiques traités dans ses articles : il a restitué l'essentiel des théories ou doctrines économiques communément partagées en son temps, à savoir un certain mercantilisme qui s'appuie sur la théorie de la balance du commerce. Pour Le Trosne, cette opinion commune, qui ignore la « nouvelle lumière », ne fait qu'énoncer des « principes directement opposés » à la nouvelle science, ce n'est qu'un recueil de « sentiments vulgaires », autrement dit préscientifique. Un débat (courtois) va s'engager, mais il tournera court car Baudeau va être convaincu par Le Trosne, d'où le nouveau sous-titre des *Éphémérides*, « Bibliothèque raisonnée des Sciences morales et politiques », à partir de janvier 1767, qui va être le support privilégié pour la diffusion des thèses des physiocrates. Voici ce qu'en a dit Du Pont : convaincu par Le Trosne, Baudeau renonça à sa critique et « vint trouver son Confrère. Tous les deux s'expliquèrent, s'entendirent, s'embassèrent, se promirent d'être toujours compagnons d'armes, frères & émules » (Du Pont, « Suite de l'Avertissement Et de la Notice Abrégée qui commencent les Volumes précédents », *Éphémérides du Citoyen, ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, 1769, Tome cinquième, A Paris, p. xxxj)

La controverse avec Jacques Guillaume Girard

Dans les notes du Discours, dans sa dix-huitième proposition, Le Trosne, pour que le libre jeu de la concurrence sur le marché des grains entre les nations commerçantes aboutisse à un prix d'équilibre, répète qu'elle doit être complète, en ce sens ici que le transport des grains doit, lui aussi, être un marché concurrentiel : « Il faut donc décharger ce commerce de toute espèce de droits au-dedans & au-dehors du Royaume, car tout impôt donne aux Etrangers un avantage sur nous ; & il faut donc lui laisser la plus grande liberté au-dedans & au-dehors, pour l'entrée & pour la sortie, pour les Regnicoles & pour les Etrangers ; car qu'importe qui nous débarrasse de notre superflu, & qui voiture nos denrées. Le grand intérêt d'une Nation agricole est de vendre & de procurer à ses productions des débouchés à moindres frais qu'il est possible, parce que les frais sont pris sur la chose, diminuent le bénéfice, & sont un grand obstacle à la sortie. Elle doit donc établir la concurrence entre ses Voituriers & les Voituriers étrangers, & ne pas restreindre son exportation pour vouloir profiter seule du mince bénéfice

de la voiture, sur-tout lorsqu'elle n'a point assez de Vaisseaux pour y suffire, & que les Etrangers ont le fret moins cher ».

Cette proposition est une critique très claire de la législation en vigueur sur le commerce extérieur des grains puisque l'Édit de juillet 1764 réserve aux navires et équipages français le transport des grains et farines destinés à l'exportation, ce que précise l'article IV quand il ordonne que « l'exportation ne pourra en être faite que sur des Vaisseaux françois, dont le Capitaine & les deux tiers au moins de l'Équipage seront françois, sous peine de confiscation ». Mais tout aussi claire est la critique par un correspondant de la Gazette, qu'on découvrira être Jacques Guillaume Girard, qui, dans une « Lettre à l'Auteur de la Gazette », bien qu'il dise approuver l'essentiel des propositions de Le Trosne, s'élève contre sa dix-huitième proposition. Il reprend les termes du préambule de l'Édit qui précise qu'un de ses objectifs est de « favoriser [...] la Navigation françoise, en assurant aux Vaisseaux & aux Équipages françois, exclusivement à tous autres, le transport des grains exportés » et il admet, avec Le Trosne, que le fret national est plus cher. Dans ce cas, selon l'auteur, comme le différentiel du coût du fret français par rapport au fret étranger ne représente qu'une part très faible du profit du négociant, ce dernier rognera ses profits d'autant ce qui fait que le prix de la marchandise transportée ne sera pas augmenté malgré l'obligation d'exclure les transporteurs étrangers. Les consommateurs ne seront donc pas désavantagés puisqu'ils bénéficieront de la légère réduction du profit consentie par le négociant et, bien évidemment, les revenus générés par le fret resteront français. De plus, et surtout, toujours selon l'auteur, on constate qu'il y a assez de bâtiments en France, que leur nombre est en augmentation et que l'ouverture du fret à la concurrence peut avantager les producteurs étrangers : un transporteur étranger pourrait ralentir un de ses navires chargé d'une marchandise française pour permettre à un de ses compatriotes, arrivant plus vite sur le lieu du marché, de vendre la même marchandise à un meilleur prix.

Cette critique, qui justifie donc une des limitations introduites par la législation sur la libéralisation du commerce des grains, ne pouvait pas ne pas avoir de réponses de la part de Le Trosne, avocat, avec les autres membres de la secte, de la liberté « indéfinie » du commerce. Mais il considère la « Lettre à l'Auteur de la Gazette » plus comme une invitation à la discussion que comme une véritable critique. Cette interprétation est plus que vérifiée puisque la modeste lettre du correspondant de la Gazette va être à l'origine d'une longue discussion au cours de laquelle Le Trosne va répondre aux critiques de Girard concernant ses thèses sur la liberté de la concurrence dans le fret, mais aussi en débordant largement sur ce thème initial.

Les sources dans lesquelles on trouvera cette controverse, qui va, on nous pardonnera peut-être cette trivialité, tourner au dialogue de sourds, sont la Gazette du Commerce et le Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances, et elle s'étend sur plusieurs centaines de pages.

Les filiations ambiguës de la physiocratie

Jean-Paul Pollin

Professeur émérite de sciences économiques, Université d'Orléans

Comme tous les courants de pensée, la physiocratie a été forgée ou du moins influencée par les réalités, les idéologies, et l'état de la science de son temps. Les problèmes qu'elle se proposait de résoudre étaient circonstanciels et répondaient aux préoccupations d'intérêts particuliers. On sait que l'École entendait plaider la cause du développement et de la restructuration de l'agriculture ; elle cherchait à en finir avec les idées et pratiques mercantiles qui prévalaient depuis près d'un siècle. Ce qui explique que certains aspects de leur système de pensée, certaines idées, certains concepts n'aient pas résisté aux évolutions des contextes économiques ou politiques : on pense notamment à la définition de l'agriculture comme seul secteur productif ou à la réduction de l'Etat à un despotisme légal.

Il n'empêche que l'apport de la « Secte des économistes » à la construction de la pensée économique a été assez déterminant pour que l'on s'entende généralement pour reconnaître que les physiocrates ont produit la première véritable théorie économique. Ce sont eux du reste qui ont employé, pour la première fois, l'expression de « science économique » pour qualifier leur domaine de recherche.

A la différence du mercantilisme constitué d'un ensemble d'observations, de notions, de propositions et de postures qui ne pouvaient prétendre au statut de théorie, les physiocrates entendaient construire un système explicatif reposant sur des lois comparables à celles de la physique. Ce qui consistait à expliciter des relations possiblement vérifiables entre des variables précisément définies et mesurables. Le Trosne caractérisait ce projet de la façon suivante : « La science économique s'exerçant sur des objets mesurables est susceptible d'être une science exacte et d'être soumise au calcul. Il lui fallait une formule particulière qui fut propre à son usage et qui serve d'appui aux preuves tirées du raisonnement ».

On comprend que L. Walras ait pu exprimer, un siècle plus tard, toute son estime, en partie paradoxale, pour cette vision de la discipline en question. Lui, dont le projet intellectuel était justement de modéliser la formation de l'équilibre général de l'économie en suivant l'exemple de la physique. Ce qui lui avait valu l'indifférence sceptique de l'Académie des sciences et le rejet de l'Université française.

Lorsque l'on cherche à évaluer l'apport des physiocrates à la science économique, c'est cette démarche (la volonté de bâtir un système explicatif rigoureux et cohérent) qu'il faut d'abord retenir. Mais on peut évidemment aller un peu plus loin en s'interrogeant sur ce que sont devenus les éléments essentiels de leur théorie, ou ce que la postérité en a gardé. C'est ce que cette contribution va s'efforcer de faire en se concentrant sur trois de ces éléments : le produit net car c'est le concept central de leur théorie des conditions de reproduction du système économique, le circuit parce qu'il en est la formalisation, et le libéralisme, parce qu'il est la proposition majeure qui se déduit de leur analyse. En reprenant brièvement le sens de ces trois composantes de la théorie physiocratique, on cherchera à comprendre la façon dont ils ont été repris, transformés et parfois abandonnés dans les développements ultérieurs de la science économique.

Hommage à notre consœur Irène Ajer

En 1976, nouvellement élu président de la Maison de la culture, j'ai eu le plaisir de recruter et d'installer, en parfait accord avec René Thinat, alors maire d'Orléans, la première directrice de cette maison, Irène Ajer. Par ses antécédents professionnels, son dynamisme et sa parfaite connaissance des dossiers à traiter, elle avait emporté immédiatement l'adhésion du jury qui avait auditionné plusieurs candidats. Elle avait 36 ans.

Notre étroite collaboration a duré 8 ans, dans un enthousiasme qui ne faiblit jamais.

À 25 ans elle sort diplômée de Sciences Po et est tout de suite engagée dans le tout jeune Ministère de la Culture qui n'a que 6 ans. Elle y passera 43 ans de sa vie. Elle travaille avec les grands fondateurs de la politique culturelle, parmi lesquels Gaëtan Picon, proche collaborateur de Malraux, directeur général des Arts et Lettres et initiateur des Maisons de la Culture. Elle est alors chef du Bureau des jeunes compagnies et de la création dramatique où elle croise et aide Patrice Chéreau, Ariane Mnouchkine. Parallèlement elle est chargée de différentes missions à l'ONDA (Office national de diffusion artistique). Dès le départ elle se trouve au centre de ce qui se pense pour une meilleure diffusion de la culture en France, et elle saura en faire bénéficier Orléans quand elle sera nommée directrice en 1976.

Je garde le souvenir d'une femme dynamique, que rien ne pouvait décourager, qui a su constituer autour d'elle une équipe très jeune, pleines d'idées novatrices et de convictions toujours fondées. Une des plus grandes réalisations a été la création du fameux Ciné Mobil qui parcourait les routes du Loiret et offrait, dans d'excellentes qualités de diffusion, le cinéma au monde rural. On nous l'enviait tellement qu'il fit des émules dans d'autres départements. Ce fut aussi le début d'une programmation d'opéras qu'Orléans n'avait jamais représentés comme l'Orlando de Haendel, et de concerts qui rayonnaient dans toute la Région Centre. On s'est souvenu longtemps du concert

dans l'Abbaye de Noirlac avec l'ensemble Venance Fortunat.

Il n'est donc pas étonnant qu'elle fut en 1985 aspirée par les hauteurs parisiennes en devenant administratrice générale de l'Ircam de Pierre Boulez. Puis nous sommes devenus collègues dans l'Inspection générale de l'État, moi à l'Éducation nationale, elle au ministère de la culture, où en un an, devenue doyenne de ce corps d'inspection, elle transforma profondément les pratiques.

En 2008 elle est élue Présidente des Molières, où elle met en place la Nuit des Molières, et réorganise le mécanisme de sélection des oeuvres.

Une fois à la retraite elle aimait nous emmener voir des représentations qui l'intéressaient. Elle ne pouvait quitter l'ambiance du théâtre. Les différentes architectures des théâtres parisiens la fascinaient, au point que nous avions envisagé d'écrire ensemble un guide des théâtres parisiens. Sa mort vient de mettre brutalement un terme à ce rêve.

Quand je lui ai proposé de devenir membre de l'Académie d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans elle a accepté avec enthousiasme, me disant que cela lui permettrait de garder un lien très fort avec une ville qu'elle aimait.

Il nous reste Irène telle qu'elle fut, et c'est une grande richesse qui nous permet de la voir et de continuer à l'aimer au-delà de son départ.

Ce soir j'entends deux voix. La sienne, bien timbrée, comme un drapeau qui claque au vent, une voix qui s'envole pour aller toujours plus loin, et celle de Frédéric Mitterrand, ministre de la culture, lui remettant la décoration d'Officier du Mérite « Chère Irène Ajer, vous êtes une grande dame de cette maison ... »

Marc Baconnet

Président honoraire de la Scène nationale d'Orléans et du Loiret, Président honoraire de l'Académie d'Orléans, Inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, Écrivain

Homage à notre confrère

Pierre Muckensturm¹

1924 – 2020

Monsieur le Président, chers confrères,
chères consœurs, chers amis,

C'est avec beaucoup d'humilité que je m'adresse à vous ce soir pour rendre hommage à ce grand monsieur qu'était notre confrère Pierre Muckensturm, emporté le 22 novembre dernier dans sa 97^e année par la maladie contre laquelle, sans jamais se plaindre et gardant toujours comme une certaine distance vis-à-vis de lui-même, il luttait vaillamment depuis plusieurs années. De lui-même il parlait peu. La fiche individuelle de renseignements qu'il avait remise à l'académie fin 2002 ne comporte que l'essentiel et je ne voudrais pas trahir cette retenue toute classique qui lui imposait de ne pas mettre le Moi au centre de tout. Pour résumer son parcours et avant de me pencher sur ses activités au sein de notre académie, je me suis donc attachée à rechercher les jalons qu'il nous a laissés.

Il était né en Bourgogne le 20 septembre 1924, dans le petit village de Cronat où il retournait tous les ans et où il repose à présent. Sans doute fréquenta-t-il l'école de son village, nous n'en savons rien, sinon qu'en 2018 il nous

avait confié consulter encore le *Petit Larousse* décerné par la commune aux lauréats du Certificat d'études primaires qu'il avait passé en 1936. Nous le retrouvons dix ans plus tard instituteur au petit village de Lesme non loin de Charolles, exerçant ce beau métier dont il avait gardé la nostalgie et dont il regrettait que le nom ait été proscrit du vocabulaire de l'Éducation nationale au profit de celui de professeur : comme lui-même nous le rappela un jour, l'instituteur n'est-il pas, conformément à l'étymologie même du mot, celui qui enseigne aux futurs citoyens qui lui sont confiés à « se mettre debout », à « se tenir droit » ? Tout en menant des études d'anglais et de philosophie couronnées par une double licence ès Lettres obtenue à l'Université de Lyon, le voici professeur de collège de 1947 à 1955, et par collège à l'époque, il faut entendre les anciennes Écoles Primaires Supérieures devenues collèges modernes en 1941 et dont les programmes étaient depuis 1938 alignés sur ceux des lycées. En 1955, le Certificat d'aptitude à l'Inspection primaire en poche, il est nommé inspecteur primaire à Orléans où il demeure jusqu'en 1978. Il y fut entre autres l'instrument du jumelage entre le comté du Wildshire et le département du

¹ Membre titulaire de la section Belles-Lettres et Arts de l'Académie d'Orléans

Loiret. Promu inspecteur d'Académie, il est envoyé à Saint-Brieuc, puis à Charleville-Mézières avant de rejoindre Strasbourg où il termine sa carrière, dans cette terre concordataire d'Alsace, à laquelle, de par ses origines familiales aussi, il était resté très attaché et où sa maîtrise de l'allemand lui permit de mener avec les *Länder* avoisinants des actions communes qui lui valurent de recevoir la *Bundesverdienstkreuz erste Klasse* (« la croix de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, avec le rang d'officier »), la seule décoration existant outre-Rhin. La France elle aussi avait reconnu les services qu'il avait rendus à la nation : titulaire de la Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, notre confrère était aussi Officier de l'Ordre national du Mérite et Commandeur de l'Ordre des Palmes académiques.

Parrainé par Gérard Hocmard et Michel Bouty, Pierre Muckensturm entra à l'Académie en janvier 2003 comme membre correspondant avant d'être accueilli un an plus tard comme membre titulaire dans la section Belles-Lettres. Élu membre du Conseil d'Administration en 2007, il devenait alors pour trois ans notre secrétaire administratif. Parallèlement à cette contribution à la bonne marche de notre compagnie, il nous donna une douzaine de communications : en 2003, *Le sujet dans l'éducation contemporaine* ; en 2004, *La Pédagogie de Kant* ; en 2008, *Un homme des Lumières, une philosophie : Destutt de Tracy et l'idéologie* ; en 2009, *L'essai d'une autre éducation secondaire sous la Révolution, les Écoles Centrales, Lakanal et Destutt de Tracy* ; en 2012, *L'invention de la liberté politique de la Constituante aux radicaux, 1789-1889*. En 2013, *Quelle idée de l'art ? Loin du temple grec, l'œuvre contemporaine* ; en 2014, *La laïcité aujourd'hui, une loi non écrite* ; en 2015,

² Pierre Muckensturm, *Il faut apprendre à lire. Comment ? Pourquoi ?* Orléans, éd. Paradigmes, 2012.

³ Pierre Muckensturm, *Le Civil et le Religieux, distincts, mais inséparables*, Paris, éd. L'Harmattan, novembre 2018.

Savoir et société ; en 2016, *Il est difficile de lire et d'écrire le français* et en 2018 *L'école et la morale*. En 2019 enfin il nous présentait cette école révolutionnaire créée par le milliardaire Xavier Niel qu'est *L'École 42, gratuite 24/24 7/7 et pas de professeur*, école dont le concept et le fonctionnement l'avaient intrigué.

La somme de ses réflexions, appuyées sur les toutes dernières recherches en matière entre autres de sciences cognitives, notre confrère la ramassa dans deux ouvrages parus il y a peu : en 2012 *Il faut apprendre à lire, pourquoi ? Comment ?* et en 2018 *Le Civil et le Religieux, distincts mais inséparables*³, un essai ô combien actuel dont notre consœur Jacqueline Suttin nous présenta l'analyse au cours de notre séance du 8 novembre 2018.

Quelques mois avant la parution de cet ouvrage justement, une photo du *Journal du Centre* en date du 19 août 2018 nous le montre dans sa maison de Cronat, celle-là même où il était né, lisant *L'irrésistible envie de savoir* de la physicienne Catherine Bréchnac⁴, car c'est bien la question du savoir qui l'occupa toute sa vie, non seulement le savoir scientifique fondé sur la logique et la raison, mais aussi celui des lois non écrites qui seules permettent de vivre en bonne intelligence dans la société des hommes et que l'on rassemble sous le nom de morale, sans oublier celui dont Kant disait qu'il est inaccessible à la raison humaine mais qu'il relève de la métaphysique. Ce savoir qui est la « condition indispensable de cette liberté que seul le citoyen éclairé [– et donc instruit –] peut exercer pour le bien de la cité⁵ » écrivait-il, et qu'à côté des parents, l'école, ce « temple du savoir », a pour mission de transmettre.

⁴ Catherine Bréchnac, *L'irrésistible envie de savoir - Bâtisseurs de sciences*, Paris, éd. du Cherche-Midi, février 2018.

⁵ Pierre Muckensturm, *Il faut apprendre à lire. Comment ? Pourquoi*, *op.cit.* p. 91.

Acquérir, partager et transmettre ce savoir, ce fut bien là l'œuvre de sa vie. Il nous en imposait par l'étendue de ses connaissances et en même temps par sa soif de nouvelles découvertes. Il n'était pas rare de l'entendre poser à l'un ou l'autre d'entre nous une question qui ouvrait au spécialiste, que son interlocuteur était, un aspect de son domaine d'études qui lui avait échappé. Sa soif d'apprendre n'avait d'égale que celle de transmettre, y compris aux plus humbles auxquels il donnait sans compter, nous le savons. Nous ne fûmes pas les seuls à bénéficier de sa culture. Expert reconnu en matière d'éducation, il écrivait régulièrement des articles dans les revues spécialisées et donnait aussi des conférences, à l'AMOPA, au *Lycœum*, dans diverses autres associations en lien avec l'éducation, y compris l'été, dans sa Bourgogne natale où par ailleurs il écrivait régulièrement dans une revue d'histoire locale de Saône-et-Loire. Parlant d'abondance, sans notes – il me confia un jour n'écrire ses conférences qu'après les avoir dites – il nous éblouissait par sa clairvoyance, par la fulgurance de son esprit et par la clarté de son discours.

Cette liberté de l'esprit, fruit du savoir, notre confrère savait combien elle était précieuse et en même temps fragile. Aussi voudrais-je ici rappeler cette « Déclaration du Conseil d'Administration » qu'il nous invita à adresser aux instances du pouvoir et à la presse lorsque en 2012 furent votées les lois dites « Lois Mémoires » interdisant la négation des génocides. Il ne s'agissait pas bien entendu de ne pas « reconnaître l'horreur des massacres perpétrés en diverses circonstances », ni de ne pas « s'incliner devant la mémoire des victimes », mais de constater que « ce vote rompait avec l'idée de la Loi, constante depuis deux siècles qui, si elle permet d'encadrer les actes des citoyens, s'interdit de dicter, même indirectement, leurs

pensées et leurs opinions. » Face à cette dérive des parlementaires, Pierre Muckensturm leur rappelait que « depuis les Grecs, il n'existait pas de critère de la vérité et s'étonnait qu'[ils] aient pris le risque de la définir ». Il terminait en « souhaitant vivement que le Parlement restât fidèle à sa mission première qui est d'adapter la Loi aux structures et aux changements de la société, tout en préservant, pour les historiens et les citoyens, la liberté de l'esprit ».

C'était il y a une dizaine d'années. Depuis lors cependant, face à l'évolution de la société, ce citoyen éclairé de tout à l'heure, libre et instruit, devenu en quelque sorte « maître et possesseur de lui-même » comme le voulait Descartes, notre confrère le voyait aujourd'hui bien mis à mal par une technique fonctionnant toute seule, en pure logique mécanique, transformant par là-même l'*homo faber* encore maître de ce qu'il produisait en cet *animal laborans* défini par Hannah Arendt, sommé d'obéir en aveugle aux gestes que lui ordonne une technique devenue autonome, et en même temps réduit au seul présent, privé de son histoire, désemparé à l'idée d'un avenir incertain dans lequel il semble ne plus pouvoir élaborer un projet de société, et souvent aussi sans référence aucune à cet Absolu dont Pierre Muckensturm nous rappelait qu'il va de pair avec toute civilisation. Face à cette menace qui aujourd'hui pèse sur la liberté du citoyen, et par là-même sur la démocratie, Pierre Muckensturm pensait que dans le sillon des deux *Critiques* de Kant, le temps était sans doute venu d'écrire une nouvelle critique qu'il aurait appelée la *Critique de la raison technique*. C'est par cette invitation qu'il termina d'ailleurs la communication qu'il rédigea pour le colloque de la Conférence Nationale des Académies qui se tint en octobre 2019 à l'Institut de France⁶ sur le thème de l'innovation, une communication « en tous points remarquable de profondeur » écrivait Michel Woronoff dans sa

⁶ Pierre Muckensturm, « Le progrès et l'innovation » in : *L'innovation*, Akademos n° 34, Actes du colloque

de la CNA de 2019, Paris, Institut de France, pages 223 à 234.

synthèse finale⁷, regrettant que son grand âge ne permît pas à notre confrère de la présenter oralement. Mais qui sait si l'un de ses lecteurs ne relèvera pas le défi ?

Je terminerai cet hommage par quelques notes de musique qu'un jour notre confrère me fit partager, et si vous les connaissez, peut-être les entendrez-vous chanter en vous-même : ce sont les premières notes du *Prélude en mi mineur* de Frédéric Chopin⁸. Par quel miracle, s'étonnait-il en 2013 dans sa communication sur l'art, quelques notes de musique, reliées entre elles par de simples rapports mathématiques et nées sous les doigts d'un artiste comme « l'application directe d'une loi physique », peuvent-elles à ce point nous toucher aux larmes ? Comment cela se peut-il écrivait-il alors, que « les lois régissant les propriétés matérielles des sons soient capables d'émouvoir un être vivant dans ce qu'il a de plus profond ? » Devant ce mystère, et laissant la question ouverte, il ajoutait : « S'il était possible de trouver une preuve rationnelle de l'existence de Dieu, je crois que c'est dans cette direction qu'il faudrait chercher⁹... »

Oui, la voix de Pierre Muckensturm, notre confrère, notre ami, nous manquera, mais il nous a laissé un bel héritage. À son école, à nous de le faire fructifier !

Françoise L'Homer-Lebleu

Membre titulaire de la section Belles-Lettres et
Arts de l'Académie d'Orléans

⁷ Michel Woronoff, « Au fond de l'inconnu pour trouver du nouveau », *ibidem*, page 250.

⁸ Frédéric Chopin, *Prélude op. 28 n° 4 en mi mineur*.

⁹ Pierre Muckensturm, « Quelle idée de l'art, loin du temple grec, l'œuvre contemporaine », *Mémoires de l'Académie d'Orléans 2013*, VI^e série, tome 23, page 40.

Hommage à Roger Lafouge¹

(1930-2021)

Madame, Monsieur le Président, Chers consœurs et confrères,

Permettez-moi tout d'abord de remercier notre président d'avoir bien voulu me confier, en la triste circonstance, le témoignage de reconnaissance et d'amitié de la compagnie à rendre à notre éminent et regretté confrère Roger Lafouge. C'est pour moi un grand honneur d'évoquer la carrière de ce Haut fonctionnaire qui fut un membre actif de la Section agriculture, après avoir été mon professeur et en quelque sorte un maître tout au long de ma vie professionnelle où il fut aussi mon patron. C'est toute une génération d'ingénieurs et de techniciens forestiers de la deuxième moitié du XX^e siècle qui reçurent de Roger Lafouge les fondamentaux de l'art forestier mis au service de la forêt vivante et de la société.

Originaire de Bourgogne, terre de vignes et de forêts où il repose désormais, Roger Lafouge, après des très brillantes études et malgré des difficultés de santé qui ont allongé son temps de scolarité, était ingénieur agronome diplômé de l'Institut national agronomique de Paris en 1951 et ingénieur diplômé de l'École nationale des Eaux et forêts de Nancy en 1956.

Sa carrière de fonctionnaire de l'Etat débute en 1959. Elle se déroule en trois phases où il portera haut les qualités requises pour assumer pleinement les missions du service public liées à la gestion durable de la forêt et de la biodiversité de notre pays. Après avoir rempli des fonctions de chef de cantonnements à Beaune et à Blois il

se distingue par un sens remarqué pour la pédagogie. Il se donne sans compter au rayonnement de l'enseignement supérieur forestier à Nancy et à Nogent-sur-Vernisson au domaine des Barres jusqu'en 1975. Enfin ses grandes capacités, personnelle et professionnelle, sa culture technique et administrative rigoureuse construite au moyen d'une grande mémoire, le conduiront jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie où il mettra en œuvre les politiques forestières publiques confiées à l'ONF² comme en témoignent ses nombreuses communications et ses articles publiés, et ses engagements solidaires.

La communauté des forestiers de cet établissement dont il sera successivement le Chef de Centre à Blois, directeur régional à Nantes puis à Orléans avant d'être nommé directeur général adjoint de l'ONF – il crée le département de la communication- puis président de l'inspection générale, l'association du Groupe d'Histoire des forêts française dont il est le vice-président jusqu'en 1994 et animateur de nombreux de ses colloques, AgroParisTech³ et l'Académie d'Agriculture où il est appelé en 2000, lui rendent un hommage unanime et appuyé, saluant un forestier d'exception et de l'excellence.

Au sein de l'Académie d'Orléans où il entre comme membres en 1995 Roger Lafouge retrouve son camarade de promotion Jean-François Lacaze autre grand spécialiste du domaine de la recherche forestière et auquel il voue en plus d'une grande amitié une admiration ici partagée. Roger Lafouge laisse à la postérité diverses communications qui enrichissent

¹ Membre titulaire de la Section Agriculture de l'Académie d'Orléans

² ONF : Office national des forêts

³ L'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement.

l'institution dans le domaine de la forêt notamment sous l'angle de la production de bois au service de l'œnologie et dans le domaine de ses aspects juridiques et historiques en traitant de « L'évolution des droits d'usages dans les forêts de la région Centre ». Son action fut aussi pleine et entière dans ses fonctions de trésorier et de conseil éclairé lors de la commémoration du Tricentenaire de la naissance de Duhamel du Monceau en 2000 engagée avec Andrée Corvol par Jacqueline Suttin présidente à cette date.

Rappelons-nous aussi combien Roger Lafouge aimait vivre les moments où il pouvait partager avec ses interlocuteurs et avec une certaine gourmandise tout ce que « la forêt souffrante ou triomphante » offrait ou refusait à l'homme, tout ce que l'histoire de France devait aux forestiers les plus grands et les plus humble, à la roture et aux ayants-droit. Roger Lafouge aimait évoquer les grands sites de la chênaie française. Il revenait de ses tournées en forêt de Loches ou du Blésois toujours ému par la beauté de leurs arbres bicentennaires qui abattus iraient à la rencontre des artisans et des industriels la planète entière.

Il me semble que pour Roger Lafouge la forêt était aussi sa porte d'entrée à une autre de ses passions : l'homme. Roger Lafouge possédait un sens aigu de l'histoire de l'humanité et de l'homme dans ses rapports avec la nature, ni jamais parfaite, ni jamais imperfectibles. Il s'est passionnait pour la démographie, science complexe. Roger Lafouge connaissait les rois de France qui très tôt ont su « ménager les bois » et asseoir les conditions d'une « gestion soutenue » devenue sept siècles plus tard la « gestion durable ». Aux rois et aux apanagistes qui avaient eu la forêt en héritage ont succédé les républiques qui en ont fait un élément de l'aménagement des territoires à partager avec tous les citoyens. Chacun se souvient de l'attitude humble de Roger Lafouge devant la Loire et ses châteaux, ces reposoirs chers à

Péguy, d'une certaine grandiloquence pour décrire Chambord et ses symboles. Enfin comment ne pas évoquer une passion particulière pour certains hommes, pour le Général de Gaulle, son respect affectueux pour son frère vigneron des côtes de Beaune, sa famille.

Ainsi Roger Lafouge par sa grande érudition, son amour de la terre et des hommes savait opportunément lier la grande à la petite histoire toujours avec une certaine bonne humeur. Sa capacité à maîtriser des sujets difficiles, sa grande expertise étaient toujours confortées par un large inventaire des sources, des itinéraires historiques ou techniques et des savoir-faire qu'il admirait. Son sens de la pédagogie et son esprit rigoureux n'estompaient pas l'importance qu'il accordait à l'esprit des lieux et aux sociétés humaines. À son contact de très nombreux élèves sont « entrés en forêt » avec humilité et pour le plus grand nombre avec passion. En responsabilité auprès des plus hauts personnages de la société civile il savait évoquer la forêt avec des mots justes ; pour lui, ce patrimoine était à « nul autre pareil », formule qu'il utilisait avec grand plaisir.

Lors de notre dernier entretien, Roger me faisait part de sa décision de présenter sa demande de membre honoraire, avec le sens du devoir qui lui était si familier. Comme il savait si bien le faire, ce fut un dernier moment pour échanger et apprendre, n'oubliant pas nombre de ses propos à l'image d'un passé si bien rempli et d'une foi si bien ancrée pour vivre l'avenir.

Chère Yvonne, à vous et vos enfants, je vous prie d'accepter nos condoléances et nos vœux les plus sincères pour surmonter la douloureuse épreuve que nous partageons.

Pierre Bonnaire

Président de la section Agriculture de
l'Académie d'Orléans